

Essential For Generations

Rapport Annuel Intégré 2024



SOLVAY
ESSENTIAL FOR GENERATIONS

Notre Raison d'être



Nous sommes la **chimie essentielle,** qui rend le progrès possible pour les **générations futures**

Nos Convictions et
Comportements fondamentaux



**Atteindre
l'excellence**

FOCALISATION



**Accomplir davantage
ensemble**

COLLABORATION



Créer un impact durable

RESPONSABILITÉ

Table des matières



Message du Président

➤ [p. 08](#)



Message du CEO

➤ [p. 10](#)

Nous sommes la chimie
essentielle

➤ [p. 12](#)

For Generations,
notre nouvelle feuille
de route de durabilité

➤ [p. 26](#)

1. Solvay en bref	05
2. Stratégie	23
3. Performance des activités	31
4. Déclaration de gouvernance d'entreprise	51
5. Gestion des risques	93
6. États de durabilité	107
7. États financiers	197
8. Rapports du commissaire et Déclaration de responsabilité	313
9. Glossaire	327



01



Solvay en bref

- 06 Chiffres clés 2024
- 08 Messages des Présidents
- 12 Nous sommes la chimie essentielle
- 14 Nos activités
- 18 Principales réalisations de 2024



Chiffres clés 2024

Nous sommes un leader de la chimie essentielle, une entreprise pionnière née de l'invention du procédé de carbonate de soude par notre fondateur Ernest Solvay.

Notre nouvelle Raison d'être – *Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures* – met en lumière nos produits essentiels au quotidien et notre position unique dans l'industrie. Elle s'appuie sur plus de 160 ans d'expérience en matière d'innovation, de maîtrise de nos technologies et de réinvention de nos procédés industriels pour apporter le progrès à la société.

Nous sommes un acteur de référence dans nos domaines d'activité et nos produits servent de multiples marchés finaux. Ils aident à purifier l'air, conserver les aliments, protéger la santé et le bien-être, rendre les pneus plus durables, recycler les batteries et fabriquer des puces semi-conductrices de haute performance.

Sécurité et Intégrité guident chacune de nos actions – c'est notre engagement fondamental. Employeur responsable, nous avons à cœur de favoriser le progrès social pour nos collaborateurs et nos communautés.

La durabilité et l'excellence sont au cœur de nos activités et de notre culture. Notre nouvelle et ambitieuse feuille de route de durabilité réaffirme notre volonté de poursuivre notre transition vers un avenir neutre en carbone d'ici 2050 et de créer un impact durable pour les générations futures.

Présence mondiale, proximité avec nos clients

	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie et reste du monde ¹
>80% de ventes régionales depuis nos usines locales				
4,7 Md€ Chiffre d'affaires net sous-jacent	33%	19%	22%	26%
~9 000 Collaborateurs	60%	10%	17%	13%
41 Pays				
44 Sites de production	19	7	6	12

¹. Inclut le Moyen-Orient et l'Afrique.
 Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

Indicateurs financiers

(2024 vs.2023)

<p>EBITDA sous-jacent</p> <p>1,05 Md€</p> <p>-8% (base organique¹)</p> <hr/> <p>Marge d'EBITDA sous-jacent</p> <p>22,5%</p> <p>-1,0 pp (base organique¹)</p>	<p>Free Cash Flow² aux actionnaires Solvay des activités poursuivies</p> <p>361 M€</p>	<p>ROCE³</p> <p>17,6%</p>	<p>Dividende⁴ par action</p> <p>2,43 €</p>
--	---	--	---

Indicateurs de durabilité

(2024 vs.2021)

 <p>Planet progress (climat et nature)</p>	 <p>Better life (collaborateurs et communautés)</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Scopes 1 et 2⁵</p> <p>7,5 Mt éq. CO₂</p> <p>-17%</p> <p>Scope 3^{5,6,7}</p> <p>14,1 Mt éq. CO₂</p> <p>-4%</p>	<p>Élimination du charbon⁸</p> <p>Nombre de sites consommant du charbon pour produire de l'énergie</p> <p>3</p> <p>-2</p> <hr/> <p>Biodiversité</p> <p>% de terrains perméables situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité dans le cadre d'une gestion positive de la biodiversité</p> <p>Nouvel objectif</p>	<p>Sécurité</p> <p>Blessures à reporter (RI)⁹</p> <p>41</p> <p>-27</p>	<p>Parité hommes-femmes¹⁰</p> <p>% de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur</p> <p>27,3%</p> <p>-0,7 pp</p>

1. Croissance organique hors effets de conversion de change et de périmètre. 2. Le free cash flow aux actionnaires de Solvay est le free cash flow après paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash flow disponible aux actionnaires Solvay pour payer le dividende et/ou réduire la dette financière nette. 3. Rendement sur capitaux employés (ROCE) des activités poursuivies. 4. Recommandé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2025. 5. Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière. 6. Émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur (fournisseurs et clients). Les cinq catégories principales d'émissions (Focus 5) de Scope 3 sont les suivantes : « Achats de biens et services », « Activités liées au carburant et à l'énergie », « Transformation des produits vendus », « Utilisation des produits vendus » et « Traitement en fin de vie des produits vendus ». 7. Les émissions de Scope 3 de 2021 se concentrent sur 5 catégories ajustées avec la nouvelle méthodologie de 2024. Celle-ci est basée sur le GHG Protocol (biens et services achetés, activités liées au carburant et à l'énergie) et les directives comptables du WBCSD pour le reporting des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur du secteur chimique. 8. Comprend le charbon et les produits à base de charbon utilisés dans la production d'énergie. 9. Périmètre : employés et sous-traitants de Solvay. Données 2024 telles que publiées dans ce rapport annuel intégré de Solvay. 10. Les catégories de cadres sont définies sur la base de la méthode d'évaluation des emplois Hay. Les niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur se réfèrent à l'ensemble de la main-d'œuvre interne active ayant des points Hay supérieurs à 530.

Nous sommes Essentiels pour les générations futures

Pierre Gurdjian

Président du Conseil d'administration



« En 2025, nous allons intensifier la transformation de Solvay pour en faire l'acteur de référence de la chimie essentielle. »

Pour sa première année complète d'existence depuis la scission de ses activités de spécialité en décembre 2023, Solvay peut se féliciter des solides performances réalisées par une organisation saine et fortement engagée.

Performance et santé financière conjuguées créent de solides fondations pour le futur. L'actuel Solvay, qui s'appuie sur plus de 160 ans d'héritage industriel allié à une nouvelle culture de startup, a prouvé que nous sommes capables de définir et construire notre avenir.

Le nouveau profil de Solvay, qui incarne une catégorie d'entreprises unique dans l'industrie, est de plus en plus reconnu. Nous sommes convaincus que nos produits chimiques ne sont ni des produits de commodité, ni des produits de spécialité, mais qu'ils sont ce que nous appelons des produits Essentiels.

Ce cadre de la chimie essentielle oriente nos décisions stratégiques et opérationnelles.

La chimie essentielle est bien plus qu'un concept ou une catégorie. C'est un nouvel espace dans l'industrie chimique qui définit qui nous sommes. C'est aussi une idée générative. Il ne s'agit pas seulement du fait que nos produits chimiques sont essentiels à la vie quotidienne ni du modèle économique et opérationnel particulier qui en découle. Il s'agit aussi de quelque chose de plus fondamental : les mentalités, les façons d'être et les postures que nous adoptons. C'est un principe fondamental qui définit notre identité.

Plus qu'à une façon de faire, la chimie essentielle renvoie à une façon d'être : être des industriels fiers. Nous sommes des industriels par nature : curieux, jamais satisfaits, toujours désireux de nous améliorer et de nous réinventer, convaincus de la dignité intrinsèque de ceux qui fabriquent avec soin et passion des objets de valeur durable.

Honorer le passé s'inscrit, au plus profond de nous, comme un élément de la chimie essentielle. Notre passé est une immense source d'inspiration. Lorsque nous reprenons le code génétique de ce Groupe depuis sa fondation dans les années 1860, on nous a transmis la science, le progrès et l'humanité de nos fondateurs et de tous ceux qui, depuis, ont alimenté le succès et l'essence de ce qu'est Solvay aujourd'hui. Ces trois nobles valeurs – la science, le progrès et l'humanité – restent nos balises et notre étendard. Nourris par le passé, nous les réinventons pour l'avenir.

Nous savons également que nous devons changer certaines choses. Permettez-moi d'en citer deux que la transformation culturelle engagée l'année dernière a mises en évidence.

Tout d'abord, nous devons être davantage concentrés. Sur ce qui compte vraiment, ce qui crée de la valeur pour nos clients, nos parties prenantes et pour la planète. Pour tirer pleinement profit de la scission, nous devons lutter sans cesse contre la complexité et le gaspillage. Nous devons focaliser nos efforts et nos ressources sur ce qui est réellement important, et là où cela a le plus d'impact.

Deuxièmement, nous devons être ouverts au changement. Ceci peut sembler banal, car le succès dans l'industrie dépend toujours de la capacité à s'améliorer et à changer. Mais le changement est difficile. Il implique de reconnaître que ce que nous avons fait dans le passé, ce que nous faisons aujourd'hui avec soin et dévouement, doit néanmoins évoluer pour rester compétitif et innovant. Non pas parce que nous avons commis des erreurs, mais parce que nous pouvons encore nous améliorer. Et cela demande de la force mentale et de l'humilité.

Nos réalisations, nos ambitions et notre capacité à innover expliquent, nous l'espérons, la confiance que nos clients nous accordent. Nous leur sommes sincèrement reconnaissants de continuer à reconnaître la grande qualité et la fiabilité de nos produits et de nos technologies.

Nous sommes tout aussi reconnaissants envers nos actionnaires, anciens et nouveaux, qui ont confiance dans la stabilité et en même temps l'opportunité enthousiasmante qu'une entreprise essentielle comme Solvay offre dans notre monde incertain.

Nous remercions également les membres de notre Conseil d'administration. À travers la diversité de leurs expériences et de leurs profils, ils enrichissent notre gouvernance dans un esprit de professionnalisme irréprochable, de confiance et de sincère engagement personnel.

Et enfin, des industriels engagés ne sont rien sans des collaborateurs hautement motivés et qualifiés. Ils sont au cœur de cette aventure passionnante. Nous leur exprimons notre très sincère gratitude.

Ceci me conduit au thème de ce rapport annuel – Essentiel pour les Générations futures.

Notre nouvelle Raison d'être, *Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures*, met en évidence

nos produits essentiels au quotidien et notre position unique dans l'industrie chimique. Elle s'appuie sur plus de 160 ans d'innovation chez Solvay pour apporter le progrès à la société. La force de Solvay réside dans sa capacité à progresser de génération en génération, à transmettre son savoir de génération en génération, mais aussi à se soucier profondément de la prochaine génération, du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui et que nous léguerons demain à nos enfants.

C'est avec fierté que nous avons baptisé notre nouvelle feuille de route de durabilité *For Generations*. Elle décrit notre vision à long terme pour rendre notre monde meilleur, notre engagement sans faille pour la performance et notre raison d'être. Cette feuille de route s'articule autour de deux piliers : Planet Progress qui porte sur le climat et la nature, et Better Life qui concerne nos collaborateurs et nos communautés.

En ce qui concerne le climat, nous avons actualisé notre feuille de route pour la neutralité carbone et défini une trajectoire solide et économiquement viable pour atteindre nos objectifs. Nous estimons pouvoir réduire d'environ un tiers nos émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) d'ici 2030 et encore d'un tiers d'ici 2040 avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Concernant la nature, nous avons pris un nouvel engagement en faveur de la biodiversité : être le meilleur dans notre catégorie et nous aligner sur le Cadre mondial pour la biodiversité. Cet engagement consiste notamment à consacrer 30% des terres situées autour de nos sites à la préservation de la nature d'ici 2030. En ce qui concerne nos collaborateurs, nous confirmons nos ambitions en matière de sécurité, de diversité, d'équité et d'inclusion, et nous visons 30% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030.

Nous avons également traduit ce concept « essentiel » dans notre gouvernance. La culture de notre Conseil d'administration repose sur la bonne gestion, la confiance, la transparence et l'apprentissage. Elle englobe aussi le dialogue entre le Conseil d'administration et la direction générale. L'an passé, nous avons ainsi eu des échanges intenses et fructueux avec l'équipe de direction sur la transformation de Solvay, le déploiement de la nouvelle stratégie de la société et de la nouvelle feuille de route de durabilité.

J'adresse toutes mes félicitations à l'Executive Leadership Team et à mes collègues de Solvay pour les progrès accomplis en 2024 dans la mise en place de ces solides fondations pour l'avenir. En 2025, nous allons intensifier la transformation de Solvay pour en faire l'acteur de référence de la chimie essentielle. –



Concrétisation de nos engagements

Philippe Kehren
Chief Executive Officer



« Avec notre nouvelle stratégie et notre feuille de route de durabilité, *For Generations*, notre orientation est claire et nos atouts bien réels. »

Depuis la scission de Solvay en décembre 2023, nos équipes ont réalisé un travail considérable et je remercie sincèrement chacun de nos collaborateurs pour sa contribution. Notre nouvelle culture orientée objectifs est indéniablement source de progrès pour notre organisation. Notre nouvelle stratégie est en place et nous sommes confiants dans notre capacité à continuer à tenir nos engagements, à générer durablement de la trésorerie pour récompenser nos actionnaires, et à positionner stratégiquement Solvay pour préparer sa croissance future.

Performance – Concrétisation de nos engagements

Malgré des conditions de marché difficiles en 2024, nos bons résultats ont prouvé la résilience de nos activités et la solidité de notre action. En 2024, notre chiffre d'affaires net sous-jacent a atteint 4,7 milliards d'euros, la croissance des volumes ayant compensé la baisse des prix liée aux conditions du marché. Nos marges sont restées solides, à 22,5% et nous avons réalisé un robuste EBITDA sous-jacent. Cette performance est soutenue par une croissance continue des volumes d'une année à l'autre dans les activités telles que le bicarbonate et les peroxydes, ainsi que sur d'importantes économies de coûts réalisées grâce à nos efforts continus de transformation et de digitalisation. Notre free cash flow de 361 millions d'euros et nos dépenses d'investissements de 355 millions d'euros montrent que notre résilience nous permet de générer suffisamment de trésorerie pour concrétiser tous nos engagements, en particulier la transition énergétique, ainsi que nos investissements pour notre croissance future. Nous pouvons ainsi confirmer notre objectif de croissance moyenne annuelle « mid single digit » de l'EBITDA à l'horizon 2028.

Durabilité

Nous avons réalisé des avancées significatives en matière de durabilité et mené de nouveaux projets de transition énergétique afin de réduire notre empreinte environnementale. Nos projets à Green River (États-Unis), Rheinberg (Allemagne) et Ciudad Juarez (Mexique) nous permettront, dès 2025, de réduire d'environ 10% les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (Scopes 1 et 2), par rapport à 2021, tout en contribuant fortement à notre objectif d'éliminer le charbon. Nous sommes également en bonne voie pour réaliser, avant la date prévue, notre engagement à verser un salaire décent à tous nos collaborateurs, conformément au Pacte mondial des Nations Unies.

En 2024, Solvay a défini sa nouvelle feuille de route *For Generations*. S'appuyant sur l'héritage et les atouts de notre société, celle-ci définit notre programme de durabilité, en adéquation avec le nouveau profil et la nouvelle stratégie de Solvay. Cette feuille de route s'articule autour de deux piliers : Planet Progress qui porte sur le climat et la nature, et Better Life qui concerne nos collaborateurs et nos communautés.

En tant qu'entreprise responsable, nous allons continuer à mettre en œuvre notre programme de durabilité, en réaffirmant notre engagement en faveur de la neutralité carbone et en lançant de nouveaux projets de transition énergétique pour réduire notre empreinte écologique, ainsi que notre programme social axé sur l'équité et l'inclusion. Et nous l'affichons, en publiant nos données de durabilité dans le cadre de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). Toutes les informations pertinentes figurent dans nos États de durabilité.

Sécurité

Solvay vise le zéro accident et ne transige jamais sur son intégrité. Toute personne, qu'elle soit salariée ou prestataire, travaillant sur un site Solvay doit y être en sécurité. C'est notre engagement fondamental. Malheureusement, nos résultats ont été assombris par trois collaborateurs qui ont perdu la vie dans des accidents en 2024. Nos pensées vont à la famille et aux collègues de chacun d'eux.

Ces accidents mortels nous rappellent que nous ne devons jamais relâcher nos efforts en matière de sécurité. Bien que le nombre total d'accidents rapportés montre une trajectoire légèrement positive, il est clair que nous avons des progrès à faire dans ce domaine. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre notre objectif de zéro accident. Nous avons remanié notre organisation interne afin de renforcer notre culture de la sécurité et le respect des règles de comportement. À cette fin, nous avons décidé de créer un groupe de travail dédié à la sécurité, chargé de diriger l'ensemble des activités liées à ce domaine, avec pour mission d'accélérer la mise en œuvre de toutes les actions nécessaires, en adéquation avec notre culture de la sécurité qui est notre engagement fondamental.

Transformation

À la suite de la scission, nous avons lancé notre programme de transformation, avec pour objectif premier de simplifier l'organisation pour la rendre plus efficace et plus agile, et préparer la sortie des

Transition Service Agreements. Nous avons également mis en œuvre une stratégie digitale complète et engagé la transition vers une organisation adaptée pour nos frais généraux et administratifs. Ces initiatives nous permettent de simplifier notre structure et d'atteindre de meilleurs niveaux d'efficacité.

Ce programme de transformation progresse bien. Nous avons réduit nos coûts structurels de 110 millions d'euros en 2024, soit bien plus que l'objectif de 80 millions d'euros, grâce à l'accélération de nos initiatives de réduction des coûts sur les sites de production et au sein des fonctions administratives. Selon nos prévisions, nous devrions réaliser 350 millions d'euros d'économies brutes annuelles d'ici 2028.

En 2024, nous avons défini notre nouvelle culture, en impliquant des équipes du monde entier. Près de 3 000 personnes ont contribué à notre nouveau programme « Culture et Convictions », qui met l'accent sur trois comportements fondamentaux : focus, responsabilité et collaboration. Au cours de notre première année, notre enquête Pulse a révélé un taux d'engagement des collaborateurs de 80%. Notre score eNPS (Employee Net Promoter Score), qui mesure la probabilité de recommander Solvay comme employeur, a augmenté de 3% pour atteindre 84%. Et les retours de nos collaborateurs vont nous aider à créer un environnement de travail encore meilleur.

Perspectives – Des objectifs ambitieux pour un avenir durable

Nous ne prévoyons pas de rebond significatif du marché en 2025. Notre approche porte ses fruits, et ces mesures contribueront de plus en plus à améliorer nos résultats. Nous rendons Solvay plus fort, plus dynamique et plus compétitif. Lorsque la croissance reprendra sur nos marchés finaux, nous serons bien positionnés pour réaliser nos objectifs à moyen terme. Avec notre nouvelle stratégie et notre feuille de route de durabilité, *For Generations*, notre orientation est claire et nos atouts bien réels.

Au nom de l'ensemble de l'Executive Leadership Team, je tiens à remercier tous nos actionnaires, clients, partenaires et autres parties prenantes pour leur soutien tout au long de l'année 2024. Je remercie également nos collaborateurs du monde entier pour leurs efforts et leur dévouement constants. Ils ont encore fait preuve d'un enthousiasme et d'un engagement sans faille, et je suis fier de conduire Solvay, à leurs côtés, vers un niveau plus élevé de réussite et de performance. —



Nous sommes la chimie essentielle

Produits essentiels au quotidien

Depuis des décennies, nos produits ont prouvé qu'ils étaient essentiels au quotidien. Notre carbonate de soude est une matière première essentielle du verre utilisé pour la construction, l'automobile et les contenants alimentaires, et notre bicarbonate de soude sert comme désinfectant et pour l'hémodialyse. Notre silice est essentielle à la fabrication de pneus plus sûrs, plus économes en énergie, et avec une durée de vie accrue, permettant d'augmenter l'autonomie des batteries des véhicules électriques. Nos solvants biosourcés utilisés pour purifier l'air et nettoyer les habitations offrent une alternative durable et plus sûre aux solutions issues de la pétrochimie. Notre peroxyde d'hydrogène sert à blanchir la pâte à papier et dans de nouvelles applications en plein essor telles que le recyclage des batteries et l'exploitation minière urbaine.



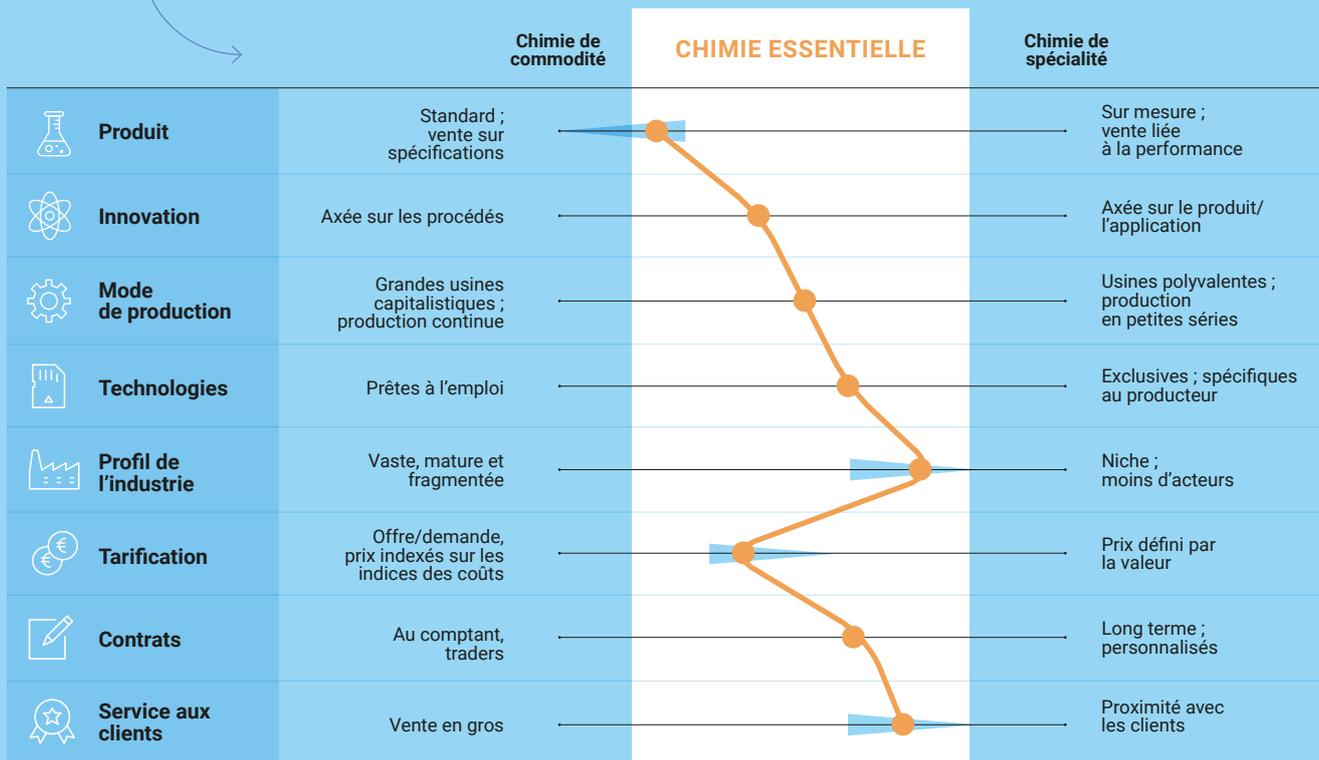
La chimie essentielle, une position unique dans l'industrie

Nous sommes la chimie essentielle. Nous représentons un type d'entreprise unique dans le paysage de l'industrie chimique, avec des exigences spécifiques en matière de modèle opérationnel et de facteurs de réussite.

Les produits chimiques essentiels ne sont ni des commodités ni des spécialités. Ils se situent entre les deux. La chimie essentielle possède ses propres caractéristiques. Certaines sont très différentes des commodités et des spécialités, d'autres sont communes. Le fait d'être « essentiel » influe également sur la manière dont nous conduisons nos activités. —

Ni spécialité,
ni commodité...

Essentielle



Solvay réunit les principales dimensions de la chimie essentielle

Il n'existe pas de critère unique et précis pour définir les produits essentiels. Un produit chimique essentiel se situe quelque part entre la commodité et la spécialité. Nous avons défini six dimensions pour caractériser une entreprise essentielle. Ce qui la définit comme « chimie essentielle », c'est la combinaison unique de ces dimensions au sein de cet espace. —



Produit

Le produit essentiel doit apporter de la performance et se différencier d'abord par **sa qualité et son homogénéité, avec de larges quantités de grade standard** qui constituent l'essentiel de l'activité.



Innovation

L'innovation est axée sur les **procédés et applications** plutôt que sur les produits. Les leaders du secteur possèdent et développent les procédés les plus avancés et les plus efficaces.



Profil de l'industrie

Moins d'acteurs en raison du niveau d'exigences en matière de technologies et de capital.



Mode de production

Dans la chimie essentielle, la **compétitivité des coûts** est un facteur déterminant, qui conduit généralement les acteurs à utiliser des procédés très automatisés à grande échelle.



Technologies

Les technologies des procédés nécessitent **une expertise et un savoir-faire solides** pour pouvoir concevoir et exploiter des usines. La propriété et l'exploitation des meilleures technologies dans leur domaine sont des facteurs clés de succès.



Marketing et Ventes

Les produits sont vendus en grandes quantités, en général **directement** à des clients internationaux. Les prix sont influencés par **les conditions du marché** (offre et demande) et ne sont généralement pas liés aux indices publiés.

INNOVATION

Nouveau procédé de production de carbonate de soude e.Solvay

🔹 L'innovation des procédés est dans notre ADN depuis 161 ans, quand notre fondateur Ernest Solvay a révolutionné l'industrie du carbonate de soude en introduisant un nouveau procédé de production. Aujourd'hui, nous réinventons notre procédé pour le rendre plus durable et plus compétitif. Notre technologie révolutionnaire brevetée e.Solvay utilise un procédé électrochimique qui peut être alimenté par des énergies renouvelables au lieu de combustibles fossiles, tout en nécessitant 20% d'énergie de moins que le procédé existant. Ce procédé devrait réduire nos émissions de GES (Scopes 1 et 2) d'environ 50%, notre consommation d'eau et de sel de 20%, et notre consommation de calcaire de 30%, par rapport au procédé actuel, tout en éliminant les résidus de calcaire. Nous sommes en phase de pilotage industriel pour cette technologie qui va devenir une nouvelle référence pour l'industrie. —

MARKETING ET VENTES

De solides relations avec les clients pneumaticiens de Silica

🔹 Dans le secteur de la silice, nous avons développé des relations étroites et solides avec les principaux fabricants de pneus. Acteur mondial, présent en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique latine, Solvay est en mesure d'approvisionner localement ses clients internationaux dans chacune de ces régions. Ceci est essentiel pour sécuriser les approvisionnements, optimiser les besoins de stocks des clients et maintenir les coûts logistiques au plus bas. Notre collaboration avec nos clients internationaux nous a permis de mettre au point la technologie de la silice hautement dispersible dans les années 1990. Depuis lors, nous entretenons des relations étroites avec leurs équipes afin de proposer des solutions de pointe en matière de mobilité, avec les qualités les plus élevées de silices hautement dispersibles, et nous les accompagnons aujourd'hui dans leur transition vers des matériaux circulaires. —

TECHNOLOGIES

Technologie du peroxyde d'hydrogène à grande échelle

🔹 En qualité de producteur et fournisseur mondial de solutions de peroxyde d'hydrogène (H_2O_2), et de leader technologique dans le procédé de production du H_2O_2 , Solvay exploite plusieurs méga-usines équipées de notre technologie de peroxyde d'hydrogène pour oxyde de propylène (HPPO) en Belgique, en Thaïlande et en Arabie saoudite. Nous développons également un nouveau modèle économique de concession sous licence de notre technologie brevetée de production à grande échelle avec nos partenaires chimistes. Nous fournissons à nos clients une solution économe en énergie et compétitive, soutenue par plus de 50 ans d'expérience et d'excellents résultats en matière de sécurité, ainsi qu'une gamme de services garantissant une production fiable et optimisée. En 2024, notre accord de licence avec la North Huajin Refining and Petrochemical Company, pour la construction d'une usine de 300 kilotonnes d'oxyde de propylène en Chine, a été le troisième que nous avons conclu dans ce pays. —

Nos activités

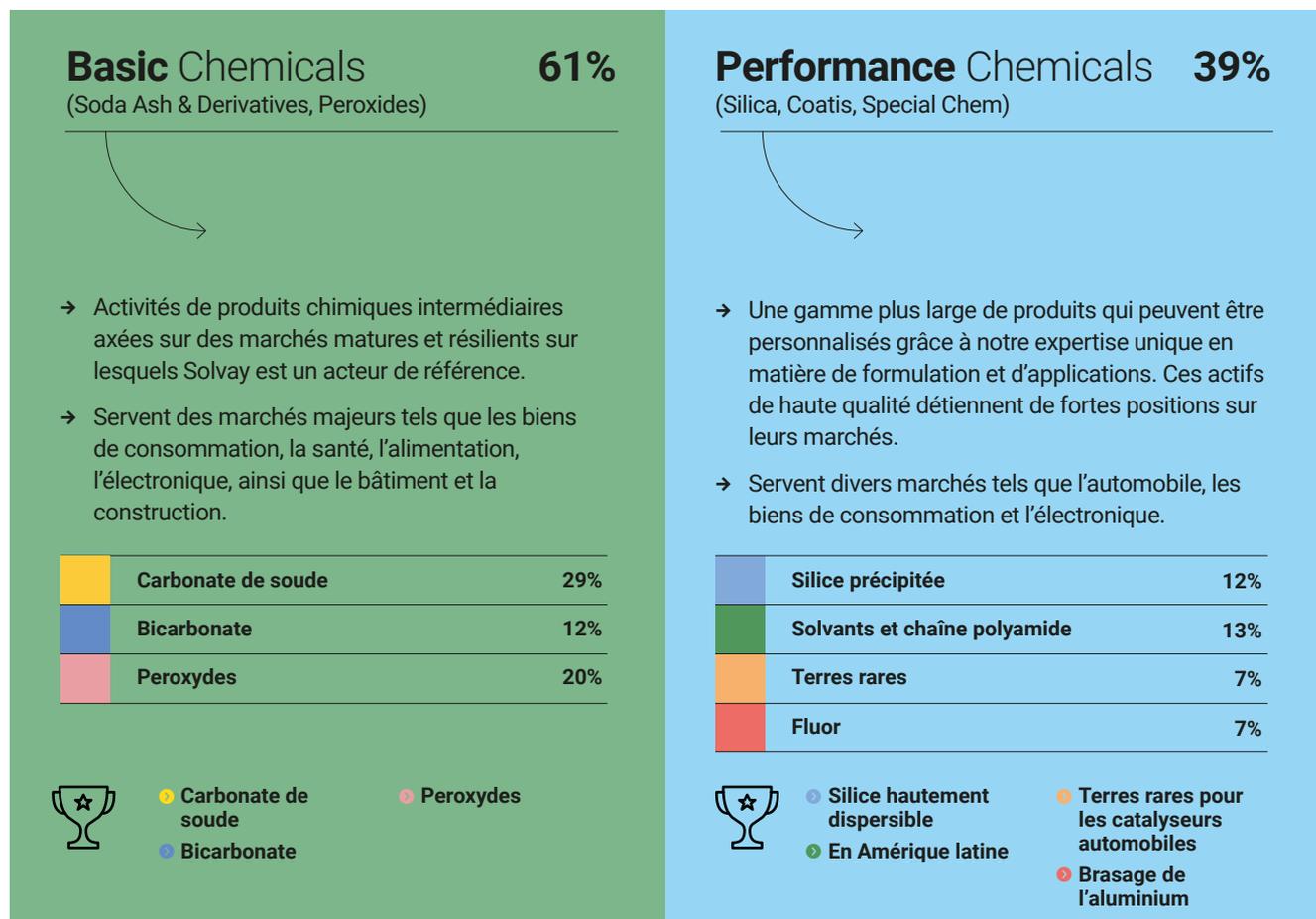
► Solvay possède un portefeuille d'actifs ciblé et de qualité qui constituent des références dans l'industrie. Il comprend cinq technologies mondiales (carbonate de soude, peroxydes, silice, fluor et terres rares) et une solide activité régionale dans les solvants et la chaîne polyamide en Amérique latine.

Deux segments d'activités essentielles

La majorité de notre portefeuille, composé de produits essentiels pour une grande variété d'applications de la vie quotidienne, est alignée sur la croissance du PIB. Cela apporte de la prévisibilité et nous rend résistants aux cycles économiques. Le reste de notre portefeuille est constitué d'applications à haute valeur ajoutée sur des marchés en rapide développement, ce qui représente un potentiel de croissance à deux chiffres sur la plupart de ces marchés.

Par exemple, notre carbonate de soude entre dans la composition du carbonate de lithium utilisé dans les batteries ; la croissance de la demande de bicarbonate est stimulée par des applications spéciales, notamment dans le secteur pharmaceutique pour fournir des électrolytes et stabiliser le pH dans l'hémodialyse ; et notre peroxyde d'hydrogène de très haute pureté est essentiel à la production de semiconducteurs pour lesquels il est principalement utilisé lors des étapes de nettoyage et de gravure.

► Pour en savoir plus sur nos segments, reportez-vous à la page 35



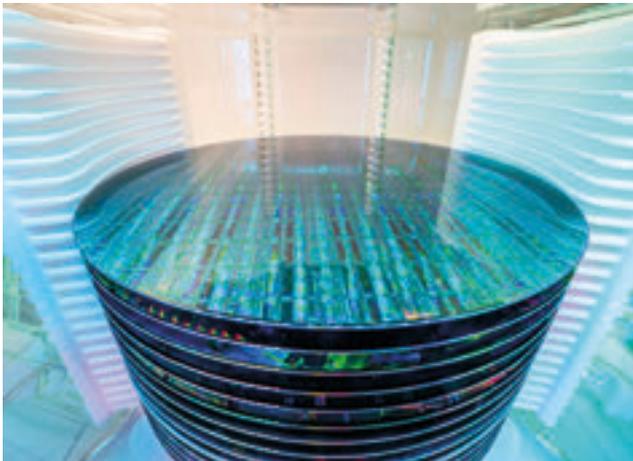
% du chiffre d'affaires net sous-jacent du Groupe.

Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

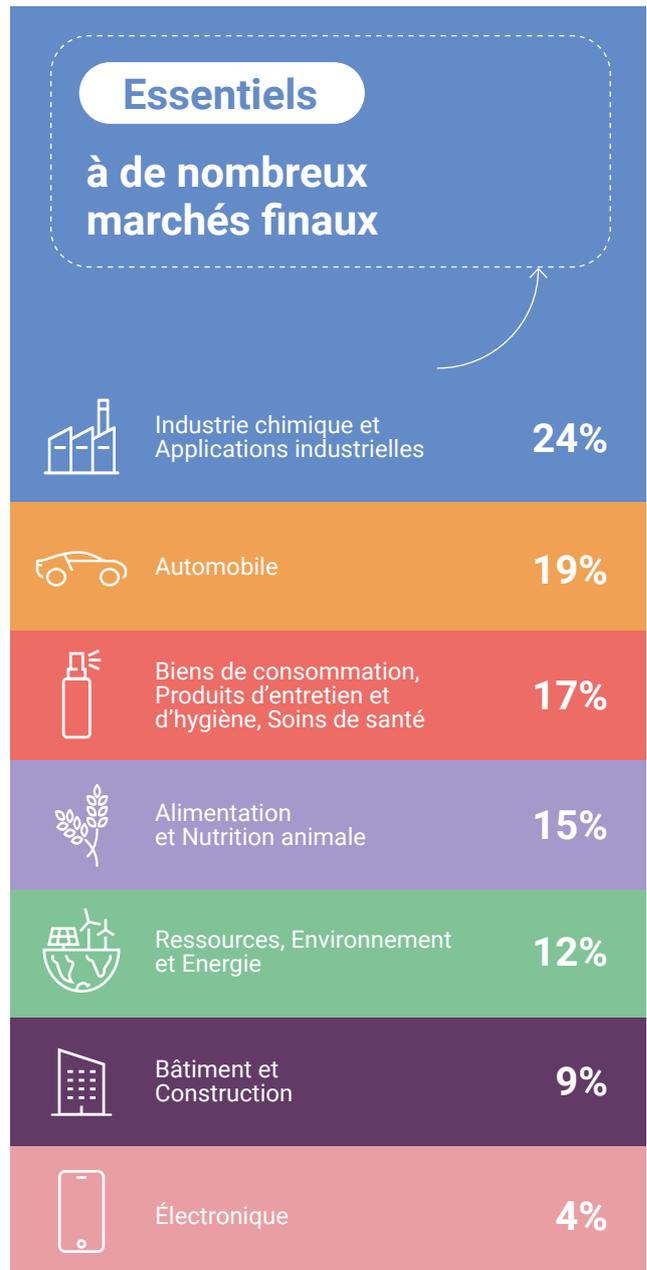
Au service de marchés finaux diversifiés dans toutes les grandes régions

Nos technologies clés font de nous un fournisseur essentiel de produits chimiques et intermédiaires pour un large éventail d'industries. Nos produits sont destinés à divers marchés finaux, dont aucun ne représente plus de 24% du chiffre d'affaires de Solvay, ce qui permet un bon équilibre entre les performances de nos segments. Par ailleurs, notre réseau unique d'usines mondiales et régionales nous donne la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Cette présence géographique, conjuguée à nos solides positions sur nos marchés, à la diversification de nos marchés finaux et à notre avantage technologique concurrentiel, confère une grande résilience à nos activités. —

• Pour en savoir plus sur nos implantations,, reportez-vous à la page 6



Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.



% du chiffre d'affaires net sous-jacent du Groupe

Des marchés finaux orientés par les mégatendances



► Notre portefeuille de produits est en phase avec les mégatendances qui influencent les principaux marchés finaux de nos segments et offrent des opportunités à nos activités. Citons notamment la transition vers des ressources durables, l'utilisation efficace des ressources et la réduction de l'impact environnemental ; la mise en place de chaînes logistiques plus courtes avec un approvisionnement et une fabrication à l'échelle locale ; et le développement rapide de l'intelligence artificielle et de la digitalisation dans les organisations et la vie des consommateurs finaux.



Changement climatique et raréfaction des ressources

Quelles solutions offertes par Solvay ?

- **Le carbonate de soude** est utilisé dans la fabrication de verre plat pour double et triple vitrages afin de répondre à la demande croissante de matériaux isolants dans la construction, ainsi que dans la fabrication de panneaux solaires photovoltaïques qui fournissent une énergie propre.
- La solution de nettoyage des gaz de combustion à base de carbonate de sodium **SOLVAir®** peut éliminer efficacement jusqu'à près de 99% des émissions de SO_x, de HF et de HCl des gaz d'échappement dans une série de secteurs dont la production d'énergie et la fabrication de ciment. Conçue pour les navires utilisant du fioul lourd, **SOLVAir® Marine** aide l'industrie maritime à réduire ses émissions polluantes, conformément aux réglementations internationales.
- Notre procédé révolutionnaire de production du carbonate de soude, **e.Solvay**, devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) d'environ 50%, ainsi que la consommation de ressources naturelles, de 20% pour l'eau et le sel, et de 30% pour le calcaire, par rapport au procédé actuel.
- **Les solutions de peroxyde Interrox® Volt** améliorent la récupération des métaux précieux contenus dans les batteries usagées.
- Notre procédé breveté pour la production de **silice hautement dispersible biosourcée à base de cendres de son de riz**, un sous-produit dérivé du riz, offrira à l'industrie du pneumatique une silice circulaire à l'empreinte carbone réduite. —



Régionalisation

Quelles solutions offertes par Solvay ?

Avec ses usines de production implantées dans des zones stratégiques, Solvay est bien positionné pour tirer parti de la mégatendance « régionalisation ». Nous pouvons répondre aux besoins d'approvisionnement local de nos clients, avec une garantie de fiabilité et une empreinte écologique réduite.

- Nos **usines de carbonate de soude en Europe et aux États-Unis** sont stratégiquement situées à proximité des clients et desservies par voie ferrée. Ainsi, nous pouvons réduire nos frais de transport, assurer l'efficacité de nos chaînes d'approvisionnement, et maximiser notre compétitivité sur le marché.
- Du **peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) de haute qualité pour l'électronique** est produit localement pour répondre à la demande de semi-conducteurs de notre **coentreprise avec Shinsol à Taiwan**.
- Notre usine **myH₂O₂ à Imperatriz (Brésil)** est un concept révolutionnaire de petites unités de production de peroxyde d'hydrogène sûres et fiables, destinées à être installées sur les sites des clients, ce qui permet de supprimer les coûts de transport et de réduire l'impact environnemental. —

>80%

des produits de Solvay sont vendus à l'échelle régionale et proviennent de sites de production locaux



Intelligence artificielle et digitalisation

Quelles solutions offertes par Solvay ?

Nos solutions de haute pureté sont nécessaires au nettoyage de pointe, dont l'importance croît avec la miniaturisation des appareils électroniques.

- **Solvaclean®**, une solution de nettoyage respectueuse de l'environnement pour les semi-conducteurs, à base de mélanges de gaz fluorés écologiques, offre à l'industrie une option de nettoyage alternative avec un potentiel de réchauffement climatique égal à zéro. Cette solution est également plus efficace, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie et d'eau.
- **INTEROX® Hydrogen Peroxide PicoPlus** est notre peroxyde d'hydrogène ultra-purifié de grande qualité pour l'électronique. Il est utilisé principalement lors des étapes de nettoyage et de gravure des puces semi-conductrices.
- L'abrasif à base de terres rares **Zenus®** est utilisé à une étape critique du processus de fabrication des semi-conducteurs pour éliminer l'excédent de matériaux et lisser la surface de chaque couche de la plaquette. —

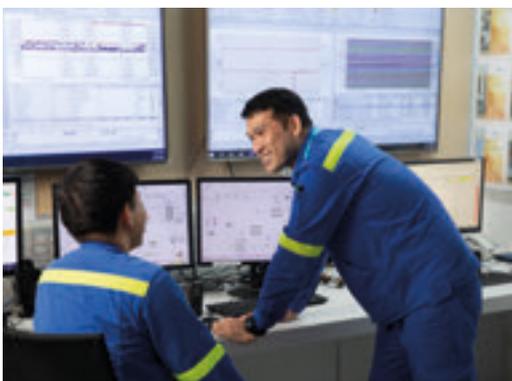
Principales réalisations de 2024

CULTURE

Nouvelle Raison d'être et nouvelle Culture

Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures. Notre nouvelle Raison d'être met en lumière tant nos produits essentiels à la vie quotidienne que notre positionnement unique dans l'industrie chimique. Elle s'appuie sur plus de 160 ans d'innovation de Solvay pour apporter le progrès à la société. Nos trois Convictions fondamentales et les Comportements qui leur sont associés reflètent la manière dont nous agissons chez Solvay et sont déterminants dans notre succès en qualité d'acteur de la chimie essentielle. En créant la nouvelle identité de Solvay, nous avons défini une culture unique et commune qui nous aidera à libérer le plein potentiel de chaque projet et à concrétiser notre stratégie. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la [page 8](#)



ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Fort engagement de nos collaborateurs

Chez Solvay, les collaborateurs passent avant tout. Avec un taux d'engagement du personnel de 80%, ils sont le fondement de notre succès. Fidèles à la vision sociale pionnière d'Ernest Solvay, nous nous engageons à améliorer leur bien-être à travers diverses initiatives, tout en développant leurs compétences et leurs capacités. Pour renforcer le sentiment d'appartenance et nourrir la dynamique de changement, les membres de notre Executive Leadership Team ont fait la tournée des sites Solvay, dans toutes les régions et toutes les activités, pour célébrer les succès, échanger avec les collaborateurs sur le terrain, expliquer l'évolution de notre stratégie et notre nouvelle culture, et discuter des défis à relever. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la [page 168](#)

TRANSFORMATION

Accélération de notre transformation

Être un leader dans le secteur de la chimie essentielle nécessite de s'améliorer sans cesse dans tous les domaines et de renforcer sa compétitivité. Nous avons lancé une transformation en profondeur du Groupe en simplifiant notre structure et nos modèles opérationnels, en standardisant et en rationalisant nos procédés, en optimisant nos opérations et en tirant parti des outils numériques pour accélérer la mise en œuvre de nos projets. Nos collaborateurs et notre nouvelle culture jouent un rôle déterminant pour favoriser le changement et mettre en œuvre les bonnes pratiques qui feront de Solvay une société plus résiliente, plus durable et plus compétitive en termes de coûts – une référence dans l'industrie. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la [page 27](#)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Réduction des émissions GES à Paulínia (Brésil)

Nous avons annoncé des projets dans les domaines du climat et de l'eau qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre important site de production à Paulínia (Brésil) de 40%¹ par an d'ici 2028, et de diminuer ses prélèvements d'eau annuels. L'installation de chaudières à biomasse, alimentées principalement par de la bagasse de canne à sucre, favorisera l'adoption des énergies renouvelables ; parallèlement, nous mettons en place un système de refroidissement en circuit fermé qui réduira la consommation d'eau. Le site de Paulínia est une référence en matière de développement durable au Brésil et un pionnier dans ce domaine. En novembre 2024, le Wildlife Habitat Council a renouvelé sa certification Gold pour la conservation de la biodiversité pour son remarquable projet de reforestation qui doit être finalisé en 2028. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 26 & 29



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Première usine de carbonate de soude au monde à être alimentée principalement par de l'énergie renouvelable

En 2024, nous avons cessé d'utiliser du charbon pour produire de l'énergie dans notre usine de carbonate de soude et de bicarbonate de Rheinberg (Allemagne), qui devient ainsi le premier site de production de carbonate de soude au monde à être principalement alimenté par de la biomasse d'origine locale. Après une première étape achevée en 2021, la seconde phase du projet a été inaugurée fin 2024. Ce changement contribuera à réduire de 4%¹ les émissions globales de gaz à effet de serre de Solvay d'ici 2025 tout en améliorant sa compétitivité à long terme. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 29

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Green River (U.S.) achève sa transformation

Notre usine américaine de carbonate de soude de Green River, dans le Wyoming, devrait contribuer à réduire de 4%^{1,2} les émissions de GES du Groupe d'ici 2025 en déployant un processus innovant et en éliminant le charbon. Le lancement de notre procédé d'oxydation thermique régénérative (RTO), le premier du genre dans l'industrie minière du trona, marque une étape clé dans la transition énergétique de Solvay. Combiné à une augmentation de capacité de 600 kt, il nous permet de répondre aux besoins croissants de produits durables de nos clients, renforçant ainsi notre position de fournisseur de référence sur le marché américain et à l'exportation. —

• Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 28 & 29

1. Scopes 1 et 2, par rapport à 2021

2. Intégrant l'impact de l'augmentation de capacité de 600 kt qui sera mise en service en 2025.

Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.



SOLUTIONS DURABLES OPPORTUNITÉS

Nouvelle unité de production d'Alve-One® à Rosignano (Italie)

Nous avons annoncé l'ouverture d'un important site de production d'Alve-One®, un agent gonflant chimique à base de bicarbonate de sodium, éco-conçu pour transformer l'industrie du thermoplastique expansé. C'est une avancée majeure dans notre objectif de jouer un rôle moteur dans la transformation de nombreux secteurs d'activités. Cette nouvelle usine va nous permettre de répondre à la demande croissante de nos clients pour des agents gonflants plus sûrs, plus sains et plus durables, utilisés dans diverses industries telles que l'automobile ou la chaussure, tout en réduisant l'empreinte environnementale des produits finis en mousse. —

➤ Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 29

SOLUTIONS CIRCULAIRES

Gamme Augeo® biosourcée neutre en carbone

Notre nouvelle gamme Augeo® neutre en carbone¹ comprend des solvants biosourcés, facilement biodégradables, à faible teneur en composés organiques volatils et à haute performance, dont un nouveau produit neutre en carbone pour l'assainissement de l'air et l'entretien de la maison. Augeo® est produit dans notre usine de Paulínia (Brésil) qui a mis sur le marché des produits à base de matières premières renouvelables tels que des solvants d'origine biologique. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la réalisation de notre objectif de neutralité carbone tout en renforçant notre position de leader responsable sur le marché et nos solutions circulaires à faible émission de carbone. —

➤ Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 14 & 26



1. Commercialisée sur les marchés américain, brésilien, asiatique et d'autres marchés sud-américains.



SOLUTIONS CIRCULAIRES OPPORTUNITÉS

Création d'un pôle européen de terres rares pour la chaîne de valeur des aimants permanents

Nous avons annoncé un partenariat avec Cyclic Materials afin d'approvisionner notre usine de La Rochelle (France) en oxyde de terres rares mélangées recyclées pour la séparation et la purification, contribuant ainsi à la création d'une chaîne d'approvisionnement circulaire en terres rares. Ce partenariat soutient les actions menées depuis fin 2022 pour créer un pôle de terres rares dans notre usine, dans la chaîne de valeur des aimants permanents, et contribuer ainsi à renforcer l'autosuffisance européenne dans ce domaine. Forts de notre leadership technologique dans le traitement des terres rares, nous nous engageons à servir nos clients sur les marchés en forte croissance des véhicules électriques, de l'énergie éolienne et de l'électronique à partir de 2025. —

🔗 Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 16 & 29



OPPORTUNITÉS

Nouveau modèle économique de concession sous licence de notre technologie de production du peroxyde d'hydrogène

Notre partenariat avec North Huajin en Chine illustre notre nouveau modèle économique de concession sous licence de notre technologie exclusive de production du peroxyde d'hydrogène à haute productivité et à très grande échelle. En s'appuyant sur notre expertise en procédés, notre partenaire va construire une méga-usine d'oxyde de propylène à partir de 2026. Outre une assistance complète, nous fournissons aussi le produit chimique clé qui contribue à la forte productivité et au procédé chimique respectueux de l'environnement de notre technologie. Ce partenariat, le troisième de ce type conclu par Solvay en Chine, soutiendra la croissance de notre activité dans le pays. —

🔗 Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 13

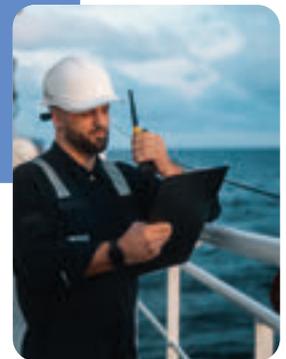


02



Stratégie

- 24 Un leader de la chimie essentielle
- 25 Nos fondamentaux
- 27 Quatre leviers stratégiques
- 30 Génération de trésorerie durable et allocation ciblée du capital



Notre stratégie : un leader de la chimie essentielle

► Notre Raison d'être – *Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures* – est le fondement de notre stratégie. Notre ambition est d'être les meilleurs dans notre domaine, d'être un leader de la chimie essentielle.

Nous avons identifié les fondamentaux qui font de Solvay un leader des produits chimiques essentiels : notre leadership sur nos marchés, notre leadership en matière de coûts et notre durabilité.

Pour nous différencier, nous concentrons nos ressources sur quatre leviers stratégiques :

- Améliorer notre compétitivité grâce à l'excellence opérationnelle.
- Développer l'innovation dans les procédés pour améliorer l'empreinte environnementale de nos produits et conserver notre avance sur le marché.
- Accélérer notre transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone et répondre aux besoins de nos clients.
- Développer notre capacité de production pour aligner notre croissance sur celle du marché tout en tirant parti des opportunités sur les segments en rapide expansion.

Deux éléments jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre de notre stratégie et sont déterminants dans son succès : nos collaborateurs qualifiés et motivés, avec notre nouvelle culture, moteur de changement ; et notre nouveau modèle opérationnel, caractérisé par une gouvernance centrale forte.

Ces moteurs de changement sont au cœur de la profonde transformation que nous menons pour rendre le Groupe plus simple, plus rentable et plus durable, et pour obtenir les résultats financiers attendus : des flux de trésorerie durables et des rendements attractifs.

Notre stratégie





Leadership sur nos marchés

Leadership en matière de coûts



Durabilité

Nos fondamentaux

↳ Leadership sur nos marchés, leadership en matière de coûts et durabilité, soutenus par une solide expertise en matière de technologies des procédés, sont des éléments différenciants critiques dans le domaine de la chimie essentielle. Ce sont les fondamentaux de Solvay.

Dans toutes ses activités, Solvay dispose **d'un solide savoir-faire produits, d'une expertise et de technologies de pointe en matière de procédés, renforcés par une innovation continue**. Nos performances sont intrinsèquement liés à ces atouts qui renforcent nos positions sur le marché ainsi que la compétitivité de nos coûts. Notre maîtrise des procédés que nous utilisons est également indispensable pour fabriquer des produits essentiels de la manière la plus durable et la plus compétitive possible.

Leadership sur nos marchés

Nos cinq principales activités et notre activité régionale en Amérique latine sont des acteurs de référence sur leurs marchés. Leurs performances sont liées à la dimension de nos activités, à notre implantation mondiale et à la solidité de nos chaînes d'approvisionnement, qui nous permettent de gagner de solides parts de marché pour nos produits stratégiques. Nous sommes bien positionnés pour poursuivre notre croissance sur ces bases.

Notre solide position est principalement due à la combinaison de trois facteurs :

- une implantation géographique bien équilibrée et proche des clients de nos usines de production mondiales et régionales, ce qui constitue un avantage concurrentiel clé ;
- notre portefeuille équilibré et nos relations étroites avec nos clients ;
- la force de notre marque, liée à la qualité et à la fiabilité de nos produits.

Leadership en matière de coûts

La compétitivité de nos coûts et nos coûts d'exploitation moins élevés sont dûs à plusieurs facteurs liés à nos activités, à notre héritage et à notre culture :

- des procédés répliquables à grande échelle ;
- des technologies exclusives, qui reflètent notre héritage en matière d'innovation ;
- une intégration verticale de nos principales activités dans la chaîne de valeur ;
- une culture d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle, enracinée dans plus de 160 ans d'expérience industrielle.

Nouvelle feuille de route *For Generations* : la durabilité comme priorité

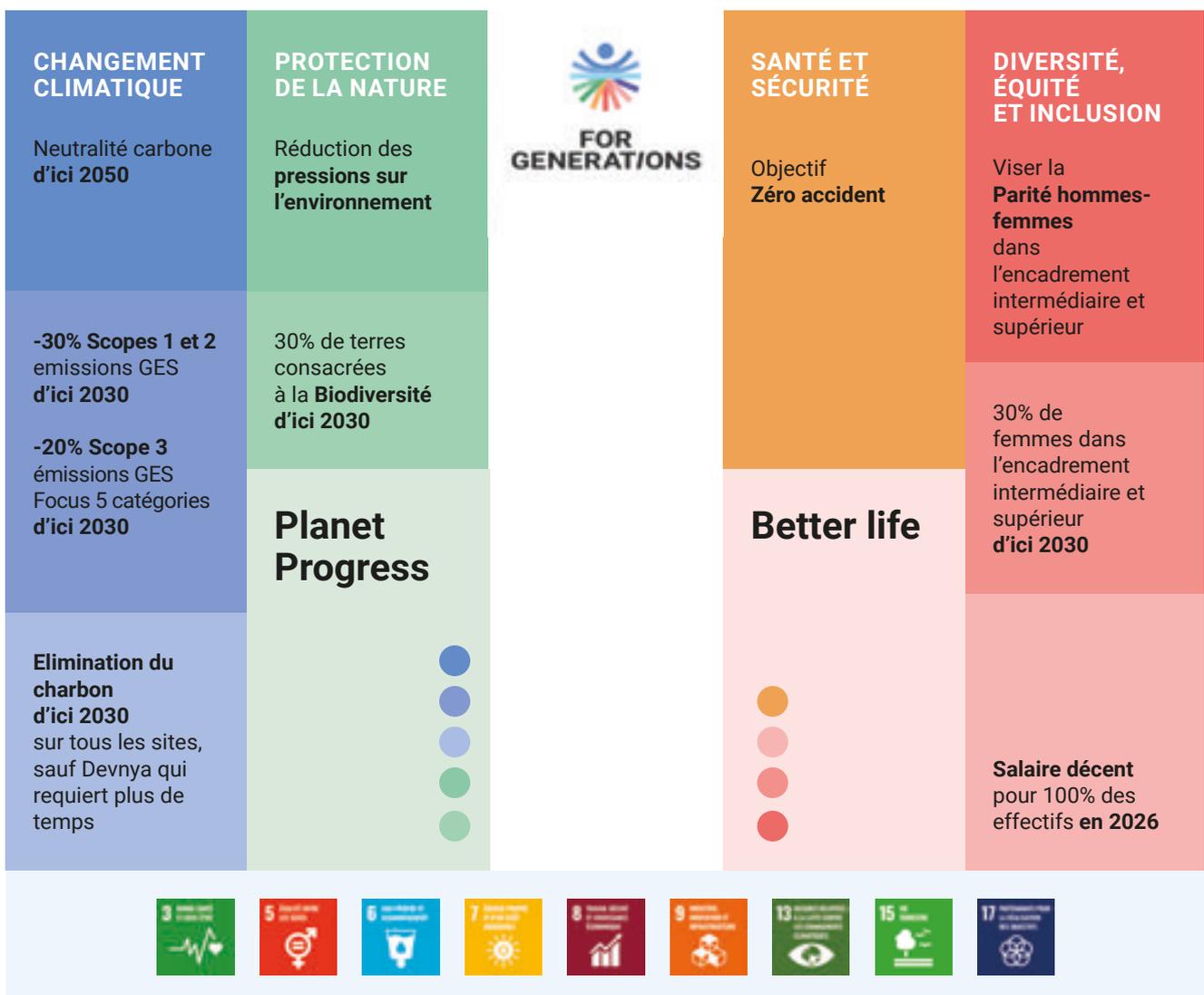
La durabilité est profondément ancrée dans notre culture et nos opérations. Nous nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, à réduire notre impact sur la planète, à protéger la biodiversité et à économiser les ressources, tout en répondant aux besoins de nos clients pour des produits plus durables et compétitifs. Fidèles à l'héritage d'Ernest Solvay, nous continuons également à faire du bien-être et de l'attention portée à nos collaborateurs et à nos communautés une priorité.

En 2024, nous avons défini notre nouvelle feuille de route de durabilité, *For Generations*, en adéquation avec le nouveau profil et la nouvelle stratégie de Solvay. Cette feuille de route s'articule autour de deux piliers : Planet Progress qui porte sur le climat et la nature, et Better Life qui concerne nos collaborateurs et nos communautés.

En ce qui concerne le climat, nous avons actualisé notre feuille de route pour la neutralité carbone et défini une trajectoire solide et économiquement viable pour atteindre nos objectifs. Nous estimons pouvoir réduire d'environ un tiers nos émissions d'ici 2030 et encore d'un tiers d'ici 2040.

En ce qui concerne la nature, nous avons pris un nouvel engagement en faveur de la biodiversité : être le meilleur dans notre catégorie et nous aligner sur le Cadre mondial pour la biodiversité. Cet engagement inclut la préservation de 30% des terres autour de nos sites d'ici 2030. À cette fin, nous nous sommes associés au Wildlife Habitat Council (WHC) en Amérique latine et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans l'UE.

En ce qui concerne les personnes, nous confirmons nos ambitions en matière de sécurité, de diversité, d'équité et d'inclusion, et nous visons 30% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030.



Quatre leviers stratégiques

► La mise en œuvre de notre stratégie de leader de la chimie essentielle nécessite d'actionner quatre leviers stratégiques. Ils orientent nos décisions en matière d'allocation des ressources et de définition de nos priorités.

01.

Atteindre l'excellence opérationnelle pour renforcer notre compétitivité

Pour être un leader de la chimie essentielle, il est impératif d'être compétitif sur les coûts. Nous mettons en œuvre une transformation en profondeur du Groupe, en simplifiant et en standardisant, et en utilisant les outils digitaux comme levier. Ceci nous permet de nous améliorer en continu. Par exemple, 70% environ de nos actifs (soient le carbonate de soude, les peroxydes et la silice) reposent sur des technologies répliquables, qui peuvent être dupliquées d'un site à l'autre. En 2024, nous avons mené des initiatives visant à optimiser le modèle opérationnel du Groupe et nos opérations sur le terrain.

Notre nouvelle culture, fondée sur nos Convictions et nos Comportements fondamentaux, joue un rôle de catalyseur de changement. C'est un facteur clé de notre réussite. Elle favorise la mise en place des bonnes pratiques qui feront de Solvay une entreprise plus durable, plus résiliente et plus compétitive. Ce socle commun de comportements va nous permettre d'adopter un état d'esprit d'amélioration continue et de libérer le plein potentiel de chaque projet.

Développer et motiver nos collaborateurs pour relever les défis de demain

Nos collaborateurs sont essentiels à la réussite de nos activités et au succès de notre stratégie. Nous veillons en permanence à assurer leur bien-être au travail et à favoriser le dialogue social, tout en développant les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour assurer nos performances futures.

80%

Engagement de nos collaborateurs

Source : sondage interne Pulse 2024

→ **Priorité au bien-être de nos collaborateurs.** Nos différentes initiatives contribuent à améliorer leur bien-être au travail. C'est le cas de Solvay Cares, qui garantit des avantages sociaux minimaux à 100% de nos effectifs, et de notre politique pour la diversité, l'équité et l'inclusion, qui vise à développer le sentiment d'appartenance et à promouvoir la diversité. Nous prenons également des mesures pour réduire les écarts salariaux entre les hommes et les femmes et pour favoriser la diversité dans les recrutements. Nous nous engageons également à verser un salaire décent à 100% de nos collaborateurs d'ici 2026. Le dialogue social est essentiel pour nous. Nous échangeons en permanence avec nos collaborateurs à travers divers canaux et nous avons renouvelé notre accord mondial avec IndustriALL, le syndicat de l'industrie chimique.

Repenser l'organisation avec une gouvernance centrale forte

Nous mettons en place des modèles opérationnels adaptés à nos objectifs, avec une gouvernance centrale forte, afin de renforcer notre efficacité et notre compétitivité. Nous simplifions et standardisons notre organisation et nos procédés en créant de nouvelles structures avec des coûts plus faibles, de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. Cela couvre un large éventail de dimensions telles que la définition de modèles opérationnels cibles et d'une nouvelle gouvernance des interactions à tous les niveaux du Groupe, ou encore la création de profils de talents et d'initiatives de perfectionnement pour chaque compétence.

→ **Simplification de l'organisation du Groupe.** Après la scission, l'organisation a été allégée, et le nombre de niveaux hiérarchiques au sein des Fonctions support a été réduit. Nous avons également commencé à simplifier le nombre d'entités juridiques à travers le monde et le futur système ERP nous permettra d'aller encore plus loin. Enfin, nous travaillons à optimiser nos sites administratifs dans le monde.

Faire progresser en permanence nos sites de production

Nous avons mis en œuvre des plans d'amélioration continue et d'optimisation de nos opérations et de nos systèmes dans nos sites de production, en nous appuyant sur les outils numériques. Nous nous concentrons sur la réduction des coûts fixes et variables avec un portefeuille important de projets dans ce domaine et nous avons investi dans notre infrastructure numérique.

→ **100% de nos usines ont rejoint STAR Factory.** Nous avons poursuivi le déploiement de notre programme en transformant nos opérations afin de préparer nos usines aux enjeux de demain. STAR Factory va permettre de déployer notre feuille de route de durabilité *For Generations* dans chacune de nos usines à travers le monde. Chaque site va ainsi traiter tous les aspects de la sécurité, de la productivité et de la durabilité. Ce programme joue un rôle majeur dans la transformation du Groupe.

~90 M€

d'économies structurelles liées à l'efficacité opérationnelle et aux coûts fixes des usines, réalisées en 2024 dans le cadre des opérations STAR

→ **Efficacité accrue de la maintenance prédictive grâce au numérique.** En modifiant structurellement le mode de gestion de nos données industrielles, nous sommes en mesure de mettre en œuvre plusieurs initiatives à grande échelle. Par exemple, l'intégration de l'Internet des Objets dans la gestion des actifs de nos usines modifie notre façon de gérer la maintenance et permet d'assurer une efficacité, une fiabilité et une rentabilité accrues dans tous nos sites à travers le monde. Notre usine de Paulínia (Brésil), pionnière dans ce domaine il y a quelques années, a constaté une réduction des coûts de maintenance pouvant atteindre 60% sur les équipements concernés. Fin 2024, nous avons installé près de 2 000 capteurs sur les équipements critiques, avec un objectif de 12 000 d'ici 2027. —

02.

Développer l'innovation de procédés pour conserver notre avance sur le marché

La technologie des procédés est le principal créateur de valeur pour Solvay, et l'innovation dans les procédés est cruciale pour nos performances futures. Nous sommes des pionniers de l'innovation dans les procédés, en investissant pour renforcer la sécurité et la fiabilité de nos opérations, et en réduisant notre empreinte carbone afin d'offrir à nos clients des produits plus durables et plus compétitifs.

→ **Nouvelle silice circulaire pour les pneus.** La silice précipitée permet d'atteindre les objectifs ambitieux de matières premières durables fixés par les fabricants de pneus. Le procédé breveté par Solvay pour produire de la silice biocirculaire à base de cendres de son de riz permettra de réduire l'empreinte carbone de l'industrie du pneumatique et d'augmenter la part des matériaux renouvelables dans les pneus. Ce nouveau procédé permet de réduire les émissions de GES de la silice précipitée grâce à un processus de fabrication moins énergivore pour le même niveau de performances. La production débutera en 2025 à Livourne (Italie) avec des matières premières locales. Nous travaillons sur d'autres alternatives circulaires à la silice pour contribuer à créer de la circularité dans l'industrie. —



03.

Accélérer la transition énergétique pour favoriser une croissance durable

Progresser dans la transition énergétique de nos usines et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est une nécessité pour améliorer notre compétitivité et satisfaire la demande de solutions plus durables de la part de nos clients. Notre feuille de route mondiale pour la transition énergétique comprend diverses initiatives, incluant l'élimination du charbon, la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique destinés à réduire la consommation d'énergie de nos sites, ou encore l'adoption de sources d'énergie renouvelables, comme à Ciudad Juarez (Mexique), où un biodigester a été mis en service en 2024 pour remplacer le gaz naturel par du biométhane. Dans le cadre du programme STAR Factory nous gérons un portefeuille significatif de projets dans ce domaine.

En 2024, nous avons considérablement progressé en matière de transition énergétique.

→ **Adoption de sources d'énergie compétitives locales, issues de la biomasse et des déchets, dans nos usines européennes de carbonate de soude.** Nous avons fait de Rheinberg (Allemagne) la première usine de carbonate de soude au monde à être alimentée principalement par de l'énergie renouvelable à base de déchets de bois locaux. Des projets sont également en cours sur nos sites industriels en Europe. À Dombasle (France), nous remplaçons le charbon par un combustible issu de déchets, avec un démarrage prévu fin 2025 et à Torrelavega (Espagne), nous envisageons de remplacer le charbon par de la biomasse d'ici 2027. Ces projets de transition énergétique décarboneront considérablement nos activités européennes et réduiront leur exposition aux risques liés aux prix des combustibles fossiles, renforçant leur durabilité à long terme.

→ **Green River, Wyoming, acteur de référence sur le marché américain du carbonate de soude.** En 2024, nous avons annoncé la réalisation de deux projets majeurs dans notre usine américaine de carbonate de soude à base de trona : l'élimination du charbon remplacé par du gaz naturel ; et le lancement d'un nouveau procédé d'oxydation thermique régénérative (RTO), une première dans l'industrie minière du trona. Ces projets permettront de réduire considérablement les émissions de GES, le projet RTO contribuant à lui seul à les réduire de 8% à l'échelle du Groupe. Combinés à l'augmentation de capacité prévue de 600 kt, ces efforts permettront de réduire les émissions de GES du Groupe à hauteur de 4%¹ net, à partir de 2025, renforçant ainsi la position d'acteur de référence de Green River pour la production de carbonate de soude durable aux États-Unis. —

~10%²

de réduction des émissions de GES du Groupe grâce aux usines de Rheinberg, de Green River et de Ciudad Juarez

04.

Développer nos capacités de production en phase avec le marché et pour saisir les opportunités

La croissance du marché et les opportunités de développement sur les segments à fort potentiel alimentent la croissance de Solvay.

Croître avec le marché

Pour répondre à la progression continue de la demande, nous investissons dans l'extension de nos capacités de production, la construction de nouvelles unités ou encore pour augmenter notre production à travers des partenariats.

→ **Augmentation de la capacité de notre site Shandong Huatai Interox Chemical en Chine.** Cette initiative illustre nos efforts pour conserver notre position de référence dans le secteur du peroxyde d'hydrogène et nous place en bonne position pour répondre efficacement à la demande croissante de l'industrie photovoltaïque chinoise.

Saisir des opportunités à haut potentiel sur les marchés en forte croissance

Une partie de notre portefeuille est destinée à des applications à haute valeur ajoutée, sur des marchés en pleine expansion, avec une croissance à deux chiffres sur la plupart d'entre eux. Nous investissons au moment opportun sur les marchés en croissance rapide afin d'être prêts à saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. C'est le cas notamment pour la production de terres rares à partir de matériaux recyclés sur notre site de La Rochelle (France).

→ **Inauguration d'une usine de premier plan en Europe, à Rosignano (Italie), pour la production d'Alve-One®.** Cet agent gonflant chimique, à base de bicarbonate de sodium vise à répondre à la demande croissante d'agents gonflants plus sûrs, plus sains et plus durables pour divers usages privés et industriels à travers le monde, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la chaussure, du bâtiment et de la construction. Il permettra de réduire l'empreinte carbone des produits finis en mousse tout en améliorant les normes de santé et de sécurité qui protègent les personnes et l'environnement. —

1. Scopes 1 et 2, comparé à 2021, intégrant l'impact de l'augmentation de capacité de 600 kt qui sera mise en service en 2025.

2. Scopes 1 et 2, à partir de 2025 et par rapport à 2021

Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

Génération de trésorerie et allocation ciblée du capital

► Notre objectif est de générer des rendements attractifs et une trésorerie durable, tout en conservant notre notation « Investment grade ». À cette fin, nous privilégions une allocation ciblée de notre capital.

C'est ce que nous avons fait en accélérant nos dépenses d'investissements au deuxième semestre 2024, pour atteindre un total de 355 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, afin d'accompagner la transformation du Groupe et de renforcer notre position dans des domaines de croissance spécifiques, nous préparant à saisir les opportunités qui se présenteront. —

Politique ciblée d'allocation du capital



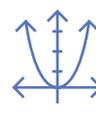
Dépenses d'investissements essentielles

Investissements pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de nos actifs – maintenance, sécurité et réglementation – et dans les projets de transition énergétique.



Récompenser les actionnaires

Distribution de dividendes stables ou en augmentation, conformément à notre politique depuis 40 ans.



Préparer l'avenir

Décisions d'investissement discrétionnaires dans des projets de croissance créateurs de valeur, sur la base du mérite et de la disponibilité financière.

3. Performance des activités

3.1. Vue d'ensemble des résultats consolidés	32	NOTE P8 : Investissements	40
3.2. Contexte de préparation	34	NOTE P9 : Free cash flow	41
3.2.1. Retraitements	34	NOTE P10 : Fonds de roulement net	41
3.2.2. Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultats sous-jacent	35	NOTE P11 : Dette nette sous-jacente	42
3.2.3. Mesures des performances alternatives (APM)	35	NOTE P12 : Provisions	42
3.2.4. Description des segments opérationnels	35	NOTE P13 : ROCE	43
3.3. Chiffres sous-jacents du Groupe	36	3.4. Chiffres sous-jacents par segment	43
NOTE P1 : Chiffre d'affaires net	36	NOTE P14 : Basic chemicals	44
NOTE P2 : Coûts sous-jacents des matières premières et énergie	36	NOTE P15 : Performance chemicals	45
NOTE P3 : EBITDA sous-jacent	37	NOTE P16 : Corporate & business services	45
NOTE P4 : Amortissements et dépréciations sous-jacents	37	3.5. Réconciliation des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS	46
NOTE P5 : Charges financières nettes sous-jacentes	38	3.6. Chiffres par action	48
NOTE P6 : Charges d'impôts sous-jacentes	38	NOTE P17 : Résultat par action	49
NOTE P7 : Profit sous-jacent des activités abandonnées	39	NOTE P18 : Dividende	49
		3.7. Perspectives 2025	50
		3.8. Objectifs financiers 2028	50

3. Performance des activités

Note relative à la section sur la Performance des activités: Les chiffres comparatifs ont été retraités conformément aux changements mentionnés en 3.2 Contexte de préparation.

3.1. VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Données financières

Chiffres clés de l'année	Notes	IFRS			Sous-jacent		
		2024	2023	%	2024	2023	%
(en M€)							
Chiffre d'affaires net	P1	4 540	4 880	-7,0%	4 686	4 880	-4,0%
Frais opérationnels nets excluant amortissements & dépréciations	P2	-3 744	-4 178	+10,4%	-3 634	-3 633	-
EBITDA	P3	795	701	+13,4%	1 052	1 246	-15,6%
Marge d'EBITDA					22,5%	25,5%	-3,1pp
Amortissements & dépréciations d'actifs	P4	-362	-423	+14,4%	-320	-321	+0,1%
EBIT		433	278	+55,6%	732	926	-20,9%
Charges financières nettes	P5	-113	-98	-15,0%	-132	-140	+5,9%
Charges d'impôts	P6	-87	-208	+58,2%	-155	-198	+21,8%
Taux d'imposition	P6				26,0%	26,7%	-0,8pp
Profit des activités poursuivies		233	-28	n.m.	445	588	-24,2%
Profit / perte (-) des activités abandonnées	P7	-	2 132	n.m.	2	842	n.m.
Profit / perte (-) de la période		233	2 105	-88,9%	447	1 430	-68,7%
Profit (-) / perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle		-10	-12	-14,4%	-15	-13	+20,8%
Profit / perte (-) attribué aux actionnaires Solvay		223	2 093	-89,3%	432	1 417	-69,5%
Résultat de base par action (en €)	P17	2,12	20,09	-89,4%	4,11	13,61	-69,8%
dont des activités poursuivies	P17	2,12	-0,36	n.m.	4,10	5,55	-26,2%
Dividende ⁽¹⁾	P18	2,43	2,43	-	2,43	2,43	-
Investissements des activités poursuivies	P8				355	450	-21,1%
Conversion en cash sous-jacent (activités poursuivies)	P8				66,3%	63,9%	+2,4%
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies	P9				361	561	-35,7%
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois, activités poursuivies)					34,6%	45,4%	-10,7pp
Fonds de roulement net	P10	577	509		601	509	
Fond de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel annualisé	P10				11,6%	9,5%	
Dettes nettes financières	P11				1 544	1 489	+3,7%
Ratio de levier sous-jacent	P11				1,5	1,2	+22,8%
ROCE (activités poursuivies)					17,6%	20,4%	-2,8pp

(1) Recommended dividend for 2024

Données extra-financières

En 2024, Solvay a défini sa nouvelle feuille de route *For Generations*, qui fixe le programme de développement durable de l'entreprise, tout en s'alignant sur le nouveau profil et la nouvelle stratégie de Solvay. Cette feuille de route s'articule autour de deux piliers : "Planet Progress", axé sur le climat et sur la nature, et "Better Life", pour les personnes et les communautés.

Le tableau ci-dessous présente une mise à jour des progrès réalisés par Solvay en 2024 sur les indicateurs clés de performance de *For Generations* :

Planet progress	2024	2023	2021	Progrès vs 2021	Commentaire	Objectifs 2030
Émissions de GES Scope 1 & 2 Mt ^(a)	7,5	7,3	9,0	-17%	Introduction d'une technologie innovante d'oxydation thermique régénérative à Green River, dans le Wyoming, pour la première fois dans l'industrie minière du trona	-30% vs 2021
Émissions de GES Scope 3 5 catégories prioritaires ^{(a)(b)(c)} Mt	14,1	13,2	14,7	-4%	Méthodologie révisée et alignée sur les exigences du protocole des GES et les directives comptables du WBCSD. Objectif inchangé (d)	-20% vs 2021
Sortie du charbon ^(e) Nombre de sites consommant du charbon pour la production d'énergie	3	5	5	-2	Abandon du charbon achevé à Green River, Wyoming et à Rheinberg, Allemagne ; Échéance 2030 menacée à Devnya, Bulgarie	Tous les sites en 2030, sauf Devnya
Biodiversité % de terrains perméables situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité dans le cadre d'une gestion positive de la biodiversité	Nouveau	-	-	-	Médaille d'or WHC renouvelée pour Paulinia, Brésil Partenariat avec l'UICN	30%
Better life	2024	2023	2021	Progrès vs 2021	Commentaire	Objectifs
Sécurité Blessures à reporter - RI ^(f)	41	45	68	-27	3 décès en 2024	Viser le zéro accident
Diversité (% de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur) ^(g)	27,3%	26,3%	28,0%	-0,7pts	En 2024, progression satisfaisante d'1 point par rapport à 2023	30% en 2030

(a) Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

(b) Les 5 catégories d'émissions de scope 3 sont « Achats de biens et services », « Activités liées au carburant et à l'énergie », « Transformation des produits vendus », « Utilisation des produits vendus » et « Traitement en fin de vie des produits vendus ».

(c) Les émissions de scope 3 de 2023 et 2021 se concentrent sur 5 catégories ajustées avec la nouvelle méthodologie de 2024.

(d) Nouvelle méthodologie basée sur le GHG Protocol (biens et services achetés, activités liées au carburant et à l'énergie) et les directives comptables du WBCSD pour le reporting des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur du secteur chimique.

(e) Comprend le charbon et les produits du charbon utilisés dans la production d'énergie.

(f) Périmètre : employés et sous-traitants de Solvay. Données 2023 telles que publiées dans le rapport annuel intégré de Solvay.

(g) Les catégories d'encadrement sont définies sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois Hay. Les niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur désignent l'ensemble du personnel interne actif ayant des points Hay supérieurs à 530.

Planet Progress

Réduction des émissions de GES de scope 1 et 2 : fin 2024, la réduction cumulée des émissions de scope 1 et 2 depuis 2021 à périmètre constant s'élève à -17% ou -1,50 Mt éq. CO₂ (périmètre financier consolidé). Cependant, ses émissions ont augmenté de +1,9% ou +0,14 Mt éq. CO₂ par rapport à 2023 en raison de l'impact de la reprise de l'activité (+0,26 Mt éq. CO₂), qui a été partiellement atténué par de nouveaux projets de réduction des GES (-0,12 Mt éq. CO₂). En 2024, 25 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été alloués au plan de transition de Solvay.

Sortie du charbon : en novembre 2024, l'usine de Solvay à Rheinberg, en Allemagne, a achevé sa sortie du charbon et est désormais la première usine de carbonate de sodium au monde à être principalement alimentée par des énergies renouvelables, à savoir des déchets de bois. Plus tôt dans l'année, la sortie du charbon sur le site de Green River, dans le Wyoming, aux États-Unis, a également été réalisée avec une conversion au gaz naturel. Un autre projet d'abandon du charbon est en cours à Dombasle, en France, où le charbon sera remplacé par des combustibles solides de récupération d'ici la fin de 2025.

Passage aux énergies renouvelables ou à faible teneur en carbone : en 2024, un nouveau biodigester a été mis en service à Juarez, au Mexique, et remplace le gaz naturel par du biométhane. D'autres projets sont en cours, notamment à Collonges, en France, où le fioul sera progressivement abandonné grâce à un nouveau four électrique dont le démarrage est prévu fin 2025, et à Rosignano, où, d'ici 2026, de l'hydrogène vert sera produit, alimenté par une nouvelle ferme solaire, qui sera l'une des plus grandes d'Italie. De plus, un nouveau projet a été annoncé en 2024 pour remplacer le gaz naturel par la biomasse à Paulinia, au Brésil, avec un démarrage prévu en 2027.

Innovation dans nos procédés : en octobre 2024, après l'achèvement de l'élimination progressive du charbon à Green River, Solvay a inauguré la nouvelle technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO), une première dans l'industrie minière du trona, contribuant à une réduction des émissions jusqu'à -8% au niveau du Groupe dans son périmètre actuel, et créant une référence américaine pour le carbonate de sodium durable. Parallèlement, Solvay progresse en Europe avec la nouvelle usine pilote e.Solvay à Dombasle.

Réduire les émissions de GES de scope 3 : en 2024, les méthodologies de calcul ont été alignées sur les meilleures pratiques du marché et les recommandations du Protocole des GES. Suite à ces changements, la base de référence de 2021 a été reformulée avec la méthodologie de reporting de 2024. Les 5 catégories ciblées représentent 90% de la nouvelle base de référence de 2021. À la fin de 2024, la réduction cumulée des émissions des 5 catégories ciblées depuis 2021 à périmètre constant s'élève à -4% ou -0,6 Mt CO₂eq (périmètre financier consolidé).

Agir pour la nature et le climat : en novembre 2024, le WHC (Wildlife Habitat Council) a renouvelé sa certification de niveau or pour la conservation de la biodiversité à Paulinia, où Solvay mène un remarquable projet de reboisement qui a débuté en 2017 et s'achèvera en 2028. Deux nouveaux projets de reboisement ont été lancés en 2024 à Linne Herten, aux Pays-Bas (petite forêt) et près de Map Ta Phut, en Thaïlande (mangrove). Ces projets sont financés par le nouveau Solvay Travel Carbon Fund qui collecte 100 euros / tonne de CO₂ émise par nos voyages d'affaires. En plus de leur impact positif sur la biodiversité, ces projets de reboisement permettent l'élimination des gaz à effet de serre.

Better Life

Sécurité : suite aux accidents graves de 2024, ayant entraîné trois décès, Solvay a instauré une équipe de sécurité dédiée. Dirigée par un directeur de la sécurité groupe, rattaché au directeur des opérations, cette équipe mènera une transformation en profondeur. L'objectif sera de renforcer la culture de sécurité, l'implication des dirigeants et la discipline opérationnelle dans nos usines. Cette démarche sera appuyée par un cabinet de conseil externe, expert en culture de sécurité.

Diversité : Solvay a progressé d'un point de pourcentage, atteignant 27,3% de femmes aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs.

Salaires décent : en 2024, nous avons achevé l'analyse mondiale du salaire minimum vital pour tous les pays où nous sommes présents, avec l'objectif de combler l'écart en 2025.

3.2. CONTEXTE DE PRÉPARATION

3.2.1. Retraitements

En décembre 2023, la séparation de Solvay SA/NV (EssentialCo) et des « activités de spécialité » a été réalisée au moyen d'une scission partielle. Les activités de spécialité, rebaptisées Syensqo SA/NV, sont devenues une société cotée indépendante de Solvay. Par conséquent, afin de refléter la séparation, les mesures de performance de Solvay ont été retraitées et les activités de spécialité ont été classées en tant qu'activités abandonnées. Dans les tableaux ci-dessous, les chiffres relatifs à la performance financière de 2023 ont été retraités pour refléter uniquement les activités poursuivies.

Suite au transfert annoncé des activités eH2O2 de Special Chem à Peroxides le 1^{er} janvier 2024, le chiffre d'affaires de Special Chem et Peroxides et l'EBITDA de Basic Chemicals et Performance Chemicals ont été retraités dans les périodes précédentes.

Le 15 avril 2024, Solvay a publié des informations trimestrielles pour 2023, en tenant compte de certains changements de périmètre, et de l'application dans le compte de résultat consolidé d'un changement d'APM pour Peroxidos do Brasil, qui est comptabilisé selon la « méthode de la mise en équivalence » dans les IFRS, et proportionnellement dans l'APM. Le tableau suivant présente le détail de ces ajustements.

(en M€) - non audités	2023			
	Historique	Changements APM	Changement périmètre	Nouvelle base
Chiffre d'affaires net	4 880	163	-132	4 911
Basic Chemicals	2 835	163	-25	2 973
Soda Ash & Derivatives	2 093			2 093
Peroxides	742	163	-25	880
Performance Chemicals	2 039		-107	1 932
Silica	583			583
Coatis	646			646
Special Chem	810		-107	703
Corporate	6			6
EBITDA	1 246	24	-116	1 154
Basic Chemicals	950	24	-8	965
Performance Chemicals	371		-54	317
Corporate	-75		-53	-128
Marge d'EBITDA	25,5%			23,5%
Basic Chemicals	33,5%			32,5%
Performance Chemicals	18,2%			16,4%

3.2.2. Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultats sous-jacent

Outre les comptes IFRS, Solvay présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés pour les impacts sans incidence sur la trésorerie de l'Allocation du prix d'acquisition (PPA) liés aux acquisitions, les coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, et pour d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats sur la période de référence.

3.2.3. Mesures des performances alternatives (APM)

Solvay utilise des indicateurs de performance alternatifs pour mesurer sa performance financière, tels que décrits ci-dessous. Solvay estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses résultats d'exploitation, car ils permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici figurent dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

3.2.4. Description des segments opérationnels

En 2024, le groupe est organisé en interne selon les segments de reporting suivants :

- **Basic Chemicals** héberge des activités de produits chimiques intermédiaires axées sur des marchés matures et résilients. Solvay est un leader mondial dans le domaine du carbonate de soude et des peroxydes. Ces entreprises mondiales partagent des caractéristiques économiques similaires et desservent des marchés majeurs tels que le bâtiment et la construction, les biens de consommation et l'alimentation.
- **Performance Chemicals** héberge une gamme plus large de produits (dans les activités Silica, Coatis et Special Chem) qui peuvent être personnalisés sur la base d'une expertise unique en matière de formulation et d'application. Ces activités partagent des caractéristiques économiques similaires et sont également des actifs de haute qualité avec des positions fortes sur leurs marchés.
- **Corporate** comprend les services centraux généraux et autres services commerciaux, tels que les Global Business Services, ainsi que l'expertise en matière d'approvisionnement et d'énergie.

Activités Basic Chemicals

- **Soda Ash & Derivatives** - (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 9 sites de production): Solvay est un leader mondial dans la production de carbonate de soude et de son dérivé, le bicarbonate de sodium. Le carbonate de soude est utilisé par les clients dans le verre de construction, les panneaux solaires, les conteneurs et emballages en verre, les batteries lithium-ion pour les véhicules électriques, les détergents et les produits chimiques. Les solutions de Solvay à base de bicarbonate de sodium sont destinées aux marchés de l'alimentation et de la nutrition animale mais aussi aux applications en croissance de traitement des gaz de combustion ou de la santé.
- **Peroxides** - (0,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 20 sites de production): Solvay est un leader mondial dans le domaine du peroxyde d'hydrogène. Cet oxydant respectueux de l'environnement est utilisé comme agent de blanchiment, de décontamination, de désinfection et à des fins antispétiques dans des industries telles que la pâte à papier, le textile, l'eau et l'alimentation. Il sert d'intermédiaire pour la production de produits chimiques, tels que l'oxyde de propylène et le caprolactame. Il est également essentiel dans les applications émergentes et en pleine croissance, notamment dans les secteurs des semi-conducteurs, de l'énergie photovoltaïque, de l'exploitation minière urbaine et des batteries.

Activités Performance Chemicals

- **Silica** - (0,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 7 sites de production): Solvay est un producteur mondial de silice précipitée, composant essentiel dans les secteurs des pneumatiques, des produits d'entretien et des soins à la personne, de l'alimentation humaine et animale. En tant que leader mondial de l'innovation dans le domaine de la silice hautement dispersible (HDS), Solvay offre aux fabricants de pneus du monde entier le plus vaste portefeuille de silice HDS et développe différents grades de spécialité pour toutes les parties du pneu, offrant des performances environnementales inégalées qui permettent de réduire la consommation de carburant et d'augmenter l'autonomie des batteries des véhicules électriques.
- **Coatis** - (0,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 2 sites de production): Solvay fournit des solvants à haute performance phénols et des dérivés de polyamide, principalement pour le marché latino-américain. Coatis est un leader régional important dans le domaine des solvants oxygénés utilisés dans les peintures, l'hygiène et les soins à domicile, ainsi que dans la production de phénol et de dérivés, utilisés comme intermédiaires pour produire des résines synthétiques employées dans les fonderies, la construction et les abrasifs.
- **Special Chem** - (0,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 11 sites de production): Solvay produit des formulations à base de fluor et de terres rares pour l'automobile, l'électronique, ainsi que pour des applications de niche chimiques et industrielles. Solvay est un partenaire stratégique du secteur de l'automobile pour la production de matériaux pour le contrôle des émissions et le brasage d'aluminium, ainsi que pour l'industrie de l'électronique, en fournissant des matériaux de nettoyage et de polissage pour les semi-conducteurs.

3.3. CHIFFRES SOUS-JACENTS DU GROUPE

NOTE P1

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Evolution du chiffre d'affaires net

(en M€)

2023	4 880
Périmètre et APM*	+70
Conversion devises	-66
Volume et mix	+231
Prix	-428
2024	4 686

* 2024 inclut 163 millions d'euros de changements d'APM. Le chiffre d'affaires 2023 retraité avec la nouvelle définition de l'APM s'élèverait à 5 043 millions d'euros

Le chiffre d'affaires sous-jacent de 4 686 millions d'euros pour l'année 2024 a diminué de -4,0% par rapport à 2023 (-4,0% en organique), principalement en raison de la baisse des prix (-8,8%), tandis que les volumes ont augmenté (+4,7%) dans la majorité des activités.

Chiffre d'affaires par marchés finaux

Chiffre d'affaires net sous-jacent par marchés finaux - 2024 (en %)	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Solvay
Automobile	1%	46%	19%
Biens de consommation, entretien de la maison, soins d'hygiène et de santé	20%	13%	17%
Alimentation et nutrition animale	19%	8%	15%
Ressources, environnement et énergie	18%	4%	12%
Bâtiment et construction	10%	6%	9%
Electronique	5%	4%	4%
Industrie chimique et applications industrielles	27%	19%	24%

De plus amples informations sur le chiffre d'affaires et notamment le détail du chiffre d'affaires par pays et par région sont disponibles dans les états financiers à la NOTE F1 Chiffre d'affaires et information par segment

NOTE P2

COÛTS SOUS-JACENTS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Les dépenses globales de matières premières du Groupe s'élèvent à environ 0,95 milliard d'euros en 2024 (contre 1,0 milliard d'euros en 2023). Les dépenses en matières premières peuvent être réparties en plusieurs catégories : les dérivés du pétrole brut pour 32% (cumène, adiponitrile, butanol), les dérivés de minéraux pour 28%, les dérivés du gaz naturel pour environ 22% et les autres dérivés pour 18%

Les coûts énergétiques nets représentent environ 0,7 milliard d'euros (contre 0,8 milliard d'euros en 2023). La répartition par région est la suivante : en Europe (71%), suivie des Amériques (19%), et de l'Asie et du reste du monde (10%). Les principales sources d'énergie utilisées sont le coke, l'anthracite, le coke de pétrole et le charbon pour 35% (contre 39% en 2022), le gaz naturel (net des ventes de vapeur et d'électricité) pour 33% (contre 33% en 2023), l'électricité pour 25% (contre 21% en 2022), la vapeur, l'hydrogène et la biomasse pour 7% (contre 6% en 2023).

De plus amples informations sur la consommation d'énergie sont disponibles dans le rapport de durabilité à la note NOTE E1-5 Consommation et mix d'énergie

NOTE P3**EBITDA SOUS-JACENT**

Évolution de l'EBITDA sous-jacent - par segment

(en M€)

2023	1 246
Périmètre et APM*	-90
Conversion devises	-10
Basic Chemicals	-185
Performance Chemicals	+15
Corporate	+75
2024	1 052

* 2024 inclut 24 millions d'euros de changements d'APM. L'EBITDA 2023 retraité avec la nouvelle définition de l'APM s'élèverait à 1 270 millions d'euros.

Évolution de l'EBITDA sous-jacent - par levier

(en M€)

2023	1 246
Périmètre et APM*	-90
Conversion devises	-10
Volume et mix	+104
Effet net des prix	-236
Coûts fixes	+45
Autres	-6
2024	1 052

* 2024 inclut 24 millions d'euros de changements d'APM. L'EBITDA 2023 retraité avec la nouvelle définition de l'APM s'élèverait à 1 270 millions d'euros.

L'EBITDA sous-jacent de 1 052 millions d'euros en 2024 a diminué de -15,6% (-8,2% en organique), y compris un impact négatif du périmètre, des APM et de la conversion (-8,0%) dû à la sortie des activités "Thermal insulation" et "Energy", et en intégrant le changement d'APM lié à Peroxidos do Brasil. Les volumes ont augmenté (+8,3%) et les coûts fixes ont diminué (+3,6%) grâce à une forte discipline en matière de coûts, ce qui a été compensé par une baisse de l'effet net des prix (-18,9%). Dans l'ensemble, la marge d'EBITDA a diminué de -3,1 points par rapport à l'année précédente (-1,0 point en organique) pour atteindre 22,5%.

NOTE P4**AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SOUS-JACENTS**

Les charges d'amortissement et de dépréciation s'élèvent à 320 millions d'euros en 202, stables par rapport à 321 millions d'euros en 2023.

NOTE P5

CHARGES FINANCIÈRES NETTES SOUS-JACENTES

(en M€)		2024	2023
Charges d'emprunts		-111	-63
Intérêts sur prêts & dépôts à court terme		24	36
Autres gains & pertes sur endettement net		-5	2
Charges nettes sur emprunts	a	-91	-25
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	b	-	-70
Coût d'actualisation des provisions	c	-41	-45
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	d	-	-
Charges financières nettes	e = a+b+c+d	-132	-140

Avant la Scission Partielle en 2023, Solvay a procédé à diverses opérations de gestion du passif, notamment le rachat d'obligations hybrides. Au moment de la Scission Partielle, la dette financière de Solvay était principalement constituée d'un prêt relais à terme de 1,5 milliard d'euros. En avril 2024, Solvay a émis une obligation en deux tranches pour 1,5 milliard d'euros qui a remplacé le prêt relais à court terme. Les coûts d'emprunt et les coupons des hybrides perpétuels reflètent tous deux ces changements. Dans l'ensemble, les charges financières nettes ont diminué pour atteindre 132 millions d'euros en 2024, soit une baisse de -6% par rapport aux 140 millions d'euros de 2023.

NOTE P6

CHARGES D'IMPÔTS SOUS-JACENTES

(en M€)		2024	2023
Profit / perte (-) de la période avant impôts	a	600	786
Résultat des entreprises associées & coentreprises	b	4	46
Impôts sur le résultat	c	-155	-198
Taux d'imposition sous-jacent	e = -c/(a-b)	26,0%	26,7%

La baisse de -0,8 point de pourcentage à 26,0% en 2024 contre 26,7% en 2023 est principalement due à la modification du bénéfice imposable par pays.

NOTE P7**PROFIT SOUS-JACENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Le profit des activités abandonnées dans le compte de résultat consolidé est analysé comme suit (2023 - du 1^{er} janvier 2023 au 8 décembre 2023).

(en M€)	2023
Chiffre d'affaires	6 656
dont autres produits de l'activité	167
dont chiffre d'affaires net	6 489
Coût des ventes	-4 357
Marge brute	2 299
Frais commerciaux	-272
Frais administratifs	-466
Frais de recherche et de développement	-318
Autres gains et (pertes) d'exploitation	-132
Résultats des entreprises associées et coentreprises	18
Résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures	-53
Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	-274
EBIT	802
Coût d'emprunts	-54
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	14
Autres gains et (pertes) sur endettement net	-22
Coût d'actualisation des provisions	-20
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	3
Profit / (perte) de l'année avant impôts	723
Impôts sur les bénéfices	-242
Profit de l'année des activités abandonnées	481
Gain sur la scission partielle selon IFRIC17	1 651
Profit de l'année des activités abandonnées avec le gain sur la scission partielle	2 132

NOTE P8

INVESTISSEMENTS

(en M€)		2024	2023
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-272	-967
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclues du free cash flow		-	57
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	b	-13	-97
dont les dépenses d'investissement relatives à la scission partielle et exclues du Free Cash Flow		2	-
Paiement de passifs locatifs	c	-63	-112
Investissements	d=a+b+c	-347	-1 119
Investissements des activités abandonnées	e	-	-669
Investissements des activités poursuivies	f=d-e	-347	-450
Investissements de Peroxidos do Brasil	g	-8	N/A
Investissements sous-jacents des activités poursuivies	h=f+g	-355	-450
Basic Chemicals		-234	-294
Performance Chemicals		-90	-121
Corporate		-31	-35
EBITDA sous-jacent	i	1 052	1 246
Basic Chemicals		786	950
Performance Chemicals		324	371
Corporate		-58	-75
Conversion en cash sous-jacent (activités poursuivies)	j = (h+i)/i	66,3%	63,9%
Basic Chemicals		70,2%	69,0%
Performance Chemicals		72,3%	67,5%

Les dépenses d'investissements sous-jacents des activités poursuivies s'élèvent à 355 millions d'euros en 2024, en baisse de -21% par rapport aux 450 millions d'euros en 2023.

La conversion en cash sous-jacent augmente à 66,3%, +2,4 points de pourcentage par rapport à 63,9% en 2023.

De plus amples informations sur les principaux projets d'investissements sont disponibles dans les états financiers à la note F16 Flux de trésorerie des activités d'investissement – acquisition/cession d'immobilisations et de participations

NOTE P9 FREE CASH FLOW

(en M€)		2024	2023
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	615	1 911
dont contributions volontaires aux pensions	b	-30	-116
dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du free cash flow	c	-87	-270
Flux de trésorerie des activités d'investissement	d	-281	-1 792
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	e	-2	-57
Acquisition (-) de filiales	f	-	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	g	-13	-12
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées	h	1	-4
Cession (+) de filiales et participations	i	1	-718
Paieement de passifs locatifs	j	-63	-112
FCF	k = a-b-c+d-e-f-g-h-i+j	400	1 187
FCF des activités abandonnées	l	-	528
FCF de Peroxidos do Brasil	m	17	-
Intérêts nets reçus/(payés) de Peroxidos do Brasil	n	4	-
Intérêts nets reçus/(payés) des activités poursuivies	o	-57	1
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)	p	-4	-4
Coupons payés sur obligations hybrides perpétuelles	q	-	-95
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies	r=k-l+m+n+o+p+q	361	561
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies (LTM)	s	361	561
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies) (12 derniers mois)	t	-4	-4
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	u	1 052	1 246
Ratio de conversion en FCF sous-jacent (12 derniers mois, activités poursuivies)	v=(s-t)/u	34,6%	45,4%

Le Free cash flow aux actionnaires Solvay des activités poursuivies s'est élevé à 361 millions d'euros en 2024 grâce à la solide performance de l'EBITDA et à la bonne maîtrise du fonds de roulement, tandis que les investissements ont augmenté au T4, comme prévu, pour atteindre 355 millions d'euros sur l'année 2024. Les décaissements liés aux provisions (-193 millions d'euros) ont notamment inclus des coûts de restructuration et autres coûts plus élevés que l'année dernière, tandis que les décaissements liés au financement ont été inférieurs en raison du calendrier des paiements de coupons des obligations nouvellement émises.

NOTE P10 FONDS DE ROULEMENT NET

(en M€)		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Stocks	a	623	642
Créances commerciales	b	826	840
Autres créances courantes	c	396	462
Dettes commerciales	d	-810	-850
Autres passifs courants	e	-458	-585
Fonds de roulement net (IFRS)	f = a+b+c+d+e	577	509
Fonds de roulement net (Peroxidos do Brasil)	g	24	-
Fond de roulement net sous-jacent	h=f+g	601	509
Chiffre d'affaires trimestriel	i	1 291	1 341
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	j = 4*i	5 163	5 365
Fond de roulement net sous-jacent / chiffre d'affaires trimestriel annualisé	k = h / j	11,6%	9,5%

Le ratio du fonds de roulement net sur les ventes a augmenté pour atteindre 11,6% en 2024, +2,1 points de pourcentage par rapport à un niveau bas de 9,5% en 2023 (qui s'expliquait par un ralentissement de la demande en fin d'année, combiné aux effets de la simplification du portefeuille).

NOTE P11

DETTE NETTE SOUS-JACENTE

(en M€)		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	a	-1 983	-1 981
Dettes financières courantes	b	-155	-211
Dette brute IFRS	c = a+b	-2 138	-2 192
Dette brute sous-jacente	d = c+h	-2 099	-2 192
Autres instruments financiers	e	16	118
Trésorerie & équivalents de trésorerie	f	539	584
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	g = e+f	555	703
Dette nette IFRS	i = c+g	-1 583	-1 489
Dette nette de Peroxidos do Brasil	h	39	
Dette nette sous-jacente	j = i+h	-1 544	-1 489
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	k	1 052	1 246
Ratio de levier sous-jacent	l = -j/k	1,5	1,2

(en M€)

Dette nette à fin 2023	-1 489
FCF aux actionnaires Solvay	361
Dividendes aux actionnaires Solvay	-256
Contributions volontaires aux pensions	-30
Acquisitions & cessions	-12
Réévaluations (variation de devises), projet de séparation, changement de périmètre & autre	-118
Dette nette à fin 2024	-1 544

La dette financière nette sous-jacente s'élève à 1,5 milliard d'euros à fin 2024, stable par rapport à fin 2023. Le ratio de levier sous-jacent est de 1,5x à fin 2024.

NOTE P12

PROVISIONS

(en M€)

Provisions à fin 2023	-1 645
Palements	225
Nouvelles provisions nettes	-250
Dénouement des provisions	-85
Contributions volontaires aux pensions	30
Rendement des actifs	70
Réévaluations	94
Projet de séparation, changement de périmètre & autre	18
Provisions à fin 2024	-1 544

Les provisions s'élèvent à 1,5 milliard d'euros à fin 2024, dont 674 millions d'euros de provisions liées aux avantages du personnel (principalement les retraites) et 511 millions d'euros de passif environnemental.

De plus amples informations sur les provisions sont disponibles dans les états financiers à la NOTE F31 Provisions.

NOTE P13

ROCE

(en M€)		2024 tel que calculé	2023 tel que calculé
EBIT (LTM)	a	732	926
Impact comptable des EUAs et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	b	-3	-7
Numérateur	c = a+b	728	918
Fonds de roulement - industriel	d	696	533
Fonds de roulement - autre	e	-134	99
Immobilisations corporelles	f	2 184	2 152
Immobilisations incorporelles	g	219	216
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	h	281	273
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	i	77	417
Autres participations	j	30	32
Goodwill	k	782	783
Dénominateur	l = d+e+f+g+h+i+j+k	4 135	4 506
ROCE	m = c/l	17,6%	20,4%

Le ROCE était de 17,6% in 2024, -2,8 points de pourcentage par rapport à 20,4% en 2023, en raison d'une baisse de l'EBIT.

3.4. CHIFFRES SOUS-JACENTS PAR SEGMENT

Revue par segment

(en M€)	2024	2023	%	% organique
Chiffre d'affaires net	4 686	4 880	-4,0%	-4,0%
Basic Chemicals	2 842	2 835	+0,2%	-5,1%
Soda Ash & Derivatives	1 907	2 093	-8,9%	-8,8%
Peroxides	935	742	+26,1%	+3,4%
Performance Chemicals	1 834	2 039	-10,1%	-2,7%
Silica	543	583	-6,8%	-6,5%
Coatis	631	646	-2,3%	+4,1%
Special Chem	660	810	-18,6%	-5,3%
Corporate	10	6		
EBITDA	1 052	1 246	-15,6%	-8,2%
Basic Chemicals	786	950	-17,3%	-19,1%
Performance Chemicals	324	371	-12,7%	+4,9%
Corporate	-58	-75	+22,5%	n.m
Marge d'EBITDA	22,5%	25,5%	-3,1pp	-1,0pp
Basic Chemicals	27,7%	33,5%	-5,9pp	-4,8pp
Performance Chemicals	17,7%	18,2%	-0,5pp	+1,3pp
Investissements des activités poursuivies	355	450	-21,1%	-
Basic Chemicals	234	294	-20,5%	
Performance Chemicals	90	121	-25,6%	
Corporate	31	35	-10,7%	
Conversion en cash (activités poursuivies)	66,3%	63,9%	+2,4pp	-
Basic Chemicals	70,2%	69,0%	+1,2pp	
Performance Chemicals	72,3%	67,5%	+4,8pp	

NOTE P14

BASIC CHEMICALS

(en M€)	2024	2023	%	% Organique
Chiffre d'affaires net	2 842	2 835	-4,0%	-4,0%
Soda Ash & Derivatives	1 907	2 093	-8,9%	-8,8%
Peroxides	935	742	+26,1%	+3,4%
EBITDA	786	950	-17,3%	-19,1%
Marge d'EBITDA	27,7%	33,5%	-5,9pp	-
Investissements dans les activités poursuivies	234	294	-20,5%	-
Conversion en cash	70,2%	69,0%	+1,2pp	-

Evolution du chiffre d'affaires net

(en M€)	
2023	2 835
Périmètre et APM*	177
Conversion devises	-18
Volume et mix	202
Prix	-355
2024	2 842

* 2024 inclut 163 millions d'euros de changements d'APM. Le chiffre d'affaires 2023 retraité avec la nouvelle définition de l'APM s'élèverait à 2 998 millions d'euros

Le chiffre d'affaires de Basic Chemicals a augmenté de +0,2% (-5,1% en organique) par rapport à 2023, les impacts positifs de la conversion, du périmètre et de la variation des taux de change (+5,6%) et de l'augmentation des volumes (+7,1%) étant compensés par l'impact négatif des prix (-12,5%). L'EBITDA annuel du segment a baissé de -17,3% (-19,1% en organique), principalement en raison de la baisse des prix du carbonate de sodium. La marge d'EBITDA a diminué à 27,7%, soit une baisse de -5,9 points par rapport à l'année précédente (-4,8 points en organique).

Le chiffre d'affaires de Soda Ash & Derivatives en 2024 a diminué de -8,9% (-8,8% en organique), en raison de la baisse des prix du carbonate de sodium, tandis que les volumes ont augmenté tant pour le carbonate de sodium que pour le bicarbonate. La demande de carbonate de sodium a été plus élevée d'une année sur l'autre sur le marché de l'export, bien que cela ait été partiellement compensé par la baisse de la demande de verre creux, en particulier en Europe. La demande de bicarbonate a été soutenue par les applications d'alimentation animale et de traitement des gaz de combustion.

Les ventes de Peroxides pour 2024 ont augmenté de +26,1%, y compris la consolidation des ventes de Peroxidos do Brasil (+3,4% en organique). Les volumes ont augmenté sur le marché libre, en particulier dans les applications chimiques, minières, alimentaires et de désinfection, et de pâte à papier. La demande a également augmenté dans le segment HPPPO et pour les peroxydes de qualité électronique, en particulier en Asie.

NOTE P15

PERFORMANCE CHEMICALS

(en M€)	2024	2023	%	organique
Chiffre d'affaires net	1 834	2 039	-10,1%	-2,7%
Silica	543	583	-6,8%	-6,5%
Coatis	631	646	-2,3%	+4,1%
Special Chem	660	810	-18,6%	-5,3%
EBITDA	324	371	-12,7%	+4,9%
Marge d'EBITDA	17,7%	18,2%	-0,5pp	-
Investissements dans les activités poursuivies	90	121	-25,6%	-
Conversion en cash	72,3%	67,5%	+4,8pp	-

Evolution du chiffre d'affaires

(en M€)	
2023	2 039
Périmètre et APM*	-107
Conversion devises	-48
Volume et mix	23
Prix	-73
2024	1 834

* Pas d'impact APM.

Le chiffre d'affaires de Performance Chemicals pour l'année 2024 a diminué de -10,1% (-2,7% en organique) par rapport à 2023, avec un impact négatif du périmètre et de la conversion (-7,6%) et une baisse des prix (-3,6%), tandis que les volumes ont légèrement augmenté (+1,1%). L'EBITDA de l'année a diminué de -12,7% (+4,9% en organique), en raison de l'impact positif des volumes et d'un effet net des prix essentiellement stable. La marge d'EBITDA s'est établie à 17,7%, en baisse de -0,5 point par rapport à l'année précédente, mais en hausse de +1,3 point sur une base organique.

Le chiffre d'affaires de Silica pour l'année 2024 a baissé de -6,8% (-6,5% en organique), la baisse des prix due à l'indexation des formules ayant été partiellement compensée par l'augmentation des volumes. La demande s'est redressée en particulier sur les marchés des biens industriels et de consommation, mais elle a également légèrement augmenté sur le marché des pneumatiques, notamment au premier semestre.

Les ventes de Coatis en 2024 ont baissé de -2,3% en glissement annuel, mais ont augmenté de +4,1% en organique, avec des volumes plus élevés, en particulier dans le phénol et dans l'ensemble de la chaîne polyamide.

Les ventes de Special Chem pour 2024 ont été inférieures de -18,6% par rapport à l'année précédente en raison de la sortie des « thermal insulation », tandis que les ventes ont diminué de -5,3% en organique. Les volumes ont été légèrement inférieurs, en particulier pour les oxydes de terres rares destinés à l'autocatalyse.

NOTE P16

CORPORATE

(in M€)	2024	2023	%	% organique
Chiffre d'affaires net	10	6	n.m.	n.m.
EBITDA	-58	-75	+22,5%	n.m.
Investissements dans les activités poursuivies	31	35	-10,7%	-

Pour l'année 2024, l'EBITDA s'est élevé à -58 millions d'euros, soit +17 millions d'euros par rapport à 2023, et +76 millions d'euros en organique, c'est-à-dire en excluant l'impact de la sortie des activités "Energy". L'impact négatif de l'inflation a été largement compensé par les économies structurelles réalisées grâce à une organisation plus légère, combiné à une maîtrise des dépenses discrétionnaires et à la diminution des provisions comptabilisées dans le cadre du projet de transition énergétique de Dombasle (-29 millions d'euros en 2024 contre -49 millions d'euros en 2023).

3.5. RÉCONCILIATION DES CHIFFRES SOUS-JACENTS AVEC LES CHIFFRES IFRS

Outre les comptes IFRS, Solvay présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classés en tant que capitaux propres en IFRS, mais traités comme de la dette dans les états sous-jacents, et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats dans le temps.

Compte de résultat consolidé de l'année (en M€)	2024			2023		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	5 130	146	5 276	6 024	-	6 024
dont autres produits de l'activité	590	-	590	1 145	-	1 145
dont chiffre d'affaires net	4 540	146	4 686	4 880	-	4 880
Coût des ventes	-3 984	-96	-4 080	-4 642	-	-4 642
Marge brute	1 146	50	1 196	1 382	-	1 382
Frais commerciaux	-93	-3	-96	-100	-	-100
Frais administratifs	-326	-10	-336	-426	68	-357
Frais de recherche & développement	-34	-1	-35	-47	-	-47
Autres gains & pertes d'exploitation	-91	89	-2	15	-14	1
Résultat des entreprises associées & coentreprises	38	-34	4	53	-7	46
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-134	134	-	-550	550	-
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	-73	73	-	-50	50	-
EBITDA	795	257	1 052	701	545	1 246
Amortissements & dépréciations d'actifs	-362	42	-320	-423	102	-321
EBIT	433	299	732	278	647	926
Charges nettes sur emprunts	-76	-15	-91	-41	16	-25
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-	-	-	-70	-70
Coût d'actualisation des provisions	-15	-25	-41	-62	17	-45
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-22	22	-	4	-4	-
Profit / perte (-) de la période avant impôts	320	280	600	180	606	786
Impôts sur le résultat	-87	-68	-155	-208	10	-198
Profit / perte (-) de la période des activités poursuivies	233	212	445	-28	616	588
Profit / perte (-) de la période des activités abandonnées	-	2	2	2 132	-1 291	842
Profit / perte (-) de la période	233	214	447	2 105	-675	1 430
attribué aux actionnaires Solvay	223	209	432	2 093	-676	1 417
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	10	5	15	12	1	13
Résultat de base par action (en €)	2,12	1,99	4,11	20,09	-6,49	13,61
dont des activités poursuivies	2,12	1,98	4,10	-0,36	5,91	5,55
dont des activités abandonnées	-	0,02	0,02	20,45	-12,39	8,06
Résultat dilué par action (en €)	2,10	1,97	4,07	19,85	-6,41	13,44
dont des activités poursuivies	2,10	1,95	4,06	-0,35	5,84	5,48
dont des activités abandonnées	-	0,02	0,02	20,20	-12,24	7,96

Le chiffre d'affaires déduit du coût des ventes (marge brute) selon les normes IFRS s'est élevé à 1 146 millions d'euros, contre 1 196 millions d'euros sur une base sous-jacente, afin de tenir compte du passage de la mise en équivalence à la consolidation proportionnelle selon la méthode APM modifiée pour Peroxidos do Brasil.

L'EBITDA sur une base IFRS s'élève à 795 millions d'euros, contre 1 052 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 257 millions d'euros s'explique par les ajustements suivants des chiffres IFRS, effectués dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents:

- 89 millions d'euros pour ajuster le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure » (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs) comprenant principalement les coûts encourus pour le projet de séparation du Groupe en deux sociétés indépendantes cotées en bourse et d'autres initiatives de restructuration.
- 73 millions d'euros liés aux « Assainissements historiques et aux principaux litiges juridiques », principalement en raison d'ajustement pour des assainissements anciens et des litiges liés aux provisions environnementales et aux honoraires d'avocats pour des litiges majeurs.
- 27 millions d'euros pour ajuster le passage de la mise en équivalence à la consolidation proportionnelle selon l'APM modifié pour Peroxidos do Brasil.

L'EBIT sur une base IFRS s'élève à 433 millions d'euros, contre 732 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 299 millions d'euros s'explique par les ajustements de 257 millions d'euros au niveau de l'EBITDA mentionnés ci-dessus, et par 42 millions d'euros au niveau des « Amortissements & dépréciations d'actifs ». Ces derniers comprennent 45 millions d'euros d'ajustements pour l'impact de la dépréciation d'autres actifs non performants dans le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ».

Les charges financières nettes sur une base IFRS étaient de -113 millions d'euros contre -132 millions d'euros sur une base sous-jacente. Les -19 millions d'euros d'ajustements réalisés sur les charges financières nettes IFRS comprennent principalement:

- -25 millions d'euros pour l'impact net de l'augmentation des taux d'actualisation sur l'évaluation des passifs environnementaux au cours de la période.
- -21 millions d'euros liés à la réévaluation des plans de rémunération variable à long-terme (LTI) en raison de l'inclusion des actions Syensqo.
- +22 millions d'euros liés à la réévaluation des actions Syensqo à leur juste valeur.

Les Impôts sur une base IFRS s'élevaient à -87 millions d'euros contre -155 millions d'euros sur une base sous-jacente. Les -68 millions d'euros d'ajustements sont principalement liés aux ajustements du résultat avant impôts décrits ci-dessus et aux provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés relatifs à des périodes antérieures.

Le profit / (perte) de la période attribué aux actionnaires Solvay, sur une base IFRS, était de 223 millions d'euros et de 432 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 209 millions d'euros reflète les ajustements décrits ci-dessus de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts.

3.6. CHIFFRES PAR ACTION

Chiffres clés historiques par action

		2024	2023 ⁽¹⁾
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	a	105 876	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	b	1 411	862
Actions détenues par Solvac	c	32 622	32 622
Actions en circulation à la fin de l'exercice	d = a-b	104 465	105 014
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	e	105 001	104 162
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	f	106 055	105 437
chiffres par action (en €)			
Capitaux propres attribués à Solvay		13,75	12,43
Profit de la période sous-jacent (base)	g	4,11	13,61
Profit de la période IFRS (base)	h	2,12	20,09
Profit de la période IFRS (dilué)	i	2,10	19,85
Dividend brut ⁽²⁾	j	2,43	2,43
Dividend net ⁽²⁾	k = j*(1-30%) ⁽³⁾	1,70	1,70
Chiffres du cours de l'action (in €) ⁽⁴⁾			
Le plus haut		39,35	27,73
Le plus bas		22,21	20,62
Moyenne		30,72	25,41
A la fin de l'exercice	l	31,16	27,73
Ratio cours/résultat sous-jacent	m = l/g	7,58	2,04
Ratio cours/résultat IFRS	n = l/h	14,70	1,38
Rendement sur dividende brut	o = j/l	7,8%	8,8%
Rendement sur dividende net	p = k/l	5,5%	6,1%
Chiffres du marché boursier ⁽⁴⁾			
Volume quotidien moyen (en milliers d'actions)		321	1 818
Volume annuel (en milliers d'actions)	q	82 060	N/A [5]
Volume annuel (en M €)		2 417	N/A [5]
Capitalisation boursière, fin d'année (en M €)	r = l*d/1000	3 255	2 912
Taux de rotation	s = q/a	77,5%	N/A [5]
Taux de rotation ajusté du flottant	t = q/(a-b-c)	114,0%	N/A [5]

(1) Le cas échéant, les chiffres financiers 2023 se réfèrent aux activités poursuivies.

(2) Dividende 2024 recommandé, en attente de l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2025.

(3) Prémcompte mobilier belge applicable, 30% depuis 2017.

(4) Les données boursières sont basées sur toutes les transactions enregistrées par Euronext ; toutes les données relatives au prix des actions tiennent compte du cours de clôture d'Euronext. Les données de 2023 se réfèrent à la période du 11 décembre 2023 (suite à la Scission Partielle des activités de spécialité vers Syensqo) au 31 décembre 2023.

(5) Non pertinent pour 2023 étant donné que la scission partielle n'a eu lieu que le 11 décembre 2023.

NOTE P17

RÉSULTAT PAR ACTION

		2024	2023
Profit attribué à Solvay (en M€)			
Profit de la période sous-jacent	a	432	1 417
Profit des activités poursuivies sous-jacent	b	430	578
Profit de la période IFRS	c	223	2 093
Profit des activités poursuivies IFRS	d	223	-37
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	e	105 876	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	f	1 411	862
Actions en circulation à la fin de l'exercice	g = e-f	104 465	105 014
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	h	105 001	104 162
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	i	106 055	105 437
Chiffres par action (en €)			
Profit de la période sous-jacent (base)	j = a/h	4,11	13,61
Profit des activités poursuivies sous-jacent (base)	k = b/h	4,10	5,55
Profit de la période IFRS (base)	l = c/h	2,12	20,09
Profit des activités poursuivies IFRS (base)	m = d/h	2,12	-0,36
Profit de la période IFRS (dilué)	p = c/i	2,10	19,85
Profit des activités poursuivies IFRS (dilué)	q = d/i	2,10	-0,35

NOTE P18

DIVIDENDE

Le Conseil d'administration a décidé de proposer un dividende de 2,43 euros bruts par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025. S'il est approuvé et compte tenu du dividende brut intérimaire de 0,97 euro par action payé le 22 janvier 2025, un dividende brut final de 1,46 euro par action sera payé le 21 mai 2025.

3.7. PERSPECTIVES 2025

Pour 2025, les contextes macroéconomique et géopolitique actuels ne laissent pas entrevoir de reprise significative des volumes sur les principaux marchés finaux de Solvay. Solvay s'attend donc à ce que les tendances de la fin de l'année précédente se poursuivent au moins pendant le premier semestre. L'effet net des prix devrait être résilient par rapport à 2024, intégrant l'impact des contrats annuels de carbonate de soude.

Compte tenu de ces dynamiques externes, la direction continuera à se concentrer sur la transformation de l'entreprise. Les économies de coûts devraient atteindre 200 millions d'euros d'ici la fin de l'année (contre 110 millions d'euros fin 2024), compensant ainsi à la fois l'inflation et les coûts Corporate qui devraient rester temporairement en 2025 suite à la sortie du "Transition Service Agreement" avec Syensqo.

Dans ce contexte, Solvay prévoit que son EBITDA sous-jacent pour l'ensemble de l'année 2025 se situera entre 1,0 milliard d'euros et 1,1 milliard d'euros (ce qui représente une croissance organique de -5 à +5% en utilisant un taux de change EUR/USD de 1,05). Le Free cash flow pour les actionnaires de Solvay provenant des activités poursuivies devrait s'élever à environ 300 millions d'euros. Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 300 millions d'euros et 350 millions d'euros, et les décaissements liés aux provisions augmenteront de plus de 50 millions d'euros d'une année à l'autre, principalement en raison des paiements prévus pour le projet de transition énergétique de Dombasle, provisionnés au cours des années précédentes.

3.8. OBJECTIFS FINANCIERS 2028

Solvay a un profil qui lui permet de réaliser une performance financière de premier quartile et résiliente au fil des années. Sa stratégie ciblée permettra à Solvay de continuer à générer des flux de trésorerie durables et des rendements attractifs, tout en préparant sa croissance future.

Lors du Capital Markets Day en novembre 2023, Solvay a annoncé ses objectifs à moyen terme pour la période 2024-2028. Après une première année réussie suite à la scission, Solvay confirme sa trajectoire pour 2028 et les objectifs à moyen terme suivants :

- Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent : confirmée à "mid single digit" (en %, moyenne annuelle). Solvay s'attend à ce que cette croissance soit alimentée à la fois par la croissance du chiffre d'affaires et par les économies de coûts.
- Augmentation de la marge d'EBITDA sous-jacent (en %) : confirmée dans une fourchette comprise entre 25 et 30% ("mid-to-high 20s")
- Économies brutes en rythme annuel : augmentées de 300 millions d'euros à 350 millions d'euros.
- ROCE : confirmé à une augmentation pour atteindre le bas de la vingtaine de % ("low 20s")

Enfin, Solvay remplace son objectif de ratio de conversion de Free cash flow par la politique d'allocation du capital existante, qui confirme l'engagement de l'entreprise à générer du flux de trésorerie disponible :

- Investir dans les dépenses d'investissement essentielles, qui représenteront entre 250-300 millions d'euros par an, dont 30-35 millions d'euros dans des projets de transition énergétique
- Récompenser les actionnaires par des dividendes stables à croissants, avec des dividendes de 260 millions d'euros en 2024 comme point de départ
- Préparer l'avenir en donnant la priorité aux dépenses d'investissement de croissance basées sur l'accessibilité et la création de valeur, avec une option de retour supplémentaire pour les actionnaires

4. Déclaration de gouvernance d'entreprise

4.1	Introduction	52	4.7	Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	86
4.2	Faits marquants de l'année	52	4.7.1	Rôles et responsabilités	86
4.3	Capital, actions et actionnaires	53	4.7.2	Environnement de contrôle	87
4.3.1	Capital	53	4.7.3	Processus d'évaluation des risques	87
4.3.2	Actions Solvay	53	4.7.4	Activités de contrôle	87
4.3.3	Actionnaires	54	4.7.5	Suivi du contrôle interne	88
4.3.4	Relations avec les investisseurs et les analystes	55	4.7.6	Informations et communication	88
4.3.4			4.7.7	Audit interne	88
4.4	Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration	56	4.8	Audit externe	89
4.4.1	Conseil d'administration	56	4.9	Dérogation au code de 2020	89
4.4.2	Comités du Conseil d'administration	61	4.10	Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007	90
4.5	Executive Leadership Team (ELT)	65			
4.5.1	ELT	65			
4.6	Rapport de rémunération 2024	68			
4.6.1	Aperçu de l'année	68			
4.6.2	Conseil d'administration	69			
4.6.3	Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)	71			
4.6.4	Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT	85			

4. Déclaration de gouvernance d'entreprise

4.1. INTRODUCTION

Solvay SA/NV ("Solvay" ou la "Société") - dont le siège est situé en Belgique, coté sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris - s'engage à respecter les principes belges de gouvernance et de publication d'informations les plus exigeants. Nous cherchons à renforcer constamment nos pratiques de gouvernance d'entreprise, avec une attention particulière accordée à la transparence et à la promotion d'une culture de création de valeur durable à long terme, en ligne avec notre raison d'être.

Le Conseil d'administration de Solvay est responsable de la réflexion stratégique à long terme du Groupe et de superviser, questionner et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de Solvay par l'Executive Leadership Team.

Conformément à la loi belge, Solvay adhère aux principes et recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code belge de gouvernance »), basé sur le principe de "se conformer ou expliquer". Les versions anglaise, française et néerlandaise de ce Code belge de gouvernance sont accessibles sur le site du Comité belge de la gouvernance.

Le Conseil d'administration de Solvay a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la "Charte de Gouvernance"). La Charte de Gouvernance est disponible en anglais, en français et en néerlandais sur le site web de Solvay. Elle décrit les principaux aspects de l'approche de Solvay en matière de gouvernance d'entreprise, y compris sa structure de gouvernance et les règles internes du Conseil d'administration, de ses comités et de l'Executive Leadership Team.

En outre, Solvay publie dans son Rapport Annuel Intégré une Déclaration de gouvernance d'entreprise, qui comprend les informations requises par le Code belge des sociétés et associations (ci-après le "Code des Sociétés et Associations" ou "CSA") et le Code belge de gouvernance. La Déclaration de gouvernance d'entreprise comprend des informations factuelles supplémentaires concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise de Solvay et les modifications pertinentes apportées à celles-ci, ainsi que des détails sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et sur les événements pertinents qui ont eu lieu au cours de l'année précédente.

Cette section du Rapport Annuel Intégré constitue la Déclaration de gouvernance d'entreprise de Solvay pour l'année 2024.

4.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2024, le Conseil d'administration de Solvay a supervisé la nouvelle Executive Leadership Team (ELT), en apportant une contribution et un soutien constructifs sur une série de sujets concernant des priorités stratégiques, de durabilité et opérationnelles. Parmi les faits marquants de l'année, citons la définition de notre nouvelle Raison d'être, "*Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures*", qui constitue le fondement de la stratégie et de la nouvelle culture de Solvay. Le Conseil d'administration a approuvé l'évaluation de la double matérialité dans le cadre de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), ainsi que les objectifs actualisés de la Société en matière de développement durable et la nouvelle feuille de route *For Generations*. L'ELT a également continué à déployer un ambitieux programme de transformation visant à remodeler l'organisation avec un modèle opérationnel de gouvernance centrale fort.

4.3. CAPITAL, ACTIONS ET ACTIONNAIRES

4.3.1. Capital

Le 31 décembre 2024, le capital social de Solvay s'élevait à 236 583 447,18 euros et était représenté par 105 876 416 actions ordinaires émises.

4.3.2. Actions Solvay

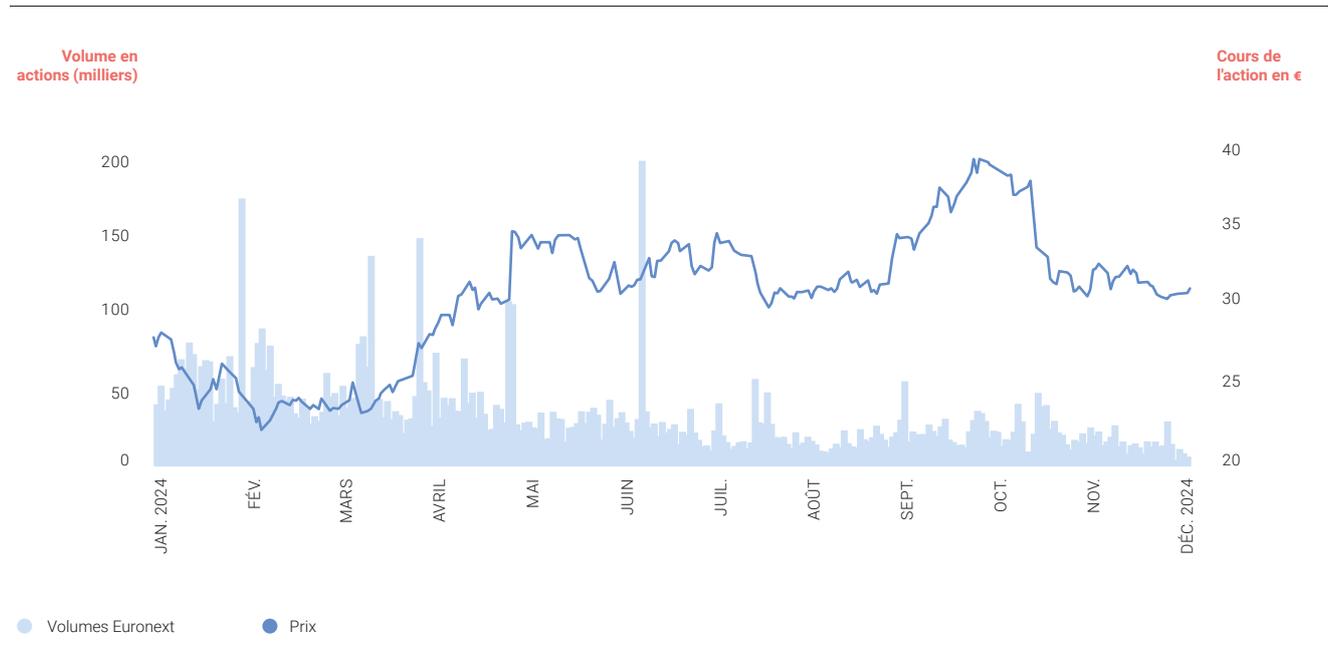
Solvay (SOLB.BE) est cotée sur Euronext Bruxelles, son marché primaire. Solvay est aussi cotée sur Euronext Paris. L'action Solvay est également négociée de gré à gré (OTC) en qualité d'American Depositary Receipt (ADR) non parrainée.

Le 31 décembre 2024, Solvay faisait partie du BEL20, l'indice principal en Belgique. L'action Solvay fait également partie d'autres indices majeurs, dont Euronext Next 150, SBF 120, STOXX Europe 600 Chemicals, et d'autres indices des familles STOXX, FTSE ou MSCI, entre autres.

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, le cours de clôture moyen de l'action Solvay était de €30,72, la fourchette de prix était comprise entre €22,21 et €39,35 et le volume quotidien moyen des opérations tel que rapporté par Euronext était de 319 829.

Le cours de clôture de l'action Solvay au 31 décembre 2024 était de €31,16 (contre €27,73 au 31 décembre 2023, soit une augmentation de +12,4%).

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations sur Euronext de janvier 2024 à décembre 2024



4.3.3. Actionnaires

Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2024, le capital de Solvay était composé de 105 876 416 actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes, toutes les actions Solvay bénéficient des mêmes droits. Chaque action détient un droit de vote selon le principe "une action, une voix".

Les actions ordinaires de Solvay peuvent être détenues en tant que :

- actions nominatives : actions inscrites au registre des actions de Solvay, gérées par le Service Actionnaires de Solvay ; ou
- actions dématérialisées : actions inscrites en compte au nom de l'actionnaire auprès d'un gestionnaire de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Les déclarations de transparence sont requises par la législation belge et/ou conformément aux statuts de Solvay, lorsque la participation dépasse les seuils de 3%, 5%, 7,5% ou tout multiple de 5% des droits de vote de Solvay. Sauf indication contraire, la section 2.3.1 du présent rapport annuel intégré fait référence aux droits de vote théoriques, en tenant compte de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ces droits est suspendu.

Au 31 décembre 2024, les investisseurs suivants avaient indiqué par des déclarations de transparence avoir franchi le seuil de 3% :

Institutions	Droits de vote	Instruments financiers équivalents	Total	Date de la notification
Solvac	30,81%	0	30,81%	9 août 2024
DME Advisors/DME Capital Management (Greenlight Capital)	5,21%	0	5,21%	15 mars 2024
BNP Paribas Asset Management	3,07%	0	3,07%	2 octobre 2024

Solvac

Le principal actionnaire de Solvay est Solvac SA ("Solvac"). Solvac est une société anonyme de droit belge, fondée en 1983. Ses rapports annuels indiquent que son actif principal est constitué d'actions de Solvay et de Syensqo SA/NV.

Dans sa dernière notification à Solvay datée du 9 août 2024, Solvac indique posséder 32 621 583 actions de Solvay, soit 30,81% du nombre total d'actions émises par Solvay.

Les actions de Solvac sont négociées sur Euronext Brussels. Elle compte environ 14 000 actionnaires. Parmi ceux-ci, plus de 2 400 sont liés aux familles fondatrices de Solvay et Solvac qui, ensemble, détiennent environ 77% des actions de Solvac.

Un accord de relation avec Solvac n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent. Dans le cadre de sa nouvelle Gouvernance d'Entreprise mise en œuvre fin 2023, Solvay continue à se féliciter de la représentation proportionnelle des représentants de Solvac au sein de son Conseil d'administration, signe d'un engagement à long terme en faveur de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise et de son succès.

Actions propres

De temps à autre, Solvay acquiert ses propres actions sur le marché afin de satisfaire aux obligations d'octroi d'actions Solvay au titre de ses plans PSU et RSU (unités d'actions liées à la performance et actions restreintes) et du plan d'actionariat pour les salariés.

Au 31 décembre 2024, Solvay détenait un total de 1 411 344 actions propres, réparties comme suit :

- 1 149 924 actions Solvay détenues par Solvay SA ; et
- 261 420 actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management SRL ("SSOM"), une filiale indirecte à 100% de Solvay SA. Les droits de vote attachés aux actions détenues par Solvay Stock Option Management sont, de droit, suspendus.

Plan d'actionariat pour les salariés

En décembre 2021, Solvay a annoncé une initiative mondiale d'actionariat salarié, le Programme d'achat d'actions pour les salariés (Employee Share Purchase Program, ESPP), en coordination avec le Solvay Global Forum, un organe mondial de représentation du personnel créé en 2015 pour rencontrer la direction de Solvay sur une base trimestrielle afin de commenter les résultats trimestriels de Solvay et de se tenir informé des nouveaux projets. L'ESPP a été mis en place pour permettre aux collaborateurs du groupe Solvay de mieux comprendre les performances de Solvay et de renforcer leur sentiment d'appartenance et de propriété à l'égard de Solvay.

En septembre 2022, 6 105 salariés actionnaires ont souscrit au premier plan d'actionariat salarié.

Suite à la Scission partielle des activités de spécialité en décembre 2023, 1 907 collaborateurs actifs de Solvay ont pris part à l'ESPP et ont reçu, en octobre 2024, leurs actions Solvay gratuites et correspondantes. Le nombre de ces actions gratuites et/ou correspondantes a été déterminé sur la base du cours de clôture moyen sur 30 jours de l'action Solvay par rapport aux cours de clôture moyens sur 30 jours combinés de l'action Syensqo et de l'action Solvay.

4.3.4. Relations avec les investisseurs et les analystes

Solvay maintient un dialogue ouvert, constant et constructif avec la communauté des investisseurs. Solvay s'efforce toujours de fournir des informations pertinentes et précises afin de promouvoir la compréhension de ses activités et de sa stratégie, aidant ainsi la communauté financière à former ses propres évaluations et avis. Des informations détaillées sur nos activités commerciales, notre stratégie et nos performances financières sont disponibles dans diverses publications réglementaires et autres, telles que ce rapport annuel intégré, les rapports financiers et les communiqués de presse, ainsi que dans des informations complémentaires, telles que les webcasts disponibles sur le site Internet de l'entreprise.

L'équipe Relations Investisseurs entretient une relation étroite avec eux tout au long de l'année. Le CEO et le CFO accordent également la priorité aux interactions avec les différents membres de la communauté des investisseurs.

4.3.4.1. Interactions avec les analystes "sell-side"

Solvay est suivie par 19 analystes "sell-side" qui fournissent régulièrement des analyses sur la Société. La liste à jour des analystes couvrant Solvay est publiée sur le site Internet de Solvay.

En plus des réunions individuelles, e-mails et appels quotidiens, Solvay organise des vidéoconférences trimestrielles réunissant la direction et la communauté financière, après la publication des résultats du Groupe. Ces vidéoconférences ciblent les analystes, mais elles sont accessibles à tous les investisseurs, et restent disponibles sous la forme de vidéos ou en transcription sur le site Internet de Solvay.

Lorsque les opportunités le permettent, par exemple lorsque la direction de Solvay entreprend des roadshows investisseurs ou participe à des conférences investisseurs, des réunions en face à face avec des analystes sont également organisées périodiquement dans les principales villes financières.

En juin 2024, Solvay a organisé un webinaire sur son segment Performance Chemicals, afin de présenter ses activités Silica, Coatis et Special Chem. Celui-ci a également mis en avant la résilience et les possibilités de croissance future de ces activités.

4.3.4.2. Interactions avec les investisseurs et les actionnaires

Solvay interagit principalement avec les investisseurs institutionnels après l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels. En 2024, Solvay a participé à de nombreux événements, y compris avec des dirigeants du Groupe. Vingt conférences et roadshows ont été organisés dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le CEO et le CFO ont assisté à de nombreuses réunions avec la communauté financière. Ils ont abordé différents sujets, dont les résultats trimestriels, les conditions de marché, les perspectives pour l'année en cours et la stratégie à moyen terme.

Solvay organise également des réunions régulières avec son actionnaire de référence, Solvac. En 2024, le CEO a effectué deux présentations au Conseil d'administration de Solvac, après les résultats semestriels et annuels du groupe Solvay.

Enfin, Solvay échange régulièrement avec les investisseurs et actionnaires individuels. En 2024, l'équipe Relations Investisseurs a participé au VFB Happening, un rassemblement d'actionnaires individuels organisé à Anvers, en Belgique.

4.3.4.3. Interactions avec les agences en conseil de vote, les équipes de gestion des actionnaires, les fournisseurs d'analyses ESG et les analystes ESG

La direction de la Société rencontre régulièrement les agences en conseil de vote, les équipes de gestion des investisseurs institutionnels, ainsi que des fournisseurs d'analyses ESG et des investisseurs ESG. Cet exercice a pour objectif de faire le point sur les évolutions et engagements clés de Solvay en matière de gouvernance et/ou d'ESG. En 2024, les thèmes abordés ont été les suivants :

- impact du projet de séparation : engagement des salariés, culture, performance, gouvernance ;
- définition et fonctionnement du Conseil d'administration ;
- feuille de route et résultats en matière d'ESG ; et
- politique de rémunération de la Société après la Scission partielle : ce qui a déjà changé et les évolutions prévues.

Solvay considère que ces engagements lui donnent également la possibilité de mieux comprendre les changements apportés aux méthodologies et politiques des équipes de gestion des actionnaires et des fournisseurs de services externes, ainsi que de solliciter activement leurs avis sur la manière dont Solvay peut améliorer ses pratiques et sa communication dans le domaine ESG.

4.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4.1. Conseil d'administration

4.4.1.1. Structure et composition

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que les bons profils sont représentés, appuyés par les compétences et l'expérience jugées nécessaires pour mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité.

-
- M. Pierre Gurdjian (Président et Administrateur indépendant)
 - Mme Aude Thibaut de Maisières* (Vice-Présidente)
 - M. Philippe Kehren (Administrateur exécutif et Chief Executive Officer)
 - M. Thomas Aebischer (Administrateur indépendant)
 - M. Thierry Bonnefous*
 - M. Yves Bonte (Administrateur indépendant)
 - M. Wolfgang Colberg (Administrateur indépendant)
 - M. Melchior de Vogüé*
 - Mme Marjan Oudeman (Administratrice indépendante)
 - Mme Annette Stube (Administratrice indépendante)
-

* Administrateur dont la nomination a été proposée par Solvac à la Société.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé de dix membres et présentait les particularités suivantes :

- Les rôles de Président du Conseil d'administration et de CEO sont distincts.
- Neuf des dix administrateurs du Conseil d'administration sont des administrateurs non exécutifs et représentent diverses compétences, comme le souligne la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous (voir page 59).
- Trois des dix administrateurs (30%) sont des femmes.
- Six des dix administrateurs (60%) sont considérés comme des administrateurs non exécutifs indépendants selon les critères définis par le Code belge de gouvernance, et ont également été reconnus comme indépendants par les Assemblées générales annuelles et extraordinaires respectives au cours desquelles ces administrateurs non exécutifs ont été élus. Trois des dix administrateurs ont été nommés sur proposition de Solvac.
- Le mandat de chacun des dix membres du Conseil d'administration est de quatre ans.
- Le Conseil d'administration est composé de six nationalités différentes.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 :

<input checked="" type="checkbox"/> Année de nomination <input checked="" type="checkbox"/> Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024	
 <p>Pierre Gurdjian Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant</p> <p>Belge / Né en : 1961 <input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 8/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Président du Conseil d'administration Président du Comité Financier Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination</p> <p>Expiration du mandat : 2026</p> <p>Diplômes : Diplôme d'ingénieur commercial de l'Université libre de Bruxelles (VUB – Belgique) MBA de la Harvard Business School (États-Unis)</p> <p>Autres : Membre du Conseil d'administration de Lhoist ; membre du Conseil d'administration de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Belgique) Cofondateur de la plate-forme de développement du leadership sociétal "40 under 40" en Belgique</p> <p>Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration d'UCB SA</p>	 <p>Aude Thibaut de Maisières Administratrice non indépendante</p> <p>Belge / Née en : 1975 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 7/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Vice-Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité ESG Membre du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération</p> <p>Expiration du mandat : 2028</p> <p>Diplômes : MBA de la Columbia Business School, New York (États-Unis) MSc de la London School of Economics, Londres (Royaume-Uni) MA de l'Université de La Sorbonne, Paris (France)</p> <p>Autres : Membre du Conseil d'administration, Paradigm Capital Value Fund SICAV Cofondatrice et directrice générale de Sonic Womb Productions Limited</p> <p>Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun</p>
 <p>Philippe Kehren Administrateur exécutif</p> <p>Français / Né en : 1971 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 8/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Président de l'Executive Leadership Team Membre du Comité Financier et du Comité ESG</p> <p>Expiration du mandat : 2027</p> <p>Diplômes : Master of Science en génie chimique de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis) Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France) Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)</p> <p>Autres : Aucun</p> <p>Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun</p>	 <p>Thomas Aebischer Administrateur indépendant</p> <p>Suisse / Né en : 1961 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 8/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Président du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Financier</p> <p>Expiration du mandat : 2027</p> <p>Diplômes : Advanced Management Program, Harvard Business School (États-Unis) Examens de fiduciaire et école d'experts-comptables suisses, Zurich (Suisse)</p> <p>Autres : Président du Comité d'audit et Vice-Président du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse Président du Comité d'audit de Sika AG, Baar, Suisse</p> <p>Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse Membre du Conseil d'administration de Sika AG Baar, Suisse</p>

🔄 Année de nomination Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024



Thierry Bonnefous

Administrateur non indépendant

Français / **Né en** : 1979

🔄 2023 8/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Engineering, Science and Technology de l'École Polytechnique, Paris (France)

Master of Science en Projet, Innovation et gestion de conception de l'École Polytechnique, de l'École des Mines et de l'École des Ponts - ParisTech (France)

INSEAD - Advanced Management Executive Programme (Singapour & France)

Autres :

Directeur du programme Train digital d'Alstom

Mandat d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun



Yves Bonte

Administrateur indépendant

Belge / **Né en** : 1961

🔄 2023 8/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplôme d'études supérieures en commerce, administration et gestion, et Master en génie civil (métallurgie et ingénierie des matériaux) de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)

International Directors Programme à l'INSEAD Business School, Paris (France)

Autres :

Président du Conseil d'administration et Chief Executive Officer de Domo Chemicals NV

Président du Conseil d'administration de Domo Chemicals Holding NV

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun



Wolfgang Colberg

Administrateur indépendant

Allemand / **Né en** : 1959

🔄 2021 8/8

Mandats Solvay SA :

Président du Comité de Rémunération

Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité Financier et du Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2025

Diplômes :

PhD en Sciences Politiques (Business Administration and Business Informatics), Université de Kiel, (Allemagne)

Autres :

Président d'AMSilk GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil d'administration de Fire (BC) Holdco Ltd. (Royaume-Uni)

Partenaire industriel de Capmont (Allemagne)

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Thyssenkrupp AG, et de Burelle SA



Marjan Oudeman

Administratrice indépendante

Néerlandaise / **Née en** : 1958

🔄 2015 8/8

Mandats Solvay SA :

Présidente du Comité de Nomination

Membre du Comité d'Audit et des Risques

Membre du Comité ESG et du Comité de Rémunération

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplômée en droit, Rijksuniversiteit Groningen (Pays-Bas)

Master en Administration des affaires de l'Université de Rochester New York, États-Unis et de l'Erasmus Universiteit Rotterdam (Pays-Bas)

Autres :

Membre du Conseil d'administration de SHV Holdings et de KLM NV

Présidente de Groenvermogen, Fonds d'innovation néerlandais pour l'hydrogène vert

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration d'UPM-Kymmene Oyj

<input checked="" type="checkbox"/> Année de nomination <input checked="" type="checkbox"/> Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024	
 <p>Annette Stube Administratrice indépendante</p> <p>Danoise / Née en : 1967 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 7/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Membre du Comité ESG</p> <p>Expiration du mandat : 2027</p> <p>Diplômes : Master en psychologie (spécialisation en développement organisationnel) de l'Université de Copenhague (Danemark)</p> <p>Autres : Membre du Conseil d'administration du WWF (Danemark) Chief Sustainability Officer au sein du groupe LEGO</p> <p>Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun</p>	 <p>Melchior de Vogüé Administrateur non indépendant</p> <p>Français / Né en : 1962 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 8/8</p> <p>Mandats Solvay SA : Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité Financier</p> <p>Expiration du mandat : 2027</p> <p>Diplômes : Master en commerce, administration et gestion de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France) Maîtrise en commerce, administration et gestion de l'Université Paris IX-Dauphine (France) Diplôme d'analyste certifié de la Société française des analystes financiers, Paris (France)</p> <p>Autres : Membre du Conseil d'administration du Centre médical de Bligny Directeur financier (Chief Financial Officer) du Groupe Etex</p> <p>Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration et président du Comité des Risques et d'Audit de Solvac SA</p>

4.4.1.2. Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs

Collectivement, les membres du Conseil d'administration apportent le large éventail de compétences et d'expérience nécessaires pour développer et superviser la stratégie à long terme du groupe Solvay. Cette expérience a été regroupée dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs. Les compétences et expériences au sein du Conseil d'administration couvrent l'industrie et les marchés internationaux avec, pour nombre d'entre eux, des responsabilités de direction et des domaines fonctionnels tels que les ressources humaines.

Cette matrice aide également le Comité de Nomination, en collaboration avec le Conseil d'administration, à identifier les compétences et l'expérience nécessaires lors de l'examen de la candidature de nouveaux membres du Conseil d'administration pour contribuer à mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité de Solvay.

Les compétences et l'expérience des administrateurs sont présentées dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous.

	Industrie chimique	Finance	Gouvernance	Industrie	Recherche & développement	Digital/IT	Ressources humaines	ESG	International
Pierre Gurdjian	X	X	X	X			X		X
Philippe Kehren	X	X		X	X			X	X
Thomas Aebischer	X	X	X	X		X			X
Thierry Bonnefous				X	X	X		X	X
Yves Bonte	X	X	X	X	X			X	X
Wolfgang Colberg	X	X	X	X		X	X		X
Marjan Oudeman	X	X	X	X	X		X	X	X
Annette Stube			X	X			X	X	X
Aude Thibaut de Maisières	X	X	X		X			X	X
Melchior de Vogüé	X	X	X	X		X			X

4.4.1.3. Diversité au sein du Conseil d'administration

Solvay accorde de l'importance à la diversité de ses administrateurs, notamment en termes de sexe, d'âge, de nationalité, d'expérience, d'éducation et de compétences. Les détails des qualifications et de l'expérience des membres du Conseil d'administration figurent aux sections 4.4.1.1 et 4.4.1.2. La composition du Conseil d'administration satisfait aux exigences légales applicables en Belgique en matière de diversité des genres, bien que le Conseil d'administration considère qu'il s'agit du seuil minimum à atteindre et qu'il examinera en permanence les exigences de ses investisseurs institutionnels et des agences en conseil de vote. L'engagement de Solvay en faveur de la diversité au niveau du Conseil d'administration est également attesté par les critères de nomination des administrateurs énumérés à la section 5.2.3 de la Charte de Gouvernance, qui est disponible sur le site internet de Solvay.

4.4.1.4. Fonctionnement

→ Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion du Conseil d'administration est convoquée par le Président ou, en son absence, par la Vice-Présidente ou par un administrateur en charge de la gestion journalière. Le Conseil d'administration est convoqué chaque fois que l'Executive Leadership Team, un administrateur en charge de la gestion journalière ou trois administrateurs le demandent. De plus amples informations sur le fonctionnement du Conseil d'administration sont fournies dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

→ En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, la plupart du temps en présentiel. Le tableau ci-dessous indique le taux de participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2024.

Conseil d'administration	
8 réunions en 2024	
Présence	<ul style="list-style-type: none"> · M. Pierre Gurdjian : 8/8 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 7/8 · M. Philippe Kehren : 8/8 · M. Thomas Aebischer : 8/8 · M. Thierry Bonnefous : 8/8 · M. Yves Bonte : 8/8 · M. Wolfgang Colberg : 8/8 · M. Melchior de Vogüé : 8/8 · Mme Marjan Oudeman : 8/8 · Mme Annette Stube : 7/8
Principaux domaines de discussion, d'examen et décisions	<ul style="list-style-type: none"> · Point sur les activités avec vue d'ensemble des performances et projets clés de la Société et des enjeux du marché, ainsi que sur les développements géopolitiques et macroéconomiques ; visite du site de Rheinberg · Organisation d'une session d'accueil au cours de laquelle le Conseil d'administration s'est familiarisé avec la Société, son portefeuille et sa gouvernance, et d'une session stratégique axée sur la stratégie du Groupe au regard de son nouveau périmètre d'action, la trajectoire de performance à moyen terme du Groupe, l'allocation des dépenses d'investissement, et l'ambition et la stratégie en matière de développement durable · Budget, résultats consolidés et profil financier, initiatives en matière d'investissements et d'utilisation du capital, simplification de la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, acompte sur dividende, émission d'obligations de premier rang non garanties à taux fixe pour un montant de 1,5 milliard d'euros, extension des accords de facilités de crédit, programme de rachat d'actions · Évaluation de la double matérialité au titre de la CSRD et mise à jour des objectifs de développement durable · Plan d'audit interne, risques du Groupe, gestion globale des risques et conformité · Gouvernance du Conseil d'administration et relations avec Solvac, auto-évaluation du Conseil d'administration, culture et personnel, planification de la succession · Rémunération du Conseil d'administration et des cadres exécutifs · Point sur la sécurité, le programme de transformation et le modèle opérationnel de la Société

4.4.1.5. Publication d'informations en vertu de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Le 11 mars 2024, le Conseil d'administration a appliqué la procédure de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts à la rémunération de Philippe Kehren, CEO, et de Pierre Gurdjian, Président du Conseil d'administration, comme suit :

« Philippe Kehren a annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à sa rémunération, à ses objectifs de performance et au versement de sa rémunération variable à court terme 2023. Pierre Gurdjian a également annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à la rémunération du Président du Conseil d'administration.

Wolfgang Colberg a fait le point sur la réunion du Comité de Rémunération avec le Conseil d'administration. Il a indiqué que le Comité avait tenu une réunion complète au cours de laquelle de nombreux sujets complexes avaient été abordés, notamment en raison de la Scission partielle.

Mark van Bijsterveld a ensuite informé le Conseil d'administration sur les sujets suivants, conformément à la documentation de préparation et aux discussions qui ont suivi sur les différents sujets :

(...)

Rémunération, objectifs de performance et versement de la rémunération variable à court terme 2023 du CEO : il a été confirmé que la rémunération a été déterminée sur la base du nouveau groupe de référence et approuvée par le précédent Conseil d'administration avant la Scission partielle, et qu'elle est conforme à la politique de rémunération.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé (i) la rémunération du CEO, (ii) les objectifs de performance du CEO, et (iii) le versement de la rémunération variable à court terme 2023 du CEO, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas pris part au vote.

(...)

Rémunération du Président : recommandation d'une rémunération combinant émoluments du Conseil d'administration et des Comités pour le Président du Conseil d'administration.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle rémunération envisagée pour le Président, qui sera soumise à l'Assemblée générale annuelle de 2024 et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, étant entendu que Pierre Gurdjian n'a pas pris part au vote. »

4.4.1.6. Évaluation

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'administration, sous la direction du Président du Conseil d'administration et du Comité de Nomination, évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement, ses informations et ses interactions avec la direction générale, ainsi que la composition et le fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur ces différents points.

En outre, tous les trois ans, l'évaluation est menée par un consultant externe.

Le Comité de Nomination, ainsi qu'un consultant externe le cas échéant, analysent les résultats de l'évaluation et soumettent des conclusions et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles améliorations à apporter à l'issue de ce processus d'évaluation.

Une auto-évaluation du Conseil d'administration a été réalisée en interne en 2024. La prochaine évaluation externe est prévue en 2025.

4.4.1.7. Initiation et formation continue des membres du Conseil d'administration

Un programme d'initiation est en place pour les nouveaux administrateurs. Il comprend un examen de la stratégie, des activités et de la gouvernance du Groupe.

Le Conseil d'administration est activement engagé sur le sujet de la durabilité. Outre les mises à jour régulières du Comité ESG, le Conseil d'administration consacre chaque année une séance spécifique pour faire le point avec les équipes de durabilité sur différents thèmes, afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses du Groupe, et de déterminer les impacts des tendances émergentes sur les activités et les performances du Groupe.

Les visites de sites font également partie du programme de formation continue du Conseil d'administration. Elles consistent en des réunions avec la direction et les équipes locales, des présentations commerciales et des visites sur le terrain.

4.4.2. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place les comités permanents suivants : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Financier, le Comité de Rémunération, le Comité de Nomination et le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance ("Comité ESG"). Les principes régissant la composition, le rôle et les missions des comités ainsi que leur règlement intérieur sont précisés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

La composition des comités est régulièrement examinée, notamment pour déterminer si elle répond aux attentes de notre base d'actionnaires et aux attentes du marché. Alors que nous continuons de renouveler le Conseil d'administration, l'ajout de nouveaux membres indépendants à ces comités est également envisagé. À ce jour, tous les comités clés (Comités d'Audit et des Risques, de Nomination et de Rémunération) continuent d'être composés uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants. Plus important encore, ces comités sont composés de membres qui ont l'expérience et les compétences nécessaires pour apporter de la valeur et leur permettre de remplir efficacement leur mandat. Le/la Group Corporate Secretary (Secrétaire Général(e) du Groupe) fait office de secrétaire de chacun des Comités du Conseil d'administration.

4.4.2.1. Comité d'Audit et des Risques

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité d'Audit et des Risques ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	6 réunions en 2024
Composition	<ul style="list-style-type: none"> · M. Thomas Aebischer (Président) : 6/6 · M. Wolfgang Colberg : 6/6 · M. Melchior de Vogüé : 6/6 · Mme Marjan Oudeman : 6/6

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

- quatre membres ;
- le CFO est invité aux réunions ;
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité d'Audit et des Risques sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni six fois et a principalement :

- examiné et pris en considération les rapports du CFO, du Head of the Group Internal Audit and Risks et de l'auditeur chargé de l'audit externe, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par Mme Marie Kaisin, puis par M. Eric Van Hoof à partir de l'Assemblée générale des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels de 2023) ;
- examiné l'indépendance, les services autres que d'audit et l'efficacité de l'auditeur externe, EY Réviseurs d'Entreprises SRL ;
- examiné la méthode d'audit des informations sur le développement durable exigées par la directive CSRD ;
- examiné le rapport trimestriel du Group General Counsel sur les litiges importants en cours.

4.4.2.2. Comité Financier

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité Financier ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	4 réunions en 2024
Composition	<ul style="list-style-type: none"> · M. Pierre Gurdjian (Président) : 4/4 · M. Philippe Kehren (CEO) : 4/4 · M. Thomas Aebischer : 3/4 · M. Wolfgang Colberg : 4/4 · M. Melchior de Vogüé : 4/4

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

- cinq membres ;
- quatre administrateurs non exécutifs et le CEO ;
- le CFO est invité aux réunions ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité Financier sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité Financier s'est réuni quatre fois et a principalement :

- émis des avis et des recommandations au Conseil d'administration sur des questions financières, notamment le montant de l'acompte sur dividende et le dividende final ; le montant, les conditions et les devises d'endettement ; l'émission de garanties ; le contrôle de la solidité de la solvabilité du bilan du groupe Solvay ; la couverture des risques de change ; la couverture des plans de rémunérations variables à long terme via un programme de rachat d'actions ; la gestion et la couverture des risques liés au CO₂ (EUA) ; le contenu de la communication financière ; et le refinancement par l'émission d'obligations pour 1,5 milliard d'euros ainsi que l'extension des facilités de crédit.
- examiné la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay et émis des recommandations.

4.4.2.3. Comité de Rémunération

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Rémunération ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	4 réunions en 2024
Composition	<ul style="list-style-type: none"> . M. Wolfgang Colberg (Président) : 4/4 . M. Yves Bonte : 4/4 . M. Pierre Gurdjian : 4/4 . Mme Marjan Oudeman : 4/4 . Mme Aude Thibaut de Maisières : 3/4

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

- cinq membres ;
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
- le Chief People Officer est invité aux réunions ainsi que le Chief Executive Officer (sauf pour les questions qui le concernent personnellement) ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Rémunération sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité de Rémunération s'est réuni quatre fois et a principalement :

- examiné le rapport de rémunération de la Société pour la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise figurant dans le rapport annuel ;
- examiné les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT, y compris la proposition de modification de la rémunération des administrateurs non exécutifs ;
- examiné la rémunération, les rémunérations variables à court et long termes ainsi que l'évaluation des performances de l'ELT ;
- examiné l'octroi de rémunérations variables à long terme (unités d'actions liées à la performance et stock options) à la direction de la Société ;
- procédé à un examen complet de la politique de rémunération avec l'aide d'un consultant indépendant en rémunération. La politique de rémunération actualisée sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2025.

4.4.2.4. Comité de Nomination

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Nomination ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	3 réunions en 2024
Composition	<ul style="list-style-type: none"> . Mme Marjan Oudeman (Présidente) : 3/3 . M. Yves Bonte : 3/3 . M. Wolfgang Colberg : 3/3 . M. Pierre Gurdjian : 3/3 . Mme Aude Thibaut de Maisières : 3/3

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

- cinq membres ;
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Nomination sont énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité de Nomination s'est réuni trois fois et a principalement :

- examiné son mode de fonctionnement et ses qualifications, y compris la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs, le processus de nomination et l'évaluation du Conseil d'administration ;
- mené des discussions sur les talents et examiné les plans de succession de l'ELT et de la GLT afin de préparer la succession en cas d'urgence et de besoins à court et à moyen terme ;
- revu et supervisé la définition et la mise en œuvre de la Raison d'être et de la nouvelle culture de Solvay.

4.4.2.5. Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité ESG ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	5 réunions en 2024
Composition	<ul style="list-style-type: none"> . Mme Aude Thibaut de Maisières (Présidente) : 4/5 . M. Thierry Bonnefous : 5/5 . M. Philippe Kehren : 5/5 . Mme Marjan Oudeman : 5/5 . Mme Annette Stube : 5/5

Le Comité ESG a été créé en 2021 et fait l'objet d'une évaluation et d'une évolution permanentes. À cet égard, dans le cadre des modifications apportées à la Charte de Gouvernance à la suite de la Scission partielle, les rôles et missions respectifs du Comité ESG et du Comité d'Audit et des Risques en termes d'indicateurs clés de performance (ICP) ESG ont été précisés.

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

- cinq membres, dont le CEO et des administrateurs non exécutifs
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité ESG sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité ESG s'est réuni cinq fois et a principalement :

- formulé des conseils et des recommandations pour aider le Conseil d'administration à définir le nouveau programme de développement durable *For Generations*:
 - en tenant compte du profil ESG du Groupe Solvay dans son nouveau périmètre d'activités ;
 - en examinant, lors de quatre de ses réunions, les politiques ESG du Groupe Solvay ainsi que leur progrès et leur efficacité ;
 - en examinant l'adéquation des indicateurs clés de performance ESG, les éléments de rémunération variable associés et les actions philanthropiques.
- conseillé le Conseil d'administration pour qu'il soit en conformité avec la directive (UE) sur les rapports de développement durable des entreprises (« CSRD »), ses lois et règlements d'application et autres lois et règlements similaires :
 - en discutant les Impacts, Risques et Opportunités matériels pertinents pour Solvay, comme définis par la CSRD, lors de quatre réunions différentes ;
 - en recommandant des sujets pour l'évaluation de la double matérialité de la directive CSRD, approuvée par le Conseil d'administration.

4.5. EXECUTIVE LEADERSHIP TEAM (ELT)

4.5.1. ELT

Après la finalisation de la Scission partielle, le Conseil d'administration a nommé les membres suivants de l'Executive Leadership Team ("ELT") :

- M. Philippe Kehren (Chief Executive Officer)
- M. Alexandre Blum (Chief Financial and Strategy Officer)
- Mme Lisa J. Brown (Group General Counsel and Corporate Secretary)
- M. Lanny Duvall (Chief Operations Officer)
- Dr. Mark van Bijsterveld (Chief People Officer)

L'ELT est composé de cinq membres, dont une femme, ce qui représente 20% des membres de l'ELT. L'ELT procède régulièrement à des analyses approfondies sur des sujets liés aux collaborateurs, à la stratégie, aux finances, à la durabilité, à l'innovation et à d'autres sujets spécifiques en fonction des circonstances.

En 2024, l'Executive Leadership Team de Solvay a pris de nombreuses initiatives à la suite de la Scission de la Société :

- Elle a organisé une tournée de présentation, qui a couvert près de 90% des sites du monde entier.
- Elle a lancé la nouvelle culture de la Société, en redéfinissant sa Raison d'être et ses Convictions fondamentales afin de mieux positionner Solvay sur le marché, en soutenant sa transformation et en définissant la manière de travailler ensemble.
- Elle a beaucoup œuvré à l'élaboration et à la définition de la stratégie de la Société sous la direction du Conseil d'administration.
- Elle a revu et actualisé l'ambition de Solvay en matière de durabilité, afin qu'elle reflète le nouveau périmètre de ses activités.
- Elle a renforcé les Solvay Life-Saving Rules dans toutes nos activités, afin de préserver la sécurité et la productivité de nos lieux de travail.
- Elle a défini et lancé une transformation des coûts, des méthodes de travail et de la culture à l'échelle du Groupe, et soutenant l'amélioration et la simplification des processus.
- Elle a également défini un mandat clair pour lancer des initiatives de digitalisation dans l'ensemble de l'organisation, en particulier dans le cadre du programme STAR Factory, avec un plan précis pour chaque usine. Ces efforts préparent Solvay à être plus agile et mieux équipé sur le plan numérique.

Toutes ces réalisations reflètent la volonté collective de transformer Solvay en une entreprise plus simple, plus compétitive et plus durable.

L'ELT s'est réunie 11 fois en 2024 pour partager des informations, décider des activités et des projets dans le cadre de son mandat et piloter la Société, et aligner les priorités, ce qui a permis à Solvay de réaliser d'excellentes performances.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres de l'ELT au 31 décembre 2024 :

🔄 Année de nomination	
 <p>Philippe Kehren Chief Executive Officer</p> <p>Français / Né en : 1971</p> <p>🔄 2023</p> <p>Fin du mandat : 2027</p> <p>Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master of Science en génie chimique de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis) Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France) Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)</p> <p>Président de l'Executive Leadership Team Membre du Comité Financier et du Comité ESG</p>	 <p>Alexandre Blum Chief Financial and Strategy Officer</p> <p>Français / Né en : 1973</p> <p>🔄 2023</p> <p>Fin du mandat : 2027</p> <p>Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master's degree in Business, Administration and Management de HEC (École des Hautes Etudes Commerciales), Paris (France) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Financial and Strategy Officer</p>
 <p>Lisa J. Brown Group General Counsel and Corporate Secretary</p> <p>Britannico-belge / Née en : 1978</p> <p>🔄 2023</p> <p>Fin du mandat : 2027</p> <p>Diplômes et principales activités au sein de Solvay : LL.B. (Hons) en droit de l'Université de Derby (Royaume-Uni) Diplôme de pratique juridique de la Nottingham Law School (Royaume-Uni) Conseil en marques agréé au Royaume-Uni, Londres (Royaume-Uni)</p> <p>Membre de l'Executive Leadership Team et Group General Counsel and Corporate Secretary</p>	 <p>Lanny Duvall Chief Operations Officer</p> <p>Américain / Né en : 1968</p> <p>🔄 2023</p> <p>Fin du mandat : 2027</p> <p>Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Licence en sciences, génie chimique de l'Université de Washington, Seattle (États-Unis) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Operations Officer</p>

✦ Année de nomination	
 <p>Mark Van Bijsterveld Chief People Officer</p> <p>Néerlandais / Né en : 1969</p> <p>✦ 2023</p> <p>Fin du mandat : 2027</p> <p>Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Doctorat en études commerciales à l'Université Radboud, Nijmegen (Pays-Bas) Master en psychologie organisationnelle à l'Université de Leiden (Pays-Bas)</p> <p>Membre de l'Executive Leadership Team et Chief People Officer</p>	

Le rôle, les responsabilités, la composition, les procédures et l'évaluation de l'ELT sont décrits en détail dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, disponible sur le site internet de Solvay.

4.6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2024

4.6.1. Aperçu de l'année

Ce rapport annuel de rémunération marque la première année d'activité de Solvay en tant qu'organisation recentrée et orientée objectifs depuis la scission partielle. Cette année charnière a été consacrée à créer une dynamique et à poser les bases d'une transformation qui façonnera Solvay pour les générations à venir. Nos collaborateurs sont et ont toujours été au cœur de notre entreprise. Leur dévouement, leur collaboration et leur sens des responsabilités sont essentiels à la réalisation de notre objectif de rendre le progrès possible pour les générations futures. Ce rapport détaille comment nous mettons en place la nouvelle entité Solvay et démontrons notre crédibilité à travers des initiatives stratégiques clés, soutenues par nos pratiques de rémunération.

Transformation de nos activités : nous avons engagé une transformation dynamique et exhaustive de nos activités afin d'inscrire le succès de Solvay dans la durée en renforçant notre position d'acteur de référence sur le marché, en améliorant encore notre leadership en matière de coûts dans le secteur de la chimie essentielle tout en veillant à atteindre nos ambitions en matière de durabilité dans un monde en constante évolution. Cette transformation comprend la standardisation et la simplification de nos processus opérationnels pour gagner en efficacité, une allocation des ressources optimisée pour en maximiser l'impact, et la réalisation d'investissements stratégiques dans des domaines clés où Solvay peut mettre à profit son expertise unique et créer de la valeur sur le long terme. Il ne s'agit pas d'une simple restructuration, mais d'un changement radical visant à construire un Solvay plus agile, plus résilient et mieux préparé pour l'avenir, capable d'apporter de la valeur de façon durable à toutes ses parties prenantes. Cela nécessite un engagement en profondeur pour s'améliorer en continu, une attention constante pour anticiper et satisfaire les besoins en constante évolution de nos clients, et une détermination sans faille pour remplir nos objectifs ambitieux en matière de durabilité.

Agenda social : nous sommes profondément engagés dans un dialogue constructif avec nos partenaires sociaux et dans l'écoute active des points de vue de nos collaborateurs. Chez Solvay, nous cultivons l'échange et la proximité avec nos parties prenantes à travers un dialogue franc et constructif. En tant qu'employeur responsable, nous sommes fermement engagés dans une démarche d'amélioration continue, notamment dans le domaine des relations sociales. C'est une conviction de longue date de notre Groupe. Nous croyons en une communication ouverte à travers le dialogue social, en la prise en compte proactive des préoccupations des salariés et en la collaboration pour trouver des solutions qui profitent à la fois à l'entreprise et à ses collaborateurs. Grâce à ce partenariat régulier et continu, nous nous efforçons de créer un avenir meilleur, fondé sur la confiance et le respect mutuel, pour Solvay et ses collaborateurs. Chez Solvay, nous sommes conscients que le bien-être de nos salariés est intrinsèquement lié au succès de la transformation de notre entreprise. C'est pourquoi nous répondons activement à leurs préoccupations et négocions sur des questions telles que les conditions de travail, les droits des salariés et les changements organisationnels, afin de créer un environnement de travail positif et coopératif. Notre engagement porte sur les droits du travail et les droits des communautés locales, comme indiqué dans l'accord-cadre mondial de responsabilité sociale et de développement durable signé avec IndustriALL Global Union en 2011.

Nouvelle culture Solvay : la mise en place délibérée d'une nouvelle culture Solvay est un élément essentiel de notre transformation. Nous sommes convaincus que la culture est le fondement des entreprises qui réussissent, des organisations où le personnel ressent un fort sentiment d'appartenance et dispose des moyens nécessaires pour donner le meilleur de lui-même. Cette nouvelle culture Solvay s'appuie sur trois convictions fondamentales : Atteindre l'excellence, Accomplir davantage ensemble et Créer un impact durable. Ces convictions, et les comportements associés qui les sous-tendent, ne sont pas de simples mots en l'air. Les Comportements clés, qui sont le focus, la collaboration et la responsabilité, sont en phase d'intégration active dans nos méthodes de travail à tous les niveaux de l'organisation, du Conseil d'administration à l'atelier. Ils représentent l'engagement renouvelé et renforcé de Solvay à avancer pour les générations futures, en nous concentrant sur l'innovation, tant dans nos procédés que dans l'application de nos produits. Ils soulignent notre foi dans la puissance de la collaboration, tant au niveau interne au sein des équipes et des fonctions, qu'au niveau externe avec nos partenaires et parties prenantes. Et ils renforcent notre engagement indéfectible en faveur du développement durable, en reconnaissant que notre succès à long terme est inextricablement lié à la santé de notre planète et au bien-être des communautés dans lesquelles nous opérons. Cette transformation culturelle vise à créer un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, inspirés et motivés pour contribuer à la création d'un avenir meilleur pour toutes nos parties prenantes. Pour ce faire, nous intégrons systématiquement nos convictions et nos comportements dans tous nos processus de gestion des ressources humaines, mais aussi dans notre manière de former nos dirigeants et de récompenser les individus et les équipes. Il s'agit de faire naître un sentiment d'objectif commun et de créer un lieu de travail où chacun peut s'épanouir.

Équité et justice : chez Solvay, nous sommes convaincus que la justice, l'inclusion et l'équité sont des principes fondamentaux qui sous-tendent une organisation prospère et florissante. L'un de nos principaux engagements à cet égard consiste à garantir un salaire décent à tous nos collaborateurs. Nous sommes conscients qu'un salaire décent est plus qu'un simple chiffre. Pour nos collaborateurs, c'est le moyen de satisfaire leurs besoins fondamentaux, de vivre dans la dignité et de subvenir aux besoins de leur famille. Cet engagement est une priorité absolue pour Solvay, et nous réalisons des progrès très clairs et concrets pour garantir à tous nos collaborateurs un salaire décent d'ici 2025, soit avec un an d'avance sur notre engagement. Dans le prolongement, nous poursuivons nos efforts pour diversifier notre personnel et créer un environnement de travail inclusif. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que la diversité des origines, des pensées, des genres, des nationalités, des points de vue et de bien d'autres aspects encore est clairement un atout pour l'entreprise. Elle améliore les prises de décisions, les performances financières et l'innovation, elle renforce notre compréhension des clients, notre adaptabilité au marché et la fidélité de nos clients, et enfin, elle nous permet d'attirer des talents, de stimuler la motivation et de créer un lieu de travail où chacun s'épanouit. C'est pourquoi nous avons réaffirmé notre volonté d'atteindre la parité hommes-femmes le plus rapidement possible et avons fixé un premier engagement de 30% de femmes aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030.

Relation et implication des collaborateurs : nous croyons fermement au pouvoir des relations humaines authentiques, des voies de communication courtes et d'un climat de travail ouvert et transparent. Nous savons que ces éléments sont des moteurs fondamentaux de l'implication et de la motivation du personnel, et créent un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, écoutés et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. En 2024, nous avons atteint un incroyable taux d'engagement de 80%, confirmé par un taux de réponse de 70% à nos enquêtes Pulse. Ce résultat reflète notre engagement permanent à promouvoir une culture de dialogue ouvert et de respect mutuel. Une initiative clé à cet égard a été la priorité donnée par l'Executive Leadership Team (ELT) aux échanges directs avec les équipes de l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre d'une tournée de présentation sur l'ensemble de nos sites à travers le monde, nos dirigeants ont activement cherché des occasions d'échanger avec les salariés de tous niveaux. Ces échanges directs ont été inestimables pour favoriser une communication ouverte et honnête, et faire tomber les barrières traditionnelles. Cette tournée a permis d'établir un vrai dialogue donnant l'opportunité aux salariés de partager leur point de vue, poser des questions et faire part de leurs remarques directement à la direction. En outre, ces engagements ont servi à renforcer notre vision commune de l'avenir de Solvay, en veillant à ce que chacun comprenne l'orientation stratégique de l'entreprise et le rôle qu'il a à jouer dans la réalisation de nos objectifs collectifs.

Notre engagement envers les actionnaires et les partenaires sociaux

Le Comité de Rémunération de Solvay et le conseil d'administration dans son ensemble ont entrepris une révision complète de la politique de rémunération, en faisant appel à Korn Ferry en tant que consultant indépendant en matière de rémunération pour ce projet. Ce processus a donné la priorité aux commentaires des actionnaires, en commençant par une analyse des politiques des agences de conseil en vote et des politiques des investisseurs institutionnels, et en poursuivant le dialogue avec les conseillers en matière de vote et les partenaires sociaux, en plusieurs étapes au cours de l'année 2024 et au début de l'année 2025. L'examen a également pris en compte les tendances actuelles du marché du travail et les meilleures pratiques des pairs en matière de rémunération et de communication. Les principaux résultats comprennent entre autres : l'amélioration de la transparence en publiant les mesures de performance spécifiques et leur pondération pour les plan variables à court et à long terme du CEO et de l'ELT dans le rapport annuel, l'affinement du modificateur TSR de l'indice STOXX Europe 600 Chemicals pour plus de clarté et de précision, et la révision de la clause de dérogation pour guider le pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration.

Conformément à l'engagement pris fin 2023, une politique de rémunération révisée sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Le Comité de Rémunération continuera à passer régulièrement en revue les pratiques de rémunération et les informations publiées par Solvay ainsi que les pratiques du marché afin de s'assurer que la politique de rémunération demeure appropriée. Toute modification de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et/ou de l'Executive Leadership Team doit être soumise aux actionnaires conformément au Code des sociétés et des associations (CSA).

4.6.2. Conseil d'administration

4.6.2.1. Introduction

Au début de l'année 2024, le Comité de Rémunération et le Conseil d'administration ont passé en revue la structure de rémunération du Conseil d'administration dans le but d'établir une politique durable, en adéquation avec les tendances actuelles du marché, afin de garantir un positionnement médian de la Société au sein d'un groupe de référence reflétant la taille, la complexité et la présence géographique du nouveau Solvay.

Cette analyse a été réalisée sur la base d'une étude comparative indépendante d'entreprises européennes, et la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration a été soumise au vote des actionnaires, qui l'ont fortement soutenue (99,6%), lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2024, la structure de la rémunération des membres du Conseil d'administration a été ajustée en diminuant les jetons de présence au profit des rémunérations fixes (émoluments), conformément aux pratiques du marché.

4.6.2.2. Principes de rémunération

Les administrateurs de Solvay sont rémunérés avec des émoluments (rémunération fixe et jetons de présence), conformément à la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration. En outre, dans la mesure où les administrateurs de Solvay se verraient confier des fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur, ils peuvent également recevoir une rémunération fixe supplémentaire décidée par le Conseil, qui ne sera accordée que pour la durée de ces fonctions spéciales. Cette procédure repose sur l'article 24 de nos statuts, qui dispose que :

- « Les administrateurs reçoivent des émoluments fixes dont l'assemblée générale détermine les modalités et l'importance. La décision de l'assemblée générale demeure maintenue jusqu'à décision contraire.
- Le Conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent.
- Les administrateurs chargés de la gestion au quotidien et les membres de l'Executive Leadership Team ont chacun droit, en outre, à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'administration sur la base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du groupe Solvay. »

La rémunération du Conseil d'administration est déterminée en fonction des rôles et des responsabilités de chaque administrateur (participation à des comités du Conseil) et des pratiques des entreprises de taille similaire et de complexité internationale. La rémunération du Conseil d'administration est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

4.6.2.3. Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

Conformément au vote de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024, la rémunération fixe et les jetons de présence suivants ont été introduits à compter du 1^{er} janvier 2024.

	Montant brut en €	
Conseil d'administration	Rémunération fixe (Président)	275 000
	Rémunération fixe (Vice-président)	95 000
	Rémunération fixe (membre)	67 000
	Jetons de présence	2 000
Comité d'Audit et des Risques	Rémunération fixe (Président)	18 000
	Rémunération fixe (membre)	8 000
	Jetons de présence (Président)	2 000
	Jetons de présence (membre)	2 000
Autre Comité	Rémunération fixe (Président)	16 000
	Rémunération fixe (membre)	6 000
	Jetons de présence (Président)	1 000
	Jetons de présence (membre)	1 000

Autres considérations relatives à la rémunération du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence supplémentaires s'ils assistent à plusieurs réunions de comité à la même date.
- Le jeton de présence le plus élevé prévaudra.
- Conformément à la politique de rémunération, la rémunération brute annuelle fixe du CEO (émoluments) est compensée par sa rémunération annuelle en tant que membre de l'ELT, et il reçoit des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration auxquelles il assiste.
- Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire en lien avec leurs résultats ou d'autres critères de performance. Plus précisément, ils n'ont pas droit à des bonus annuels, des stock-options ou des unités d'actions liées à la performance, ni à aucun régime de retraite complémentaire.
- Solvay rembourse les frais de déplacement et les dépenses des administrateurs pour les réunions liées à leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et de ses comités.
- Le Groupe fournit un soutien administratif au président du Conseil d'administration en mettant à sa disposition un bureau et les services du Secrétariat général. Les autres administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat général en fonction de leurs besoins.
- Solvay veille par ailleurs à souscrire les polices d'assurance usuelles pour couvrir les activités du Conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

4.6.2.4. Directives sur l'actionariat pour le Conseil d'administration

Solvay reconnaît que le Code belge de gouvernance d'entreprise recommande une rémunération partielle des membres du Conseil d'administration sous forme d'actions (principe 7.6), et que la politique de rémunération de Solvay ne le prévoit pas. Toutefois, le Comité de Rémunération considère que la politique de rémunération actuelle est conforme à l'esprit du principe 7.6 du Code belge de gouvernance en raison des directives sur l'actionariat applicables aux administrateurs non exécutifs, qui doivent détenir des actions pour un montant équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

L'introduction de la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration, qui prévoit un rééquilibrage de la rémunération totale du Conseil d'administration au profit d'une plus grande rémunération fixe, augmente l'exigence de détention d'actions pour les membres du Conseil d'administration.

Ces actions doivent être conservées pendant au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du Conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition. Les administrateurs non exécutifs perçoivent les dividendes attachés à ces actions en même temps que les autres actionnaires.

4.6.2.5. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée

Vue d'ensemble du Conseil d'administration et des comités

	Conseil d'administration	Comité Financier	Comité d'Audit et des Risques	Comité de Rémunération	Comité de Nomination	Comité ESG
Pierre Gurdjian	Président	Président				
Aude Thibaut de Maisières	Vice-Présidente					Présidente
Philippe Kehren						
Annette Stube						
Marjan Oudeman					Présidente	
Melchior de Vogüé						
Thierry Bonnefous						
Thomas Aebischer			Président			
Wolfgang Colberg				Président		
Yves Bonte						
Nombre de comités	8	4	6	4	3	5

Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.

Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

En €	Total	Conseil d'administration		Comités	
	Montant total brut, y compris rémunération fixe	Rémunération fixe du Conseil d'administration ⁽¹⁾	Jetons de présence au Conseil d'administration ⁽²⁾	Rémunération fixe aux Comités	Jetons de présence aux Comités
Pierre Gurdjian	291 000	275 000	16 000	0	0
Aude Thibaut de Maisières	144 000	95 000	14 000	28 000	7 000
Philippe Kehren	16 000	0	16 000	0	0
Annette Stube	92 000	67 000	14 000	6 000	5 000
Marjan Oudeman	136 000	67 000	14 000	36 000	19 000
Melchior de Vogüé	111 000	67 000	14 000	14 000	16 000
Thierry Bonnefous	94 000	67 000	16 000	6 000	5 000
Thomas Aebischer	120 000	67 000	14 000	24 000	15 000
Wolfgang Colberg	137 000	67 000	14 000	36 000	20 000
Yves Bonte	99 000	67 000	16 000	12 000	4 000
Total	1 240 000	839 000	148 000	162 000	91 000

(1) La rémunération fixe du CEO Philippe Kehren est incluse dans sa rémunération annuelle fixe.

(2) Une réunion du conseil d'administration était un comité d'audit et de risque élargi à tous les membres du conseil d'administration, ce qui a eu pour conséquence que les membres du comité d'audit et des risques n'ont reçu que le jeton de présence du comité.

4.6.3. Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)

4.6.3.1. Introduction

La nomination de l'Executive Leadership Team en décembre 2023 fut une occasion unique de revoir la rémunération des cadres exécutifs en tenant compte des dernières pratiques du marché et des intérêts des actionnaires. Cette démarche a conduit à la création d'un nouveau groupe de référence, soigneusement sélectionné pour refléter la taille, le secteur, la complexité et le paysage concurrentiel de notre Société. Nous sommes convaincus que le groupe de référence mis à jour fournit une base de comparaison plus précise et plus pertinente pour évaluer et ajuster les programmes de rémunération de nos cadres exécutifs. L'examen a porté sur plusieurs éléments clés, notamment le salaire de base, le taux cible de la rémunération variable à court terme (STI), et celui de la rémunération variable à long terme (LTI), les avantages sociaux, ainsi que les conditions de cessation d'emploi. Cette analyse complète visait à positionner correctement la rémunération des membres de l'ELT sur le marché, afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents tout en alignant leurs intérêts sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

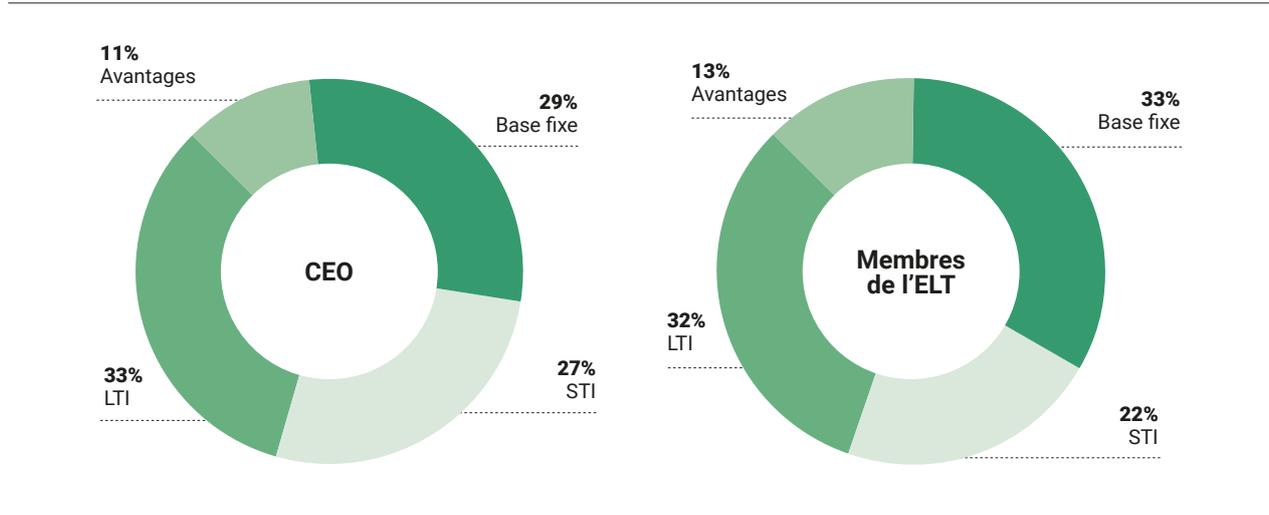
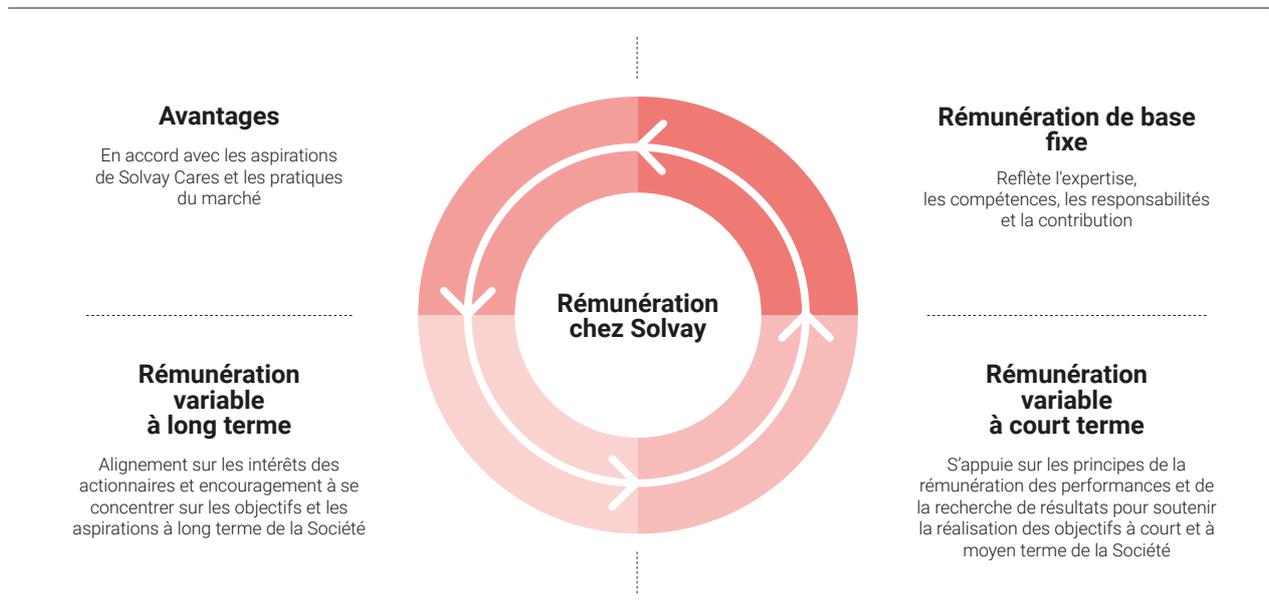
4.6.3.2. Philosophie et politique de rémunération de Solvay

La politique de rémunération de Solvay est conçue pour récompenser de manière appropriée les membres de l'Executive Leadership Team (ELT) pour leur expertise, leurs responsabilités et leurs performances individuelles. Elle valorise la méritocratie et les performances tout en maximisant les rendements de manière responsable et durable pour toutes les parties prenantes. Elle vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents en s'alignant sur les normes du marché et les intérêts à long terme des actionnaires. Ces principes directeurs déterminent également les politiques et les programmes de rémunération proposés aux collaborateurs de Solvay dans le monde entier.

La structure de rémunération est conçue selon les principes suivants, qui s'appliquent aux membres de l'ELT et aux autres cadres exécutifs :

- La **rémunération fixe** vise à fournir un revenu conforme au marché, qui est régulièrement revu par le Comité de Rémunération en tenant compte de son positionnement par rapport à la médiane du marché de référence, des performances et des changements de fonction.
- La **rémunération variable à court (STI) et à long terme (LTI)** est conditionnée à la réalisation d'objectifs stratégiques, notamment l'obtention de résultats durables, et récompense l'excellence des résultats obtenus.
- La **rémunération totale** est fixée à un niveau jugé compétitif sur le marché et dans le secteur concernés afin d'attirer, de retenir et de motiver les personnes possédant les talents adéquats nécessaires à la réalisation de la stratégie du Groupe et à la performance de l'entreprise.
- **Les décisions relatives aux rémunérations** sont justes, équitables et durables, tiennent compte des niveaux de rémunération de l'ensemble du personnel, et présentent un juste équilibre entre coût et valeur.

Les éléments clés de la politique de rémunération de Solvay sont résumés dans le tableau suivant :



4.6.3.3. Utilisation des données du marché

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération des membres de l'ELT est comparée à celle d'un groupe de référence.

Fin 2023, à la lumière du nouveau périmètre d'activité de Solvay après la Scission partielle, le groupe de référence a été revu afin de sélectionner des sociétés qui reflètent mieux la taille, l'industrie, la complexité et le paysage concurrentiel de Solvay, tout en garantissant une rémunération compétitive pour attirer les talents.

ACEA	Alfa Laval	Arcadis	Covestro
Drax Group	Evonik	Fuchs	Holcim
IMI	K+S	Kemira	Lanxess
OCI	Saint-Gobain	SSAB	Umicore
Valeo	Wacker Chemie	Weir Group	

Le groupe de référence de Solvay est constitué d'une sélection d'entreprises européennes dans les secteurs de la chimie et de l'industrie dont la présence et le modèle opérationnels à l'échelle mondiale, ainsi que les revenus annuels et les effectifs, placent Solvay globalement à la médiane de ce groupe de référence.

Le Comité de Rémunération vise à positionner la rémunération de Solvay à la médiane du marché pour tous les éléments clés de l'enveloppe de rémunération.

4.6.3.4. Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT au 31 décembre 2024

La composition de la rémunération des membres de l'ELT à la fin de la période couverte par le rapport est présentée ci-dessous, ainsi que leur rémunération directe totale à l'objectif.

	Rémunération fixe annuelle	Mesure de la valeur	Objectif de rémunération variable à court terme	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions liées à la performance)	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions restreintes)	Valeur totale de la rémunération variable à long terme	Rémunération directe totale à l'objectif
En €							
Philippe Kehren CEO et Président de l'ELT	810 000	Montant	769 500	652 050	279 450	931 500	2 511 000
		% du salaire	95%	80,5%	34,5%	115%	Fixe 32% / Variable 68%
Alexandre Blum CFO et membre de l'ELT	500 000	Montant	325 000	332 500	142 500	475 000	1 300 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lanny Duvall Membre de l'ELT	480 000	Montant	312 000	319 200	136 800	456 000	1 248 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Mark van Bijsterveld Membre de l'ELT	460 000	Montant	299 000	305 900	131 100	437 000	1 196 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lisa Brown Membre de l'ELT	445 000	Montant	289 250	295 925	126 825	422 750	1 157 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%

4.6.3.5. Rémunération de base et avantages

Rémunération de base fixe

La rémunération de base fixe reflète l'expérience, les compétences, les responsabilités et les performances d'un individu. Elle est régulièrement revue sur la base des éléments suivants :

- positionnement par rapport à la médiane du marché de référence ;
- performances individuelles et de l'entreprise ;
- changements dans le cadre de la fonction.

Dans le cadre de l'examen annuel des rémunérations, le Comité de Rémunération prend également en compte l'expérience des parties prenantes, y compris l'augmentation moyenne des cadres et l'augmentation du groupe de référence, lorsqu'il accorde des augmentations à la rémunération de base fixe des cadres.

La rémunération de base, qui n'inclut pas la valeur des avantages offerts aux membres de l'ELT, sert de base au calcul des objectifs de la rémunération variable. La rémunération de base du CEO et des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.6.5 du présent rapport annuel intégré.

En 2024, le Conseil d'administration n'a pas prévu d'augmentation de la rémunération de base du CEO et des autres membres de l'ELT, car ils restent alignés sur la médiane du marché du nouveau groupe de référence. En 2025, le Conseil d'administration recommande une augmentation de base fixe de 4,5% pour le CEO et les membres de l'ELT, sur la base des performances, de la position et de l'évolution sur le marché, ainsi que de l'évolution générale des salaires du personnel de Solvay en Belgique.

Avantages et retraite

Conformément aux aspirations de « Solvay Cares », les avantages sont considérés comme un élément essentiel de la proposition de valeur des cadres exécutifs de Solvay et ne dépendent pas des performances individuelles. Solvay veut s'assurer que la nature et le niveau de ces autres avantages sont conformes aux pratiques du marché et à ceux offerts aux autres cadres supérieurs du Groupe.

Conformément aux pratiques du marché belge, le CEO a signé un accord contractuel de cadre exécutif indépendant. Les membres de l'ELT installés en Belgique ont des accords contractuels de cadre exécutif indépendant similaires.

- Alexandre Blum (CFO)
- Lisa Brown (General Counsel et Corporate Secretary)
- Lanny Duvall (Chief Operations Officer) - depuis juin 2024

Les cadres exécutifs indépendants ont droit à une rémunération de base annuelle fixe en vertu de leur accord contractuel avec la Société, qui inclut également des cotisations de retraite (plan à cotisations définies), une couverture décès, invalidité et santé ainsi que certains avantages en nature (voiture de fonction, par exemple).

Les membres de l'ELT installés hors de Belgique sont en principe engagés dans le cadre d'un contrat de travail et ont droit à des cotisations de retraite et une couverture décès, invalidité et santé selon les dispositions des régimes applicables conformément aux pratiques du marché de leur pays d'origine. C'est le cas de Mark Van Bijsterveld (Chief People Officer) qui est engagé sur la base d'un contrat de travail local aux Pays-Bas.

4.6.3.6. Plan de rémunération variable à court terme (STI)

Opportunités de rémunération variable à court terme

Afin de s'aligner sur les pratiques des pairs et ainsi mieux refléter le nouveau périmètre d'activité de la nouvelle entité Solvay, le Comité de Rémunération a fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour réduire les opportunités de rémunération variable à court terme des membres de l'ELT à la suite de la scission partielle. À cette fin, en 2024, l'objectif de rémunération variable à court terme a été de 95% de la rémunération de base fixe pour le CEO Philippe Kehren, et de 65% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT.

Les paiements restent compris entre 0% et 200% de l'objectif de rémunération variable à court terme.

Malus et recouvrement

Conformément à la politique de rémunération, le Comité de Rémunération peut, à sa discrétion, activer les dispositions de malus et de recouvrement dans des circonstances exceptionnelles (atteinte grave à la réputation, défaillances dans la gestion des risques, erreurs financières, fautes professionnelles, violations de la réglementation, pertes importantes, détérioration de la santé financière, etc.). Le recouvrement peut aller jusqu'à trois ans de rémunération variable au titre de la politique de rémunération.

Définition des objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Chaque année, le Conseil d'administration fixe des objectifs de performance pour le Groupe et le CEO. Ce processus se déroule généralement lors de la réunion du Conseil d'administration de mars.

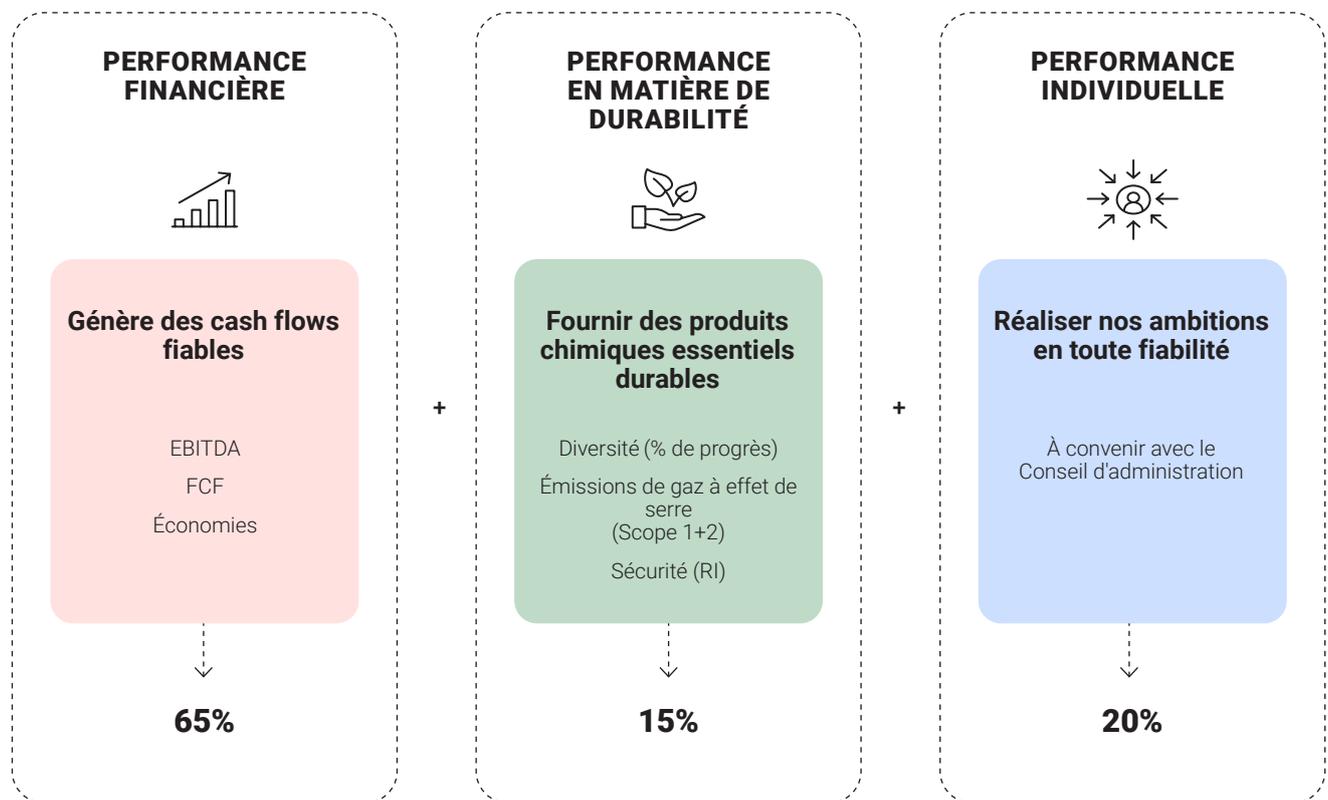
Les objectifs de performance sont des objectifs ambitieux mais atteignables, qui tiennent compte des contributions des différents acteurs de l'entreprise, tout en étant alignés sur les ambitions à long terme et les objectifs de durabilité de Solvay communiqués au marché. Les rémunérations maximales sont réservées à des niveaux de performance exceptionnellement élevés, afin de garantir le respect du principe de rémunération de la performance. En outre, ce processus veille à ne pas inciter les cadres exécutifs à prendre des risques excessifs qui pourraient mettre en péril la stabilité, la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Solvay ne communique que rétrospectivement les objectifs de performance et leur réalisation. Dans un esprit de transparence, Solvay communique toutefois les catégories d'objectifs à court terme qui seront utilisées pour l'année de performance en cours (voir « Objectifs STI 2025 » ci-dessous).

Objectifs de performance de la rémunération variable à court terme pour 2024

La rémunération variable à court terme offre une opportunité de rémunération basée sur la réalisation d'objectifs financiers, non financiers et individuels annuels prédéterminés.

Elle inclut trois grandes catégories de performances (financières, durabilité et individuelles) assorties des pondérations suivantes pour tous les membres de l'ELT ⁽¹⁾ :



Les objectifs individuels sont personnalisés en fonction du rôle et des responsabilités spécifiques de chaque membre de l'ELT au sein de l'organisation. Ces objectifs sont prédéterminés et peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils sont examinés et validés par le Conseil d'administration. Le CEO est absent des réunions du Comité de Rémunération et du Conseil d'administration lors des discussions portant sur sa rémunération. Les performances individuelles du CEO, y compris les objectifs fixés et leur réalisation, sont expliquées ci-dessous.

(1) De plus amples informations sont disponibles dans les sections « Résumé des objectifs et de la performance du CEO pour la STI 2024 » et « Objectifs de la STI 2025 ».

Performances du Groupe en 2024

Les résultats du Groupe pour 2024 sont les suivants :

		Minimum 0%	Objectif 100%	Maximum 200%	Résultat	
Performance financière	EBITDA M€	900	1 000	1 052	1 200	126%
	FCF M€	250	280	340	350	186%
	Économies M€	40	60	100	110	200%
Performance en matière de durabilité	Émissions de gaz à effet de serre (scope 1+2 kT)	7 406	7 270	7 170	6 950	0%
	Sécurité (RI)	41 3 décès*	45	40	33	0%
	DEI (% femmes S19+)	26,3	27,3	28,3		100%

* En cas de décès le score Sécurité est de 0%

Commentaires sur les performances du Groupe

L'EBITDA de l'année 2024 a atteint 1 052 millions d'euros, en baisse de -8,2% sur le plan organique, les volumes positifs et les économies de coûts ayant partiellement compensé l'effet net des prix négatif. La marge d'EBITDA s'est établie à 22,5% pour l'année. Les initiatives de réduction des coûts structurels ont permis de dégager 110 millions d'euros en 2024, bien au-delà de l'objectif de 80 millions d'euros, grâce à l'accélération des mesures d'économie sur les sites de production et dans les fonctions centrales. Le Free Cash Flow s'est élevé à 340 millions d'euros en 2024 (excluant Peroxidos Do Brazil), soutenu par la solide performance de l'EBITDA et la discipline du fonds de roulement, tandis que les investissements se sont accélérés au quatrième trimestre 2024, comme prévu, pour atteindre 355 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

En 2024, le pilier durabilité du STI a été rationalisé pour se concentrer sur trois indicateurs clés de performance (ICP) : Le climat, la sécurité et la diversité, chacun ayant la même importance. Ce changement par rapport aux sept indicateurs clés de performance de 2023 reflète nos engagements fondamentaux. Si nous avons atteint notre objectif en matière de diversité (27,3% de femmes dans la catégorie S19+), la performance en matière de sécurité n'a pas été à la hauteur, avec 41 incidents, dont trois mortels, contre 45 incidents en 2023 (aucun mortel). Les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) n'ont également pas atteint les objectifs, atteignant 7,46 Mt, en raison de l'augmentation de la production et de l'impact différé des projets de transition énergétique. Alors que les projets mis en service, tels que la technologie d'oxydation thermique régénérative et l'élimination progressive du charbon de Rheinberg devraient permettre de réduire les émissions, mais ces réductions ne se concrétiseront pas avant 2025.

Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2024

La section ci-dessous donne un aperçu des objectifs STI fixés pour le CEO et de ses performances par rapport à ces objectifs.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Performances
Groupe - 80%	EBITDA en €	25%	31,5%
	Free Cash Flow en €	25%	46,5%
	Économies en €	15%	30%
	Développement durable - Progrès en matière de diversité	5%	5%
	Développement durable - Sécurité (RI)	5%	0%
	Développement durable - Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1+2)	5%	0%
Individuels - 20%	Construire la crédibilité de la nouvelle entité Solvay sur le marché	10%	10%
	Réaliser la transformation du Groupe	10%	10%

Performance du Groupe

Les détails sur les résultats de la performance du Groupe se trouvent dans la section « Performances du Groupe en 2024 » ci-dessus.

Performance individuelle du CEO

Construire la crédibilité de la nouvelle entité Solvay sur le marché

Au cours de sa première année en tant qu'entreprise indépendante après la scission de décembre 2023, Solvay, sous la direction de son CEO Philippe Kehren, a réussi à établir sa crédibilité sur le marché. L'entreprise a défini et communiqué sa nouvelle raison d'être, reflétant son portefeuille recentré sur des activités essentielles, ainsi que son engagement en faveur de la durabilité à l'échelle du Groupe, en impliquant efficacement ses principales parties prenantes. Un nouveau cadre stratégique autour de la spécificité et de la force des produits de la chimie essentielle a été défini et sert de principe directeur. Un solide programme de relations avec les investisseurs, comprenant des réunions régulières avec les analystes, des conférences téléphoniques sur les résultats et des tournées de présentation, a permis de renforcer la confiance des investisseurs et d'élargir la base d'investisseurs de l'entreprise.

Conscients de l'importance de construire de solides relations, le CEO et son équipe de direction ont donné la priorité à l'engagement interne et externe, en visitant la grande majorité des sites de Solvay et en entrant en contact avec les principaux clients de toutes les activités, ce qui a notamment conduit à un engagement fort des salariés. Un programme efficace de sensibilisation des parties prenantes du secteur public a permis de soutenir des projets clés de transition énergétique. Enfin, des performances financières solides et prévisibles, renforcées par notre notation « investment-grade » et le versement de dividendes, ont clairement démontré la solidité et la stabilité financières de Solvay dans un contexte de marché difficile.

Réaliser la transformation du Groupe

En 2024, Philippe Kehren a lancé avec succès une nouvelle phase de transformation de Solvay, alignant l'entreprise sur ses engagements externes et consolidant sa position de leader de la chimie essentielle. Dans le cadre du nouveau Solvay, une base de gouvernance efficace et transparente a été établie avec le nouveau Conseil d'administration et l'ELT, soutenus par une nouvelle matrice d'approbation qui clarifie les responsabilités en matière de prise de décision et favorise la responsabilisation. Une étape clé a été le lancement de la culture de Solvay orientée objectifs, définissant notre raison d'être, nos valeurs et les comportements clés. La feuille de route de la transformation, axée sur la standardisation et le perfectionnement du modèle d'exploitation, des processus d'entreprise, ainsi que sur la réalisation d'économies significatives, a atteint ses objectifs ambitieux pour 2024, tout en générant un solide pipeline d'initiatives futures. L'année a malheureusement été assombrie par de graves incidents de sécurité, montrant que des mesures supplémentaires doivent être prises pour respecter l'engagement fondamental de Solvay, selon lequel la sécurité et l'intégrité guident chacune de nos actions.

Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2025

Le Conseil d'administration a décidé de conserver la même répartition des objectifs de performance pour le CEO et les membres de l'ELT pour l'exercice 2025 : 65% pour les résultats financiers, 15% pour la durabilité et 20% pour les objectifs individuels.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Résultats financiers du Groupe	EBITDA en €	65%	26%
	Free Cash Flow en €		26%
	Économies en €		13%
For Generations	Progrès en matière de diversité	15%	5%
	Sécurité (RI)		5%
	Intensité des GES		5%
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CEO	Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise	20%	5%
	Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés		5%
	Renforcer l'efficacité organisationnelle		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CFO	Renforcer les relations avec les marchés financiers	20%	5%
	Déployer efficacement la nouvelle stratégie du Groupe		5%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants en Finance		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - COO	Renforcer la sécurité au sein du Groupe et réaliser les actions dans le cadre du programme STAR Operations	20%	5%
	Réaliser les objectifs en matière d'énergie et d'achats		5%
	Créer une organisation GBS adaptée aux enjeux du futur		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - GC & Corporate Secretary	Soutien aux activités de l'entreprise et gestion du patrimoine intellectuel	20%	5%
	Améliorer la gouvernance d'entreprise		5%
	Garantir la Conformité et l'Ethique		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CPO	Développer l'agilité des effectifs et les futures compétences	20%	5%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants		5%
	Promouvoir la culture et l'engagement des collaborateurs		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Comme les années précédentes, en raison de la sensibilité commerciale entourant les objectifs à court terme fixés, Solvay publiera rétrospectivement les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance spécifiques fixés par le Conseil d'administration.

4.6.3.7. Rémunération variable à long terme (LTI)

Solvay vise à motiver les membres de l'ELT en mettant en œuvre une rémunération variable à long terme (LTI), dans laquelle une partie substantielle des attributions d'actions est subordonnée à des critères de performance alignés sur la stratégie communiquée par l'entreprise. Cette approche encourage l'alignement des intérêts des membres de l'ELT sur ceux des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.

Solvay utilise deux plans d'intéressement liés aux actions : le premier concerne les unités d'actions liées à la performance (PSU), qui sont acquises en fonction de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers à long terme prédéfinis sur une période de performance de trois ans, dans le but de promouvoir la croissance de la valeur de l'entreprise à long terme et la durabilité. Le deuxième programme d'actions consiste en des unités d'actions restreintes (RSU) dont les droits sont acquis sur trois ans et qui ont pour objectif de retenir les cadres exécutifs et d'encourager l'actionnariat.

Conformément à la politique de rémunération et aux pratiques du marché belge, la rémunération variable à long terme versée aux membres de l'ELT a été répartie comme suit :

- 70% sous forme d'unités d'actions liées à la performance (PSU) ; et
- 30% sous forme d'unités d'actions restreintes (RSU).

Opportunités de rémunération variable à long terme

Comme pour la rémunération variable à court terme, afin de s'aligner sur les pratiques des pairs et ainsi mieux refléter le nouveau périmètre d'activité de la nouvelle entité Solvay, le Comité de Rémunération a fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour réduire les opportunités de rémunération variable à long terme des membres de l'ELT à la suite de la scission partielle. Le CEO, Philippe Kehren, a un objectif d'attribution de LTI de 115% de la rémunération de base fixe et pour tous les autres membres de l'ELT, la valeur cible de l'attribution a été fixée à 95% de la rémunération de base fixe.

En mars 2024, le Conseil a distribué 76 739 PSU et 32 890 RSU aux membres de l'ELT. Environ 144 cadres exécutifs et employés à haut potentiel ont également participé au plan de rémunération variable à long terme.

Unités d'actions liées à la performance (PSU)

Les PSU représentent 70% de la rémunération variable à long terme annuelle et sont bloquées pendant trois ans à compter de leur date d'octroi, sous réserve de la réalisation des objectifs de performances préétablis. Le gain peut varier de zéro, si les performances minimales ne sont pas atteintes, à un maximum de 150%, si les objectifs maximaux sont atteints.

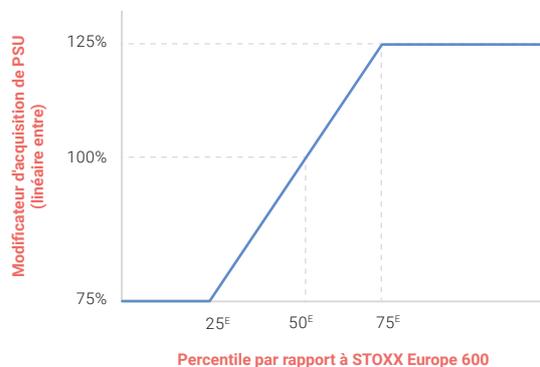
Les objectifs de performance sont répartis selon deux axes :

- résultats financiers (60% à 80% de l'attribution) ; et
- développement durable (20% à 40% de l'attribution).

Les objectifs et leur pondération respective sont établis en fonction de la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

En outre, lors de la détermination du niveau d'acquisition des PSU, une mesure de performance supplémentaire a été introduite à partir de 2023 pour comparer la performance du Groupe à la performance TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600, ce qui garantit que l'ELT se concentre clairement sur la création de valeur pour les actionnaires. Lorsque le résultat des PSU est supérieur à zéro, la mesure du TSR peut diminuer le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile inférieur de l'indice Stoxx 600, et augmenter le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile supérieur de l'indice Stoxx 600. Si la performance se situe entre le 25e et le 75e percentile, le résultat des PSU est ajusté de manière linéaire avec le 50e percentile comme performance "conforme à l'objectif".

Percentile par rapport au STOXX Europe 600	Modificateur d'acquisition de PSU (linéaire entre)
75 ^e	125%
50 ^e	100%
En dessous du 25 ^e	75%



Le Conseil d'administration évalue la réalisation des objectifs fixés sur la base des résultats audités du Groupe.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine le budget disponible à distribuer et le volume total des PSU disponibles est ensuite alloué à la population éligible.

Unités d'actions restreintes (RSU)

La part restante de la rémunération variable à long terme prend la forme de RSU (30%). Les cadres exécutifs reçoivent des actions qu'ils peuvent acquérir au bout de trois ans. Les RSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.

PSU et RSU attribuées en 2024 aux membres de l'ELT

Pays	Nom	Fonction	Nombre de PSU ⁽¹⁾	Nombre de RSU ⁽¹⁾
Belgique	Philippe Kehren	CEO et Président de l'ELT	26 258	11 254
Belgique	Alexandre Blum	CFO et membre de l'ELT	13 390	5 739
Belgique	Lanny Duvall	Membre de l'ELT	12 855	5 509
Pays-Bas	Mark van Bijsterveld	Membre de l'ELT	12 319	5 280
Belgique	Lisa Brown	Membre de l'ELT	11 917	5 108
Total			76 739	32 890

(1) Le prix des PSU/RSU attribuées en mars 2024 était de €24,83.

Résultats du plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2021-2023

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2021-2023

Les PSU attribuées en 2021 ont été calculées en décembre 2023 et payées en juin 2024 sur la base d'une période de performance de trois ans qui a pris fin le 31 décembre 2023, avec un facteur d'acquisition de 100% de l'objectif.

Les résultats obtenus au cours des trois dernières années par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance en 2021 sont résumés ci-dessous :

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2021		Année de performance 2022		Année de performance 2023	
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	11%	27%	8%	29%	8%	-5%
Croissance du ROCE (bp)	40%	150	443	150	467	150	181
Réduction des émissions de CO ₂ (Mt)	20%	10,7	11	10,7	11	10,7	9,1

Les performances réalisées par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance se sont traduites, conformément aux règles du plan applicable, par un paiement de 100% des PSU attribuées en 2021, et du montant total des dividendes, en tenant compte du nombre d'unités acquises calculé sur trois ans (€11,65 l'unité).

Les paiements effectués en 2024 aux membres de l'ELT dans le cadre du plan PSU 2021-2023 sont présentés dans la section ci-dessous : 4.6.3.8 "Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT".

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2022-2024

Comme indiqué dans le rapport annuel 2023 et approuvé lors de l'AGM 2024, le Conseil d'administration, avec les conseils du Comité de rémunération, a ajusté les plans de rémunération variable à long terme existants en raison de la scission partielle. En conséquence, les résultats de l'attribution des PSU 2022 ont été calculés en décembre 2023 lors de la scission et convertis en RSU, avec un facteur d'acquisition cible de 100%, pour la période restante se terminant le 31 décembre 2024.

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2022		Année de performance 2023		Année de performance 2024	
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	5%	29%	6%	-5%	Transformé en RSU	
Croissance du ROCE (bp)	40%	50	467	50	-181	Transformé en RSU	
Réduction des émissions de CO ₂ (Mt)	20%	10,7	11,0	10,7	9,1	Transformé en RSU	

Sur la base des performances réalisées jusqu'à la scission partielle, le PSU 2022 permettra aux participants de recevoir, en mars 2025, 100% de la valeur de l'attribution en actions (Solvay et Syensqo), conformément à l'approche actionnariale. Plus précisément, pour les participants ELT, le paiement de la PSU est de 114%, reflétant une performance TSR au 64ème percentile au moment de la scission. En outre, les participants recevront le total des dividendes accumulés, calculés sur la base du nombre d'unités acquises au cours de la période de trois ans.

Plans PSU de la rémunération variable à long terme non acquis

Plans LTI	Objectifs	Pondération
PSU 2023-2025	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de Co ₂ /GHG (Mt)	20%
PSU 2024-2026	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de Co ₂ /GHG (Mt)	20%
PSU 2025-2027	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de Co ₂ /GHG (Mt)	20%

Clauses de recouvrement relatives à la rémunération variable à long terme

Solvay est en droit de demander aux participants des plans PSU et RSU de rembourser tout montant payé, ou toute action livrée, au titre desdits plans pendant une période de trois ans à compter de la date du paiement, sur la base de résultats erronés qui ont été ajustés ou corrigés par la suite. Cette clause de recouvrement n'a pas été appliquée dans le passé, car ce type d'événement ne s'est pas produit.

Plans de stock-options (SOP - options sur actions)

Le plan de stock-options historique a été remplacé par les plans PSU et RSU décrits ci-dessus. Toutefois, au 31 décembre 2024, des stock-options restaient en circulation au titre des SOP 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, et les règles y afférentes sont rappelées ci-dessous.

En droit belge, contrairement à la plupart des autres juridictions, les impôts sur les stock-options sont dus au moment de l'octroi. Solvay, comme d'autres sociétés belges, n'a donc pas fixé de critères de performance supplémentaires pour déterminer l'acquisition des stock-options. La période d'acquisition des stock-options est de trois années civiles complètes (elles seront donc acquises le premier jour de la quatrième année suivant l'année d'octroi), suivie d'une période d'exercice de quatre ans.

Lors de leur octroi, les SOP ont donné à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la valeur du marché des actions au moment de leur attribution. Chaque année, le Conseil d'administration détermine le volume des stock-options disponibles à distribuer, sur la base d'une évaluation de la valeur économique au moment de l'attribution, en utilisant la formule Black-Scholes. Le volume total des options disponibles est ensuite attribué à la population éligible.

Caractéristiques :

- les stock-options sont attribuées à leur valeur monétaire (valeur du marché) ;
- elles peuvent être exercées pour la première fois trois années civiles complètes après leur octroi ;
- elles ont une durée maximale de huit ans ;
- elles ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan comprend une clause de « bad leaver ».

Les SOP en cours ont été ajustées dans le cadre de la scission partielle afin de préserver les intérêts des bénéficiaires. Ces ajustements ont été décrits dans le rapport annuel de Solvay de 2023.

Le SOP 2022 est le seul plan qui n'a pas été ajusté dans le cadre de la scission partielle. Par conséquent, les stock-options 2022 restent des "basket options" permettant à leurs détenteurs d'acquérir une action Solvay et une action Syensqo contre le paiement du prix d'exercice. Ce plan était soumis à des conditions de performance (mise en œuvre de la scission partielle d'ici 2025 et cours combiné des actions Solvay et Syensqo supérieur à €100 pendant au moins 15 jours au total).

Étant donné que les conditions de performance ont été atteintes, les bénéficiaires pourront exercer leurs options au titre du SOP 2022 entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2027. Le prix d'exercice des options est de €84,34, ce qui correspond à la valeur du marché de l'action Solvay au moment de l'attribution (août 2022).

Stock-options et actions attribuées et détenues par les membres de l'ELT en 2024

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des soldes de stock-options, de RSU et de PSU émises et détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2024. Aucune nouvelle stock-option n'a été attribuée en 2024.

Stock-options des membres de l'ELT

Nom	SOP	Solde au 31/12/2023	Attribuées en 2024	Exercées en 2024	Acquises	Non acquises	Solde au 31/12/2024
Philippe Kehren	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	2 573	-	-	2 573		2 573
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	2 573			2 573		2 573
	Basket options ⁽²⁾	7 616				7 616	7 616
Alexandre Blum	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	8 937		4 221	3 216		4 716
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	16 307		-	3 216		16 307
	Basket options ⁽²⁾	-	-	-	-		-
Total	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	11 510		4 221	5 789		7 289
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	18 880			5 789		18 880
	Basket options ⁽²⁾	7 616				7 616	7 616

(1) Stock-options attribuées dans le cadre des SOP historiques qui reflètent les ajustements décrits ci-dessus (« Ajustements des plans SOP, PSU et RSU en cours dans le contexte de la scission partielle ») et qui, par conséquent, donnent à leur détenteur le droit d'acquérir une action Solvay ou une action Syensqo contre le paiement de prix d'exercice distincts

(2) Stock-options attribuées dans le cadre du SOP Po2 2022 et qui, par conséquent, donnent droit à une action Solvay et à une action Syensqo contre le paiement d'un prix d'exercice unique. Aucun autre membre de l'ELT ne détenait de stock-options au 31 décembre 2024.

Plan d'actions (PSU et RSU) de l'ELT

Nom	Nombre d'actions	Solde au 31/12/2024	Acquises	Non acquises
Philippe Kehren	RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay	3 402	3 402	
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	3 402	3 402	
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	26 258		26 258
	RSU 2024 (actions restreintes)	11 254		11 254
Alexandre Blum	RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay	1 595	1 595	
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	1 595	1 595	
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714		4 714
	RSU 2023 (actions restreintes)	2 024		2 024
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	13 390		13 390
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 739		5 739
Lanny Duvall	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714		4 714
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 270		4 270
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 855		12 855
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 509		5 509
Lisa Brown	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	11 917		11 917
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 108		5 108
Mark van Bijsterveld	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 319		12 319
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 280		5 280
Total	RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay	4 997	4 997	4 997
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	4 997	4 997	4 997
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	39 596		39 596
	RSU 2023 (actions restreintes)	19 227		19 227
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	76 739		76 739
	RSU 2024 (actions restreintes)	32 890		32 890

Directives sur l'actionariat

Afin d'aligner les intérêts des cadres exécutifs sur ceux des actionnaires, l'obligation de constituer et de conserver une participation dans Solvay équivalente à 150% de la rémunération de base fixe pour le CEO et à 100% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT est incluse dans la politique de rémunération. Cette participation doit normalement être constituée sur une période maximale de cinq ans.

Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions.

À ce stade, chaque membre de l'ELT est en train de constituer sa participation.

Éléments extraordinaires

Le Conseil d'administration de Solvay n'a pas fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour accorder des paiements et/ou avantages supplémentaires au CEO ou à tout autre membre de l'ELT. Il n'y a donc pas d'éléments extraordinaires liés au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration à signaler.

4.6.3.8. Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT

Conformément à la politique de rémunération et sur la base de l'évaluation du Conseil des performances du Groupe et de l'ELT en 2024, la rémunération du CEO et des autres membres de l'ELT était la suivante (en €):

Nom, Fonction	Rémunération fixe/salaire de base ⁽¹⁾	Rémunération variable ⁽²⁾		Rémunération directe totale	Éléments extra- ordinaires ⁽³⁾	Avantages ⁽⁴⁾		Rémunération totale (hors éléments extraordinaires)
		Rémunération annuelle variable pour l'année 2024 payée en 2025	Valeur de la rémunération acquise en actions en 2024			Retraite	Autres	
Philippe Kehren, CEO et président de l'ELT	810 000	1 022 281	72 810	1 905 091	5 744	255 052	131 822	2 291 965
Alexandre Blum, CFO et membre de l'ELT	500 000	464 263	91 013	1 055 376	8 176	143 720	139 421	1 338 417
Lanny Duvall, membre de l'ELT	503 119	414 492	0	917 611	93 757	142 176	107 053	1 166 840
Lisa Brown, membre de l'ELT	445 000	413 194	0	858 194	8 913	133 112	74 589	1 065 895
Mark Van Bijsterveld, Membre de l'ELT	460 000	397 222	0	857 222	0	132 825	153 242	1 143 289

(1) Rémunération versée pour leur mandat au sein de l'ELT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Pour M. Lanny Duvall, cela inclut également les paiements effectués en 2024 pour ses fonctions de 2023.

(2) La rémunération en actions acquises en 2024 représente les PSU 2021 acquises le 31 décembre 2023 et payées en juin 2024.

(3) Remboursement des cotisations sociales belges payées par les membres de l'ELT pour la période du 1^{er} octobre au 8 décembre 2023, avant la nomination de l'ELT. Pour M. Lanny Duvall, cela comprend également les éléments obligatoires liés à la rupture mutuelle de son contrat de travail le 31 mai 2024 en raison de son changement de statut en travailleur indépendant.

(4) Avantages à long terme (couverture décès, invalidité, santé) et avantages en nature.

Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et des performances de l'entreprise

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT par rapport aux performances du Groupe sur une période de cinq ans.

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération					
Rémunération du Conseil d'administration (€)	1 687 500	1 620 587	1 575 538	2 182 606	1 240 000
Rémunération du CEO	3 790 614	4 025 971	5 738 535	5 842 772	2 291 965
· Ilham Kadri (€) (CEO jusqu'au 8 décembre 2023)	3 790 614	4 025 971	5 738 535	5 704 676	-
· Philippe Kehren (€) (CEO à partir du 9 décembre 2023)	-	-	-	138 096	2 291 965
Rémunération des membres de l'ELT (€)	7 726 374	7 707 462	8 327 681	8 117 104	4 714 450
Ratio entre la rémunération du CEO et la rémunération moyenne des salariés	x61	x59	x75	x85	35x
Performances de Solvay					
Bénéfices sous-jacents pour la période (en millions d'euros)	650	1 081	1 772	1 430	445
EBITDA sous-jacent (en millions d'euros)	1 945	2 356	3 229	2 923	1 052
Free Cash Flow (en millions d'euros)	1 206	1 043	1 255	1 041	361

(1) Les performances sont basées sur le nouveau périmètre de Solvay suite à la scission partielle.

Le rapport entre la rémunération du CEO (cadre le mieux payé du Groupe) et celle du salarié Solvay le moins bien payé en Belgique en 2024 est de 40x, comparé à 125x en 2023, 114x en 2022, 90x en 2021 et 108x en 2020. La rémunération du CEO pour 2024 est calculée comme la somme des rémunérations indiquées à la section 4.6.3.8. Le salarié le moins bien payé est défini comme un salarié à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. Nous prévoyons une augmentation du ratio pour l'année à venir, principalement en raison de la faible valeur initiale d'acquisition des LTI pour le nouveau CEO. Sur la base de la rémunération cible du CEO pour 2024, le ratio serait de 51x.

4.6.3.9. Principales dispositions relatives aux relations contractuelles des membres de l'ELT avec la Société et/ou une de ses sociétés affiliées, y compris à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres de l'ELT, y compris son CEO, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'administrateur dans des filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit exercé à titre salarié ou indépendant au sens de la législation locale.

Les membres de l'ELT ont été nommés à titre indépendant et ont conclu avec Solvay un contrat de gestion de droit belge d'une durée déterminée de quatre ans tacitement renouvelé lors du renouvellement de leur mandat. À titre exceptionnel, le CPO (M. Mark Van Bijsterveld) possède un contrat de travail de droit néerlandais.

Les modalités de cessation d'emploi suivantes ont été convenues avec le CEO et les membres de l'ELT :

Dans le cas où Solvay met fin au contrat du CEO (M. Philippe Kehren), du CFO (M. Alexandre Blum), de la General Counsel (Mme Lisa Brown) et du COO (M. Lanny Duvall) ou si leur mandat n'est pas renouvelé à l'issue d'une période de quatre ans, ces derniers auront droit à d'une indemnité de rupture conventionnelle égale à 6 mois pour une ancienneté inférieure à un an ou une indemnité contractuelle égale à 12 mois de rémunération (calculée sur la base de leurs émoluments annuels fixes et de leur rémunération variable à court terme à l'objectif) pour une ancienneté supérieure à 1 an. Leur contrat prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après le licenciement et le versement d'une indemnité égale à 50% de leur rémunération pendant cette période, à moins que Solvay ne renonce à l'application de la clause. Si elle est due par la Société, cette indemnité est incluse dans l'indemnité de licenciement, de laquelle elle est déduite.

Si Solvay met fin au contrat de travail du CPO (M. Mark Van Bijsterveld), celui-ci recevra une indemnité de départ égale au montant le plus élevé entre l'indemnité de transition prévue par le droit néerlandais et 12 mois de salaire brut (la base de calcul de cette indemnité de départ est le salaire annuel brut et la moyenne de la rémunération variable à court terme perçue au cours des trois dernières années). Son contrat de travail prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après son licenciement.

Si M. Philippe Kehren démissionne, il doit respecter un préavis de six mois. Si M. Alexandre Blum, Mme Lisa Brown, M. Lanny Duvall et M. Mark Van Bijsterveld démissionnent, ils doivent respecter un préavis de trois mois.

Tous les membres de l'ELT sont soumis aux accords de non-concurrence décrits ci-dessus en cas de démission, à moins que Solvay ne renonce à l'application des clauses.

En cas de changement de contrôle de la Société, Mme Lisa Brown peut mettre fin à son contrat avec un préavis de trois mois en notifiant la Société dans les six mois suivant la survenance de ce changement de contrôle. Dans ce cas, elle recevra une indemnité de départ aux mêmes conditions qu'un licenciement par Solvay (si elle est due par la Société, l'indemnité de non-concurrence est incluse dans l'indemnité de licenciement, dont elle sera déduite).

4.6.4. Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT

Ce rapport a été préparé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations du CEO et des membres de l'ELT sont conformes à l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, qui prévoit que, sauf disposition statutaire contraire ou approbation expresse par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, au moins un quart de la rémunération variable doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins deux ans, et un autre quart doit au moins être basé sur des critères prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins trois ans.

Les rémunérations sont définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Ces rémunérations sont également conformes au Code belge de gouvernance d'entreprise (2020).

La rémunération variable des membres de l'ELT et du CEO est constituée :

- D'une prime annuelle (STI) reposant sur les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance financière et en matière de durabilité du Groupe, et sur les performances individuelles telles que mesurées par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés; et
- De plans à long terme (PSU & RSU) perçus sous forme d'actions.

Les dépenses du CEO et des membres de l'ELT sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de dépenses mixtes (par exemple, véhicules), une règle de proportionnalité est appliquée de la même manière à tous les cadres au même poste.

Selon la législation belge, toute modification de notre politique de rémunération doit être soumise à l'approbation des actionnaires avant d'être mise en œuvre.

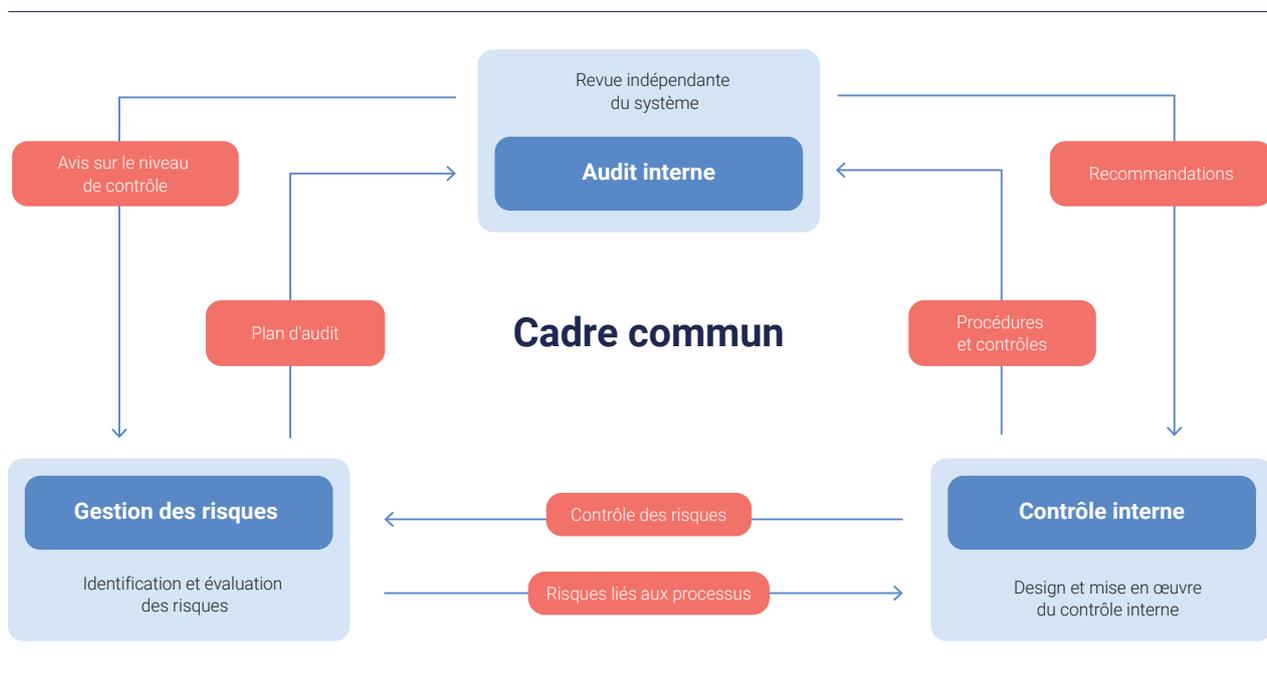
4.7. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

4.7.1. Rôles et responsabilités

Les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBUs) et leurs fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable.

Le département Audit Interne et Gestion des risques (IA/RM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Les équipes Gestion des risques et Contrôle Interne formulent des conseils et s'assurent que les dirigeants sont bien en mesure de relever les défis en jeu. Elles sont chargées d'établir et de maintenir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe qui est examiné de manière indépendante par l'équipe d'Audit interne.



La mesure dans laquelle Solvay est prête à prendre des risques dans le cadre de la stratégie commerciale du Groupe et de l'objectif de création de valeur pour les actionnaires est définie et gérée par un certain nombre de mesures qualitatives et quantitatives telles que des limites, des déclencheurs et des indicateurs en fonction de l'appétit pour le risque. Le département Audit interne/Gestion des risques communique directement, et de manière régulière, avec le Comité d'Audit et des Risques afin de s'assurer que les activités de gestion des risques menées par la direction de Solvay sont alignées avec le Conseil d'administration.

Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour s'assurer, sur une base raisonnable, que :

- les lois et règlements en vigueur sont respectés ;
- les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre ;
- les informations financières et celles relatives au développement durable sont exactes ; et
- les processus internes sont efficaces et efficients, notamment ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq éléments du système de contrôle interne et le rôle de l'Audit Interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits à la suite.

4.7.2. Environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton de la direction, favorisant ainsi la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Ses divers éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités tout en démontrant l'engagement de la direction en matière de conformité.

- Le Code d'Intégrité des Affaires est disponible sur le site Internet de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les collaborateurs reçoivent régulièrement une formation sur le Code. *Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*
- Un service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Hotline), géré par une tierce partie, permet aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires, s'ils ne peuvent pas se rapprocher de leurs supérieurs hiérarchiques ou du dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. *Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*
- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations d'autorité et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités financières et celles relatives à la durabilité, ainsi que pour les transactions.

4.7.3. Processus d'évaluation des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'entreprise et des résultats de l'évaluation de la double matérialité. Il se décompose en plusieurs phases :

- analyse des risques (identification et évaluation), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques, les impacts et les opportunités critiques ;
- mise en œuvre de plans d'atténuation avec les Risk Owners responsables de l'exécution ;
- contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des plans d'atténuation des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit une fois par an avec le CEO et tous les autres membres du Conseil d'administration pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté et les approuver ("Risques du Groupe"). Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations des risques et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation des risques identifiés.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques de l'entreprise et la gestion des impacts, risques et opportunités, y compris la description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé et les mesures d'atténuation ou de prévention aux différents niveaux de l'organisation qui peuvent être prises, merci de se référer au chapitre gestion des risques de ce rapport. Pour plus d'informations sur l'évaluation de la double matérialité, merci de se référer à la section 6.1.4 des états de durabilité.

4.7.4. Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne dans les processus les plus significatifs du Groupe. Elle comprend une étape d'évaluation des risques visant à définir les principaux objectifs de contrôle des processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes mondiales de services partagés dénommées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBUs) et des sites, afin de garantir la production d'Etats financiers et de durabilité fiables. Sous le parrainage du CFO, un réseau des responsables des processus de l'entreprise et des représentants des GBUs a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les Corporate Process Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. Les descriptions des contrôles sont utilisées comme référence pour le déploiement et l'évaluation du contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. À chaque niveau de l'organisation, le responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle.

Solvay met en place des politiques et des processus qui s'appliquent à tous les collaborateurs dans les domaines financiers suivants : le contrôle de gestion, les finances et la trésorerie, le contrôle financier, la communication financière, la fiscalité et les polices d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et dans tous les projets majeurs à l'échelle du Groupe, comme les acquisitions et les cessions. Par ailleurs, un Guide du Rapport Financier en ligne explique de quelle manière les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du Groupe.

Les éléments financiers sont consolidés mensuellement et analysés par les équipes de contrôle à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le département Comptabilité et Reporting du Groupe et l'Executive Leadership Team. Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse de ratios et la comparaison avec les prévisions.

En plus de l'analyse mensuelle du reporting, l'Executive Leadership Team effectue une analyse approfondie de la performance des GBU chaque trimestre, dans le cadre des revues sur les prévisions d'activité (forecasts).

Les contrôles internes des activités et transactions relatives au développement durable qui sont considérées comme significatives au titre de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les processus et contrôles internes couvrant les risques, impacts et opportunités sont conçus et décrits par les Corporate Process and Control Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en œuvre de manière centralisée, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la supervision du responsable.

Les principales politiques et procédures à l'échelle du Groupe relatives aux impacts, risques et opportunités, à savoir le Code d'Intégrité des Affaires, le Code d'intégrité professionnelle des fournisseurs, la politique de lutte contre la corruption, la politique Speak-up, la procédure des dépenses d'investissement, la politique de gouvernance des achats ainsi que plusieurs politiques en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'assainissement (HSER) qui doivent être suivies par tous les salariés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent le fondement sous-jacent du cadre de contrôle interne de la durabilité. En outre, pour garantir l'exactitude des états de durabilité, un ensemble de politiques et de processus à l'échelle du Groupe a été élaboré et est en cours de déploiement auprès de toutes les parties prenantes concernées de l'organisation.

4.7.5. Suivi du contrôle interne

Le Comité d'Audit et des Risques surveille l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe d'Audit Interne et de Gestion des Risques en ce qui concerne le suivi des finances, du développement durable, des opérations et de la conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre - *Pour plus d'informations sur le travail de l'Audit interne, merci de se référer à la section 4.7.7. ci-dessous.* Le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques sont détaillés dans la Charte du Comité d'Audit et des Risques figurant dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Solvay.

En outre, le département Éthique et Conformité effectue des enquêtes sur des violations potentielles au Code d'Intégrité des Affaires. *Pour plus d'informations sur le travail du département Éthique et conformité, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*

4.7.6. Informations et communication

Les systèmes d'information pour l'ensemble du Groupe sont gérés par le département IT. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes ERP intégrés. La consolidation financière est assurée par un outil dédié.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes transmises par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux autorités de contrôle soient précises, transparentes, et divulguées en temps utile, et qu'elles donnent une image fidèle des évolutions, des fondamentaux financiers et de la performance. Pour le reporting de la durabilité, le processus de collecte et d'examen des données est davantage manuel. Des contrôles sont mis en place pour s'assurer que les informations communiquées sont correctes et complètes.

Avant chaque clôture trimestrielle, le département Comptabilité et Reporting du Groupe fournit des instructions détaillées par écrit à tous les intervenants financiers concernés.

La publication des résultats financiers trimestriels et des déclarations annuelles de durabilité fait l'objet de différentes étapes d'examen et d'approbation :

- l'équipe Relations investisseurs conçoit, développe et transmet les messages et les informations sur le Groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Cela se fait sous la supervision et le contrôle de l'Executive Leadership Team.
- Le Comité d'Audit et des Risques s'assure de ce que les états financiers et les états de durabilité (en coordination avec le Comité ESG) et les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA), à la directive CSRD et aux normes correspondantes.
- Le Conseil d'administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels), les états de durabilité et toutes les communications qui s'y rapportent.

4.7.7. Audit interne

L'équipe d'Audit Interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin de renforcer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du Groupe sur la base de sa Charte d'Audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques, approuvé par le Comité d'Audit et des Risques. Le plan d'audit est préparé en tenant compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des niveaux de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales, à l'échelle du Groupe, pour traiter les principaux risques du Groupe identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est suivi par l'équipe d'Audit Interne et fait l'objet de rapports réguliers à l'Executive Leadership Team, à la direction et au Comité d'Audit et des Risques.

En 2024, l'Audit Interne a mené 16 missions dans toutes les régions de Solvay, portant sur l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que sur des sujets de gouvernance, de conformité, d'intégrité des affaires, de sécurité des informations et de protection de la valeur.

La Head of Internal Audit and Risk Management rend compte au Chief Financial Officer et entretient des relations hiérarchiques avec le Président du Comité d'Audit et le CEO. Elle participe à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit réalisées, le suivi des recommandations ainsi que le programme d'audit annuel. Elle dispose à tout moment d'un accès direct au Président du Comité d'Audit et des Risques et au CEO.

4.8. AUDIT EXTERNE

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de durabilité et la conformité de ces déclarations - ainsi que les opérations à reprendre dans les états financiers conformément au Code belge des Sociétés et des Associations et aux statuts -, est confié à un ou plusieurs auditeurs. Les auditeurs sont nommés par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et choisis parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des réviseurs d'entreprises.

Les responsabilités et les pouvoirs du ou des auditeur(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires détermine le nombre d'auditeurs et leurs honoraires, conformément à la loi. Les auditeurs ont en outre droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites et sièges administratifs de la Société.
- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi désigner un ou plusieurs auditeurs suppléants. Les auditeurs sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que pour des raisons valables.
- Le Comité d'Audit et des Risques évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe eu égard aux aspects suivants :
 - le contenu, la qualité et les perspectives fournis dans les principaux plans et rapports de l'auditeur externe, en particulier ceux résumant les travaux d'audit réalisés sur les risques identifiés par la Société ;
 - l'engagement avec l'auditeur externe lors des réunions du Comité ;
 - la fiabilité de l'auditeur externe dans le traitement des principes comptables clés ;
 - la fourniture de services autres que d'audit.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs affiliés respectifs.

Le mandat d'EY a débuté à la date de l'Assemblée générale du 10 mai 2022. EY est le commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025, qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2024 et à renouveler le mandat d'EY pour trois ans.

4.9. DÉROGATION AU CODE DE 2020

La Société déroge à la règle 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise qui recommande qu'une partie de la rémunération versée aux administrateurs non exécutifs soit sous forme d'actions. La Société considère toutefois que ses pratiques de rémunération restent pertinentes et conformes à l'esprit de la règle 7.6, car les administrateurs non exécutifs sont tenus de détenir un nombre d'actions de la Société équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 1.6 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

4.10.ÉLÉMENTS À PUBLIER EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL BELGE DU 14 NOVEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les informations suivantes :

Structure du capital

Au 31 décembre 2024, le capital de l'entreprise s'élevait à 236 583 447,18 euros, représenté par 105 876 416 actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Solvay donnent les mêmes droits. Il n'existe pas de types d'actions différentes.

Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les Statuts de Solvay ne prévoient aucune restriction à la cession des actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires relatifs à la Société pouvant entraîner des restrictions à la cessibilité des actions de la Société, ou à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, la Société est informée que des actionnaires individuels détenant une participation directe dans Solvay pourraient décider de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation).

Solvay n'a pas connaissance de quelque accord relatif à un vote parmi ses actionnaires ou de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistants.

Mécanisme de contrôle de tout le système d'actionariat des salariés dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ceux-ci

Il n'y a pas de système d'actionariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100% par l'entreprise, est, conformément à la loi, suspendu.

Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (article 13).

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un Administrateur.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante.

Modification des Statuts de Solvay

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée générale, à condition qu'au moins 50% du capital social de Solvay soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75% des voix exprimées.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée extraordinaire des actionnaires, une seconde Assemblée des actionnaires peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité plus élevées peuvent s'appliquer.

Pouvoirs du Conseil d'administration

La Société a adopté une structure de gouvernance moniste dans laquelle le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la loi ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le 9 décembre 2023, le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs à l'ELT. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de Gouvernance.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'ELT, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'administration :

→ Capital autorisé :

- l'autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, jusqu'à un maximum de 23 650 000 euros (à l'exclusion de toute prime d'émission) ;
- l'autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des Statuts et l'article 7:202 du CSA.

→ Acquisition, cession et annulation d'actions propres :

- l'autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (€1,00) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10%) du nombre total d'actions émises ;
- l'autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA ;
- l'autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les collaborateurs, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA ;
- l'autorisation de céder des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA ;
- l'autorisation d'annuler à tout moment les actions propres et de modifier les Statuts pour tenir compte de la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de séparation daté du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo de Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures, ainsi que les relations de Solvay, Syensqo et leurs affiliés respectifs à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains arrangements supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés à des passifs environnementaux ("Accord de séparation"). En vertu de la section 4.2 de l'Accord de séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25% des titres avec droit de vote de la Société, indépendamment du fait que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions concernant Solvay). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales américaines daté du 31 octobre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales américaines, régissant les droits, responsabilités et obligations respectifs de la Société et de Syensqo en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, y compris en ce qui concerne les obligations fiscales américaines (y compris, généralement, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines (le "Spin-off des entités américaines") et la Scission partielle (et certaines opérations connexes), les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines ("l'Accord sur les questions fiscales américaines"). En vertu de la Section 3.02 de l'Accord sur les questions fiscales américaines, la Société peut être tenue d'indemniser Syensqo ou Solvay Holding, Inc. pour certaines conséquences fiscales fédérales américaines défavorables pouvant résulter de i) certaines actions ou omissions futures dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour effet que la Scission partielle ou le Spin-off des entités américaines ou certaines transactions associées ne bénéficient pas du traitement fiscal américain prévu, y compris les actions ou omissions qui entraînent ou peuvent entraîner un changement de contrôle sur la Société (au sens de l'article 1:14 et suivants du CSA), ou ii) l'acquisition par une ou plusieurs personnes d'une participation de 50% ou plus (mesurée en droits de vote ou en valeur) dans le capital de la Société, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cadre d'une offre publique d'achat (même si Solvay ne participe pas à l'acquisition ou ne la facilite pas d'une autre manière). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accords entre l'entreprise et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des good leavers ou en cas d'offre publique d'achat

Pas d'application.

5. Gestion des risques

5.1. Processus de gestion des risques	94	5.3. Autres risques	101
5.1.1. Analyse des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques	94	5.3.1. Marchés et croissance - Risque stratégique	101
5.1.2. Préparation à la crise	95	5.3.2. Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la fiabilité de la production	102
5.2. Principaux risques de Solvay	96	5.3.3. Risque financier	102
5.2.1. Risques liés à la conformité des activités	98	5.3.4. Risque informatique	104
5.2.2. Risques liés à l'intégrité des activités	98	Section Litiges	105
5.2.3. Risques liés aux substances dangereuses	98		
5.2.4. Risques liés à la sécurité physique	98		
5.2.5. Risques liés à la cybersécurité	99		
5.2.6. Risques liés à la sécurité des activités	99		
5.2.7. Risques liés au changement climatique	100		
5.2.8. Impact environnemental et controverses	100		
5.2.9. Risques géopolitiques	100		
5.2.10. Transformation numérique et humaine	101		

5. Gestion des risques

Dans un contexte d'incertitude économique et géopolitique mondiale élevée, de cycles de marché de plus en plus volatils, de contraintes dans la chaîne d'approvisionnement et de sensibilité accrue, d'attentes et d'exigences liées au changement climatique et à la durabilité, nous pensons qu'un suivi et une gestion efficaces des risques sont essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de Solvay.

5.1. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le fait de bien comprendre et gérer un risque est créateur de valeur. L'anticipation, la mesure, l'atténuation et le suivi des risques sont aussi importants pour Solvay que les actions associées consistant à identifier, gérer et optimiser les opportunités. En témoignent les nombreux processus et dispositifs liés aux risques que nous mettons en œuvre dans toute l'entreprise et le long de la chaîne de valeur, depuis les membres du Conseil d'administration jusqu'aux salariés sur le terrain, ainsi que les partenaires et les clients de la chaîne d'approvisionnement. Ces processus sont décrits ci-après.

5.1.1. Analyse des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques

Nous analysons les risques de trois façons. Premièrement, nous établissons leur niveau de priorité pour Solvay, en les classant en "risques principaux" (les plus critiques) ou "autres risques". Deuxièmement, nous identifions le domaine dans lequel le risque aurait les conséquences les plus graves: impact sur l'environnement et/ou les personnes, conséquences économiques et/ou atteinte à la réputation du Groupe. Et troisièmement, nous classons les risques en fonction de leur horizon temporel: court terme (jusqu'à un an), moyen terme (plus d'un an et moins de cinq ans) et long terme (plus de cinq ans).

Conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), nous évaluons et classons également nos principaux risques en risques "environnementaux (E)", "sociaux (S)" ou "de gouvernance (G)", le cas échéant, créant ainsi un lien direct entre la gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe et le processus d'information en matière de durabilité.

Mise en œuvre de la gestion des risques

La méthodologie de gestion des risques d'entreprise de Solvay, "GRE", qui s'inspire des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO), exige que nos Global Business Units (GBUs) et nos Fonctions – ainsi que le Groupe dans son ensemble – hiérarchisent les risques, élaborent et mettent en œuvre des plans d'atténuation, et analysent continuellement l'environnement pour évaluer si les risques et expositions évoluent et si les priorités et les plans restent appropriés. Ce processus est suivi de près par l'équipe de gestion des risques d'entreprise, avec des évaluations systématiquement enregistrées qui nous permettent de suivre les décisions et de mesurer les actions et les avancées.

Le processus que nous utilisons est régulièrement ajusté, afin d'améliorer constamment l'identification et la classification des risques. Depuis 2023, nous utilisons un processus de classification systématique pour nous aider à identifier et à intégrer les impacts et risques ESG dans notre méthodologie GRE. En 2024, nous avons réalisé notre première évaluation de la double matérialité conformément aux exigences de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). Les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont révélé une grande adéquation entre les risques les plus critiques du Groupe ("risques du Groupe") et les opportunités et risques ESG identifiés dans le cadre de la matrice.

Pour plus d'informations sur l'évaluation de la double matérialité, veuillez consulter le chapitre 6.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités des états de durabilité du présent rapport. Pour plus d'informations sur la manière dont le Groupe intègre les conclusions de son évaluation des risques et de ses contrôles internes concernant le processus d'information en matière de durabilité dans les fonctions et processus internes concernés, veuillez consulter le chapitre 6.1.2 Gouvernance - GOV-5 des états de durabilité du présent rapport.

Les dirigeants des business units et des fonctions intègrent la gestion des risques dans le processus de prise de décision pour soutenir la réalisation des objectifs

Les dirigeants des GBUs et des Fonctions sont chargés d'identifier, de surveiller et de gérer les principaux risques dans leurs domaines de responsabilité. La gestion des risques est ancrée dans le fonctionnement quotidien de chaque entité et les responsables opérationnels sont censés anticiper et réagir rapidement lorsque les circonstances changent. Les matrices de risques des GBUs et les mesures de suivi requises pour atténuer les risques critiques sont officiellement présentées à l'Executive Leadership Team (ELT) au moins une fois par an.

Les risques du Groupe sont supervisés au niveau de l'Executive Leadership Team

Les risques du Groupe sont gérés au plus haut niveau. Ils font l'objet d'un suivi rapproché et systématique par le Comité des risques Groupe, qui s'assure que ces risques sont identifiés et évalués en fonction de leur criticité et font l'objet d'une prise en compte adéquate. Le Comité est composé de l'ELT, qui établit un lien direct entre la stratégie du Groupe et le processus de gestion des risques, du Chief Sustainability Officer (Responsable du développement durable), du Senior Vice President Communication and General Public Affairs (Vice-président senior de la communication et des affaires publiques générales), du Capital Markets Director (Directeur des marchés de capitaux) et du Chief Information Officer (Directeur des systèmes d'information). Les réunions du Comité des risques Groupe sont animées par l'Internal Audit and Risk Management Director (Directeur de l'audit interne et de la gestion des risques).

Les membres de l'ELT agissent en tant que Risk Sponsors en contribuant au traitement des risques et à la réponse à y apporter. En outre, les membres du Conseil d'administration fournissent une contribution indépendante basée sur leur vaste expertise.

Des informations complémentaires sont recueillies par l'équipe Gestion des risques d'entreprise, qui analyse des sources externes telles que le rapport du Forum économique mondial sur les risques mondiaux, le rapport Risk in Focus de l'European Confederation of Institutes of Internal Auditing (ECIIA), le rapport sur les risques futurs d'AXA, le baromètre des risques d'Allianz ou les Economist Intelligence Unit Risk Outlook pour obtenir des informations pertinentes. L'équipe Gestion des risques d'entreprise procède également à un rapprochement entre les risques existants et nouvellement identifiés du Groupe et les résultats de l'évaluation de la double matérialité (en particulier pour les impacts et risques ESG), afin de garantir une cohérence au cours du cycle suivant.

Les risques du Groupe sont examinés et validés par l'ELT une fois par an, tandis que les initiatives d'atténuation des risques sont présentées au moins deux fois par an. Des mises à jour plus fréquentes sont préparées et révisées si nécessaire.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit une fois par an avec le CEO, le CFO et tous les autres membres du Conseil d'administration pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation. En fonction des risques du Groupe qui ont été définis, des sujets tels que la sécurité industrielle, la sécurité physique, la cybersécurité, le changement climatique ou les questions d'éthique et de conformité sont abordés.

Processus de gestion des risques de Solvay

	Analyse des risques et décision	Mise en œuvre	Contrôle
Conseil d'Administration	Approbation de la modification des risques du Groupe sur la base des recommandations du Comité des risques Groupe* et du Comité d'Audit et des Risques	–	Évaluation et approbation annuelles des risques du Groupe
Comité d'Audit et des Risques	Feedback via l'enquête ou une session dédiée sur les risques du Groupe	–	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'efficacité de la gestion des risques Présentations trimestrielles faites par les Risk Owners (rotation) Examen et évaluation périodiques des risques du Groupe (au moins deux fois par an)
Comité des risques Groupe*	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'identification des risques et à leur traitement. Décision de la définition des risques du Groupe 	–	Évaluation annuelle des risques Groupe et examen des mesures d'atténuation sur la base des cartes des risques du Groupe
Executive Leadership Team (ELT)	Feedback sur les risques du Groupe établissant un lien direct entre la stratégie du Groupe, l'évaluation de la double matérialité et le processus de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Supervision des progrès par les "Risk Sponsors" Sessions ad hoc sur les risques et examen semestriel des mesures d'atténuation sur la base des cartes des risques du Groupe 	
GBUs et Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> Définition des risques au niveau des activités et des fonctions Remontée des risques critiques au niveau du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'atténuation élaboré avec les Risk Owners, responsables de l'exécution Mise à jour systématique des progrès en cours Mise à jour régulière (au moins deux fois par an) et communication à l'ELT (au moins une fois par an) 	

* Le Comité des risques Groupe est composé de l'Executive Leadership Team (ELT), du Chief Sustainability Officer (Responsable du développement durable), du Senior Vice President Communication and General Public Affairs (Vice-président senior de la communication et des affaires publiques générales) et du Capital Markets Director (Directeur des marchés de capitaux) et du Chief Information Officer (Directeur des systèmes d'information).

Gestion des principaux projets liés à la transformation de Solvay

Une méthodologie appropriée d'évaluation des risques est appliquée aux projets de transformation. C'est notamment le cas pour la mise en œuvre - et la sortie progressive - du Master Services Transition Agreement (MSTA) entre Solvay et Syensqo, que les deux groupes avaient conclu à la suite de la scission partielle qui a scindé le Groupe en deux sociétés indépendantes cotées en bourse et pour lesquelles une organisation et une structure de gouvernance distinctes ont été mises en place.

Contrôle interne

Le contrôle interne constitue l'un des aspects essentiels de la gestion des risques. *Veillez-vous référer à la section Gouvernance d'entreprise du présent rapport, section 4.7.1, pour une description détaillée de la gestion des risques de Solvay et de son système de contrôle interne.*

5.1.2. Préparation à la crise

Il existe un réseau structuré au sein du Groupe pour assurer la préparation à la crise. Les membres de ce réseau effectuent des tâches et mettent en œuvre des programmes afin de s'assurer que leurs Business Units et les Fonctions sont préparées à des situations de crise spécifiques. Ces programmes comprennent des simulations de crise, une formation aux médias pour les porte-paroles potentiels, la maintenance des principales bases de données et une analyse d'événements pertinents internes et externes. Les risques identifiés à l'aide de notre méthodologie GRE influencent les scénarios utilisés dans nos simulations.

5.2. PRINCIPAUX RISQUES DE SOLVAY

Le Comité des risques Groupe évalue les risques en fonction de deux aspects: le niveau de gravité et le niveau de contrôle.

Gravité

Pour évaluer la gravité, nous utilisons une échelle à quatre niveaux: faible, moyenne, élevée ou très élevée.

Gravité	Faible	Moyenne	Élevée	Très élevée
Économique (perte d'EBITDA)	Moins de €10 millions	De €10 à 50 millions	€50 à 100 millions	Plus de €100 millions
Atteintes aux personnes	Nuisance (bruit, fumée, odeur)	Une ou plusieurs lésions nécessitant des premiers soins ou un périmètre de sécurité	Une lésion irréversible ou plusieurs lésions réversibles	Un ou plusieurs décès ou plusieurs lésions irréversibles
Réputation	Une échelle de conséquences spécifique est utilisée pour la réputation, voir les détails ci-dessous			
Environnement	Dépassement des limites des permis d'exploitation non renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Dommages limités aux alentours immédiats du site Impact mineur sur la flore ou la faune autour du site 	<ul style="list-style-type: none"> Dommages hors site réversibles Impact majeur sur la flore ou la faune autour du site 	Dommages hors site à long terme (supérieurs ou égaux à 10 ans)

Une échelle spécifique de conséquences sur la réputation a été établie en fonction du type de parties prenantes concernées, regroupées ici sous le terme de "facteurs de risque":

Facteurs de risque	Conséquence potentielle	Faible	Moyenne	Élevée	Très élevée
Perception des actionnaires	Perte de valeur / prix de l'action Activisme	Perte de temps	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du prix de l'action pendant une période Activisme sans le soutien d'une large base d'actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-évaluation continue du prix de l'action Activisme de haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-évaluation continue du prix de l'action Contestation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires
Pouvoirs publics / intervention politique / autorités de réglementation, autorités de surveillance, pouvoir judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles aux opérations ou aux projets Examen réglementaire Litiges/amendes 	<ul style="list-style-type: none"> Léger retard Rappel des règles par les autorités locales Montant en jeu < €10 millions 	<ul style="list-style-type: none"> Dépréciation d'opérations ou de projets avec possibilité de solution de contournement Contestation des autorités locales €10 millions < Enjeu < €50 millions 	<ul style="list-style-type: none"> Dépréciation d'opérations ou retard important de projet Litiges au niveau national €50 millions < Enjeu < €100 millions 	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction d'exploitation Saisie d'actifs Litiges nationaux ou multinationaux Enjeu > €100 millions
Organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> Reporting négatif Listes noires 	Mention dans un rapport	Image négative de l'entreprise	Mise à l'index au niveau international	Placement sur liste noire
Grand public	<ul style="list-style-type: none"> Manifestations, blocages Compensations 	Article, billet ou tweet négatif à impact limité sur les réseaux sociaux, sans manifestations physiques	<ul style="list-style-type: none"> Effervescence importante et durable sur les réseaux sociaux Manifestations physiques de courte durée ou en petit nombre 	<ul style="list-style-type: none"> Impact étendu sur les réseaux sociaux (national). Manifestations faisant entrave aux opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Impact étendu sur les réseaux sociaux (international). Manifestations avec attaques contre notre personnel ou nos actifs
ONG et médias	Campagne négative Coûts des relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> Fait d'actualité isolé Réseaux sociaux limités 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'une ONG ou événement médiatique au niveau local Effervescence importante sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'une ONG ou événement médiatique au niveau national Impact étendu sur les réseaux sociaux 	Médias/Campagne au niveau mondial
Partenaires commerciaux, parties contractantes	Résiliation ou rejet de la coopération	Coopération mineure retardée	Coopération importante retardée	Arrêt d'une coopération importante	Rupture d'un accord majeur
Partenaires financiers	Limitation ou perte de financement	Problèmes mineurs avec les fournisseurs	Problème important avec un fournisseur ou une banque, mais maintien de l'accès au financement	Perte importante de financement	Perte majeure de financement

L'analyse prend en compte tous les types de conséquences potentielles et retient le niveau le plus élevé qui s'applique au risque.

Niveau de contrôle

Le Comité des risques Groupe examine et reconnaît le niveau de contrôle sur les principaux risques du Groupe sur la base de cartes des risques du Groupe, en tenant compte des questions suivantes:

- les actions et contrôles clés sont-ils clairement identifiés?
- l'efficacité des actions et contrôles clés a-t-elle été évaluée?
- le niveau de contrôle était-il proportionné et en adéquation avec le risque?
- des mesures d'atténuation supplémentaires sont-elles appropriées?

Principaux risques de Solvay

Pour déterminer la criticité d'un risque, nous combinons les deux aspects décrits ci-dessus, c'est-à-dire la gravité et le niveau de contrôle. Tous les risques ayant un niveau de gravité élevé à très élevé sont considérés comme critiques, indépendamment de leur niveau de contrôle.

Le tableau ci-dessous montre le lien entre les risques ESG du Groupe et les thèmes de développement durable matériels dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité. Il fait référence aux normes ESRS* identifiées dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité. Les impacts, risques et opportunités de l'évaluation de la double matérialité peuvent être considérés comme des risques ESG dans le cadre général de la gestion des risques. Les impacts, risques et opportunités énumérés dans chaque ESRS constituent un sous-ensemble des risques du Groupe.

Niveau de gravité	ESG	Risque	Horizon temporel	Tendance du niveau de contrôle	Lien avec les thèmes de développement durable matériels dans les normes ESRS
Très élevé	G	Conformité	Court à long terme	Stable	Conduite des affaires G1
	G	Intégrité des activités	Court à long terme	Stable	· Conduite des affaires G1 · Travailleurs de la chaîne de valeur S2
	E	Risques liés aux substances dangereuses	Court à long terme	Nouveau risque	Pollution E2
	N/A	Sûreté physique	Court à long terme	Stable	N/A
	N/A	Cybersécurité	Court à long terme	Stable	N/A
	S	Sécurité des activités	Court à long terme	Détérioration	· Personnel de l'entreprise S1 · Travailleurs de la chaîne de valeur S2
	E	Changement climatique	Court à long terme	Actions soutenues dans un cadre plus strict	· Changement climatique E1 · Ressources hydriques et marines E3
	E	Impact environnemental et controverses	Court à long terme	Stable	· Pollution E2 · Biodiversité et écosystèmes E4 · Ressources et économie circulaire E5
	N/A	Risques géopolitiques	Court à long terme	Stable	N/A
	Partiellement S	Transformation numérique et humaine	Court à moyen terme	En progrès	Personnel de l'entreprise S1 (pour les risques liés à la transformation humaine uniquement)
à élevé					

Court terme ≤ 1 an < Moyen terme ≤ 5 ans < Long terme
 * Normes européennes d'information en matière de durabilité

5.2.1. Risques liés à la conformité des activités

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

Une non-conformité (droit de la concurrence, contrôle des exportations, lutte contre la corruption, industrielle) entraîne d'importants dommages financiers et de réputation.

Commentaire:

Ce risque ESG étant considéré comme matériel selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations:

- ESRSG1 Conduite des affaires

5.2.2. Risques liés à l'intégrité des activités

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

1. Une violation majeure des normes d'intégrité commerciale de Solvay, liée à ses opérations, entraîne des dommages économiques et/ou de réputation.
2. Une violation majeure des normes d'intégrité commerciale de Solvay, liée à sa chaîne de valeur, entraîne des dommages économiques et/ou de réputation.

Commentaire:

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations:

- ESRSG1 Conduite des affaires (pour le point 1.)
- ESRSS2 Travailleurs de la chaîne de valeur (pour le point 2.)

5.2.3. Risques liés aux substances dangereuses

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

NOUVEAU RISQUE :
TENDANCE NON APPLICABLE (NOUVEAU RISQUE)

Description:

L'évolution de la classification des substances dangereuses et les attentes croissantes concernant l'utilisation, la vente et les émissions de ces dernières dans le cadre de nos activités conduisent à une multiplication des mesures d'adaptation, voire à la perte de permis d'exploitation, à la fermeture de sites, à des atteintes à la réputation, à des arrêts progressifs et à la perte d'activités en raison de menaces de substitution.

Commentaire:

Ce risque ESG étant considéré comme matériel selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations:

- ESRSE2 Pollution

5.2.4. Risques liés à la sécurité physique

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

Un événement lié à la sécurité (terrorisme, criminalité, violence, vandalisme, vol) a un impact sur le personnel, les sites et les actifs.

Commentaire:

Solvay est exposée à des risques de sécurité physique, car le Groupe possède 44 sites industriels dont une grande partie ayant un niveau Seveso élevé. Un certain nombre de nos produits, s'ils sont utilisés de façon inadéquate, peuvent causer des dommages graves.

Nous avons également des sites implantés dans des pays où les risques liés à la sécurité sont jugés élevés par nos fournisseurs de renseignements en matière de sécurité.

Principaux développements en 2024

L'année 2024 a été consacrée à la recherche d'un nouveau prestataire de services d'assistance voyage et à l'introduction d'outils numériques, ce qui contribue à renforcer la sécurité des salariés de Solvay lors de leurs voyages d'affaires. Nous avons également travaillé à la création d'un programme de formation numérique destiné à sensibiliser les salariés aux différentes menaces de sécurité auxquelles l'entreprise peut être exposée.

Dans le domaine de la sécurité physique de ses sites, Solvay a maintenu en 2024 l'engagement pris les années précédentes de renforcer les mesures de sécurité des sites, reconnaissant ainsi l'importance de la protection de ses actifs et de ses sites sensibles. Trente-trois sites (32 sites industriels et 1 site administratif) ont fait l'objet d'une auto-évaluation des vulnérabilités de sécurité (SVSA) en 2024. Seul un site industriel a été évalué comme présentant le niveau de risque de sécurité le plus élevé – niveau 33 – depuis la précédente SVSA.

En 2024, nous avons mené à bien de nombreux projets visant à renforcer la sécurité physique sur l'ensemble des sites, en commençant par les sites présentant le plus haut niveau de risque. Les projets vont de l'amélioration des structures (clôtures, portails) à l'amélioration des systèmes (caméras, contrôle des accès, détection d'intrusion). Nous avons donné la priorité à la normalisation afin de garantir une infrastructure de sécurité solide et cohérente dans toutes nos installations. Nos projets dédiés à l'élévation des niveaux de sécurité ont impliqué l'intégration de systèmes de surveillance avancés, de mécanismes de contrôle d'accès et de technologies de détection d'intrusion. Nous avons adapté nos stratégies et nos investissements pour créer une défense à plusieurs niveaux qui ne se contente pas de décourager les menaces potentielles, mais qui réagit rapidement à tout incident de sécurité.

5.2.5. Risques liés à la cybersécurité

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

Un cyber-événement entraîne un accident industriel, une violation et un vol de données, une extorsion, une perturbation de l'activité et une non-conformité, avec des répercussions sur le personnel, les sites, les actifs, les informations critiques, la propriété intellectuelle et la réputation

Commentaire:

L'exposition de Solvay aux risques cybernétiques, comme pour la plupart des grandes entreprises, provient de son utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication et du niveau d'automatisation croissant de ses sites. Comme la plupart des multinationales, Solvay est confrontée à des cyberincidents et réagit activement à ces incidents pour en limiter l'impact. L'équipe de direction de Solvay n'a pas connaissance d'un incident qui aurait des conséquences significatives sur les états financiers ou l'activité du Groupe. Jusqu'à fin 2025, Solvay est également exposée à ce risque dans le cadre des transformations et réorganisations majeures du Groupe, ainsi que des services qu'elle fournit à Syensqo dans le cadre du Master Transition Services Agreement (MTSA).

Actions de prévention et d'atténuation

Organes de gouvernance

Solvay a une approche de la sécurité qui tient compte des risques en vue de protéger les sites, informations et personnes.

Deux organes de gouvernance pilotent les efforts de gestion des risques de sécurité:

- un Conseil de Sécurité, présidé par le Chief Operating Officer, qui fournit une orientation stratégique pour l'atténuation des risques de sécurité du Groupe;
- un Cyber Security Leadership Committee, présidé par le Chief Security Officer, qui supervise toutes les activités liées à la cybersécurité et fournit des recommandations sur le budget et les priorités au Conseil de Sécurité.

Au moins une fois par an, la direction de Solvay fait le point sur la sécurité de l'information au Conseil d'administration et le fait encore plus fréquemment au Comité d'Audit et des Risques.

Programme de cybersécurité

Les deux organes de gouvernance responsables de la gestion des risques de sécurité supervisent également notre programme de cybersécurité, qui inclut:

- l'utilisation d'évaluations menées par des experts externes;
- l'utilisation de tests d'intrusion et de simulations d'hameçonnage interne;
- la formation de tous les professionnels de Solvay Global Business Services (GBS) et de Digital Technology (DT) et une formation obligatoire à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs;
- la publication régulière de conseils en cybersécurité pour sensibiliser les collaborateurs;
- le déploiement en temps voulu des projets de sécurité, la surveillance de l'efficacité des contrôles de sécurité mis en œuvre afin d'identifier les domaines à améliorer, ainsi que la revue et la mise à jour régulière des politiques et procédures de cybersécurité afin de s'adapter à l'évolution des menaces.

Assurance

Solvay est assurée contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, l'interruption des activités, et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers. Solvay est également un membre fondateur de Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems (MIRIS), une mutuelle d'assurance axée sur les cyber-risques, qui fournit une capacité d'assurance supplémentaire exclusive et des conseils en matière de prévention des sinistres à ses assurés.

Principaux développements en 2024

L'engagement de Solvay à gérer les risques liés à la sécurité reste solide, guidé par l'efficacité et par la conviction que des mesures proactives sont essentielles pour protéger son personnel et ses actifs et garantir la résilience de ses opérations.

Nous avons considérablement renforcé la culture de la cybersécurité de Solvay dans l'ensemble de l'organisation. Pour une prise de conscience et une préparation accrue, les cadres supérieurs ont participé à un exercice de simulation de cyberattaques. En outre, des exercices d'intrusion "purple team" et "red team" ont été menés afin d'identifier et de corriger les vulnérabilités de manière proactive. La rationalisation des politiques et la définition de cadres de gouvernance clairs ont renforcé les bases de la cybersécurité de Solvay. Des programmes de formation sur site à la cybersécurité ont été dispensés au personnel industriel afin de lui permettre de reconnaître les menaces potentielles et d'y répondre.

Pour améliorer la défense technique de Solvay, nous avons renforcé nos processus d'authentification, durci nos méthodes de gestion proactive des vulnérabilités et amélioré nos capacités de contrôle de la sécurité.

Afin de rationaliser et d'unifier les pratiques de cybersécurité au sein de l'organisation, nous avons élaboré une nouvelle feuille de route en matière de cybersécurité, qui intègre les exigences de la directive NIS2.

5.2.6. Risques liés à la sécurité des activités

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
DÉTÉRIORATION

Description:

Un accident majeur survenant sur le site (sécurité au travail, sécurité des procédés) ou en dehors (transports) ou une exposition chronique des collaborateurs (hygiène industrielle) entraîne des blessures irréversibles, des décès, des dommages environnementaux et des pertes d'actifs.

Commentaire:

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations.

- ERS S1 Personnel de l'entreprise (pour la sécurité et la santé au travail)
- Sécurité des procédés, thème spécifique à l'entité SOLVAY, incluse dans la section S1
- ERS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur (pour la sécurité des transports)

5.2.7. Risques liés au changement climatique

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
ACTIONS SOUTENUES DANS UN CADRE PLUS STRICT

Description:

1. La stratégie du Groupe pour faire face aux risques physiques liés au changement climatique (phénomènes météorologiques extrêmes et pénurie d'eau notamment) n'est pas efficace, ce qui a un impact sur l'activité et la réputation.
2. La stratégie du Groupe pour gérer les risques de transition (y compris les changements et exigences réglementaires qui s'y rapportent) n'est pas efficace, ce qui a un impact sur la compétitivité, les ventes et la réputation.

Commentaire:

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations:

- *ESRS E1 Changement climatique (pour les points 1. et 2.)*
- *ESRS E3 Ressources hydriques et marines (la pénurie d'eau est incluse dans le point 1)*

5.2.8. Impact environnemental et controverses

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

L'incapacité à répondre à l'évolution des obligations réglementaires et aux attentes croissantes de la société en matière de santé humaine et d'environnement peut entraîner des dommages importants pour la réputation, des réclamations de tiers et des responsabilités envers des tiers:

1. Émissions dans l'air, l'eau et le sol
2. Réhabilitation environnementale à la suite de contaminations
3. Pression sur la biodiversité causée par un changement d'affectation des sols
4. Déchets

Commentaire:

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations:

- *ESRS E2 Pollution (pour les points 1. et 2.)*
- *ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes (pour le point 3.)*
- *ESRS E5 Ressources et économie circulaire (pour le point 4.)*

5.2.9. Risques géopolitiques

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE :
STABLE

Description:

Les facteurs géopolitiques pourraient obliger le Groupe à revoir ses investissements, à ajuster sa chaîne d'approvisionnement et à réaligner son empreinte opérationnelle pour opérer dans l'environnement actuel, volatil et incertain, tout en cherchant à transformer les menaces en avantages stratégiques.

Principaux développements en 2024

- **Conflit entre la Russie et l'Ukraine:** cette situation, qui dure depuis plusieurs années, a été gérée efficacement grâce à nos plans d'atténuation. En l'absence d'escalade, les nouveaux risques ont été minimisés en 2024.
- **Tensions au Moyen-Orient:** la situation s'est aggravée en 2024, mais l'impact a été localisé. Les perturbations temporaires dans le golfe de Suez ont entraîné une augmentation à court terme des coûts logistiques et un allongement des délais de livraison pour Solvay. Toutefois, ces coûts se sont normalisés et la situation est en train de se stabiliser.
- **Protectionnisme américain et tensions commerciales:** les dernières élections américaines ont débouché sur l'adoption d'une position protectionniste, y compris une augmentation des droits de douane sur les importations. Cette politique devrait affecter les flux commerciaux de Solvay, en particulier dans le contexte de l'escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine. Cette dynamique représente une difficulté majeure pour les relations commerciales et les chaînes d'approvisionnement.
- **Relations entre la Chine et Taïwan:** les tensions actuelles entre la Chine et Taïwan présentent un risque incertain et la probabilité d'un conflit ouvert reste indéterminée. Compte tenu de la présence limitée de Solvay à Taïwan, l'impact direct sur les opérations devrait être minime.

Actions de prévention et d'atténuation

L'équilibre géographique des activités de notre Groupe dans les principales régions du monde, et le fait que, dans un certain nombre de nos entités mondiales, nous servions nos clients au niveau local atténuent ces risques jusqu'à un certain point. Ces facteurs restent néanmoins limités par les caractéristiques de nos chaînes d'approvisionnement.

Les décisions concernant les investissements futurs, notamment l'évaluation du potentiel commercial et le choix de l'emplacement géographique des nouveaux actifs industriels, tiennent compte des facteurs géopolitiques.

5.2.10. Transformation numérique et humaine

HORIZON TEMPOREL : COURT À MOYEN TERME

TENDANCE DU NIVEAU DE CONTRÔLE : PROGRESSION

Description:

- Risques liés à la transformation numérique:**
L'échec de notre transformation numérique pourrait mettre en péril notre avantage concurrentiel.
- Risques liés au capital humain:**
Notre incapacité à attirer, retenir et diversifier le capital humain pourrait mettre en péril notre avantage concurrentiel.

Commentaire:

- Risques liés à la transformation numérique**
Solvay, comme le reste de l'industrie chimique, subit des changements significatifs dus à l'évolution technologique qui se traduisent par des investissements importants dans la numérisation afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle, de soutenir les normes de durabilité, de promouvoir la résilience de l'entreprise et de créer des avantages concurrentiels. Toutefois, la mise en œuvre de ces initiatives de transformation peut parfois ne pas se dérouler au rythme prévu et/ou leur plein potentiel peut ne pas toujours conduire immédiatement aux résultats escomptés. En outre, les changements requis pourraient potentiellement influencer les tendances de l'emploi et entraîner des changements dans les profils de postes en raison de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (IA). Il sera donc d'autant plus nécessaire de repenser les stratégies d'attraction, de rétention et de diversification des talents.
- Risques liés au capital humain:**
Les risques liés au capital humain étant considérés comme matériels selon l'évaluation de la double matérialité, veuillez vous référer aux impacts, risques et opportunités pertinents des états de durabilité du présent rapport pour plus d'informations :
· *ESRS S1 Personnel de l'entreprise (pour le point 2.)*

Actions de prévention et d'atténuation

(risques liés à la transformation numérique)

Le Bureau en charge des transformations (qui fait fonction de Bureau de gestion des projets) conduit et gouverne les initiatives de transformation au sein de l'entreprise. L'Executive Leadership Team passe en revue les progrès réalisés tous les mois.

Des projets de transformation numérique, dont les effets et les risques sont gérés par des Risk Owners, sont en cours de mise en œuvre. Ces risques font l'objet d'une surveillance de la part de l'organisation Digital Technology (DT).

Voir les risques informatiques dans la section "Autres risques" ci-dessous.

Le programme Star Factory, lancé en 2021, est un programme stratégique pluriannuel visant à transformer les activités des sites Solvay. (Voir la section *Autres risques/Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la fiabilité de la production*.) Il intègre les technologies numériques en vue de modifier fondamentalement notre mode de fonctionnement. C'est un programme clé qui contribue à la transformation globale du Groupe.

Principaux développements en 2024

(Risques liés à la transformation numérique)

Le Bureau de gestion des projets a été mis en place en 2024 et fonctionne désormais à plein régime.

Un ensemble de projets d'automatisation spécifiques a été défini et lancé pour faciliter et modifier nos méthodes de travail. Ils englobent la production, la maintenance, la planification, la logistique et les processus fonctionnels/transactionnels.

Le choix d'un nouveau système ERP est en cours de finalisation. Une équipe de projet et de programme multifonctionnelle est mise en place pour gérer la sélection, la préparation et la mise en œuvre du nouveau système ERP au cours des prochaines années. Ce nouveau système ERP joue un rôle clé dans la transformation numérique du Groupe.

5.3. AUTRES RISQUES

5.3.1. Marchés et croissance - Risque stratégique

Description:

Solvay est exposée à un large éventail de marchés finaux et vise par conséquent une croissance correspondant approximativement au PIB. La capacité à saisir cette croissance dépend de notre compétitivité relative en matière de coûts et de la disponibilité de capacités de production pour approvisionner le marché. Les risques stratégiques liés au marché et à la croissance sont dus à l'exposition de Solvay à des applications cycliques ou en voie de disparition ou à notre environnement concurrentiel (par exemple, exposition à des coûts élevés de l'énergie ou des matières premières), et le risque de prendre des décisions stratégiques erronées (par exemple, ne pas investir au bon moment ou dans les bonnes zones géographiques, sélection de nouvelles opportunités de développement d'activités).

Actions de prévention et d'atténuation:

- Investissement continu dans l'innovation et l'amélioration des procédés afin d'atteindre et/ou de défendre les performances de référence. C'est ce que nous faisons, par exemple, avec l'introduction du procédé de carbonate de soude de nouvelle génération, e.Solvay.
- Accord contractuel à long terme avec de grands clients mondiaux ou régionaux, afin de garantir des positions et des prix stables sur le marché.
- Intégration d'une composante énergétique dans nos mécanismes de prix pour couvrir notre exposition aux coûts de l'énergie.
- Projets d'amélioration continue des coûts (programme Star Factory, optimisation du modèle d'exploitation) afin d'améliorer et de défendre notre compétitivité en matière de coûts.
- Saisie de nouvelles opportunités d'applications pour nos produits (par exemple, utilisation du bicarbonate de sodium pour le traitement des gaz de combustion, ou des terres rares pour les applications d'aimants permanents) sur des marchés finaux à croissance rapide.
- Introduction d'une offre durable pour se différencier des produits concurrents (par exemple, investissement dans la silice dérivée de la balle de riz ou dans les solvants biosourcés).
- Adaptation de nos installations aux nouveaux marchés de l'énergie et du CO₂, en faisant appel à des tiers pour réduire les coûts et optimiser l'efficacité des investissements.
- Analyse formelle et systématique des marchés et des enjeux en matière de marketing concernant les investissements et les lancements de projets d'innovation.
- Affectation rigoureuse de nos dépenses d'investissements et forte concentration sur la génération de liquidités.
- Ajustement de notre capacité de production pour s'adapter à la demande du marché et équilibrer l'offre si nécessaire (par exemple, réduction de la capacité de production de carbonate de soude à Torrelavega).

5.3.2. Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la fiabilité de la production

Description:

Il existe plusieurs risques liés aux matières premières, à l'énergie, aux matériaux et aux équipements pour la construction et l'entretien, aux fournisseurs, à la production, aux unités de stockage et au transport. Ces risques comprennent notamment:

- l'incapacité des fournisseurs à livrer des volumes ou des capacités contractuels conformément aux spécifications requises, par exemple en raison de force majeure, ou parce que le fournisseur n'a pas accès à des capacités de prestataire de services logistiques;
- l'incapacité à garantir l'approvisionnement des volumes ou capacités, d'un point de vue du volume et des délais de livraison, pour répondre à notre demande;
- les retards de livraison des volumes/capacités.

Actions de prévention et d'atténuation

Pour assurer la fiabilité de la fabrication, il faut:

- veiller à ce que nos unités de production soient réparties dans le monde entier;
- appliquer les pratiques de sécurité des procédés et de sécurité au travail;
- définir les équipements et le matériel comme des éléments critiques à commander en amont pour les projets et la maintenance;
- organiser des examens réguliers de la performance avec nos principaux fournisseurs;
- mettre en place un programme de prévention de pertes matérielles du Groupe se concentrant sur la prévention et l'atténuation des dommages aux biens et sur la perte de profit à la suite d'un incendie, d'une explosion, d'une émanation chimique accidentelle et de tout autre imprévu préjudiciable, comme les catastrophes naturelles;
- exécuter le programme Star Factory, un programme stratégique pluriannuel lancé en 2021, dans le but de transformer les activités des sites Solvay afin d'améliorer leurs performances, leur compétitivité et leur durabilité, tout en positionnant Solvay en tant que leader des pratiques industrielles et en intégrant les technologies numériques pour changer fondamentalement notre façon d'opérer.

Afin d'atténuer les risques de notre chaîne d'approvisionnement, il faut:

- avoir recours à l'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale des tiers et demander à nos fournisseurs d'adhérer au Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs de Solvay;
- s'attacher constamment à l'amélioration de nos processus de planification pour nous aider à anticiper la demande, tant en termes de volume que de calendrier;
- maintenir des plans d'urgence pour les fournisseurs les plus critiques.
- Alors que l'incertitude et la volatilité continuent de prévaloir, les chaînes d'approvisionnement doivent poursuivre leur transformation vers plus d'agilité en revoyant leurs processus de bout en bout et en mettant en place de nouveaux outils.
- Identifier et suivre sans cesse les options permettant d'accroître notre flexibilité en matière d'approvisionnement, ce qui nous apporte des opportunités et nous permet d'atténuer les risques s'ils se matérialisent.
- Continuer à améliorer notre gestion des stocks en vue d'une meilleure visibilité et d'un meilleur alignement de bout en bout.

5.3.3. Risque financier

Description:

Nous sommes confrontés à différents types de risques financiers, notamment:

- **Risque de liquidité** : voir note F32, section Instruments financiers et gestion des risques financiers, dans les états financiers consolidés.
- **Risque de change** : voir note F32, section Instruments financiers et gestion des risques financiers, dans les états financiers consolidés
- **Risque de taux d'intérêt** : voir note F32, section Instruments financiers et gestion des risques financiers, dans les états financiers consolidés
- **Risque de contrepartie** : voir note F32, section Instruments financiers et gestion des risques financiers, dans les états financiers consolidés
- **Risque lié aux obligations de pension** : voir note F30, section Avantages du personnel, dans les états financiers consolidés
- **Risque liés aux litiges fiscaux** : voir note F31, section des Provisions, dans les états financiers consolidés

Actions de prévention et d'atténuation

Un profil financier prudent et une stratégie financière conservatrice

Notation "Investment grade": BBB-/A3 (perspective stable) par Standard & Poor's (S&P) au moment de la scission partielle qui a eu lieu le 9 décembre 2023. Cette notation a été reconfirmée en août 2024. Bien que la dette senior à long terme de Solvay ait été notée "investment grade" par S&P, aucune assurance ne peut être donnée que Solvay sera en mesure de recevoir ou de maintenir une telle notation. Une diminution des notations attribuées à Solvay par une agence de notation peut avoir un impact négatif sur l'accès de Solvay aux marchés de la dette et augmenter son coût d'emprunt.

Solvay promeut la transparence de l'information et s'engage dans des discussions régulières avec les agences de notation.

Des réserves de trésorerie importantes

À la fin de 2024, le Groupe avait à sa disposition 0.55 milliard d'euros de trésorerie et équivalents monétaires (notamment d'autres instruments financiers courants), ainsi que 1,4 milliard d'euros de facilités de crédit engagées (un crédit multilatéral renouvelable de 1,1 milliard d'euros et 0,3 milliard d'euros supplémentaires provenant de facilités de crédit renouvelables bilatérales avec les principaux partenaires bancaires internationaux), tous inutilisés fin 2024.

Le Groupe a accès à un programme de bons du Trésor belge pour 1 milliard d'euros, non utilisés fin 2024.

Principaux développements en 2024

- Émission inaugurale d'obligations pour un montant de 1,5 milliard d'euros le 3 avril 2024
L'obligation de 750 millions d'euros à 4 ans arrivant à échéance le 3 avril 2028 et celle de 750 millions d'euros à 7,5 ans arrivant à échéance le 3 octobre 2031 auront des coupons de 3,875% et 4,25%, respectivement. De nouvelles réserves de liquidités ont également été constituées à la suite de la scission partielle.
- Remboursement de la facilité de crédit-relais de 1,5 milliard d'euros, mise en place fin 2023 dans le cadre de la scission partielle, avec les revenus des nouvelles obligations émises en avril 2024.
- Prorogation d'un an du prêt à terme de 200 millions d'euros jusqu'en novembre 2026.
- Prolongation d'un an des réserves de liquidités, y compris des facilités de crédit renouvelables de 1,1 milliard d'euros jusqu'en décembre 2029, et des accords bilatéraux à hauteur de 0,3 milliard d'euros jusqu'en 2027.
- Nouvelle contribution de 30 millions d'euros au fonds de pension AXA pour Rhodia Opérations en France au quatrième trimestre.

Actions de prévention et d'atténuation (suite):**Politique de couverture du risque de change**

Solvay suit de près le marché des changes et prend des mesures de couverture pour:

- limiter la fluctuation de la marge brute du Groupe anticipée due à la volatilité des devises pour les expositions importantes;
- atténuer le risque de change transactionnel au niveau du Groupe en limitant l'impact sur le compte de résultat des fluctuations de taux entre le moment de la facturation et celui du règlement en espèces.

Politique de couverture des taux d'intérêt

Solvay a souscrit la majorité de son endettement net à des taux d'intérêt fixes. Solvay suit de près le marché des taux d'intérêt et conclut des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt et collars à coût zéro) dès que c'est nécessaire.

Politique de couverture du risque CO₂ et énergétique

Les principaux objectifs de la politique de couverture du risque CO₂ et énergétique de Solvay sont les suivants:

- veiller à la visibilité des prix et s'aligner sur la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- réduire la volatilité des prix des achats d'énergie d'une année sur l'autre ;
- gérer l'exposition aux coûts de l'énergie, y compris du gaz et de l'électricité, et les crédits de CO₂ nécessaires pour se conformer aux phases réglementaires du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (ETS).

Cette politique de couverture vise à assurer la prévisibilité du budget tout en répondant aux priorités en matière de gestion des risques énergétiques.

Contrôle des notations des contreparties du Groupe

Pour ses activités de trésorerie, Solvay travaille avec des institutions bancaires de premier ordre (investment grade - sélectionnées sur la base des principaux systèmes de notation) et réduit toute concentration du risque en limitant son exposition à chacune de ces banques à un certain seuil. Nous assurons un contrôle régulier des tendances des Credit Default Swaps pour évaluer l'évolution de la solvabilité des banques et prendre des mesures rapides en conséquence.

Pour nos activités commerciales, le risque lié aux clients externes et au recouvrement de Solvay est contrôlé grâce à un réseau professionnel de gestionnaires de crédit et de recouvrement basés dans les zones où le Groupe opère. Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par des Comités de Crédits à l'échelle du Groupe et des GBUs. Au cours des dernières années, ces mesures de limitation des pertes ont conduit à un taux faible record de défauts de paiement des clients.

Optimisation de la gouvernance des fonds de pension et des régimes de retraite

En ce qui concerne la gouvernance des fonds de pension, Solvay s'engage de manière proactive et constructive avec les administrateurs et les parties prenantes pour s'assurer que les politiques de financement, de gestion de la dette financière et d'investissement sont appropriées, conformes aux meilleures pratiques et en pleine conformité avec les attentes réglementaires et les lois nationales.

En termes d'optimisation des régimes de retraite, nous réduisons l'exposition du Groupe au risque lié aux plans d'avantages sociaux définis, en convertissant les plans actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour les services futurs ou en ne les proposant plus aux nouveaux arrivants.

Pour chacun des principaux régimes de retraite du Groupe, qui représentent environ 90% des obligations brutes ou nettes du Groupe en matière de pension, des analyses ALM (Asset Liability Management) sont effectuées au moins tous les trois ans pour identifier et gérer les risques correspondants.

Processus de contrôle de la conformité à la réglementation fiscale et des politiques de définition des prix de transfert

Nos processus de contrôle de la conformité à la réglementation fiscale comprennent le contrôle des procédures et systèmes par le biais de revues internes approfondies et d'audits menés par des consultants externes réputés.

Les politiques, procédures et contrôles de Solvay en matière de prix de transfert visent à répondre aux exigences des normes nationales et internationales en vigueur.

Le département fiscalité de Solvay est très attentif à l'interprétation et à l'application correctes des nouvelles règles fiscales. Cela permet de respecter les règles et réglementations applicables et d'éviter les risques fiscaux et les risques de litiges futurs.

5.3.4. Risque informatique

Description:

Le département Digital Technology (DT) est confronté à un paysage de risques à multiples facettes qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à soutenir l'entreprise. Les interruptions potentielles des services informatiques critiques pourraient donner lieu à une inefficacité opérationnelle et à des pertes financières. En outre, le département DT doit mener des initiatives de transformation complexes tout en respectant le Master Transition Services Agreement (MTSA), ce qui accroît le risque de retards dans les projets et de contraintes en matière de ressources.

Actions de prévention et d'atténuation

Le département DT procède régulièrement à des évaluations des risques afin d'identifier et de hiérarchiser les menaces et les vulnérabilités potentielles. Un plan de réponse est en place pour minimiser l'impact des incidents.

Le département investit dans des programmes de formation et de développement du personnel afin de favoriser une main-d'œuvre qualifiée et adaptable. Le département tire parti de l'expertise et des ressources de partenaires stratégiques dans le cadre de collaborations. Une culture de l'amélioration continue est encouragée afin de favoriser l'excellence opérationnelle et de s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise.

Pour relever les défis spécifiques décrits ci-dessus, le département DT met l'accent sur plusieurs initiatives clés. Un suivi étroit des principales initiatives de transformation garantit une livraison en temps voulu et réduit les risques. Des feuilles de route complètes post-scission sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre afin de procéder à une sortie en douceur du MTSA.

Afin de renforcer la sécurité, le département DT surveille en permanence les indicateurs de sécurité et de performance, renforce les exigences de sécurité pour les fournisseurs tiers, et effectue des audits informatiques pour s'assurer de leur conformité avec les politiques de sécurité du Groupe.

Pour attirer, développer et retenir les meilleurs talents, le département DT met en œuvre des stratégies qui comprennent des actions ad hoc visant à stimuler la reconnaissance, la motivation et le bien-être des salariés. En outre, le département suit étroitement les risques liés à l'informatique/aux technologies numériques à l'échelle mondiale et met en œuvre les mesures d'atténuation appropriées (voir également *Transformation numérique et humaine dans la section "Principaux risques de Solvay"* ci-dessus).

Le maintien des certifications ISO 27001 et ISO 9001 démontre l'engagement du département DT en matière de sécurité informatique et de gestion qualité.

Principaux développements en 2024

En 2024, le département DT a assuré la prestation des services essentiels dans le cadre du MTSA tout en soutenant les initiatives de transformation ambitieuses du Groupe. Cela a nécessité une orchestration et une synchronisation minutieuses d'environ 300 projets.

Afin d'améliorer la prestation de services et la réponse aux incidents, le département DT a renforcé la pratique Information Technology Infrastructure Library (ITIL). En outre, le département est passé avec succès à la dernière norme ISO 27001:2022, renforçant ainsi sa posture de sécurité. Afin de rationaliser l'intégration de la cybersécurité dans les technologies de l'information, le bureau du Chief Information Security Officer (CISO) a été intégré dans l'organisation du département DT. Ce changement stratégique a permis au CISO d'aligner plus efficacement les stratégies de cybersécurité sur les objectifs informatiques et commerciaux.

Le cadre de gestion des risques du département DT a été affiné en 2024. Les risques liés aux technologies numériques ont été régulièrement contrôlés et réévalués, avec la volonté de synchroniser (de haut en bas et de bas en haut) les risques globaux et opérationnels. L'accent a notamment été mis sur les risques liés à la sécurité, aux projets, aux tiers et à la cybersécurité.

Le taux élevé de mise en œuvre des plans d'action d'audit a démontré l'engagement du département DT à traiter les problèmes identifiés et à améliorer les performances globales.

Enfin, le département DT a lancé une initiative Performances des processus afin de favoriser l'excellence opérationnelle et la standardisation, et soutenir ainsi la transition vers le Target Operating Model (TOM) de Solvay. Cette initiative vise à optimiser les processus, et à améliorer l'efficacité et les performances globales.

Section Litiges

INTRODUCTION

Compte tenu de la diversité de ses activités et de la couverture géographique de ses opérations, le groupe Solvay est exposé à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité « produit », des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales, et des questions de santé, de sécurité et d'environnement.

Dans ce contexte, les litiges sont une caractéristique normale et récurrente des activités opérationnelles du groupe Solvay, et visent à la fois à nous protéger contre les réclamations, dont nous pensons que certaines sont sans fondement, et à défendre les droits et les intérêts du groupe Solvay.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le Groupe Solvay et que l'on estime susceptibles de comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Les procédures résumées ci-dessous représentent les affaires importantes en cours contre Solvay ou ses filiales, quels que soient le bien-fondé des allégations et la force des défenses de Solvay. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue des procédures décrites ci-dessous. Le groupe Solvay continuera à se défendre vigoureusement sur la base du bien-fondé de ses arguments tout en recherchant une résolution à l'amiable dans les cas appropriés.

Dans certains cas, nous avons constitué des réserves ou des provisions conformément aux règles et politiques comptables appropriées, afin de couvrir les risques financiers et les coûts de défense. *Merci de se référer aux notes F31 « Provisions » et F36 « Actifs, passifs éventuels et garanties financières » des états financiers consolidés de Solvay relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour des informations supplémentaires concernant ces réserves ou provisions.* Ce faisant, nous ne divulguons pas les provisions que nous constituons pour chaque procédure, car cela serait préjudiciable aux intérêts de Solvay. En outre, nous maximisons toutes les couvertures d'assurance disponibles. Les décisions défavorables rendues dans des affaires majeures, individuellement ou collectivement, pourraient dépasser les montants des provisions ou des couvertures d'assurance applicables, et avoir un effet négatif important sur les revenus et les bénéfices du Groupe.

ANTITRUST - BRÉSIL

Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à l'encontre de filiales de Solvay et d'autres tierces parties en mai 2012, relatives aux activités de peroxyde d'hydrogène, et en mai 2016, relatives aux activités de perborate de sodium. La part totale de Solvay dans ces amendes s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Depuis, nous avons intenté une action en justice auprès des tribunaux fédéraux brésiliens pour contester ces amendes administratives. En 2024, nous avons postulé au programme brésilien « Programme de Règlement Extraordinaire ». L'affaire relative au peroxyde d'hydrogène a été réglée en janvier 2025, et nous pouvons nous attendre à un règlement de l'affaire relative aux activités de perborate de sodium au cours du premier semestre 2025.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ - ITALIE

- Cas liés à l'amiante : à ce jour, vingt-neuf procédures civiles ont été introduites devant les tribunaux italiens par d'anciens salariés Solvay et parents de salariés décédés, demandant des dommages et intérêts en raison de maladies prétendument causées par une exposition à l'amiante. Une procédure est en cours devant le tribunal de première instance de Livourne et une procédure est en cours devant la Cour de cassation (Corte di Cassazione), tandis que les 27 procédures restantes ont été définitivement closes à la suite de rejets, de règlements judiciaires et de condamnations à payer des dommages et intérêts. En 2024, 11 procédures ont été réglées. En ce qui concerne les deux procédures encore en cours, le montant total de la créance restante s'élève à 3,4 millions d'euros.
- Site de Rosignano : le ministère public de Livourne (Italie) a ouvert quatre enquêtes pénales entre 2019 et 2023, concernant la contamination présumée des eaux souterraines à l'extérieur de l'installation et d'une ancienne décharge du site de Rosignano, à l'encontre de quatre managers et anciens managers de l'entreprise. Des procédures pénales sont actuellement pendantes au stade de l'enquête préliminaire et ces enquêtes sont toujours en cours.

RÉGLEMENTATION - BULGARIE

En Bulgarie, Solvay Sodi AD, une filiale de Solvay, est soumise à certaines obligations imposées par l'État en matière de stocks pétroliers d'urgence (réserves) pour les années 2021 à 2023, auxquelles elle n'a pas été en mesure de se conformer. En conséquence, l'autorité bulgare compétente a imposé à Solvay Sodi AD des amendes pour 2021 et 2022 d'environ 15 millions d'euros pour notre part des pénalités qui ont été entièrement provisionnées. Pour 2023, l'ordonnance est suspendue et, en conséquence, aucune amende n'est imposée et donc aucune provision n'a été enregistrée. Si cette suspension est levée, une pénalité supplémentaire de 9 millions d'euros pourrait être imposée à Solvay Sodi AD. Depuis juillet 2024, Solvay Sodi AD se conforme aux obligations en matière de stocks pétroliers d'urgence.

Solvay Sodi AD a intenté une action en justice pour contester ces amendes et cherche à obtenir réparation auprès des autorités nationales en faisant valoir que le système bulgare de stocks d'urgence existant n'est pas compatible avec la législation de l'UE.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ABANDONNÉES : PVC

Solvay SA et Solvay Argentina SA sont parties défenderesses dans une procédure d'arbitrage confidentielle découlant de la vente, en 2016, de la totalité de la participation majoritaire de Solvay dans une filiale latino-américaine dont les activités ne font plus partie du secteur d'activités de Solvay. Solvay conteste le bien-fondé de la réclamation relative aux responsabilités potentielles que son ancienne filiale pourrait encourir, et considère que l'indemnisation et/ou les dommages-intérêts ne sont pas des formes de réparation disponibles ou justifiées. L'affaire est actuellement en attente de la décision finale du tribunal arbitral.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ABANDONNÉES : PHARMACEUTIQUES

Les arrangements contractuels pour la vente des activités pharmaceutiques en février 2010 ont établi les conditions pour l'attribution et la répartition des responsabilités issues des activités avant la vente. Sous réserve de quelques exceptions, l'exposition de Solvay à une indemnisation d'Abbott pour des responsabilités issues des activités vendues est limitée à un montant total de 500 millions d'euros et dans le temps. Toutes les demandes d'indemnisation postérieures à la clôture en défaveur de Solvay ont maintenant été résolues, à l'exception des responsabilités résultant de réclamations civiles privées contre l'acheteur de l'entreprise. L'exposition potentielle de Solvay se limite à un possible recouvrement des 300 millions d'euros reçus par Solvay comme prix supplémentaire d'acquisition découlant de la vente d'ANDROGEL® postérieure à la clôture.

6. États de durabilité

6.1. ESRS 2 Informations générales	110	6.3. Informations sociales	166
6.1.1. Base de préparation	110	6.3.1. Personnel de l'entreprise	166
6.1.2. Gouvernance	112	6.3.2. Gestion de la Sécurité des procédés et de la Sécurité des transports	181
6.1.3. Stratégie	116	6.3.3. Travailleurs de la chaîne de valeur	184
6.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)	120		
6.2. Informations environnementales	124	6.4. Informations sur la gouvernance	188
6.2.1. Changement climatique	124	6.4.1. Conduite des affaires	188
6.2.2. Reporting conformément à la taxonomie européenne	145		
6.2.3. Pollution	151	6.5. Annexe 1 : Liste de points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union	194
6.2.4. Ressources hydriques et marines	158		
6.2.5. Biodiversité et écosystèmes	160		
6.2.6. Économie circulaire	163		

6. États de durabilité

Contenu		Pages
ESRS 2 Informations générales		
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	110
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	111
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	112
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	114
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	114
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	115
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	115
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	116
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	118
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	119
IRO-1	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	120
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la matérialité	122
IRO-2	Points d'information sur la législation européenne	194
MDR-P	Politiques	123
E1 Changement climatique		
E1 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	125
E1-1	Plan de transition pour atténuer le changement climatique	125
E1 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	127
E1 IRO-1	IRO liés au changement climatique	129
E1-2	Politiques en matière de changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	131
E1-3	Actions et ressources relatives au changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	132
E1-4	Cibles en matière de changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	135
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	140
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	141
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	144
E1-8	Tarifification interne du carbone	144
E2 Pollution		
E2-IRO-1	IRO liés à la pollution	151
E2-1	Politiques en matière de pollution	151
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	152
E2-3	Cibles en matière de pollution	154
E2-4	Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)	154
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	156
E3 Ressources hydriques et marines		
E3-IRO-1	IRO liés aux ressources hydriques et marines	158
E3-1	Politiques en matière de consommation d'eau	158
E3-2	Actions et ressources relatives à la consommation d'eau	158
E3-3 & E3-4	Indicateurs et cibles en matière de consommation d'eau	159

Contenu		Pages
E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	160
E4- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	160
E4-IRO-1	Processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	160
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	161
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	161
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	163
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	163
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
E5-IRO-1	IRO liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	163
E5-1	Politiques relatives à la gestion des déchets	164
E5-2	Actions et ressources relatives à la gestion des déchets	164
E5-5	Indicateurs et cibles en matière de gestion des déchets	165
S1 Personnel de l'entreprise		
S1- SBM-2	Intérêts et points de vue parties prenantes	167
S1- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	167
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	168
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	170
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	171
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels	172
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	175
S1-6	Caractéristiques des salariés de Solvay	176
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	178
S1-9	Indicateurs de diversité	178
S1-10	Salaires décents	179
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)	179
S1-16	Indicateurs de rémunération	180
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme au sein des effectifs de l'entreprise	181
	Informations spécifiques à l'entité : Sécurité des procédés et Sécurité des transports	181
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur		
S2- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	184
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	185
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	186
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leur préoccupations	186
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles, et efficacité de ces actions	187
S2-5	Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur	187
G1 Conduite des affaires		
G1- GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de gestion	188
G1- IRO-1	IRO liés à la conduite des affaires	189
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	189
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	191
G1-4	Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin	193
Inclusion par référence		
(GOV-1)	Aperçu de la gestion et des responsabilités	56
(GOV-3)	Rémunération de la direction	68
(GOV-5)	Gestion des risques et contrôles internes	86
(SBM-1)	Stratégie, entreprise et chaîne de valeur	19
(BP-1)	États financiers	197

6.1. ESRS 2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1. Base de préparation

Cadre de reporting

- i. CSRD/ESRS : Solvay (ci-après également : « nous », « la Société », « le Groupe ») déclare avoir contrôlé et effectué le suivi des évolutions des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) reprises dans la nouvelle directive de l'Union européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), portant la référence 2023/2772 du 31 juillet 2023 et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2023. Les états de durabilité ont été préparés conformément à la norme ESRS développée par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) et adoptée par la Commission européenne. Tous les points de données repris dans les sections Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) ont été identifiés comme matériels conformément à notre évaluation de la double matérialité. Dans la section relative au changement climatique, les points de données portant sur les gaz à effet de serre (GES Scope 1-3) sont principalement déclarés sur la base du Protocole des GES (*voir E1-6 pour plus de détails*).
- ii. Objectifs de Développement Durable des Nations unies : Nous avons identifié neuf objectifs de développement durable sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact, par nos activités ou tout au long de la chaîne de valeur, conformément à notre analyse de matérialité :
- ODD3 : Bonne santé et bien-être
 - ODD5 : Égalité entre les sexes
 - ODD6 : Eau propre et assainissement
 - ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable
 - ODD8 : Travail décent et croissance économique
 - ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure
 - ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 - ODD15 : Vie terrestre
 - ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

iii. **Pacte mondial des Nations unies** : Les informations fournies servent à faire progresser la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Vérification par un tiers

L'ensemble des états de durabilité, y compris la taxonomie européenne, fait l'objet d'une révision externe (assurance limitée) réalisée par EY Réviseurs d'Entreprises SRL. Le rapport d'assurance limitée d'EY est inclus dans le chapitre 8.

BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité

BP-1 (a) Base consolidée ou individuelle

Les états de durabilité ont été préparés sur une base consolidée. Nous pouvons ainsi garantir que les informations fournies couvrent l'ensemble des activités de Solvay et offrent une vue globale de la performance de la société en matière de durabilité.

BP-1 (b) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est identique à celui des états financiers, tel que décrit dans la « Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation » *dans la note F40 des états financiers*. La consolidation des indicateurs de durabilité comprend les entreprises entièrement consolidées (filiales) et les opérations conjointes, qui sont consolidées en fonction de la part contractuelle du Groupe dans les actifs, les passifs, les ventes et les dépenses, généralement alignée sur la part d'intérêt. Solvay Sodi AD (Bulgarie) fait figure d'exception, l'entreprise étant consolidée à 75,0% malgré un pourcentage détenu de 73,5%. Les entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence (coentreprises et entreprises associées) sont exclues du périmètre de reporting environnemental et social. Les indicateurs relatifs aux ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4 et ESRS E5 ne couvrent que les sites de production, de recherche et d'innovation, les contributions des autres sites étant considérées comme non pertinentes ou non significatives.

Une dérogation à ces limites et règles de consolidation s'applique pour les indicateurs de durabilité relatifs à la consommation d'énergie (ESRS E1-5), aux émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES (ESRS E1-6), à la pollution de l'air et de l'eau (ESRS E2-4), et à la sécurité des procédés et des transports. Ces indicateurs couvrent l'ensemble des centres de production et de recherche sous contrôle opérationnel, consolidés à 100% quelle que soit la méthode de consolidation de l'entreprise du site. Il s'agit de sites de production faisant partie d'opérations conjointes et de coentreprises, notamment BASF Interex H2O2 Production NV (Belgique), Solvay Sodi AD (Bulgarie), Saudi Hydrogen Peroxide Co (Arabie Saoudite), Shinsol Advanced Chemicals Corporation (Taïwan) et MTP HP JV Ltd (Thaïlande), ainsi que d'unités spécifiques dans des entreprises associées telles que l'unité de production de peroxyde de Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co Ltd (Chine) et les unités de production d'énergie et de traitement de l'eau du GIE Chimie Salindres (France).

Les indicateurs sociaux de l'ESRS S1 incluent tous les collaborateurs ayant un contrat de travail chez Solvay, classé comme actif. Les indicateurs de Santé et de Sécurité de l'ESRS S1-14 englobent tous les sites sous contrôle opérationnel, quelle que soit la méthode de consolidation.

Les opérations vendues ou scindées au cours de l'année sont exclues, sauf indication contraire. Les indicateurs climatiques et environnementaux concernant les activités nouvelles ou acquises au cours de l'année de référence sont inclus pour l'ensemble de l'année, sauf indication contraire. Les données relatives aux activités abandonnées ou clôturées sont incluses pour la partie de la période de référence au cours de laquelle elles étaient opérationnelles, sauf indication contraire.

BP-1 (c) Chaîne de valeur en amont et en aval

Les états de durabilité couvrent les informations matérielles en amont et en aval relatives aux entités non-Solvay dans la chaîne de valeur, ainsi que les informations relatives à nos propres opérations.

BP- 1 (d-e) Omission et exemption

La possibilité d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation n'a pas été utilisée. Nous n'avons pas utilisé l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation prévue aux articles 19a, paragraphe 3, et 29a, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Notre rapport de durabilité est rédigé conformément aux normes ESRS, en tenant compte des lois européennes actuelles de la directive CSRD et des orientations à venir. Malgré les difficultés, nous voyons des possibilités d'améliorer nos rapports. Nous nous engageons à établir des rapports transparents, à améliorer continuellement nos pratiques en matière de durabilité et à communiquer toute incertitude dans nos états de durabilité. Cette transparence a pour objectif d'aider les utilisateurs à comprendre nos procédés et nos décisions. Nous restons déterminés à nous conformer pleinement aux normes ESRS et à la législation à venir et nous améliorerons continuellement la clarté et la qualité de notre rapport.

Horizon temporel

Les horizons temporels pour l'occurrence des impacts, des risques et des opportunités (IRO) vont du court au moyen et au long terme, conformément à la section 6.4 Définition de l'ESRS 1. Ces horizons temporels ont été choisis car ils correspondent aux cycles de gestion habituels de Solvay, à savoir respectivement : le cycle budgétaire, le plan à moyen terme et la revue stratégique. Les déclarations de durabilité utilisent donc également ces définitions d'horizon temporel :

- Court terme : période inférieure ou égale à un an
- Moyen terme : période de plus d'un an et jusqu'à cinq ans
- Long terme : période de plus de cinq ans et jusqu'à 30 ans

Estimation liée à la chaîne de valeur

Nous utilisons des données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à l'aide de sources indirectes pour nos émissions du Scope 3. Les facteurs d'émission ont été obtenus à partir de sources de données certifiées telles que Ecoinvent, BaseEmpreinte, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ou le GLEC 3.0. Nous avons utilisé entre autres le guide WBCSD relatif à la comptabilisation et à la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique comme guide pour le calcul des facteurs d'émission appliqués dans les catégories 2, 10, 11 et 12 du Scope 3.

Consultez le chapitre sur le changement climatique pour plus d'informations

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Lors de la préparation des rapports de durabilité, la direction a eu recours à des hypothèses, des jugements et des estimations qui peuvent affecter certaines valeurs présentées. Par conséquent, il existe une incertitude inhérente à nos calculs en ce qui concerne ces valeurs. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont basées sur l'expérience de la direction et sur divers autres facteurs, notamment la contribution d'experts lorsque cela s'avère nécessaire, et sont considérées raisonnables. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fréquemment réévaluées afin d'améliorer la fiabilité des données publiées. Dans ce cadre, nos actions comprennent, entre autres, la réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation d'hypothèses ou d'estimations lorsque de meilleures sources de données deviennent disponibles.

Aucun des indicateurs quantitatifs ou des montants monétaires publiés ne fait l'objet d'un niveau élevé/très élevé d'incertitude de mesure, à l'exception de :

Sujet	Source d'incertitude de mesure ou d'estimation	Section
Indicateurs du Scope 3	Utilisation de proxys et de sources indirectes	E1-6 Référence aux principes comptables et à la méthodologie
Capex énergie lié aux activités manufacturières non éligibles	Manque de données détaillées	6.2.2. Taxonomie européenne
Nombre et superficie des sites situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité que Solvay affecte négativement.	Manque de données détaillées pour la sélection des sites, et estimations des superficies totales des sites.	E4 – IRO – 1, E4-4 and E4-5
SOC / SVHC dans les matières premières	Manque de données détaillées	E2-5 Matières premières

Nous avons aligné notre rapport de durabilité sur les exigences des normes ESRS, en intégrant les exigences légales et réglementaires nationales implémentant la directive CSRD européenne. Bien que nous soyons convaincus que Solvay est prêt à rendre compte des questions de durabilité, nous avons identifié des possibilités d'améliorer le reporting de durabilité tout au long du processus. Notre engagement en faveur d'un reporting transparent et responsable implique de fournir aux parties prenantes des interprétations ou des incertitudes spécifiques à l'entreprise dans notre déclaration sur la durabilité. Ce faisant, nous souhaitons nous assurer que les utilisateurs de nos états de durabilité peuvent comprendre les interprétations clés, les jugements de matérialité, les incertitudes et les domaines d'amélioration tout au long du rapport. Cette transparence ne diminue en rien notre engagement à respecter les normes ESRS et la législation applicable. Au fur et à mesure que de nouvelles directives de mise en œuvre seront disponibles, nous affinerons notre compréhension des exigences afin d'améliorer la comparabilité et la qualité des informations lors des prochains cycles de reporting.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Cette année, nous avons modifié la préparation et la présentation des informations sur la durabilité de Solvay afin de nous conformer aux exigences de la directive CSRD en matière de reporting. Ces changements rendent impossible la publication de chiffres comparatifs pour la période de référence précédente en raison de différences dans les paramètres, les définitions ou le périmètre de reporting publiés.

Scope 3 : en 2023, les émissions déclarées dans la catégorie 3.1 comprenaient celles des catégories 3.4 et 3.5. Une limite de précision de la méthodologie a été identifiée, nécessitant une révision en 2024 en utilisant un calcul direct basé sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine du transport des matières premières, alignant la méthodologie de Solvay pour les catégories 3.1, 3.4 et 3.5 avec le Protocole des GES.

La même méthodologie a été appliquée pour le retraitement de 2021 (année de référence), 2023 (année de comparaison) et 2024 (année de déclaration), ce qui garantit la comparabilité entre ces années. Ce changement a entraîné une augmentation de 1,3 Mt éq. CO₂ pour les émissions totales déclarées au titre du Scope 3 pour 2023 (15,3 Mt contre 14,0 Mt éq. CO₂ déclarées avec la méthodologie précédente) et une baisse de 0,9 Mt éq. CO₂ pour 2021 (16,5 Mt contre 17,4 Mt éq. CO₂ déclarées avec la méthodologie précédente).

Voir section E1-4 pour plus de détails.

Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Aucune erreur significative n'a été identifiée au cours de la période précédente.

Inclusion par référence

La table d'index de la p.108-109 fournit une liste des obligations d'information des normes ESRS qui ont été incorporées par référence.

Utilisation des dispositions devant entrer en vigueur progressivement conformément à l'annexe C de la norme ESRS 1

Nous avons appliqué les obligations d'information progressives suivantes, conformément à la norme ESRS 1 et à l'annexe C de la norme ESRS 1 :

- **Obligations de publication** : ESRS 2 SBM-3 48(e), ESRS E1 E1-9, ESRS E2-6, ESRS E3 E3-5, ESRS E4 E4-6, ESRS E5 E5-6, ESRS S1 S1-7, ESRS S1 S1-8, et ESRS S1 S1-12.
- **Disposition transitoire concernant le chapitre 5 : « Chaîne de valeur »**, car nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires concernant la chaîne de valeur de Solvay en amont et en aval. Dans le cadre de la publication d'informations sur les politiques, les actions et les objectifs conformément à la norme ESRS 2 et à d'autres normes ESRS, nous disposons de peu d'informations sur les chaînes de valeur en amont et en aval, qui se limitent principalement aux informations disponibles en interne. Dans le cadre de la publication des indicateurs, nous n'avons pas inclus d'informations sur la chaîne de valeur en amont ou en aval (à l'exception de la déclaration des GES des Scopes 2 et 3, conformément à leurs définitions).
- **Disposition transitoire concernant la présentation d'informations comparatives** pour les normes ESRS E1 (à l'exception des indicateurs E1-5 Consommation d'énergie et E1-6 Émissions brutes de GES), ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4 et ESRS E5. Pour cette première année de reporting effectuée dans le cadre de la directive CSRD, seules les données de 2024 sont présentées.

Plans d'action (CapEx et OpEx) liés aux normes ESRS (sauf E1) et spécifiques à l'entité :

Solvay a alloué des ressources financières à ses actions, mais n'est pas en mesure de rendre compte des CAPEX et OPEX avec la granularité requise par la directive CSRD. Solvay étudiera les possibilités d'améliorer cette situation pour les prochains rapports.

A noter que la définition des ressources allouées par la CSRD est basée sur un champ d'application différent de celui des normes comptables IFRS. Voir la référence faite dans la note correspondante dans les états financiers.

6.1.2. Gouvernance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour plus d'informations, veuillez consulter les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Composition et diversité des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les organes de gouvernance de Solvay sont composés d'un Conseil d'administration, de l'Executive Leadership Team (ELT) et des Comités du Conseil d'Administration.

→ **Représentation des salariés et des autres travailleurs** : il n'y a pas de représentation des salariés et des autres travailleurs au niveau du Conseil d'administration ou de l'ELT de Solvay SA. Solvay SA n'a pas de conseil de surveillance.

Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise : Veuillez consulter les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 1.4 de la gestion des IRO, le point 4.4.1.4 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section 5 sur la gestion globale des risques du présent rapport.

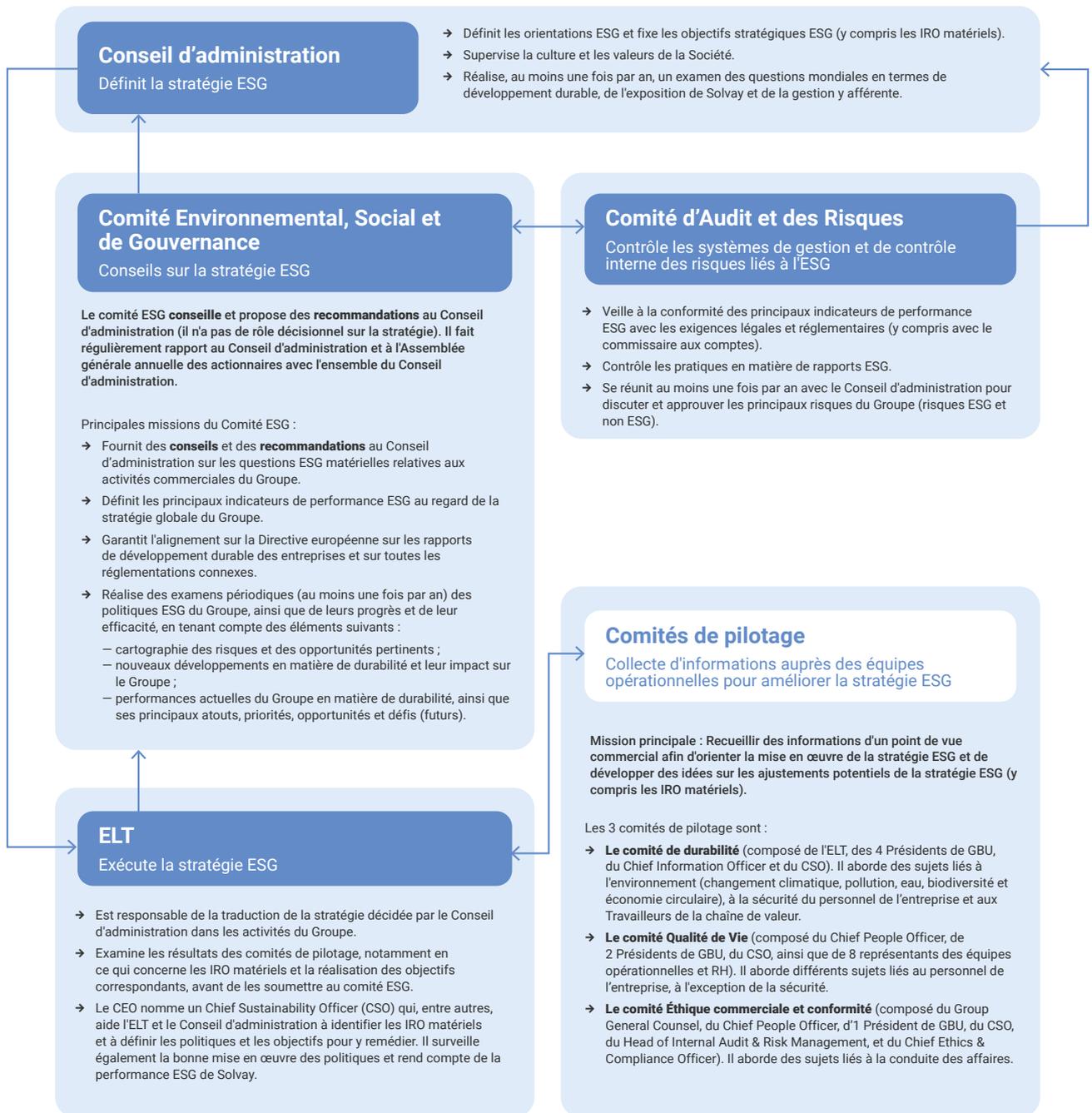
Le Conseil d'Administration est l'organe de direction principal de Solvay. Le Conseil est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés, par la loi ou par les statuts, à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les différents mandats du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de leur rôle dans la résolution des problèmes liés aux IRO en matière de développement durable et sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Nous avons mis en place une équipe d'experts, structurée en trois groupes différents, dont l'un des rôles est d'informer l'ELT, le comité ESG et le Conseil d'administration afin de leur permettre d'améliorer constamment leurs connaissances générales et leur expertise, ainsi que d'aborder des sujets jugés matériels pour le Groupe (comités de pilotage).

Bien que le Conseil d'administration a approuvé le résultat de l'évaluation de la double matérialité et les IRO matériels correspondants, qui sont gérés dans le cadre de l'approche GRE globale de Solvay, la supervision des IRO est effectuée collectivement conformément au diagramme suivant :

Gouvernance ESG : Rôles et responsabilités



GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Veillez consulter les états de durabilité et la section thématique comprenant la liste des IRO, les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise, et la section 5 de la Gestion des risques.

En 2024, le Conseil d'administration a révisé la stratégie du Groupe en tenant compte des recommandations sur l'ambition ESG formulées par le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance en collaboration avec l'ELT. Avec l'aide et les recommandations de l'ELT et des comités, le Conseil d'administration a validé les IRO matériels sur la base de l'évaluation de la double matérialité - et ce conformément à la méthodologie décrite dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité (les « ESRS »).

Le Comité d'Audit et des Risques, avec le soutien du service interne d'audit et de gestion des risques, évalue les principaux risques, y compris ceux liés aux IRO.

Dans l'ensemble du Groupe, les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs GBU et leurs fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable (y compris les IRO).

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau MDR-P en page 123.

Évaluation des performances par rapport à des objectifs spécifiques liés au développement durable

Nous avons mis en place différents mécanismes de rémunération variable pour différents groupes d'employés :

- **Mécanisme de rémunération variable à court terme** : applicable aux cadres, aux cadres supérieurs et à la direction,
- **Plan mondial de participation au bénéfice** : applicable aux salariés non cadres, et
- **Mécanisme de rémunération variable à long terme** : applicable aux cadres supérieurs et à la direction.

Tous ces mécanismes ont pour objectif commun de récompenser les salariés qui atteignent les objectifs stratégiques de l'entreprise, tant à court terme qu'à long terme. Les mécanismes sont structurés autour de deux ou trois piliers de performance : la performance financière, l'ambition de l'Entreprise en matière de durabilité et, dans le cas du mécanisme de rémunération variable à court terme, la contribution individuelle.

En 2024, nous avons réaffirmé l'engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme. Le mécanisme de rémunération variable à court terme et le plan mondial de participation au bénéfice comprennent des objectifs spécifiques liés au développement durable pour tous les employés éligibles dans le cadre du pilier de la durabilité. Pour le mécanisme de rémunération variable à court terme, les objectifs pour 2024 sont fixés comme suit :

	Objectifs de rémunération variable à court terme 2024
Émissions de GES (Scope 1 et 2 kT)	7 170
Sécurité (blessures enregistrables)	40
Diversité % de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur	27,3

En ce qui concerne le plan mondial de participation au bénéfice, le versement ne sera effectué qu'une fois l'objectif atteint. La réduction des émissions de GES (Scope 1 & 2) se trouve renforcée dans le mécanisme de rémunération variable à long terme. Les objectifs et réalisations liés à la LTI seront communiqués à la fin de la période de performance.

Les indicateurs de performance en matière de durabilité sont inclus dans les Politiques de rémunération du Groupe, notamment la Politique de rémunération des cadres, le mécanisme de rémunération variable à court terme, le plan de rémunération variable à long terme et le plan mondial de participation au bénéfice, dans le cadre du pilier « Durabilité ».

Les objectifs liés à la durabilité représentent :

- **15%** du plan de rémunération variable à court terme pour tous les niveaux de direction.
- **15%** du plan mondial de participation au bénéfice pour les personnes n'occupant pas un poste d'encadrement.
- **20%** du mécanisme de rémunération variable à long terme pour tous les cadres supérieurs et la direction.

Les conditions des mécanismes de rémunération variable sont validées et mises à jour à différents niveaux de l'entreprise. Le processus de définition des objectifs pour le mécanisme de rémunération variable à court terme comporte plusieurs étapes :

- Les KPI sont définis en fonction du budget de l'Entreprise et des objectifs fixés pour l'année à venir.
- Un premier examen est effectué lors de la réunion du Comité de gestion de la rémunération variable, qui émet une recommandation à l'intention de l'Executive Leadership Team.
- Une recommandation finale est présentée au Comité de rémunération, qui l'examine et l'approuve en vue de la transmettre au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration donne son approbation finale.

De même, le plan de rémunération variable à long terme est mis en place chaque année pour une période de trois ans, les KPI étant définis en fonction des objectifs et de l'ambition à long terme de l'Entreprise. Le processus d'approbation implique le Comité de gestion de la rémunération variable, l'ELT, le Comité de Rémunération et le Conseil d'administration.

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Le tableau suivant indique où nos états de fournissent des informations sur notre processus de vigilance raisonnable, notamment des informations portant sur les principaux aspects et étapes de ce processus.

Éléments clés de la vigilance raisonnable	Paragraphes des états de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.4.1 Conduite des affaires, G1-2 Description des approches en matière de gestion des relations avec les fournisseurs 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Plans d'action et ressources visant à gérer les IROs matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur
b) Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-2 Informations quant à la manière dont les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur guident les décisions ou les activités visant à gérer les impacts réels et potentiels
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur
d) Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-3 Informations portant sur l'approche et sur les processus permettant d'apporter ou de contribuer à apporter des solutions en cas d'impact négatif majeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Plans d'action et ressources visant à gérer les risques matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur
e) Évaluer l'efficacité de ces efforts et communiquer	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-3 Informations portant sur l'approche et sur les processus permettant d'apporter ou de contribuer à apporter des solutions en cas d'impact négatif majeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Veuillez consulter la section Gouvernance, point 4.7.1, et la Gestion des risques, section 5.1.

Notre approche en matière de gestion des risques dans le cadre du reporting sur le développement durable est entièrement intégrée dans les pratiques de gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe. Il s'agit de définir le champ d'application par le biais du processus annuel d'identification et d'évaluation des risques au niveau des GBU et du Groupe, en englobant les risques ESG et non ESG, et de l'aligner sur le processus lié à la l'évaluation de la double matérialité.

Les processus et systèmes de contrôle interne relatifs au reporting en matière de durabilité sont définis sur la base des enjeux matériels identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité et sont mis en œuvre de la même manière que les processus et systèmes de contrôle relatifs au reporting financier. Nous nous engageons à continuer d'améliorer la fiabilité du cadre de contrôle interne de Solvay en matière de durabilité et le niveau de maturité des rapports y afférents au cours des 12 prochains mois.

En outre, les risques liés au reporting en matière de durabilité et les stratégies d'atténuation sont identifiés, y compris les risques associés aux rapports incomplets ou incohérents, à l'exactitude des données saisies et aux erreurs manuelles dans le processus d'établissement des rapports. Le Groupe a mis en place des contrôles d'évaluation et des contrôles d'accès, et des auditeurs externes effectuent également des tests (à l'exclusion du contrôle interne) sur les rapports de durabilité dans le cadre de l'assurance limitée fournie sur les états de durabilité de l'entreprise.

Les principaux risques liés à la durabilité et les mesures d'atténuation des risques sont décrits dans la section Gestion des risques du présent rapport ; ils sont signalés comme risques ESG, avec un renvoi à la section correspondante des normes ESRS. Si l'approche décrite dans le cadre de l'évaluation et de l'atténuation des risques est un processus mature, le renvoi vers la norme ESRS correspondante fait partie des nouvelles exigences. Nous poursuivrons nos efforts au cours des 12 prochains mois afin d'atteindre le même niveau de maturité dans l'ensemble du processus.

Cette année étant la première année de mise en œuvre de la directive CSRD, nous nous sommes concentrés sur l'implémentation des observations fournies par l'auditeur externe. Des plans d'action prévoyant la répartition des responsabilités et des échéances, ainsi qu'un suivi et un examen réguliers, sont en place. Les contrôles internes formalisés portant sur les risques et processus ESG qui existaient déjà auparavant sont documentés et traités dans le cadre de l'examen annuel habituel du contrôle interne.

Nous avons instauré la même gouvernance pour nos rapports financiers et de durabilité ; elle implique l'ELT et le Comité d'Audit et des Risques. Les conclusions des évaluations des risques sont communiquées deux fois par an aux deux organes, tandis que les principales parties prenantes de l'organisation ainsi que l'ELT et le Comité d'Audit et des risques reçoivent une évaluation formelle du contrôle interne une fois par an.

6.1.3. Stratégie

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Notre modèle économique

Notre activité principale en tant que fabricant de produits chimiques est la production de produits chimiques **essentiels**. Nos produits et technologies sont destinés à des marchés finaux très divers, dans différentes zones géographiques, ce qui contribue à notre résilience. Nos principaux marchés finaux sont les suivants :

- Biens de consommation, entretien de la maison, soins d'hygiène et de santé
- Automobile
- Alimentation et nutrition animale
- Ressources, environnement et énergie
- Bâtiment et construction
- Électronique
- Industrie chimique et applications industrielles

Solvay dispose de **deux secteurs d'activité essentiels** avec sept mono-technologies distinctes. La segmentation n'a pas changé par rapport à la période de référence précédente :

- Basic Chemicals (Produits chimiques de base) : carbonate de soude, bicarbonate de sodium (regroupés au sein de la GBU Soda Ash & Derivatives) et peroxydes.
- Performance Chemicals (Produits chimiques de performance) : terres rares et fluor (regroupés au sein de la GBU Special Chem), silice, Coatis.

En tant qu'entreprise manufacturière d'envergure internationale, Solvay vend une large gamme de produits et de services à des clients du monde entier, pour divers marchés et applications industrielles. Nos produits et services peuvent faire l'objet de restrictions commerciales en fonction de leur nature et de leur destination. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives au commerce international et disposons pour ce faire d'un solide programme de conformité commerciale. Nous évaluons également régulièrement les risques liés à nos activités dans certains pays et régions.

Nous créons de la valeur durable en nous concentrant sur les **moteurs stratégiques** suivants : (1) maintenir notre position de leader sur le marché, (2) être la référence en matière de coûts et (3) placer la durabilité au cœur de nos activités.

La stratégie de Solvay en matière de durabilité fait partie intégrante de la stratégie du groupe. Nous pouvons ainsi nous assurer que les principales questions et les principaux défis en matière de durabilité sont abordés et intégrés à notre feuille de route stratégique, tout en maintenant notre compétitivité.

« For generations », notre stratégie en matière de développement durable, est définie au niveau du Groupe et repose sur deux piliers : Planet Progress et Better Life. Veuillez consulter **la politique de responsabilité sociale des entreprises de Solvay** (veuillez consulter le tableau MDR-P en pages 123 pour plus d'informations) décrivant la gouvernance, les engagements de Solvay, le processus d'engagement des parties prenantes et le système global de gestion de la durabilité. Nous reconnaissons le besoin croissant de produits durables et nous accélérons notre programme de transition énergétique.

Notre portefeuille est aligné sur les **grandes tendances** sociétales qui soutiennent les principaux marchés finaux de nos entreprises : Le changement climatique et la raréfaction des ressources, la régionalisation, l'intelligence artificielle et la numérisation

Voir Chapitre 1 - Solvay en bref, page 16, pour une description de ces mégatendances.

Chaque année, nous procédons à une analyse **Sustainable Portfolio Management** (SPM) détaillée pour chaque GBU, qui évalue les 20 principales combinaisons produit-application (PAC), ainsi que l'ensemble des nouvelles PAC. La méthode SPM se concentre sur les solutions commerciales durables et vise à stimuler les performances commerciales de Solvay en évaluant deux facteurs clés : l'empreinte écologique liée à la production et les risques et opportunités associés (analyse du cycle de vie du berceau à la sortie de l'usine), et la manière dont ses applications offrent des avantages ou posent des défis sur un plan commercial.

Notre chaîne de valeur

Selon le business modèle de nos activités, nous intervenons en amont de la chaîne de valeur, en extrayant certaines des matières premières ou des utilitaires que nous utilisons, ou en aval, en transformant les produits chimiques.

- La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et en énergie est essentielle à nos yeux. Notre Politique d'approvisionnement comporte des lignes directrices visant à garantir ces apports. Les principaux fournisseurs sont classés en fonction de leur importance et du risque qu'ils représentent. Nous tenons à jour une liste des matières premières critiques et avons élaboré un plan d'atténuation des risques pour chacune d'entre elles.
- Nous ambitionnons d'être un fournisseur fiable pour nos clients, en proposant une qualité constante, tout en restant compétitifs et en nous fixant des objectifs afin de réduire notre impact environnemental.

Veuillez consulter l'engagement des parties prenantes de l'exigence SBM-2 dans la section ci-dessous pour obtenir la description des principaux acteurs commerciaux et des avantages qu'ils en tirent.

Chaîne de valeur de Solvay

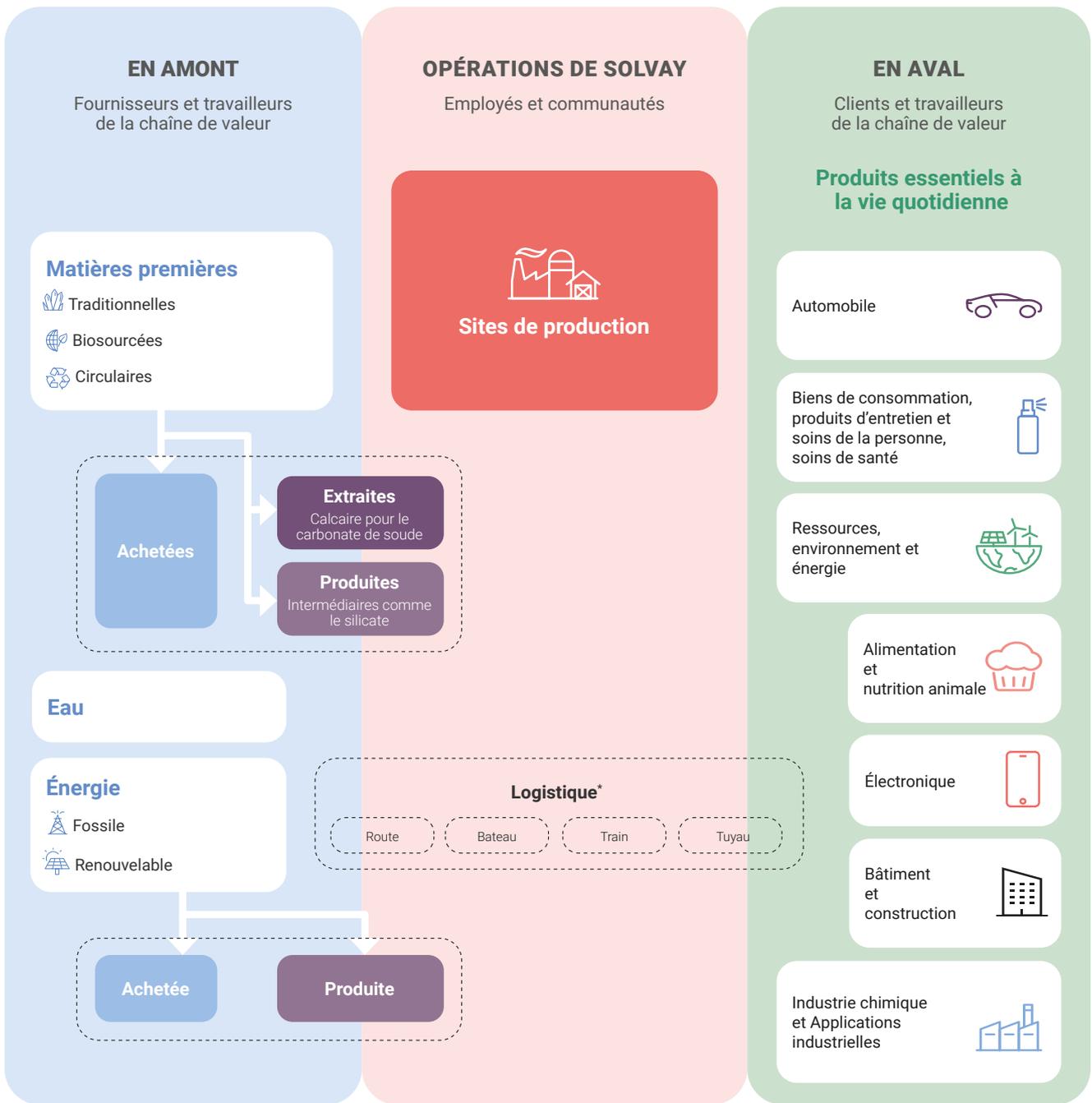


Illustration non exhaustive

*La logistique entre les opérations de Solvay et son amont d'un côté et les opérations de Solvay et son aval de l'autre.

Caractéristiques de l'entreprise

8 905 employés (effectifs) à la fin du mois de décembre, dont 895 en Amérique du Nord, 1 489 en Amérique latine, 5 356 en Europe et 1 165 en Asie et dans le reste du monde.

Solvay est actif dans la production de produits chimiques conformément à la division 20.2 de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 189. La totalité de nos ventes nettes peut être considérée comme de la production chimique (4,6 milliards d'euros pour 2024).

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous collaborons régulièrement avec un large éventail de parties prenantes afin de comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui nous permet de façonner en permanence notre modèle d'entreprise et notre stratégie. Par le biais d'un dialogue et d'une consultation continus, nous cherchons à valider notre raisonnement et à aligner notre stratégie de développement durable sur les intérêts et les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées, ainsi qu'à identifier les IRO matériels en s'appuyant sur diverses méthodes. Cet engagement des parties prenantes comprend la satisfaction et l'engagement des employés par le biais d'enquêtes Pulse, d'événements dédiés aux investisseurs et de réunions avec les clients et les fournisseurs. Les informations qui en résultent sont déterminantes pour l'élaboration de notre évaluation de la double matérialité.

Dans le cadre du premier rapport au titre de la directive CSRD et de la première évaluation de la double matérialité, après une évaluation de la double matérialité interne préliminaire, nous avons collaboré avec un échantillon représentatif des parties prenantes concernées (employés, communautés, clients, fournisseurs et investisseurs), étant donné que celles-ci seront impactées par notre stratégie et par nos engagements. Au total, 10 entretiens ont été menés avec des experts internes et 20 entretiens avec un ensemble représentatif des parties prenantes concernées.

Les principales parties prenantes sont décrites dans notre Politique de responsabilité sociale des entreprises (*pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau MDR-P en pages 123*). Nos principales parties prenantes sont les autorités de réglementation, les actionnaires, les investisseurs, les clients, les fournisseurs, les employés et les communautés :

1. Clients :

- **Points de vue** : Les clients recherchent des produits de haute qualité, sûrs à utiliser et à des prix compétitifs. Les clients accordent également de plus en plus d'importance aux produits durables et respectueux de l'environnement (avec une attention particulière portée au changement climatique et à la biodiversité).
- **Intérêts** : Fiabilité de l'approvisionnement, performance des produits, prix compétitifs, innovation et durabilité.

2. Investisseurs et actionnaires :

- **Points de vue** : Les investisseurs et les actionnaires recherchent un bon retour sur investissement et attendent de Solvay que l'entreprise soit financièrement stable et bien gérée. Les investisseurs et les actionnaires s'intéressent également de plus en plus aux performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (avec une attention particulière portée au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution).
- **Intérêts** : Rentabilité, croissance, dividendes, gestion des risques et performance ESG.

3. Collaborateurs :

- **Points de vue** : Les employés accordent de l'importance à l'équité salariale, à la sécurité des conditions de travail, à des possibilités de développement professionnel et à un environnement de travail positif.
- **Intérêts** : Sécurité de l'emploi, rémunération équitable, perspectives de carrière, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et lieu de travail sûr et sain.

4. Communautés :

- **Points de vue** : Les communautés situées à proximité des usines chimiques sont préoccupées par les répercussions environnementales et sociales éventuelles. Les communautés souhaitent également que Solvay soit un voisin responsable et contribue à l'économie locale.
- **Intérêts** : Protection de l'environnement, sécurité, engagement communautaire et développement économique local.

5. ONG et groupes environnementaux :

- **Points de vue** : Les ONG et les groupes environnementaux sont préoccupés par des questions telles que le changement climatique, la pollution et l'impact potentiel des produits chimiques sur la santé humaine et les écosystèmes.
- **Intérêts** : Protection de l'environnement, durabilité, transparence et responsabilité sociale des entreprises.

6. Gouvernements et autorités de réglementation :

- **Points de vue** : Les gouvernements et les autorités de réglementation veillent à ce que les entreprises chimiques opèrent de manière sûre et responsable, en respectant les réglementations en matière d'environnement et de sécurité. Les gouvernements et les autorités de réglementation encouragent également l'innovation et la croissance économique dans le secteur chimique.
- **Intérêts** : Sécurité publique, protection de l'environnement, développement économique et respect de la réglementation.

7. Fournisseurs :

- **Points de vue** : Les fournisseurs recherchent des relations stables et durables avec Solvay, des prix équitables pour leurs produits et des paiements dans les délais. Les fournisseurs tiennent de plus en plus compte des questions de durabilité.
- **Intérêts** : Stabilité de l'entreprise, prix équitables, demande fiable et partenariats à long terme.

Les points de vue et les intérêts des principales parties prenantes concernant nos sujets liés à la durabilité ont été intégrés dans le processus de notre évaluation de la double matérialité et communiqués à notre comité ESG. Nous avons également tenu compte de leurs commentaires lors de la définition de notre stratégie de développement durable. À l'avenir, nous continuerons d'informer régulièrement notre comité ESG des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées dans le cadre des impacts liés au développement durable. L'évolution des tendances ou des attentes résultant de l'évaluation « outside-in » est prise en compte dans les mises à jour stratégiques et joue donc un rôle dans l'adaptation du modèle d'entreprise.

Veuillez consulter la section GOV-2 pour en savoir plus sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise sont informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées.

SBM-3 Publication des impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La liste complète et la description des IRO matériels figurent dans les sections ESRS correspondantes de la présente section des états de durabilité.

Résultats de l'évaluation de la double matérialité

L'évaluation de la double matérialité identifie les IRO matériels en matière de développement durable sur la base de nos activités, de nos produits, de nos chaînes de valeur et de notre présence à l'échelle mondiale. Outre les normes CSRD thématiques, nous disposons d'une publication spécifique à l'entité - « Sécurité des procédés et Sécurité des transports » - liée à la gestion des incidents et des risques.

Nous considérons que les éléments suivants sont importants au regard de notre stratégie et de notre modèle d'entreprise :

- **Impacts** Nos impacts sont principalement liés à notre chaîne de valeur en amont et à nos propres activités. Nous avons identifié des impacts réels et potentiels :
 - Impacts négatifs réels dans les domaines du changement climatique, de la pollution, du changement d'affectation des sols et des déchets. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de notre utilisation de combustibles solides et de nos émissions de CO₂, du fait que certains produits commercialisés contiennent plus de 0,1% de substances extrêmement préoccupantes.
 - Impacts négatifs potentiels dans les domaines de l'énergie, de la pollution, du personnel de l'entreprise et des travailleurs de la chaîne de valeur. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de la pollution potentielle de l'air et de l'eau due à nos activités, de notre impact sur les terres en raison de l'exploitation de carrières et de digues, de l'exposition de nos employés à des incidents potentiels, et de l'exposition des travailleurs externes au sein de notre chaîne d'approvisionnement à des incidents potentiels et à des violations des droits de l'homme.
 - Impacts positifs réels et potentiels dans les domaines de l'intégrité des affaires et des conditions de travail du personnel de notre entreprise. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, des pratiques que nous avons mises en place pour prévenir la corruption et les pots-de-vin, pour protéger les lanceurs d'alerte, ainsi que du dialogue social et des programmes de santé et de bien-être mis en place par le Groupe.
- **Risques**
 - Nos risques potentiels sont principalement concentrés dans le cadre de nos activités. Nous avons identifié des risques liés au changement climatique, à l'énergie, à la pollution, à la consommation d'eau, à la dégradation des sols, au changement d'affectation des sols, ainsi qu'à l'intégrité et à la conformité des entreprises. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de l'augmentation des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique qui affectent potentiellement nos actifs, des coûts du CO₂ et de la transition énergétique, des évolutions réglementaires, du risque de comportements anticoncurrentiels potentiels, du non-respect potentiel des règles de conformité commerciale et des listes des parties sanctionnées.
- **Opportunités**
 - Nos opportunités proviennent principalement de nos propres opérations et de la chaîne de valeur en aval. Nous avons identifié des opportunités potentielles liées au changement climatique et à notre propre main-d'œuvre. Par exemple, la matérialité provient, sans s'y limiter, de notre présence sur de multiples marchés finaux alimentés par des mégatendances durables (*pour plus de détails, voir la section « Risques et opportunités liés aux transitions climatiques »*), ainsi que de notre empreinte mondiale et de la présence d'actifs dans toutes les régions qui permettent au groupe de surmonter les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement dues à des événements météorologiques extrêmes.

Effets actuels et prévus sur le modèle d'entreprise

Nous procédons à une évaluation annuelle de l'IRO pour chacune des activités. Au cours de cette évaluation, nous tenons compte des évolutions et des changements qui se sont produits en interne et en externe dans le contexte commercial de Solvay et qui pourraient entraîner des opportunités et risques nouveaux ou modifiés pour le Groupe.

Ces résultats sont considérés comme une contribution à la mise à jour de la planification stratégique (« Plan de création de valeur » avec un horizon temporel supérieur à cinq ans) et à la mise à jour de la planification financière (« Plan à moyen terme » avec un horizon temporel de cinq ans), ce qui représente un exercice conjoint entre les fonctions Corporate et les opérations. L'exercice budgétaire (horizon temporel : un an) prend en compte les IRO à court terme, mais prévoit également des plans d'atténuation des risques à moyen et long terme. Les actions qui découlent des évaluations des IRO sont prises en compte dans les mises à jour stratégiques et jouent donc un rôle dans l'adaptation du modèle d'entreprise. Elles sont présentées dans chaque section ESRS thématique.

Impacts matériels et négatifs

Les impacts négatifs et positifs potentiels de Solvay peuvent affecter, par exemple :

- la santé et la sécurité du personnel du Groupe et des communautés environnantes, par le biais de nos actifs et de nos activités (court terme).
- les travailleurs des chaînes de valeur du Groupe, leurs conditions de travail par le biais de notre sélection de fournisseurs de matières premières et de sous-traitants (à court et à moyen terme).
- la qualité de l'air, de l'eau et du sol en raison des émissions provenant de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement (à court et à moyen terme).
- les effets du changement climatique par le biais des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de Solvay et des émissions indirectes de GES provenant de notre chaîne de valeur (à court, moyen et long terme).
- La dégradation des sols et le changement d'affectation des sols dans le cadre de la biodiversité.

Effets financiers

Conformément aux dispositions transitoires énoncées à l'annexe C « Liste des exigences de publication introduites progressivement », notre entreprise introduira progressivement les informations quantitatives. Toutefois, pour cette première période de référence, nous nous sommes concentrés sur la publication d'informations qualitatives.

Nous améliorons nos capacités de collecte et d'analyse de données afin de mieux évaluer et quantifier les implications financières potentielles de ces IRO. Au fur et à mesure des cycles de reporting ultérieurs, nous introduirons progressivement des informations plus complètes sur les effets financiers, afin de fournir une image complète de la matérialité financière de nos questions de développement durable.

Cette approche progressive nous permet de garantir l'exactitude et la fiabilité des informations financières que nous publions tout en développant des méthodologies solides pour estimer et présenter ces effets. Nous nous engageons à améliorer les informations publiées d'année en année et à fournir aux parties prenantes des informations de plus en plus détaillées sur la manière dont les questions de durabilité peuvent influencer notre situation financière, nos performances et la création de valeur à long terme.

Notre Groupe s'appuie sur un portefeuille diversifié de sources de financement pour mener à bien sa stratégie de durabilité :

- Nous utilisons la génération interne de liquidités pour financer les projets d'investissement et d'innovation de procédés clés.
- Des investisseurs tiers et des partenaires industriels apportent un soutien financier substantiel à nos autres projets, par exemple nos projets de transition énergétique et de décarbonation.
- Le financement public (notamment les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt) joue un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs de développement durable.

Cette approche de financement diversifiée garantit une mise en œuvre solide de notre stratégie globale de développement durable.

Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise

Veillez consulter les actions présentées dans chacune des sections ESRS

Notre stratégie et notre modèle d'entreprise font preuve de résilience grâce à des initiatives ciblées. Elles portent sur des impacts et des risques matériels identifiés tout en nous permettant de tirer parti des opportunités émergentes dans notre secteur d'activité.

À titre d'exemple, nous évaluons les actifs et les activités commerciales de Solvay afin de déterminer leur exposition potentielle aux événements de transition à l'aide de notre outil SPM (voir SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur). Ce processus évalue systématiquement les risques et les opportunités en matière de durabilité qui sont associés aux produits de l'entreprise, et ce, tout au long de leur cycle de vie et de l'évaluation de marché. Ce processus n'est réalisé qu'à court terme, mais il est mis à profit pour les décisions stratégiques à moyen et à long terme.

Changements apportés aux IRO matériels

En 2023, nous avons procédé à une révision de l'analyse de matérialité afin d'anticiper certaines des dispositions de la directive CSRD. Plusieurs modifications ont déjà été apportées par rapport aux années précédentes. En 2024, nous avons aligné notre évaluation de la double matérialité sur les exigences de la directive CSRD comme décrit dans le « Guide de l'EFRAG sur l'analyse de matérialité ».

6.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Veillez consulter la description spécifique de l'IRO-1 dans les chapitres ESRS.

Méthodologies et hypothèses

Veillez consulter l'exigence de publication SBM-2 sur les intérêts et les points de vue des parties prenantes.

Pour déterminer les questions matérielles en matière de durabilité, nous avons procédé à une évaluation de la double matérialité structurée conformément aux exigences de la directive CSRD et de la norme ESRS 1. Nous avons suivi une approche en cinq étapes :

1. Définition du scope et des objectifs :	2. Identification des thèmes ESG et des IRO :	3. Évaluation de la matérialité de l'IRO :	4. Validation des résultats de l'évaluation de la double matérialité :	5. Documentation du processus et du résultat :
Nous avons défini les limites de l'évaluation, les principales activités, la chaîne de valeur, les groupes de parties prenantes sélectionnés et les canaux de communication appropriés pour dialoguer avec eux.	Nous avons recueilli des données par le biais d'une analyse documentaire de sources externes et internes afin d'identifier les potentiels sujets ESG. Nous avons adopté la structure des thèmes des ESRS et ajouté la sécurité des processus et des transports comme entité spécifique. Nous avons déterminé les IRO de chaque thème de performance durable de la liste restreinte par le biais d'une recherche documentaire et d'une consultation des parties prenantes internes et externes.	Nous avons cartographié la matérialité d'impact et la matérialité financière pour chaque IRO identifié par le biais d'une recherche documentaire et d'une consultation des parties prenantes internes et externes. Nous avons ensuite consolidé les résultats et élaboré les résultats de l'évaluation de la double matérialité.	Nous avons fait valider les résultats de l'évaluation de la double matérialité par les organes de validation : Comité ELT, Comité A&R, Comité Environnemental, Social et de Gouvernance et Conseil d'administration.	Nous avons rédigé le rapport de matérialité et préparé les documents justificatifs détaillés prêts pour l'assurance.

Par conséquent, nous avons défini une liste sur mesure de questions ESG mutuellement exclusives et collectivement exhaustives et élaboré une stratégie d'engagement des parties prenantes en identifiant les principaux représentants des parties prenantes internes et externes à consulter par le biais de méthodes directes (enquêtes, entretiens individuels, groupes de discussion avec les employés et ateliers) ou indirectes (recherche documentaire interne et externe). Leurs avis ont été intégrés lors de la définition de l'évaluation de la double matérialité.

Une évaluation des IRO a également été définie, sur la base de la liste consolidée des IRO, et inspirée par la méthodologie GRE de Solvay, mais en distinguant davantage la matérialité d'impact de la matérialité financière. Ce cadre a permis d'évaluer la matérialité de chaque IRO. Compte tenu de l'évaluation GRE de Solvay et des seuils de matérialité, les IRO ont été classés comme matériels ou non. Un thème a été identifié comme matériel lorsqu'au moins un IRO sous-jacent était classé comme tel. Les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont été évalués par des experts internes et externes et par le comité de pilotage du projet « Préparation de la CSRD », recommandés pour approbation par l'ELT, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance, et approuvés par le Conseil d'administration.

Vue d'ensemble du Processus pour les impacts

La création d'une cartographie de la chaîne de valeur au cours de la première phase du processus de l'évaluation de la double matérialité a permis de couvrir l'ensemble des opérations, de la chaîne de valeur et des zones géographiques de Solvay. Sur la base de la chaîne de valeur, les parties prenantes et les experts impliqués dans les différentes activités ont été consultés, de même que les différents responsables géographiques et des marchés financiers au sein de Solvay.

Certaines parties prenantes concernées (par exemple, un échantillon d'employés) ont été directement impliquées, tandis que la « Nature » a été indirectement consultée par le biais de la documentation disponible. Les communautés potentiellement affectées ou les utilisateurs finaux ont été consultés soit directement (par exemple, les clients principaux), soit indirectement par l'intermédiaire de représentants ou d'informations publiques.

Les impacts liés aux relations commerciales ont été identifiés en consultant les partenaires commerciaux majeurs ou en interagissant avec les experts internes qui gèrent les relations. Nous avons recueilli d'autres informations précieuses auprès de plusieurs experts externes, tels que des partenaires commerciaux ou des associations sectorielles.

L'évaluation de chaque impact négatif sur la société et sur l'environnement se base sur la gravité et sur la probabilité. Des critères d'évaluation d'impact détaillés ont été définis pour le scope, l'échelle et la rémédiabilité - en tenant compte des thèmes E, S et G - en considérant nos propres opérations et notre chaîne de valeur. Une note de 1 à 5 a été attribuée, en considérant l'option la plus appropriée pour chaque critère d'évaluation et pour chaque impact.

Pour les impacts positifs, l'échelle, le scope et la probabilité ont été évalués. Une échelle à cinq niveaux a été définie pour chaque critère. Pour les impacts positifs et négatifs, les notes ont été normalisées de sorte que la note maximale soit de 15. La sélection de l'option la plus appropriée pour la probabilité a donné lieu à un facteur de probabilité compris entre 1 (très élevée) et 0,6 (très faible). La note finale sur la matérialité de l'impact, obtenue en multipliant la somme des notes de gravité par le facteur de probabilité, a été comparée à un seuil de matérialité de 8. Les impacts ayant une note égale ou supérieure à 8 sont considérés comme matériels.

Vue d'ensemble du processus pour les risques et les opportunités

Veillez consulter la section 5 sur la gestion des risques.

La perspective « outside-in » (identification, évaluation et priorisation des risques et des opportunités réels et potentiels liés aux questions ESG) a également été réalisée par le biais du processus de consultation des parties prenantes et de la documentation.

Dans le cadre du processus lié à l'évaluation de la double matérialité, nous avons évalué les risques et opportunités qui étaient liés à des impacts, à des dépendances ou à d'autres facteurs de risque. Nous avons également identifié les impacts (inside-out) et les risques et opportunités (outside-in) pour chacune des normes de reporting ESRS, ainsi que toutes les interdépendances pertinentes.

Le cadre d'évaluation des risques et opportunités liés aux aspects ESG dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité a été aligné sur l'approche existante de la GRE utilisée dans le Groupe :

- L'ampleur et la nature des effets ont été alignées sur les échelles de gravité et sur les seuils de la GRE.
- La probabilité a été déterminée selon des critères qualitatifs d'évaluation de la probabilité, en considérant les horizons du cycle de gestion comme référence pour les seuils.

Cinq options potentielles ont été envisagées, tant du point de vue de l'ampleur que de la probabilité. En fonction de l'option choisie, les risques et opportunités ont été classés en cinq catégories. Concrètement, une note de 1 à 5 a été attribuée à l'ampleur de l'impact financier. Pour le facteur de probabilité, des valeurs identiques à celles utilisées pour la probabilité des impacts potentiels ont été appliquées. Le score total de la matérialité financière est obtenu en multipliant le score de l'ampleur de l'impact financier par le facteur de probabilité. Les risques et opportunités dont la note totale est égale ou supérieure à 3 sont considérés comme matériels.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques. Les risques les plus importants sont gérés avec diligence et des mesures d'atténuation des risques sont mises en place. Les résultats des évaluations des risques sont donc intégrés dans les processus de planification stratégique et de prise de décision.

Le suivi des impacts réels constitue une approche nouvellement formalisée exigée par la directive CSRD. La présente section des états de durabilité 2024 constitue la base de référence. Le processus de vigilance raisonnable du Groupe tient compte de cet aspect portant sur le suivi.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel et les procédures de contrôle interne correspondantes impliquent de multiples experts et organes au sein de Solvay. L'évaluation de la double matérialité est validée à différents niveaux de l'organisation, notamment par le Comité de pilotage CSRD, l'ELT, le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance, le Comité d'Audit et des Risques et le Conseil d'administration. Les auditeurs externes procèdent également à une évaluation de la double matérialité et des IRO connexes dans le cadre de la vérification des états de durabilité.

Intégration dans le processus global de gestion (des risques)

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques est intégré dans le processus global de gestion des risques de Solvay et est utilisé pour évaluer le profil de risque global du Groupe et les processus de gestion des risques. Les critères d'évaluation de la probabilité et de l'ampleur de l'impact financier des risques et opportunités liés aux aspects ESG sont alignés sur la méthodologie GRE de Solvay. L'équipe GRE a été impliquée de manière active tout au long du processus lié à l'évaluation de la double matérialité, et les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont été intégrés dans le référentiel GRE.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques dans le cadre de la GRE.

Les résultats de l'évaluation des risques et des opportunités sont pris en compte dans la planification stratégique et la prise de décision de Solvay.

Paramètres d'entrée

L'évaluation de la double matérialité a couvert l'ensemble des activités et des zones géographiques de Solvay associées à des chaînes de valeur. Les sources d'information spécifiques à l'entreprise ont été collectées par le biais de consultations avec les principaux acteurs internes et externes. Les données et documents accessibles au public ont également été pris en compte. Il s'agit notamment de la couverture médiatique, des rapports sectoriels et des travaux de recherche. Lorsqu'aucune information directe n'est disponible, des estimations et/ou des hypothèses ont été utilisées, décrites avec précision et expliquées.

Changements par rapport à la période de référence précédente

Une évaluation de la double matérialité a été mise en place pour la première fois en 2024. L'évaluation de la matérialité étant un processus dynamique soumis à l'évolution inhérente de Solvay, elle sera mise à jour dès que cela sera jugé nécessaire.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la double matérialité

Veillez consulter l'annexe 1 qui présente une liste de points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

L'évaluation de la double matérialité définit les enjeux matériels d'une organisation, y compris ses propres opérations et la chaîne de valeur en amont et en aval. Nos enjeux matériels sont les suivants :



La table des matières énumère les exigences de publication utilisées pour préparer les états de durabilité après l'évaluation de la matérialité, en précisant les pages ou les paragraphes où ces informations apparaissent. L'annexe 1 comprend un tableau de points de données provenant d'autres législations européennes, indiquant leur positionnement dans les états de durabilité et identifiant les points de données non significatifs.

Les enjeux matériels sont divulgués conformément aux exigences de divulgation correspondantes, qui comprennent les exigences d'application pour les questions spécifiques liées à la durabilité dans la norme ESRS concernée, et les informations spécifiques à l'entité lorsqu'une ESRS ne couvre pas suffisamment un sujet.

Si des informations sont jugées matérielles pour les parties prenantes, elles sont divulguées conformément à l'Exigence de Divulgation - y compris les points de données ou les informations spécifiques à l'entité. Si un thème ou un sous-thème est jugé matériel via l'IRO, il devient matériel aux fins du reporting.

MDR-P : Toutes les politiques énumérées dans les états de durabilité sont reprises ici ; l'ELT est responsable de leur mise en œuvre. Elles sont disponibles sur le site web et l'intranet de Solvay et sont donc accessibles à toutes nos parties prenantes.

Politique	Contenu	Périmètre
Responsabilité sociale des entreprises	Notre engagement à promouvoir une chaîne de valeur durable et responsable.	Chaîne de valeur
Politique Responsible Care	Cette politique met l'accent sur les personnes (sécurité) et sur l'environnement (pollution, déchets, impact sur l'environnement, y compris la gestion des produits tout au long de leur cycle de vie).	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (scope 1+2) et énergie	Réduction (in)directe des émissions, efficacité énergétique dans le cadre du contrôle opérationnel.	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (scope 3)	Méthodes de réduction et de calcul des émissions de Scope 3.	Chaîne de valeur
Changement climatique Risques physiques	Identification et atténuation des risques physiques liés au changement climatique sur les activités de Solvay.	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Transition commerciale	Identification et atténuation des opportunités et risques commerciaux liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Chaîne de valeur
Gestion de l'environnement	Pollution, gestion de l'eau et des déchets.	Opérations de l'entreprise 17 Sites Solvay prioritaires pour l'eau
Conservation et restauration de la biodiversité	Mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité.	16 Sites Solvay prioritaires
Santé et sécurité	Notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité, de la réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes.	Opérations de l'entreprise, y compris les sous-traitants
Dialogue social	Notre accord mondial avec une fédération syndicale et un organe représentatif mondial témoigne de notre engagement en faveur d'un environnement collaboratif.	Opérations de l'entreprise
Politique de rémunération	Rémunération des cadres : mécanisme de rémunération variable à court terme ; mécanisme de rémunération variable à long terme ; participation globale aux bénéfices.	Opérations de l'entreprise
Diversité, équité et inclusion	Lignes directrices et principes visant à garantir une culture et un lieu de travail inclusifs.	Opérations de l'entreprise
Code d'intégrité des affaires des fournisseurs	Ce code traite de la conformité légale en matière d'intégrité commerciale (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les employés des fournisseurs et les sous-traitants.	Chaîne de valeur
Droits de l'homme	Les Droits de l'homme et l'éthique commerciale tout au long de la chaîne de valeur.	Chaîne de valeur
Code d'intégrité des affaires	Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants du gouvernement), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.	Opérations de l'entreprise
Conflits d'intérêts	Règles, principes et lignes directrices visant à éviter et à divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts.	Opérations de l'entreprise
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	Notre engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption.	Opérations de l'entreprise
Speak up	L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme dans lequel les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations ou de violations potentielles.	Chaîne de valeur
Politique en matière de cadeaux, d'invitations à des événements, de dons et de parrainage	Règles et procédures relatives à l'échange de cadeaux et d'invitations à des événements, aux dons et au parrainage d'événements.	Opérations de l'entreprise
Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe	Notre approche pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international, de contrôle des exportations, de sanctions économiques, d'opérations douanières et de lutte contre le boycott.	Chaîne de valeur

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.2.1. Changement climatique

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	-	Risque	Potentiel	Des phénomènes météorologiques extrêmes plus graves et plus fréquents (sécheresses, inondations, vents, températures extrêmes) mettent nos actifs en danger et peuvent entraîner des dommages matériels et des interruptions d'activité ; ils nécessiteront des mesures d'adaptation.	Monde	Opérations de l'entreprise + En amont + En aval	Court terme
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	-	Opportunité	Réel	Solvay jouit d'une présence à l'échelle mondiale avec des installations dans toutes les régions. Le Groupe peut ainsi surmonter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement locale dues à des phénomènes météorologiques extrêmes et sécuriser l'approvisionnement de ses clients mondiaux, et ainsi créer un avantage concurrentiel.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Risque	Potentiel	L'évolution des réglementations et des politiques locales va entraîner une augmentation du coût du CO ₂ , ce qui mènera à une perte de compétitivité.	UE	Opérations de l'entreprise	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Opportunité	Potentiel	La décarbonation peut contribuer au maintien de notre position de leader sur le marché	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Risque	Potentiel	L'augmentation du coût de l'énergie a un impact sur la compétitivité de Solvay.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Opportunité	Potentiel	Une résilience accrue grâce au remplacement des combustibles fossiles volatils importés par des combustibles renouvelables d'origine locale	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Impact négatif	Réel	Les émissions de GES contribuent à l'augmentation des phénomènes liés au changement climatique.	Monde	Opérations de l'entreprise + En amont + En aval	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Impact négatif	Potentiel	L'incapacité à réduire l'intensité énergétique de nos procédés industriels et à passer à des sources d'énergie plus faibles en carbone nous empêchera de réduire les émissions de GES.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

E1 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Les considérations liées au climat sont prises en compte dans la Rémunération des collaborateurs de Solvay par le biais de différents mécanismes :

- Pour l'ELT et les cadres supérieurs, des objectifs de réduction des émissions de GES sont fixés dans le mécanisme de rémunération variable à court terme et dans le mécanisme de rémunération variable à long terme.
- Pour l'ensemble des cadres (à l'exception des commerciaux), la réduction des émissions de GES est intégrée au mécanisme de rémunération variable à court terme.
- La réduction des émissions de GES est également prise en compte dans le régime d'intéressement de l'entreprise applicable aux salariés non cadres.

Outre les objectifs de réduction des émissions de GES énoncés ci-dessus, d'autres objectifs liés au climat font l'objet d'un suivi en interne et peuvent avoir une incidence sur les performances individuelles des collaborateurs en fonction de leur rôle dans l'organisation.

Veillez consulter la section GOV-3 pour plus de détails.

E1-1 Plan de transition pour atténuer le changement climatique

Le plan de transition de Solvay pour l'atténuation du changement climatique vise à garantir que sa stratégie et son modèle d'entreprise sont compatibles avec la transition vers une économie durable.

Nos objectifs sont de devenir neutres en carbone pour les émissions de Scope 1 et 2 d'ici à 2050, et de réduire de 30% nos émissions des Scopes 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 - pour les 5 catégories prioritaires - d'ici à 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2021.

Ces objectifs sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative Science Based Target en mars 2023 par rapport au niveau de référence des émissions de 2018 car ces objectifs sont alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C par rapport au niveau de référence des émissions de 2021 (voir E1-4 pour en savoir plus). Cependant, elles ne sont pas compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Afin de nous aligner sur cet objectif de 1,5 °C, nous étudions actuellement divers moyens d'accélérer la réalisation de nos projets avec le soutien de nos principales parties prenantes, parmi lesquelles nos clients et les pouvoirs publics.

Nous ne sommes pas exclus de l'indice de référence de l'Accord de Paris.

Feuille de route pour la décarbonation

Pour atteindre notre objectif ambitieux de réduction des émissions, nous avons élaboré une feuille de route de décarbonation pour nos propres activités, axée sur les émissions des Scopes 1 et 2, qui s'appuie sur plusieurs leviers clés :

- **Transition énergétique**, notamment :
 - Sortie progressive du charbon en basculant vers des sources d'énergie primaire à l'empreinte carbone plus faible. Des implémentations réussies ont eu lieu en 2024 à Green River, dans le Wyoming, et à Rheinberg, en Allemagne.
 - Passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables ou bas carbone. Cela comprend l'utilisation de Certificats d'énergie renouvelable (CER) ou de Garanties d'origine (GO). L'énergie nucléaire fait partie du spectre technologique envisagé par Solvay.
- **Efficacité énergétique** afin de consommer moins d'énergie primaire par unité de production grâce à des pratiques et technologies qui minimisent l'utilisation de l'énergie, réduisent les pertes d'énergie et améliorent le contrôle des procédés industriels.
- **Innovation de procédés**, notamment par leur électrification, pour lutter contre les émissions produites par les procédés chimiques. En 2024, Solvay a été la première entreprise à mettre en œuvre la technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) au sein de sa mine de trona à Green River. Solvay poursuit le développement du processus de fabrication innovant e.Solvay pour le carbonate de soude, qui vise notamment à réduire de moitié les émissions de CO₂.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 se concentre sur 5 catégories clés qui représentent 90% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 et pour lesquelles nous avons pris un engagement de réduction de 20% d'ici 2030 :

- En amont de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 1 : Achats de biens et services et la Catégorie 3 : Activités liées à l'énergie et aux combustibles
- En aval de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 10 : Transformation des produits vendus, la Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus et la Catégorie 12 : Fin de vie des produits vendus.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 repose sur les leviers de décarbonation suivants :

- **Réduction des émissions issues des matières premières et des combustibles** : Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs afin de réduire les émissions du Scope 3.1, en intégrant des solutions durables telles que le CO₂ biogénique dans nos usines de Dombasle et de La Rochelle. Nous engageons des discussions sur la décarbonation avec nos fournisseurs et collectons des données primaires sur les empreintes carbone en remplacement de données secondaires. En tant que membre fondateur de l'association Together for Sustainability (TfS), nous encourageons les améliorations à l'échelle du secteur.
- **Réduction des émissions provenant de la transformation, de l'utilisation et de la fin de vie des produits** : En collaborant avec nos clients, nous soutenons leurs efforts de décarbonation ; nous prévoyons une réduction significative des émissions de Scope 3 en aval de notre chaîne de valeur d'ici 2030.

Au-delà de ces 5 catégories prioritaires, nous avons également pour objectif de réduire les émissions de GES liées au transport de nos marchandises (Catégorie 4 : Transport et distribution en amont et Catégorie 9 : Transport en aval) et de nos collaborateurs (Catégorie 6 : Voyages d'affaires et Catégorie 7 : Trajets domicile-lieu de travail) qui représentaient 5% des émissions de GES de Scope 3 de Solvay en 2021 :

- **Réduction des émissions dues au transport des matières premières, des carburants et des produits** : Nous collaborons activement avec nos fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique. Ainsi, nos acheteurs collaborent avec succès avec plusieurs vendeurs afin d'assurer l'utilisation de biocarburants pour le transport vers et depuis nos sites, notamment Voikkaa en Finlande, Collonges et La Rochelle en France, et Qingdao en Chine.
- **Réduction des émissions dues au transport de nos collaborateurs** : Solvay encourage ses collaborateurs à réduire les émissions de Scope 3 associées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail.

En plus de ce qui précède, nous étudions d'autres leviers de décarbonation.

- Solvay étudie divers projets de captage ou de séquestration du carbone dans sa chaîne de valeur.
- Solvay travaille sur des compensations responsables, notamment sur des projets de captage et de séquestration du carbone en dehors de sa chaîne de valeur, incluant des initiatives telles que la croissance des forêts, afin de compenser et de neutraliser les émissions difficiles à supprimer.

Émissions de gaz à effet de serre verrouillées liées aux actifs

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles futures émissions de GES provenant de ses principaux actifs.

En 2021, environ 30% de nos émissions des Scopes 1 et 2 étaient liées au charbon thermique produisant de la vapeur pour les usines de carbonate de soude. Solvay est en bonne voie pour éliminer progressivement le charbon thermique de sa production d'énergie d'ici 2030, sauf sur un site à Devnya, en Bulgarie, où nous avons commencé fin 2022 à remplacer le coke de pétrole par de la biomasse durable et nous visons à augmenter la part de la biomasse durable dans le mélange de combustibles du site. Cependant, nous pensons que notre objectif d'éliminer totalement le charbon pour le site de Devnya, en Bulgarie, d'ici 2030 est compromis, car il n'y a aucune possibilité d'accéder à moyen ou long terme à des sources d'approvisionnement locales et fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires, dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

En 2021, 40% de nos émissions des Scopes 1 et 2 étaient liées à des sources d'énergie fossiles autres que le charbon. Dans le cadre de notre transition énergétique, nous passons progressivement aux énergies renouvelables ou bas carbone, tout en réduisant notre consommation d'énergie grâce à notre programme d'efficacité énergétique.

En 2021, les 30% restants de nos émissions des Scopes 1 et 2 ont été rejetés par le procédé chimique de production du carbonate de soude et produits dérivés. En 2024, nous avons introduit pour la première fois la technologie d'oxydation thermique régénérative dans le but de réduire les émissions de GES de la mine de trona de Solvay, située à Green River. Nous sommes en outre à la pointe de l'innovation, réinventant le procédé de production du carbonate de soude avec notre nouveau procédé breveté e.Solvay. Ce nouveau procédé est actuellement testé à Dombasle, en France. Notre objectif est de commencer la mise à l'échelle industrielle avant 2030 et de la déployer jusqu'en 2050.

Émissions de gaz à effet de serre verrouillées liées aux principaux produits

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles futures émissions de GES provenant de ses principaux produits.

En 2021, environ 30% de nos émissions du Scope 3 provenaient du traitement et de l'utilisation de nos produits, principalement en raison des fuites de SF₆ et des émissions de CO₂ provenant de l'utilisation du carbonate et bicarbonate de sodium dans certaines applications.

- Le SF₆ est un GES verrouillé dans l'application pour laquelle il est utilisé, bien qu'un taux de fuite moyen soit pris en compte pour estimer son rejet dans l'atmosphère. Les fuites potentielles cumulées de SF₆ sont entièrement prises en compte au moment de la vente, compte tenu des fuites attendues au fil du temps.
- Le carbonate de soude et le bicarbonate de soude émettent du CO₂ dans certaines applications.

Progrès dans la mise en œuvre du plan de transition

Les émissions verrouillées sont bien identifiées et traitées dans notre feuille de route et ne compromettent pas nos engagements.

À la fin de l'année 2024, le Groupe a réduit ses émissions des Scopes 1 et 2 de 16,7% par rapport à la base de référence de 2021 (eu égard au périmètre financier consolidé). Pour l'avenir, nous avons identifié des solutions afin de réduire nos émissions des Scopes 1 et 2 de 30% d'ici à 2030 et de 80% d'ici à 2050 par rapport à la base de référence de 2021. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous nous appuyons sur des innovations et sur des compensations (jusqu'à 10%).

À la fin de l'année 2024, le Groupe a réduit de -4% ses émissions du Scope 3 pour les 5 catégories prioritaires, progressant ainsi vers l'objectif de réduction de 20% d'ici à 2030.

Approbation du Conseil d'administration

La neutralité carbone est un pilier essentiel de la stratégie de Solvay. Pour soutenir l'engagement de Solvay en faveur de la neutralité carbone, nous avons élaboré une feuille de route qui a été évaluée par le Conseil d'administration.

Cette feuille de route est composée de projets de décarbonation qui peuvent être segmentés en fonction des leviers de décarbonation énumérés précédemment et être à différents niveaux de développement. Ils peuvent être soit validés - leur construction est achevée ou en cours - soit pas encore validés - leur conception est en cours en vue d'une décision future.

Les projets dont l'impact financier est attendu dans un horizon de cinq ans sont intégrés dans la planification financière de Solvay, à savoir dans le budget annuel et dans le plan quinquennal.

Les projets de décarbonation en cours de conception doivent passer par le processus d'investissement de Solvay pour décision (comme les autres projets d'investissement). Ils sont évalués par un Comité d'Investissement, qui formule des recommandations en vue d'une décision de l'ELT. Les projets dépassant les seuils financiers énumérés au paragraphe ESRs 2 GOV-1 22 sont validés par le Conseil d'administration.

Les projets de décarbonation sont évalués, remis en question et classés par ordre de priorité en fonction de leur impact sur les GES, de leur rentabilité, de leur coût marginal de réduction du carbone et de leur impact sur la compétitivité de Solvay. Nous visons à décarboner les activités de Solvay tout en préservant notre compétitivité.

La rentabilité des projets de décarbonation, comme celle de tous les projets d'investissement, tient compte d'un prix interne du CO₂ s'élevant à 100 EUR/t éq. CO₂ afin d'évaluer les mérites des projets, notamment les effets des externalités négatives ou le futur coût potentiel réglementé du CO₂.

Ce processus approfondi de prise de décision vise à garantir que notre plan de transition est pleinement intégré et aligné sur la stratégie commerciale globale et la planification financière de Solvay.

Ressources financières pour le financement de notre plan d'action

Solvay s'engage à décarboner ses activités tout en maintenant la compétitivité de ses coûts. En 2024, nous avons alloué environ 25 millions d'euros de dépenses d'investissement à notre plan de transition. Nous prévoyons d'investir 30 à 35 millions d'euros par an jusqu'en 2030 et environ 50 millions d'euros par an au cours de la décennie suivante. Les dépenses d'exploitation liées à la transition devraient rester minimales en raison des gains d'efficacité dans la consommation d'énergie et du passage à des sources d'énergie à plus faible émission de carbone. Il est essentiel de maintenir la faisabilité économique des projets de décarbonation pour équilibrer l'allocation des capitaux, préserver notre note de crédit « investment grade » et garantir le rendement pour les actionnaires.

Au cours de l'année 2024, aucune dépense d'investissement importante n'a été consacrée à des projets liés au charbon, au pétrole ou au gaz. Les investissements liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci sont reflétés dans plusieurs notes des états financiers, notamment la note F16 (Flux de trésorerie des activités d'investissement), la note F20 (immobilisations corporelles) et la note F21 (actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location). Les frais de recherche et de développement qui ne sont pas capitalisés sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé, tandis que les frais de développement capitalisés et les immobilisations incorporelles liées à la technologie sont inclus dans la note F18 (immobilisations incorporelles).

En vertu du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, nous publions les dépenses d'investissement et dépenses opérationnelles significatives liées aux activités économiques éligibles. Cependant, Solvay ne déclare pas actuellement de « ventes alignées », car certains critères de preuve de conformité globale restent flous. Nous visons à aligner les sites de production de Bernburg (Allemagne), Rheinberg et Green River sur la taxonomie européenne en matière d'atténuation du changement climatique dans les cinq prochaines années, ce qui couvrira une part importante de nos ventes de carbonate de soude.

Ces allocations financières et ces structures de reporting soutiennent les objectifs plus globaux de Solvay en matière de durabilité. Les chiffres pertinents sont publiés dans la Section 2.2 de notre rapport sur la taxonomie européenne, ce qui garantit la transparence de nos progrès en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

E1 SBM-3 IRO matériels liés au climat (risque physique lié au climat ou risque de transition lié au climat) pour chaque risque matériel identifié lié au climat

Solvay a identifié plusieurs risques et opportunités matériels liés au climat, qui ont des implications stratégiques pour le Groupe, et qui sont classés en deux catégories principales : les risques physiques liés au climat et les risques et opportunités de transition liés au climat.

Risques physiques liés au climat

Les risques physiques sont associés aux impacts directs du changement climatique sur les activités et les actifs de Solvay. Ces risques comprennent des risques aigus tels que les cyclones, les ouragans, les inondations, les sécheresses et les incendies, ainsi que des risques chroniques tels que les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer.

En 2022, Solvay a mené une analyse de la résilience au risque physique couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant tous les pays où Solvay possède un site, les 25 premiers pays en termes d'achats et les 25 premiers pays en termes de ventes.

L'analyse s'est appuyée sur l'analyse de scénarios climatiques, en tenant compte de différents scénarios représentatifs d'évolution de concentration (RCP) et scénarios socio-économiques partagés (SSP). Les scénarios suivants ont été comparés à un scénario de référence de « continuité des affaires », sur trois horizons temporels 2030, 2050 et 2100, en tenant compte de changements dans la fréquence des dangers par pays, des vulnérabilités sectorielles et des scores de risque basés sur la distribution statistique mondiale par danger :

- > 4 °C de réchauffement global (correspondant au RCP 8.5 et au SSP-5.85 du GIEC),
- 3 °C de réchauffement global (correspondant au RCP 4.5 et au SSP-2.45 du GIEC).

L'analyse a conclu que

- La chaîne de valeur en amont de Solvay est particulièrement vulnérable aux inondations qui augmenteront considérablement jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est présent dans toutes les régions.
- La chaîne de valeur en aval de Solvay est particulièrement vulnérable aux inondations qui augmenteront considérablement jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Le niveau de risque est élevé à extrême pour les pays de la zone Asie-pacifique dans tous les scénarios.
- En ce qui concerne les activités propres à Solvay, les pays d'Asie-Pacifique sont généralement exposés à un risque plus élevé pour toutes les catégories de dangers, notamment en ce qui concerne les cyclones tropicaux. Les États-Unis et le Brésil sont également des pays à plus haut risque. Les inondations augmentent fortement jusqu'en 2050 dans toutes les régions et tous les scénarios.

L'analyse a par conséquent été complétée par une analyse quantitative axée sur quatre sites Solvay à forte marge de contribution (en incluant les impacts indirects sur d'autres sites), à savoir : Green River aux États-Unis, Paulinia au Brésil, Linne Herten aux Pays-Bas et Devnya en Bulgarie. Cette analyse quantitative excluait les autres sites de Solvay ainsi que la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse quantitative a permis de conclure que :

- Le niveau de risque global est modéré. Dans tous les scénarios, les orages convectifs à Green River ont été identifiés comme présentant un risque élevé, tandis que les inondations à Paulinia ont été évaluées comme présentant un risque moyen jusqu'en 2050. Dans la région de Devnya, les vagues de chaleur sont évaluées comme présentant un risque moyen en 2030 et un risque élevé en 2050.
- Green River serait le site le plus touché financièrement. Toutefois, les dommages potentiels resteraient modérés.

Risques et opportunités de transition liés au climat

Les risques et opportunités de transition sont associés au passage à une économie bas carbone et aux changements réglementaires, commerciaux et technologiques qui accompagnent cette transition.

Solvay a effectué une analyse spécifique des risques et opportunités de transition en 2022 et 2023, en se concentrant sur trois business units : Soda Ash & Derivatives, Peroxides et Special Chem, qui représentent 73% des ventes de Solvay en 2022.

L'analyse a évalué les impacts potentiels à l'horizon 2030 et 2050 de l'adoption de nouvelles technologies, de la dynamique du marché, des changements politiques et réglementaires, et de l'engagement de la chaîne d'approvisionnement. Les hypothèses relatives aux changements de prix et de coûts, aux changements de volume et au potentiel d'adaptation ont été reprises des modèles du consultant.

Les scénarios suivants proposés par l'**Agence internationale de l'énergie (AIE)** ont été pris en compte :

- **Le scénario 1,5 °C**, représentant une trajectoire où le réchauffement climatique est limité à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (scénario « Net Zero Emissions » 2021 de l'AIE)
- **Le scénario 3 °C**, représentant une trajectoire avec des émissions de GES plus élevées et des impacts plus importants sur le changement climatique (Scénario des politiques déclarées 2021 de l'AIE)

L'analyse a évalué les impacts potentiels de l'adoption de nouvelles technologies (les investissements dans de nouvelles technologies à plus faibles émissions, y compris l'adoption de l'hydrogène vert et l'abandon progressif du charbon, ont été évalués pour leurs implications financières), de la dynamique du marché (l'adaptation à l'évolution du comportement des clients sur des marchés tels que l'électronique et le bâtiment), des changements de politique et de réglementation (réglementations et actions visant à limiter les émissions de CO₂, telles que l'augmentation des taxes sur le carbone, l'interdiction des moteurs à combustion interne, l'obligation d'utiliser certains types de carburant et le renforcement des normes environnementales), et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement (l'analyse comprend une évaluation de l'engagement et de la collaboration avec les fournisseurs dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat) sur deux horizons temporels 2030 et 2050. Les hypothèses de variation des prix et des coûts, de variation des volumes et de potentiel d'adaptation ont été tirées des modèles du consultant, qui nous a aidés à mener cette analyse. L'ampleur des impacts de ces différents facteurs est résumée dans le tableau ci-dessous. Ils sont qualifiés sur une échelle qualitative allant de (-3) pour les plus difficiles à (+3) pour les plus favorables :

Facteurs d'incidence financière		Scénario à 1,5°C	Scénario à 3°C
Technologie	Hydrogène vert	(-2)	0
	Sortie du charbon	+2	+1
	Pétrole et gaz	+1	(-2)
Marché	Électronique	+2	+2
	Automobile	(-2)	+1
	Construction	+2	+1
Politique	Prix du CO ₂	(-3)	(-2)
Réputation	Réduction des émissions de CO ₂	+2	+1
	Engagement de la chaîne de valeur	+1	+1

L'analyse a confirmé que la transition vers une économie à bas carbone présente à la fois des risques et des opportunités pour Solvay. Dans l'ensemble, la stratégie et le modèle d'entreprise de Solvay sont bien positionnés pour gérer les risques identifiés liés au climat et capitaliser sur ces opportunités, assurant ainsi la durabilité et la compétitivité du groupe. Le portefeuille d'activités de Solvay est perçu comme robuste, les facteurs positifs l'emportant sur les facteurs négatifs.

En plus de ces analyses de résilience à l'adaptation au changement climatique réalisées en 2022 et 2023, Solvay met en œuvre des processus récurrents pour continuer à surveiller les risques physiques ainsi que les risques et opportunités de transition (pour en savoir plus, consultez la section E1.IRO-1 ci-dessous). Ces processus récurrents nous permettent d'appréhender les niveaux d'incertitudes de ces analyses de résilience.

Nous exécutons ces processus récurrents pour ajuster ou adapter notre stratégie et notre modèle d'entreprise au changement climatique à court, moyen et long terme, notamment en garantissant un accès permanent au financement à un coût de capital abordable, et à notre capacité de redéployer, de moderniser ou de mettre hors service les actifs existants, de modifier notre portefeuille de produits et de services ou de requalifier notre main-d'œuvre.

E1 IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat et en particulier aux émissions de GES

Risques physiques liés au climat

En plus de l'analyse de résilience des risques physiques réalisée en 2022 et couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (voir section E1 SBM3), nous avons pour objectif d'atténuer les risques physiques liés au changement climatique pour nos actifs. Pour traiter les risques physiques liés au changement climatique pour nos propres actifs, nous collaborons avec Factory Mutual Insurance Company (FM, une société d'assurance indépendante) qui effectue des visites sur site et combine des données techniques avec des informations sur le changement climatique en vue de préparer un rapport sur les risques liés au changement climatique. Ce rapport évalue nos risques aigus et chroniques sur les sites de Solvay à travers trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2030 et 2050), en tenant compte de la durée de vie à long terme de nos actifs. Les informations fournies par FM sont essentielles pour nous aider à gérer nos risques physiques liés au climat et à construire un avenir plus résilient pour notre organisation.

FM identifie les risques liés au climat en envisageant des scénarios climatiques à émissions élevées. L'entreprise utilise trois RCP différents pour décrire l'évolution future de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et son impact sur les températures mondiales :

- **Scénario climatique bas (RCP 2.6)** : Ce scénario limite le forçage radiatif à 2,6 W/m² et exige des efforts considérables au niveau mondial pour réduire les émissions de GES.
- **Scénario climatique intermédiaire (RCP 4.5)** : Ce scénario prévoit une stabilisation des émissions de GES d'ici à 2050, suivie d'une baisse.
- **Scénario climatique élevé (RCP 8.5)** : Ce scénario suppose une augmentation continue des émissions de GES, soit le scénario le plus pessimiste.

FM a identifié les risques physiques liés au climat qui peuvent causer des dommages aux actifs de Solvay et entraîner des interruptions d'activité.

Les risques physiques identifiés sont définis ci-dessous :

- **Précipitations extrêmes (P)** : l'augmentation du nombre ou de l'intensité des précipitations extrêmes rendra plus probables les inondations dans nos usines. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'inondation centennale ou cinq-centennale, sur la base de l'évaluation d'un ingénieur des risques.
- **Vent (V)** : L'augmentation de la vitesse du vent peut endommager les toits, les équipements montés sur les toits et compromettre l'enveloppe du bâtiment. Les dommages causés par le vent peuvent résulter de plusieurs phénomènes atmosphériques comme les tempêtes tropicales, les tempêtes hivernales, les orages et les tornades. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'Évaluation de Plein Vent ou dans une région où la vitesse du vent sur 100 ans est supérieure à 160 km/h, d'après les données techniques actuelles sur les risques ou les cartes des vents.
- **Température (T)** : Les chaleurs extrêmes provoquent un stress thermique sur les équipements extérieurs, augmentent le besoin de refroidissement et peuvent mettre sous tension l'infrastructure du réseau électrique. Ces facteurs augmentent la probabilité de dommages physiques ou d'interruption des activités sur nos sites. Les sites exposés sont situés dans une région où les changements futurs de température/sécheresse dépassent le 75ème centile des projections du modèle climatique mondial pour l'un des trois scénarios de changement climatique et sur la base de la période choisie (à l'horizon 2030 ou 2050).
- **Sécheresse (S)** : Une sécheresse plus intense ou prolongée dans certaines régions du monde où se trouvent nos sites peut entraîner une diminution des ressources en eau nécessaires à notre production, augmenter les risques opérationnels et de sécurité, et provoquer potentiellement plus d'incendies de forêt. Les lieux exposés sont définis de la même manière que pour la température.
- **Élévation du niveau de la mer (M)** : L'élévation du niveau de la mer, associée à des tempêtes potentiellement plus fortes, augmente le risque d'inondation côtière. Les sites Solvay exposés sont ceux situés dans une zone d'inondation côtière telle que déterminée par les données d'ingénierie des risques (si disponibles) ou dans une zone côtière de faible altitude (définie comme une région dont l'élévation du terrain est inférieure à 10 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer et située à moins de 100 kilomètres de la ligne côtière la plus proche).

Ces risques sont évalués en fonction de l'exposition des installations de Solvay à ces dangers, sur la base de données provenant de visites d'ingénierie des risques, de cartes des risques naturels et de données de modèles climatiques globaux.

Un site exposé est une installation assurée et visitée par les ingénieurs de risques de FM au cours des cinq dernières années, et qui est exposée à au moins l'un des cinq périls climatiques énumérés ci-dessus, en combinant les informations provenant de la visite de l'ingénieur des risques, des cartes des risques naturels et des données du modèle climatique mondial. Les actifs exposés à l'horizon 2030 sont présentés ci-dessous :

Site	Pays	Exposition				
		P	V	T	S	M
Banksmeadow	Australie					X
Brotas	Brésil		X		X	
Paulinia	Brésil		X		X	
Devnya	Bulgarie			X		
Coronel	Chili				X	
Qingdao	Chine			X		X
Voikkaa	Finlande			X		
La Rochelle	France				X	X
Bernburg	Allemagne	X				
Rosignano	Italie				X	X
Anan	Japon					X
Wloclaweck	Pologne			X		
Gunsan	Corée du Sud					X
Torrelavega	Espagne				X	X
Chicago Height	États-Unis			X		
Deer Park	États-Unis					X
Green River	États-Unis			X		
Parachute	États-Unis			X		

À l'horizon 2050, les mêmes lieux ont été identifiés comme exposés aux mêmes risques, à une exception près : le site de Paulinia (Brésil) sera également exposé à des précipitations extrêmes (P).

À la suite de ces évaluations, FM a émis 26 recommandations actives visant à maintenir un solide programme d'intervention en cas d'urgence et de contingence axé sur la sécurité et la prévention des pertes, à élaborer des mesures pour adapter les actifs et les opérations à la résilience climatique et à intégrer la résilience climatique dans la planification et la conception des infrastructures grâce à un examen systématique des projets.

En outre, tous les projets de sites font l'objet d'un examen préliminaire par les ingénieurs des risques de FM afin d'intégrer une protection adéquate. L'emplacement des projets et des acquisitions de terrains vierges est évalué dès les premières étapes.

Risques et opportunités de transition liés au climat

En plus de l'analyse des risques et opportunités de transition réalisée en 2022 et 2023, Solvay a développé et exécute un processus récurrent appelé Sustainable Portfolio Management (SPM) afin d'évaluer et de gérer notamment les risques et opportunités de transition liés au climat.

Cela implique une évaluation systématique des risques et des opportunités de durabilité associés aux produits de Solvay tout au long de leur cycle de vie et de leur application sur le marché, en se concentrant particulièrement sur l'impact environnemental de la fabrication et sur les avantages ou les défis potentiels auxquels ces produits peuvent être confrontés sur le marché en raison des tendances en matière de durabilité.

Le processus SPM différencie les « solutions », les « potentiels », les « transitions » ou les « défis » sur la base de l'impact, des risques et des opportunités d'un produit spécifique dans une application spécifique :

- Les « solutions » contribuent de manière significative à la performance environnementale des clients tout en ayant une faible empreinte environnementale au niveau de leur fabrication.
- Les « potentiels » peuvent devenir des solutions en améliorant l'empreinte environnementale de leur fabrication, qui n'est actuellement ni élevée ni faible. Les clients ont besoin de ces produits pour maintenir leur performance environnementale.
- Les « transitions » identifient des défis environnementaux modérés pour la fabrication et les applications des clients.
- Les « défis » reçoivent des signaux négatifs forts des tendances du marché de la durabilité ou de l'empreinte manufacturière, avec une perspective de réduction des revenus escomptés au fil du temps.

La répartition des ventes de Solvay selon la méthodologie SPM en 2024 est présentée ci-dessous :

Évaluation SPM	Ventes 2024
Solutions	51%
Potentiels	14%
Transitions	21%
Défis	10%
Non évalué	4%
Total	100%

Nous utilisons également la méthodologie SPM pour évaluer les projets et les investissements.

Les conclusions de la SPM sont intégrées dans les processus de prise de décision stratégique et opérationnelle, afin de garantir des décisions éclairées pour un avenir durable. Solvay peut ainsi anticiper les événements de transition et les risques et opportunités qui y sont liés, tels que

- L'électrification des véhicules qui soutient les activités de Solvay : le carbonate de soude est utilisé dans l'extraction de minéraux et la production de carbonate de lithium pour les batteries Li-ion qui alimentent les véhicules électriques. Lorsqu'elle est ajoutée à un pneu, notre silice spéciale pour véhicules électriques augmente l'autonomie des batteries des véhicules électriques jusqu'à 10% grâce à une combinaison des meilleures technologies, tout en améliorant la durée de vie des pneus et leurs performances d'adhérence comme gain de sécurité. Nous mettons au point une technologie de séparation des terres rares qui sera utilisée dans la production de solutions innovantes d'aimants permanents à base de terres rares pour les véhicules électriques.
- Les exigences en matière d'efficacité énergétique et d'isolation thermique des bâtiments : Augmentation de la demande de verre et de carbonate de soude.
- La transition énergétique globale : Les cavernes de sel de Solvay offrent une solution à grande échelle, durable et facilement distribuable pour le stockage d'énergie propre - sous forme d'air comprimé ou d'hydrogène. Elles joueront un rôle essentiel dans la transition énergétique européenne.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Solvay a développé des politiques distinctes afin de gérer ses impacts matériels, ses risques et ses opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Ces politiques sont conçues pour identifier, évaluer, gérer et remédier aux impacts, aux risques et aux opportunités liés au changement climatique, en s'alignant sur les objectifs de durabilité de l'entreprise et sur les exigences réglementaires. Ces politiques s'appliquent de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay (sous contrôle opérationnel) et concernent les sites actifs dans toutes les régions.

Atténuation du changement climatique (y compris l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables) :

- Réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 et gestion de l'énergie : Cette politique porte sur les émissions directes et indirectes associées aux activités de l'entreprise (où Solvay exerce un contrôle opérationnel), ainsi que sur la gestion globale de l'énergie, notamment sur l'abandon progressif du charbon thermique pour la production d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Réduction des émissions de GES du Scope 3 : Cette politique s'articule autour du spectre plus large des émissions produites par la chaîne de valeur de Solvay. Son contenu comprend principalement notre engagement à réduire les émissions du Scope 3 et la méthode de calcul des émissions du Scope 3.

Adaptation au changement climatique :

- Risques physiques : Cette politique vise à identifier et à atténuer les risques physiques liés aux impacts naturels du changement climatique pour les activités de Solvay.
- Transition commerciale : Cette politique vise à identifier et à atténuer les risques commerciaux et à saisir les opportunités commerciales liées à la transition vers une économie bas carbone tout au long de la chaîne de valeur.

Ces politiques impliquent également certaines parties prenantes de notre chaîne de valeur :

- La politique relative à la réduction des émissions des Scopes 1 et 2 et à la gestion de l'énergie concerne nos fournisseurs d'énergie.
- Les politiques relatives à la réduction des émissions du Scope 3 et à la transition d'entreprise impliquent toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.
- La politique relative aux risques physiques implique notre assureur mutuel, FM. Jusqu'ici, elle n'implique pas d'autres parties prenantes le long de notre chaîne de valeur.

La responsabilité de ces politiques est attribuée à l'ELT, comme décrit dans la section relative à la gouvernance d'entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec l'équipe de la fonction d'entreprise concernée pour maintenir l'efficacité et la pertinence d'un point de vue opérationnel :

- Département de l'énergie pour la réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 et la gestion de l'énergie
- Département Durabilité pour la réduction des émissions de GES de Scope 3
- Service d'assurance et de prévention pour les Risques physiques
- Département Durabilité pour la transition d'entreprise

Solvay s'engage à respecter les normes, réglementations et initiatives externes qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique et de gestion de l'énergie.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le champ d'application, la publicité et l'engagement des parties prenantes, nous nous référons au tableau MDR-P.

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Solvay a établi un plan d'action robuste en matière de climat visant la neutralité carbone pour les émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'une réduction sélective de ces émissions et des émissions de GES du Scope 3 - pour les 5 catégories prioritaires - de 30% et 20% respectivement d'ici 2030, par rapport à la base de référence de 2021. (en considérant le périmètre financier consolidé).

Les mesures clés prises en 2024 sont réparties entre la réduction des émissions des Scopes 1 et 2 et la réduction des émissions du Scope 3. Les leviers de décarbonation attendus pour ces mesures sont déjà présentés dans le document E1-1 : plan de transition.

Atténuation du changement climatique : Émissions de GES des Scopes 1 et 2

1. Transition énergétique : éliminer le charbon du mix énergétique dans nos usines de carbonate de soude

Solvay entreprend actuellement une initiative de transition énergétique afin d'éliminer l'utilisation du charbon thermique du mix énergétique de ses usines de carbonate de soude situées dans différents pays. La production de carbonate de soude repose sur un procédé à forte intensité énergétique, utilisant à l'origine des sources de charbon locales. L'entreprise a réalisé des progrès considérables dans ce domaine, chaque usine adoptant une approche unique pour éliminer progressivement le charbon et passer à des sources d'énergie plus durables. Au début de l'année 2024, cinq sites de Solvay utilisaient encore du charbon thermique pour produire de l'énergie. Les actions réalisées en 2024 ont permis d'éliminer l'utilisation du charbon sur deux sites :

- Green River, Wyoming, États-Unis : L'usine a achevé ses investissements de substitution du charbon par du gaz naturel, ce qui a permis de réduire de façon significative les émissions de CO₂ eq d'environ 280 kt par an par rapport à la situation avant substitution du charbon et de 190kt CO₂ eq par an par rapport à la référence de 2021.
- Rheinberg, Allemagne (financé par un contrat de bail) : L'usine utilise désormais principalement des déchets de biomasse d'origine locale pour produire de l'électricité. Le projet devrait permettre une réduction notable des émissions de CO₂ eq d'environ 480 kt par an par rapport à la situation avant substitution du charbon et de 385 kt de CO₂ eq par an par rapport à la référence de 2021, lorsqu'il sera finalisé d'ici fin 2024.

L'abandon du charbon thermique est en cours sur d'autres sites :

- Dombasle, France : Solvay s'est associé à Veolia, à travers une coentreprise d'investissement en capital propre, afin d'éliminer complètement le charbon pour la production d'énergie d'ici à la fin de 2025. Le charbon sera remplacé par des combustibles solides de récupération (CSR) d'origine locale. Une fois le projet achevé, l'usine devrait émettre environ 200 kt de CO₂ de moins par an.
- Torrelavega, Espagne : L'usine prévoit d'abandonner progressivement le charbon grâce à l'introduction d'une nouvelle centrale de cogénération à la biomasse, qui devrait permettre de réduire les émissions de CO₂ d'environ 330 kt par an lorsqu'elle sera achevée en 2027. Développé par un partenaire, ce projet est sujet à l'obtention de subventions et prendra la forme d'un contrat d'achat d'énergie.
- Devnya, Bulgarie : l'usine a déjà réduit ses émissions de CO₂ d'environ 100 kt par rapport à la base de référence de 2021 suite à un investissement et la mise en place de co-combustion avec de la biomasse en 2022. Bien que nous visions à augmenter la part de la biomasse durable dans le mix énergétique du site, nous pensons que notre objectif d'éliminer totalement le charbon d'ici 2030 est compromis, étant donné le manque de disponibilité à moyen ou long terme à des sources d'approvisionnement locales fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires, dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

2. Transition énergétique vers l'utilisation de sources d'énergie primaire zéro ou bas carbone

- Usine de production de silice de Qingdao, en Chine : Un programme d'installation de panneaux solaires a été lancé en 2024 dans le cadre de la transition vers les sources d'énergie renouvelables.
- Juarez, Mexique : Un biodigester a été installé pour produire du biométhane à partir des boues des stations d'épuration de la ville avec un démarrage d'exploitation au quatrième trimestre 2024 et devrait permettre de réduire les émissions de CO₂ de 10 kt par an.
- Usine de silice de Collonges, en France : Construction d'un four électrique pour remplacer l'actuel four à combustible d'ici à la fin de l'année 2025, afin de réduire de 20 kt par an les émissions de CO₂.
- Rosignano, Italie : La finalisation d'un contrat d'achat d'électricité par énergie solaire sur site auprès d'un tiers est en cours, et devrait être en place d'ici la fin de 2026, avec une réduction prévue d'environ 45 kt par an des émissions de CO₂. Cette énergie solaire sera utilisée pour produire du peroxyde d'hydrogène à partir d'hydrogène vert, dans le cadre d'un partenariat avec Sapio - une première à une telle échelle en Europe. En outre, la part des énergies renouvelables augmentera progressivement à Rosignano dès 2026 grâce à de nouveaux contrats d'approvisionnement en biométhane qui remplacera le gaz naturel.
- Paulinia, Brésil : Un nouveau projet a été approuvé pour la production de vapeur renouvelable à partir de la biomasse au lieu du gaz naturel, pour atteindre une réduction des émissions de CO₂ de 140 kt par an à partir de 2028.

3. Efficacité énergétique

En 2024, les projets d'efficacité énergétique mis en œuvre sur l'ensemble de nos sites auront permis de réduire les émissions de CO₂ d'environ 10 kt par an. Ces initiatives peuvent être classées en trois catégories principales :

- Réduction de la consommation d'énergie : Mise en œuvre d'équipements tels que des variateurs de vitesse et des outils numériques ayant pour but de déterminer les configurations les plus efficaces sur le plan énergétique dans tous les scénarios de production.
- Réduction ou réutilisation des pertes d'énergie : Mise en place d'un système de surveillance des purgeurs de vapeur et de récupération de la chaleur dans diverses usines afin de prévenir et d'utiliser les pertes d'énergie.
- Contrôle des procédés : Utilisation d'algorithmes avancés et d'outils d'automatisation afin d'ajuster les paramètres d'exploitation critiques et de garantir que l'équipement fonctionne à plein rendement.

4. Innovation sur les procédés

- Le 10 octobre 2024, Solvay a inauguré la technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) sur son site de Green River. Celle-ci vise à réduire les émissions de GES d'environ 500 kt par an comparativement au niveau actuel. Cette technologie innovante est la première du genre dans l'industrie minière du trona.
- Sur le site de Dombasle, des essais pilotes du nouveau procédé de fabrication du carbonate de soude e.Solvay sont en cours. Ce procédé prévoit une réduction de 50% des émissions de CO₂ par rapport au processus actuel, ainsi que d'autres avantages durables.

Atténuation du changement climatique : Émissions du Scope 3

1. Réduction des émissions

- En tant que membre de Together for Sustainability, Solvay collabore avec ses fournisseurs afin de réduire les émissions de Scope 3 en amont et encourage l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables. En 2024, nous avons engagé des discussions sur la décarbonation avec 15 nouveaux fournisseurs.
- Solvay se concentre sur la réduction des émissions de Scope 3 en aval en collaborant avec ses clients, en promouvant l'utilisation durable des produits et en offrant des conseils sur les pratiques d'élimination et de recyclage.
- Solvay collabore activement avec ses fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique.
- Solvay mobilise ses collaborateurs afin de réduire les émissions du Scope 3 associées aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail en adoptant des pratiques de voyage responsables et en promouvant des moyens de déplacement durables, notamment la transition vers des véhicules électriques pour la flotte de l'entreprise. Solvay surveille l'empreinte carbone liée aux déplacements et, depuis 2023, verse 100 EUR par tonne de CO₂ émise à un nouveau Fonds carbone pour les déplacements. Ce fonds soutient des projets de développement durable axés sur la conservation de la nature et la compensation des émissions de carbone.

2. Collecte de données primaires - Fournisseurs

Nous collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières les plus émetteurs de GES afin de collecter des données sur l'empreinte carbone (ECP) des matières premières qu'ils nous fournissent, une étape préliminaire qui nous permet de suivre et de gérer notre progression. En 2024, nous avons collecté 23 ECP primaires supplémentaires auprès de 22 fournisseurs, ce qui représente 12% des émissions de la catégorie 3.1. L'ambition de Solvay est de collecter 100% des données ECP primaires.

Atténuation du changement climatique : Projets de captage ou de stockage du carbone

Divers projets de captage ou de stockage du carbone dans notre chaîne de valeur sont à l'étude.

Par exemple, nous agissons pour la nature et le climat à Paulinia, au Brésil, au sein d'un projet de reboisement appelé « Reserva Legal » qui consiste à planter des semis indigènes de la forêt atlantique et à entreprendre des activités de gestion forestière (lutte contre les parasites, prévention des incendies, remplacement des semis morts, etc.) afin d'assurer une croissance forestière de qualité. Ce projet a débuté en 2017 et s'achèvera en 2028.

Deux nouveaux projets de reboisement ont été validés en 2024 et devraient démarrer en 2025 à Linne Herten (création d'une petite forêt) et près de Map Ta Phut, en Thaïlande (mangrove). Ces nouveaux projets ont été financés par le nouveau Fonds carbone pour les déplacements décrit ci-dessus.

Les émissions supprimées par l'intermédiaire de ces projets ne sont pas prises en compte dans le rapport de Solvay.

Adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation aux risques physiques liés au climat, nous avons mis en œuvre des mesures permanentes de protection contre les inondations, notamment des digues et levées, pour la fourniture des services énergétiques et les bâtiments essentiels sur nos sites de Paulinia, Torrelavega et Qingdao, qui pourraient être exposés à des précipitations extrêmes et à des inondations à l'avenir. Nous menons actuellement des études officielles sur les risques d'inondation et analysons diverses solutions de protection physique contre les inondations sur d'autres sites exposés.

En ce qui concerne l'adaptation aux risques et opportunités de transition liés au climat, nous travaillons au développement d'une technologie de séparation des terres rares pour la production d'aimants permanents innovants à base de terres rares, des solutions essentielles pour le marché des véhicules électriques et pour les applications d'énergie propre telles que l'énergie éolienne. Nous investissons dans notre usine de La Rochelle (France) afin de développer une plateforme permettant à l'Europe de gagner en autonomie et de développer des solutions durables dans ces domaines.

Besoins humanitaires liés au changement climatique

Solvay entend soutenir les personnes qui subissent les conséquences matérielles du changement climatique.

Fin avril 2024, la région sud du Brésil a connu la pire crise climatique jamais observée dans l'histoire du pays. Le Groupe Solvay et le Fonds Ernest Solvay ont fait un don financier au fonds spécial créé pour l'État du Rio Grande do Sul au Brésil afin d'apporter une aide efficace là où elle était nécessaire, sur la base d'une cartographie des besoins les plus urgents. En outre, des groupes de bénévoles ont mené des campagnes de collecte d'eau potable, de nourriture non périssable, de vêtements et d'articles d'hygiène dans l'ensemble des sites Solvay au Brésil. En collaboration avec nos sociétés de transport partenaires, Solvay a organisé la livraison de ces dons aux personnes dans le besoin.

Pour l'avenir, les statuts du fonds philanthropique historique « Hannon, aide aux employés » ont été élargis afin de pouvoir soutenir les employés et les communautés qui connaissent des difficultés en raison de l'impact du changement climatique à proximité de nos sites industriels. Nous nous sommes, par ailleurs, engagés à injecter 2 millions d'euros sur 5 ans dans ce nouveau « Fonds de solidarité Solvay ».

Réductions réalisées et attendues des émissions de CO₂

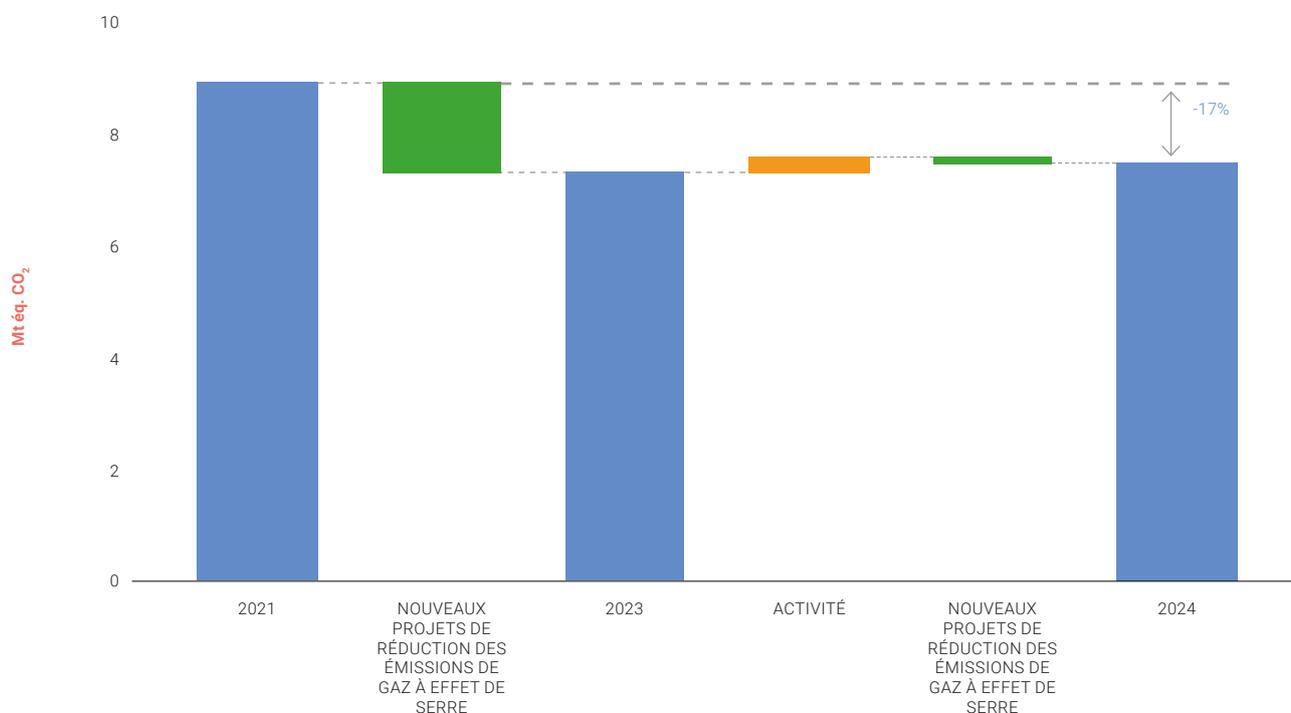
Émissions de GES des Scopes 1+2

Fin 2024, la réduction des émissions cumulées des Scopes 1 et 2 depuis 2021 s'élève à -17% (-1,498 Mt éq. CO₂) à périmètre constant (considérant le périmètre financier consolidé).

De 2023 à 2024, les émissions des Scopes 1 et 2 ont augmenté de +0,136 Mt éq. CO₂ à scope constant. Cette augmentation est due à la reprise de l'activité (+0,261 Mt éq. CO₂), partiellement atténuée par les projets de décarbonation qui ont été mis en œuvre au cours de la même période (-0,125 Mt éq. CO₂).

En 2024, les émissions du Scope 1 étaient supérieures de 0,118 Mt éq. CO₂ à celles de 2023 à scope constant et inférieures de 1,327 Mt éq. CO₂ à celles de 2021 à scope constant, soit une baisse de 16%. Les émissions du Scope 2 étaient supérieures de 0,018 Mt éq. CO₂ à celles de 2023 à scope constant et inférieures de 0,170 Mt éq. CO₂ à celles de 2021 à scope constant, soit une baisse de 20%.

Alors que 2023 a été une année record sur le plan de la faiblesse de l'activité, les émissions des Scopes 1 et 2 ont diminué de 2021 à 2024 grâce à la réduction structurelle induite par l'exécution des projets de décarbonation.



Les réductions attendues des émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont les suivantes (considérant le périmètre financier consolidé) :

		2021	2030	2050
Émissions de GES des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO ₂	9,0	6,3	0,0
Transition énergétique				
Suppression progressive du charbon	Mt éq. CO ₂	-	-2,0	-0,5
Approvisionnement en énergie renouvelable ou bas carbone	Mt éq. CO ₂	-	-0,45	-2,1
Efficacité énergétique			-0,05	-0,2
Innovation sur les procédés	Mt éq. CO ₂	-	-0,2	-1,7
Compensations	Mt éq. CO ₂	-	-	-0,9
Poursuite de l'innovation (technologie et économie pas encore matures)	Mt éq. CO ₂	-	-	-0,9

Émissions de GES du Scope 3

En 2024, nous avons poursuivi l'engagement de Solvay visant à améliorer la déclaration des émissions du Scope 3 en alignant nos méthodologies de calcul sur les meilleures pratiques du marché et sur les recommandations du GHG Protocol (Protocole des GES). La méthodologie associée au Scope 3.1 Biens et services achetés a été considérablement affinée, avec l'intégration d'une base de données sur les achats afin d'améliorer la précision et la granularité des données. En outre, Solvay a entrepris de calculer indépendamment les catégories 3.4 Transport et distribution en amont et 3.5 Déchets produits lors de l'exploitation, qui étaient auparavant incluses dans la catégorie 3.1. Cela permet d'avoir une vision plus complète et plus transparente du profil d'émissions de Scope 3 de l'entreprise.

Suite à ces ajustements importants, la base de référence de 2021 a été retraitée conformément à la méthodologie de reporting utilisée en 2024 (voir la section ESRS 2 pour la méthodologie de référence).

Fin 2024, la réduction des émissions cumulées du Scope 3 depuis 2021 s'élève à -2,7% (-0,452 Mt éq. CO₂) à périmètre constant (considérant le périmètre financier consolidé). Par rapport à l'objectif de Solvay pour les 5 catégories prioritaires, la réduction cumulée de 2021 à 2024 s'élève à -4% (-0,62 Mt éq. CO₂).

Les réductions attendues des émissions de GES du Scope 3 sont les suivantes (considérant le périmètre financier consolidé) :

		2021	2030
Émissions de GES Scope 3 - 5 catégories prioritaires	Mt éq. CO ₂	14,7	11,8
Catégories principales en amont ^(*)	Mt éq. CO ₂	-	-1,3
Catégories principales en aval	Mt éq. CO ₂	-	-1,6

(*) Chiffres estimés. Les feuilles de route de décarbonation des fournisseurs de Solvay auront un impact direct sur la catégorie 3.1 Biens et services achetés.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Adaptation au changement climatique

Solvay alimente une matrice de résilience solide à l'échelle du Groupe et donne la priorité aux recommandations visant à améliorer l'indice de résilience de chaque site sur la base des informations fournies par notre assureur mutuel FM. Solvay s'est fixé pour objectif de retirer tous les sites de la zone rouge de la matrice de résilience (< 50% d'indice de résilience) d'ici à 2025 et d'amener tous les sites Solvay à un minimum de 75% d'indice de résilience d'ici à 2028.

Matrice de résilience	Sites	Pays
Indice de résilience supérieur à 75%	Curitiba	Brésil
	Bad Wimpfen	Allemagne
	Map Ta Phut AIE	Thaïlande
	Deer Park	États-Unis
	Green River	États-Unis
Indice de résilience entre 50% et 75%	Autres sites Solvay	
Indice de résilience inférieur à 50%	Paulinia	Brésil

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à l'impact, au risque et à l'opportunité significatifs de Solvay en matière de durabilité. Solvay utilise différents processus à cette fin, avec une approche rigoureuse qui comprend des examens complets de la politique, des analyses stratégiques et des indicateurs qui incluent les émissions de Scope 1, 2 et 3.

Atténuation du changement climatique

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de notre stratégie en matière de durabilité, réaffirmant et renforçant l'engagement de Solvay à réduire les émissions de CO₂. Solvay confirme son engagement à atteindre la neutralité carbone sur les émissions de GES de Scopes 1 et 2 d'ici 2050, et à réduire de 30% les émissions de GES de Scopes 1 et 2 et de 20% les émissions de GES de Scope 3 - 5 catégories prioritaires - d'ici 2030 par rapport à la base de référence 2021 (considérant le périmètre financier consolidé). Cet objectif est directement lié à notre politique en matière de changement climatique, dans laquelle figure notre objectif de neutralité carbone. Les objectifs de Solvay sont alignés sur un scénario fondé sur la science limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C. Comme expliqué ci-dessous, les objectifs à l'horizon 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par le SBTi en mars 2023. Ces derniers étaient basés sur une année de référence à 2018, tandis que les nouveaux objectifs utilisent une année de référence à 2021, définie après la scission partielle du groupe.

Les objectifs de réduction des émissions de Solvay pour les Scopes 1 et 2 sont définis pour le même périmètre que dans la section E1-6, conformément à la « consolidation financière ».

Notre rapport sur les émissions de Scope 3 englobe le périmètre opérationnel mondial de Solvay, y compris tous les sites physiques et toutes les activités sous le contrôle direct de l'entreprise. Il inclut la part des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay. L'objectif de Solvay en matière d'émissions de Scope 3 concerne cinq catégories prioritaires représentant 90% des émissions de GES de Scope 3 de Solvay en 2021. Les cinq catégories prioritaires sont situées en amont (Catégorie 1 : Biens et services achetés, Catégorie 3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie) et en aval de notre chaîne de valeur (Catégorie 10 : Transformation des produits vendus, Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus, Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus). Nos leviers de décarbonation pour atteindre nos objectifs ambitieux sont présentés dans notre feuille de route à la section E1-3.

Modifications de l'année de référence et des méthodologies

Suite à la scission partielle du Groupe en deux sociétés cotées en bourse, Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV, en décembre 2023, l'année de référence pour les objectifs de réduction des émissions est passée de 2018 à 2021. Le choix de 2021 comme nouvelle base de référence garantit une représentation plus précise des niveaux d'activité de Solvay après la période COVID, reflétant à la fois les opérations internes et les influences externes.

Avec ce changement de base de référence, Solvay a confirmé son engagement à réduire de 30% les émissions des Scopes 1 et 2 et de 20% les émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires - d'ici à 2030. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative SBTi en mars 2023, étant alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C : -0,2 Mt pour les émissions des Scopes 1 et 2 et -2,6 Mt pour les émissions du Scope 3 (nos émissions du Scope 3 - 5 catégories prioritaires - ont diminué de -4,1 Mt éq. CO₂ ou -21% de 2018 à 2021, c'est pourquoi l'adoption de l'année 2021 comme nouvelle base de référence a considérablement relevé la barre) comme détaillé ci-dessous :

Objectifs de Solvay	Unité	Référence 2021	Objectifs 2030
Émissions des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO ₂	9,0	6,3 (-30%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2024)	Mt éq. CO ₂	14,8 (90% x 16,5)	11,8 (-20%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq. CO ₂	15,7 (90% x 17,4)	12,5 (-20%)

Objectifs précédents validés par l'initiative SBTi en mars 2023	Unité	Référence 2018	Objectifs 2030
Émissions des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO ₂	9,4	6,5 (-31%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq. CO ₂	19,8 (90% x 22,0)	15,1 (-24%)

Pour maintenir la cohérence des rapports, les données de référence peuvent être recalculées en fonction des changements de périmètre ou de méthodologie. Les changements de périmètre, tels que l'ajout ou la suppression de sites, nécessitent des ajustements des données historiques afin d'assurer la comparabilité entre les périodes de référence. Sans ces recalculs, l'analyse des tendances pourrait être faussée, entraînant des variations artificielles des indicateurs clés de performance. De même, les changements de méthodologie, notamment l'adoption des règles AR6 pour les coefficients d'émission de GES et la reclassification des émissions d'hydrogène des Scopes 1 et 2 au Scope 3.3, nécessitent des mises à jour des données publiées précédemment. Ces ajustements permettent de maintenir la précision du suivi des progrès en matière de réduction des émissions.

En 2024, l'année de référence reste 2021, avec des retraitements uniquement pour les modifications du scope. Le passage de la base de référence de 2018 à 2021 signifie que les progrès réalisés avant 2021 ne sont plus rapportés. Bien que ces nouveaux calculs affectent les valeurs cibles absolues pour 2030, ils ne modifient pas les engagements de réduction de Solvay exprimés en pourcentage. Cette approche garantit un cadre transparent et cohérent pour le suivi des émissions et renforce l'engagement de Solvay à atteindre ses objectifs de décarbonation.

Le tableau décrivant nos émissions de CO₂ pour 2021, 2023 et 2024 est présenté ci-dessous par scope et par catégorie.

Scope 1 Émissions de GES	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024	% 2024 par rapport à 2023
Émissions brutes de GES de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	8 119 000	6 673 000	6 791 000	1,8%
<i>Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	575 000	396 000	448 000	13,1%
<i>Émissions brutes de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	8 694 000	7 069 000	7 239 000	2,4%
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence)	0,0%	-17,8%	-16,3%	-8,2%
Émissions de GES provenant de systèmes réglementés d'échange d'émissions du groupe comptable consolidé (%)	65,9%	66,5%	67,1%	0,9%
Scope 1 Émissions de CO₂				
Émissions brutes de CO₂ de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	7 087 000	5 856 000	5 761 000	-1,6%
<i>Émissions brutes supplémentaires de CO₂ du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	575 000	396 000	448 000	13,1%
<i>Émissions brutes de CO₂ du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	7 662 000	6 252 000	6 209 000	-0,7%
Scope 1 émissions de GES autres que le CO₂				
Émissions brutes de GES de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	1 032 000	817 000	1 030 000	26,1%
<i>Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	200	400	100	
<i>Émissions brutes de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	1 032 200	817 400	1 030 100	26,0%
Scope 2 Émissions de GES				
Émissions brutes de GES de Scope 2 fondées sur la localisation provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	804 000	730 000	763 000	4,5%
<i>Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 2 fondées sur la localisation provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	87 000	79 000	89 000	12,7%
<i>Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur la localisation provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	891 000	809 000	852 000	5,3%
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)	838 000	650 000	668 000	2,8%
<i>Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	91 000	87 000	95 000	9,2%
<i>Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	929 000	737 000	763 000	3,5%
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 fondée sur le marché provenant du groupe comptable consolidé	0	-187 000	-170 000	-9,4%
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 fondée sur le marché provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence)		-22,3%	-20,2%	
Total des émissions de GES - Scope 1 + Scope 2 - provenant du groupe comptable consolidé	8 957 000	7 323 000	7 459 000	1,9%
Pourcentage de réduction des émissions du Scope 1 + Scope 2 (fondée sur le marché) provenant du groupe comptable (par rapport aux émissions de l'année de référence)			-16,7%	
Émissions significatives de GES du Scope 3				
Total des émissions de GES brutes indirectes (Scope 3) (t éq. CO₂)	16 459 000	15 242 000	16 077 000	5,5%
Pourcentage de réduction des émissions du Scope 3 provenant du groupe comptable (par rapport aux émissions de l'année de référence)			-2,3%	
1 Biens et services achetés provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	5 206 000	4 860 000	5 241 000	7,8%
<i>1 Biens et services achetés supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	451 000	384 000	5 621 000	
<i>1 Biens et services achetés provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	5 657 000	5 244 000	5 803 000	10,7%
2 Biens d'investissement provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	702 000	1 108 000	874 000	-21,1%
<i>2 Biens d'équipement supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	30 000	40 000	22 000	-45,0%
<i>2 Biens d'équipement provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	732 000	1 149 000	896 000	-22,0%
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	1 391 000	1 147 000	1 195 000	4,2%
<i>3 Activités supplémentaires liées aux combustibles et à l'énergie provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	95 000	83 000	92 000	10,8%
<i>3 Activités liées à l'énergie et aux combustibles provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	1 486 000	1 230 000	1 287 000	4,6%
4 Transport et distribution en amont provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	314 000	325 000	351 000	8,0%
<i>4 Transport supplémentaire en amont provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	5 000	4 000	14 000	250,0%
<i>4 Transport en amont provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	319 000	329 000	365 000	10,9%
5 Déchets produits lors de l'exploitation provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	33 000	38 000	39 000	2,6%
<i>5 Déchets supplémentaires générés par les opérations des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO₂)</i>	6 000	6 000	7 000	16,7%
<i>5 Déchets générés par les opérations du périmètre opérationnel (t éq. CO₂)</i>	39 000	44 000	46 000	4,5%

Scope 1 Émissions de GES

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024	% 2024 par rapport à 2023
6 Voyage d'affaires provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	1 000	2 000	3 000	50,0%
6 Voyage d'affaires supplémentaire provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	0	
6 Voyage d'affaires provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	1 000	2 000	3 000	50,0%
7 Déplacements domicile-travail des salariés provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	16 000	16 000	15 000	-6,3%
7 Trajets domicile - lieu de travail supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	1 000	
7 Trajets domicile - lieu de travail provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	16 000	16 000	16 000	-5,9%
8 Actifs loués en amont provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	2 000	2 000	2 000	0,0%
8 Biens supplémentaires loués en amont provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	0	
8 Biens loués en amont provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	2 000	2 000	2 000	0,0%
9 Acheminement en aval provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	531 000	449 000	542 000	20,7%
9 Transport supplémentaire en aval provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	14 000	12 000	19 000	58,0%
9 Transport en aval provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	545 000	461 000	561 000	21,7%
10 Transformation des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	1 790 000	1 594 000	1 679 000	5,3%
10 Transformation supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	92 000	77 000	88 000	14,3%
10 Transformation des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	1 882 000	1 671 000	1 767 000	5,7%
11 Utilisation des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	3 242 000	2 941 000	3 135 000	6,6%
11 Utilisation supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	3 000	13 000	16 000	
11 Utilisation des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	3 245 000	2 954 000	3 152 000	6,7%
12 Traitement en fin de vie des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	3 106 000	2 633 000	2 869 000	9,0%
12 Traitement en fin de vie supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	46 000	31 000	38 000	
12 Traitement en fin de vie des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	3 152 000	2 664 000	2 906 000	9,1%
13 Actifs loués en aval provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	0	0	0	
13 Actifs supplémentaires loués en aval provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	0	
13 Actifs loués en aval provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	0	0	0	
14 Franchises provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	0	0	0	
14 Franchises supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	0	
14 Franchises provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	0	0	0	
15 Investissements provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	125 000	127 000	132 000	3,9%
Investissements supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)	0	0	0	
Investissements provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)	125 000	127 000	132 000	3,9%
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 - provenant du groupe comptable consolidé				
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 (fondées sur la localisation) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO ₂)	25 382 000	22 645 000	23 631 000	4,4%
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 (fondées sur le marché) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO ₂)	25 416 000	22 565 000	23 536 000	4,3%
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre totales - Scope 1, 2 & 3 - provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence) - fondées sur le marché			-7,4%	

Scope 1 Émissions de GES autres que le CO₂	Unités	2021	2023	2024
Méthane - CH ₄ - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	1 007 500	803 500	1 002 700
Émissions supplémentaires de méthane provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		0	0	0
Émissions de méthane provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		1 007 400	803 500	1 002 700
Protoxyde d'azote - N ₂ O - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	20 600	10 200	17 500
Émissions supplémentaires de protoxyde d'azote provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		0	0	0
Émissions de protoxyde d'azote provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		20 600	10 200	17 500
Hexafluorure de soufre – SF ₆ - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	1 400	1 300	7 600
Émissions supplémentaires d'hexafluorure de soufre provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		0	0	0
Émissions d'hexafluorure de soufre provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		1 400	1 300	7 600
Hydrofluorocarbures – HFC - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	2 500	2 000	2 200
Émissions supplémentaires d'hydrofluorocarbures provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		200	400	100
Émissions d'hydrofluorocarbures provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		2 700	2 400	2 300
Perfluorocarbures – PFC - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	0	0	0
Émissions supplémentaires de perfluorocarbures provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		0	0	0
Émissions de perfluorocarbures provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		0	0	0
Trifluorure d'azote – NF ₃ - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	0	0	0
Émissions supplémentaires de trifluorure d'azote provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		0	0	0
Émissions de trifluorure d'azote provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		0	0	0
Total des autres émissions de gaz à effet de serre autres que le CO ₂ provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO ₂	1 032 000	817 000	1 030 000
Total supplémentaire des autres émissions de gaz à effet de serre provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO ₂)		200	400	100
Total des autres émissions de gaz à effet de serre provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO ₂)		1 032 200	817 400	1 030 100

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Les différentes composantes de la consommation d'énergie de Solvay sont converties en sources d'énergie primaire selon les critères suivants :

- Combustibles, en utilisant les pouvoirs calorifiques inférieurs;
- La vapeur achetée, en tenant compte de la valeur de référence du rendement de la chaudière pour le type de combustible utilisé pour produire la vapeur, par exemple 90%. rendement basé sur le pouvoir calorifique inférieur du gaz naturel ; et
- L'électricité achetée, en supposant un rendement moyen de 39,5% pour tous les types de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, à l'exception de l'énergie nucléaire (33%), de l'énergie hydraulique (100%), solaire (100%) et éolienne (100%), sur la base du pouvoir calorifique inférieur (source : Agence internationale de l'énergie - AIE).

Consommation d'énergie et mix énergétique pour les besoins propres de Solvay

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	7 405 000	6 636 000	5 363 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>932 000</i>	<i>707 000</i>	<i>787 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>8 337 000</i>	<i>7 343 000</i>	<i>6 150 000</i>
(2) Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	88 000	51 000	79 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>89 000</i>	<i>52 000</i>	<i>80 000</i>
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel - y compris les ventes de vapeur et d'électricité provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	8 618 000	7 184 000	8 174 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>429 000</i>	<i>367 000</i>	<i>384 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>9 047 000</i>	<i>7 551 000</i>	<i>8 558 000</i>
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	44 000	24 000	27 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>44 000</i>	<i>24 000</i>	<i>27 000</i>
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid d'origine fossile acheté ou acquis provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	5 405 000	4 290 000	4 638 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>496 000</i>	<i>459 000</i>	<i>527 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>5 901 000</i>	<i>4 749 000</i>	<i>5 165 000</i>
(6) Consommation totale d'énergie fossile provenant du groupe comptable consolidé (MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	21 560 000	18 185 000	18 281 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>1 858 000</i>	<i>1 534 000</i>	<i>1 699 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>23 418 000</i>	<i>19 719 000</i>	<i>19 980 000</i>
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	95,9%	93,4%	90,5%
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (%)	96,1%	93,6%	90,9%
(7) Consommation issue de sources nucléaires provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	226 000	196 000	503 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>14 000</i>	<i>16 000</i>	<i>18 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>240 000</i>	<i>212 000</i>	<i>521 000</i>
Part de la consommation issue de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	1,0%	1,0%	2,5%
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (et comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	427 000	701 000	768 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>11 000</i>	<i>48 000</i>	<i>69 000</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>438 000</i>	<i>749 000</i>	<i>837 000</i>
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	280 000	392 000	649 000
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>280 000</i>	<i>392 000</i>	<i>649 000</i>
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	0	0	0
<i>Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable provenant du groupe comptable consolidé (MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	707 000	1 093 000	1 416 000
<i>Consommation additionnelle d'énergie renouvelable provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>11 000</i>	<i>48 000</i>	<i>69 000</i>
<i>Consommation totale d'énergie renouvelable provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>718 000</i>	<i>1 141 000</i>	<i>1 485 000</i>
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	3,1%	5,6%	7,0%
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (MWh)	2,9%	5,4%	6,8%
Consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	22 493 000	19 474 000	20 201 000
<i>Consommation d'énergie additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)</i>	<i>1 883 000</i>	<i>1 598 000</i>	<i>1 786 000</i>
<i>Consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (MWh)</i>	<i>24 376 000</i>	<i>21 072 000</i>	<i>21 987 000</i>

Mix de production énergétique pour les tiers*

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Production d'énergie renouvelable (MWh)	1 053 000	825 000	715 000
Production d'énergie non renouvelable (MWh) - non incluse dans la section (9) ci-dessus	5 709 000	4 446 000	4 624 000

* La production d'énergie pour des tiers est principalement liée à la production de chaleur pour l'approvisionnement de tiers et d'électricité coproduite par l'utilisation d'unités de cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.

Secteurs ayant un impact important sur le climat utilisé pour déterminer l'intensité énergétique

Toutes les activités sont considérées comme ayant un impact important sur le climat.

Intensité énergétique par chiffre d'affaires

	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat (MWh)	24 746 000	25 539 000	3,2%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros)	6 024	5 130	-14,9%
Consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires pour les activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (MWh/€)	0,0041	0,0050	+21,2%

Le montant du chiffre d'affaires est conforme au chiffre publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

	Rétrospective				Jalons et années cibles			Objectif annuel en % / Année de référence - 2021
	Année de référence - 2021	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023	2025	2030	(2050)	
Total des émissions de gaz à effet de serre - Scope 1 & 2 (fondées sur le marché) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO₂)	8 957 000	7 323 000	7 459 000	1,9%	7 150 000	6 270 000	0	3,3% d'ici 2030 et 3,5% 2030-2050
Émissions totales de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) – comme publiées (t éq. CO ₂)	9 001 000							
Variation due à des modifications du périmètre du rapport (modifications structurelles) (t éq. CO ₂)	-55 000							
Variation due à des modifications de la méthodologie ou à des améliorations de l'exactitude des données (t éq. CO ₂)	11 000							
Émissions significatives de GES du Scope 3								
Total des émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO ₂)	16 459 000	15 243 000	16 077 000	5,5%	15 968 000	13 746 000		
Émissions de gaz à effet de serre de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (scope de notre objectif)	14 735 000	13 175 000	14 119 000	7,2%	14 010 000	11 788 000		2,2% d'ici 2030

De plus amples détails sur les données rétrospectives sont présentés dans la section E1-4.

Intensité des émissions de GES (émissions totales de GES par rapport au chiffre d'affaires net)

Intensité des GES par chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3)

	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires (t éq. CO ₂ /€)	0,0038	0,0046	+23%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires (t éq. CO ₂ /€)	0,0037	0,0046	+22%

Changements de méthodologie

Pour les Scopes 1 et 2, aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de calcul en 2024. Des changements significatifs dans le périmètre de reporting ayant un impact de +0,053 Mt éq. CO₂ ont eu lieu en 2024 et la base de référence de 2021 a été retraitée en conséquence.

Cette modification du périmètre est liée à la modification de la consolidation financière d'un site de l'activité Peroxides.

En ce qui concerne les émissions de GES déclarées d'une année sur l'autre, elle n'aurait pas d'incidence puisque les données de référence et les données de 2023 ont été recalculées en conséquence.

Pour le Scope 3, un changement significatif a été effectué en matière de méthodologie. Les catégories 3.1, 3.4 et 3.5 ont été calculées séparément. Solvay a inclus les données relatives aux achats, à la chaîne d'approvisionnement et aux activités de traitement des déchets dans le calcul de cette catégorie. Les années 2021, 2022 et 2023 ont été retraitées conformément à la nouvelle méthodologie, ce qui garantit la comparabilité entre les années.

Référence aux orientations et à la méthodologie comptables

Solvay se réfère à plusieurs normes et rapports industriels pour le traitement des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment les directives « Guidance for Accounting & Reporting Corporate Greenhouse Gas Emissions (GHG) in the Chemical Sector Value Chain » publiées par le Conseil mondial des affaires pour le développement durable, les normes comptables et de reporting sur les gaz à effet de serre et les normes sur la chaîne de valeur des entreprises sur les gaz à effet de serre (Scope 3). Nous intégrons en outre les potentiels de réchauffement global des gaz à effet de serre fluorés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, conformément au règlement européen (UE) n° 517/2014.

Pour s'aligner sur sa politique de durabilité et répondre aux exigences de la Global Reporting Initiative, Solvay a adopté la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO₂ associées à l'électricité achetée (Scope 2). Nous appliquons des critères spécifiques pour sélectionner le facteur d'émission de CO₂ de chaque contrat de fourniture d'électricité, en donnant la priorité à des facteurs tels que les certificats d'attribution d'énergie, la base contractuelle, les taux d'émission du fournisseur ou de la compagnie d'électricité, et le mix résiduel. Si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou les organisations internationales s'applique, et des facteurs d'émission alternatifs sont appliqués pour des régions spécifiques telles que les États-Unis et la Chine, sur la base des recommandations spécifiques des organisations concernées.

L'approche de Solvay en matière d'émissions de GES reflète sa volonté de se conformer aux normes du secteur et de respecter des pratiques durables et transparentes dans le calcul et la déclaration de son impact environnemental. En s'appuyant sur des références fiables et en mettant en œuvre des critères de sélection spécifiques pour les facteurs d'émission, Solvay vise à garantir la précision et la cohérence de ses efforts de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES.

Les émissions du Scope 3 sont calculées en multipliant les données d'activité (par exemple, les biens et services achetés, les voyages d'affaires, etc.) par les facteurs d'émission pertinents. Les facteurs d'émission peuvent provenir directement du fournisseur ou de bases de données (par ex., Ecoinvent).

1. Biens et services achetés

Depuis 2024, Solvay s'appuie sur les bases de données d'achats pour calculer les émissions du Scope 3.1. Pour les achats de matières premières et d'autres biens et services, nous utilisons les quantités facturées et, si celles-ci ne sont pas disponibles, des calculs basés sur les dépenses. Les facteurs d'émission proviennent de sources fiables, notamment la base de données Ecoinvent et, de plus en plus, de données primaires obtenues directement à partir de l'empreinte carbone des produits (ECP) de nos fournisseurs. Cette catégorie utilise actuellement 86% de données primaires sur les activités et 22% de données primaires sur les facteurs d'émission.

2. Biens d'investissement

Conformément aux facteurs d'émission du WBCSD (Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain), nous supposons que les biens d'investissement sont constitués de 25% de béton et de 75% d'acier.

Cette méthodologie a en effet été privilégiée, car les données sur la composition des biens d'investissement et/ou leurs facteurs d'émission ne sont pas disponibles. Cependant, dans le cadre de l'approche d'amélioration continue de Solvay pour le Scope 3, nous travaillerons avec l'équipe Achats et l'équipe Industrielle afin d'utiliser des données internes dans le calcul de cette catégorie.

3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)

En vue de calculer les émissions du Scope 3.3, Solvay tient compte de l'énergie achetée et consommée au cours de l'année de référence, en englobant les sources relevant du Scope 1 et du Scope 2. Cette catégorie comprend une gamme complète de types d'énergie, notamment : l'électricité, le gaz (y compris l'hydrogène), la vapeur, le mazout, le charbon et le coke de pétrole, et la biomasse. En suivant et en analysant la consommation de ces sources d'énergie, Solvay peut quantifier efficacement les émissions indirectes (c'est-à-dire, en amont) associées à notre utilisation de l'énergie.

4. Transport et distribution en amont

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont couvrent le mouvement des produits depuis les fournisseurs jusqu'aux usines de Solvay. Sur la base des données sur l'activité des matières premières achetées (Catégorie 1), nous avons cartographié leur origine et formulé des hypothèses afin de déterminer les distances et les modes de transport. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

5. Déchets produits lors de l'exploitation

Pour calculer les émissions du Scope 3 associées à la gestion des déchets (catégorie 5), nous recueillons des données sur les déchets produits sur nos sites opérationnels. Ces données, notamment la quantité de déchets (matière sèche) et leur méthode de traitement final (par exemple, incinération, mise en décharge), sont communiquées chaque année. Nous estimons ensuite l'empreinte carbone de chaque type de déchet en calculant un facteur d'émission basé sur sa teneur en carbone et sur son processus de traitement spécifique. Par exemple, nous estimons la proportion de déchets qui se décomposent en aérobiose, produisant du CO₂, et la proportion de déchets qui se décomposent en anaérobiose, produisant du méthane. En appliquant ces facteurs d'émission aux quantités de déchets déclarées, nous pouvons calculer les émissions totales du Scope 3 associées à la gestion des déchets. Cette méthode a été discutée avec les pairs de Solvay au sein du groupe de travail « Together for Sustainability ».

6. Voyage d'affaires

Les voyages d'affaires effectués par les collaborateurs de Solvay sont enregistrés par notre agence de voyages et contrôlés par notre département des achats. Pour les voyages en avion et en train, les kilomètres parcourus sont enregistrés. Cela couvre plus de 95% de nos déplacements en avion et en train. Les émissions de GES calculées sont extrapolées pour représenter la totalité de nos déplacements. Pour chaque mode de transport, le kilométrage est converti en équivalent CO₂ à l'aide des facteurs d'émission de la base de données Ecoinvent.

7. Déplacements domicile – travail des salariés

Le calcul est basé sur l'hypothèse que les collaborateurs de Solvay travaillant sur les sites industriels effectuent chaque jour des trajets domicile-travail dans une voiture diesel ou à l'essence. Les collaborateurs des sites administratifs et de R&I font la navette trois fois par semaine (c'est-à-dire qu'ils travaillent à leur domicile deux jours par semaine). Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue des données de Scope 3, Solvay s'efforce d'inclure des données plus représentatives, site par site.

8. Actifs loués en amont

Les émissions liées aux biens loués en amont (catégorie 8) couvrent la flotte de véhicules loués par Solvay. Les données concernant les types de véhicules et les distances parcourues ont été fournies par la société de leasing, et les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

9. Transport et distribution en aval

Cette catégorie couvre le transport des produits Solvay depuis ses sites jusqu'aux clients. Les données d'activité, comprenant toutes les étapes du transport, sont extraites du système ERP (Enterprise Resource Planning) de Solvay. Un prestataire externe certifié effectue les calculs en utilisant la dernière version des facteurs d'émission du GLEC.

10. Transformation des produits vendus ; 11. Utilisation des produits vendus ; et 12. Traitement en fin de vie des produits

Les principes de calcul sont les mêmes pour ces trois catégories. Les émissions dues au traitement et à la transformation du produit par des tiers après la vente par Solvay sont calculées en fonction de la composition chimique du produit et des réactions chimiques attendues susceptibles de générer des émissions pendant la transformation, l'utilisation et la fin de durée de vie du produit.

13. Actifs loués en aval

Ceci n'est pas applicable, car les actifs loués par Solvay ne sont pas significatifs pour le Groupe.

14. Franchises

Ceci n'est pas applicable, car Solvay n'a pas de franchises.

15. Investissements

Les émissions de Scope 1 et 2 des entreprises non consolidées (qui ne sont pas consolidées dans les émissions Scope 1 et 2 de Solvay) sont reportées en accord avec les participations financières de Solvay dans ces entités, afin de garantir la cohérence avec nos états financiers.

Nous n'avons pas connaissance d'événements significatifs ou de changements de situation ayant un impact sur les émissions de GES qui auraient pu se produire entre les dates de reporting des entités de nos chaînes de valeur et la date de reporting de Solvay.

Émissions biogéniques de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (en t éq. CO ₂)	1 211 000	1 071 000	1 079 000
Émissions biogéniques de CO ₂ supplémentaires provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant des sociétés émettrices sous contrôle opérationnel de Solvay (en t éq. CO ₂)	3 000	14 000	20 000
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (en t éq. CO ₂)	1 214 000	1 085 000	1 099 000

Les émissions biogéniques provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse, non incluses dans les émissions de GES du Scope 1, ont atteint un pic en 2021 en raison d'une activité record liée à la consommation de bagasse au Brésil. La baisse de cette activité brésilienne depuis 2021 est en partie atténuée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs concernant la production d'énergie ou pour des déclarations d'attributs non groupés

Afin de mieux refléter notre politique de durabilité, nous avons décidé d'appliquer la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO₂ associées à l'électricité achetée (Scope 2). Afin de respecter les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), les critères suivants, par ordre décroissant de priorité, sont appliqués pour sélectionner le facteur d'émission de CO₂ de chaque contrat de fourniture d'électricité :

- Certificats d'attribution d'énergie : facteurs d'émission résultant d'instruments spécifiques tels que les certificats d'énergie verte.
- Base contractuelle : facteur d'émission obtenu par des contrats concernant des sources spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'émissions d'attributs spécifiques.
- Fournisseur ou taux d'émission des utilités : facteur d'émission publié comme résultat du mix de détail du fournisseur.
- Mix résiduel : si aucun mix résiduel n'est disponible, des facteurs d'émission moyenne du réseau sont utilisés comme estimation.

Fondé sur localisation : si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou l'Agence Internationale de l'énergie s'applique. En raison d'une recommandation du World Resources Institute (WRI), les facteurs d'émission « Emissions & Generation Resource Integrated Database » (eGRID) publiés par la United States Environmental Protection Agency (agence américaine pour la protection de l'environnement) sont utilisés, aux États-Unis, à la place du facteur d'émission des utilités. De la même façon, des facteurs d'émission publiés par le ministère de l'Écologie et de l'Environnement sont utilisés en Chine, à la place du facteur d'émission des utilités.

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Nombre d'émissions de GES du Scope 2 provenant d'instruments contractuels (t éq. CO ₂)	131 000	98 000	130 000
Pourcentage d'instruments contractuels, émissions de GES du Scope 2	16%	13%	17%
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs concernant la production d'énergie en relation avec les émissions de GES du Scope 2	3%	5%	4%
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de déclarations d'attributs non groupés en relation avec les émissions de GES du Scope 2	13%	9%	13%

Les contrats d'achat d'électricité et les achats de vapeur basée sur la biomasse sont considérés comme des achats d'énergie groupés et les achats de certificats d'électricité renouvelable et de garanties d'origine sont considérés comme des achats d'énergie non groupés.

Émissions biogéniques de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse qui se produisent dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES du Scope 3

Les émissions de CO₂ biogénique provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse sont incluses dans les émissions en amont du Scope 3. La catégorie 3.3 du Scope 3 couvre spécifiquement les émissions en amont associées à la production de biomasse achetée. En outre, les émissions biogéniques sont également prises en compte en fin de vie, lorsque les déchets de biomasse sont mis en décharge. Toutefois, à ce stade, seules les émissions de méthane (CH₄) provenant de la dégradation de la biomasse sont prises en compte, tandis que les émissions de N₂O ne sont pas incluses.

E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Solvay n'utilise pas ni dans ses propres opérations ni dans sa chaîne de valeur en amont ou en aval de projets d'absorption ou de crédits carbone pour compenser les émissions rapportées ici.

Cependant, en 2023, Solvay a acheté 2 000 VCU (Verified Carbon Units) provenant d'un projet de reforestation d'espèces indigènes au Brésil, hors de la chaîne de valeur de Solvay et géré par l'Office National des Forêts - Brésil (ONF Brésil) afin de commercialiser un portefeuille de produits neutres en carbone au Brésil et aux États-Unis. Les VCU ont été délivrées par Verra, une organisation reconnue dans le développement et la gestion de programmes de haute intégrité et à fort impact pour des projets climatiques et environnementaux, soulignant l'engagement de Solvay à appliquer des normes de qualité vérifiées et reconnues pour les projets d'absorption des émissions de GES par voie biogénique. 37 VCU ont été utilisées en 2023, et 351 VCU ont été utilisées en 2024 pour compenser les émissions de GES restantes provenant de l'extraction des matières premières, de la fabrication et jusqu'à l'expédition des produits. Les 1 612 VCU restantes sont conservées dans le registre de Verra et devraient être utilisées à l'avenir afin de maintenir la neutralité carbone de ce portefeuille de produits.

E1-8 Tarification interne du carbone

E1-8 Indiquer si des mécanismes de tarification interne du carbone sont appliqués et, dans l'affirmative, comment ceux-ci soutiennent la prise de décision et encouragent la mise en œuvre de politiques et de cibles liées au climat

L'entreprise applique un mécanisme de tarification interne du carbone de 100 EUR/t éq. CO₂ à tous les projets d'investissement, quelle que soit leur localisation géographique, afin d'intégrer les facteurs externes négatifs et les futurs coûts potentiels du CO₂ dans la prise de décision. Ce prix est pris en compte dans les évaluations de rentabilité et dans les procédures liées aux dépenses d'investissement (CAPEX) pour les projets ayant un impact sur les émissions des Scopes 1 et 2, tout au long de leur durée de vie. En intégrant les coûts du carbone, l'entreprise s'aligne sur les politiques et les objectifs liés au climat tout en encourageant les investissements durables.

Le prix interne du carbone est également utilisé dans le cadre de l'évaluation du portefeuille durable couvrant les émissions des Scopes 1 et 2 ainsi que du Scope 3 - catégories 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5.

Enfin, le prix interne du carbone est également appliqué au Fonds carbone pour les déplacements pour les émissions de la catégorie 3.6 du Scope 3.

Pour en savoir plus sur les hypothèses concernant la tarification et les implications financières, veuillez consulter la section financière 7.2 Notes relatives aux états financiers consolidés

La part des émissions brutes de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 couverte par le mécanisme de tarification interne du carbone est indiquée ci-dessous :

Mécanisme de tarification interne du carbone		t éq. CO ₂
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 1 couvertes	100%	6 791 000
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 2 couvertes	100%	668 000
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 3 couvertes	42%	6 829 000

6.2.2. Reporting conformément à la taxonomie européenne

La taxonomie européenne (2020/852) est un système de classification, établissant une liste fermée d'activités économiques écologiquement durables. Elle entend jouer un rôle important en aidant l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le « Green Deal » européen. La taxonomie européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées selon lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables.

Pour être éligible à la taxonomie, une activité économique doit correspondre à la description de l'activité reprise dans les Actes Délégués (UE) 2023/2485 et (UE) 2023/2486. En tant que telle, la taxonomie européenne ne concerne qu'un nombre limité d'activités de Solvay.

Pour être alignée sur la taxonomie, une activité économique doit d'abord être éligible comme décrit ci-dessus, puis remplir les critères suivants :

- L'activité économique doit apporter une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs climatiques et environnementaux pertinents pour cette activité.
- L'activité ne doit pas nuire de manière significative aux autres objectifs restants.
- L'activité doit répondre aux normes minimales de protection sociale basées sur les lignes directrices de l'OCDE et des Nations Unies.

Base de préparation Rapport sur la taxonomie européenne

Nous utilisons notre outil Sustainable Portfolio Management (SPM) pour identifier les ventes de chaque combinaison de produits et d'applications correspondant aux descriptions des activités de la taxonomie européenne. Un seuil minimum cumulé de 1 million d'euros de ventes par activité économique est fixé pour sélectionner l'activité économique déclarée. Nous vérifions que chaque produit et activité correspond bien à la description de la taxonomie européenne. Pour les activités non manufacturières et non liées au chiffre d'affaires, nous avons effectué des contrôles de cohérence auprès des équipes de contrôleurs industriels et de reporting financier afin de nous assurer de l'exhaustivité de l'examen.

Les activités économiques éligibles suivantes pour 2024 sont liées à leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

- Activités économiques éligibles liées au chiffre d'affaires
 - activité 3.3 technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport
 - activité 3.4 fabrication de piles
 - activité 3.12 fabrication de soude
 - activité 3.17 fabrication de matières plastiques de base
 - activité 4.20 cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie
 - activité 4.30 cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles
- Activités économiques éligibles non liées au chiffre d'affaires
 - activité 6.2 transports ferroviaires de frets
 - activité 6.3 transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs

Le périmètre de reporting pour les chiffres de la taxonomie européenne correspond au groupe comptable consolidé de Solvay, et les données financières sont collectées à partir de notre système de données financières. Solvay évite la double comptabilisation de ses activités économiques en veillant à ce que les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation ne soient affectées qu'une seule fois aux activités de la taxonomie et à l'atténuation du changement climatique en tant qu'objectif environnemental.

L'indicateur de chiffre d'affaires défini dans la taxonomie européenne correspond aux ventes telles qu'elles apparaissent dans le compte de résultat consolidé de Solvay et dans la note financière F1 : chiffre d'affaires et information par segment.

Le dénominateur de l'indicateur de dépenses d'investissements défini dans la taxonomie européenne correspond aux dépenses d'investissement des activités poursuivies qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation. Ces éléments sont couverts dans les états financiers de Solvay dans la note F1 : Chiffre d'affaires et information par segment, la note F16 : Flux de trésorerie des activités d'investissement - acquisition/cession d'immobilisations et de participations, la note F20 : Immobilisations corporelles et la note F21 : Droit d'utilisation (IFRS16). Pour le reporting des dépenses en capital des activités économiques non liées au chiffre d'affaires, Solvay ne déclare que les montants supérieurs à 5 millions d'euros.

Le dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation, selon la définition de la taxonomie européenne, correspond aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à la maintenance et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition du dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation de la taxonomie européenne diffère de la définition IFRS des dépenses d'exploitation. Solvay a appliqué la définition de la taxonomie européenne au mieux de ses connaissances. Pour le reporting des dépenses opérationnelles de l'activité économique non liée au chiffre d'affaires, Solvay déclare des montants supérieurs à 2% des dépenses opérationnelles du groupe.

Solvay est organisée en interne selon les segments à déclarer suivants : Basic Chemicals (activités Soda ash & Derivatives et Peroxides), Performance Chemicals (activités Silica, Coatis et Special Chem) et Corporate. Solvay ne dispose pas d'un système permettant de suivre directement les indicateurs de dépenses d'investissement et opérationnelles liées aux activités économiques éligibles telles que définies dans la taxonomie européenne. La part des dépenses d'investissement (respectivement des dépenses opérationnelles) pour certaines activités économiques éligibles est estimée. Pour toutes les activités de fabrication, les indicateurs sont calculés comme les dépenses d'investissement (respectivement les dépenses opérationnelles) de la GBU correspondante, au prorata du volume vendu dans cette activité économique par rapport au volume total vendu par cette GBU.

Compte tenu de l'organisation actuelle de nos segments à déclarer et de la limitation due à la configuration correspondante de nos systèmes d'information, les indicateurs de dépenses d'investissement et de dépenses opérationnelles définis par la taxonomie européenne pour les activités 4.20 (cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie) et 4.30 (cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles) ne sont pas présentés séparément, mais sont intégrés dans les autres activités éligibles et non éligibles à la taxonomie au prorata des volumes de vente éligibles.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation liés aux activités éligibles « 6.2 transports ferroviaires de frets » et « 6.3 transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » sont inclus dans les indicateurs de dépenses d'investissement.

Résultats des activités économiques de Solvay éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie en 2024

Indicateur de la taxonomie européenne	Total (MEUR)	Part des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)	Part des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)	Part des activités économiques alignées sur la taxonomie (%)	Part des activités économiques non alignées sur la taxonomie (%)
Indicateur de chiffre d'affaires selon la définition de la taxonomie européenne	5 130	33%	67%	0%	100%
Dénominateur des dépenses d'investissement selon la définition de la taxonomie européenne	349	45%	55%	0%	100%
Dénominateur des dépenses d'exploitation selon la définition de la taxonomie européenne	317	53%	47%	0%	100%

Pour une ventilation plus détaillée, veuillez vous référer aux tableaux des pages suivantes.

Ventes (définies comme le chiffre d'affaires dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux ventes éligibles de Solvay. Les chiffres communiqués pour le carbonate de soude correspondent à notre activité Soda Ash & Derivatives, qui est une activité monotecnologique. Conformément au règlement (UE) 2020/852, nous publions les chiffres relatifs à la fabrication de carbonate disodique (carbonate de soude, carbonate de sodium, sel disodique de l'acide carbonique), à l'exclusion de la fabrication de bicarbonate de sodium. Nous ne déclarons pas d'activité alignée en 2024 pour notre activité de carbonate de soude, car nous ne sommes pas encore en mesure de documenter que les critères techniques, les protections minimales et les critères de « ne pas causer de préjudice important » sont remplis, compte tenu de l'ambiguïté du texte actuel du règlement de l'UE sur la taxonomie et de ses actes délégués associés.

Les ventes générées dans l'activité de fabrication de plastiques de base sont constituées des fils et polymères intelligents, fonctionnels et durables de Coatis.

Dans le cadre de ses activités, Solvay produit de la vapeur et de l'électricité, principalement pour son propre usage. Solvay fait état de certaines ventes de services aux collectivités à des tiers (voir la note F3 sur les autres produits de l'activité dans les états financiers). La production d'énergie pour des tiers est principalement la production de chaleur pour des tiers et l'électricité coproduite par la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux, actifs que Solvay exploite pour son propre usage, mais qui font parfois partie de plateformes industrielles intégrées plus vastes. Les ventes d'énergie à des tiers sont comptabilisées dans les activités économiques 4.30 « cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles » et 4.20 « cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie ».

Nous avons lancé le programme STAR Factory de Solvay, qui vise à mettre intégralement en œuvre le programme de durabilité « For Generations » au niveau du site. STAR Factory est désormais déployé dans presque toutes nos usines. Nous pensons qu'il fournira progressivement les données nécessaires pour nous permettre de qualifier certaines de nos activités comme alignées.

Indicateurs de dépenses d'investissement (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie de Solvay (€120 M). Les investissements dans les actifs énergétiques pour la feuille de route de décarbonisation de l'activité de carbonate de soude sont partiellement inclus dans ce chiffre.

Les autres dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie correspondent à la location de matériel de transport qui consiste principalement en des wagons pour le transport de nos produits et des voitures de société.

Indicateurs de dépenses opérationnelles (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie de Solvay (€168 M) sur le dénominateur total de l'indicateur OpEx (€317 M).

Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment sa part d'activités économiques considérées comme éligibles ou alignées sur la taxonomie européenne. Nous pensons que STAR Factory et d'autres programmes majeurs permettront d'atteindre ces objectifs dans les années à venir.

Formulaire 1 pour les activités économiques de certains secteurs de l'énergie - énergie nucléaire et activités liées au gaz fossile**Ligne Activités liées à l'énergie et aux combustibles**

1.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets dans le cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
5.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	OUI*
6.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur et de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

* Solvay ne publie pas les tableaux selon le modèle 4 (activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie), car Solvay n'est pas en mesure de séparer les informations à ce niveau de détail en raison de l'organisation de ses segments à déclarer et de la structure correspondante de ses systèmes de données financières.

Indicateurs de la taxonomie européenne : Chiffre d'affaires 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)						Catégorie : Activités habilitantes	Catégorie : Activités transitoires
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes		
	k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E	T
Activités économiques																	
A. Activités éligibles à la taxonomie																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																	
Vente d'activités durables sur le plan environnemental (conforme à la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								
dont habilitante			0%													E	
dont transitoire			0%														T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																	
Fabrication de technologies à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	22 920	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							E	
Fabrication de piles	CCM 3.4	15 270	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							E	
Fabrication de soude	CCM 3.12	1 349 460	26%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								T
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	68 000	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								T
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	2 174	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	223 114	4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								T
Ventes d'activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		1 680 938	33%	33%	0%	0%	0%	0%	0%								
A. Ventes d'activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		1 680 938	33%	33%	0%	0%	0%	0%	0%								
B. Activités non éligibles à la taxonomie																	
Ventes d'activités non éligibles à la taxonomie		3 448 836	67%														
Total - Dénominateur des ventes (A.+ B.)		5 129 774	100%														

EL = éligible

N/EL = non éligible

Indicateurs de la taxonomie européenne : CapEx 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)						Catégorie : Activités habilitantes	Catégorie : Activités transitoires	
	Code	CapEx	Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			Garanties minimales
		k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E	T
Activités économiques																		
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Dépenses d'investissements dans des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									
dont habilitante			0%														E	
dont transitoire			0%															T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Fabrication de soude	CCM 3.12	120 283	34%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Transports ferroviaires de frets	CCM 6.2	30 995	9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	CCM 6.3	5 036	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
Dépenses d'investissements dans des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		156 314	45%	45%	0%	0%	0%	0%	0%									
A. Capex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		156 314	45%	45%	0%	0%	0%	0%	0%									
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
Dépenses d'investissements des activités non éligibles à la taxonomie		192 455	55%															
Total - Dénominateur des dépenses d'investissements (A.+ B.)		348 769	100%															

EL = éligible
N/EL = non éligible

Indicateurs de la taxonomie européenne : OpEx 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)						E	T
	Code	OpEx	Part des OpEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes		
		k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	
Activités économiques																	
A. Activités éligibles à la taxonomie																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																	
Dépenses d'exploitation pour les activités durables sur le plan environnemental (conforme à la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								
dont habilitante			0%														
dont transitoire			0%														
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																	
Fabrication de soude	CCM 3.12	168 228	53%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								T
Dépenses d'exploitation pour les activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		168 228	53%	53%	0%	0%	0%	0%	0%								
A. Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		168 228	53%	53%	0%	0%	0%	0%	0%								
B. Activités non éligibles à la taxonomie																	
Dépenses d'exploitation d'activités non éligibles à la taxonomie		148 651	47%														
Total - Dénominateur des dépenses d'exploitation (A.+ B.)		316 879	100%														

EL = éligible
N/EL = non éligible

6.2.3. Pollution

E2-IRO-1 IRO liés à la pollution

Veillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Pollution de l'air	S.O.	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'air entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations et des coûts associés.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	S.O.	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'eau entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations et des coûts associés.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Pollution des sols	S.O.	Risque	Réel	Les coûts liés à l'assainissement de l'environnement et les provisions pour les contaminations existantes évoluent en fonction du cycle de vie des actifs et de l'évolution des réglementations.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Substances préoccupantes	S.O.	Risque	Potentiel	Les attentes futures en matière de substances préoccupantes peuvent avoir un impact sur les permis d'exploitation, entraînant des besoins d'investissement et la fermeture de sites.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	S.O.	Risque	Potentiel	Mise à jour/évolution de la classification des risques des substances dans les produits et des émissions pour devenir des SVHC.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Pollution de l'air	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'air.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Pollution de l'eau	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'eau.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur l'environnement et la santé des personnes en raison d'une exposition potentielle lors de la production ou d'un incident, d'une manipulation incorrecte ou d'une mauvaise utilisation des Substances extrêmement préoccupantes.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

E2-1 Politiques en matière de pollution

Veillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique Responsible Care).

La politique relative à la pollution fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Une vue d'ensemble de la politique de Gestion de l'environnement est présentée dans le tableau de la section MDR-P.

Au cours du processus de production, nous donnons la priorité à des approches plus propres, mettons en œuvre des technologies antipollution et nous efforçons de réduire les émissions. Nous portons notre attention sur l'identification des substances très préoccupantes, afin de les remplacer par des équivalents plus sûrs. Les employés participent à diverses formations sur les techniques de contrôle de la pollution et la gestion adéquate des substances dangereuses. Notre politique couvre également un programme complet d'intervention en cas d'urgence qui privilégie la santé humaine, la préservation de l'environnement et la sécurité de la communauté.

Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique universellement à toutes les entreprises du Groupe Solvay sous contrôle opérationnel et concerne les sites actifs dans toutes les régions. La gestion des sites fermés, communiquée séparément par l'équipe Remédiation, n'entre pas dans le champ d'application de cette politique.

Consultation des parties prenantes

Les parties prenantes concernées de Solvay n'ont pas été directement consultées lors de l'élaboration de cette politique ; toutefois, leurs intérêts et leurs points de vue ont été pris en compte dans l'évaluation de la double matérialité et dans les IRO associés.

Émissions dans l'air, l'eau et le sol

Les sites de Solvay gèrent les émissions dans l'air et dans l'eau grâce à des systèmes complets de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement conformes aux exigences réglementaires. Chaque site fournit régulièrement des rapports sur les substances qu'il est autorisé à émettre, conformément à son permis d'exploitation. Nous collaborons activement avec les parties prenantes au niveau local afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau aussi bien au niveau local que régional.

Solvay adhère à la directive IED afin d'identifier les émissions des matériaux et d'évaluer les méthodes les plus efficaces sur le plan environnemental et les plus économiquement viables pour prévenir et contrôler ces émissions, en suivant les lignes directrices des Meilleures Techniques Disponibles (BAT). La mise en œuvre de technologies et de pratiques efficaces de lutte contre la pollution contribue à réduire les émissions de polluants dans l'environnement. En outre, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses pour la manipulation et l'élimination des substances dangereuses sont essentielles pour prévenir les incidents de pollution.

Une surveillance régulière de la qualité de l'air, de l'eau et du sol est nécessaire pour identifier les points névralgiques liés à la pollution et les zones nécessitant un assainissement. La pérennisation d'un solide programme de mesures d'urgence axées sur la sécurité est également essentielle pour pouvoir réagir efficacement à tout incident ou accident, en privilégiant la protection de la santé humaine, de l'environnement et des communautés environnantes.

Pour favoriser une culture de la responsabilité environnementale, nous formons les employés des sites et de l'entreprise aux techniques de prévention de la pollution et aux meilleures pratiques.

Produits commercialisés

Veillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique de santé et de sécurité).

Nous veillons à assurer la sécurité des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, ce qui inclut la livraison en toute sécurité des produits fournis et le transport en toute sécurité des produits finis. Conformément aux exigences de la CSRD et pour aller plus loin, nous avons établi notre propre liste de référence des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) appelée « **Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)** » (précédemment appelée « Solvay - Substance of Very High Concern » (S-SVHC)) depuis 2015. Cette liste est mise à jour chaque année et comprend deux catégories clés :

- La « liste noire » regroupe toutes les substances faisant déjà l'objet d'un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction en ce qui concerne les utilisations s'appliquant à Solvay, avec une date limite connue, au moins dans un pays ou une zone à travers le monde.
- La « liste rouge » regroupe toutes les substances actuellement reprises dans des listes réglementaires de substances susceptibles de faire l'objet d'un processus d'autorisation ou de restriction spéciale à moyen terme.

La méthodologie S-SRM fait partie de la Politique Globale en matière de santé et de sécurité. Elle permet à Solvay de contrôler le risque potentiel de mise à jour de la classification des risques liés aux substances présentes dans les produits, en particulier avant qu'elles ne deviennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). La liste S-SRM permet également à Solvay d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de substances préoccupantes.

En ligne avec notre ambition, nous nous efforçons toujours d'aller au-delà de la conformité avec toutes les réglementations régionales et nationales pertinentes en matière de produits chimiques, comme la réglementation REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des substances chimiques) ou les cadres réglementaires similaires à REACH à l'échelle mondiale. Notre ambition est de réduire continuellement la présence de substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes, dans la mesure du possible, dans tous les produits de la chaîne de valeur que nous commercialisons. Solvay se concentre sur les SVHC de l'annexe XIV et de la liste candidate de REACH, tout en surveillant les substances S-SRM dans les produits commercialisés afin de trouver des alternatives plus sûres.

E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution

Nous nous engageons à minimiser en permanence notre impact environnemental en mettant en œuvre des stratégies de prévention de la pollution et d'atténuation de la pollution existante.

Les actions clés de Solvay ont été lancées en même temps que le programme STAR factory en 2022, en adoptant une approche stratégique de la gestion des émissions dans l'environnement. Ces actions sont actuellement en cours, Solvay visant à les achever à l'horizon 2030.

Allocation des ressources

En ce qui concerne l'affectation des ressources et le suivi des actions liées à la pollution, le programme STAR Factory fournit un cadre permettant d'apporter des améliorations de manière efficace sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Le responsable HSE du site et le responsable STAR Factory sont les principaux interlocuteurs pour les questions environnementales ; les ressources sont allouées au cas par cas en collaboration avec le département HSER et les champions du développement durable de la GBU. Ces actions entraînent des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation pour les activités en cours. Lorsque Solvay a une obligation de remise en état, des provisions ont été comptabilisées sur la base des coûts de remise en état futurs

(voir note F31 - Provisions, et note F36 - Passifs éventuels).

Suivi des actions

Un outil numérique de gestion de projets, géré au niveau de l'entreprise, a été déployé pour suivre les progrès et l'impact des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

Certaines des principales actions sont énumérées ci-dessous.

Émissions dans l'eau et dans l'air

Mise en œuvre de technologies de contrôle de la pollution afin de réduire les émissions de polluants dans l'environnement.

Investissements dans des méthodes et des technologies de production plus propres afin de réduire la pollution à la source.

Ces actions font l'objet d'un suivi régulier au niveau du site, des GBU et de l'entreprise et alimentent nos efforts continus pour minimiser l'impact environnemental de Solvay. Pour ce qui est de la pollution des sols, les sites industriels et la fonction d'entreprise procèdent à des évaluations des risques et des mesures sont mises en place pour prévenir la pollution.

Émissions dans l'eau : Métaux et composés

La plupart des métaux et des composés proviennent du calcaire utilisé comme matière première dans nos usines de carbonate de soude et se retrouvent sous forme de traces encapsulées dans les résidus de calcaire rejetés par ces activités. Ces traces de métaux seront ciblées par le nouveau processus e.Solvay qui apportera un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental. Développée depuis 30 ans et brevetée en 2014, cette nouvelle technologie vise à améliorer l'impact environnemental en réduisant la consommation de calcaire de 30% et en éliminant les résidus de calcaire, réduisant ainsi les émissions de métaux dans l'eau.

Plus d'informations sur cette **nouvelle technologie**

Émissions dans l'eau : Chlorures

Les chlorures sont coproduits avec le carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure pour 1 tonne de carbonate de soude produite par nos usines européennes. Bien qu'il existe un marché commercial pour certaines quantités de chlorures, la demande ne peut absorber la plupart de nos volumes qui sont par conséquent rejetés dans l'eau. Les chlorures sont inoffensifs pour la santé mais ils peuvent entraîner une corrosion accélérée des installations industrielles ou nécessiter une étape de dessalement pour la production d'eau potable. Actuellement, plus des 2/3 de notre coproduction de chlorures sont rejetés en mer ou dans l'océan avec un impact limité sur la salinité de l'eau qui est naturellement élevée. Moins d'un tiers de notre coproduction de chlorures est rejetée dans les rivières avec un certain impact sur la salinité de l'eau.

C'est notamment le cas à Dombasle (France), où nous avons lancé en janvier 2022 un projet, en collaboration avec les parties prenantes locales, pour réduire les niveaux de chlorure dans deux rivières, la Moselle et le Meurthe. Le chlorure provient de sources naturelles et de rejets industriels, y compris ceux de Solvay. Les travaux menés en 2023 et 2024 ont permis d'obtenir de premiers résultats encourageants, qu'il convient d'approfondir. Une équipe pluridisciplinaire a permis d'élaborer des concepts techniques et de mener des recherches initiales. La séparation et la récupération possibles du sel (chlorure de sodium) issu des activités industrielles par nanofiltration, fait partie des concepts explorés. Les essais en laboratoire effectués par l'Université Polytechnique de Catalogne, ainsi que les essais pilotes effectués par le CETAQUA ont démontré une réduction de 15% des rejets de chlorure, les simulations prévoyant une réduction potentielle de plus de 20%.

Émissions dans l'air : NMVOC (composés organiques volatils non méthaniques)

À Green River, nous avons mis en œuvre une technologie révolutionnaire destinée à réduire les émissions des opérations d'extraction de trona. Cette innovation fait de Solvay l'une des premières entreprises à utiliser une technologie d'oxydation thermique régénérative pour réduire les émissions d'une mine de trona. Inaugurée en 2024, parallèlement au plan de suppression du charbon, cette technologie permet également d'éliminer une partie des NMVOC.

Parallèlement, le site de Paulinia a lancé un programme de détection et de réparation des fuites (LDAR) conformément aux lignes directrices de l'Agence de protection de l'environnement américaine dans le but de traiter les émissions fugaces de NMVOC. Quatre unités ont pris part à ce programme depuis son lancement, ce qui a permis de réduire d'au moins 50% les émissions annuelles de NMVOC dans trois d'entre elles. Le programme devrait prendre fin en 2026.

Nous nous sommes engagés à améliorer le contrôle des émissions atmosphériques en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles sur des sites prioritaires (Bad Wimpfen, La Rochelle, Garbsen et l'ensemble des sites GBU Peroxides).

Émissions dans l'air : SOx (Oxydes de soufre)

Solvay excelle dans le traitement des gaz de combustion grâce à nos solutions innovantes SOLVAir® qui permettent de nettoyer efficacement les gaz d'échappement. Notre objectif est d'améliorer les performances industrielles, commerciales et environnementales de nos clients. Depuis plus de trois décennies, notre équipe internationale élabore des solutions à base de sodium afin d'éliminer les gaz acides (HCl, SOx, HF) dans divers secteurs tels que la production d'énergie à partir de déchets, l'industrie, la marine et la production d'énergie. Nous avons installé des solutions SOLVAir® sur nos sites de Rheinberg (Allemagne), Devnya (Bulgarie) et Torrelavega (Espagne). À Torrelavega, SOLVAir® capture le SO2 et les particules fines.

Étude de cas disponible en ligne : <https://www.solvairsolutions.com/en/case-study-solvay-plant-spain>

Substances Préoccupantes (SoC) / Substances Extrêmement Préoccupantes (SVHC) - Produits commercialisés et chaîne d'approvisionnement

Pour remédier à l'impact négatif des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes, nous identifions ces substances et mettons en œuvre des processus de surveillance des risques afin de mettre à jour nos études de risques et nous nous efforçons ensuite de les remplacer par des alternatives plus sûres. Dans notre chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons avec nos fournisseurs à rechercher les possibilités de prévenir, de réduire et/ou de remédier à la pollution.

Afin de garantir une gestion responsable des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, nous prenons diverses mesures axées sur l'amélioration continue. Pour ce faire, nous implémentons des processus efficaces tels que les systèmes de gestion Product Stewardship, qui intègrent la promotion des activités de substitution de Solvay - Substances Risk monitoring (S-SRMs),⁽¹⁾ le cas échéant, ou une réduction en dessous du seuil requis ou encore l'arrêt de la production. Notre liste interne de SVHC, S-SRMs⁽¹⁾, comprend actuellement environ 3 400 substances reprises sur les listes « noire et rouge ». En 2024, 26 de ces substances ont été trouvées dans des produits Solvay à des concentrations supérieures à 0,1% p/p, soit 4,7% du chiffre d'affaires net.

Outre les 26 produits présents sur les listes S-SRM noire ou rouge, une seule substance figure sur la liste des substances candidates de l'UE : le bisphénol A. Il figure sur les inventaires noir et rouge de Solvay Substances Risk Monitoring (S-SRM), car l'analyse est effectuée à l'échelle mondiale. Cependant, il n'est ni commercialisé ni vendu dans l'UE, et l'élimination progressive du bisphénol A à l'échelle mondiale est effective depuis la fin de l'année 2024.

L'acide trifluoroacétique (TFA) fait partie du S-SRM. En raison de difficultés financières, de changements réglementaires et de la concurrence mondiale, nous avons annoncé en septembre 2024 un plan d'arrêt de la production de TFA et de dérivés fluorés sur le site de Salindres d'ici le premier trimestre 2025. Ce plan a été approuvé par l'autorité compétente de l'État en janvier 2025. Les émissions de TFA dans l'environnement ont été considérablement réduites ces dernières années et continuent d'être surveillées.

E2-3 Cibles en matière de pollution

Émissions

Nous nous engageons à minimiser et à gérer nos émissions de manière responsable. Cet engagement vise le respect constant des exigences de conformité et la recherche proactive de leur dépassement par la réduction des émissions de substances préoccupantes pour l'environnement. Ces efforts sont soutenus par le plan d'action décrit ci-dessus.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés à la pollution de l'air et de l'eau.

Produits commercialisés

Notre objectif est d'éliminer progressivement les substances extrêmement préoccupantes et les substances des listes noire et rouge Solvay Substances Risk Monitoring (S-SRMs) présentes dans les produits commercialisés en quantité supérieure à 0,1%, dans la mesure du possible.

E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)

Les données d'émissions présentées dans ce rapport représentent une consolidation au niveau du groupe des valeurs des sites qui dépassent les seuils spécifiques établis à l'annexe II du Registre E-PRTR. Ces seuils sont définis pour chaque polluant et chaque milieu environnemental (air, eau). Conformément aux exigences de l'E-PRTR, seules les émissions des sites dépassant ces seuils prédéterminés sont incluses dans les chiffres déclarés. D'autres polluants de la liste E-PRTR sont soit en dessous des seuils, soit ne sont pas surveillés, car ils ne sont pas pertinents pour nos activités.

Pour établir ce rapport, nous avons utilisé les informations de la plus haute qualité disponibles. Nos méthodes de collecte et d'analyse des données comprennent, sans s'y limiter, les données de surveillance, les facteurs d'émission, les équations de bilan massique, la surveillance indirecte ou d'autres calculs, les appréciations techniques et d'autres méthodes conformément au registre E-PRTR et aux méthodologies approuvées au niveau international, lorsqu'elles sont disponibles. Les émissions sont mesurées à l'aide de méthodes normalisées (par ex. EN ou ISO). Lorsqu'une mesure directe est irréalisable ou irréaliste, des méthodes de calcul (par exemple, le bilan massique) ou des estimations (par exemple, les facteurs d'émission) sont appliquées.

(1) Nous avons établi notre propre liste de référence des SVHC, qui porte le nom de « S-SRM » et va au-delà de la liste officielle des SVHC.

Données sur la pollution de l'air :

Polluant	Rejets dans l'air (kg/a)
Ammoniac	3 721 563
Benzène	68 432
Cadmium et composés (Cd)	31
Monoxyde de carbone (CO)	43 578 491
Chlorofluorocarbures (CFC)	15
Dichlorométhane	3 980
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	309
Naphtalène	110
Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	3 101 161
Particules en suspension (PM ₁₀)	194 299
Oxydes de soufre (SO _x /SO ₂)	1 788 582
Composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC)	2 161 150

Données sur la pollution de l'eau :

Polluant	Rejets dans l'eau (kg/a)
Benzo[ghi]perylène	1,08
Chlorures (Cl total)	Omission*
Dichlorométhane (DCM)	182
Fluorures (F total)	59 058
Phénols (C total)	40
Tétrachlorométhane (TCM)	0
Trichlorométhane	0
Azote total	1 785 321
Phosphore total	99 974
Carbone organique total (COT)	228 759
Métaux et composés	
· Arsenic et composés (As)	1 057
· Cadmium et composés (Cd)	229
· Chrome et composés (Cr)	5 200
· Cuivre et composés (Cu)	5 143
· Plomb et composés (Pb)	14 453
· Mercure et composés (Hg)	47
· Nickel et composés (Ni)	2 881
· Zinc et composés (Zn)	22 598

* Les chlorures sont coproduits par nos usines européennes de carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure émis pour 1 tonne de carbonate de soude produite. Une divulgation des quantités de chlorure émises dans l'eau divulguerait donc la quantité de carbonate de soude que Solvay a produite en 2024 en Europe. Toutefois, conformément aux paragraphes 385 et 391 des « Lignes directrices de la Commission européenne sur l'applicabilité de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux accords de coopération horizontale » (ci-après, les « Lignes directrices »), les informations sur la production et les quantités sous forme non agrégée - c'est-à-dire concernant un seul produit d'un seul producteur - sont considérées comme commercialement sensibles si les entreprises actives sur un marché véritablement concurrentiel n'auraient pas intérêt à se révéler mutuellement de telles informations. En outre, selon le paragraphe 387 desdites lignes directrices, des raisons légitimes d'informer les actionnaires, les investisseurs potentiels ou le grand public ne peuvent être invoquées pour divulguer des informations commercialement sensibles. Par conséquent, les informations relatives aux quantités de chlorure émises dans l'eau ne doivent pas être rendues publiques.

Les métaux et composés énumérés dans le tableau ci-dessus sont principalement des traces de métaux encapsulées dans de grandes quantités de résidus calcaires rejetés par les activités de production du carbonate de soude de Solvay. Ces traces de métaux proviennent du calcaire utilisé comme matière première. Elles seront traitées par le nouveau procédé e.Solvay.

Données sur la pollution des sols

Dans des conditions normales d'exploitation, les activités industrielles de Solvay ne génèrent pas d'émissions dans le sol. Toute émission dans le sol serait due à des événements accidentels non maîtrisés (fuites, déversements de produits chimiques, etc.). En 2024, aucun événement de ce type ne s'est produit ; par conséquent, aucune émission dans le sol ne doit être déclarée.

E2-5 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Produits commercialisés

Solvay a décidé d'utiliser la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes, car il s'agit de la valeur seuil référencée dans le règlement REACH pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de l'UE.

La part du chiffre d'affaires net de 2024 réalisée avec	Unités	2024
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes (SoC)	%	5,3
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	%	0,3
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)	%	4,7

Veillez consulter le chapitre suivant pour une description détaillée de cette exigence de publication spécifique à l'entité.

Quantité de substances préoccupantes commercialisées en tant que produits ou composants de produits, par catégorie de danger, comme indiqué à la fin de ce chapitre Pollution:

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay (*)	Quantité de substances préoccupantes (tonne)
Catégorie 1	En tant que produits commercialisés	8 243
	dont SVHC (**)	8 243
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	16
	dont SVHC (***)	0
Catégorie 2	En tant que produits commercialisés	112
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	1
Catégorie 5	En tant que produits commercialisés	122 113
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	2 634
Catégorie 7	En tant que produits commercialisés	4 811
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	251

(*) Période de référence pour l'analyse : 1^{er} janvier 2024 - 31 décembre 2024.

(**) Catégorie 1, en tant que produits commercialisés : 8 242,9 tonnes métriques de substances visées à l'article 59, paragraphe 10, du règlement REACH (liste candidate) et 0,0 tonne métrique de substances visées à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des autorisations).

(***) Catégorie 1, en tant que composants de produits commercialisés : 0,0 tonne métrique de substances visées à l'article 59, paragraphe 10, du règlement REACH (liste candidate) et à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des autorisations).

Aucune quantité de substances préoccupantes ne quitte les installations de Solvay en tant que produit ou composant de produit dans les catégories de danger 3, 4 et 6.

Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) - Exigence de publication spécifique à l'entité

Aujourd'hui, la « liste noire » et la « liste rouge » contiennent environ 3 400 substances. En 2024, sur ces 3 400 substances, 26 étaient présentes dans les produits commercialisés par Solvay à une concentration supérieure à 0,1% p/p.

	Unités	2024
Tous les S-SRMs (*) des listes noire et rouge présents dans les produits commercialisés à plus de 0,1% p/p à l'échelle mondiale	Nombre	26
Analyse d'alternatives plus sûres requise (**)	Nombre	20
Dont réalisée	%	100
Dont le remplacement effectif a été réalisé ou qui est devenu non pertinent pour les activités de Solvay	%	25

(*) Selon les listes noire et rouge S-SRM. S-SRMs fabriqués par, ou entrant dans la composition des produits vendus par Solvay dans le monde entier. Période de référence pour l'analyse : janvier 2023 - janvier 2024.

(**) Analyse d'alternatives plus sûres pour une substitution potentielle des S-SRMs des listes noire et rouge. Une substance peut être présente dans plusieurs produits.

En 2024, des analyses d'alternatives plus sûres (ASA) ont été planifiées pour un total de 20 combinaisons de gammes de produits et d'applications. Parmi les 20 analyses sur les alternatives plus sûres réalisées au 31 décembre 2024, depuis le début du programme :

- Cinq ont donné lieu à un remplacement effectif, soit par une substitution, soit par une réduction en dessous du seuil requis, soit par un arrêt de la production, ou ont été abandonnées parce qu'elles n'étaient plus pertinentes pour l'activité de Solvay.
- 3 sont en cours, ce qui signifie qu'une alternative a été identifiée et discutée avec les clients en vue de sa mise en œuvre.
- 12 n'ont pas de solution de remplacement disponible (substitution impossible, non permise par les réglementations ou non demandée en raison de l'application dans le produit final).

Matières premières

Le périmètre du rapport cette année est limité aux matières premières identifiées comme étant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes et utilisées dans nos usines de production européennes. Il exclut les matières premières qui ne sont pas identifiées comme étant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes mais qui pourraient en contenir.

Nous n'avons pas pu atteindre un niveau de confiance suffisant pour établir ne serait-ce qu'une estimation globale de la présence de ces substances dans nos autres usines hors d'Europe, ainsi que dans les matières premières susceptibles d'en contenir partiellement. Pourtant, une telle estimation aurait été pertinente et utile pour nos lecteurs, leur permettant de mieux appréhender notre impact total en tonnes, tout en respectant les exigences qualitatives de l'information définies dans l'Annexe B des ESRS 2.

Ce domaine requiert un jugement professionnel important de la direction. Nous nous engageons à améliorer notre processus d'estimation en 2025, lorsque nous aurons accès à de meilleures sources d'informations sur les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Cette amélioration pourrait entraîner une évolution significative des résultats en 2025 concernant ces substances.

Quantité de produits achetés en SoC en 2024 par catégorie de classe de danger principale (périmètre des usines de production européennes uniquement).

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui entrent dans les installations de Solvay	Quantité de substances préoccupantes (tonne)
Catégorie 1	Comme produits achetés	1 498
	dont SVHC	345

Aucune quantité de substances préoccupantes n'entre dans les installations de Solvay en tant que produit acheté dans les catégories de danger 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Classe de danger par catégorie utilisée pour les produits commercialisés et matières premières :

- Catégorie 1 :
 - Cancérogénicité, catégorie 1
 - Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1
 - Toxicité pour la reproduction, catégorie 1
- Catégorie 2 : Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 1
- Catégorie 3 :
 - Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 1
 - Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 1
- Catégorie 4 :
 - Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles
 - Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes, très bioaccumulables
- Catégorie 5 :
 - Cancérogénicité, catégorie 2
 - Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
 - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
- Catégorie 6 :
 - Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 2
 - Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 2
- Catégorie 7 :
 - Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1
 - Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégories 2 à 4
 - Dangereux pour la couche d'ozone
 - Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée, catégories 1 et 2
 - Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, catégories 1 et 2

6.2.4. Ressources hydriques et marines

E3-IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines

Veillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réal / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Ressources hydriques et marines	Eau	Consommation d'eau	Risque	Potentiel	Des sécheresses plus sévères créent une situation de pénurie d'eau, ce qui nuit à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay.	Sites situés dans des zones à pénurie d'eau	Opérations de l'entreprise	Long terme

E3-1 Politiques en matière de consommation d'eau

La politique de Solvay relative à l'eau souligne notre engagement à réduire les prélèvements d'eau douce dans les endroits identifiés comme étant en situation de pénurie d'eau. Cet engagement en faveur de la préservation de l'eau se traduit par l'adoption de technologies et de méthodes avancées visant à réduire les prélèvements d'eau et à optimiser l'usage des ressources en eau. Les investissements dans des méthodes et technologies de production innovantes visent à réduire la consommation d'eau à la source, à préserver la disponibilité de l'eau et la qualité des écosystèmes marins, et à réduire ainsi les risques liés à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay. Cette politique relative à l'eau fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Veillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

E3-2 Actions et ressources relatives à la consommation d'eau

L'année 2024 a de nouveau été marquée par des températures record, de longues périodes sans précipitations dans le monde entier et des événements extrêmes plus fréquents tels que des inondations et sécheresses, qui ont eu un impact important sur la disponibilité de l'eau douce. La pénurie d'eau douce qui en résulte constitue un défi majeur pour Solvay, car l'eau douce est essentielle à nos activités et les pénuries peuvent entraîner un risque important, voire des pertes de production. Les épisodes répétés de sécheresse ainsi que les risques environnementaux et industriels associés ont été à l'origine de l'élaboration d'une feuille de route en matière de sobriété hydrique. Le plan d'action stratégique de Solvay décrit nos méthodes de préservation de l'eau, y compris les rapports réguliers sur les prélèvements d'eau, les plans d'atténuation des risques pour chaque site industriel et le lancement de projets de réduction de la consommation d'eau sur les sites prioritaires où la rareté de l'eau pose problème.

Ces actions couvrent tous les sites industriels de Solvay qui dépendent de prélèvements d'eau douce, en priorisant les sites menacés par une pénurie d'eau. Une initiative de référence, le programme STAR Factory, vise à élaborer des stratégies de réduction des prélèvements et de la consommation d'eau pour les installations de Solvay, en particulier celles situées dans des zones à risque pour l'eau.

Ce programme se concentre sur des domaines clés pour aider à contrer les risques posés par la disponibilité restreinte de l'eau douce dans les installations de Solvay. Pour atténuer le risque de pénurie d'eau sur les différents sites, plusieurs initiatives de gestion de l'eau sont en cours. Certaines initiatives donnent déjà des résultats, comme en témoignent les progrès suivants :

- Un rapport annuel cohérent sur les prélèvements d'eau ainsi qu'un suivi direct de la consommation d'eau sur les sites prioritaires, avec des mises à jour hebdomadaires en cas de crise due à la sécheresse. Ce rapport nous permet de contrôler plus de 90% des prélèvements quotidiens d'eau douce de Solvay dans le monde.
- Nous élaborons et révisons les schémas d'atténuation des risques liés à l'eau pour tous les sites industriels.
- Nous lançons des projets visant à réduire la consommation d'eau sur les sites à haut risque.

La rentabilité de tous les projets d'investissement tient compte d'une tarification interne de l'eau pour évaluer les projets, englobant les externalités négatives ou le potentiel futur coût de l'eau. Différentes tarifications de l'eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l'utilisation et de la qualité de l'eau (eau de refroidissement ou eau de traitement). Cette tarification interne a déjà été utilisée dans des projets Capex pilotes. L'objectif est d'appliquer ces prix de référence internes tout au long de la durée de vie du projet dans les scénarios de référence et de base de tous les projets. Les prix actuels du marché seront utilisés comme sensibilité dans l'analyse financière.

Afin de garantir une gestion responsable des ressources en eau dans l'ensemble de l'organisation, nous formons les employés aux techniques efficaces de gestion durable de l'eau et aux meilleures pratiques.

Nous investissons également dans des méthodes de production et des technologies innovantes qui permettent de réduire considérablement la consommation d'eau à la source, en particulier dans les zones à risque, améliorant ainsi l'efficacité hydrique de nos sites industriels et atténuant le risque pour la capacité de production et la continuité de l'exploitation. Un contrôle régulier de l'utilisation de l'eau et des taux de prélèvement permettra d'identifier les inefficacités et les domaines nécessitant des améliorations.

Face à la raréfaction de l'eau et aux sécheresses fréquentes qui s'intensifient à l'échelle mondiale, le site de Paulinia a mis en place un système de refroidissement en circuit fermé qui permettra de réduire les prélèvements d'eau dès décembre 2024 et fonctionnera à pleine capacité dès janvier 2025. Ce projet s'appuie sur l'engagement du site en faveur de la préservation des ressources ; les prélèvements d'eau ont déjà été réduits de plus de 70% au cours des dernières décennies afin de protéger cette ressource limitée et d'assurer la résilience de l'entreprise. Dans le nouveau système en circuit fermé, l'eau circule en continu afin de refroidir l'équipement industriel. Deux tours de refroidissement minimisent l'impact sur la température des rivières et les pertes de dérive, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eau dans les rivières qui traversent le site de Paulinia de 4,2 millions de m³/an par rapport à la base de référence de 2024. Cette approche permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau utilisée dans notre processus, de limiter l'entartrage et la corrosion afin d'allonger la durée de vie des équipements et de diminuer les coûts de maintenance.

À Qingdao, en Chine, en récupérant l'eau de condensation du processus de production et en la réutilisant, le site a économisé 14 000 m³ d'eau par an, soit l'équivalent de six piscines olympiques, ce qui a permis de réduire les prélèvements d'eau dans le fleuve Jaune. Ce projet a été financé par notre nouveau Fonds carbone pour les déplacements, une initiative de Solvay qui facture les business units sur la base de leurs émissions liées aux déplacements. Cela permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages à la fois environnementaux et économiques.

E3-3 & E3-4 Indicateurs et cibles en matière de consommation d'eau

Nous nous sommes engagés à réduire et à gérer de manière responsable l'utilisation de l'eau, en particulier dans les régions déficitaires en eau. Cet engagement est soutenu par notre plan d'action, mis en œuvre dans le cadre du programme STAR Factory.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, Solvay contrôle et mesure chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés à l'eau. Il s'agit notamment de la consommation d'eau, des prélèvements, des rejets et du recyclage.

L'impact de nos initiatives en matière de gestion de l'eau est suivi à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance spécifiques. En 2024, nous sommes parvenus à contrôler plus de 90% de nos prélèvements d'eau douce dans l'ensemble de nos activités, ce qui témoigne des progrès considérables accomplis dans nos efforts de gestion de l'eau.

Obligation de publication	Unité	Valeur
Consommation totale d'eau	m ³	24 306 723
Consommation totale d'eau dans les zones à risque hydrique	m ³	12 523 045
Prélèvement d'eau total (*)	m ³	310 390 773
Total des prélèvements d'eau dans les zones à risque hydrique (**)	m ³	162 551 038
Ratio d'intensité hydrique (par million d'euros de ventes) (***)	m ³ /million EUR	4 738

(*) L'eau contenue dans les matières premières et l'eau de pluie ne sont pas prises en compte dans le prélèvement total d'eau.

(**) Nous ne considérons pas les prélèvements d'eau de mer comme un risque. Par conséquent, les prélèvements d'eau de mer (environ 73 millions de m³) sont exclus des prélèvements totaux dans les zones à risque pour l'eau.

(***) Le ratio d'intensité hydrique est calculé comme la consommation totale d'eau par rapport aux ventes (comme publié dans le compte de résultat consolidé dans les états financiers).

Informations contextuelles

La gestion de l'eau englobe la gestion des flux et de la qualité de l'eau, du prélèvement à sa restitution dans l'environnement naturel ou dans tout autre milieu environnemental.

Le prélèvement d'eau, mesuré en mètres cubes par an, représente la quantité d'eau achetée à des tiers, telle que l'eau potable provenant du réseau public, ou pompée par Solvay à partir de systèmes d'eau douce, tels que les rivières et les lacs, et de sources d'eau souterraine, telles que les aquifères.

La consommation totale d'eau en 2024 (voir tableau ci-dessus) - elle aussi mesurée en mètres cubes par an - a été calculée comme la somme des pertes d'eau par évaporation, fuites et exportation de produits et déchets. L'eau achetée ou pompée pour des tiers est incluse dans les prélèvements d'eau. Par exemple, l'eau qui est prélevée dans une rivière pour être refroidie et qui est ensuite reversée dans la rivière après utilisation compte pour le prélèvement d'eau, mais pas pour la consommation d'eau.

Les principales zones de consommation d'eau de Solvay sont les eaux de production ou les eaux industrielles. Nous avons identifié des sites dans des zones soumises à un stress hydrique correspondant à un critère de stress hydrique élevé à extrêmement élevé selon l'indicateur de stress hydrique (18 sites) selon la base de données Aqueduct, un système d'information géographique libre et gratuit. En outre, Solvay effectue des évaluations du risque hydrique sur ses sites industriels afin d'évaluer la situation réelle et locale du stress hydrique. Sur la base de ces évaluations, 7 sites ont été ajoutés à cette liste et 8 en ont été retirés. Selon cette méthodologie, nous avons 17 sites prioritaires situés dans des zones de pénurie d'eau. Conformément à notre politique, nous réexaminerons cette liste chaque année.

6.2.5. Biodiversité et écosystèmes

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Risque	Potentiel	L'utilisation de terrains à des fins industrielles dans des zones soumises à des pressions en matière de biodiversité entraîne la création de futurs terrains/sites non exploités sur le site.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impact direct des facteurs de perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres, changement d'affectation de l'eau douce et changement d'affectation de l'eau de mer	Risque	Potentiel	Refus de l'extension des opérations en raison de la protection du capital naturel.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Biodiversité et écosystèmes	Impact direct des facteurs de perte de biodiversité	Dégradation des terres	Impact négatif	Potentiel	La construction et l'utilisation à long terme des installations (opérations) pourraient entraîner une dégradation des terres et une perte de biodiversité.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Changement d'affectation des terres, changement d'affectation de l'eau douce et changement d'affectation de l'eau de mer	Impact négatif	Potentiel	Les activités d'extraction pourraient potentiellement endommager les écosystèmes concernés.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Court terme

E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Chez Solvay, nous sommes conscients du lien entre la biodiversité et d'autres sujets environnementaux, ainsi qu'avec les communautés concernées, et de l'effet de rebond potentiel, des concessions et de la nature amplificatrice de l'agenda de durabilité lorsqu'il est considéré de manière holistique. Les évaluations et les efforts que nous avons réalisés en matière de Nature ces dernières années ont été pris en compte et regroupés dans plusieurs normes, notamment les normes ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3 et ESRS E5. Cette approche permet d'assurer la clarté et la cohérence de la manière dont nous rendons compte et agissons sur les différentes questions de durabilité.

Il est important que le présent chapitre, ainsi que les politiques, actions, cibles et indicateurs qui y sont associées, soient lus conjointement avec les normes/chapitres susmentionnés.

Pour plus de détails, voir section E4 IRO-1

E4 SBM-3 IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Conformément aux lignes directrices de l'EFRAG sur l'évaluation de la double matérialité, nous avons identifié le changement d'affectation des sols et la dégradation des terres comme un enjeu matériel pour les sites Soda Ash européens en raison de l'extraction de ressources naturelles (calcaire et saumure) dans des carrières et des mines, et du déversement de résidus (calcaire) dans des étangs susceptibles de causer des dommages irréversibles.

Pour mieux comprendre les impacts potentiels de Solvay sur la biodiversité, nous avons effectué une analyse détaillée des actifs situés à proximité ou dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, de la présence d'espèces menacées et des risques potentiels liés à la biodiversité dans toutes les GBU.

E4 IRO-1 Processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Veillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Avant l'évaluation de la double matérialité, nous avons réalisé une évaluation des impacts potentiels sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur à l'aide de l'évaluation du Science Based Targets Network (SBTN), dans laquelle les impacts sur la biodiversité ont été mis en évidence pour les composés minéraux, identifiés dans le cadre des activités de Solvay Soda Ash. L'analyse SBTN a été validée par une évaluation de l'évaluation de la double matérialité qui a identifié le changement d'affectation des sols et la dégradation des terres comme des enjeux matériels. Les impacts, les risques physiques et de transition et les opportunités associés à la biodiversité et aux écosystèmes ont été évalués dans le cadre de processus de consultation des parties prenantes.

Nous sommes conscients des risques systémiques liés à l'effondrement potentiel des écosystèmes. Toutefois, ces risques n'ont pas été évalués de manière structurée à ce jour. En outre, une évaluation globale des dépendances au sein de notre modèle d'entreprise est prévue pour les deux années à venir. Cette évaluation critique nous permettra d'approfondir notre compréhension de la résilience de notre entreprise et de notre chaîne de valeur, en particulier dans le contexte des pressions croissantes liées à la biodiversité, ce qui nous permettra d'être bien préparés à relever les défis futurs et à nous y adapter. L'évaluation de la dépendance portera sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, y compris les activités en amont (approvisionnement en matières premières) et en aval (cycle de vie du produit). Dans le cadre de nos activités, nous évaluons les impacts et les dépendances en matière de biodiversité au niveau des sites, en donnant la priorité aux matières premières les plus critiques.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de tous nos sites, nous avons procédé à une évaluation des zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Nous avons utilisé l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT - conçu et géré par IBAT Alliance) en vue de recueillir des informations sur trois ensembles de données relatives à la biodiversité mondiale : la liste rouge des espèces protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les zones protégées (y compris les sites UNESCO et Natura 2000) et les zones clés pour la biodiversité (KBA). L'analyse a été réalisée dans une zone tampon de 50 km autour des sites en activité pour les espèces protégées et de 5 km autour des sites pour les zones protégées et les KBA.

Par ailleurs, nous avons appliqué le « Biodiversity Risk Filter » (BRF), un outil développé par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) afin de mieux comprendre les risques de réputation et de réglementation des activités humaines en analysant la sensibilité de chaque site par rapport à plusieurs critères. L'importance de la biodiversité, la quantité d'eau et la qualité de l'eau ont été sélectionnées pour calculer le risque sur une échelle de 0 à 15.

En outre, au cours de l'évaluation de la double matérialité, nous avons mené une consultation auprès de certaines de nos parties prenantes. Plus précisément, nous avons mené des consultations avec des communautés locales sur les principaux sites tels que Rosignano, Jemeppe et Bernburg. Ces engagements ont permis d'intégrer les communautés concernées dans la matérialité de la biodiversité et des écosystèmes. Bien qu'aucun impact négatif significatif sur les communautés locales n'ait été identifié, nous continuons à évaluer et à gérer les risques potentiels, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la pollution de l'eau.

Ce processus a permis d'identifier 6 sites Soda Ash en Europe ayant un impact matériel avéré sur la biodiversité, ainsi que 10 autres sites susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité. Notre évaluation de l'impact et notre processus de priorisation ont requis un jugement professionnel important de la direction. Nous nous engageons à améliorer notre processus d'estimation en 2025, lorsque nous aurons accès à de meilleures sources d'informations, ce qui pourrait conduire à des résultats substantiellement différents en 2025 sur notre impact sur la biodiversité et les écosystèmes.

Veillez consulter la section SBM-2 pour en savoir plus sur l'engagement des parties prenantes dans l'évaluation de la double matérialité.

E4-2 Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Veillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P (Conservation et restauration de la biodiversité)

Afin de renforcer l'engagement de Solvay dans la préservation et la restauration de la biodiversité, conformément aux ambitions plus larges du Groupe en matière de durabilité, nous avons élaboré la Politique Globale de Solvay sur la Conservation et la Restauration de la Biodiversité. Cette politique est inspirée des normes et accords internationaux et régionaux, tels que le cadre mondial de la biodiversité (COP15), qui prévoit l'absence de perte nette d'ici à 2030 et la progression vers un impact positif net par la suite, ainsi que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

Cette politique couvre 16 sites prioritaires au sein de nos opérations directes, notamment des entreprises dans lesquelles Solvay détient une participation majoritaire, étendant notre influence au monde entier et englobant tous nos collaborateurs comme parties prenantes. Elle tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées (voir les Exigences Générales SBM-2). Cette politique a été validée par l'ELT et le département HSER est responsable de sa mise en œuvre. Les autres impacts environnementaux liés aux pressions exercées sur la biodiversité sont couverts par d'autres politiques pertinentes.

Il est important de mentionner que cette politique tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées (voir les Exigences Générales SBM-2). Pour s'assurer que la politique répond aux besoins des parties prenantes, elle est à disposition du public et Solvay a ouvert des canaux afin de s'assurer que tous les retours d'information et toutes les questions sur la politique seront pris en compte dans les mises à jour ultérieures.

Cette politique définit l'approche de Solvay au niveau du groupe et des sites pour mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité. Outre la portée globale de la Politique Globale de Solvay sur la Conservation et la Restauration de la biodiversité dans nos propres activités, Solvay reconnaît également dans cette politique la pertinence d'une approche holistique de l'impact environnemental (changement climatique, pollution, eau, déchets et biodiversité). À ce titre, nous nous engageons à réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) pour l'ensemble de notre portefeuille de produits. L'ACV joue un rôle essentiel dans l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux réels et potentiels, y compris ceux sur la biodiversité et les écosystèmes, à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

Aucune politique n'a été engagée en ce qui concerne la déforestation et les océans, étant donné que ces enjeux n'ont pas été définis comme matériels pour Solvay.

E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons défini une série complète d'actions pour atteindre l'objectif 30x30 de Solvay en matière de biodiversité (voir ci-dessous) et garantir l'alignement avec notre Politique de Groupe sur la Conservation et la Restauration de la Biodiversité.

Une priorité essentielle pour Solvay est de s'engager dans un exercice de référence approfondi. Un inventaire des zones perméables ayant un potentiel de restauration est donc en cours d'élaboration. Cette tâche, déjà entamée en 2021, devrait être achevée pour au moins 16 sites prioritaires d'ici 2030 ; elle contribue directement à la politique et à l'objectif en matière de biodiversité en garantissant une connaissance et une documentation approfondies des possibilités de restauration disponibles.

Un autre effort majeur est l'élaboration de feuilles de route avec des plans d'action détaillés pour les 16 sites prioritaires et la facilitation de la coordination sur chaque site, ce qui constitue une étape critique dans la réalisation de l'objectif plus large. Par le biais de ces plans d'action, Solvay a pour objectif d'identifier les obstacles spécifiques à chaque site afin de garantir une gestion proactive des problèmes potentiels susceptibles d'entraver les progrès. Ces plans sont déjà en cours.

Afin de contribuer davantage à la politique de biodiversité, Solvay a commencé l'implémentation d'actions définies sur ses sites prioritaires :

- Le site de Paulina (Brésil), a ainsi renouvelé sa certification Or du Wildlife Habitat Council (WHC) en novembre 2024 ; Solvay y mène un projet de reforestation en plantant des semis indigènes de la forêt atlantique et s'occupe de toutes les activités de gestion forestière afin d'assurer une croissance forestière de bonne qualité.
- Le site de Torrelavega (Espagne), où la restauration de la carrière de Cuchia a été récompensée par le CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en 2021.
- Le site de Rosignano (Italie), où le lac de Santa Luce, construit dans les années 1960 pour alimenter l'usine en eau, est devenu une réserve naturelle certifiée réserve protégée Natura 2000.

De plus, la feuille de route de Rosignano pour la biodiversité comprend 35 actions différentes, avec un budget total estimé à 5 millions d'euros. Fin 2024, près de 2 millions d'euros ont été engagés pour remodeler et végétaliser une zone de stockage, pour planter de la végétation autour du site, pour soutenir différentes actions auprès de plusieurs associations de protection de la nature, ainsi que des activités de formation pour les collaborateurs. Dans les années à venir, la feuille de route de Rosignano en matière de biodiversité sera renforcée dans le cadre de notre nouveau partenariat avec l'UICN (voir ci-dessous).

En outre, conformément à l'accord de coopération et de règlement conclu le 5 septembre 2022 avec l'un de nos partenaires, Solvay s'est engagé à rendre compte publiquement au moins une fois par an, par le biais de son rapport annuel ou par tout autre moyen, de la mise en œuvre de son plan d'action visant à réduire les résidus de calcaire rejetés en mer, dans le cadre des efforts déployés par le Groupe pour optimiser en permanence l'efficacité et la durabilité de ses activités, et conformément au permis IPPC renouvelé en janvier 2022 concernant ses activités de production de carbonate de soude :

- L'objectif de Solvay d'ici 2030 est de réduire les rejets de calcaire de 20% par rapport au volume maximal actuellement fixé par le permis IPPC de 2022.
- D'ici 2040, l'ambition de Solvay est de réduire les rejets de calcaire à 40% par rapport au volume maximum actuellement défini par le permis IPPC 2022, grâce à des investissements dans la recherche et l'innovation, en collaboration avec les parties prenantes concernées, sous réserve de l'octroi du permis et des priorités d'intérêt public.
- Ce plan d'action représente un investissement estimé à 15 millions d'euros dans de nouvelles solutions techniques et de processus, dont certaines devront être approuvées par les autorités. Le plan comprendra des améliorations ciblées à différentes étapes du processus de production, ainsi qu'une optimisation de la granulométrie et de la qualité du calcaire.

En ce qui concerne les rejets de solides en suspension pour l'année 2024, nous sommes à -20% et nous devons consolider ces résultats dans les années à venir. 17% de l'investissement estimé a été dépensé à ce stade.

Toutes ces initiatives en faveur de la biodiversité comprennent des mesures en cours ou prévues qui intègrent des solutions fondées sur la nature et des partenariats avec les communautés et associations locales afin d'intégrer des connaissances locales et spécifiques au site. Cette approche collaborative enrichit les stratégies écologiques, garantissant que les actions de restauration s'appuient sur l'expertise locale.

Les solutions fondées sur la nature sont également favorisées et mises en œuvre en s'appuyant sur le Fonds carbone pour les déplacements avec de premiers projets :

- Petite plantation forestière à Linne Herten (Pays-Bas)
- Plantation de mangroves près de Map Ta Phut (Thaïlande)

Par ailleurs, aucune activité de compensation de la biodiversité ne fait partie du plan d'action de Solvay en faveur de la restauration de la nature pour l'année en cours.

Nous mettons également l'accent sur la sensibilisation et l'éducation, et nous lancerons des campagnes de sensibilisation. La sensibilisation a pour objectif d'approfondir la compréhension et de favoriser une culture de l'action en matière de restauration dans l'ensemble de notre organisation.

Pour s'assurer que les actions ont un impact positif sur l'objectif 30x30 de Solvay, nous avons défini une liste de jalons :

- Un état écologique sera réalisé régulièrement (une fois tous les trois ans au moins) entre 2026 et 2030, afin d'assurer une surveillance continue et une gestion adaptative.
- Lancement de projets de restauration/conservation dans quatre sites prioritaires d'ici 2027.
- Toutes les zones identifiées à fort potentiel de restauration/conservation feront l'objet d'une restauration/conservation active d'ici à 2030.

Pour atteindre notre nouvel objectif 30x30 en matière de biodiversité, nous avons signé en 2024 un nouveau partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en plus de celui que nous avons déjà avec le WHC, et nous avons renouvelé nos engagements envers Act4Nature International.

E4-4 Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Conformément aux IRO matériels, au Cadre mondial pour la biodiversité et à la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, Solvay s'est fixé pour objectif de **conserver et de restaurer 30% des terres perméables situées à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, avec des impacts positifs mesurables d'ici 2030 (« objectif 30x30 »)**.

Cet objectif est soutenu par notre Politique de conservation et de restauration de la biodiversité, qui couvre 16 sites prioritaires. Comme résumé ci-dessous, ces 16 sites prioritaires comprennent six sites européens Soda Ash dont l'impact sur la biodiversité a été identifié comme matériel et dix autres sites non matériels, mais qui présentent néanmoins un intérêt potentiel en raison de leur proximité avec des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

Priorité	Nombre de sites matériels (y compris les sites auxiliaires respectifs)	6
Priorité	Autres sites non matériels présentant un intérêt potentiel en raison de leur proximité avec des zones sensibles du point de vue de la biodiversité	10
Sites relevant du scope, des objectifs et des actions de l'ESRS E4		16

Selon notre première estimation basée sur des questionnaires et entretiens qualitatifs menés auprès de nos parties prenantes internes et sur la correspondance locale du site, les 16 sites prioritaires représentent une surface totale de 8 500 ha, dont 7 733 ha de sols perméables, ce qui conduit à un objectif de 2 320 ha (30%).

En 2025, nous procéderons à un second contrôle de la situation « en l'état », avec une base de référence détaillée pour tous les sites qui entrent dans le scope. Les performances par rapport à l'objectif fixé pour 2024 ne sont donc pas disponibles. Tout au long de la période de six ans, des évaluations géospatiales et des évaluations sur site seront utilisées pour effectuer un suivi périodique de l'objectif.

En outre, le suivi de l'efficacité sera fondé sur des preuves scientifiques concluantes attestant des avantages de la restauration des écosystèmes. *Bien qu'aucun seuil écologique n'ait encore été déterminé, la surveillance continue de ces activités dans les zones concernées contribuera à l'identification et à la quantification des seuils écologiques pertinents à établir et à respecter à l'avenir.*

E4-5 Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et aux écosystèmes

Les impacts matériels sur la biodiversité et les écosystèmes chez Solvay sont générés par le changement d'utilisation et la dégradation des terres causés par nos **six sites européens Soda Ash**. Les activités qui impliquent une occupation des terres à long terme pourraient notamment être à l'origine de la dégradation des sols et de la perte de biodiversité. En outre, les activités d'extraction pourraient potentiellement endommager et altérer les écosystèmes. Cette méthodologie, qui a permis d'identifier 6 sites ayant un impact potentiel sur la biodiversité, sera renforcée et formalisée dans un avenir proche.

Avec leurs sites annexes d'extraction et d'approvisionnement des sites de production en matières premières, ils représentent une surface totale de 6 992 ha selon la première estimation mentionnée ci-dessus.

En nous engageant dans la conservation et la restauration des écosystèmes, nous travaillerons à une meilleure gestion et à une réduction des impacts matériels de Solvay sur la biodiversité et les écosystèmes de ces sites. **Les parties prenantes internes et externes, y compris les experts en biodiversité et les gestionnaires de sites locaux, seront impliquées afin de garantir une approche globale des activités de conservation et de restauration.**

6.2.6. Économie circulaire

E5-IRO-1 IRO liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Veillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Économie circulaire	Déchets	-	Impact négatif	Réel	Les déchets non dangereux et dangereux sont traités selon différentes filières afin d'éviter d'affecter les personnes et l'environnement lorsqu'ils sont accumulés dans nos installations.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

Le seul impact réel considéré comme matériel concerne la gestion et l'élimination des déchets. Aucun autre IRO n'a atteint les seuils de matérialité.

E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets

Politique de réduction des déchets

Veillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

Notre approche stratégique afin d'atténuer l'impact matériel de Solvay sur les personnes, l'environnement et les communautés locales est profondément ancrée dans notre objectif à réduire la production de déchets et à garantir des processus de traitement des déchets adéquats. Le lien entre la politique de réduction des déchets de Solvay et l'impact matériel de nos propres activités est direct ; en prenant des mesures pour minimiser la production de déchets, nous nous attaquons à l'impact négatif sur l'environnement.

La politique de réduction des déchets de Solvay se concentre principalement sur la diminution de la production de déchets et sur l'assurance que les déchets produits sont soumis à des processus de traitement adéquats. Cette politique met l'accent sur des technologies économes en ressources, sur l'utilisation, dans la mesure du possible, de matériaux recyclés ou biosourcés et sur des investissements dans des méthodes de production durables. La politique couvre également la formation des employés en matière d'efficacité des ressources et aux principes de l'économie circulaire afin de cultiver une culture de gestion durable des ressources. Cette politique de réduction des déchets fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Nos activités sont conformes aux réglementations locales, aux lois fédérales sur l'environnement et aux plans d'action de l'UE. Pour définir notre politique actuelle, nous n'avons pas utilisé de normes ou d'initiatives de tiers. L'entreprise évalue l'utilisation des ressources en se concentrant sur les matériaux et la production de déchets, afin d'intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources pour limiter les déchets et réduire les impacts négatifs. Nous investissons également dans des méthodes et des technologies de production durables, en contrôlant en permanence l'utilisation des ressources et la production de déchets afin d'optimiser les ressources et de réduire les déchets.

E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets

Veillez consulter la description des actions dans la section E2 Pollution pour en savoir plus sur l'allocation des ressources et le suivi des actions.

Nous prenons depuis longtemps des mesures pour réduire les déchets. Nous défendons les principes et les initiatives de l'économie circulaire afin de minimiser la consommation de ressources, de maximiser la réutilisation et le recyclage des ressources et de réduire la dépendance à l'égard des matériaux vierges. Nos actions concernant la politique de réduction des déchets et l'impact matériel de Solvay englobent la mise en œuvre de pratiques et de technologies durables visant à minimiser la production de déchets et à optimiser l'utilisation des ressources.

1. Programme STAR Factory

En 2024, nous avons déployé des projets de traitement des déchets industriels non traités de manière durable dans plus de 20 usines à travers le monde, et ce nombre devrait continuer à augmenter grâce à notre programme STAR Factory, afin de réduire l'impact environnemental. Des actions clés ont été lancées parallèlement au programme STAR Factory en 2022 et sont actuellement en cours, Solvay visant à achever chacune d'elles à l'horizon 2030.

2. Recycler les boues d'épuration de l'usine de Paulínia, au Brésil

Sur le site de Paulínia, au Brésil, Solvay s'est engagé dans une approche durable de la gestion des déchets industriels. Grâce à différents partenariats et innovations, Paulínia a atteint son objectif de zéro déchet industriel non valorisable en mai 2024. Cela signifie qu'aucun déchet n'a été mis en décharge ou incinéré sans récupération d'énergie, réduisant ainsi la pression sur l'environnement. Cette étape a pu être franchie grâce à la réutilisation d'une partie des déchets sous la forme de combustible ou de matière première dans le cadre du co-traitement pour l'industrie du ciment. Le site continue de collaborer avec différents partenaires en vue d'identifier d'autres solutions, notamment la réutilisation de matériaux dans l'industrie de la céramique pour la fabrication de briques.

3. Évaluation régulière des ressources

Pour améliorer la gestion des ressources, nous avons entrepris une évaluation approfondie de l'utilisation actuelle des ressources, en nous concentrant sur les matériaux et la production de déchets. Nous visons à intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources qui réduisent la consommation tout en maximisant l'utilisation des ressources dans l'ensemble de nos activités. Nous établissons et appliquons également des procédures rigoureuses pour une manipulation et une gestion efficaces des ressources, ce qui permettra de minimiser les déchets et d'optimiser l'utilisation. Ces actions sont associées en permanence à un suivi régulier de l'utilisation des ressources et de la production de déchets afin d'identifier les possibilités d'amélioration et de mettre en œuvre des stratégies visant à optimiser les ressources et à réduire les déchets.

E5-5 Indicateurs et cibles en matière de gestion des déchets

Le total des déchets produits est défini comme les déchets résultant de nos activités régulières de fabrication et de recherche. Il n'inclut pas les déchets domestiques, les déchets non récurrents ou les déchets provenant de projets de démolition ou de construction, car leur contribution au volume total des déchets n'est pas significative. Les déchets miniers, qui résultent des opérations de prospection et d'extraction des minéraux, sont considérés comme spécifiques à l'entité, mais sont inclus dans la quantité totale de déchets générés.

Les déchets sont principalement de nature inorganique en raison des activités principales de Solvay. Une proportion relativement faible du volume des déchets provient des boues biologiques issues du traitement des effluents de certains de nos sites.

Pour les sites de l'UE, les déchets industriels dangereux sont définis conformément à l'annexe III de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE). Pour les pays hors UE, la classification suit les législations locales.

Solvay s'engage à minimiser la production de déchets et à les traiter de manière responsable. Cet effort est guidé par notre plan d'action et exécuté dans le cadre de notre programme « STAR Factory ».

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés aux déchets. Ils comprennent la production, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets.

L'impact de nos initiatives en matière de gestion des déchets est suivi à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance spécifiques.

Obligation de publication	Unité	Valeur
Total des déchets générés	Tonne	725 934
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	41 142
1.1. Total des déchets dangereux pas éliminés	Tonne	32 908
1.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	242
1.1.2. Recyclage	Tonne	25 776
1.2.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	3 645
1.1.4. Autres opérations de récupération	Tonne	3 245
1.2. Total des déchets dangereux acheminés vers l'élimination	Tonne	8 234
1.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	3 918
1.2.2. Décharge	Tonne	3 159
1.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	1 157
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	371 234
2.1. Total des déchets non dangereux pas éliminés	Tonne	343 660
2.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	38 720
2.1.2. Recyclage	Tonne	151 024
2.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	1 796
2.1.4. Autres opérations de récupération	Tonne	152 119
2.2. Total des déchets non dangereux acheminés vers l'élimination	Tonne	27 574
2.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	366
2.2.2. Décharge	Tonne	24 857
2.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	2 351
3. Déchets miniers	Tonne	313 558
A3.1. Récupération des déchets miniers non dangereux	Tonne	313 558
Déchets non recyclés (quantité et % de total des déchets générés)	Tonne	41 249
	%	5,7

6.3. INFORMATIONS SOCIALES

6.3.1. Personnel de l'entreprise

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Opportunité	Potentiel	Un dialogue social efficace est un catalyseur de la transformation en cours et de l'objectif de réduction des coûts associés	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Opportunité	Potentiel	Focus sur les générations afin de retenir les connaissances et d'améliorer les compétences pour assurer la transformation ; les organisations qui font preuve de diversité et d'inclusion sont plus performantes	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact positif	Potentiel	L'approche de Solvay en matière de santé et de bien-être de ses collaborateurs (engagement, performance, satisfaction, épanouissement, santé mentale, moins de stress) vise à avoir un impact positif sur les collaborateurs	Monde	Opérations de l'entreprise	Long terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Impact positif	Réel	Les interactions constructives entre la direction et les représentants des collaborateurs ont un impact positif sur le bien-être, l'engagement et la satisfaction des collaborateurs	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Impact positif	Réel	La diversité nourrit l'innovation et permet au Groupe d'être plus compétitif sur le marché en attirant et en retenant des personnes talentueuses	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Exposition de nos salariés à des conditions de travail dans nos opérations entraînant des problèmes de santé (substances dangereuses, bruit, vibrations, etc.)	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident potentiel majeur (accident du travail, processus) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités provoque des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

S1-SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts, points de vue et droits de notre personnel sont pris en compte dans nos stratégies « Better Life » et « Dialogue social » :

Stratégie Better Life

- **Enquêtes Pulse**: Nous évaluons le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs de manière récurrente par le biais d'enquêtes Pulse organisées deux fois par an. En avril, nous utilisons une version élargie de l'enquête Pulse qui intègre également des sujets tels que la sécurité, le bien-être et les opportunités pour tous les groupes démographiques de notre personnel, et la culture. Les sujets systématiquement évalués dans les deux enquêtes sont la charge de travail, le stress et l'engagement. L'enquête Pulse donne aux collaborateurs la possibilité de faire des commentaires libres sur tout sujet qu'ils souhaiteraient mettre en avant, en toute confidentialité. L'équipe RH mondiale évalue les résultats de l'enquête avec l'ELT afin d'identifier les entités ou les pays qui affichent de bons résultats et ceux qui rencontrent des difficultés susceptibles de nécessiter des actions ciblées. L'enquête permet également d'ouvrir le dialogue au sein des équipes. Tous les dirigeants et responsables reçoivent une « boîte à outils de dialogue » afin de discuter des résultats et d'identifier une action à entreprendre pour améliorer les résultats avant la prochaine enquête. Les responsables peuvent être soutenus par les RH tout au long de ce processus.
- **Politique Speak Up** : Notre politique et notre programme Speak Up sont ouverts à tous les collaborateurs. Speak Up implique un dialogue ouvert sur le lieu de travail. Nos collaborateurs sont encouragés à soumettre des questions à leurs supérieurs hiérarchiques, aux membres des services RH, juridique, de conformité et d'audit interne, en toute confidentialité.
- **Programme d'assistance aux salariés** : Grâce au programme d'assistance global de Solvay, les collaborateurs peuvent contacter des psychologues ou des coachs en toute confidentialité. Nous recevons ensuite un résumé anonymisé des sujets les plus fréquemment abordés. Nous disposons également en interne d'un psychologue du travail et d'un réseau médical (médecins et infirmières) qui reçoivent et écoutent nos collaborateurs en toute confidentialité, analysent les risques et proposent des actions préventives et correctives appropriées si nécessaire.

Stratégie de dialogue social

- Sur le plan des droits du travail, nous nous engageons auprès de nos collaborateurs par le biais de divers canaux, notamment de réunions avec les syndicats, de comités d'entreprise et de comités mixtes direction-salariés. Outre le comité d'entreprise européen (CEE), Solvay a conclu un accord mondial avec une fédération syndicale (IndustriALL) et a créé un organe représentatif mondial pour promouvoir le dialogue social, le Solvay Global Forum (SGF).

S1-SBM-3 IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Nous sommes déterminés à identifier et à répondre aux besoins de tous les collaborateurs de Solvay, reconnaissant ainsi leur rôle significatif dans les opérations et le succès global de l'entreprise. Cet engagement est illustré par des initiatives telles que l'engagement de Solvay en faveur du **dialogue social**, qui crée un environnement collaboratif dans l'ensemble de l'organisation, ou l'**agenda Better Life** de Solvay, qui se concentre activement sur la promotion de la santé, de la sécurité, de l'inclusion et du bien-être. En outre, le programme **STAR Factory** - le moteur de Solvay pour la transformation des opérations du Groupe - se concentre sur l'engagement des personnes et le renforcement des capacités pour stimuler la transformation et l'innovation.

Diversité de la main-d'œuvre et types de travailleurs

Solvay emploie une main-d'œuvre diversifiée, comprenant des **collaborateurs internes** (personnel permanent) et des **collaborateurs externes** (main-d'œuvre occasionnelle, intérimaires, stagiaires, étudiants et apprentis). Ce groupe diversifié apporte un large éventail de compétences et d'expertise à divers rôles et fonctions. Conscients de cette diversité, nous investissons dans nos collaborateurs par le biais de programmes ciblés qui soutiennent le développement personnel et professionnel, tels que des initiatives de perfectionnement ou de reconversion alignées sur les futurs besoins de l'entreprise.

En intégrant la compréhension des besoins spécifiques et des vulnérabilités de notre personnel dans la stratégie et le modèle d'entreprise de Solvay, nous garantissons une approche plus durable et plus inclusive de nos activités.

Solvay gère une main-d'œuvre diversifiée composée de différents types de collaborateurs, comprenant des travailleurs internes et externes. La main-d'œuvre interne est subdivisée en catégories de collaborateurs réguliers, tandis que la main-d'œuvre externe comprend les salariés occasionnels, les intérimaires, les stagiaires, les étudiants et les apprentis. Nos collaborateurs sont répartis en différents statuts : actif, congé actif (absence/inactivité partielle de longue durée) ou congé inactif (absence/inactivité à temps plein de longue durée), et catégories : salariés réguliers, expatriés, stagiaires, étudiants, apprentis, temporaires et occasionnels.

Il est important de noter que les non-salariés et les travailleurs indépendants ne sont pas repris dans ces informations, car nous ne conservons pas de données sur ces types de travailleurs. Ces personnes ne sont actuellement pas identifiables dans le système SIRH de Solvay. Nous définissons notre personnel comme le personnel interne actif, ce qui exclut les stagiaires, les étudiants et les travailleurs externes de cette désignation, étant donné qu'ils ne sont pas inclus dans les chiffres publiés. Tous les collaborateurs inclus dans le rapport sont directement employés par Solvay.

Les salariés internes et le personnel externe sont soumis aux impacts matériels décrits dans les tableaux matérialité financière et matérialité de l'impact, ce qui souligne l'importance de ces catégories de personnel dans les considérations opérationnelles et stratégiques de l'entreprise.

Impacts sur le personnel et risques opérationnels

Les activités de Solvay visent à avoir un impact positif sur notre personnel, en particulier grâce à l'attention que nous portons au dialogue social, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la diversité. Notre engagement en faveur du dialogue social favorise un environnement constructif, transparent et collaboratif à tous les niveaux de l'organisation. Grâce à notre accord-cadre mondial (GFA) avec IndustriALL Global Union, nous assurons la protection des droits du travail, des droits de l'homme et du bien-être de notre personnel. Les initiatives clés ayant un impact positif sont notamment la mise en avant de la liberté d'association et de la négociation collective ainsi qu'un engagement actif auprès de nos collaborateurs par le biais de forums européens et mondiaux (comme le CEE et le SGF). Nous encourageons également nos collaborateurs à signaler toute déviation ou préoccupation potentielle par le biais de la politique « Speak Up » ou de leurs organes de représentation.

Ces initiatives ont un impact considérable sur notre main-d'œuvre. Tous les collaborateurs bénéficient de programmes de sécurité, d'initiatives sociales, d'efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et bon nombre d'entre eux sont couverts par des conventions collectives. En outre, nous avons mis en place des partenariats en matière de sécurité avec des travailleurs occasionnels sur différents sites afin de garantir leur sécurité.

Le risque lié au travail forcé et travail des enfants n'est pas considéré comme matériel et aucun problème ou incident individuel n'a été identifié dans les régions où le Groupe opère, y compris en dehors de l'UE. Nous avons noté que l'amélioration des compétences et la formation ne sont pas considérées comme matérielles et qu'elles n'ont donc pas d'impact négatif ou positif lié aux programmes de transition ou de restructuration. En outre, Solvay a maintenu un taux de rotation volontaire du personnel relativement bas (4,1% en 2024).

Veillez consulter le point SBM-3 au chapitre 1.3. Stratégie pour en savoir plus sur les risques et opportunités matériels découlant des impacts et des dépendances sur le personnel de Solvay.

Les sites de production de Solvay, avec des opérations de fabrication et d'exploitation minière, peuvent potentiellement être exposés au risque de violation des droits de l'homme, comme le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, des évaluations approfondies n'ont identifié aucun risque ou incident significatif au sein des opérations de l'entreprise.

Nous avons mis au point une compréhension globale des risques potentiels auxquels sont confrontés des segments spécifiques du personnel de Solvay. Cette compréhension a été construite grâce à une combinaison d'évaluations des risques, d'engagement des employés et d'analyse des données. Pour développer cette compréhension, nous utilisons une surveillance continue des risques par le biais d'une plateforme de gestion des risques ESG, Dow Jones, qui identifie des facteurs tels que les conditions socio-économiques, les cadres réglementaires locaux et la nature spécifique du travail effectué. En outre, notre équipe d'audit interne évalue l'efficacité des politiques spécifiques aux sites et des processus d'engagement des travailleurs, en veillant à ce que tous les travailleurs aient accès à des voies de recours et que leurs préoccupations soient rapidement prises en compte. Les risques et opportunités matériels liés au personnel s'appliquent à l'ensemble du personnel de Solvay (aucune spécificité pour un groupe particulier de collaborateurs). Toutefois, les mesures d'atténuation applicables sont adaptées à des groupes de personnes spécifiques, le cas échéant. Par exemple, en vue de conserver les connaissances et d'améliorer les compétences, les programmes d'apprentissage sont adaptés aux besoins de groupes spécifiques (par exemple, l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes expérimentées).

Veillez consulter le tableau IRO pour en savoir plus sur les risques et opportunités matériels.

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Veillez consulter le tableau des politiques ERS 2 - MDR-P.

Santé et sécurité :

Nous nous engageons à maintenir un cadre relatif à la politique du personnel qui traite de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des impacts et des risques matériels sur notre personnel, tout en identifiant et en saisissant les opportunités qui y sont associées.

Dans toutes nos activités, nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité des collaborateurs de Solvay, en encourageant une culture de prévention proactive afin de réduire le nombre de blessures, d'accidents et de maladies liés au travail. Cet engagement en faveur d'un environnement de travail sain et sûr conduit notre quête de normes au niveau international, d'amélioration continue et d'innovation. La stratégie HSE de Solvay repose sur un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement approuvé, qui est mis en œuvre sur chaque site industriel (fabrication, recherche et innovation). Cela comprend une **politique de gestion responsable (Responsible Care Policy), des « Life Saving Rules »** et un ensemble de procédures fondées sur le risque qui s'appliquent à tous les domaines, notamment la surveillance de la santé, l'hygiène industrielle, la sécurité au travail, la sécurité des processus, la sécurité des transports, ainsi que la sécurité de l'environnement et des produits. Pour chaque domaine, un réseau est organisé au niveau du Groupe pour assurer la mise en œuvre des procédures, le respect de la réglementation et le partage des bonnes pratiques.

Le système structuré de procédures relatives à la **Santé et à la Sécurité** comprend des audits internes réguliers effectués par Solvay sur les exigences minimales et des audits de conformité réguliers menés par des experts internes de Solvay ou par des tiers sélectionnés qui permettent à Solvay de gérer toutes ces questions. Nous avons mis au point une plateforme numérique « YouGrow » afin d'offrir divers programmes de formation HSE aux collaborateurs qui sont à la recherche d'apprentissage ou d'auto-développement dans des domaines HSE spécifiques. La culture de la sécurité est encouragée par la mise en œuvre de la charte « SAFE » et par des journées axées sur la sécurité sur les sites, ainsi que par une « évaluation du climat de sécurité » sur certains sites. Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (Health Safety Environment, HSE) de Solvay est défini conformément aux définitions des normes ISO 45001 et ISO 14001, ainsi qu'à notre politique de gestion responsable (Responsible Care Policy). Dans ces normes, nous nous engageons à protéger les personnes, les communautés et l'environnement en améliorant continuellement nos performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la sécurité des installations, procédés et technologies, ainsi que la sécurité et la gestion des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La **politique de prévention des accidents de Solvay** met l'accent sur une culture de la sécurité, dans laquelle chaque employé est habilité à contribuer à un environnement de travail sûr. L'entreprise a mis en place un système de gestion en vue de soutenir cette politique. Celui-ci comprend des évaluations régulières des risques, des programmes de formation à la sécurité, des procédures de signalement des incidents et d'enquête.

Nous sommes déterminés à améliorer en permanence nos performances en matière de sécurité. Nous révisons régulièrement notre politique de prévention des accidents et notre système de gestion afin de nous assurer qu'ils restent efficaces et conformes aux meilleures pratiques.

Solvay maintient une politique et un système de gestion solides et complets en matière de prévention des accidents sur le lieu de travail. L'entreprise s'engage à garantir la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, sous-traitants et visiteurs. Cet engagement se reflète dans notre approche proactive de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des risques sur le lieu de travail.

Dialogue social :

La **politique de Dialogue Social de Solvay** garantit l'identification, l'évaluation et la gestion proactives des impacts liés au personnel lors des transformations organisationnelles en encourageant une communication et une collaboration ouvertes entre la direction, les collaborateurs et leurs représentants. Grâce à un dialogue structuré, à la transparence des décisions stratégiques et à la co-crédation de politiques, la politique facilite la détection précoce des défis potentiels et atténue les impacts négatifs sur les collaborateurs, favorisant ainsi une transition en douceur conforme aux droits de l'homme, aux normes du travail et aux objectifs de transformation de Solvay. En outre, la **politique « Speak Up »** offre aux collaborateurs un moyen formel de faire part directement de leurs préoccupations, qui font ensuite l'objet d'une enquête et de mesures correctives.

Chez Solvay, le dialogue social est une pierre angulaire de notre culture et de notre modèle opérationnel. Nous veillons à ce que les représentants des travailleurs soient informés de l'orientation stratégique et des décisions clés de l'entreprise et organisons un dialogue structuré à ce sujet. Les organes représentatifs constituent une caisse de résonance pour les projets de politiques avant leur mise en œuvre, ce qui se traduit par un niveau élevé de maturité, de transparence et de confiance entre la direction générale et les collaborateurs. Notre conviction que l'on peut aller plus loin ensemble se traduit dans nos organes et nos pratiques de dialogue social, qui s'appuient sur plusieurs niveaux de dialogue aux niveaux mondial, régional et local ou du site, par le biais de divers forums.

DEI :

La **Politique de DEI et de non-discrimination de Solvay** joue un rôle clé dans l'identification, l'évaluation et la gestion des initiatives pour stimuler l'innovation, conserver et transmettre les connaissances essentielles et encourager les efforts de perfectionnement. En favorisant un environnement diversifié et inclusif, la politique contribue à tirer parti de la force collective des différentes perspectives, ce qui permet à l'organisation de gagner en compétitivité et agilité. Grâce à des programmes de DEI ciblés, nous veillons à ce que tous les collaborateurs disposent des compétences nécessaires à leur croissance future, ce qui contribue à améliorer les performances de l'organisation et à instaurer un cycle continu d'innovation. La **Politique Solvay Cares** garantit à l'ensemble du personnel des prestations sociales minimales, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie, reflétant ainsi notre engagement de longue date en faveur du bien-être social.

Nous promovons activement une culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination. La **politique de Solvay en matière de DEI & de non-discrimination** souligne notre engagement à assurer l'égalité des chances, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer de manière positive aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique DEI de Solvay formule explicitement la valeur que nous accordons à nos collaborateurs et à leurs diverses contributions. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des antécédents et des talents dans le façonnement de la culture et des réalisations de Solvay. Nous considérons la diversité comme la force motrice de notre esprit d'innovation et de notre avantage concurrentiel dans le secteur. Notre politique de DEI met l'accent sur la célébration et le soutien des différences de nos collaborateurs, qu'elles soient visibles ou invisibles, et qu'elles portent sur leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle ou leurs aptitudes.

La politique de DEI met également l'accent sur l'importance de l'équité et de l'inclusion chez Solvay. Elle vise à assurer l'égalité des chances et une représentation équitable de tous les collaborateurs, tout en reconnaissant que certains groupes peuvent avoir besoin d'un soutien additionnel pour leur garantir une inclusion complète. Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice tout en reconnaissant et en gérant les obstacles auxquels certains collaborateurs peuvent être confrontés. L'entreprise s'engage activement auprès de différentes personnes et individus et encourage la formation de groupes de ressources pour les collaborateurs afin de contribuer à une culture inclusive pour tous les collaborateurs.

Notre politique de DEI et de non-discrimination a pour objectif de prévenir, d'atténuer et de répondre à la discrimination au sein de Solvay. Elle met l'accent sur le fait que tous les collaborateurs ont la responsabilité partagée de traiter les autres avec dignité et respect, et de contribuer collectivement aux objectifs de l'entreprise. Cette politique s'applique dans le monde entier et exige des collaborateurs qu'ils incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, dans les fonctions de l'entreprise et lors d'événements hors site. Nous organisons régulièrement des formations de sensibilisation afin d'améliorer la compréhension de la DEI par nos collaborateurs, de les encourager à instaurer une culture de confiance et de respect, et de leur donner les moyens de remettre en question les comportements non inclusifs ou discriminatoires.

Conformité, éthique et droits de l'homme :

Nous nous engageons fermement à faire respecter les droits de l'homme au sein de notre personnel. En ce qui concerne le Code d'Intégrité Commerciale et la Politique de Dialogue Social, nous avons mis en œuvre une politique globale en matière de Droits de l'Homme au sein de l'entreprise, qui prévoit le respect strict des droits du travail, de la sécurité et de la non-discrimination dans toutes nos activités. Notre approche comprend des mécanismes d'alerte et un engagement continu auprès des parties prenantes pour répondre à toute préoccupation liée aux droits de l'homme.

L'approche générale de Solvay en matière de respect des droits de l'homme et du travail se concentre sur la promotion de la culture d'un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous les collaborateurs. Nous accordons la priorité à un traitement équitable, à la liberté d'association et à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. Ces principes sont intégrés dans nos activités mondiales par le biais d'une évaluation régulière des pratiques de Solvay, en veillant au respect des normes de travail locales et internationales, et en encourageant une culture de la responsabilité et de la responsabilisation. Nous utilisons un mécanisme d'alerte robuste qui permet aux employés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles violations des droits de l'homme. Ce mécanisme comprend des canaux de signalement accessibles et garantit à ceux qui se manifestent une protection contre les représailles. Nous menons également des enquêtes approfondies sur les incidents signalés et prenons des mesures correctives, y compris des ajustements de politique ou des mesures correctives, afin de remédier à toute incidence négative sur les droits de l'homme.

Les politiques de Solvay abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants. La **politique de l'entreprise en matière de Droits de l'Homme** et son **code d'intégrité commerciale** interdisent sans équivoque toute forme de traite des êtres humains et de travail forcé ou obligatoire. Ils sont également soutenus par une **Politique de Dialogue Social**. Ces documents sont conçus afin de garantir qu'aucun employé n'est soumis à un travail involontaire ou à de l'exploitation. L'entreprise adhère aux normes internationales et aux exigences légales visant à protéger les droits des jeunes travailleurs et à s'assurer que tous les collaborateurs ont l'âge minimum requis.

En outre, la politique prévoit des mesures disciplinaires pour les collaborateurs qui auraient un comportement inapproprié ou pratiqueraient une forme quelconque de discrimination. Solvay encourage ses collaborateurs et partenaires à s'exprimer s'ils sont témoins ou victimes d'une forme quelconque de discrimination, en mettant à leur disposition différents canaux pour signaler leurs préoccupations et rechercher du soutien, y compris la possibilité de rester anonyme. Les collaborateurs peuvent consulter le guide *Speak Up* de l'entreprise afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la manière dont ils peuvent signaler des problèmes. Ils peuvent également contacter le département Conformité pour obtenir plus d'aide.

S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Nous cherchons activement à connaître le point de vue de notre personnel afin d'éclairer nos prises de décision et nos actions visant à gérer les impacts sur les collaborateurs, conformément à la politique du groupe et à la législation locale. L'entreprise met l'accent sur une culture de communication ouverte et de collaboration, comme en témoigne la mise en place de divers organes représentatifs tels que le CEE et le SGF. Ces plateformes permettent aux représentants des travailleurs de dialoguer directement avec les cadres supérieurs, y compris le CEO et l'ELT, ce qui leur donne la possibilité de se faire entendre et d'être pris en considération dans les décisions stratégiques.

Nous adoptons une double approche de l'engagement, en interagissant directement avec notre personnel, par exemple par le biais de visites de l'ELT sur les sites de production, d'organisation de forums et de l'utilisation d'enquêtes Pulse, tout en reconnaissant la valeur de la représentation des travailleurs par l'intermédiaire d'organes établis.

La stratégie d'engagement de Solvay est conçue pour impliquer les employés et leurs représentants à différents stades, en se concentrant principalement sur les phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Les organes représentatifs, tels que les syndicats et les comités d'entreprise, participent activement aux discussions et aux négociations portant sur les nouvelles politiques et procédures. Cette approche proactive nous permet de nous assurer que les préoccupations et implications potentielles sont abordées avant la mise en œuvre des politiques, ce qui favorise un sentiment d'appropriation et de transparence.

Nous utilisons une approche multidimensionnelle de l'engagement, en employant divers canaux pour faciliter la communication et la collaboration. Nous organisons notamment des réunions formelles avec les syndicats, les comités de sites locaux et les comités mixtes direction-travailleurs, et mettons en place des plateformes mondiales telles que le SGF et le CEE, qui favorisent le dialogue et la collaboration à plus grande échelle. Nous effectuons également des visites annuelles sur le terrain afin de contrôler le respect des accords et d'encourager la remontée d'informations par l'intermédiaire de la politique « *Speak Up* » ou des organes représentatifs.

La fréquence de l'engagement varie en fonction du type et du niveau d'interaction. Les forums mondiaux tels que le SGF se réunissent tous les trimestres, tandis que le secrétariat du CEE se réunit tous les mois et que des visites de sites sont effectuées chaque année par IndustriALL et par le comité restreint du CEE afin d'assurer une communication et une collaboration permanentes. La fonction Ressources Humaines, dirigée par un cadre supérieur tel que le responsable RH Country & Labor Relations, a la responsabilité opérationnelle de mener et d'assurer l'efficacité de nos efforts d'engagement des parties prenantes.

L'accord-cadre mondial (GFA) de Solvay avec IndustriALL est un élément clé de notre engagement à respecter les droits de l'homme dans le monde et fournit des mécanismes permettant d'obtenir des informations sur le point de vue des collaborateurs. Cela implique des visites annuelles de sites par des représentants d'IndustriALL, la promotion de canaux de communication ouverts et l'implication active des représentants des collaborateurs dans l'élaboration d'une politique de collaboration. Nous avons également mis en place divers indicateurs et mécanismes, notamment des évaluations périodiques des politiques, des contrôles de conformité, des mécanismes de remontées d'information comme les enquêtes Pulse et le programme *Speak Up*, ainsi que des conventions collectives et d'autres engagements afin d'évaluer et de répondre aux besoins et aux préoccupations de notre personnel. Nous avons également établis des mécanismes et des engagements tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, la politique « *Speak Up* », l'accord-cadre mondial et la politique en matière de Droits de l'Homme, qui contribuent à la compréhension des besoins des groupes vulnérables ou marginalisés.

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Nous soulignons l'engagement de Solvay en matière de durabilité et de bien-être des collaborateurs. Nous avons mis en place des procédures et un service d'assistance téléphonique accessible qui permettent aux employés de faire part de leurs préoccupations, ce qui garantit une prise en compte rapide de tout impact négatif. Il s'agit notamment de **mécanismes d'alerte** permettant aux collaborateurs de signaler en toute sécurité et confidentialité des réclamations ou des pratiques contraires à l'éthique. Ces canaux font partie intégrante de la promotion d'un environnement dans lequel notre personnel peut exprimer ses préoccupations sans crainte de représailles, soutenant ainsi une culture de la transparence.

Voir G1-1 des états de durabilité pour plus d'informations sur le mécanisme de réclamation.

Solvay a mis en place un cadre de remédiation structuré pour traiter les impacts négatifs matériels sur notre personnel. Nous veillons à ce que toute action corrective - qu'il s'agisse d'une indemnisation, de mesures correctives ou d'une formation - soit soigneusement mise en œuvre. L'efficacité de la mesure corrective est évaluée au moyen d'**enquêtes Pulse** afin de s'assurer que les solutions apportées atténuent le préjudice identifié et empêchent qu'il ne se reproduise. Les résultats des enquêtes permettent au Groupe, à la direction locale et à l'ensemble des responsables opérationnels de cerner les forces et les faiblesses de l'environnement de travail, ainsi que de comprendre le vécu des collaborateurs.

Nos processus de remédiation tiennent également compte des stratégies à long terme, telles que la **formation du personnel** et l'**amélioration de la sécurité**, afin de prévenir de futurs impacts. Les Life Saving Rules font également partie de la culture de Solvay.

Les procédures d'alerte de Solvay comprennent des étapes d'escalade et de résolution, garantissant que les plaintes font l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures adéquates sont prises pour remédier à tout problème identifié. Notre politique s'aligne sur les normes internationales et sur les exigences de reporting ESG, ce qui permet de garantir que ces processus sont fiables, bien communiqués et intégrés dans notre cadre global de ressources humaines et de gouvernance.

Nous prônons une culture « Speak Up », dans laquelle les employés sont encouragés à signaler toute préoccupation ou violation potentielle du Code d'intégrité des affaires (CoBI) ou d'autres politiques internes. Le programme d'alerte de Solvay, supervisé par le Comité d'Audit et de Risques du Conseil d'administration, prévoit une formation complète visant à sensibiliser les collaborateurs à l'importance du signalement et aux canaux à leur disposition. Conformément à la politique « Speak Up », tous les signalements font l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs, y compris au personnel et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, et garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

La ligne d'assistance éthique, une ligne d'assistance externe accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, est à la disposition des collaborateurs et des parties externes pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay. Outre la ligne d'assistance éthique, nous disposons de plusieurs canaux de signalement internes via lesquels les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations. Ces canaux, qui comprennent leur hiérarchie, Éthique et Conformité, la fonction General Counsel, l'audit interne, les ressources humaines et les représentants des travailleurs, sont conçus pour garantir que les signalements sont reçus et traités en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Voir G1-3 des états de durabilité pour plus d'informations sur les enquêtes et rapports.

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles, et l'efficacité de ces actions

Plans d'action

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources dédiées à la gestion des IRO matériels liés au personnel de Solvay. Ces plans d'action sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Impacts matériels	Plans d'action visant à corriger les effets négatifs	Plans d'action visant à permettre des mesures correctives	Plans d'action visant à traiter les impacts positifs	Suivi
Santé et sécurité	<p>Dans l'ensemble de nos sites opérationnels, grâce à un cadre de systèmes de gestion de la Santé et de la Sécurité (un ensemble de règles, de procédures, de lignes directrices, d'audits, de sanctions, d'indicateurs ou d'outils numériques), nous visons une totale conformité avec les législations applicables, les exigences de Solvay et les normes internationales reconnues, par exemple, la norme ISO 45001 et Responsible Care. Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la Santé et la Sécurité, des éléments essentiels au succès durable de notre entreprise. L'ensemble de notre personnel et des travailleurs de notre chaîne de valeur peuvent appliquer cette politique, et toutes nos entités sont impliquées dans le renforcement des normes, procédures, règles et processus.</p> <p>À la suite d'incidents de gravité majeure ayant entraîné 3 décès tragiques en 2024, Solvay a mis en place une équipe dédiée à la sécurité du Groupe, dirigée par un Group Safety Director qui rend compte au COO. Cette équipe s'engagera dans une transformation de la sécurité afin d'améliorer la culture de la sécurité, l'engagement de tous les dirigeants et la discipline opérationnelle dans les usines. Cette transformation sera soutenue par une société externe de conseil en matière de culture de la sécurité.</p> <p>Solvay Pulse Survey : afin d'évaluer et de mesurer l'évolution du bien-être et de l'engagement, trois fois par an. Cette enquête est associée à un outil permettant d'ouvrir le dialogue. L'objectif est de permettre aux équipes de discuter des résultats et d'identifier les actions d'amélioration.</p> <p>Life Saving Rules.</p> <p>Plans d'intervention d'urgence et premiers secours.</p> <p>Évaluation des risques pour la santé (chimiques, physiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux).</p> <p>Surveillance médicale initiale et périodique fondée sur le risque.</p> <p>Procédures de retour au travail, mesures d'adaptation et de protection de la maternité.</p> <p>Observatoire de l'épuisement professionnel.</p> <p>Conseils et soutien fournis aux collaborateurs, aux sites et à l'entreprise par des experts.</p>	<p>Outil d'évaluation de la charge de travail : pour évaluer les problèmes liés à la charge de travail et identifier des solutions.</p> <p>Programme d'assistance aux salariés : psychologues et coaches externes pour les questions liées au travail et à la vie privée.</p> <p>Enregistrement, analyse et actions correctives en cas d'incidents.</p> <p>Plans d'intervention d'urgence et premiers secours.</p> <p>Plans d'action pour la réduction de l'exposition.</p>	<p>Un ambassadeur du bien-être par site, pour sensibiliser aux outils permettant d'améliorer le bien-être.</p> <p>Programme « Make Life Easier » : règles de l'entreprise visant à faciliter la vie des employés et à assurer leur productivité.</p> <p>Formation visant à sensibiliser à différents sujets.</p> <p>Promotion de la sécurité comme la charte SAFE ou les Life Saving Rules.</p> <p>Surveillance médicale des collaborateurs.</p> <p>Promotion de la santé physique et mentale.</p> <p>Conseils et soutien fournis aux collaborateurs, aux sites et à l'entreprise par des experts.</p>	<p>Santé et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> · Taux des accidents déclarés (RIR) · Taux de lésions avec arrêt de travail (LTIR) · Accidents mortels · Taux des accidents de gravité majeure déclarés (H-RIR) · Taux des maladies professionnelles à déclarer : nombre, causes, décès, jours perdus · Surveillance médicale poussée et fondée sur le risque · Indicateurs de promotion de la santé · Indicateurs de santé mentale et de bien-être au travail · Perception générale de la santé <p>Solvay mène régulièrement des enquêtes afin de mesurer l'engagement global de son personnel.</p> <p>La rotation du personnel et l'absentéisme (pour cause de maladie) sont suivis à l'aide du tableau de bord Better Life.</p>
Dialogue social	<p>Programmes d'engagement des collaborateurs : Des plateformes telles que le Solvay Global Forum ou des initiatives promues par le CEE et IndustriALL favorisent la communication et la collaboration, tandis que les visites sur site permettent également de suivre de près les risques et les opportunités.</p>	<p>Différents mécanismes de remontée d'information tels que le programme Speak Up et les enquêtes Pulse permettent également à nos collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations.</p>	<p>Politique Solvay Cares (voir ci-dessus).</p>	<p>Solvay surveille les progrès réalisés grâce aux remontées d'information du Solvay Global Forum.</p>
DEI	<p>Stratégie DEI : Ces actions favorisent un environnement de travail globalement diversifié et inclusif et s'attaquent aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.</p> <p>Analyse du salaire décent : Après avoir mis en œuvre avec succès trois programmes pilotes aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine, Solvay procède désormais à une analyse visant à comprendre quel pourcentage de son personnel est rémunéré en dessous du salaire décent.</p>	<p>Extension du salaire décent : En 2024, nous avons achevé l'analyse du salaire décent dans tous les pays où nous sommes présents, avec pour objectif de combler l'écart en 2025 et d'offrir un salaire décent à 100% de nos collaborateurs d'ici à 2026.</p>	<p>Développement et formation des collaborateurs : Solvay investit dans des programmes de formation et dans des opportunités de développement afin d'améliorer les compétences et les connaissances de son personnel, favorisant ainsi les évolutions de carrière et le développement personnel.</p>	<p>Suivi de la diversité axé sur les cadres intermédiaires et supérieurs.</p> <p>Suivi du recrutement de candidats diversifiés.</p> <p>Audit du personnel de Solvay pour s'assurer que 100% d'entre eux reçoivent un salaire décent.</p> <p>Le développement des collaborateurs est mesuré par le nombre d'heures d'apprentissage par collaborateur.</p>

Nous accordons une grande importance à l'examen régulier de divers paramètres afin de garantir l'efficacité des initiatives du programme et d'identifier si des mesures correctives sont nécessaires. Cet engagement se reflète dans le solide processus de gestion des risques de Solvay, qui implique l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur le personnel. Nous avons mis en place des procédures de signalement et d'enquête sur les incidents survenus sur le lieu de travail, ce qui permet à l'entreprise d'identifier les causes profondes et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Nous nous engageons également activement auprès de nos collaborateurs par le biais de divers canaux, tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, les enquêtes de satisfaction et les représentants des collaborateurs, afin de recueillir leurs remontées d'information, de comprendre leurs préoccupations et de répondre efficacement à leurs besoins. Ce dialogue inclusif permet à l'entreprise de prendre des mesures appropriées et d'améliorer continuellement l'environnement de travail.

Le contrôle et l'amélioration continus font partie intégrante de notre approche. Nous utilisons des indicateurs clés de performance (KPI), des audits et d'autres outils afin de contrôler nos performances et d'identifier les domaines à améliorer. Cette approche garantit l'efficacité et la pertinence de nos actions et démontre notre engagement fort à donner la priorité au bien-être et à la satisfaction du personnel de Solvay.

Solvay dispose d'un mécanisme solide pour atténuer les risques et saisir les opportunités pour les collaborateurs dans les zones d'impact matériel identifiées :

Zones d'impact matériel	Actions visant à atténuer les risques	Actions visant à saisir les opportunités	
Santé et sécurité	<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Nos dix Life Saving Rules doivent être appliquées par tous. Partout, nous mettons en œuvre une approche fondée sur les risques afin de prendre des mesures pour prévenir, atténuer ou remédier aux effets négatifs. Nous avons mis en place des mesures de secours d'urgence et d'atténuation des dommages potentiels et des impacts sur la réputation de Solvay liés aux risques à court, moyen et long terme. La chaîne de valeur et la sécurité des transports ont des exigences claires en matière de performance et favorisent l'évolution du secteur. <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluations des risques pour la santé. Surveillance médicale initiale et périodique fondée sur le risque, y compris la biosurveillance. Procédures de retour au travail et mesures d'adaptation. Réponse aux urgences médicales et premiers secours. <p>Bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> Chercher en permanence à obtenir un retour d'information de la part des collaborateurs par le biais d'enquêtes Pulse et de groupes de ressources pour les collaborateurs. Les résultats Team Pulse sont analysés par un psychologue du travail, qui peut procéder à l'évaluation des risques psychosociaux, le cas échéant ou sur demande des collaborateurs. Écoute individuelle des collaborateurs par un psychologue du travail (interne), des médecins du travail et des infirmières, ou l'EAP (externe). Formation visant à sensibiliser à différents sujets liés au bien-être, notamment la manière d'identifier les signaux faibles d'un stress excessif. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travailleurs ont le même droit à un lieu de travail sûr et sain. Sur tous les sites où nous opérons, nous contribuons au développement des capacités de nos communautés dans l'intérêt de tous. Notre propre personnel est invité à faire part de ses préoccupations à ses représentants. Sur la base du retour d'information des collaborateurs, Solvay a lancé le programme « Make Life Easier » afin de réduire la charge de travail des collaborateurs. Le programme prévoit des vendredis après-midi sans réunion, prescrit une période de repos entre chaque réunion et guide les collaborateurs sur la manière de définir des attentes claires lors des réunions. Discussions en équipe afin d'analyser les résultats des enquêtes Pulse et d'identifier les actions d'amélioration. 	
	DEI	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement de talents : promotion d'un recrutement diversifié par le biais de panels de recrutement diversifiés et mesure des progrès accomplis. Intégrer la DEI dans notre processus d'évaluation des performances et de promotion afin de garantir un processus équitable et de réduire les préjugés. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un environnement inclusif afin d'accroître l'engagement des employés par le biais d'une nouvelle culture et d'un nouvel ensemble de comportements afin que chaque collaborateur puisse s'épanouir. Étendre l'initiative du Pacte mondial des Nations unies sur le salaire décent à tous les collaborateurs afin de garantir que chacun d'eux perçoive un salaire décent d'ici 2026. Offrir des opportunités de développement équitables à tous les collaborateurs afin de leur garantir des opportunités égales de progresser au sein de l'organisation (par exemple, par le biais du programme « Star Factory »).
	Dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> Demander l'avis des représentants des collaborateurs par le biais de différents forums tels que le Comité d'entreprise européen, le Solvay Global Forum et d'autres organes locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter l'analyse globale liée au salaire décent et combler l'écart pour tous les collaborateurs de Solvay. Communiquer sur les salaires et l'équité.

Nous nous engageons à trouver un équilibre entre les performances de l'entreprise et notre responsabilité d'atténuer les impacts négatifs sur notre personnel. Nous traitons les conflits potentiels entre ces priorités en adhérant à nos valeurs fondamentales de sécurité, d'intégrité et de durabilité, qui guident nos processus de prise de décision.

Atténuation des effets négatifs sur les collaborateurs

Lorsque des pressions commerciales se font sentir, par exemple lors de périodes de restructuration, d'expansion rapide, de mise en œuvre de nouvelles technologies ou de mesures de réduction des coûts, nous donnons la priorité au bien-être des collaborateurs et à la responsabilité environnementale. Cet engagement s'inscrit dans notre cadre de gouvernance structuré et dans nos politiques éthiques, notamment le code d'intégrité des affaires (CoBI), la politique Speak Up et le Programme d'assistance aux salariés. Le CoBI, par exemple, fournit des lignes directrices pour la prise de décisions éthiques dans les situations où les besoins de l'entreprise peuvent entrer en conflit avec le bien-être des collaborateurs, en mettant l'accent sur la transparence et le respect des droits des collaborateurs.

Nous identifions de manière proactive les incidences négatives potentielles importantes sur le personnel résultant des pressions commerciales, en nous concentrant sur des domaines tels que le bien-être des collaborateurs, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous anticipons les incidences potentielles sur la charge de travail des collaborateurs et la sécurité de l'emploi. Cette phase d'identification est menée de manière centralisée par les équipes Dialogue social, RH et Transformation, ainsi que par le biais d'une collecte continue de retours d'information via les enquêtes Pulse et la politique Speak Up. Cette approche diversifiée nous permet d'acquérir une compréhension globale des défis potentiels qui nous attendent. Une fois les incidences potentielles identifiées, Solvay s'engage dans une consultation avec divers organes représentatifs, d'abord au niveau mondial/européen, puis au niveau local, pour discuter et convenir de mesures d'atténuation appropriées. Ces mesures ont pour objectif de minimiser les incidences négatives sur les collaborateurs, conformément aux normes de travail mondiales et locales.

Nous tenons également compte de l'incidence sur nos propres collaborateurs lorsque nous devons mettre fin à une relation commerciale. Cette question est abordée dans le cadre d'un processus de vigilance raisonnable solide, qui garantit la conformité avec les clauses contractuelles existantes, avec les bons de commande et avec le CoBI des Fournisseurs signé. Le CoBI renforce notre engagement en faveur d'une conduite éthique dans toutes nos relations commerciales et intègre notamment le traitement responsable des collaborateurs concernés par les décisions de l'entreprise. Plus précisément, dans le contexte de la cessation de relations commerciales, le processus de vigilance raisonnable comprend une évaluation des incidences potentielles sur les collaborateurs de l'autre entité ; le cas échéant, nous travaillons avec l'autre entité afin d'assurer une transition responsable.

En contrôlant, consultant et adaptant continuellement notre approche, nous nous efforçons d'équilibrer efficacement les pressions commerciales et le bien-être de notre personnel, créant ainsi une entreprise durable et responsable.

Ressources

Afin de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action ambitieux, Solvay dispose d'équipes dédiées à la santé et à la sécurité, à la DEI, au bien-être, à l'apprentissage et aux dialogues sociaux, ainsi que de budgets annuels qui permettent une mise en œuvre efficace.

Ressources dédiées :

Domaines	ETP
Santé, sécurité et environnement (HSE)	261 ETP
Diversité, équité & inclusion (DEI)	2 ETP au niveau mondial, avec le soutien des équipes RH locales (60 ETP)
Dialogue social	21 ETP

Incidences négatives de la transition écologique sur les travailleurs

Veillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

Nous nous sommes concentrés sur la transition vers des technologies durables afin d'atténuer les incidences négatives sur notre personnel. Ainsi, l'arrêt complet de l'utilisation du charbon dans l'usine de Green River aux États-Unis et les projets de suppression progressive du charbon en Allemagne et en France représentent des étapes clés dans la réduction des émissions nocives susceptibles d'affecter la santé des travailleurs. Le processus e.Solvay, actuellement en phase pilote, va réduire encore l'impact environnemental en diminuant les émissions de CO₂ et la consommation de ressources. Dans des cas tels que Dombasle et Torrelavega, le personnel chargé de l'exploitation des nouvelles chaudières ou centrales électriques construites pour la transition énergétique a été transféré vers des opérateurs tiers. Cette approche garantit la continuité de l'emploi tout en s'alignant sur des pratiques durables.

Nous facilitons également l'adaptation des employés à la transition vers le développement durable par le biais de divers programmes de perfectionnement, tels que le cadre du programme STAR Factory de Solvay (STAR Operations Academy) et par le biais de discussions continues avec les partenaires sociaux, par exemple dans le cadre du Solvay Global Forum.

La politique mondiale de Solvay en matière de déplacements reflète notre engagement en faveur de la durabilité et de l'efficacité en prônant des pratiques de déplacement responsables. L'initiative du Fonds carbone pour les déplacements permet de compenser les émissions restantes associées aux déplacements en investissant dans des projets en faveur de la biodiversité, ce qui contribue à la réalisation de nos objectifs plus larges en matière de durabilité. Le Fonds carbone pour les déplacements facture les business units en fonction des émissions liées à leurs déplacements. Cela permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages à la fois environnementaux et économiques.

S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Cible	% ou #	Description
a) réduire les incidences négatives sur son personnel		
Amélioration du bien-être des collaborateurs	Qualitatif	En encourageant l'engagement et les initiatives HSE, telles que les Programmes d'assistance aux salariés inclus dans le programme Solvay Cares, Solvay utilise les enquêtes Pulse pour évaluer l'engagement (%) et la charge de travail (%) de ses collaborateurs afin de permettre une action préventive et une orientation de la politique en vue de créer un environnement favorable. Aucun objectif quantitatif n'a été défini, mais un suivi continu est assuré.
Gestion de la santé et de la sécurité	0 accident	Nous renforçons l'engagement de Solvay à suivre et à déployer des actions préventives pour améliorer la santé et la sécurité dans le monde entier, avec un objectif « zéro accident » : <ul style="list-style-type: none"> - Taux des accidents et maladies liés au travail à déclarer : Blessure ou maladie liée au travail résultant d'un accident et nécessitant un traitement plus important que des Premiers soins. - Taux de lésions et de maladies avec arrêt de travail : Accident ou maladie lié au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident. - Accident mortel : Accident du travail entraînant le décès.
b) générer des incidences positives sur son personnel		
Cible en matière de diversité (égalité du personnel)	30% d'ici 2030	Objectif stratégique : 30% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici à 2030, et atteindre la parité hommes-femmes le plus rapidement possible. Objectif annuel d'amélioration de la représentation des femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en lien avec le plan de rémunération variable à court terme.
Offrir un salaire décent équitable	100% d'ici 2026	Solvay s'engage et travaille activement à offrir un salaire décent à 100% de sa main-d'œuvre d'ici 2026, s'alignant ainsi sur l'initiative Forward Faster du Pacte mondial des Nations unies.
Garantir l'équité salariale	Qualitatif	Solvay s'est engagé avec d'autres initiatives à réaliser une évaluation sur la manière d'améliorer la transparence et de conduire à un changement culturel afin d'accroître l'équité salariale pour notre personnel d'ici 2026. En outre, Solvay s'est engagé à intégrer l'équité salariale dans les processus de recrutement, de promotion interne et d'augmentation annuelle au mérite.
Accords Solvay Cares	Qualitatif	Solvay a renforcé son engagement en tant qu'employeur responsable en garantissant un niveau minimum de protection en termes de bien-être et de soins de santé à tous ses collaborateurs à travers le monde. Ce niveau minimum couvre la protection relative aux éléments suivants : Frais de santé importants ; Congé d'invalidité ; Congé de maternité et de paternité ; Congé d'adoption ; décès d'un employé ; et Aide au bien-être des employés.
Programme Make Life Easier	Qualitatif	Déploiement de l'initiative Solvay visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les collaborateurs grâce à une boîte à outils qui aide nos employés à mieux équilibrer leur charge de travail.
(c) gérer les risques et les opportunités importants liés au personnel de l'entreprise		
Développement et formation des collaborateurs	Conformément à la réglementation locale	Solvay assure le suivi des heures de formation de ses collaborateurs afin de garantir la conformité aux règles et normes locales. Ces formations comprennent des sessions obligatoires sur des sujets tels que la confidentialité, la conformité et la protection de la vie privée, ainsi que des programmes volontaires visant à aider les employés à développer de nouvelles compétences, telles que le leadership, les cours de langue et l'apprentissage lié à la durabilité.

Nous avons impliqué notre personnel par l'intermédiaire de divers groupes de ressources pour les collaborateurs afin de définir ces cibles, tandis que l'organe représentatif central a joué un rôle majeur dans la définition des programmes et des objectifs de l'ESPP et de la stratégie Better Life, notamment sur le plan de l'équité salariale et du salaire décent équitable. Pour impliquer notre personnel, nous avons organisé des assemblées publiques en présence de membres de l'ELT dans différents pays où Solvay opère; Nous avons également, au travers de l'intranet Solvay+, partagé les progrès réalisés sur divers indicateurs et diffusé des messages de membres de l'ELT; Enfin, nous avons consulté les organes représentatifs du personnel, tels que le CEE, afin d'effectuer le suivi des performances. Nous avons activement impliqué notre personnel afin d'identifier les enseignements tirés des enquêtes Pulse. Nous avons également fourni une boîte à outils à nos dirigeants afin qu'ils puissent identifier les points d'action à entreprendre à partir des résultats au niveau de l'équipe, avec la collaboration d'organes représentatifs du personnel tels que le CEE pour les aider à identifier les leçons tirées.

S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay

Répartition par sexe

Sexe	Nombre de salariés (effectifs) 2024	%
Hommes	6 737	75,65%
Femmes	2 163	24,29%
Autres	2	0,02%
Non divulgué	3	0,03%
Total des collaborateurs	8 905	100,00%

Méthode de calcul

Le total du personnel interne actif (effectifs)⁽¹⁾ au 31 décembre 2024, classé par sexe (hommes, femmes, autres et non divulgués).

Répartition géographique et par sexe

Le nombre moyen de collaborateurs dans les pays comptant 50 employés ou plus représentant au moins 10% du nombre total de collaborateurs est de 3 844.

Nombre de salariés (effectifs) 2024

Pays/Sexe	Femmes	Hommes	Autres	Non divulgué	Total
Brésil	260	1 068	1	0	1 329
France	294	980	0	0	1 274
Allemagne	193	1 014	0	0	1 207
États-Unis	177	717	0	1	895
Total	924	3 779	1	1	4 705

Méthode de calcul

Personnel interne actif (Effectifs), pour décembre 2024 (31 Déc), réparti par pays et par sexe (hommes, femmes, autres et non divulgués). En filtrant uniquement les pays comptant 50 collaborateurs ou plus, représentant au moins 10% du nombre total de collaborateurs internes actifs au cours du mois en question.

Caractéristiques de l'emploi

Caractéristiques de l'emploi par sexe Déc. 2024

	Femmes	Hommes	Autres	Non divulgué	Total
Nombre de collaborateurs (effectifs)	2 163	6 737	2	3	8 905
Nombre de collaborateurs permanents (effectifs)	2 056	6 527	1	3	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires (effectifs)	107	210	1	0	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein (effectifs)	2 023	6 641	2	3	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel (effectifs)	140	96	0	0	236

Méthode de calcul

Personnel interne actif (effectifs), en décembre 2024 (au 31 décembre), réparti selon les différents types de sexe (hommes, femmes, autres, non déclarés et inconnus) et le type de contrat (permanent + temporaire) et selon le pourcentage d'occupation (temps plein + temps partiel).

Nombre moyen de personnel interne actif (effectifs) : Pour l'année 2024, nous avons comptabilisé tous les mois, de janvier à décembre. Les chiffres par mois se réfèrent toujours au dernier jour de chaque mois.

Dans le système SIRH de Solvay, les collaborateurs avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et faire l'objet d'un rapport.

(1) Les effectifs indiqués ne comprennent pas les 83 employés de Shandong Huatai Intertox Chemicals, Chine (abréviation SHIC) pour 2024. Cette entité n'est que partiellement détenue et ses collaborateurs seront intégrés dans notre système RH en 2025.

Caractéristiques de l'emploi par région 2024

	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE +RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs (effectifs)	5 356	1 489	1 165	895	8 905
Nombre de collaborateurs permanents (effectifs)	5 242	1 455	996	894	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires (effectifs)	114	34	169	1	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein (effectifs)	5 121	1 489	1 165	894	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel (effectifs)	235			1	236

Méthode de calcul

Personnel interne actif (effectifs), en décembre 2024 (au 31 décembre), réparti selon les régions (ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE, EUROPE, AMÉRIQUE LATINE et AMÉRIQUE DU NORD) et le type de contrat (permanent + temporaire) et selon le pourcentage d'occupation (temps plein + temps partiel).

Les collaborateurs avec heures non garanties sont N/A, car ils ne peuvent pas être identifiés et faire l'objet d'un rapport dans le système SIRH Solvay.

Salariés à temps partiel (par pays) (Top 4)

Pays de l'entreprise	Décembre 2024
ALLEMAGNE	112
FRANCE	52
BELGIQUE	40
ESPAGNE	11

Nombre moyen de collaborateurs (effectifs).

Collaborateurs Moyenne 2024	8 996
-----------------------------	-------

Rotation du personnel

Rotation du personnel	Janvier - décembre 2024
nombre de collaborateurs	836
% de rotation du personnel	9,3%
% du rotation volontaire du personnel	4,1%

Méthode de calcul

Le calcul du taux de rotation est basé sur le nombre de collaborateurs qui ont quitté l'entreprise, volontairement ou non, depuis le début de l'année, divisé par le nombre moyen de collaborateurs actifs sur la même période. Le taux de rotation volontaire donne un aperçu des employés qui ont quitté volontairement l'entreprise en comparaison avec le nombre moyen de collaborateurs, compte tenu de la scission entre Solvay et Syensqo et de la sortie du TSA.

Les données proviennent du système d'information des ressources humaines (SIRH) de Solvay et ont une portée mondiale, couvrant les périodes de décembre 2024 pour les données de fin d'année et de janvier à décembre 2024 pour les données de l'année en cours. Les données relatives au personnel interne actif comprennent uniquement les collaborateurs de l'entreprise et excluent les stagiaires, les étudiants et les travailleurs externes. Les ruptures de contrat de travail concernent les collaborateurs qui n'ont plus de contrat de travail actif avec Solvay et englobent les départs volontaires et involontaires. Les données sont fournies pour la période allant de janvier à décembre 2024. Le nombre de collaborateurs est présenté sous forme de données sur les effectifs, représentant le nombre total de personnes employées, et a été déclaré à la fin de chaque mois en 2024.

Informations contextuelles

Solvay fournit des informations contextuelles pour compléter les données présentées précédemment. Nous avons connu une légère baisse des effectifs en 2024 (-2,09%); celle-ci a été attribuée à des décisions stratégiques visant à rationaliser les secteurs opérationnels afin d'accroître l'efficacité. On note notamment une augmentation marginale du ratio hommes-femmes en 2024 (+0,37% de représentation féminine). Ces tendances étaient cohérentes dans l'ensemble des pays représentatifs que sont le Brésil, la France et l'Allemagne, les États-Unis étant exclus des calculs des moyennes mensuelles bien qu'ils aient atteint un seuil de 10% en décembre 2024.

Dans la vue mensuelle, la fluctuation limitée des effectifs s'aligne sur l'orientation stratégique de Solvay. Nous sommes surtout présents en EUROPE et en AMÉRIQUE LATINE, qui représentent respectivement 60% et 17% de notre personnel. Les intérimaires, principalement localisés en EUROPE et en ASIE-PACIFIQUE, représentent moins de 4% du personnel de Solvay. Ils répondent à des besoins à court terme, à des demandes saisonnières, à des projets spécifiques et assurent une certaine flexibilité aux collaborateurs tout en respectant les droits du travail à l'échelle locale. La prévalence notable des femmes employées à temps partiel reflète les politiques de travail flexibles de Solvay, qui tiennent compte des besoins liés à la maternité et au soutien familial dans les cadres réglementaires, bien que notre SIRH ne soit pas encore en mesure de différencier les employés dont les heures ne sont pas garanties.

En outre, Solvay fait état d'un faible taux de rotation du personnel, l'augmentation de la rotation en 2024 étant attribuée à la scission entre Solvay et Syensqo, ce qui a un impact sur le personnel des Global Business Services en raison de la fin du TSA. La rotation volontaire chez Solvay reste plus faible, représentant 4,1% du chiffre d'affaires global.

Dans le rapport annuel intégré 2024, Solvay fournit une référence croisée claire aux chiffres les plus représentatifs portant sur notre personnel. Les effectifs totaux figurent en la section introduction du rapport « chiffres clés », offrant aux parties prenantes un aperçu de la taille et de l'envergure de l'entreprise. D'autres informations sur la composition du personnel sont présentées dans le paragraphe « S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay » du rapport, où l'on trouve une ventilation par région.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Le pourcentage de nos employés couverts par la négociation collective est de 74,83% (6 664 sur 8 905 employés).

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Collaborateurs - EEE (pour les pays avec > 50 collaborateurs représentant > 10% de l'effectif total)	Collaborateurs - hors EEE (estimation pour les régions avec > 50 collaborateurs représentant > 10% du total des collaborateurs)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 collaborateurs représentant > 10% de l'effectif total)
0-19%		AMÉRIQUE DU NORD	
20-39%			
40-59%			
60-79%	Allemagne		
80-100%	France	AMÉRIQUE LATINE	France, Allemagne

Note complémentaire : Les pays inclus dans le périmètre hors EEE sont le Brésil et les États-Unis.

Dans la mesure du possible, nous suivons et rendons compte régulièrement des indicateurs clés de performance en matière de Dialogue Social, principalement liés aux Conventions collectives, étant donné que tous les collaborateurs de Solvay sont couverts par une convention collective cadre.

Le principe général veut que les conventions collectives exercent une influence considérable sur les pratiques en matière d'emploi conformément à la législation locale en matière de droit du travail, bien qu'à des degrés divers en fonction de la catégorie de collaborateur et de l'entité juridique spécifique. Ces conventions s'appliquent à toutes les entités et font la distinction entre les collaborateurs non cadres, cadres et dirigeants, garantissant ainsi des dispositions adaptées à chaque groupe. Pour la plupart de nos collaborateurs, à l'exception des cadres, les conventions collectives constituent le fondement des conditions d'emploi. L'interaction entre les conventions collectives, les règles de travail internes et les contrats individuels garantit une approche équilibrée et équitable de l'emploi, quel que soit le poste occupé ou l'accord contractuel.

S1-9 Indicateurs de diversité

Le tableau ci-dessous montre la répartition des sexes au niveau de l'encadrement supérieur en nombre et en pourcentage de collaborateurs.

Effectifs & pourcentage de la répartition par sexe pour les fonctions d'encadrement supérieur (S23+) - Cadres supérieurs (≥S23) au niveau de la direction (données : décembre 2024)

Sexe	Nombre de cadres supérieurs (effectifs)	% de cadres supérieurs (effectifs)
Hommes	76	73,1%
Femmes	28	26,9%

Le pourcentage de femmes au niveau de l'encadrement supérieur était de 26,9%, et de 27,3% au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur en 2024. Les niveaux de gestion chez Solvay sont définis par des échelons de rémunération sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay. Pour le « Senior Management », le niveau de rémunération est égal ou supérieur à S23 (points Hay supérieurs à 925) et pour le « Middle and Senior management » égal ou supérieur à S19 (points Hay supérieurs à 530).

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les données comprennent le nombre de collaborateurs (effectifs) de moins de 30 ans, le pourcentage correspondant de collaborateurs de moins de 30 ans, le nombre de collaborateurs (effectifs) entre 30 et 50 ans, le pourcentage de collaborateurs entre 30 et 50 ans, le nombre de collaborateurs (effectifs) de plus de 50 ans et le pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans.

Effectifs et pourcentage par âge pour Solvay (données : décembre 2024)

Tranche d'âge	Nombre de collaborateurs (effectifs)	% de collaborateurs (effectifs)
Nombre de collaborateurs (effectifs) de moins de 30 ans	931	10,5%
Nombre de collaborateurs (effectifs) âgés de 30 à 50 ans	4 819	54,1%
Nombre de collaborateurs (effectifs) de plus de 50 ans	3 147	35,3%

Note : Le nombre total de collaborateurs ne correspond pas au nombre de collaborateurs mentionné à la section S1-6 étant donné que certains de nos collaborateurs sont classés dans la tranche d'âge « Non assigné ». La classification Cadres Supérieurs (S23+) est basée sur le niveau de rémunération des collaborateurs. Atteindre l'échelon S23+ permet de déterminer qui entre dans cette catégorie.

S1-10 Salaires décents

Dans notre analyse de 2024, l'ensemble des données relatives aux collaborateurs, y compris le salaire annuel de base et les primes/allocations garanties, ont été examinées à la lumière des références régionales fournies par notre fournisseur externe, WageIndicator, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes salariales appropriées.

En décembre 2024, il a été établi que 100% des employés de Solvay dans le monde recevaient une rémunération égale ou supérieure aux normes salariales locales adéquates, ce qui démontre l'engagement de l'entreprise à garantir que tous les membres du personnel reçoivent une rémunération alignée sur les références établies du marché.

En outre, nous avons procédé à une évaluation complète du salaire vital dans tous les pays et régions où opère l'entreprise. Dans les cas où des écarts ont été constatés, des plans ont été élaborés pour mettre en œuvre des stratégies ciblées en 2025 afin de combler les lacunes et de veiller à ce que tous les employés soient rémunérés de manière équitable, conformément aux normes locales en matière de salaire minimum vital.

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité (Effectifs et Communautés)

Système de gestion de la santé et de la sécurité

Le pourcentage de personnes travaillant sur des sites dotés de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité est de 73,88% (6 579 sur 8 905 employés). Selon la procédure HSE du groupe, le système HSE est applicable à tous les sites industriels et de R&I de Solvay comptant plus de 10 employés.

Accidents du travail enregistrables

En 2024, aucun décès n'a été enregistré au sein du personnel de Solvay. Cependant, trois accidents mortels impliquant des sous-traitants (travailleurs de la chaîne de valeur) se sont produits au cours de l'année : un sur le site de Torrelavega le 27 août, un sur le site de Devnya le 28 octobre et un autre sur le site de Torrelavega le 4 décembre, tous au sein de la GBU SA&D.

En outre, un total de 41 accidents enregistrables (RI) a été documenté en 2024, dont 24 RI liés au personnel de l'entreprise et 17 RI liés aux sous-traitants. Le Taux des accidents déclarés (RIR) pour le personnel de Solvay a été calculé à 1,47 sur la base de 24 RI et d'un nombre total d'heures de travail de 16 343 385 en 2024.

En 2024, 17 lésions avec arrêt de travail (LTI) ont été enregistrées au sein du personnel de l'entreprise, soit un total de 720 jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès. Ces jours perdus englobent 235 jours dus aux LTI de l'année précédente affectant 2024, et 485 jours supplémentaires perdus en raison des 17 LTI de 2024. Deux lésions survenues en 2024 vont continuer à entraîner des jours perdus en 2025, le nombre total de jours perdus devant être consolidé en vue de la prochaine période du RAI, à savoir SA&D, site de Bernburg (date de la LTI : 8 novembre 2024) et SA&D, site de Rosignano (date de la LTI : 27 septembre 2024).

Maladies professionnelles déclarées

En 2024, aucun décès dû à une maladie professionnelle n'a été enregistré au sein du personnel de l'entreprise, ni pour d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise. En 2024, le nombre total de jours perdus en raison de problèmes de santé ou de décès liés à des maladies professionnelles pour les collaborateurs de l'entreprise s'élève à 2008 jours, tous étant attribuables à des problèmes de santé liés à des maladies professionnelles et aucun n'étant dû à des décès liés à des maladies professionnelles. Le tableau ci-dessous détaille les types de maladies professionnelles déclarées.

Collaborateurs

	Unités	Maladies diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024
Troubles auditifs	Nombre	0	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	2	0
Autres maladies non cancérogènes	Nombre	6	0
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	0	0
Autres cancers	Nombre	0	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0
Total	Nombre	8	0

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les collaborateurs de Solvay qui sont actifs.

Personnes anciennement employées par Solvay

	Unités	Maladies diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024
Troubles auditifs	Nombre	1	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	0	0
Autres maladies non cancérogènes	Nombre	0	1
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	12	11
Autres cancers	Nombre	0	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0
Total	Nombre	13	12

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les anciens collaborateurs de Solvay qui sont retraités ou ont quitté l'entreprise.

S1-16 : Indicateurs de rémunération

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération non ajusté de 6,21% reflète à la fois les progrès accomplis par Solvay en vue de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le travail restant à accomplir, influencé par divers facteurs tels que les rôles, l'ancienneté, les déséquilibres de représentation et les disparités géographiques au sein de l'organisation. Nous restons déterminés à réduire cet écart grâce à des initiatives telles que la promotion de la diversité dans le recrutement, le soutien à l'avancement professionnel des groupes sous-représentés et l'évaluation permanente de l'équité en matière de pratiques salariales. Cet indicateur est dérivé de la rémunération horaire moyenne de tous les collaborateurs masculins et féminins de l'organisation en 2024 ; il fournit des informations précieuses sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Il est soumis à des validations approfondies de la qualité des données afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de l'alignement sur les pratiques salariales réelles.

Les données, collectées principalement à partir de nos systèmes de paie à l'échelle mondiale couvrant plus de 90% du personnel du groupe, comprennent les chiffres réels de la rémunération totale des collaborateurs en 2024, englobant divers éléments pécuniaires tels que le salaire de base, l'ancienneté, les heures supplémentaires et les primes, ainsi que les paiements annuels tels que les primes de Noël et les avantages locaux. Dans les cas où les détails de la rémunération totale ne sont pas disponibles au niveau central, le système RH est utilisé pour dériver des informations à partir du salaire de base annuel cible des collaborateurs et des paiements de primes réels pour une couverture complète. Nous améliorons la précision et la couverture des données en lançant un projet de transformation de la paie, qui vise à passer à un modèle opérationnel véritablement mondial à partir de 2025 et dont l'achèvement est prévu pour 2027.

Ratio de rémunération totale :

Cette année, nous avons introduit une méthodologie améliorée afin de déterminer le ratio entre la rémunération totale du CEO et le salaire médian mondial non ajusté, ce qui aboutit à un ratio de 50 pour l'année 2024. Cette approche actualisée se concentre sur la rémunération totale afin de garantir une représentation globale du cadre de rémunération de l'organisation, couvrant des éléments tels que le salaire de base annuel, les primes garanties, les allocations, les éléments de rémunération variable à court et à long terme, et les avantages en nature des collaborateurs. L'application de cette formule est alignée sur la méthodologie de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour le ratio de rémunération totale, afin de favoriser la transparence de la structure de rémunération des cadres, en particulier lors des transitions.

La définition des heures annuelles stipule que le salaire est basé sur un chiffre global, et pas nécessairement sur les heures de travail effectives, en utilisant les données relatives aux heures de travail effectives lorsqu'elles sont disponibles et aux heures estimées en l'absence de telles données. La définition de la rémunération totale varie selon qu'il s'agit d'un pays intégré ou non à la solution de paie internationale. Elle englobe tous les éléments pécuniaires et les avantages sociaux qui s'ajoutent au salaire de base dans le cadre de l'alignement sur les normes européennes. La couverture des données implique une source primaire à partir des systèmes de paie pour la majorité des collaborateurs et une estimation secondaire basée sur les tendances historiques pour les individus non couverts, ce qui garantit une représentation complète. Le rapport au 31 décembre 2024 consolide les données pour tous les collaborateurs actifs à cette date et annualise les informations pour les embauches de 2024 afin de fournir des équivalents en année pleine, en maintenant la précision et l'inclusivité dans l'analyse de la rémunération.

S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme au sein du personnel de l'entreprise

Au cours de la période couverte par le rapport, nous avons scrupuleusement suivi les incidents sociaux et relatifs aux droits de l'homme portant sur la discrimination, le harcèlement et les violations graves des droits de l'homme au sein de notre personnel, avec 30 cas de discrimination et de harcèlement documentés, mais aucun lié aux droits de l'homme. Au total, 109 plaintes ont été déposées par le biais de la ligne « Solvay's Ethics Helpline » 30 ont été reportés à des tierces parties et aucun cas n'a été transmis aux points de contact nationaux conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Solvay n'a encouru aucune amende, pénalité ou compensation matérielle pour des violations des droits sociaux et des droits de l'homme. Il n'y a eu aucun cas de travail forcé, de trafic d'êtres humains, de travail des enfants ou de violation des principes directeurs des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE. Nous n'avons pas non plus enregistré d'amendes, de pénalités ou de compensations matérielles pour des problèmes graves liés aux droits de l'homme, ce qui témoigne de notre engagement à respecter les normes éthiques et les principes des droits de l'homme dans le cadre de nos activités.

6.3.2. Gestion de la Sécurité des procédés et de la Sécurité des transports

IROs liés à la sécurité des procédés et à la sécurité des transports

Veillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Le thème Gestion de la Sécurité des procédés et des transports est un thème spécifique à l'entité Solvay, jugé important sur la base des impacts matériels potentiels suivants :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident majeur potentiel (accident du travail, processus) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités provoque des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident hors site (par ex. transport, entreposage, péage) pourrait causer des décès ou des dommages à l'environnement.	Monde	Opérations de l'entreprise + Aval	Court terme

Politiques de gestion IRO relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Veillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique de santé & de sécurité).

La sécurité des procédés et la sécurité des transports sont intégrées dans la politique de santé et de sécurité de Solvay, applicable à l'échelle mondiale :

- La gestion de la sécurité des procédés est mise en œuvre pour superviser les procédés industriels manipulant des produits chimiques dangereux afin de prévenir et de gérer les incidents. Le sujet s'applique à tous les sites de production et aux centres de recherche et d'innovation sous le contrôle opérationnel de Solvay qui présentent un risque de sécurité des procédés. Pour la prévention et le contrôle des incidents dans les procédés industriels, Solvay se base sur les principes de gestion de la sécurité des procédés (PSM- Process Safety Management) appliqués sur tous les sites industriels, indépendamment du fait que le site soit couvert par des exigences réglementaires.
- La Sécurité des Transports englobe la prévention et la réaction aux incidents qui pourraient survenir pendant l'acheminement d'un produit chimique sur un site Solvay, et en dehors d'un site Solvay lorsqu'il est acheminé sur les routes publiques, sur le rail, dans les airs, par les voies navigables intérieures ou les mers, ou pendant le chargement ou le déchargement à un emplacement hors site, uniquement si Solvay ou un prestataire logistique contracté par Solvay effectue le chargement ou le déchargement.

Des procédures spécifiques complètent la politique de Santé et de Sécurité et guident la mise en œuvre de la gestion de la sécurité des procédés, y compris les analyses des dangers des procédés fondées sur les risques et les plans d'intervention d'urgence en matière de transport au sein des GBU/sur les sites.

Considérations relatives aux parties prenantes

Les directeurs de sites Solvay sont responsables de l'application de cette politique et de la mise en œuvre des procédures du Groupe au sein de leurs sites. L'équipe HSER veille à la mise en œuvre de la politique par le biais d'une supervision opérationnelle quotidienne, avec l'aide des Correspondants présents sur chaque site opérationnel. L'organisation HSER se charge de communiquer la politique à chaque GBU et à chaque site industriel pour sa mise en œuvre. Les représentants des collaborateurs sont également encouragés à donner leur avis sur la politique. D'autres acteurs clés, tels que les autorités locales, les communautés locales et les entités externes chargées des situations d'urgence, sont impliqués dans les différentes étapes du processus : analyse et contrôle des risques, gestion des risques et plans d'urgence.

Actions et ressources permettant de gérer les IRO matériels relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Veillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par l'impact matériel.

Sécurité des procédés

Nous avons créé et utilisé un système de sécurité des procédés. Ce système comprend entre autres :

- une approche préventive des risques, fondée sur une utilisation systématique des analyses des risques liés aux procédés (PHA) et sur l'identification de scénarios critiques dans le cadre desquels des mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé ;
- une équipe d'experts en sécurité des procédés, formés et qualifiés pour l'application des méthodologies des PHA. Dans certains cas, des consultants externes qualifiés collaborent avec Solvay.
- Un réseau de personnes est chargé de la sécurité des procédés. Il couvre toutes les zones afin de gérer et de déployer la sécurité des procédés sur tous les sites.

Actions clés

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés du système de gestion de la sécurité des procédés et de certaines actions, applicables à tous les sites, qui sont réalisées soit de manière routinière, soit sur une base ad hoc, en fonction de la nature de l'événement (par ex. Gestion des projets de modification ou d'investissement) et/ou de la gravité d'un incident.

Actions réalisées de manière routinière

- Réalisation d'analyses des dangers des procédés (PHA), qui permettent d'identifier les situations à haut risque. Celles-ci sont effectuées sur chaque unité avec une matrice de risque unique en vue de quantifier le niveau de risque de chaque scénario d'accident potentiel, en combinant des facteurs de gravité et de probabilité.
- La conclusion de l'analyse PHA peut conduire à prendre des mesures de prévention et de protection afin d'empêcher et réduire l'impact de scénarios plus graves. Ces mesures peuvent nécessiter des investissements supplémentaires.
- La Gestion du Changement est un système de gestion visant à garantir que les modifications apportées aux procédés sont correctement analysées, documentées et communiquées au personnel concerné.
- Signalement de manière centralisée des incidents liés à la sécurité des procédés et des transports. La gravité de l'incident (moyenne, majeure ou catastrophique) est évaluée en appliquant des critères internes, notamment les conséquences sur le site ou hors site, les dommages au voisinage immédiat et la quantité de matière déversée (le cas échéant) (voir section ci-dessus pour les indicateurs de la sécurité des procédés).
- Publication de bulletins de sécurité des procédés pour les incidents les plus significatifs, distribués à tous les sites. Ces bulletins sont utilisés par les sites comme supports pour les conférences sur la sécurité afin d'accroître les connaissances des collaborateurs en matière de sécurité des processus.
- Formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants. Des modules/vidéos de formation sur la sécurité des procédés sont disponibles pour tous les collaborateurs de Solvay et pour les sous-traitants concernés travaillant sur les sites industriels.
- Les performances en matière de sécurité des procédés sont régulièrement mesurées par la réalisation d'audits de conformité réglementaire et d'audits des exigences du groupe HSE de Solvay, conformément à la procédure d'audit de conformité HSE et des exigences du groupe de Solvay.

Actions réalisées sur une base ad hoc (en attente de survenance d'un incident ou d'un événement spécifique) :

- Étude de sécurité lors de la phase de conception de nouvelles installations ou de modifications d'équipements existants.
- Activation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents graves sur le site. Les parties internes et externes concernées sont informées par l'application de la procédure de gestion de crise de Solvay. En cas de besoin, la cellule de crise du groupe (Corporate Crisis Cell, service d'alerte de crise, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) est également activée.
- En cas d'accident (lié aux processus ou au transport), l'analyse des causes profondes, y compris les actions visant à prévenir la répétition, et les bulletins sur les enseignements tirés sont obligatoires pour tous les incidents de gravité majeure et catastrophique et les incidents de gravité moyenne entraînant un incendie ou une explosion ainsi que pour les événements à haut potentiel de gravité (HSPos). Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement est un système dynamique de gestion des risques, qui s'enrichit continuellement des expériences passées.

Allocation des ressources

Gestion de la sécurité des transports

L'objectif principal du système de gestion de la sécurité des transports est d'éviter des incidents susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils et de procédures qui nous permettent d'identifier et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux transports.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés et de certaines actions qui sont réalisées soit de manière routinière, soit dans des circonstances exceptionnelles, en fonction de la nature de l'incident :

- conformité réglementaire et respect des réglementations applicables en matière de transport
- normes de qualification pour les transporteurs de marchandises dangereuses
- processus de sélection des prestataires de services logistiques, sur la base d'une évaluation des dangers et des risques
- mise en œuvre de procédures et directives en matière de sécurité
- gestion opérationnelle des opérations quotidiennes de transport, y compris le chargement et le déchargement
- préparation et réponse aux situations d'urgence de niveaux 1, 2 et 3
- mise à disposition de lignes téléphoniques d'intervention d'urgence dans le monde entier et dans de nombreuses langues
- rapports et enquêtes sur les incidents
- formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants
- audits

Suivi des actions

Nous contrôlons l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la gestion de la sécurité des procédés et des transports au moyen d'une série d'indicateurs présentés dans la section ci-dessous. Les mesures prises au cours de l'année de référence font également l'objet d'un examen systématique conformément aux principes de la norme ISO45001 (cf. Système de gestion dynamique des risques).

Objectifs et indicateurs permettant de gérer les IRO matériels relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Nos ambitions

Nous visons zéro accident dans nos locaux et dans le cadre de nos opérations. Aussi nous efforçons nous de prévenir et de diminuer les incidents avec, en particulier, des plans d'action à l'échelle mondiale et locale.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les paramètres et les indicateurs de performance liés à la sécurité des procédés et des transports.

Nos indicateurs de sécurité des procédés et des transports sont suivis à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués sur une base annuelle en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des procédés

Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la Santé et la Sécurité en tant qu'éléments essentiels de notre stratégie en matière de durabilité. Plus spécifiquement, nous visons à ce qu'aucun incident de gravité moyenne ou supérieure (voir définition ci-dessous) ne se produise au cours de l'année de référence, et à réduire le nombre d'incidents de faible gravité et le taux d'incidents de sécurité des procédés par rapport à l'année précédente.

Tous les incidents sont enregistrés, gérés et suivis au niveau du site. La procédure de reporting HSE du Groupe définit la procédure permettant à chaque site de centraliser le reporting de tout incident égal ou supérieur au niveau de gravité moyen et/ou des incidents HSPo.

Les incidents sont classés selon l'échelle de gravité suivante :

- Gravité élevée ou catastrophique : blessures réversibles hors site, ou blessures irréversibles sur site, ou dommages environnementaux réversibles hors site, ou dommages aux équipements dont le coût direct est supérieur à 2 millions d'euros.
- Incident de gravité moyenne : blessures nécessitant des premiers soins à l'extérieur du site, blessures réversibles sur le site ou dépassement des limites du permis d'exploitation, incendie, explosion, rupture d'une pièce d'équipement ayant subi des dommages supérieurs à 2 500 euros, ou rejet de produits chimiques dont la quantité est supérieure aux seuils de l'ICCA
- Incident de faible gravité : aucun des critères de gravité élevée ou moyenne n'est rempli.

Les indicateurs de sécurité des procédés pour 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS	Unités	2024
Incidents de sécurité des procédés de classe C (gravité catastrophique)	Nombre	0
Incidents de sécurité des procédés de classe H (gravité majeure)	Nombre	0
Incidents de sécurité des procédés de classe M (gravité moyenne)	Nombre	59
Nombre total d'incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, majeure ou catastrophique)	Nombre	59
Incidents de sécurité des procédés (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec conséquences environnementales (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec dépassement des limites du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	5
Incidents de sécurité des procédés (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec conséquences environnementales (niveau moyen, élevé, catastrophique) sans dépassement du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	7

Indicateurs de sécurité des transports

Un incident à haut potentiel de gravité (HSPo) est un incident ou accident évité de justesse de gravité faible ou moyenne qui aurait pu être pire (élevé ou catastrophique) si les circonstances avaient été légèrement différentes.

Solvay a connu trois incidents de sécurité des transports de gravité moyenne en 2024.

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS	Unités	2024
Gravité catastrophique	Nombre	0
Gravité majeure	Nombre	0
Gravité moyenne	Nombre	3

6.3.3. Travailleurs de la chaîne de valeur

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Des conditions de travail inadéquates dans les mines de nos fournisseurs pourraient potentiellement entraîner (des blessures et/ou ?) des accidents mortels parmi leurs travailleurs.	Pays à risque	En amont	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident hors site (par ex. transport, entreposage, péage) pourrait causer des décès ou des dommages à l'environnement.	Monde	Opérations de l'entreprise + Aval	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail des enfants	Impact négatif	Potentiel	Les fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en recourant au travail des enfants dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	En amont	Moyen terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail forcé	Impact négatif	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en recourant au travail forcé pour approvisionner Solvay.	Pays à risque	En amont	Moyen terme

S2-SBM-3 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Tous les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être touchés de manière significative sont inclus dans le champ d'application de la présente déclaration. Grâce à notre connaissance du marché et à notre expérience, nous avons développé une compréhension des travailleurs les plus exposés. Cette compréhension nous a permis de conclure que les travailleurs les plus à risque se trouvent dans la chaîne de valeur des matières premières. Cette compréhension nous a permis notamment de commencer l'application d'un questionnaire RSE spécifique pour les travailleurs travaillant dans les mines afin de pouvoir examiner tous les risques liés aux activités minières et au travail dans ce contexte présentant des caractéristiques spécifiques. Cependant, aucun risque ou opportunité matériel n'a été identifié ; Solvay a uniquement des impacts négatifs potentiels.

En outre, aucun risque significatif de travail des enfants n'a été identifié, ni de travail forcé ou obligatoire, pour nos travailleurs qui sont sur site mais ne font pas partie de notre personnel propre, pour les travailleurs de la chaîne de valeur en amont et en aval, pour les travailleurs des coentreprises ou des entités ad hoc, ou pour les travailleurs vulnérables.

Nous avons souscrit à une plateforme de gestion des risques tierce pour examiner des médias afin de surveiller et d'identifier les risques et les impacts dans la chaîne d'approvisionnement de Solvay liés à différents sujets tels que l'esclavage moderne et les droits de l'homme (y compris le travail forcé et le travail des enfants) ; la lutte contre la corruption ; et les enjeux liés à l'environnement, au social et à la gouvernance. Cela permet une meilleure visibilité de notre chaîne de valeur, et nous permet de développer des actions d'atténuation des risques et des plans correctifs. En 2023, nous avons demandé à notre prestataire de services de procéder à un examen approfondi des fournisseurs des pays et des chaînes de valeur à risque, ainsi que de nos principaux fournisseurs. Les chaînes de valeur examinées sont les suivantes : Biens et services techniques, Matières premières, Logistique, Emballages, Frais généraux, Énergie, Informatique et Télécommunications.

En 2024, tous les fournisseurs qui font affaire avec Solvay en Allemagne ont été ajoutés à l'évaluation. Les résultats de l'évaluation par lots ont mis en évidence quatre fournisseurs ayant fait l'objet de huit alertes médiatiques négatives concernant les droits de l'homme au cours des années 2023 et 2024, mais aucune de ces alertes ne concernait une implication directe et avérée dans des pratiques de travail forcé ou de travail des enfants. Aucune des huit alertes ne condamne nos fournisseurs. Il s'agit d'articles qui traitent d'impacts généralisés et systémiques, et non d'impacts individuels.

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et à agir avec la vigilance raisonnable requise pour éviter toute violation des droits de l'homme ou tout impact négatif ou abus de ces droits, conformément à la **Politique d'entreprise de Solvay en matière de droits de l'homme** (voir le tableau MDR-P pour plus d'informations). La politique de Solvay sur les droits humains dans le business est accessible en ligne à toutes les parties prenantes susceptibles d'être affectées par nos activités. Cette politique sert de base à l'intégration de la responsabilité du respect des droits de l'homme dans les activités commerciales de Solvay. Elle décrit les droits de l'homme les plus pertinents pour nos activités et notre chaîne de valeur, notamment la santé et la sécurité, le droit à un environnement propre, sain et durable, la liberté d'association et de négociation collective, la non-discrimination et l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains, de la traite des êtres humains et de la traite sexuelle.

En nous engageant à favoriser une chaîne de valeur durable et responsable, nous nous engageons auprès de nos fournisseurs à promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables. Nous demandons à nos fournisseurs d'adhérer au **Code d'Intégrité commerciale des fournisseurs** de Solvay, qui comprend des dispositions relatives aux droits du travail, à la sécurité et aux normes environnementales. Pour renforcer encore cette démarche, nous avons créé et mis en œuvre la politique d'approvisionnement durable de Solvay (voir le tableau MDR-P pour plus d'informations).

Pour démontrer cet engagement, Solvay s'engage à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, tels que décrits dans les normes et conventions suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- Les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de travail,
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et
- Convention internationale des droits de l'enfant.

En outre, Solvay adhère aux normes suivantes qui définissent les attentes vis-à-vis des entreprises :

- Pacte mondial des Nations unies,
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et
- Droits de l'Enfant et principes régissant les entreprises.

Nous nous engageons auprès de diverses parties prenantes afin de favoriser une approche collaborative des droits de l'homme. Cet engagement comprend un dialogue permanent avec les fournisseurs afin de comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations concernant les pratiques en matière de droits de l'homme. Nous adoptons une approche proactive pour nous engager avec les travailleurs de la chaîne de valeur, en veillant à ce que leurs droits et leur bien-être restent prioritaires dans toutes les activités de Solvay.

Notre stratégie d'engagement comprend plusieurs éléments clés :

- Demande à tous les fournisseurs de s'engager à respecter le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs de Solvay,
- Questionnaire sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pour évaluer l'engagement et les pratiques des fournisseurs en matière de droits du travail, de sécurité et de normes environnementales.
- Collaboration avec des organisations tierces telles que EcoVadis et Together for Sustainability (TfS) en vue de mener des évaluations et des audits des performances des fournisseurs. Cela nous aide à identifier les risques et les domaines d'amélioration de l'engagement dans la chaîne d'approvisionnement de Solvay. En 2024, 1 345 de nos fournisseurs ont été évalués par EcoVadis et 18 d'entre eux ont été audités. 96% de nos principaux fournisseurs sont évalués par EcoVadis.

Nous nous engageons à améliorer en permanence notre approche de réhabilitation des droits de l'homme. L'entreprise révisé et actualise régulièrement sa politique et ses pratiques en fonction des nouvelles meilleures pratiques, de l'évolution du paysage juridique et réglementaire et, le cas échéant, des remontées d'information des parties prenantes. Si des mises à jour sont apportées à la politique, les modifications sont également reportées dans la version mise à la disposition de nos parties prenantes sur notre site web. Actuellement, il n'existe pas d'autres mécanismes pour mettre la politique à la disposition des parties prenantes potentiellement concernées ou de celles qui participent à sa mise en œuvre.

S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

En vertu de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale et le développement durable conclu entre le Groupe Solvay et IndustriALL Global Union, Solvay fait preuve d'un engagement fort en faveur des droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités.

Les aspects clés de cet engagement comprennent l'adhésion :

- Aux conventions de l'OIT : Protéger la liberté d'association et le droit à la négociation collective, tout en interdisant strictement le travail forcé, le travail des enfants et toute forme de discrimination.
- Au Pacte mondial des Nations unies : En tant que signataire de ce Pacte, Solvay s'engage à respecter ses dix principes, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail, la responsabilité environnementale et la lutte contre la corruption. Il s'agit notamment de soutenir les droits de l'homme dans la sphère d'influence de Solvay et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune complicité en matière de violations des droits de l'homme.
- à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nous attendons des fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants de Solvay qu'ils respectent la loi et les réglementations statutaires, ainsi que les droits de l'homme fondamentaux stipulés par les normes et accords internationaux, et qu'ils contribuent par conséquent au respect des dispositions de cet accord par Solvay.

Nous mesurons notre engagement auprès des travailleurs de la chaîne de valeur par le biais d'une approche globale. L'équipe chargée des achats, dirigée par le Procurement Officer, est responsable de l'engagement. Il englobe notamment un contrôle par un tiers via Dow Jones, qui évalue le respect des normes sociales et environnementales par les fournisseurs. Nous nous basons également sur l'initiative TFS pour mener des audits axés sur les conditions de travail et les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Des fiches d'évaluation EcoVadis sont également collectées afin de contrôler les performances des fournisseurs en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne les droits et le bien-être des travailleurs. Si des problèmes sont identifiés, Solvay collabore avec les fournisseurs afin de mettre en œuvre des actions correctives, garantissant ainsi une amélioration continue de l'engagement des travailleurs et de la conformité. Solvay ne s'engage pas directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants légitimes, ni avec des mandataires crédibles, mais par l'intermédiaire de tiers indépendants - EcoVadis ou des acteurs similaires - et par le biais d'audits, en particulier dans les cas de scores ESG faibles en matière de droits de l'homme. Selon la politique d'achats responsables de Solvay (voir le tableau MDR-P pour plus d'informations), les évaluations réalisées par des tiers sont effectuées tous les trois ans, sauf si le score EcoVadis du fournisseur est inférieur à 45 ou 30, auquel cas une évaluation est effectuée au cours de la deuxième ou de la première année, respectivement. Un audit est réalisé lorsqu'un fournisseur obtient un score EcoVadis inférieure à 30 en matière de droits de l'homme. Nous aidons en permanence nos fournisseurs à s'améliorer.

Les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur éclairent nos décisions et nos activités. Nous avons ainsi élaboré un questionnaire RSE spécifique pour le personnel qui travaille dans les mines afin de pouvoir aborder l'ensemble des risques liés au travail dans ces zones spécifiques et d'introduire plus de rigueur lorsque nous travaillons ou sélectionnons des fournisseurs employant ce type de personnel.

Aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour mieux comprendre les perspectives des travailleurs vulnérables et/ou marginalisés.

S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Actuellement, il n'existe aucune initiative d'engagement direct des travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, conformément à la directive sur le devoir de vigilance raisonnable des entreprises en matière de durabilité, un projet global sur le devoir de vigilance raisonnable de la chaîne de valeur responsable est actuellement en cours, afin d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux droits des travailleurs et aux conditions environnementales. Cependant, Solvay veille à ce que des canaux de communication efficaces soient disponibles pour toutes les parties prenantes, y compris les fournisseurs et les travailleurs de la chaîne de valeur.

Pour soutenir cet engagement, l'organisation a mis en place un mécanisme de réclamation qui permet aux parties prenantes de signaler des préoccupations ou des violations de manière confidentielle et sans crainte de représailles. L'organisation promeut largement la transparence et des informations concernant les canaux disponibles sont diffusées sur le site web externe du groupe, des communications internes et lors de formations. Ainsi, toutes les parties prenantes ont connaissance de leurs droits et des procédures à leur disposition. En outre, Solvay veille à ce que les travailleurs de la chaîne de valeur soient informés de l'existence du système d'alerte de Solvay et puissent s'y fier. Par ailleurs, dans le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs, la possibilité pour les travailleurs des fournisseurs d'effectuer des signalements par l'intermédiaire de Solvay est mentionnée.

Solvay a adopté une ligne d'assistance externe pour les tiers, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, afin de garantir que toutes les plaintes soient prises au sérieux et traitées rapidement. Les collaborateurs et les tiers peuvent, s'ils le souhaitent, faire part de leurs préoccupations de manière anonyme. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay.

Nous avons mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier, de signaler et d'enquêter sur les préoccupations relatives à des comportements illégaux ou à des actions qui enfreignent le Code d'intégrité des affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay. Le Code d'intégrité des affaires de Solvay, le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs, y compris au personnel et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, et garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite. Actuellement, aucun mécanisme n'est en place pour évaluer l'efficacité de la solution proposée.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les rapports et les informations susceptibles de révéler l'identité d'une personne restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Les personnes peuvent choisir de rester anonymes et ces rapports sont traités avec le même sérieux. Tous les individus sont protégés contre les représailles lorsqu'ils signalent de bonne foi des infractions à la loi, à la politique ou au Code d'intégrité des affaires.

La gestion des enquêtes sur les questions relatives aux droits de l'homme relève de la responsabilité directe du département Éthique & Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'intégrité des affaires. Ce département supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, en veillant à la stricte confidentialité et au respect des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les cas à haut niveau de risque et d'impact sont rapportés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Comité Éthique et Conformité, au Comité de durabilité et au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.

S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Nous nous engageons à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs importants sur les travailleurs tout au long de notre chaîne de valeur. Dans le cadre de cet engagement, nous prévoyons d'organiser des sessions de formation ciblées pour les contractants, qui seront mises en place en mars 2025. En outre, un projet global sur la due diligence dans la chaîne de valeur est actuellement en cours. Son objectif est de consolider la politique de due diligence du Groupe en matière de chaîne de valeur responsable (voir le tableau MDR-P pour plus d'informations), en mettant l'accent sur des domaines tels que les droits de l'homme, parmi d'autres sujets critiques. L'objectif est de prendre des mesures d'ici fin 2025 pour renforcer la prévention ou l'atténuation de tout impact potentiel et réel sur les sujets susmentionnés, qui pourrait résulter des activités de Solvay et de ses relations commerciales tout au long de la chaîne de valeur.

Nous veillons à ce que des mesures appropriées soient prises pour offrir un recours ou permettre l'application de mesures correctives en cas d'impact matériel réel en utilisant le mécanisme d'alerte de Solvay. Ce mécanisme facilite le signalement de tout problème, garantit une enquête approfondie et permet une résolution rapide. Lorsqu'un problème est signalé, Solvay prend des mesures correctives adaptées à la nature spécifique de l'impact. Ces actions font l'objet d'un suivi permanent afin de s'assurer qu'elles traitent efficacement les problèmes sous-jacents et qu'elles atténuent tout autre dommage potentiel. Aucun impact positif significatif n'a été identifié.

Nous nous assurons que les pratiques de Solvay ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur grâce à une approche globale. Elle inclut le respect du Code d'intégrité des affaires des fournisseurs de Solvay (SCOBI), qui définit des attentes claires en matière de conduite éthique, de droits du travail et de sécurité sur le lieu de travail parmi nos fournisseurs. Nous incluons également des clauses spécifiques dans les accords contractuels avec les fournisseurs, qui exigent le respect des normes en matière de droits de l'homme et interdisent les pratiques susceptibles de nuire aux travailleurs de la chaîne de valeur. En outre, nous procédons à des évaluations relatives aux droits de l'homme et pouvons confirmer qu'aucune violation significative des droits de l'homme n'a été signalée dans les activités de Solvay ou de ses fournisseurs.

La responsabilité de la gestion des impacts matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur incombe à deux fonctions : Éthique & Conformité et Achats.

Le service d'éthique & de conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et du Corporate Secretary General. Il se compose de responsables régionaux de la conformité qui sont situés dans les régions où le Groupe opère et qui rendent compte au Chief Compliance Officer. Le département Achats est placé sous la direction du Chief Procurement Officer, qui rend compte au Chief Operations Officer. Le département est structuré à la fois au niveau mondial et au niveau de chaque région où le Groupe opère. Tout le personnel chargé des achats au sein du Groupe rend compte au Chief Procurement Officer, à l'exception des acheteurs d'énergie qui rendent compte au Group Energy Officer.

Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre plusieurs actions visant à faire respecter les droits de l'homme des travailleurs de notre chaîne de valeur, comme indiqué dans notre Code d'intégrité des affaires des fournisseurs. L'évolution de ces actions n'a pas été contrôlée, car nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes des droits de l'homme tels qu'ils sont définis pour les travailleurs de notre chaîne de valeur. Les actions mentionnées ci-dessus sont des initiatives récentes de Solvay et leurs progrès n'ont pas encore été enregistrés. Bien que les droits des travailleurs de notre chaîne de valeur soient une priorité absolue pour nous, nous n'avons pas encore affecté de ressources financières à notre plan d'action. Nous disposons d'une équipe dédiée à l'Éthique et à la Conformité, qui fait partie de nos ressources internes. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

S2-5 Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Nous sommes actuellement encore en train de développer des objectifs externes. Nous disposons d'indicateurs internes et d'indicateurs de performance clés pour évaluer l'efficacité de nos actions et réduire les risques. Par exemple, 100% de nos principaux fournisseurs doivent faire l'objet d'une évaluation ESG par un tiers et d'un audit en cas de mauvais score en matière de droits de l'homme. En outre, tous les fournisseurs d'un pays et d'une chaîne de valeur à haut risque, ainsi que ceux qui font des affaires avec nous en Allemagne, seront contrôlés. En 2024, 1 345 de nos fournisseurs ont été évalués par EcoVadis, 18 d'entre eux ont été audités et 3951 ont été contrôlés. 96% de nos principaux fournisseurs sont évalués par EcoVadis. Toutefois, nous prévoyons d'étendre cette liste pour y intégrer continuellement de nouveaux fournisseurs.

Pour plus de détails sur toutes nos actions, veuillez consulter le paragraphe S2-4.

6.4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

6.4.1. Conduite des affaires

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Risque que Solvay soit engagé dans un comportement anticoncurrentiel (participation à un cartel, abus de pouvoir de marché, etc.).	Monde	Opérations de l'entreprise	Long terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Le non-respect des règles relatives au contrôle des exportations, aux règles de conformité commerciale ou aux listes de parties sanctionnées entraîne des préjudices majeurs sur le plan financier et de la réputation.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	N/A	Impact positif	Potentiel	Ligne d'assistance éthique ouverte aux partenaires commerciaux externes et traitement des cas soumis à Solvay, aide à la protection des lanceurs d'alerte.	Monde	Opérations propres + En amont + En aval	Court terme
Conduite des affaires	Corruption et pots-de-vin	Prévention et détection, y compris la formation	Impact positif	Réel	La mise en œuvre de pratiques de formation visant à garantir l'intégrité des entreprises a un impact positif en aidant à prévenir les pratiques de corruption et en contribuant à réduire l'iniquité.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Impact positif	Potentiel	Les politiques et pratiques de Solvay en matière de conformité et d'intégrité commerciale, ainsi qu'une gouvernance claire au sein du bureau de Conformité, permettent d'éviter les cas de corruption et de pots-de-vin.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

G1-GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

En tant que géant mondial de la chimie opérant dans de nombreux secteurs avec un grand nombre de partenaires commerciaux, il est essentiel que nous adoptions un comportement éthique et conforme pour notre personnel et pour notre manière de travailler chez Solvay. Nous avons mis en place une organisation de conformité pour renforcer une culture à l'échelle du Groupe basée sur l'éthique et la conformité. Le service d'éthique & de conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et du Corporate Secretary General. Il se compose de responsables régionaux de l'éthique et de la conformité qui sont situés dans les régions où le Groupe opère et qui rendent compte au responsable en chef de l'éthique et de la conformité. Ce service est chargé de promouvoir la culture d'intégrité de Solvay, d'instaurer une forte culture du signalement, de traiter et d'atténuer les risques de conformité, de superviser la mise en œuvre du Code d'intégrité des affaires et des politiques de conformité de Solvay, d'accroître la surveillance par des tiers, de fournir des orientations et des conseils à la direction et aux opérations du Groupe, et de gérer et d'enquêter sur toutes les violations ou préoccupations portées à son attention, seul ou avec l'aide d'autres départements.

Nous disposons également d'un expert juridique spécialisé dans le droit de la concurrence au sein de la fonction « General Counsel », qui est en charge de la mise en œuvre de la politique de Droit de la concurrence et du programme de conformité au Droit de la concurrence, est responsable de fournir des conseils et des orientations en matière de Droit de la concurrence, ainsi que de mettre en place des communications et des formations efficaces et régulières sur des sujets liés au Droit de la concurrence.

Le Chief Ethics & Compliance Officer présente un rapport annuel au Comité d'Audit et de Risques du Conseil d'administration de Solvay sur les principales réalisations, sur les priorités en matière d'atténuation des risques ainsi que sur les tendances et les données liées au programme Speak Up, conformément aux normes de confidentialité. Comme indiqué dans la Charte de gouvernance, le Comité d'Audit et de Risques veille à ce que les états financiers et les communications du Groupe soient conformes aux normes comptables, surveille l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques (y compris des risques liés aux considérations ESG), supervise les systèmes générant des données financières et vérifie les principaux indicateurs ESG. Il évalue les risques qui ont une incidence sur la situation financière du Groupe, évalue les processus d'audit interne et veille à ce que la direction tienne compte des conclusions de l'audit. Le Comité traite également les questions relatives à l'information financière, recommande le commissaire aux comptes au Conseil d'administration, surveille la mise en œuvre de l'audit externe et s'assure de l'indépendance du commissaire aux comptes. Il se réunit au moins quatre fois par an, avant chaque réunion du Conseil d'administration. Le Comité d'Audit et de Risques invite le Chief Financial Officer, le Head of Group Accounting & Reporting, les responsables de la fonction d'Audit interne et de Gestion des risques, le Group General Counsel, le commissaire aux comptes du Groupe et le Chief Ethics & Compliance Officer à présenter leurs rapports respectifs au cours de ces réunions ou le cas échéant.

Le Chief Ethics & Compliance Officer préside le comité Éthique commerciale et conformité, notamment composé du Group General Counsel, du Chief People Officer, du Chief Sustainability Officer (CSO), du Président d'une GBU et du Head of Internal Audit & Risk. Ce Comité a une périodicité semestrielle et son ordre du jour est organisé par le Chief Ethics & Compliance Officer, qui rend compte de la stratégie des domaines d'intervention en matière d'éthique et de conformité, évalue les politiques et les procédures et veille à ce que Solvay respecte les règles, les réglementations et les exigences applicables au sein de l'entreprise. Le Chief Ethics & Compliance Officer veille également à ce que les normes éthiques de Solvay soient claires, documentées et respectées, le cas échéant.

Le Comité disciplinaire d'éthique et de conformité supervise les enquêtes et approuve les conclusions et les sanctions potentielles des affaires présentant des risques et impacts élevés du point de vue des personnes ou de la réputation, notamment les rapports liés à des allégations de corruption, d'antitrust, de violations des droits de l'homme, ou tout rapport lié aux cadres supérieurs du Groupe. Le Comité disciplinaire est composé de cadres supérieurs possédant une expertise spécifique en matière de gouvernance, d'affaires juridiques, de ressources humaines et de gestion d'entreprise, ce qui garantit une approche globale et informée de l'évaluation des cas graves en matière d'éthique et de conformité. Il est constitué du Group General Counsel, du Chief People Officer, et du Chief Ethics & Compliance Officer, qui en sont les membres votants. Les invités, comme les présidents de la GBU ou le responsable des Fonctions concernés par le rapport, ainsi que l'Ethics & Compliance Officer chargé de l'enquête, apportent leur contribution et leur point de vue, ces derniers donnant leur avis mais ne participant pas au processus décisionnel.

G1- IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels

Le processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels est décrit à la section 1.4 « Gestion des IRO » des Informations générales.

G1.1 7 Politiques en place afin de gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires et à la culture d'entreprise

Pour consulter la liste de nos politiques, veuillez vous référer au tableau MDR-P dans la section ESRS 2.

G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Le Code d'intégrité des affaires de Solvay sert de cadre fondamental, guidant la prise de décision responsable, renforçant la responsabilité et mettant en évidence l'engagement de l'entreprise en faveur de l'intégrité, de la durabilité et de l'engagement des parties prenantes. Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants du gouvernement), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques. Notre Code d'intégrité des affaires s'applique à tous les collaborateurs de Solvay, dans le monde entier, ainsi qu'aux coentreprises détenues majoritairement par Solvay. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois et réglementations dans le cadre de leurs activités et qu'ils s'adaptent à l'esprit du Code d'intégrité des affaires de Solvay.

Pour consolider davantage les normes juridiques éthiques élevées de Solvay, nos engagements à intégrer la durabilité économique, sociétale et environnementale dans nos activités et nos partenariats dans la chaîne d'approvisionnement, Solvay dispose également d'un Code d'intégrité des affaires dédié aux fournisseurs. Ce Code des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs de biens ou de services de Solvay et à tous les sous-traitants des fournisseurs, sous leur contrôle. Il définit les exigences minimales en matière de comportement éthique et de conformité légale pour être fournisseur de Solvay et traite de la conformité légale en matière d'intégrité commerciale (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les employés des fournisseurs et les sous-traitants.

Il appartient en premier chef à l'ELT de valider et d'approuver le Code d'intégrité des affaires et les politiques qui font partie du programme d'éthique et de conformité. Le Chief Compliance Officer est le plus haut responsable de la mise en œuvre de ces politiques au sein de l'organisation. Les mécanismes d'élaboration des politiques de Solvay n'intègrent pas directement les intérêts des principales parties prenantes. En revanche, notre processus complet de l'évaluation de la double matérialité nous permet de décrocher l'engagement. Ce processus valorise les points de vue des parties prenantes, utilise ces informations pour façonner notre Code d'intégrité des affaires et veille à ce que les intérêts des parties prenantes soient pris en considération dans le cadre de nos ambitions stratégiques.

Le programme d'éthique et de conformité, le Code d'intégrité des affaires et les politiques de Solvay sont accessibles à toutes nos parties prenantes sur l'intranet et le site web de l'entreprise. Nous organisons également des formations d'orientation dédiées aux nouveaux collaborateurs et des remises à niveau annuelles. Il est possible de signaler toute violation par le biais du programme Speak Up, un mécanisme de réclamation interne accessible aux parties prenantes internes et externes. Pour plus d'inclusivité, nous avons mis en place un service d'assistance téléphonique externe disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permet de signaler anonymement des problèmes dans plusieurs langues, garantissant ainsi la mise en œuvre et le respect de la politique à l'échelle mondiale.

La lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Solvay démontre un ferme engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption. Notre Code d'intégrité des affaires de Solvay énonce clairement que le Groupe interdit la corruption, sous toutes ses formes. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Solvay. Dissimuler des cadeaux ou des invitations à des événements par des dons constitue également une violation du Code d'intégrité des affaires. Notre approche de la prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la Politique de Lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la Politique de Lutte contre les pots-de-vin reflète les meilleures pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations unies contre la corruption.

Pour plus d'informations sur nos politiques, veuillez consulter le tableau MDR-P.

Droit de la concurrence et antitrust

Le respect des exigences de la législation en matière de concurrence et d'antitrust est une priorité pour Solvay. C'est pourquoi nous avons renouvelé en 2024 notre Politique en matière de droit de la concurrence (*voir le tableau MDR-P pour plus d'informations*), qui applique une approche de tolérance zéro à l'égard des infractions au droit de la concurrence. Cette politique formelle a été approuvée par l'ELT et est publiée sur notre intranet, auquel tous les collaborateurs de Solvay y ont accès. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, soumises et conformes aux lois applicables, conformément aux procédures définies dans la présente section.

Pour mettre en œuvre la politique de Solvay en matière de Droit de la concurrence, nous disposons d'un programme d'action concret de conformité au droit de la concurrence visant à atténuer les risques spécifiques identifiés par le Groupe dans ce domaine juridique. Ce plan est en vigueur depuis 2003 et est revu tous les ans. Il comprend une boîte à outils sur le Droit de la concurrence disponible sur notre intranet, qui propose des lignes directrices actualisées sur des domaines spécifiques du Droit de la concurrence, notamment les accords de distribution, l'échange d'informations dans les coentreprises et les swaps. Pour réduire au minimum les risques de cartel, nous avons mis en place un système informatique qui retrace tous les contrats des collaborateurs impliqués avec des concurrents, au travers d'une procédure basée sur l'approbation par le supérieur hiérarchique. Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général et sur (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des réunions avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les collaborateurs dont les fonctions impliquent une plus grande probabilité de rencontrer des concurrents et d'être exposés à des risques antitrust.

Les litiges antitrust illustrent la raison pour laquelle le respect du droit de la concurrence reste une priorité pour le Groupe. Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a perçu des amendes infligées à l'encontre de filiales de Solvay et d'autres tierces parties en mai 2012, relatives aux activités de peroxyde d'hydrogène, et en mai 2016, relatives aux activités de perborate de sodium. La part totale de Solvay dans ces amendes s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Depuis, nous avons intenté une action en justice auprès des tribunaux fédéraux brésiliens pour contester ces amendes administratives.

Dans un environnement commercial de plus en plus complexe, nous avons mis en œuvre une Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe (*veuillez consulter le tableau MDR-P pour plus d'informations*) afin de garantir la conformité avec toutes les lois et réglementations applicables liées au commerce international, au contrôle des exportations, aux sanctions économiques, aux opérations douanières et à l'anti-boycott, afin d'éviter ainsi des risques financiers et de réputation majeurs pour Solvay. Pour assurer sa mise en œuvre pratique et efficace, cette politique est complétée par le Programme de conformité aux règles commerciales du Groupe, qui est un ensemble d'exigences, de lignes directrices, de missions et de modèles plus détaillés, regroupés dans un seul document.

Droits de l'homme

La politique des Droits de l'homme dans la politique d'entreprise démontre l'engagement fort de Solvay en matière de Responsabilité sociale des entreprises, notamment sur le plan de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en établissant les principes qui garantissent le respect des droits de l'homme.

Cette politique est détaillée dans la section S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise, ainsi que dans le tableau MDR-P.

Ce code ainsi que les politiques et les procédures adoptées pour renforcer la bonne gouvernance s'appliquent à tous les collaborateurs, où qu'ils se trouvent. Les coentreprises à participation majoritaire sont tenues d'adhérer au Code d'intégrité des affaires de Solvay ou à un code adopté selon des principes similaires. Nous attendons des partenaires commerciaux de Solvay qu'ils respectent toutes les lois et réglementations régissant leurs activités, à la fois sur leurs propres sites et au sein du Groupe, et qu'ils encouragent l'adhésion à l'esprit de ce Code d'intégrité des affaires dans l'ensemble de leurs opérations.

Pour assurer la sensibilisation des collaborateurs et une communication efficace du Programme d'éthique et de conformité, du Code d'intégrité des affaires et des politiques de Solvay, des campagnes de sensibilisation globales sont mises en œuvre de manière périodique et les documents sont accessibles à la fois sur l'intranet de Solvay pour les collaborateurs et sur le site web pour l'ensemble des parties prenantes. Tous les collaborateurs sont également tenus de suivre la formation au Code d'intégrité des affaires dans le cadre de leur intégration, formation qui doit être renouvelée chaque année.

Speak Up

L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme est matérialisé par notre programme Speak Up, qui est supervisé par le Comité d'audit du Conseil d'administration et qui promeut une culture dans laquelle les parties prenantes sont encouragées à signaler toute préoccupation ou violation potentielle via des canaux internes ou via le mécanisme de réclamation de Solvay, accessibles aux parties prenantes internes et externes. L'entreprise a mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier, de signaler et d'enquêter sur les préoccupations relatives à des comportements illégaux ou à des actions qui enfreignent le Code d'intégrité des affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay. Le Code et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, tout en garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Solvay propose différents canaux internes par le biais desquels les employés peuvent faire part de leurs préoccupations. Il s'agit notamment de la hiérarchie, de l'éthique & de la conformité, de la fonction de conseil général, de l'audit interne, des ressources humaines et des représentants des travailleurs. En outre, Solvay a mis en place une ligne d'assistance externe, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, qui est à la disposition des collaborateurs et des parties externes pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique & Conformité du site web de Solvay.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les rapports et les informations susceptibles de révéler l'identité d'une personne restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Les personnes peuvent choisir de rester anonymes et ces rapports sont traités avec le même sérieux. Le service d'assistance téléphonique externe de Solvay est mis en place et possède des caractéristiques techniques qui garantissent la confidentialité et l'anonymat. Solvay a établi des procédures claires pour protéger l'identité des personnes qui signalent des problèmes à l'entreprise, notamment en limitant l'accès aux informations relatives aux rapports et en minimisant les données personnelles tout au long du processus d'enquête. Toutes les personnes sont protégées contre les représailles lorsqu'elles signalent de bonne foi des violations de la loi, de la politique ou du Code d'intégrité des affaires, conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. La politique stricte de Solvay en matière de non-représailles est détaillée dans le Code d'intégrité des affaires et dans la politique Speak Up.

Les collaborateurs et les cadres sont formés à l'identification et à la lutte contre les représailles par le biais d'un module spécifique proposé dans le cadre de la formation annuelle sur le Code d'intégrité des affaires. Nous encourageons nos collaborateurs à signaler toute question liée à des représailles par le biais du mécanisme de réclamation de Solvay, qui propose un type de problème spécifique pour le « harcèlement, y compris les représailles ». Les actes de représailles à l'encontre de personnes ayant soulevé des problèmes de bonne foi entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Dès réception d'un rapport signalant un comportement illégal ou une violation du Code d'intégrité des affaires et des politiques, Solvay se penche rapidement sur les informations et, le cas échéant, lance un processus d'enquête mené par des professionnels de la conformité indépendants, dévoués et formés, qui font partie du département Éthique et Conformité et rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Il s'agit de professionnels expérimentés dans la conduite d'enquêtes, qui actualisent et développent continuellement et activement leurs connaissances sur les lois, réglementations et pratiques pertinentes, notamment en consultant les publications du secteur, en assistant à des séminaires en ligne et à des conférences et en prenant part à des groupes de professionnels en matière de conformité afin de discuter des tendances du marché et d'échanger sur les meilleures pratiques.

Nous démontrons l'engagement de Solvay en matière de responsabilité par notre approche de la résolution des problèmes identifiés. Les mesures adéquates sont prises sur la base des conclusions de l'enquête. Ces mesures peuvent inclure des mesures disciplinaires, des mises à jour de la politique ou d'autres mesures correctives, en mettant l'accent sur l'amélioration continue afin d'atténuer les risques et de garantir l'application des normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Les employés bénéficient d'une formation et reçoivent des informations sur la culture Speak Up, sur les canaux de signalement internes et sur le système d'alerte par le biais de modules spécifiques inclus dans la formation au Code d'intégrité des affaires, de formations ad hoc en présentiel ou à distance, de communications internes régulières et d'informations disponibles et accessibles sur l'intranet de l'entreprise (Solvay ONE).

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Le cadre de Solvay pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin repose sur plusieurs politiques clés, qui garantissent un comportement éthique dans l'ensemble de l'organisation. Notre plan d'action prévoit la mise en œuvre et le maintien d'un cadre solide pour prévenir, détecter et traiter les violations potentielles des lois contre la corruption et les pots-de-vin. À la base de ce cadre se trouve le Code d'intégrité des affaires, qui définit les principes éthiques de l'entreprise et est complété par des politiques plus spécifiques, telles que la Politique de lutte contre la corruption, la Politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts et la politique Speak Up. Ensemble, ces politiques constituent une approche globale visant à atténuer les risques liés à un comportement contraire à l'éthique.

Pour plus d'informations sur ces politiques, veuillez consulter le tableau MDR-P.

Politique de Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Conformément aux normes et réglementations mondiales, la Politique anti-corruption de Solvay fournit un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles prévues par les lois anti-corruption et les lois sur les pots-de-vin. Notre plan d'action s'applique à tous les collaborateurs de Solvay, y compris aux cadres, et aux tiers agissant au nom de Solvay. La Politique contient la définition et l'interdiction stricte de la corruption et des paiements de facilitation, ainsi que les procédures pour les transactions à haut risque telles que la rétention d'intermédiaires, les fusions et acquisitions, et l'obligation de déclaration.

Politique en matière de cadeaux, d'invitations à des événements, de dons et de parrainage

La politique relative aux cadeaux, aux divertissements, aux dons et au parrainage fixe des règles strictes pour les collaborateurs en ce qui concerne l'acceptation ou l'offre de cadeaux et d'invitations. Cette politique garantit que les cadeaux ou les divertissements, qu'ils soient reçus ou offerts, n'influencent pas les décisions professionnelles et ne créent pas de conflits d'intérêts. La politique interdit également l'échange de cadeaux et de divertissements avec des fonctionnaires, des personnes politiquement exposées ou des membres de leur famille immédiate, sauf dans des circonstances limitées décrites dans le document et après approbation du service Éthique et Conformité. L'analyse et l'approbation préalable du service Éthique et Conformité sont également requises lorsque des dons caritatifs dépassent un seuil défini, afin de garantir le respect de la politique et la conformité avec la loi. Solvay utilise également un système de suivi en ligne (Gifts and Entertainment Tracking System - GETS), accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet de Solvay, pour contrôler ces transactions, en assurant la traçabilité, la transparence, l'analyse et l'approbation de la direction et du service Éthique et Conformité. L'utilisation du système de suivi fait partie du processus d'examen d'audit interne de Solvay et est conforme aux normes éthiques.

Le Code d'intégrité des affaires définit les scénarios considérés comme des conflits d'intérêts, notamment les relations intimes ou familiales avec des partenaires commerciaux. Il est complété par la Politique en matière de conflits d'intérêts, qui détaille les scénarios de risque et la conduite attendue. Les collaborateurs sont tenus de signaler immédiatement les conflits d'intérêts potentiels à la direction, aux ressources humaines ou au service Éthique et de Conformité, afin de garantir un traitement rapide de tout abus d'influence ou biais dans la prise de décision. Les employés et les tiers agissant en notre nom font preuve d'un jugement équitable, objectif et impartial dans toutes les transactions commerciales et placent les intérêts de Solvay au-dessus de tout intérêt personnel dans les questions relatives aux activités de Solvay.

L'approche de Solvay en matière de prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la Politique de Lutte contre les pots-de-vin reflète les meilleures pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations unies contre la corruption.

En termes de détection, la politique Speak Up de Solvay fournit aux collaborateurs, aux partenaires commerciaux et à toutes les parties prenantes des canaux confidentiels par lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations quant à des conduites contraires à l'éthique (Ethics Helpline). La gestion des enquêtes sur les questions relatives à de potentiels pots-de-vin ou corruption relève de la responsabilité directe du département Éthique & Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'intégrité des affaires. Ce département supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, en veillant à la stricte confidentialité et au respect des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les enquêtes sur les rapports relatifs aux allégations ou incidents liés à la corruption qui sont reçus par le service Éthique et Conformité, directement ou par l'intermédiaire du système d'alerte, sont supervisées et approuvées par le Comité disciplinaire du service Éthique et Conformité, qui garantit l'implication de la haute direction et une gestion efficace des risques. Les actions adéquates approuvées par le Comité peuvent inclure des mesures disciplinaires, des contrôles renforcés ou des formations supplémentaires. Nous veillons à ce que les personnes qui mènent, supervisent et approuvent les enquêtes soient indépendantes de l'affaire en question.

Les cas à haut risque et à fort impact impliquant des allégations ou des incidents de corruption, en particulier ceux qui présentent des risques juridiques ou de réputation, sont signalés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Business Ethics & Compliance Board et au Comité d'Audit du Conseil d'administration de Solvay.

L'un des principaux piliers du cadre anti-corruption de Solvay est la formation continue des collaborateurs, afin de maintenir notre culture d'intégrité. Une formation obligatoire au Code d'intégrité des affaires et aux Politiques est dispensée régulièrement, ce qui permet de s'assurer que l'ensemble du personnel, de l'ouvrier au cadre, connaît parfaitement les risques potentiels, les scénarios, la conduite attendue, l'obligation de signalement et les canaux de signalement. Pour obtenir le certificat de réussite, les participants doivent obtenir une note comprise entre 80 et 100%, qui varie selon les chapitres.

Une formation en ligne sur la lutte contre la corruption est organisée tous les deux ans pour une population cible pré-identifiée, qui comprend tous les collaborateurs à partir du grade S15, quelle que soit leur fonction, y compris tous les cadres de l'entreprise, afin de s'assurer que tous les collaborateurs exposés à un risque sont périodiquement formés. Les employés ciblés qui sont en congé (par exemple, congé de maladie, congé parental) doivent justifier leur absence et suivre la formation à leur retour. Le cours de formation en ligne le plus récent, disponible en 16 langues, a eu lieu en 2023 ; 98,80% de la population cible a été formée.

Le contenu de la formation en ligne sur la lutte contre la corruption couvre la définition de la corruption, les transactions à haut risque, le travail avec des tiers, le travail avec des distributeurs et des agents commerciaux, et la manière de signaler une violation potentielle. Pour obtenir le certificat de réussite, les collaborateurs doivent vérifier leurs connaissances et répondre correctement à au moins 80% des questions du test.

En outre, une formation en ligne sur le contrôle des exportations et le respect des sanctions est obligatoire pour tous les collaborateurs à partir du grade S15, y compris les cadres. Aucun taux de participation spécifique n'a été indiqué pour cette formation, mais les collaborateurs doivent répondre aux questions du test de fin de module pour recevoir un certificat de réussite, avec un minimum de 80% de réponses correctes.

Lorsqu'une politique Solvay est implémentée ou révisée, une campagne de communication garantit que tous les collaborateurs en sont informés. Outre les informations disponibles sur le site web de Solvay, les partenaires commerciaux sont informés des normes d'intégrité et de conformité de l'entreprise par le biais du Code d'intégrité des affaires, du Code d'intégrité des affaires des fournisseurs et des clauses de conformité intégrées dans les accords de partenariat.

Solvay propose des cours d'apprentissage en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général et sur (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des réunions avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les collaborateurs dont les fonctions impliquent une plus grande probabilité de rencontrer des concurrents et d'être exposés à des risques antitrust. En 2024, le taux de participation à la campagne de formation des nouveaux arrivants pour les deux cours d'apprentissage en ligne était de 100%. Nous avons également organisé une formation supplémentaire, sur mesure et en face à face, pour 57 personnes à haut risque.

La formation sur le Code d'intégrité des affaires est disponible en ligne, en 16 langues, et couvre un large éventail de sujets, y compris les risques comportementaux tels que la corruption, le harcèlement, la culture « Speak Up » et les représailles, ainsi que le système d'alerte, avec des modules spécifiques pour les dirigeants, notamment Listening Up. Cette formation est dispensée chaque année à tous les collaborateurs de Solvay qui doivent répondre à des questions de test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'intégrité des affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles afin d'obtenir le certificat de réussite. Pour obtenir le certificat de réussite, les collaborateurs doivent répondre à des questions de test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'intégrité des affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles. En 2024, 95,40% de la population cible a été formée au Code d'intégrité des affaires. L'audit interne examine régulièrement la mise en œuvre et les taux d'achèvement des modules de formation dans le cadre de ses missions d'audit.

Bien que la conduite des affaires et la détection et la prévention de la corruption soient une priorité absolue pour nous - et que nous ayons déjà mis en place une équipe dédiée à l'éthique et à la conformité dans le cadre de nos ressources internes - nous n'avons pas encore affecté de ressources financières, telles que des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation, à notre plan d'action. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

G1-4 Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin

Les collaborateurs de Solvay ou les parties prenantes disposent de plusieurs canaux via lesquels ils peuvent faire part à l'entreprise de leurs préoccupations concernant un comportement illégal ou un comportement enfreignant le Code d'intégrité des affaires de l'entreprise et d'autres politiques de conduite des affaires. Dans le cadre du Programme Speak Up, toute préoccupation fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une enquête, le cas échéant, par le service « Éthique et conformité ». Conformément à notre engagement de transparence, le système d'alerte de Solvay - disponible et facilement accessible pour les collaborateurs et les tiers par le biais de notre site web ou d'un numéro vert - est utilisé pour rendre compte de l'avancement des enquêtes et donner un retour d'information aux personnes concernées, le cas échéant.

Nous avons continué à sensibiliser quant à la nécessité de s'exprimer et de faire part de ses préoccupations sans craindre de représailles. Speak Up a également fait partie de la formation annuelle obligatoire pour tous nos collaborateurs, afin de les sensibiliser au fait que la prise de parole s'applique à l'ensemble des sujets mentionnés dans le Code d'intégrité des affaires, notamment les pots-de-vin et la corruption. Le fait d'alerter permet au service d'éthique et de conformité d'enquêter et de répondre aux préoccupations ou aux violations potentielles. Parmi les rapports reçus et ayant fait l'objet d'une enquête en 2024, il n'y a pas eu d'augmentation de la gravité par rapport à l'année précédente et aucun des cas signalés n'a été critique pour nos activités ou n'a entraîné d'ajustements de nos résultats financiers.

Pour la période 2024, Solvay n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin. En outre, la société n'a encouru aucune amende liée à ces violations. Ces résultats reflètent l'efficacité de notre solide cadre de gouvernance, notamment de la politique de lutte contre la corruption (*voir le tableau MDR-P pour plus d'informations*), de solides programmes de formation et des efforts diligents du service « Éthique et conformité » afin de faire respecter les normes éthiques les plus élevées dans l'ensemble de nos opérations à l'échelle mondiale.

Chez Solvay, nous n'avons pas fixé d'objectifs spécifiques en matière de conduite des affaires, de lutte contre la corruption ou d'autres aspects liés à l'éthique et à la conformité, bien que nous surveillions continuellement ces domaines. Nous restons déterminés à respecter les meilleures pratiques et à adhérer à notre cadre rigoureux de conduite des affaires afin de préserver notre intégrité et nos normes éthiques.

6.5. ANNEXE 1 : LISTE DE POINTS DE DONNÉES DANS LES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION

Exigence de divulgation et point de données correspondant ^(*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point (d)	X ^(*)		X		Gouvernance- Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point (e)			X		Gouvernance-Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la due diligence paragraphe 30	X				Gouvernance- Déclaration sur la vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point (d) i	X	X	X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point (d) ii	X		X		Base générale- Les objectifs Développement Durable des Nations unies
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point (d) iii	X		X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point (d) iv			X		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour l'atténuation climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				X	ESRS E1 : Changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation climatique
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » paragraphe 16, point (g)		X	X		ESRS E1 : Changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation climatique
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X		ESRS E1 : Changement climatique - Cibles
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	X				ESRS E1 : Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X				ESRS E1 : Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	X				ESRS E1 : Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X		ESRS E1 : Changement climatique - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	X	X	X		ESRS E1 : Changement climatique - Intensité des émissions de GES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				X	ESRS E1 : Changement climatique - Projets d'absorption et d'atténuation des GES
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point (a)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point (c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point (c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			X		Mise en œuvre progressive pour 2025

Exigence de divulgation et point de données correspondant (*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	X				ESRS E2 : Pollution- Indicateurs
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Actions et ressources
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Politiques en matière de consommation d'eau
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	X				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point (c)	X				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (a) i	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes - Politiques et actions
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (b)	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (c)	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point (b)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point (c)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point (d)	X				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point (d)	X				ESRS E 5 : Gestion des déchets- Indicateurs
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	X				ESRS E 5 : Gestion des déchets- Indicateurs
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point (f)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Stratégie
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point (g)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Stratégie
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politiques de due diligence sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Actions IROs
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des réclamations ou des plaintes paragraphe 32, point (c)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Actions IROs
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points (b) et (c)	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point (e)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)

Exigence de divulgation et point de données correspondant (*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point (a)	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point (b)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point (a)	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point (a)	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point (b)	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Stratégie
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	X		X		ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			X		ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Plan d'actionset ressourcres
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	X				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	X				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point (b)	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point (d)	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point (a)	X		X		ESRS G1 : Conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point (b)	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin

(*) Ce tableau énumère tous les points de données qui découlent d'autres législations de l'UE, comme indiqué dans l'annexe de l'ESRS 2, en indiquant où ils peuvent être trouvés dans notre rapport annuel intégré 2024 et quels points de données sont « non métriques » ou soumis à une « mise en œuvre progressive »

7. États financiers

7.1 États financiers consolidés	198		
Informations sur l'entreprise	198		
Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation	198		
Compte de résultat consolidé	202		
État consolidé du résultat global	203		
Tableau consolidé des flux de trésorerie	204		
Tableau des flux de trésorerie des activités abandonnées	205		
État consolidé de la situation financière	205		
État consolidé des variations des capitaux propres	206		
7.2 Notes relatives aux états financiers consolidés	207		
Méthode de préparation	207		
Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois en 2024	207		
Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois après 2024	207		
		Méthode d'évaluation et de présentation	208
		Principes de consolidation	208
		Monnaies étrangères	210
		Considérations relatives au changement climatique	210
		Principales sources d'incertitude en matière d'estimations	212
		Jugements comptables déterminants	213
		Indicateurs non IFRS (sous-jacents)	213
		Index des informations	214
		Notes relatives au compte de résultat consolidé	215
		Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	235
		Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie	237
		Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	240
		Autres notes	301
		7.3 États financiers abrégés de Solvay SA/NV	310

7. États financiers

7.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Informations sur l'entreprise

Solvay SA/NV (la « Société » ou « Solvay ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et sur Euronext Paris. Les activités principales de la Société, de ses filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées (dénommées collectivement le « Groupe ») sont décrites à la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Le groupe Solvay, présent sur 44 sites de production et 6 centres de recherche dans plus de 41 pays, emploie environ 9 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires net de 4,5 milliards d'euros en 2024. Solvay SA/NV est la société mère ultime du groupe Solvay et son siège social est situé 310 rue Ransbeek, B-1120 Bruxelles, Belgique.

Le 5 mars 2025, le Conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés.

Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation

Gestion de la dette financière

Nouvelle émission obligataire en 2024

Le 26 mars 2024, Solvay a achevé le placement d'une obligation de 750 millions d'euros à 4 ans arrivant à échéance le 3 avril 2028, et d'une obligation de 750 millions d'euros à 7,5 ans arrivant à échéance le 3 octobre 2031, assorties de coupons de 3,875% et 4,250% respectivement, ce qui représente une étape importante après la Scission partielle de décembre 2023. Les obligations ont été émises le 3 avril 2024 et leur cotation a débuté le même jour sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg. Outre les objectifs généraux de l'entreprise, le produit de l'émission d'obligations a été utilisé pour le refinancement de la facilité de crédit-relais de 1,5 milliard d'euros mis en place à la fin de l'année 2023 dans le cadre de la Scission partielle.

Le taux d'intérêt des obligations émises avait été couvert en 2023 par deux instruments flexi-swap. Au moment du placement des obligations, ces instruments ont été dénoués et remplacés par deux nouveaux instruments classés comme dette financière (33 millions d'euros en non courant et 4 millions d'euros en courant), payables en tranches correspondant aux dates de paiement des coupons des obligations. La conversion n'a pas eu d'effet net sur les flux de trésorerie, car le dénouement du flexi-swap (-37 millions d'euros) a été compensé par un montant équivalent reçu de la banque pour les deux nouveaux instruments.

La réserve de couverture des flux de trésorerie accumulée dans les autres éléments du résultat global en rapport avec le flexi-swap dénoué a été gelée et est recyclée en résultat sur la durée des deux obligations (5 millions d'euros comptabilisés dans les coûts d'emprunt en 2024). Au 31 décembre 2024, le solde de la réserve de couverture des flux de trésorerie accumulée dans les autres éléments du résultat global en rapport avec le flexi-swap s'élève à 32 millions d'euros.

Pour plus de détails, voir la note F32 Instruments financiers.

2023 - Effet de la Scission partielle

Avant la Scission partielle, Solvay a entrepris divers exercices de Gestion de la dette financière en ce qui concerne certains de ses titres de créance en circulation. L'objectif des exercices de Gestion de la dette financière était de racheter ou de rembourser certains titres de créance et de transférer la responsabilité des titres de créance restants ou des garanties connexes au groupe Syensqo lorsque la Scission partielle deviendrait effective. Les exercices de Gestion de la dette financière visaient également à modifier certaines dispositions contractuelles de certains titres de créance afin de faciliter la mise en œuvre de la Scission partielle.

Les 4 et 5 septembre 2023, Solvay a annoncé les résultats des transactions de Gestion de la dette financière relatives à certaines obligations de premier rang et hybrides libellées en euros. Les transactions ont porté sur les points suivants :

- une demande de consentement des détenteurs d'obligations au remplacement, effectif dès la réalisation de la Scission partielle, de Solvay SA/NV par Syensqo SA/NV, en tant qu'émetteur (i) de 500 000 000 d'euros d'obligations Perp-NC5.5 à taux fixe et à taux révisable, non datées et super-subordonnées avec une première date de remboursement le 2 décembre 2025 (ISIN : BE6324000858, les « Obligations Hybrides 2025 »), et (ii) 500 000 000 d'euros d'obligations à taux fixe de 2,750% arrivant à échéance le 2 décembre 2027 (ISIN : BE6282460615, les « Obligations 2027 ») ;
- une offre de rachat des 500 000 000 d'euros d'obligations à taux fixe et à taux révisable non datées et super-subordonnées avec une première date de remboursement le 3 juin 2024 (ISIN : XS1323897725, les « Obligations Hybrides 2024 ») émises par Solvay Finance S.A. et garanties de manière irrévocable et subordonnée par Solvay (l'« Offre de Rachat »).

Pour plus de détails, voir la note F33 Endettement net.

Provisions

Salindres

Le 24 septembre 2024, Solvay a annoncé un projet de consultation de ses partenaires sociaux pour cesser la production de TFA et de ses dérivés fluorés sur son site de Salindres en France. Le projet d'arrêt de la production est dû aux performances financières négatives continues de l'usine de Salindres au cours des dernières années, causées par des conditions de marché défavorables qui ne devraient pas s'améliorer à l'avenir. La consultation des partenaires sociaux a pris fin le 19 décembre 2024. L'arrêt de ces activités entraînera la suppression de 65 postes. Suite à cette annonce, la valeur comptable nette des actifs du site, soit 9 millions d'euros, a été dépréciée au troisième trimestre 2024. Solvay a comptabilisé une provision de 51 millions d'euros comprenant les indemnités de licenciement, les coûts de démantèlement, de démolition et de sortie, ainsi que les provisions environnementales. Au-delà de la provision envisagée pour l'assainissement de la pollution connue dans le sous-sol de Salindres, certaines zones du site devront faire l'objet d'analyses complémentaires pour déterminer si un assainissement supplémentaire est nécessaire. Cette incertitude a été prise en compte en tant que passif éventuel.

Voir également la note F36 Passifs éventuels.

Sortie du « Transition Services Agreement » (TSA)

En 2023, Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV ont conclu un accord de services de transition (le « TSA »), effectif à partir de la réalisation de la Scission partielle pour une durée non renouvelable de 24 mois, par lequel le groupe Solvay et le groupe Syensqo, dans la mesure où certaines fonctions commerciales et fonctions d'entreprise n'ont pas été séparées avant la réalisation de la Scission partielle, fourniront chacun à l'autre (ou aux filiales respectives de l'autre) divers services et soutiens sur une base transitoire intérimaire. En particulier, étant donné que le groupe Syensqo ne disposera pas de certaines fonctions d'entreprise internes entièrement en place à la réalisation de la Scission partielle (telles que les services financiers, juridiques, fiscaux, de ressources humaines, de paie, de technologie de l'information et d'autres services de soutien), le groupe Solvay apportera son soutien dans ces domaines selon les termes du TSA. À partir de la réalisation de la Scission partielle, les honoraires payables par le groupe Syensqo au groupe Solvay ont été déterminés en interne en utilisant une marge limitée, conformément à la pratique du groupe Solvay en matière de services internes, et n'ont pas fait l'objet d'offres indépendantes.

En 2024, Solvay a lancé le processus de sortie du TSA et de refonte de son organisation Global Business Services (GBS) et Digital Technology (DT), ce qui constitue une étape initiale importante dans la conception du futur nouveau Target Operating Model (TOM) de Solvay. À la fin du TSA, prévue pour le quatrième trimestre 2025, les employés qui ne feront pas partie de la future organisation Solvay et qui ne seront pas transférés à Syensqo seront touchés par le plan de restructuration. En 2024, une provision pour restructuration actuellement estimée à 28 millions d'euros a été comptabilisée et peut être réduite si les collaborateurs de Solvay sont transférés à Syensqo conformément aux termes du TSA.

Selon l'accord TSA, Solvay sera dédommagé par Syensqo pour les coûts de restructuration actuellement estimés à 22 millions d'euros (19 millions d'euros dans Autres créances et 3 millions d'euros dans Prêts et autres actifs).

Dombasle Énergie

Les autres gains et pertes d'exploitation du compte de résultat consolidé (voir également la note F4 Autres gains et pertes d'exploitation) comprennent une charge de 29 millions d'euros liée à l'augmentation de la provision en 2024 (venant s'ajouter à 49 millions d'euros en 2023, dont 6 millions d'euros ont été décaissés en 2024) relative à un contrat onéreux pour un projet de transition énergétique à Dombasle, en France. Cette provision (72 millions d'euros au total au 31 décembre 2024) reflète la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la fin du mois de décembre 2024, qui sont liées à des retards et à des dépassements (principalement attribués à des facteurs externes, notamment une inflation record et des perturbations de l'approvisionnement). Cette situation est unique parmi les différents projets de transition énergétique déjà achevés ou en cours au sein du Groupe et est liée à l'engagement contractuel particulier de ce projet. Le projet devrait être achevé au second semestre 2025.

Gestion du portefeuille du Groupe

Shandong Huatai Interlox Chemical Co., Ltd.

En mars 2024, le Groupe a augmenté son investissement dans sa participation mise en équivalence à Shandong Huatai Interlox Chemical Co. de 10% (de 50% à 60%), pour 4 millions d'euros. La transaction a permis à Solvay d'obtenir le contrôle de l'entité juridique. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes et a donné lieu à un gain de 10 millions d'euros sur la déconsolidation de la mise en équivalence, 18 millions d'euros de goodwill et 3 millions d'euros d'immobilisations incorporelles sur la base de la juste valeur de l'entité lors de la consolidation. Le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition en décembre 2024 et n'a pas constaté de changement significatif entre les valeurs comptables provisoires des actifs et les justes valeurs.

Option de vente du site de Neder-Over-Heembeek

Le 16 septembre 2024, Solvay a conclu un accord d'option d'achat exclusif avec Revive, un spécialiste de la régénération urbaine, concernant le site NOH à Bruxelles. Le promoteur pourra exercer l'option et finaliser le transfert de propriété à l'issue du processus de due diligence qui devrait s'achever en 2025. En raison de la due diligence en cours, la condition IFRS 5 « actif disponible à la vente dans l'état actuel » n'est pas remplie. Par conséquent, Solvay n'a pas encore classé le site NOH en tant qu'actif détenu en vue de la vente. La valeur comptable de l'actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Scission partielle des Activités de spécialité en décembre 2023

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023, les actionnaires de Solvay SA/NV ont approuvé la séparation du Groupe en deux sociétés cotées indépendantes, le groupe Solvay, et les Activités de spécialité qui forment le groupe Syensqo. La séparation a été effectuée au moyen d'une scission partielle de Solvay SA/NV, conformément au droit belge. La Scission partielle est devenue effective le 9 décembre 2023 à 00h00 CET. Dans le cadre de la Scission partielle, Syensqo est devenue une société cotée en Bourse, indépendante de Solvay, dont les actions ordinaires sont négociées sur les marchés réglementés d'Euronext de Bruxelles et Paris à partir du 11 décembre 2023. En conséquence, dans les informations comparatives en 2024, le Groupe présente les Activités de spécialité comme des activités abandonnées :

- pour l'exercice 2023, les activités abandonnées sont incluses pour la période allant jusqu'au 8 décembre 2023 dans le compte de résultat ;
- dans l'état consolidé de la situation financière, les éléments d'actif et de passif liés aux Activités de spécialité ont été décomptabilisés des états consolidés dans le cadre de la déconsolidation des Activités de spécialité du Groupe ;
- Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, les flux de trésorerie présentent à la fois les activités poursuivies et les activités abandonnées dans l'état primaire. Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie des activités abandonnées sont inclus pour la période allant jusqu'au 8 décembre 2023. Sous l'état primaire, Solvay présente séparément les flux de trésorerie F07 consolidés des activités abandonnées.

L'Accord de séparation

Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV ont conclu un Accord de séparation le 4 décembre 2023, avec effet à compter de la réalisation de la Scission partielle, pour régir certains aspects pratiques de la séparation des deux groupes, ainsi que l'attribution de certains passifs, y compris les passifs environnementaux. L'Accord de séparation sera effectif jusqu'au trentième anniversaire du 9 décembre 2023, sauf en ce qui concerne les réclamations relatives aux passifs environnementaux, qui peuvent être faites jusqu'à douze mois après l'expiration du délai de prescription correspondant. L'Accord de séparation ne peut être résilié de manière anticipée sans le consentement écrit de chaque partie.

L'Accord de séparation régit certains aspects de la séparation de Syensqo du groupe Solvay, y compris, entre autres, les dispositions relatives aux aspects suivants :

- i.* le règlement et la résiliation de certains soldes et accords interentreprises - voir note F37 Parties liées, note F32 Instruments financiers ;
- ii.* la substitution, la suppression ou la libération d'entités juridiques qui font partie du groupe Solvay ou du groupe Syensqo, selon le cas, en ce qui concerne certaines obligations de crédit ou autres obligations de soutien de tiers, ainsi que la provision de contre-garanties - voir note F32 Instruments financiers et note F36 Passifs éventuels ;
- iii.* la répartition de certains frais, coûts et dépenses encourus dans le cadre de la Scission partielle - voir note F8 Activités abandonnées et Scission partielle ;
- iv.* le transfert à l'autre partie de tout actif (identifié dans les 24 mois suivant la réalisation de la Scission partielle) attribué par erreur au groupe Syensqo ou au groupe Solvay ;
- v.* le transfert de tous les droits et obligations à Syensqo en ce qui concerne les régimes de pension complémentaire de certains employés transférés en Belgique - voir note F30 Avantages du personnel ;

L'Accord de séparation contient des dispositions visant à attribuer au groupe Solvay ou au groupe Syensqo des passifs environnementaux pour certains sites en exploitation, fermés ou cédés, y compris des sites pour lesquels des provisions ont été constituées dans les états financiers consolidés du groupe Solvay, ainsi que des obligations d'indemnisation croisée applicables lorsqu'une partie encourt des réclamations, des passifs ou des dépenses pour des sites attribués à l'autre partie dans l'Accord de séparation.

En vertu des provisions d'indemnisation croisée, le groupe Solvay, d'une part, et le groupe Syensqo, d'autre part, ont accepté d'indemniser l'autre partie pour certains passifs environnementaux attribués à l'autre partie. L'Accord de séparation comprend des provisions relatives à la gestion des réclamations environnementales, des obligations d'assainissement et des actions connexes. L'Accord de séparation prévoit également que les réclamations seront réputées avoir été faites, automatiquement, en vertu des provisions d'indemnisation croisée pour les passifs environnementaux spécifiquement attribués qui font l'objet de provisions existantes, comme indiqué dans les états financiers consolidés du groupe Solvay au 30 juin 2023 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023. Pour tous les autres passifs environnementaux soumis aux provisions relatives à l'indemnisation croisée, les réclamations peuvent être présentées jusqu'à 12 mois après l'expiration du délai de prescription correspondant. L'Accord de séparation contient également des provisions habituelles visant à éviter les doubles recouvrements. Voir la note F31 Provisions pour plus de détails sur les provisions.

Accord sur les questions fiscales américaines

Les règles permettant de déterminer si une distribution telle que la Scission partielle et la séparation interne des Activités de spécialité américaines et des Activités essentielles américaines (le « Spin-off des entités américaines ») remplit les conditions requises pour bénéficier d'une exonération fiscale aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu sont complexes et dépendent de l'ensemble des faits et circonstances pertinents. Solvay entend faire en sorte que la Scission partielle et le Spin-off des entités américaines soient tous deux qualifiés de réorganisation libre d'impôt en vertu des sections 368(a)(1)(D) et 355 de l'Internal Revenue Code américain de 1986, tel qu'amendé (l'« IRC américain »). Solvay a reçu une décision par lettre privée de l'Internal Revenue Service des États-Unis (l'« IRS ») confirmant cette qualification (sauf en ce qui concerne certaines exigences de la section 355 de l'IRC des États-Unis sur lesquelles l'IRS ne se prononce pas). Solvay a également reçu un avis fiscal d'un conseiller fiscal américain traitant des questions sur lesquelles l'IRS ne statuerait pas et s'appuyant sur la décision de l'IRS en ce qui concerne les questions couvertes par la décision.

Dans le cadre du Spin-off des entités américaines et de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un Accord sur les questions fiscales américaines (U.S. Tax Matters Agreement, « TMA américain ») destiné (entre autres) à préserver l'exonération fiscale de la Scission partielle et du Spin-Off des entités américaines aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu américain. Dans le cadre du TMA américain, Solvay et Syensqo seront généralement tenus d'indemniser l'autre partie pour tout impôt américain et certaines pertes connexes résultant du (ou liées au) manquement du Spin-off des entités américaines et de la Scission partielle (et de certaines transactions associées) à bénéficier du traitement fiscal américain prévu, lorsque ces impôts ou pertes sont attribuables à (1) de fausses déclarations et des violations d'engagements faites dans le cadre du Spin-off des entités américaines, de la Scission partielle ou du TMA américain (y compris dans la décision de l'IRS et l'avis fiscal décrits ci-dessus), (2) l'application de certaines dispositions de la loi fédérale américaine sur l'impôt sur le revenu au Spin-off des entités américaines ou à la Scission partielle (par exemple, dans le cadre d'un changement de contrôle de l'une des parties) ou (3) d'autres actions ou omissions relevant du contrôle de la partie qui donnent lieu à des impôts américains (ou à des pertes connexes) dans le cadre du Spin-off des entités américaines et de la Scission partielle.

Dans le cadre du TMA américain, Solvay et Syensqo n'ont pas le droit de prendre des mesures dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour effet que la Scission partielle ou le Spin-off des entités américaines (ou certaines transactions associées) ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal américain prévu, ou qui pourraient compromettre les conclusions de la décision de l'IRS ou de l'avis fiscal susmentionné, ou qui sont incompatibles avec cette décision ou cet avis. En outre, il est généralement interdit aux parties (sous réserve de certaines exceptions prévues par le TMA américain), pendant la période de deux ans suivant la réalisation de la Scission partielle, de procéder à certaines acquisitions, fusions, liquidations, ventes et opérations de rachat concernant leurs actions et actifs respectifs qui pourraient compromettre l'exonération fiscale de la Scission partielle ou du Spin-Off des entités américaines aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu américain. Ni les obligations de Solvay ni celles de Syensqo en vertu du TMA américain ne sont limitées en montant ou soumises à un plafond.

Au 31 décembre 2024, Solvay n'avait pas connaissance d'une violation ou d'une violation présumée de ses obligations en vertu du TMA américain, et n'avait reçu aucune notification de Syensqo concernant une violation ou une violation présumée de celui-ci.

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	(F1)	5 130	6 024
dont autres produits de l'activité	(F3)	590	1 145
dont chiffre d'affaires net		4 540	4 880
Coût des ventes		-3 984	-4 642
Marge brute		1 146	1 382
Frais commerciaux		-93	-100
Frais administratifs		-326	-426
Frais de recherche et développement		-34	-47
Autres gains et pertes d'exploitation	(F4)	-91	15
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	38	53
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	(F5)	-134	-550
Résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques	(F5)	-73	-50
EBIT		433	278
Charges d'emprunts	(F6)	-108	-71
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(F6)	17	36
Autres gains et pertes sur endettement net	(F6)	15	-6
Coût d'actualisation des provisions	(F6)	-15	-62
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	(F6)	-22	4
Profit / perte de l'année avant impôts		320	180
Impôts sur le résultat	(F7)	-87	-208
Profit / perte de l'année des activités poursuivies		233	-28
Profit de l'année des activités abandonnées	(F8)	0	2 132
Profit / perte de l'année attribué :			
· à Solvay - activités poursuivies		223	-37
· à Solvay - activités abandonnées		0	2 130
· aux participations ne donnant pas le contrôle - activités poursuivies		10	9
· aux participations ne donnant pas le contrôle - activités abandonnées		0	2
Résultat de base par action des activités poursuivies (€)		2,12	-0,36
Résultat de base par action des activités abandonnées (€)		0	20,45
Résultat de base par action (€)	(F9)	2,12	20,09
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)		2,10	-0,35
Résultat dilué par action des activités abandonnées (€)		0	20,20
Résultat dilué par action (€)	(F9)	2,10	19,85

État consolidé du résultat global

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Profit / perte de l'année		233	2 105
Autres éléments du résultat global			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(F10)	48	-228
Ecart de conversion - Filiales et entreprises communes	(F10)	4	-138
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(F10)	-11	202
Éléments recyclables		41	-164
Profits et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(F10)	0	0
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(F10)	60	-30
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(F10)	0	0
Éléments non recyclables		60	-30
Impôts sur le résultat relatif aux éléments recyclables et non recyclables	(F10)	-24	2
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	(F10)	76	-192
Résultat global de l'année		309	1 913
attribué :			
· à Solvay		298	1 902
· aux participations ne donnant pas le contrôle		11	11

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Les montants ci-dessous comprennent à la fois les activités poursuivies et les activités abandonnées. Les flux de trésorerie consolidés des activités abandonnées (pour les comparatifs 2023) sont présentés dans le deuxième tableau ci-dessous.

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Profit / perte de l'année		233	2 105
Ajustements sur le profit / perte de l'année			
· Amortissements et dépréciations d'actifs	(F11)	362	994
· Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	-38	-71
· Autres éléments non opérationnels et non cash	(F12)	-48	-1 481
· Dotations et reprises d'avantages au personnel et autres provisions	(F15)	250	644
· Charges financières nettes		111	178
· Charges/produits d'impôts sur le résultat	(F13)	87	450
Variation du fonds de roulement	(F14)	1	-78
Paiements liés aux avantages sociaux et utilisation des provisions	(F15)	-225	-304
Utilisation des provisions pour contributions volontaires supplémentaires (plans de pension)	(F15)	-30	-116
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises	(F22)	21	25
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	(F13)	-109	-434
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		615	1 911
<i>dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du Free Cash Flow</i>		<i>-87</i>	<i>-270</i>
Acquisition (-) de filiales	(F16)	0	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	(F16)	-13	-12
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non-consolidées		1	-4
Cession (+) de filiales et de participations	(F16)	1	-718
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	(F16)	-272	-967
<i>dont dépenses d'investissements requises par un contrat de vente d'actions et exclues du Free Cash Flow</i>		<i>0</i>	<i>-57</i>
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	(F16)	-13	-97
<i>dont dépenses d'investissements requises par un contrat de vente d'actions et exclues du Free Cash Flow</i>		<i>-2</i>	
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F16)	11	7
Dividendes des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur		1	1
Variation des actifs financiers non courants		3	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-281	-1 792
Produit de l'émission d'obligations hybrides perpétuelles	(F27)	0	0
Remboursement d'obligations hybrides perpétuelles	(F27)	-1	-1 309
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres	(F29)	-16	39
Nouveaux emprunts	(F33)	1 683	3 221
Remboursements d'emprunts	(F33)	-1 743	-1 500
Variation des autres actifs financiers	(F33)	58	98
Paiement de passifs locatifs	(F33)	-63	-112
Intérêts nets payés		-57	-38
Coupons payés sur les obligations hybrides perpétuelles	(F27)	0	-95
Dividendes payés		-260	-424
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Autres	(F17)	34	-337
Flux de trésorerie des activités de financement		-364	-455
<i>dont augmentation/diminution d'emprunts relatifs à de la remédiation environnementale</i>		<i></i>	<i></i>
Variation nette de trésorerie		-30	-335
Ecart de conversion		-15	-13
Trésorerie à l'ouverture		584	932
Trésorerie à la clôture	(F33)	539	584

Tableau des flux de trésorerie des activités abandonnées

En millions d'euros	2024	2023
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	0	1 108
Flux de trésorerie des activités d'investissement	0	-675
Flux de trésorerie des activités de financement	0	-64
Variation nette de trésorerie	0	368

État consolidé de la situation financière

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	(F18)	217	201
Goodwill	(F19, F23)	782	764
Immobilisations corporelles	(F20)	2 150	2 144
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(F21)	264	267
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	(F32)	63	88
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(F22)	216	230
Autres participations		29	33
Actifs d'impôt différé	(F7)	301	317
Prêts et autres actifs	(F32)	221	266
Actifs non courants		4 243	4 309
Stocks	(F24)	623	642
Créances commerciales	(F32)	826	840
Créances d'impôt		51	66
Autres instruments financiers	(F33)	16	118
Autres créances	(F25)	396	462
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(F33)	539	584
Actifs courants		2 451	2 714
Total de l'actif		6 694	7 022
PASSIF			
Capital social	(F27)	237	237
Primes d'émission		174	174
Autres réserves		928	853
Participations ne donnant pas le contrôle	(F28)	65	42
Total des capitaux propres		1 404	1 305
Provisions liées aux avantages du personnel	(F30)	674	793
Autres provisions	(F31)	556	550
Passifs d'impôt différé	(F7)	136	131
Dettes financières	(F32)	1 983	1 981
Autres passifs		54	70
Passifs non courants		3 402	3 525
Autres provisions	(F31)	315	302
Dettes financières	(F32)	155	211
Dettes commerciales	(F32)	810	850
Dettes fiscales		43	68
Dividendes à payer		107	175
Autres passifs	(F34)	458	585
Passifs courants		1 888	2 192
Total des dettes		5 290	5 717
Total du passif		6 694	7 022

État consolidé des variations des capitaux propres

Notes	Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère									Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Résultats non distribués	Réserves de réévaluation (juste valeur)			Plans de pension à prestations définies			Total autres réserves
						Écarts de conversion	Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Couvertures de flux de trésorerie				
En millions d'euros												
31 décembre 2022	1 588	1 170	-225	1 786	6 854	-318	4	76	-332	7 846	61	10 664
Profit de l'année					2 093					2 093	12	2 105
Autres éléments du résultat global (F10)						65	0	-179	-76	-191	-1	-192
Résultat global			0	0	2 093	65	0	-179	-76	1 902	11	1 913
Remboursement d'obligations hybrides perpétuelles (F27)				-1 292	-16					-1 308		-1 308
Coût des plans de paiement fondés sur des actions					24					24		24
Effet de la modification des plans de paiement fondés sur des actions					-20					-20		-20
Dividendes					-420					-420	-12	-432
Coupons sur obligations hybrides perpétuelles					-95					-95		-95
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres			50		-11					39		39
Scission Partielle de Syensqo	-1 352	-995	79	-494	-6 729	0	-4	0	-51	-7 199	-17	-9 563
Autres (*)			81		3		0		0	84		84
31 décembre 2023	237	174	-15	0	1 683	-253	0	-103	-459	853	42	1 305

(*) Concerne la reclassification en investissements de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de l'attribution d'une action Syensqo pour chaque action Solvay détenue par une filiale de Solvay SA lors de la réalisation de la Scission partielle (voir Note F27 Capitaux propres)

Notes	Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère									Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Résultats non distribués	Réserves de réévaluation (juste valeur)			Plans de pension à prestations définies			Total autres réserves
						Écarts de conversion	Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Couvertures de flux de trésorerie				
En millions d'euros												
31 décembre 2023	237	174	-15	0	1 683	-253	0	-103	-459	853	42	1 305
Profit de l'année					223					223	10	233
Autres éléments du résultat global (F10)						-9	0	38	46	75	1	76
Résultat global			0	0	223	-9	0	38	46	298	11	309
Coût des plans de paiement fondés sur des actions					5					5		5
Dividendes					-197					-197	-4	-201
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres			-29		-2					-31		-31
Autres (**)					1	0	0	0	0	1	16	17
31 décembre 2024	237	174	-44	0	1 713	-263	0	-65	-413	928	65	1 404

(**) L'augmentation du poste « Autres » est principalement liée aux actions des participations ne donnant pas le contrôle de Shandong Huatai Interco Chemical Company (Shandong) (40%) réévaluées à leur juste valeur en raison de l'acquisition par étapes (voir également « Principaux événements »).

7.2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Méthode de préparation

Ces informations ont été préparées conformément au règlement européen (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont cohérentes avec celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Groupe n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou modifications qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Le Groupe a préparé les états financiers sur la base de l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois en 2024

Les normes, interprétations et modifications qui sont entrées en vigueur pour les états financiers à compter du 1^{er} janvier 2024 ou plus tard et qui sont pertinentes pour le Groupe sont présentées ci-dessous. Il a été évalué que ces modifications n'avaient pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Modifications apportées à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 *Accords de financement des fournisseurs*

Les modifications apportées à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie, et à l'IFRS 7, Informations à fournir sur les Instruments financiers, clarifient les caractéristiques des accords de financement des fournisseurs et exigent des informations supplémentaires sur ces accords. Les exigences en matière d'informations à fournir dans les modifications visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. Suite à la mise en œuvre de ces modifications, le Groupe a fourni des informations supplémentaires sur son accord de financement des fournisseurs.

Modifications apportées à l'IAS 1 *Classification des passifs comme courants ou non courants*

Ces modifications fournissent une approche plus générale de la classification des passifs selon l'IAS 1 sur la base des accords contractuels en vigueur à la date de clôture. Les modifications visent à promouvoir la cohérence dans l'application des exigences en aidant les entreprises à déterminer si, dans l'état de la situation financière, les dettes et autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés en tant que passifs courants (dont le règlement est exigible ou potentiellement exigible dans un délai d'un an) ou non courants. La clarification a confirmé notre classification de la facilité de crédit-relais comme étant à long terme.

Modifications apportées à l'IFRS 16 *Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail*

En septembre 2022, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 16 pour préciser les exigences qu'un vendeur-preneur utilise pour évaluer le passif locatif résultant d'une transaction de cession-bail, afin de s'assurer que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve.

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois après 2024

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe et qui peuvent avoir un impact sur le Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Modifications apportées à l'IAS 21 *Absence d'échangeabilité*

En août 2023, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* afin de préciser la manière dont une entité doit évaluer le caractère échangeable d'une monnaie et doit déterminer le taux de change au comptant à appliquer lorsqu'elle n'est pas échangeable. Les modifications imposent également de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre comment la monnaie non échangeable dans l'autre monnaie affecte, ou est susceptible d'affecter, la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de l'entité. Les modifications entreront en vigueur pour les périodes de référence annuelles commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date. L'adoption anticipée est autorisée, mais devra être communiquée. Lorsqu'elle applique les modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans le compte de résultat, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et charges du compte de résultat dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées, les trois premières catégories étant nouvelles. Elle exige également la publication de nouveaux indicateurs de performance (sous-totaux des produits et charges) définis par la Direction, et comprend de nouvelles exigences en matière de regroupement et de ventilation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers primaires et des notes. En outre, des modifications mineures ont été apportées à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie, notamment le changement du point de départ pour la détermination des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte, qui passe du « résultat net » au « résultat d'exploitation », et la suppression de l'option relative au classement des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts. Plusieurs autres normes ont également été modifiées en conséquence. La norme IFRS 18 et les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux périodes de référence commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date, mais une application anticipée est autorisée et doit être communiquée. La norme IFRS 18 s'appliquera de manière rétrospective. Le Groupe travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que ces modifications auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

Modifications apportées à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des modifications pour aider les entreprises à mieux rendre compte des effets financiers des contrats d'électricité dont la production dépend de la nature, lesquels sont souvent structurés comme des contrats d'achat d'énergie. Les modifications clarifient l'application des exigences relatives à l'« usage propre », autorisent la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture, et imposent de nouvelles obligations d'information pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise. Ces modifications doivent être appliquées pour les périodes de référence annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date. Une application anticipée est toutefois autorisée.

Méthode d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère. Des écarts d'arrondi peuvent se produire au niveau des montants ou des pourcentages individuels.

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir des estimations et hypothèses qui affectent les modalités d'application des principes comptables ainsi que l'évaluation des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la section « Principales sources d'incertitude en matière d'estimations ».

Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et :

- des entités contrôlées par la Société (y compris par le biais de ses filiales) et qui sont de ce fait classées comme des filiales ;
- des partenariats dans lesquels la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont classés comme des entreprises communes ;
- des partenariats dans lesquels la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont classés comme des coentreprises ;
- des entités dans lesquelles la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce une influence notable et qui sont de ce fait classées comme des entreprises associées.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités précitées afin que leurs principes comptables concordent avec ceux utilisés par le Groupe.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants durant deux années consécutives, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros ;
- un total de l'actif de 11 millions d'euros ;
- un effectif de 100 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

En données cumulées, les sociétés qui ne sont pas consolidées ont un impact négligeable sur les états financiers consolidés du Groupe.

En 2024, les seuils ci-dessus ont été mis à jour pour refléter la nouvelle taille du Groupe suite à la Scission partielle. Cette modification des seuils n'a entraîné aucune modification du périmètre de consolidation.

La liste complète des sociétés peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Participations dans des filiales

Une filiale est une entité sur laquelle le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est atteint lorsque le Groupe a (a) le pouvoir sur une société détenue, (b) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société détenue, et (c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société détenue de manière à influencer sur le montant des rendements que la Société obtient. Pour déterminer si le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Les filiales sont entièrement consolidées. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cette cession est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants relatifs à la filiale antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés (c'est-à-dire reclassés en résultat ou transférés directement en résultats non distribués) de la même manière que celle qui serait requise si les actifs ou passifs concernés étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans une ancienne filiale à la date de perte du contrôle est considérée être la juste valeur de la comptabilisation initiale pour évaluation ultérieure conformément à IFRS 9 Instruments financiers ou, le cas échéant, le coût lors de la comptabilisation initiale d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise conformément à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Dans ses états financiers consolidés, le Groupe comptabilise sa quote-part contractuelle des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune, qui est généralement alignée sur son pourcentage de participation dans l'entreprise commune.

Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Selon la méthode de la mise en équivalence, lors de la comptabilisation initiale, les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût, et la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise, diminuée de toute dépréciation des investissements individuels. Les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise supérieures à la participation du Groupe dans celle-ci (qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise) sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs (éventuels) repris de l'entreprise associée ou de la coentreprise constaté à la date d'acquisition est comptabilisé au titre de goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et il fait l'objet de tests de dépréciation, étant partie de cette participation.

Les gains et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée ou coentreprise concernée.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe examine ses investissements dans les entreprises associées et les coentreprises afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des preuves objectives que la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise s'est dépréciée. S'il existe une telle preuve, le Groupe effectue son analyse et calcule toute dépréciation comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable, et comptabilise ensuite la perte dans le compte de résultat consolidé.

Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel cette entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du Groupe sont libellés en euros (EUR), monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de référence, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des éléments monétaires – à recevoir de ou payables à – un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir proche (faisant ainsi partie intégrante de l'investissement net dans l'établissement à l'étranger), qui sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion » ;
- les écarts de change sur les transactions réalisées pour couvrir certains risques de change (voir note F32 Instruments financiers et gestion des risques financiers pour les politiques de comptabilité de couverture).

Les principaux taux de change utilisés sont :

1 Euro =		Cours de clôture		Cours moyen	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023	2024	2023
Réal brésilien	BRL	6,4210	5,3612	5,8244	5,4010
Yuan Renminbi	CNY	7,5865	7,8383	7,7878	7,6608
Livre Sterling	GBP	0,8295	0,8690	0,8467	0,8698
Roupie indienne	INR	88,9827	91,9678	90,5498	89,3107
Yen japonais	JPY	163,0481	156,3416	163,8445	151,9821
Won coréen	KRW	1 530,0792	1 423,3871	1 474,9032	1 412,4780
Peso mexicain	MXN	21,5452	18,7359	19,8164	19,1854
Dollar américain	USD	1,0394	1,1052	1,0823	1,0813

Considérations relatives au changement climatique

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction a pris en compte les effets du changement climatique, notamment dans le contexte des informations incluses dans le Rapport sur les risques et les états de durabilité. L'objectif de Solvay est d'atteindre la neutralité carbone pour les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 d'ici à 2050, et de réduire de 30% nos émissions de Scope 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 (5 catégories prioritaires) d'ici à 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2021.

Nous prévoyons d'investir 30 à 35 millions d'euros par an dans le plan de transition de Solvay jusqu'en 2030 et environ 50 millions d'euros par an au cours de la décennie suivante.

Les investissements du Groupe dans ce domaine sont en partie soutenus par des investissements de tiers dans des participations mises en équivalence et comprennent un financement sans recours, des subventions publiques et des crédits d'impôt, permettant ainsi à Solvay de rester compétitif. D'autres études sur l'innovation technologique menées dans le cadre de notre programme STAR Factory détermineront les besoins d'investissement futurs au-delà de 2040.

Depuis 2015, le Groupe a adopté un prix interne du carbone et l'a imputé comme un coût d'intrant dans toutes les décisions d'investissement, indépendamment des prix du marché en vigueur. Le Groupe utilise un coût de 100 euros la tonne depuis 2022. La rentabilité de tous les projets d'investissement tient également compte d'une tarification interne de l'eau afin d'évaluer les projets, englobant les externalités négatives ou le coût potentiel de l'eau à l'avenir. Différentes tarifications de l'eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l'utilisation et de la qualité de l'eau (eau de refroidissement ou eau de traitement). Cette approche garantit que tous les investissements contribuent de manière positive à la résilience du Groupe face aux risques liés au changement climatique et qu'ils sont orientés vers la neutralité carbone et la réduction des prélèvements d'eau douce dans les endroits où l'eau est considérée comme rare.

Outre la direction stratégique, les politiques et les engagements, il est important de noter que Solvay prend des mesures concrètes alignées sur ses engagements en matière de changement climatique. Celles-ci sont développées en détail dans les états de durabilité. À titre d'exemple de l'engagement du Groupe à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 d'ici à 2030, plusieurs projets d'investissement ont été lancés ou achevés au 31 décembre 2024.

- À Green River, dans le Wyoming (États-Unis), Solvay a engagé des dépenses d'investissement pour faire passer ses chaudières du charbon au gaz naturel en mars 2024. Depuis cette date, Solvay a totalement abandonné le charbon aux États-Unis. Solvay a également investi dans un nouveau projet technologique révolutionnaire destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations d'extraction de trona, et qui a été mis en service en octobre 2024. Cette innovation fait de Solvay l'une des premières entreprises à utiliser une technologie d'oxydation thermique régénérative pour réduire les émissions d'une mine de trona.
- À Rheinberg (Allemagne) : construction de deux chaudières à déchets de bois comptabilisées comme des contrats de location-financement ; la première des deux chaudières a été mise en service en 2021 et la seconde en novembre 2024. Solvay a désormais totalement abandonné le charbon en Allemagne.
- À Dombasle (France) - Prise de participation dans une unité de cogénération de Dombasle Énergie fonctionnant avec des combustibles solides de récupération, dont Solvay détient une part de 10%. Le projet est financé en grande partie par une dette sans recours exécutée en février 2022 et des subventions publiques. Le projet devrait être entièrement déployé fin 2025.

Solvay a également engagé plusieurs autres investissements pour continuer à réduire son empreinte carbone. Voir note E1-1 16b du Rapport de durabilité.

Lorsque de tels investissements sont réalisés, le Groupe vérifie la durée de vie utile des actifs qui sont remplacés et ajuste la durée de vie utile estimée si nécessaire. Le Groupe travaille également activement sur l'approvisionnement de ses besoins en énergie à partir de ressources plus respectueuses de l'environnement, y compris des solutions de production d'énergie renouvelable à long terme sur site et hors site dans certaines installations. Il s'agit notamment de contrats d'achat d'énergie solaire et éolienne à long terme généralement comptabilisés comme des contrats « usage propre » exécutoires.

En 2024, avec 8,3% de sources renouvelables dans sa consommation totale d'énergie, Solvay a progressé d'environ 21,4% depuis 2021.

En outre, le programme STAR Factory intègre la conception et l'exécution de la feuille de route ESG de chaque site industriel, en incluant un effort spécifique sur les initiatives d'efficacité énergétique en plus des projets de transition énergétique.

La Direction a également pris en compte l'impact du changement climatique dans la réalisation de certaines estimations clés dans les états financiers consolidés, y compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité, qui est incluse dans les budgets, le plan à moyen terme et les prévisions à long terme, qui sont utilisés pour :

- estimer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les évaluations de la dépréciation de la valeur comptable des actifs non courants (tels que les immobilisations incorporelles et le goodwill) (voir Note F23 Dépréciation) ;
- estimer la rentabilité future utilisée dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés (voir Note F7.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière) ;
- estimer les provisions (voir Note F31) ;
- estimer les hypothèses comptables à long terme, y compris les droits d'émission de CO₂ et les prix de l'énergie pour la GBU Soda Ash, intensive en énergie (voir la Note F23 Dépréciation).

Les droits d'émission de CO₂ du Groupe et les prix de l'énergie (gaz/électricité/charbon) sont un élément important de la structure des coûts, notamment pour l'activité de carbonate de soude (Soda Ash). Le Groupe a couvert une partie de son utilisation prévue jusqu'en 2030. Les couvertures ont été prises en considération dans le test de dépréciation du goodwill effectué et les hypothèses à long terme ont pris en compte l'augmentation des dépenses d'investissements requises par la transition énergétique de l'entreprise après la période couverte. Compte tenu de la valeur excédentaire importante de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Soda Ash, aucune sensibilité n'est fournie. Voir Note F23 Dépréciation.

Le même exercice a été effectué pour les autres unités génératrices de trésorerie et la Direction estime qu'il n'y a pas de scénarios réalistes concernant le changement climatique aujourd'hui susceptibles d'entraîner une dépréciation de ces actifs. En résumé, les considérations relatives au changement climatique du Groupe mentionnées ci-dessus n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et les estimations de l'information financière au cours de l'année. En outre, le Groupe conclut que les risques liés au changement climatique n'ont pas d'impact sur l'évaluation de la continuité d'exploitation du Groupe pour décembre 2024.

Par ailleurs, en 2024, tout en confirmant ses objectifs à moyen terme, le Groupe a pris en compte les effets de l'évolution de la législation et des circonstances économiques qui ont contraint Solvay à réévaluer ses prévisions d'émissions de CO₂ utilisées dans sa documentation de couverture. Cette réévaluation a entraîné l'arrêt de certaines relations de couverture. Pour de plus amples informations, consulter la Note 4 Autres gains et pertes d'exploitation et la Note F32.D Autres risques de marché.

Principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciations

Le Groupe effectue chaque année des tests de dépréciation sur des (groupes d')UGT auxquelles un goodwill a été alloué, et chaque fois que des indices tendent à démontrer que la valeur comptable des UGT pourrait excéder leur valeur recouvrable. Cette analyse exige que la Direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle. La valeur recouvrable est très sensible aux taux d'actualisation et de croissance.

De plus amples détails sont fournis dans les notes F19 Goodwill et regroupements d'entreprises et F23 Dépréciation.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces pertes pourront être imputées, seront disponibles. Un jugement important de la part de la Direction est nécessaire pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé qui peuvent être comptabilisés, sur la base du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs.

Le Groupe affiche 706 millions d'euros (2023 : 685 millions d'euros) de pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes concernent des filiales qui ont un historique de pertes, n'expirent pas et ne peuvent pas être utilisées pour compenser des revenus imposables ailleurs dans le Groupe. Les filiales n'ont pas de différences temporaires imposables qui pourraient justifier en partie la comptabilisation de ces pertes en tant qu'actifs d'impôt différé. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas reconnaître d'actifs d'impôt différé sur ces pertes fiscales reportées.

Les objectifs mentionnés dans la note Considérations relatives au changement climatique peuvent avoir un impact sur l'estimation de la probabilité future utilisée dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé - voir la note ci-dessus.

De plus amples détails sont fournis dans la Note F7 Impôts sur le résultat.

Obligations au titre des prestations définies – Généralités

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre ainsi que leur coût annuel figurent dans la Note F30 Avantages du personnel. L'ensemble des régimes d'avantages du personnel est évalué annuellement par des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation et les taux d'inflation sont définis au niveau central par la Direction. Les autres hypothèses (telles que les hausses de salaires futures et les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales) sont définies au niveau local. Tous les régimes sont supervisés par le département central des Ressources humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et garantir l'uniformité des rapports. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture.

Davantage de détails sont fournis à la note F30 Avantages du personnel.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par le département Réhabilitation environnementale et le département Finance. Dans le cas d'impacts environnementaux issus d'activités historiques de production, en général, aucune provision pour les travaux d'assainissement au-delà de 20 ans n'est comptabilisée, en raison de la grande incertitude inhérente au calendrier et au montant.

Les prévisions de dépenses sont actualisées à leur valeur actuelle. Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans ou au taux d'inflation s'il est supérieur. Ces taux sont fixés annuellement par le département Finance et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné. Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année sur base des taux d'actualisation décrits précédemment.

Davantage de détails sont fournis à la note F31 Provisions.

Provisions pour litiges

Tous les litiges importants (après fusions et acquisitions et autres, y compris toute menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Solvay, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres, avec les départements Finance et Assurance. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité de comptabiliser des provisions et/ou de divulguer des passifs éventuels.

De plus amples détails sont fournis dans les notes F31 Provisions et F36 Passifs éventuels et garanties financières.

Contrats de location

Identifier si un contrat contient un contrat de location

Le Groupe conclut divers contrats pour obtenir des biens et des services. Déterminer si ces contrats contiennent un contrat de location nécessite un jugement. Les éléments qui sont pris en compte comprennent l'évaluation de l'existence ou non d'un actif identifié. Pour le déterminer, le Groupe examine s'il a ou non le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'actif ou des actifs tout au long de la période d'utilisation. En outre, le Groupe évalue l'étendue de ses droits de décision et l'existence de tout droit de substitution substantiel. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en compte et l'identification d'un contrat de location est déterminée en collaboration avec les départements compétents, et qui comprennent principalement la Direction des GBU. Se reporter à la note F21 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location pour les contrats de location qui ont été identifiés par le Groupe et comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location.

Évaluation de la durée des contrats de location

La détermination de la durée du bail nécessite un jugement. Les éléments pris en compte incluent la possibilité que des options de résiliation anticipée ou des options d'extension soient exercées. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en considération, et les principaux sont décrits dans la note F21 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location. Les durées des contrats de location sont déterminées avec l'aide des départements disposant des connaissances pertinentes et incluent principalement le département Achat et le département Facility.

Contrats d'achat d'électricité

Pour se conformer à ses obligations environnementales, Solvay a lancé une série de projets visant à limiter ses émissions de dioxyde de carbone (voir la note Considérations relatives au changement climatique). Certains de ces projets visent à approvisionner en énergie les sites de production de Solvay. Ces projets doivent être évalués pour déterminer si ce sont, ou s'ils contiennent, des contrats de location (en vertu de l'IFRS 16), si la fourniture d'énergie entre dans le champ d'application de l'exemption pour « usage propre » prévue par l'IFRS 9 - et principalement appliquée, ou s'ils contiennent des dérivés incorporés significatifs (en vertu de l'IFRS 9). Cela nécessite de porter un jugement significatif et introduit une incertitude dans l'estimation.

EUA - Quotas européens d'émission de dioxyde de carbone

Solvay couvre son risque lié à l'émission de dioxyde de carbone dans l'Union européenne, pour toute la période de la phase 4 du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), c'est-à-dire jusqu'à fin 2030. Solvay applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie à une série d'instruments afin de minimiser le risque d'exposition et de déterminer le coût futur lié au remboursement obligatoire des quotas. Toutefois, le volume des futures émissions de CO₂ et les futurs quotas gratuits accordés par les États de l'UE doivent être estimés, ce qui introduit un risque d'incertitude. En outre, en raison de la liquidité insuffisante du marché des EUA pour les dernières années de la période couverte, Solvay a décidé de reconduire (« roll over ») les instruments existants jusqu'à ce qu'ils atteignent la date de livraison souhaitée. Cela introduit une incertitude supplémentaire en matière d'estimation et d'affectation des coûts.

Voir également les informations sur les risques liés aux services aux collectivités et aux prix du CO₂, à la Note F32.D Gestion des risques financiers.

Jugements comptables déterminants

Aucun jugement comptable déterminant n'a été identifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le jugement comptable déterminant suivant a été identifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 15 mars 2022, le Groupe a annoncé son intention de se séparer en deux sociétés indépendantes cotées en Bourse. Le 9 décembre 2023, la séparation a été effectuée au moyen d'une Scission partielle. Les Activités de spécialité ont été classées comme activités abandonnées après l'approbation de la Scission partielle par les actionnaires et les actifs nets ont été distribués. Solvay a appliqué l'IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires pour déterminer comment présenter la Scission partielle, ce qui incluait l'estimation de la juste valeur de la distribution. Solvay a estimé la juste valeur de Syensqo en prenant une moyenne du cours de clôture des 30 premiers jours de Bourse de Syensqo afin d'éviter les distorsions dues à l'activité de négociation à court terme au cours des premières semaines de négociation. Cette valeur constituait une juste valeur avec des données observables et était considérée comme représentative de la juste valeur à la date de la distribution.

La juste valeur a été déterminée à 9,5 milliards d'euros, soit un gain de 1,65 milliard d'euros par rapport à la valeur comptable des actifs nets à l'époque. L'impact a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé dans les activités abandonnées.

Indicateurs non IFRS (sous-jacents)

Outre les comptes IFRS, Solvay présente également des indicateurs de performance alternatifs afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance sous-jacente du Groupe, de sa situation financière, ainsi que de ses flux de trésorerie. Ces indicateurs fournissent une vue équilibrée des opérations du Groupe et sont considérés comme utiles aux investisseurs, aux analystes et aux agences de notation de crédit dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la situation ou les flux de trésorerie passés ou futurs du Groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel il opère et sont donc utiles aux investisseurs pour comparer la performance du Groupe avec celle de ses pairs.

Voir la Note F1 Chiffre d'affaires et information par segment pour le rapprochement de l'indicateur de l'EBITDA sous-jacent. De plus amples informations sur les définitions des ajustements (indicateurs IFRS vs indicateurs sous-jacents) sont disponibles dans le Glossaire, et de plus amples informations sur le rapprochement des indicateurs non IFRS (sous-jacents) avec les chiffres IFRS sont disponibles dans la section Performance des activités.

Index des informations

Notes relatives au compte de résultat consolidé	215	Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	240
NOTE F1 Chiffre d'affaires et information par segment	215	NOTE F18 Immobilisations incorporelles	240
NOTE F2 Compte de résultat consolidé par nature	222	NOTE F19 Goodwill et regroupements d'entreprises	242
NOTE F3 Autres produits de l'activité	222	NOTE F20 Immobilisations corporelles	244
NOTE F4 Autres gains et pertes d'exploitation	223	NOTE F21 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location	246
NOTE F5 Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	224	NOTE F22 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	249
NOTE F6 Charges financières nettes	225	NOTE F23 Dépréciations	253
NOTE F7 Impôts sur le résultat dans le compte de résultat et dans l'état de la situation financière	226	NOTE F24 Stocks	254
NOTE F8 Activités abandonnées et Scission partielle	232	NOTE F25 Autres créances (courantes)	255
NOTE F9 Résultat par action	234	NOTE F26 Actifs détenus en vue de la vente	255
		NOTE F27 Capitaux propres	256
		NOTE F28 Participations ne donnant pas le contrôle	257
		NOTE F29 Paiements fondés sur des actions	258
		NOTE F30 Avantages du personnel	264
		NOTE F31 Provisions	273
		NOTE F32 Instruments financiers et gestion des risques financiers	275
		NOTE F33 Endettement net	298
		NOTE F34 Autres passifs (courants)	300
Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	235		
NOTE F10 État consolidé du résultat global	235		
		Autres notes	301
Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie	237	NOTE F35 Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	301
NOTE F11 Amortissements et dépréciations d'actifs	237	NOTE F36 Passifs éventuels et garanties financières	301
NOTE F12 Autres éléments non opérationnels et non cash	237	NOTE F37 Parties liées	303
NOTE F13 Charges d'impôts dans le tableau des flux de trésorerie	237	NOTE F38 Dividendes proposés à la distribution	304
NOTE F14 Variation du fonds de roulement	237	NOTE F39 Événements postérieurs à la date de clôture	304
NOTE F15 Dotations, reprises et utilisation des provisions	238	NOTE F40 Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	305
NOTE F16 Flux de trésorerie des activités d'investissement – Acquisition/cession d'immobilisations et de participations	238	NOTE F41 Honoraires d'audit	310
NOTE F17 Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement	239		

Notes relatives au compte de résultat consolidé

En ligne avec la présentation dans le compte de résultat consolidé, les notes qui suivent ne comprennent pas les impacts sur le compte de résultat consolidé des activités abandonnées présentées dans une ligne distincte. L'impact des activités abandonnées ne concerne que l'année 2023. Ces informations sont fournies à la note F8 Activités abandonnées.

NOTE F1

CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATION PAR SEGMENT

☛ Méthodes comptables

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés des contrats conclus avec des clients :

- identification du contrat ;
- identification des obligations de prestation ;
- détermination du prix de transaction ;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation dans le contrat ;
- comptabilisation des produits lorsque ou quand le Groupe remplit une obligation de prestation.

Suivant IFRS 15, le produit est constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client.

Vente de produits : les contrats peuvent être à court terme (y compris ceux qui ne reposent que sur une commande d'achat) ou à long terme. Certains contiennent des clauses de volumes minimum garantis. Les contrats qui contiennent des provisions « take-or-pay » obligent les clients à verser des paiements compensatoires si les volumes requis, tels que définis dans les contrats, ne sont pas achetés. Les paiements compensatoires sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimal devient faible, sous réserve de la renégociation du contrat et de la recouvrabilité. Étant donné que les activités du Groupe consistent en la vente de produits chimiques essentiels ainsi que de produits chimiques de performance, les contrats conclus avec les clients portent généralement sur la vente de biens. Par conséquent, le chiffre d'affaires est comptabilisé en général au moment où le contrôle des produits chimiques passe au client, en général à la livraison des biens.

Éléments distincts : un bien ou un service promis à un client est distinct dès lors que les deux conditions ci-dessous sont remplies : (a) le client peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles (c'est-à-dire que le bien ou le service peut exister de façon distincte) ; et (b) la promesse du Groupe de fournir le bien ou le service au client peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat (c'est-à-dire que la promesse de fournir le bien ou le service est exprimée distinctement dans le contrat).

Le chiffre d'affaires du Groupe consiste principalement en la vente de produits chimiques. Ces ventes sont des obligations de prestation distinctes. Les services à valeur ajoutée, principalement, des services d'assistance aux clients, correspondant au savoir-faire de Solvay sont largement rendus sur la période pendant laquelle les biens correspondants sont vendus au client.

Contrepartie variable : certains contrats conclus avec des clients prévoient des remises commerciales ou des rabais sur volume. Ce type de clauses génère des contreparties variables suivant IFRS 15 qui doivent être estimées à la date de signature du contrat et par la suite à chaque date de clôture. IFRS 15 stipule de limiter les contreparties variables estimées, afin d'éviter une surestimation du chiffre d'affaires.

Moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque (ou au fur et à mesure que) le Groupe satisfait à une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis (c'est-à-dire un actif) à un client. Un actif est transféré lorsque (ou au fur et à mesure que) le client obtient le contrôle de cet actif. La quasi-totalité du chiffre d'affaires provient d'obligations de prestation satisfaites à un moment donné, c'est-à-dire la vente de biens. La comptabilisation du produit tiré de ces ventes tient compte des éléments suivants :

- le Groupe a un droit actuel au paiement pour l'actif ;
- le client a le titre de propriété sur l'actif ;
- le Groupe a transféré la possession physique de l'actif ;
- le client détient les principaux risques et avantages inhérents à la propriété du bien (à cet égard, il est tenu compte des Incoterms) ; et
- le client a accepté l'actif.

Les produits vendus aux clients ne peuvent généralement pas être retournés, sauf en cas de défaut de performance. Les clauses d'acceptation par le client sont dans de nombreux cas une formalité qui n'affecte pas la détermination par le Groupe du moment où le client a obtenu le contrôle des biens. Le produit issu des services est comptabilisé dans la période au cours de laquelle ces services ont été rendus.

Le Groupe vend ses produits à ses clients (a) directement, (b) par l'intermédiaire de distributeurs, et (c) avec l'aide d'agents. Lorsque le Groupe livre un produit à des distributeurs pour la vente aux clients finaux, il évalue si le distributeur a obtenu le contrôle du produit à ce moment-là. Aucun produit n'est comptabilisé lors de la livraison d'un produit à un client ou à un distributeur si le produit livré est détenu en consignment. Les indicateurs de stocks en consignment sont les suivants :

- le produit est contrôlé par le Groupe jusqu'à ce qu'un événement spécifié se produise, comme, par exemple, la vente du produit à un client du distributeur, ou à l'expiration d'un délai spécifié ;
- le Groupe est en mesure d'exiger la restitution du produit ou le transfert du produit à un tiers (comme un autre distributeur) ;
- le distributeur n'a pas d'obligation inconditionnelle de payer pour le produit (même s'il peut être requis d'effectuer un dépôt de garantie).
- les agents facilitent les ventes, ils n'achètent et ne revendent pas les produits au client final.

Garanties : les garanties fournissent au client l'assurance que le produit concerné fonctionnera conformément à l'intention des parties, parce qu'il remplit les spécifications convenues. Dans la pratique, les garanties ne prévoient pas toutes un service au client en plus de l'assurance que le produit remplit les spécifications convenues. Par conséquent, elles sont comptabilisées conformément à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Concession de licences : en cas d'obligations de prestation liées à la concession de licences de propriété intellectuelle (PI), le Groupe évalue s'il accorde un droit d'accès à la PI telle qu'elle existe tout au long de la période de licence ou un droit d'utilisation de la PI telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée. Si l'obligation de prestation consiste à accorder un droit d'accès, le produit correspondant est comptabilisé sur la période de licence ; sinon, il est comptabilisé à un moment donné, c'est-à-dire lorsque la période de licence commence ou lorsque le client commence à utiliser la PI. Le Groupe évalue si la licence fournie peut être considérée comme distincte dans le contexte du contrat. Sinon, la licence devra être associée à d'autres biens ou services prévus dans le contrat. Actuellement, le Groupe accorde un droit d'utilisation de la PI, ce qui signifie que la comptabilisation des produits a lieu à un moment donné.

Un Segment opérationnel est une composante du Groupe qui est engagée dans des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

Généralités

Solvay organise sa structure et regroupe les activités en fonction de leurs similitudes en termes de performances financières, qui sont systématiquement examinées par le principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel de Solvay est le/la Chief Executive Officer.

Suite à la réalisation de la Scission partielle des Activités de spécialités le 9 décembre 2023, la structure de l'organisation interne a changé, ce qui a eu un impact sur la composition des segments. Par conséquent, Solvay a restructuré ses segments opérationnels afin de mieux s'aligner sur la stratégie du Groupe et, en 2024, le Groupe est organisé en interne selon les segments suivants :

- **Basic Chemicals** héberge des activités de produits chimiques intermédiaires axées sur des marchés matures et résilients. Solvay est un leader mondial du carbonate de soude, du bicarbonate et des peroxydes. Ces activités mondiales partagent des caractéristiques économiques similaires et servent des marchés majeurs tels que le bâtiment et la construction, les biens de consommation et les produits alimentaires.
- **Performance Chemicals** héberge une gamme plus large de produits (dans nos activités Silica, Coatis et Special Chem) qui peuvent être personnalisés sur la base de formulations uniques et d'une expertise en matière d'applications. Ces activités partagent des caractéristiques économiques similaires et constituent des actifs de grande qualité avec des positions fortes sur leurs marchés.
- **Corporate** comprend les services aux entreprises et d'autres services commerciaux, tels que Global Business Services, ainsi que l'expertise en matière d'Achats et d'Énergie.

Les informations financières relatives à 2023 ont été retraitées pour refléter l'évolution de la composition des segments et le transfert de l'activité « eH2O2 » (peroxyde d'hydrogène de qualité électronique) de la GBU Special Chem à la GBU Peroxides le 1^{er} janvier 2024 (chiffre d'affaires net de 109 millions d'euros).

Chiffre d'affaires net externe par segment

En millions d'euros	2024	2023
Soda Ash & Derivatives	1 907	2 093
Peroxides	789	742
Basic Chemicals	2 695	2 835
Silica	543	583
Coatis	631	646
Special Chem	660	810
Performance Chemicals	1 834	2 039
CBS	10	6
Corporate	10	6
Total	4 540	4 880

Aucun client individuel ne contribue à hauteur de 10% ou plus au chiffre d'affaires du Groupe ou d'un segment individuel en 2024 ou 2023.

Le chiffre d'affaires des autres produits de l'activité est présenté dans la Note F3 Autres produits de l'activité.

Chiffre d'affaires par marché

Le chiffre d'affaires par marché est présenté dans la section Performance des activités, voir note P1.

Chiffre d'affaires net par pays et par région

Le chiffre d'affaires net indiqué ci-après est alloué suivant la localisation du client.

En millions d'euros	2024	%	2023	%
Belgique	100	2%	93	2%
Allemagne	390	9%	449	9%
Italie	221	5%	267	5%
France	212	5%	236	5%
Pays-Bas	37	1%	55	1%
Espagne	96	2%	130	3%
Union Européenne - Autres	379	8%	414	8%
Union Européenne	1 435	32%	1 645	34%
Europe - Autres	91	2%	108	2%
Etats-Unis	839	18%	830	17%
Canada	58	1%	58	1%
Amérique du Nord	897	20%	888	18%
Argentine	42	1%	39	1%
Chili	85	2%	68	1%
Brésil	590	13%	610	13%
Mexique	118	3%	156	3%
Amérique Latine - Autres	49	1%	42	1%
Amérique Latine	882	19%	914	19%
Australie	24	1%	27	1%
Chine	284	6%	298	6%
Egypte	35	1%	43	1%
Inde	43	1%	55	1%
Indonésie	60	1%	65	1%
Israël	41	1%	34	1%
Japon	73	2%	100	2%
Malaisie	71	2%	66	1%
Philippines	21	0%	17	0%
Arabie Saoudite	111	2%	99	2%
Afrique du Sud	20	0%	32	1%
Corée du Sud	97	2%	115	2%
Thaïlande	134	3%	138	3%
Turquie	37	1%	38	1%
Vietnam	38	1%	48	1%
Autres	147	3%	149	3%
Asie et reste du monde	1 235	27%	1 325	27%
Total	4 540	100%	4 880	100%

Informations par segment

2024 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Compte de résultats				
Chiffre d'affaires	3 218	1 877	35	5 130
dont				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	2 706	1 834	10	4 550
· Ventes intersegments	-10	0	0	-10
Chiffre d'affaires net	2 695	1 834	10	4 540
Autres produits de l'activité	523	43	25	590
Marge brute	735	404	7	1 146
Amortissements	221	106	34	362
Résultats des entreprises associées et coentreprises	38	1	0	38
<i>EBITDA sous-jacent ⁽¹⁾</i>	<i>786</i>	<i>324</i>	<i>-58</i>	<i>1 052</i>
EBIT	499	165	-230	433
Charges financières nettes				-113
Impôts sur le résultat				-87
Profit de l'année des activités abandonnées				0
Profit / perte de l'année				233
31 décembre 2024 - En millions d'euros				
	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissements ⁽²⁾	226	90	33	349
Investissements	5	0	8	13
Fonds de roulement				
· Stocks	311	293	19	623
· Créances commerciales	496	212	118	826
· Dettes commerciales	452	247	111	810

2023 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Compte de résultats				
Chiffre d'affaires	3 411	2 068	544	6 024
dont				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	2 886	2 043	6	4 935
- Ventes intersegments	-51	-4	0	-55
Chiffre d'affaires net	2 835	2 039	6	4 880
Autres produits de l'activité	577	29	538	1 144
Marge brute	887	449	46	1 382
Amortissements	185	163	69	418
Résultats des entreprises associées et coentreprises	45	0	8	53
EBITDA sous-jacent ⁽¹⁾	950	371	-75	1 246
EBIT	739	159	-620	278
Charges financières nettes				-98
Impôts sur le résultat				-208
Profit de l'année des activités abandonnées				2 132
Profit / perte de l'année				2 105

31 décembre 2023 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissements ⁽²⁾	294	120	35	450
Investissements ⁽³⁾	4	5	-427	-418
Fonds de roulement				
- Stocks	332	282	28	642
- Créances commerciales	476	247	118	841
- Dettes commerciales	419	253	181	853

(1) L'EBITDA sous-jacent est un indicateur clé de performance suivi par la Direction et qui comprend d'autres éléments que ceux présentés plus haut. Voir ci-après pour le rapprochement entre l'EBITDA et l'EBIT sous-jacents. Voir la section Performance des activités pour le rapprochement des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS.

(2) Les dépenses d'investissements des activités poursuivies comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

(3) Le chiffre négatif de -427 millions d'euros est lié à la vente de l'investissement dans RusVinyl.

Rapprochement de l'EBITDA sous-jacent

2024 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
EBIT	499	165	-230	433
Frais administratifs			-5	-5
Autres frais			-11	-11
Autres gains et pertes d'exploitation			89	89
Résultats de la coentreprise Peroxidos do Brazil	-34			-34
Consolidation proportionnelle de Peroxidos do Brazil	52			52
Amortissements	205	85	30	320
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	64	74	68	207
EBITDA sous-jacent	786	324	-58	1 052

Le poste « Autres coûts » est lié à l'activité « Energy » vendue.

Les autres gains et pertes d'exploitation se composent principalement du résultat de la gestion de couverture du CO₂ (69 millions d'euros) et d'un changement majeur dans les provisions environnementales sur les sites ouverts (15 millions d'euros).

Les éléments de rapprochement relatifs i) au Résultat des entreprises associées et des coentreprises, et ii) à la Consolidation proportionnelle de Peroxidos do Brazil sont liés à la variation des ajustements, comme expliqué dans le glossaire.

Pour les éléments de rapprochement « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques », voir la Note F5.

Le poste « Amortissements et dépréciations » exclut 41 millions d'euros, dont 5 millions d'euros d'impact non monétaire de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles et 45 millions d'euros pour ajuster l'impact de la dépréciation d'autres actifs non générateurs de trésorerie, et comprend les amortissements et dépréciations pour 9 millions d'euros liés à Peroxidos do Brasil.

2023 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
EBIT	739	159	-620	278
Frais administratifs			68	68
Autres gains et pertes d'exploitation			-14	-14
Résultats des entreprises associées et coentreprises			-7	-7
Amortissements	184	101	36	321
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	27	112	461	600
EBITDA sous-jacent	950	371	-76	1 246

Actifs non courants et dépenses d'investissements, par pays et par région

En millions d'euros	Actifs non courants				Dépenses d'investissement			
	31 décembre 2024	%	31 décembre 2023	%	2024	%	2023	%
Belgique	228	6%	272	7%	-29	8%	-26	2%
Allemagne	346	9%	338	9%	-48	13%	-56	5%
Italie	264	7%	259	7%	-32	9%	-131	12%
France	633	17%	653	18%	-50	14%	-318	28%
Espagne	124	3%	128	3%	-12	3%	-12	1%
Union Européenne - Autres	694	19%	710	19%	-18	5%	-33	3%
Union Européenne	2 289	62%	2 359	63%	-189	52%	-577	51%
Europe - Autres	2	0%	6	0%	-2	1%	-16	1%
Etats-Unis	813	22%	709	19%	-112	31%	-390	34%
Canada	0	0%	0	0%	0	0%	-19	2%
Amérique du Nord	813	22%	709	19%	-112	31%	-409	36%
Brésil	245	7%	276	7%	-25	7%	-41	4%
Amérique Latine - Autres	11	0%	11	0%	-2	1%	-5	0%
Amérique Latine	256	7%	287	8%	-27	7%	-46	4%
Thaïlande	66	2%	72	2%	-5	1%	-5	0%
Chine	122	3%	102	3%	-20	5%	-54	5%
Corée du Sud	41	1%	50	1%	-3	1%	-5	0%
Inde	0	0%	0	0%	0	0%	-12	1%
Singapour	0	0%	0	0%	0	0%	-1	0%
Japon	14	0%	15	0%	-1	0%	-3	0%
Autres	117	3%	125	3%	-3	1%	-4	0%
Asie et reste du monde	360	10%	364	10%	-32	9%	-84	7%
Total	3 720	100%	3 726	100%	-362	100%	-1 132	100%

Les actifs non courants sont ceux qui ne sont pas des actifs d'impôt différé, des prêts et des autres instruments financiers. Les dépenses d'investissements comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les participations dans les filiales ainsi que les autres participations (entreprises communes, coentreprises et entreprises associées). Les deux sont hors activités abandonnées.

NOTE F2

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires net	(F1)	4 540	4 880
Autres produits de l'activité	(F3)	590	1 145
Matières premières, services et consommables utilisés		-2 208	-2 802
Variation de stocks		-18	-78
Charges de personnel		-823	-835
<i>Salaires et avantages sociaux directs</i>		-615	-623
<i>Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale</i>		-157	-163
<i>Pensions et assurances</i>		-30	-26
<i>Autres charges du personnel</i>		-21	-22
Amortissements et dépréciations	(F11)	-362	-423
Autres coûts variables de logistique		-615	-568
Autres coûts fixes		-445	-412
Additions et reprises de provisions (hors provisions pour avantages du personnel)	(F31)	-235	-279
Revenus significatifs liés aux années précédentes	(F4)	0	0
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	(F5)	-29	-404
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	38	53
EBIT		433	278

Les autres coûts fixes comprennent principalement les coûts des services, les licences et les honoraires professionnels.

La variation des matières premières, des services aux collectivités et des consommables utilisés s'explique en grande partie par la baisse des prix de l'énergie et la diminution des volumes.

NOTE F3

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Ces produits comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités, les transactions de concession de licences non essentielles et les autres revenus considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Solvay (principalement en France et en Italie).

En 2024, les ventes des autres produits de l'activité comprennent principalement 469 millions d'euros de vente d'utilités et 25 millions d'euros de transactions de concession de licences.

En 2023, ce produit comprenait essentiellement des transactions de négoce de matières premières et d'utilités, principalement en France et en Italie.

La diminution en 2024 par rapport à 2023 est principalement liée à l'abandon progressif de l'activité Energy et, pour le reste, à la baisse des prix du gaz et de l'électricité.

NOTE F4

AUTRES GAINS ET PERTES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	2024	2023
Frais de démarrage et d'études préliminaires	-3	-2
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	3
Résultat net de change	0	2
Amortissement d'immobilisations incorporelles résultant de PPA	-4	-7
Profit/Perte lié à la gestion de couvertures de CO ₂	-69	-14
Résultats financiers liés à l'opérationnel	14	14
Coûts liés au projet de transition énergétique ⁽¹⁾	-29	-50
Autres	-6	68
Autres gains et pertes d'exploitation	-91	15

(1) Les coûts liés au projet de transition énergétique ont été présentés avec « Autres » en 2023.

La variation de la perte liée à la gestion de couverture de CO₂ comprend l'effet de reclassification des autres éléments du résultat global (38 millions d'euros) lié au changement de stratégie de couverture. Voir la note F32 pour plus de détails.

Les coûts liés au projet de transition énergétique sont liés à Dombasle Énergie - Voir également Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation.

En 2023, la ligne Autres comprend principalement le gain réalisé sur le règlement des instruments financiers énergétiques dans le cadre de la Scission partielle (52 millions d'euros).

NOTE F5

RÉSULTATS DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE RESTRUCTURATION MAJEURE, DES ASSAINISSEMENTS HISTORIQUES ET DES PRINCIPAUX LITIGES JURIDIQUES

🔗 Méthodes comptables

Les résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure comprennent :

- les gains et pertes sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les coûts opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales) ;
- les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les coûts de restructuration induits par la gestion et les réorganisations majeures des activités commerciales, y compris les dépréciations d'actifs résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- les dépréciations d'actifs (reprises) résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.
- Ils ne comprennent pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprennent :

- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ; et l'impact des principaux litiges juridiques.

Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure

En millions d'euros	2024	2023
Frais de restructuration et dépréciation	-107	-146
Dépréciations	-45	-95
Frais de restructuration	-62	-51
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	-27	-404
Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-134	-550

En 2024, le Groupe a déprécié certaines immobilisations corporelles de l'activité Special Chem Fluorine pour -9 millions d'euros et d'autres actifs non générateurs de trésorerie pour -36 millions d'euros - voir Note F23 pour plus de détails sur la dépréciation.

Les coûts de restructuration sont principalement liés à la fermeture du site de Salindres pour -31 millions d'euros, au programme de rationalisation de l'empreinte peroxyde pour -13 millions d'euros, et à la sortie du TSA (28 millions d'euros compensés par un actif d'indemnisation de 22 millions d'euros).

En 2023, la dépréciation comprend la dépréciation du goodwill de l'UGT Energy pour -38 millions d'euros, et la dépréciation de l'UGT Special Chem (Fluor Gases) en Europe pour -48 millions d'euros ; voir Note F23 pour plus de détails sur la dépréciation.

Les coûts de restructuration en 2023 sont principalement liés au plan de séparation du Groupe Solvay à hauteur de -35 millions d'euros.

En 2023, les coûts des fusions et acquisitions s'expliquent principalement par les coûts encourus pour le plan de séparation en cours du Groupe Solvay de -218 millions d'euros, et la reclassification de la réserve d'écart de conversion de RusVinyl de -176 millions d'euros.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques

En millions d'euros	2024	2023
Principaux litiges juridiques	-1	-12
Coûts environnementaux et autres coûts non générés par des actifs de production en activité	-72	-38
Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	-73	-50

Les coûts environnementaux et autres coûts non générés par des actifs de production en activité ont augmenté principalement en raison de la fermeture du site de Salindres (18 millions d'euros).

NOTE F6

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

🔗 Méthodes comptables

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges d'emprunt lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés (voir Note F20 Immobilisations corporelles).

Les pertes ou gains nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés liés à l'endettement net sont présentés dans « Autres gains et pertes sur endettement net », à l'exception des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie et qui sont comptabilisées dans la même ligne que la transaction couverte, lorsque cette dernière affecte le résultat.

En millions d'euros	2024	2023
Charges d'emprunts	-96	-60
Charges d'intérêt sur passifs locatifs	-12	-11
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	17	36
Autres gains et pertes sur endettement net	15	-6
Charges nettes sur emprunts	-76	-41
Coût d'actualisation des provisions	-41	-45
Impact du changement de taux d'actualisation sur les provisions	25	-17
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-22	4
Charges financières nettes	-113	-98

De plus amples détails sont inclus dans la Note F33 Endettement net.

La variation des charges nettes sur emprunts s'explique principalement de la façon suivante :

Hausse des charges d'emprunts de -36 millions d'euros attribuable à l'exercice de gestion de la dette que Solvay a entrepris en 2023 avant la Scission partielle, au cours duquel les obligations hybrides perpétuelles qui étaient considérées comme des capitaux propres ont été remplacées par d'autres dettes non courantes entraînant des charges d'intérêts. En 2023, les coupons des obligations hybrides perpétuelles déduits des capitaux propres lors de la déclaration se sont élevés à -70 millions d'euros.

Baisse du produit financier sur les prêts et les dépôts à court terme, qui s'explique par la diminution des volumes de liquidités excédentaires à la suite de la Scission partielle.

Autres gains et pertes sur endettement net de -6 millions d'euros en 2023 à 15 millions d'euros en 2024, attribuables à :

- la baisse des revenus des swaps de devises de 5 millions d'euros (élément d'intérêt)
- d'autres produits financiers de 21 millions d'euros, principalement dus à la variation de la juste valeur des plan de stock-options, qui comprennent des options sur les actions de Syensqo SA
- une diminution des autres charges financières de 8 millions d'euros expliquée principalement par les coûts liés au plan de séparation en 2023
- des revenus de change de -3 millions d'euros

Les coûts d'actualisation des provisions concernent les avantages postérieurs à l'emploi pour -22 millions d'euros et les provisions environnementales pour -19 millions d'euros.

Leur impact pour 25 millions d'euros est attribuable à l'évolution des taux d'actualisation (voir Note F31 - partie sur les provisions environnementales).

Le résultat des instruments de capitaux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est lié à la variation du prix de l'action Syensqo SA, dans le contexte de la couverture des plans de rémunération variable à long terme (LTI) avant la Scission partielle.

NOTE F7

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT ET DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

☛ Méthodes comptables

Impôts exigibles

L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt courant du Groupe est calculé sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de référence.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur base des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé suite à la comptabilisation initiale du goodwill. De plus, aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé en ce qui concerne la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé autres que les pertes fiscales reportées sont analysés au cas par cas, en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents. Par exemple, un bénéfice imposable égal à zéro, déduction faite des montants versés aux retraités bénéficiant d'un plan d'avantages sociaux définis et pour lequel une différence temporaire déductible a existé, peut justifier la comptabilisation des actifs d'impôt différé sous-jacents. La comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées nécessite un bénéfice imposable positif au cours de l'exercice qui permette l'utilisation des pertes fiscales qui ont été générées dans le passé. En raison des incertitudes inhérentes à la prévision d'un tel bénéfice imposable positif, la comptabilisation des actifs d'impôt différé résultant de reports de pertes fiscales repose sur une analyse au cas par cas, qui est généralement basée sur des prévisions de bénéfices à cinq ans, sauf en ce qui concerne les sociétés financières pour lesquelles des prévisions de bénéfices financiers à dix ans sont considérées comme hautement prévisibles et sont par conséquent utilisées.

L'équipe corporate tax reporting, qui a une vue d'ensemble des positions d'impôt différé du Groupe, participe à l'évaluation des actifs d'impôt différé.

De plus amples détails sont fournis dans la Note F7.C.

Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de référence. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de référence, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat, prélevés par la même administration fiscale et, que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges, dans le résultat net, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises.

Exception faite de ce qui précède, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique les modifications apportées à IAS 12 qui s'appliquent aux conséquences fiscales relatives à l'impôt sur le résultat des dividendes comptabilisés à compter de l'ouverture de la première période comparative, soit le 1^{er} janvier 2018. En 2018, les conséquences fiscales des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles classées en tant que capitaux propres étaient comptabilisées dans les capitaux propres. Suite à l'adoption de la modification, ces conséquences fiscales sont désormais comptabilisées dans le compte de résultat.

F7.A. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés dans le compte de résultat consolidé ont diminué de 121 millions d'euros en 2024 par rapport à 2023.

Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont augmenté de 26 millions d'euros en 2024 par rapport à 2023, principalement en raison de l'évolution des provisions pour avantages du personnel (voir note F30 Avantages du personnel) et de la variation des contrats de droits d'émission de CO₂ (voir note F32 Instruments financiers et Gestion des risques financiers).

En millions d'euros	2024	2023
Impôts exigibles relatifs à l'année en cours	-107	-180
Provisions pour litiges fiscaux	-9	1
Autres impôts exigibles relatifs aux années antérieures (a)	14	5
Impôts exigibles	-102	-174
Variation des actifs d'impôt différés non comptabilisés (b)	-13	-91
Produit d'impôts différés sur l'amortissement des réévaluations liées aux PPA	1	2
Impact sur les impôts différés des changements de taux d'impôts nominaux	0	2
Impôts différés relatifs aux années antérieures (a)	6	-5
Autres impôts différés (d)	21	59
Impôts différés	15	-34
Impôts sur le résultat comptabilisés au compte de résultat consolidé	-87	-208
Impôts sur le résultat des éléments comptabilisés en autre éléments du résultat global	-24	2

Les impôts courants (charge nette) relatifs à l'exercice en cours ont diminué de 72 millions d'euros en raison de la baisse des bénéfices imposables dans les pays où les taux d'imposition courants sont élevés (Italie, Belgique, France et Allemagne), ainsi que de certains ajustements fiscaux favorables relatifs aux années antérieures (principalement en Italie pour 12 millions d'euros). Ces effets sont légèrement compensés par l'augmentation de la dotation de provisions pour litiges fiscaux.

- i. En 2024, la variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à -13 millions d'euros et résulte principalement de la non-comptabilisation d'impôts différés en France et d'une révision des résultats imposables prévus en Afrique du Sud,
- ii. En 2024, les autres impôts différés (21 millions d'euros) concernent principalement les provisions autres que les avantages du personnel.

F7.B. Rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat

L'impôt effectif a été rapproché avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le groupe Solvay est implanté, le taux d'impôt nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

En € million	2024	2023
Profit/(Perte) de l'année avant impôts	320	180
Résultat des entreprises associées et coentreprises	38	53
Profit / perte de l'année avant impôts hors résultat des entreprises associées et coentreprises	282	127
Réconciliation du revenu/charge d'impôt		
Revenu/charge total(e) d'impôt des entités du Groupe calculé(e) sur base des taux locaux nominaux respectifs	-69	-27
Taux nominal moyen pondéré	25%	21%
Retenues à la source	-11	-31
Effet d'impôt des changements de taux d'impôts nominaux	0	2
Variation des actifs d'impôt différés non comptabilisés	-13	-91
Effet d'impôt des différences permanentes	23	-36
Gains et pertes sans charge ni produit d'impôt	-10	-20
Taxes déconnectées du profit de l'année avant impôts	-12	0
Provisions pour litiges fiscaux	-8	1
Autres effets d'impôt des ajustements d'impôts exigibles et différés relatifs aux exercices antérieurs	20	0
Effet d'impôt lié aux distributions de dividendes	-8	-4
Produit / charge d'impôts effectif	-87	-208
Taux d'impôt effectif	27%	116%

Le taux nominal moyen pondéré a augmenté de 2023 (21%) à 2024 (25%). Ceci est dû au fait que les taux d'imposition varient d'un pays à l'autre ; en particulier, les sociétés bulgares, dont le taux nominal est faible, ont contribué davantage au bénéfice avant impôt du Groupe en 2023, ce qui a eu pour effet de réduire le taux moyen.

L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2023 est principalement liée à la réorganisation du Groupe, qui a entraîné des retenues à la source importantes et la décomptabilisation d'actifs d'impôt, ainsi qu'à l'impact de la vente de l'investissement dans RusVinyl.

F7.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

2024 - En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des taux de change	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires						
Obligations en matière d'avantages du personnel	98	4	-13	-3		86
Provisions autres que pour les avantages du personnel	35	8	0	-5		39
Immobilisations corporelles	-44	-1	0	-4		-49
Immobilisations incorporelles	7	-2	0	0	-1	3
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-40	4	0	-2		-38
Passifs locatifs	43	-2	0	2		42
Goodwill	0	0	0	0		0
Autres différences temporaires	-14	3	-12	0	5	-18
Pertes fiscales	99	-2	0	0	-3	94
Crédits d'impôt	2	4	0	0		5
Total (montant net)	186	15	-24	-13	1	165

2023 - En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires						
Obligations en matière d'avantages du personnel	234	-90	-47	0	1	98
Provisions autres que pour les avantages du personnel	175	24	0	1	-164	35
Immobilisations corporelles	-234	34	0	11	145	-44
Immobilisations incorporelles	-196	28	0	-3	178	7
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-81	4	0	1	35	-40
Passifs locatifs	82	-4	0	-1	-34	43
Goodwill	58	0	0	-1	-57	0
Autres différences temporaires	-66	2	49	0	-3	-14
Pertes fiscales	375	-17	0	0	-257	99
Crédits d'impôt	27	-16	0	0	-9	2
Total (montant net)	374	-34	2	8	-166	186

Les principaux composants des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé à la fin 2024 et 2023 sont les suivants :

2024						
En millions d'euros	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant provision	Provision des impôts différés actifs (part non reconnue)	Impôts différés nets	
Obligations en matière d'avantages du personnel	187	-34	153	-68	86	
Provisions autres que pour les avantages du personnel	175	-49	127	-87	39	
Immobilisations corporelles	48	-107	-59	10	-49	
Immobilisations incorporelles	10	-16	-6	9	3	
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-4	-41	-45	7	-38	
Passifs locatifs	50	0	49	-7	42	
Goodwill	0	0	0	0	0	
Autres	148	-159	-11	-7	-18	
Différences temporaires	615	-406	208	-143	66	
Pertes opérationnelles	205	-2	203	-171	32	
Pertes non-opérationnelles	76	-2	74	-12	62	
Pertes fiscales	281	-4	277	-183	94	
Crédits d'impôt reportés	5	0	5	0	5	
Compensation des impôts différés	-274	274	0	0	0	
Impôts différés	627	-136	491	-326	165	

2023						
En millions d'euros	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant provision	Provision des impôts différés actifs (part non reconnue)	Impôts différés nets	
Obligations en matière d'avantages du personnel	208	-25	182	-84	98	
Provisions autres que pour les avantages du personnel	165	-57	108	-73	35	
Immobilisations corporelles	56	-108	-52	8	-44	
Immobilisations incorporelles	14	-16	-1	8	7	
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-6	-42	-47	7	-40	
Passifs locatifs	52	-1	51	-8	43	
Goodwill	0	0	0	0	0	
Autres	200	-211	-10	-3	-14	
Différences temporaires	689	-459	230	-145	85	
Pertes opérationnelles	218	0	218	-165	53	
Pertes non-opérationnelles	58	0	58	-13	46	
Pertes fiscales	276	0	276	-178	99	
Crédits d'impôt reportés	2	0	2	0	2	
Compensation des impôts différés	-328	328	0	0	0	
Impôts différés	639	-131	508	-322	186	

L'évolution des impôts différés nets entre 2024 et 2023 est principalement liée aux éléments suivants :

- Le total des impôts différés nets de 163 millions d'euros à la fin de 2024 affiche 23 millions d'euros de moins qu'en 2023.
- Les principaux changements survenus en 2024 ont trait aux éléments suivants :
 - Évolution de l'impôt différé comptabilisé au compte de résultat pour 15 millions d'euros, concernant principalement les provisions autres que les avantages du personnel (8 millions d'euros) et les engagements comptables relatifs aux avantages sociaux (4 millions d'euros).
 - Évolution de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global pour -24 millions d'euros, liée aux changements actuariels dans les obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi, et aux instruments financiers utilisés pour les contrats de droits d'émission de CO₂, principalement en France.
 - Effet de change de -13 millions d'euros, principalement lié aux sociétés brésiliennes.

Les passifs d'impôt différé sur les bénéfices non versés ont été comptabilisés dans les Autres différences temporaires pour -16 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (-16 millions d'euros à la fin de l'année 2023). Les montants des passifs d'impôt différé non comptabilisés, pour autant que le Groupe contrôle le moment de la reprise des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, s'élevaient à 37 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (36 millions d'euros à la fin de l'année 2023).

Les impôts différés comptabilisés dont l'utilisation dépend de bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la reprise des différences temporaires imposables existantes au sein des entités ayant subi une perte fiscale au cours de l'année en cours ou précédente dans la juridiction fiscale qui s'applique, s'établissent à 156 millions d'euros, principalement en Belgique (187 millions d'euros en 2023). Cette comptabilisation est soutenue par des prévisions favorables en matière de bénéfices imposables futurs.

Dans l'évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé, la Direction a également pris en compte l'impact du changement climatique dans la réalisation de certaines estimations clés dans les états financiers consolidés, y compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité.

F7.D. Autres informations

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour la majorité des pertes fiscales reportées du Groupe. Les pertes fiscales non comptabilisées se situent pour la plupart dans des pays où elles peuvent être reportées indéfiniment.

Les pertes fiscales reportées ayant généré des actifs d'impôt différé sont présentées ci-après en fonction de leur date d'expiration.

En € million	2024	2023
Endéans 1 an	2	13
Endéans 2 ans	2	7
Endéans 3 ans	1	2
Endéans 4 ans	4	0
Endéans 5 ans ou plus	4	53
Non limitées dans le temps	347	316
Total des pertes fiscales reportées qui ont généré des actifs d'impôt différé comptabilisés	360	391
Pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	706	685
Total des pertes fiscales reportées	1 065	1 076

Les pertes fiscales reportées de 360 millions d'euros (391 millions d'euros en 2023) ont généré des actifs d'impôt différé pour un montant de 94 millions d'euros (99 millions d'euros en 2023).

Les pertes fiscales reportées en 2023, présentées dans les états financiers de 2023, comprenaient les pertes fiscales (835 millions d'euros) liées à certaines filiales du groupe Syensqo. Ce chiffre a été retraité pour refléter le statut des entités du Groupe après la Scission partielle.

Solvay exerce ses activités dans de multiples juridictions dont l'environnement juridique et fiscal est souvent complexe. Le Groupe entretient des relations constructives avec les autorités fiscales et, le cas échéant, fait appel à des conseillers et experts juridiques locaux afin de se positionner au mieux au regard de la législation fiscale et des principes qui la régissent.

Les estimations sont fondées sur une approche offrant la meilleure prévision de résolution des incertitudes avec l'administration fiscale et sont calculées à l'aide de la méthode du montant unique le plus probable ou de la valeur attendue, conformément à l'IFRIC 23. Les estimations sont basées sur les faits et circonstances existant à la fin de la période de référence. Actuellement, les principales positions fiscales incertaines liées à des litiges fiscaux potentiels en cours concernent l'Allemagne et l'Inde.

F7.E. Développements en matière de fiscalité internationale

Les règles du deuxième pilier ont été adoptées en Belgique fin 2023 et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024. Selon ces règles, le Groupe est considéré comme une entreprise multinationale à laquelle s'appliquent les règles du deuxième pilier. Parallèlement, la législation du deuxième pilier a été adoptée ou quasi adoptée dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe évolue, et est entrée en vigueur lors de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2024.

Le Groupe a procédé à une évaluation de son exposition potentielle aux impôts sur le résultat du deuxième pilier sur la base des informations communiquées pays par pays en 2023 et des informations financières de 2024 concernant les entités constitutives du Groupe. Les taux d'imposition effectifs du deuxième pilier sont supérieurs à 15% dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe évolue. Toutefois, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt courant au titre du deuxième pilier de 2 millions d'euros en Bulgarie et en Thaïlande en raison de taux d'imposition effectifs peu élevés.

À mesure que d'autres pays adoptent les règles types du deuxième pilier, le Groupe continue de suivre l'évolution de cette législation afin d'en évaluer l'impact potentiel sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie consolidés.

NOTE F8

ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET SCISSION PARTIELLE

◆ Méthodes comptables

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une composante du Groupe comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste du Groupe.

Dans l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les informations à fournir, les activités abandonnées sont retraitées pour les exercices précédents.

Conformément à l'IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires et à l'IFRS 10 États financiers consolidés (chapitre sur la perte de contrôle), Solvay mesure le bénéfice sur la distribution sous forme de scission comme l'excédent de la juste valeur des actifs nets distribués sur la valeur comptable des actifs nets des activités distribuées à ce moment donné, ajustée en fonction des participations ne donnant pas le contrôle (NCI) correspondantes.

La comptabilisation de la juste valeur des actifs nets distribués peut nécessiter l'utilisation de techniques d'évaluation. Solvay utilise les valeurs observables comme données d'entrée pour ces techniques d'évaluation.

Solvay applique les exigences de la norme IFRS 5 après l'élimination interentreprises.

F8.A. Scission partielle des Activités de spécialité

Scission partielle

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023, les actionnaires de Solvay SA/NV ont approuvé la scission partielle des activités de spécialité, ce qui a entraîné la séparation du Groupe en deux groupes publics. Par conséquent, les chiffres du compte de résultat consolidé de 2023 reflètent le statut d'activités abandonnées des Activités de spécialité. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, les flux de trésorerie de 2023 présentent à la fois les activités poursuivies et les activités abandonnées dans l'état primaire. Les flux de trésorerie consolidés des activités abandonnées sont toutefois présentés sous le tableau des flux de trésorerie primaires.

La Scission partielle a eu un impact sur la valeur de marché de toutes les actions émises et en circulation de Solvay SA/NV et des options sur ces actions. Cela inclut les actions détenues par Solvay Stock Option Management SRL (SSOM), une filiale à 100% de Solvay, dans le but de couvrir son exposition dans le cadre des plans de rémunération variable à long terme (LTI). Pour chaque action de Solvay SA/NV détenue par SSOM à la réalisation de la Scission partielle, SSOM a reçu une action nouvellement émise de Syensqo SA/NV; les actions Syensqo nouvellement émises ont été classées en tant qu'investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat et reclassées hors des capitaux propres. Les détails sur les actions propres et les investissements en actions à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont fournis dans les notes F27 Capitaux propres et F32 Instruments financiers.

Profit des activités abandonnées

Le profit des activités abandonnées dans le compte de résultat consolidé est analysé comme suit (2023 désignant la période du 1^{er} janvier 2023 au 8 décembre 2023) :

En millions d'euros	2023
Chiffre d'affaires	6 656
dont autres produits de l'activité	167
dont chiffre d'affaires net	6 489
Coût des ventes	-4 357
Marge brute	2 299
Frais commerciaux	-272
Frais administratifs	-466
Frais de recherche et développement	-318
Autres gains et pertes d'exploitation	-132
Résultats des entreprises associées et coentreprises	18
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-53
Résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques ⁽¹⁾	-274
EBIT	802
Charges d'emprunts	-54
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	14
Autres gains et pertes sur endettement net	-22
Coût d'actualisation des provisions	-20
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	3
Profit / perte de l'année avant impôts	723
Impôts sur le résultat	-242
Profit de l'année des activités abandonnées	481
Profit lié à la Scission Partielle suivant IFRIC17	1 651
Profit de l'année des activités abandonnées	2 132

(1) Les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprennent l'impact du règlement de Solvay Specialty Polymers USA, LLC avec le département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) (environ 250 millions USD) et une compensation reçue par Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A. de (Mont)Edison S.p.A. et Ausimont S.p.A. (91,6 millions d'euros).

F8.B. Scission partielle - autres informations liées

Gain sur la Scission partielle selon la norme IFRIC 17 :

En millions d'euros	
Juste valeur de la distribution	9 546
Actif net	-7 920
Autres ajustements	7
Participations ne donnant pas le contrôle associées à l'actif net des Specialty Businesses	17
Gain sur la Scission Partielle	1 651

La juste valeur de la distribution a été mesurée par référence à la moyenne du cours de clôture des 30 premiers jours d'activité boursière des actions Syensqo, suite à la Scission partielle. Cette juste valeur étant mesurée à l'aide de données observables, elle a été considérée comme représentative de la juste valeur des actifs et des passifs résultant de la scission à la date de la distribution.

NOTE F9

RÉSULTAT PAR ACTION

🔗 Méthodes comptables

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de référence. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions propres détenues par le Groupe au cours de la période de référence.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice, ajusté des effets des actions potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, également ajusté du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est calculé pour le nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation au cours de la période de référence comme la différence entre le cours moyen des actions ordinaires pendant la période de référence et le prix d'exercice de l'option sur action. Les options sur actions n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen est supérieur au prix d'exercice (les options sur actions sont alors « dans la monnaie »).

Pour le calcul du résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (action Solvay).

Les montants de base et dilués par action pour les activités abandonnées sont présentés dans le compte de résultat consolidé.

Nombre d'actions (en unités)	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base)	105 000 897	104 160 774
Effet dilutif	1 053 934	1 288 845
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	106 054 832	105 449 619

	2024		2023	
	Base	Dilué	Base	Dilué
Profit / perte de l'année (part Solvay), y compris les activités abandonnées (en milliers d'euros)	223 000	223 000	2 092 753	2 092 753
Profit / perte de l'année (part Solvay), hors activités abandonnées (en milliers d'euros)	223 171	223 171	-37 172	-37 172
Résultat par action (y compris les activités abandonnées) (en euros)	2,12	2,10	20,09	19,85
Résultat par action (hors activités abandonnées) (en euros)	2,12	2,10	-0,36	-0,35

De plus amples informations concernant les actions, y compris le dividende par action, sont disponibles dans la section Performance des activités.

Le prix moyen du marché durant l'exercice 2024 était de 30,68 euros par action Solvay.

Toutes les options sur actions en circulation au 31 décembre 2024 étaient dans la monnaie et donc dilutives. Le plan 2022 n'a pas été scindé et le sous-jacent est un instrument combiné d'actions Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV. Par conséquent, le prix d'exercice (84,34 euros) n'a pas été ajusté.

Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

NOTE F10

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

☛ Méthodes comptables

Conformément à IAS 1 Présentation des états financiers, le Groupe a choisi de présenter deux états, c'est-à-dire un compte de résultat consolidé suivi immédiatement par un état consolidé du résultat global.

Les composantes des autres éléments du résultat global sont présentées avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments. Les impacts fiscaux sont détaillés dans cette note.

Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

Note : le tableau ci-dessous illustre le total des autres éléments du résultat global pour l'ensemble des actions de Solvay et des participations ne donnant pas le contrôle.

En millions d'euros	2024		
	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
<i>Partie efficace des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie</i>	-7	-11	-18
<i>Reclassification vers le compte de résultat</i>	55		55
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F32)	48	-11	37
<i>Écarts de conversion survenus dans l'année</i>	2		2
<i>Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année</i>	0		0
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	1		1
<i>Écarts de conversion - Filiales et entreprises communes</i>	4		4
<i>Écarts de conversion survenus dans l'année</i>	-11		-11
<i>Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année</i>	0		0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-11		-11
Éléments recyclables	41	-11	30
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F7 et F30)	60	-13	46
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	0		0
Éléments non recyclables	60	-13	46
Autres éléments du résultat global	100	-24	76

2023

En millions d'euros	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
Partie efficace des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-208	49	-159
Reclassification vers le compte de résultat	-20		-20
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F32)	-228	49	-179
Écarts de conversion survenus dans l'année	-423		-423
Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année	287		287
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	-1		-1
Écarts de conversion - Filiales et entreprises communes	-138		-138
Écarts de conversion survenus dans l'année	23		23
Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année	179		179
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	202		202
Éléments recyclables	-164	49	-115
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F7 et F30)	-30	-47	-77
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	0		0
Éléments non recyclables	-30	-47	-77
Autres éléments du résultat global	-194	2	-192

En 2023, la reclassification des écarts de conversion est principalement dû à la Scission partielle de -292 millions d'euros et à la décomptabilisation de RusVinyI de -169 millions d'euros.

Écarts de conversion

🔗 Méthodes comptables

Pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés à la date de clôture de chaque période de référence, les éléments d'actif et de passif des établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au taux de change moyen pour la période, sauf lorsque l'application du cours moyen donne un résultat significativement différent de l'application du cours spot à la date des transactions respectives, auquel cas ce dernier est appliqué. Les écarts de conversion constatés, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion ».

Les écarts de conversion sont reclassés de capitaux propres en résultat en cas de :

cession de l'intégralité d'une participation du Groupe dans un établissement à l'étranger. Dans ce cas, tous les écarts de change cumulés relatifs à cette opération et attribuables au Groupe sont reclassés en résultat. Tous les écarts de change attribués auparavant aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat.

À la fin de 2024, la valeur comptable de la conversion des devises se compose de -339 millions d'euros pour le réal brésilien (BRL), de -190 millions d'euros liés à la conversion de devises d'États membres en euros et de 303 millions d'euros pour le dollar américain (USD).

Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie

NOTE F11

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Le tableau ci-dessous présente les montants du total des amortissements et dépréciations d'actifs (reprise) des activités poursuivies incluses dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé.

En millions d'euros	2024	2023
Coût des ventes	267	269
Frais administratifs	35	37
Frais de recherche et développement	9	12
Autres gains et pertes d'exploitation	6	10
Dont PPA (voir Note F4)	4	7
Total des amortissements et dépréciations	317	328
Dépréciation du goodwill	0	38
Autres dépréciations nettes	45	57
Total des amortissements et dépréciations (reprises)	362	423

Pour plus de détails sur la dépréciation, veuillez vous référer à la Note F5 Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques.

NOTE F12

AUTRES ÉLÉMENTS NON OPÉRATIONNELS ET NON CASH

En 2024, -48 millions d'euros se rapportent principalement à la facturation du Transition Service Agreement, ainsi qu'à des gains en capital non cash et à d'autres résultats liés à des opérations de fusion et d'acquisition.

Les autres éléments non opérationnels et non cash pour 2023 de -1 481 millions d'euros comprennent principalement le résultat lié à la Scission partielle -1 651 millions d'euros (voir Note F8 pour les détails), réduit par la reclassification du CTA de RusVinyl de 176 millions d'euros.

NOTE F13

CHARGES D'IMPÔTS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les charges d'impôts en 2024 s'élèvent à 87 millions d'euros (450 millions d'euros en 2023).

L'impôt sur le résultat payé en 2024 s'élève à 109 millions d'euros (434 millions d'euros en 2023). L'impôt sur le revenu payé a diminué par rapport aux années précédentes en raison de la Scission partielle de décembre 2023.

Les principales composantes des charges d'impôts sont présentées dans la note F7 Impôts sur le résultat dans le compte de résultat et état de la situation financière.

NOTE F14

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En millions d'euros	2024	2023
Stocks	18	215
Créances commerciales	3	122
Dettes commerciales	17	-495
Autres créances et dettes	-37	79
Variation du fonds de roulement	1	-78
Dont activités abandonnées	0	-55

Les chiffres plus élevés en 2023 résultent principalement du processus de Scission partielle.

NOTE F15

DOTATIONS, REPRISES ET UTILISATION DES PROVISIONS

En millions d'euros	2024	2023
Dotations et reprises d'avantages au personnel et autres provisions	250	644
Dont :		
Avantages sociaux	15	44
Restructurations	89	104
Environnement	86	346
Paielements liés aux avantages sociaux et utilisation des provisions	-225	-304
Dont :		
Avantages sociaux	-38	-85
Restructurations	-73	-92
Environnement	-66	-72
Utilisation des provisions pour contributions volontaires supplémentaires (régimes de retraite)	-30	-116

Pour plus d'informations, voir les notes F30 Avantages du personnel et F31 Provisions.

NOTE F16

FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION/CESSION D'IMMOBILISATIONS ET DE PARTICIPATIONS

Les flux de trésorerie présentés dans le tableau ci-dessous concernent à la fois les activités poursuivies et les activités abandonnées.

2024 - En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Participations	-13	1	-12
Filiales	-4	1	-3
Autres	-9		-9
Immobilisations corporelles/incorporelles	-285	11	-274
Total	-298	12	-286
2023 - En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Total participations	-12	-718	-730
Filiales		433	433
Trésorerie dans la Scission Partielle		-1 151	-1 151
Autres	-12		-12
Immobilisations corporelles/incorporelles	-1 063	7	-1 057
Total	-1 075	-711	-1 786

2024

Les acquisitions concernent principalement les deux groupes suivants :

- Projets de transition énergétique (15 millions d'euros), dont :
 - Soda Ash & Derivatives : unité RTO (oxydation thermique régénérative) (réduction des GES) à Green River
 - Silica : nouveau four électrique à Collonges pour réduire les émissions de GES
 - Silica : à Livourne, nouvelle capacité de production de silice circulaire à partir de cendre de son de riz
- Autres projets :
 - Soda Ash & Derivatives : augmentation des capacités de production à Green River, Wyoming (États-Unis)
 - Peroxides : nouvelle capacité de production de produits pré-EG (pré-qualité électronique) en Chine
 - Special Chem : séparation des terres rares pour aimants à La Rochelle

2023

En 2023, les montants relatifs aux investissements dans les filiales sont liés à la vente de RusVinyl. En ce qui concerne les liquidités dans la Scission partielle, elles résultent de la position de trésorerie dans les filiales scindées de Syensqo SA/NV.

L'acquisition comprend les principaux projets suivants :

- Soda Ash & Derivatives : augmentation de la capacité de production de carbonate de soude à Green River (États-Unis) ;
- Soda Ash & Derivatives : suppression progressive du charbon à Green River (États-Unis) ;
- Peroxides : augmentation de la capacité de production de peroxyde d'hydrogène à Anvers (Belgique) ;
- Silica : nouveau four électrique à Collonges (France) pour réduire les émissions de CO₂ ;
- Specialty Polymers : augmentation de la capacité de production de Polyfluorure de vinylidène (PVDF) à Tavaux (France) ;
- Specialty Polymers : augmentation de la capacité de production de monomère DCDPS à Augusta (États-Unis) ;
- Specialty Polymers : augmentation de la capacité de production d'Udel polysulfone à Marietta (États-Unis)
- Specialty Polymers : augmentation de la capacité de production à Changshu (RPC) ;
- Specialty Polymers : unités de traitement des eaux usées à Tavaux (France) et Changshu (RPC) ;
- Novocare : internalisation de la production de produits chimiques intermédiaires IRIS à Melle (France) ;
- Aroma Performance : internalisation de la fermentation de la vanilline naturelle (Portugal) et de la purification de la vanilline naturelle (France) ;
- Technology Solutions : augmentation de la capacité de production d'Aldoxime à Mount Pleasant (États-Unis) ;
- O&G : capacité de production de réducteurs de friction dans l'ouest du Texas (États-Unis).

NOTE F17

AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les 34 millions d'euros d'autres flux de trésorerie liés aux activités de financement en 2024 (-337 millions en 2023) concernent principalement les appels de marge sur les instruments de couverture dans le cadre des activités d'Energy Services pour 38 millions d'euros (-317 millions en 2023).

Energy Services a recours à des courtiers pour des transactions de contrats à terme de plusieurs matières premières (CO₂, électricité, gaz). Ces transactions sont soumises à des appels de marge. Pour couvrir le risque de crédit de la contrepartie, les courtiers paient un appel de marge à Solvay dans le cas où l'instrument est dans la monnaie pour Solvay. Si l'instrument est hors de la monnaie pour Solvay, Solvay paie un appel de marge aux courtiers. Les appels de marge sont présentés comme faisant partie de la dette financière (voir note F33 Endettement net). Les flux de trésorerie provenant des appels de marge sont comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement qui fluctuent avec la juste valeur de l'instrument. Le règlement réel de ces produits dérivés sur matières premières est net des appels de marge et le montant brut (y compris les appels de marge qui sont reclassés des flux de trésorerie de financement) est comptabilisé dans les flux de trésorerie d'exploitation.

Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

NOTE F18**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****☛ Méthodes comptables**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Elle est identifiable lorsqu'elle est séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée ou dissociée du Groupe, ou lorsqu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- (a) il est probable que les avantages économiques futurs attendus attribuables à cet actif iront au Groupe ; et
- (b) le coût des actifs peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise comprend le prix d'acquisition, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables, après déduction des remises commerciales et escomptes, et tout coût directement attribuable à sa préparation en vue de son utilisation prévue. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui, le cas échéant, n'excède pas la période contractuelle. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Brevets et marques	2-20	ans
Logiciels	3-5	ans
Frais de développement	2-5	ans
Relations commerciales	5-29	ans
Autres immobilisations incorporelles - Technologies	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs », « frais de recherche et développement » et « autres gains et pertes d'exploitation ».

L'actif fait l'objet de tests de dépréciation (a) s'il existe un quelconque indice de dépréciation et (b) tous les ans pour tous les projets en cours de développement (voir note F23 Dépréciation).

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Le gain ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle est comptabilisé en résultat au moment de la décomptabilisation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les frais de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets, et une portion appropriée des coûts fixes directement attribuables, y compris le coût des emprunts le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées, c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la Direction. Les frais de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Brevets, marques et relations clients

Ces immobilisations incorporelles ont principalement été acquises par le biais de regroupements d'entreprises. Les relations clients consistent en des listes de clients.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les technologies acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises.

Dans le tableau ci-dessous, les ajouts et la charge d'amortissement de 2023 comprennent les éléments des Activités de spécialité jusqu'à la Scission partielle.

En millions d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Relations commerciales	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2022	577	1 744	2 066	765	5 153
Acquisitions	71	1		33	105
Cessions et désaffectations	-66	-74		-100	-239
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0		0	0
Ecarts de conversion	-3	-25	-37	-14	-80
Scission Partielle	-482	-1 079	-1 781	-582	-3 924
Autres	1	5		-10	-4
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0		0	0
31 décembre 2023	98	572	248	92	1 010
Acquisitions	9	0		4	13
Cessions et désaffectations	-2	0		0	-3
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0		3	3
Ecarts de conversion	-1	3	0	1	4
Autres	1	25		7	33
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0		0	0
31 décembre 2024	105	601	248	107	1 060
Amortissements cumulés					
31 décembre 2022	-277	-1 155	-1 061	-611	-3 104
Amortissements	-54	-72	-85	-17	-228
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0		0	0
Cessions et désaffectations	61	74		100	235
Ecarts de conversion	1	13	16	13	43
Scission Partielle	223	651	887	485	2 246
Autres	0	24		-25	0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0		0	0
31 décembre 2023	-45	-466	-244	-55	-809
Amortissements	-7	-14	-1	-6	-29
Dépréciations d'actifs	0	-1	0	-1	-1
Reprises de dépréciations	0	0		0	0
Cessions et désaffectations	2	0		0	2
Ecarts de conversion	0	2	0	-1	1
Autres	0	-8		-1	-9
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0		0	0
31 décembre 2024	-50	-486	-245	-62	-843
Valeur nette comptable					
31 décembre 2022	300	590	1 005	154	2 049
31 décembre 2023	52	107	5	37	201
31 décembre 2024	55	115	2	45	217

La ligne « Autres » comprend principalement des changements suite à des transactions de portefeuille.

NOTE F19

GOODWILL ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

🔗 Méthodes comptables

Goodwill

Le goodwill constaté lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est mesuré comme l'excès de la somme de :

- (a) la contrepartie transférée ;
- (b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- (c) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise, sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle et plus fréquemment s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du Groupe, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes d'autres groupes d'actifs.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs ou d'une (d'un groupe d') UGT avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une (d'un groupe d') UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation d'actifs est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et elle est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les dépréciations d'actifs affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

Les actifs détenus en vue de la vente comprennent leur goodwill.

En cas de cession d'une activité au sein d'une UGT à laquelle du goodwill a été attribué, le goodwill associé à l'activité cédée est pris en compte, dans le calcul du gain ou de la perte de cession. Il est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'UGT conservée, à moins qu'une autre méthode ne reflète mieux le goodwill associé à l'activité cédée.

Goodwill – Aperçu

En millions d'euros	Total
31 décembre 2022	3 472
Acquisition	2
Ecart de conversion	-36
Cessions	0
Dépréciations d'actifs	-38
Scission Partielle	-2 637
31 décembre 2023	764
Acquisition	18
Ecart de conversion	0
Cessions	0
Dépréciations d'actifs	0
31 décembre 2024	782

En 2023, les écarts de conversion ont principalement trait au goodwill exprimé en dollars américains, situé dans les Activités de spécialité.

Voir la note F23 pour plus de détails sur les tests de dépréciation.

Regroupements d'entreprises en 2024

En mars 2024, le Groupe a augmenté son investissement dans sa participation mise en équivalence à Shandong Huatai Interlox Chemical Co. de 10% (de 50% à 60%), pour 4 millions d'euros. La transaction a permis à Solvay d'obtenir le contrôle de l'entité juridique. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes et a donné lieu à un gain de 10 millions d'euros sur la déconsolidation de la mise en équivalence, 18 millions d'euros de goodwill et 3 millions d'euros d'immobilisations incorporelles sur la base de la juste valeur de l'entité lors de la consolidation. Le groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition en décembre 2024 et n'a constaté aucun changement significatif.

Goodwill par (groupes d')UGT

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou aux groupes d'UGT dont on s'attend à ce qu'ils bénéficient du regroupement d'entreprises.

En millions d'euros	2024				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dépréciations	Écarts de conversion	Solde de clôture
Special Chem	275			-1	275
Soda Ash & Derivatives	237				237
Coatis	82				82
Silica	72				72
Energy Services	0				0
Hydrogen Peroxide Europe	37				37
Hydrogen Peroxide Mercosul	27				27
Hydrogen Peroxide Nafta	15				15
Hydrogen Peroxide Asia	19	18		0	37
Total goodwill	764	18	0	0	782

En millions d'euros	2023						
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Depreciation d'actif	Ecarts de conversion	Transfert	Scission Partielle	Solde de clôture
Segments opérationnels - Groupes d'UGT							
Materials	341					-341	0
Chemicals	121				-121		0
Solutions	264				-65	-199	0
(Groupes d')UGT							
Composite Materials	591			-15		-577	0
Novecare	565	2		-3		-564	0
Technology Solutions	734			-17		-716	0
Special Chem	210			0	65		275
Specialty Polymers	181			-1		-180	0
Soda Ash & Derivatives	162				75		237
Coatis	82						82
Silica	72						72
Aroma Performance	49					-49	0
Energy Services	50		-38			-12	0
Hydrogen Peroxide Europe	21				17		37
Hydrogen Peroxide Mercosul	14				14		27
Hydrogen Peroxide Nafta	7				8		15
Hydrogen Peroxide Asia	11			0	8		19
Total goodwill	3 472	2	-38	-35	0	-2 637	764

Voir également Note F23 Dépréciation.

Suite à la Scission partielle de l'Activité de spécialité effectuée en décembre 2023, le Groupe a réaligné ses segments opérationnels comme détaillé dans la note F1 « Chiffre d'affaires et information par segment ». Le réalignement a entraîné la réaffectation du goodwill au niveau sectoriel de 186 millions d'euros (voir 121 millions d'euros + 65 millions d'euros dans la colonne Transfert du tableau de 2023) aux UGT en utilisant une approche de valeur relative (justes valeurs respectives). La réaffectation n'a pas eu d'impact significatif sur l'analyse de la dépréciation effectuée.

NOTE F20

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, en vue de la location à autrui, ou à des fins administratives ;
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Les éléments d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisés en tant qu'actifs corporels lorsqu'ils satisfont aux conditions suivantes :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ;
- le coût des actifs peut être évalué de façon fiable.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont initialement évalués au coût. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la mise en place de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. Le cas échéant, le coût comprend le coût des emprunts durant la période de construction.

Après comptabilisation initiale, les éléments d'immobilisations corporelles sont évalués au coût, après déduction des amortissements cumulés et dépréciations d'actifs, le cas échéant.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement. Les terrains ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées chaque fin d'année, en prenant également en compte l'impact potentiel du changement climatique, en ce compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité (voir la note sur les Considérations relatives au changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS). Tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Au sein du groupe Terrains et bâtiments

Bâtiments	30-40	ans
Au sein du groupe Agencements et matériel		
Matériel informatique	3-5	ans
Équipements et installations	10-20	ans
Matériel de transport	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs » et « frais de recherche et développement ».

L'actif est soumis à un test de dépréciation s'il existe un élément déclencheur de dépréciation (voir note F23 Dépréciation).

Les éléments d'immobilisations corporelles sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Le gain ou la perte qui résulte de la décomptabilisation d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans le compte de résultat au moment de la décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles ne sont inscrites à l'actif que s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles lorsqu'elles respectent les critères de comptabilisation susmentionnés. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Dans le cadre de son activité industrielle, Solvay engage des dépenses de réparations majeures sur plusieurs années sur la plupart de ses sites. Ces dépenses ont pour but de maintenir le bon fonctionnement de certaines installations sans modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique de l'immobilisation corporelle et sont amorties sur la période au cours de laquelle les avantages économiques sont attendus, à savoir l'intervalle entre les réparations majeures.

Coûts de démantèlement et de réhabilitation

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

En général, Solvay n'a d'obligation de démantèlement ou de remise en état de ses sites en exploitation que lors de la cessation définitive des activités d'un site. Une provision pour démantèlement des sites ou des installations abandonnées est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonnés.

Dans le tableau ci-dessous, les ajouts et la charge d'amortissement comprennent les éléments des Activités de spécialité jusqu'à la Scission partielle.

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2022	3 021	10 648	425	1 033	15 128
Acquisitions	77	136	7	777	998
Cessions et désaffectations	-23	-216	-17	-3	-258
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	1	0	0	1
Ecart de conversion	-35	-126	-4	-16	-181
Scission Partielle	-1 516	-5 458	-186	-955	-8 115
Autres	68	393	20	-354	128
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
31 décembre 2023	1 593	5 379	246	483	7 700
Acquisitions	8	39	4	201	252
Cessions et désaffectations	-6	-87	-5	0	-99
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	3	24	-1	12	39
Autres	42	136	15	-160	33
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
31 décembre 2024	1 640	5 491	260	536	7 925
Amortissements cumulés					
31 décembre 2022	-1 648	-7 818	-351	0	-9 816
Amortissements	-76	-459	-22		-557
Dépréciations	-11	-44	-2		-57
Reprises de dépréciations	0	0	0		0
Cessions et désaffectations	18	214	16		249
Ecart de conversion	16	87	3		105
Scission Partielle	694	3 788	153		4 634
Autres	-19	-90	-5		-114
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0		0
31 décembre 2023	-1 027	-4 323	-206	0	-5 556
Amortissements	-35	-178	-13		-226
Dépréciations	-6	-36	0		-42
Reprises de dépréciations	0	1	0		1
Cessions et désaffectations	6	86	5		97
Ecart de conversion	-2	-20	1		-21
Autres	-3	-27	0		-29
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0		0
31 décembre 2024	-1 066	-4 496	-213	0	-5 776
Valeur comptable nette					
31 décembre 2022	1 373	2 830	75	1 033	5 311
31 décembre 2023	566	1 056	39	483	2 145
31 décembre 2024	574	995	46	536	2 150

En 2024 et 2023, aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé.

Voir la note F1 pour la répartition des dépenses d'investissements par segment.

La ligne « Autres » comprend principalement des changements suite à des activités de cessions et d'acquisitions et à des reclassifications d'immobilisations corporelles en cours de construction aux catégories appropriées lorsque ces immobilisations sont prêtes pour l'usage envisagé.

Les chiffres de 2023 relatifs aux ajouts et aux amortissements comprennent les montants liés aux Activités de spécialité jusqu'à la Scission partielle du 8 décembre 2023.

NOTE F21

ACTIFS COMPTABILISÉS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS DE LOCATION

🔗 Méthodes comptables

Définition d'un contrat de location

À la date de conclusion d'un contrat, qui coïncide généralement avec sa date de signature, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Un actif est typiquement identifié lorsqu'il est explicitement spécifié dans un contrat. Il peut toutefois également être identifié en étant spécifié implicitement au moment où il est mis à la disposition du client. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié. Un droit de substitution substantiel signifie que (a) le fournisseur a la capacité pratique de remplacer l'actif par un autre tout au long de la durée d'utilisation et que (b) l'exercice du droit de substitution fournirait un avantage économique au fournisseur.

Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe apprécie si, tout au long de la durée d'utilisation, il a :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié ;
- le droit de décider de l'utilisation de l'actif identifié. C'est généralement le cas lorsque le Groupe possède les droits décisionnels quant au mode et à la finalité de l'utilisation de l'actif.

Les actifs loués du Groupe sont principalement des bâtiments, ainsi que des équipements de transport et industriels.

Durée du contrat de location

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes suivantes :

- toute option de renouvellement du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- toute option de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Dans cette évaluation, le Groupe considère l'impact des facteurs suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- les termes et conditions contractuels pour les périodes optionnelles comparés aux prix du marché locatif ;
- les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat ;
- les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre actif sous-jacent adapté aux besoins du Groupe, les coûts relatifs à l'intégration d'un nouvel actif aux activités du Groupe ainsi que les pénalités relatives à la résiliation ;
- l'importance que présente l'actif sous-jacent pour les activités du Groupe, y compris la disponibilité de solutions de rechange valables ;
- la conditionnalité liée à l'exercice de l'option (c'est-à-dire lorsque l'option ne peut être exercée que si une ou plusieurs conditions sont remplies), et la probabilité que les conditions soient remplies ;
- les pratiques du passé.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et passif locatif

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date de prise d'effet, qui est la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition du Groupe, à l'exception des contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location avec actifs de moindre valeur. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et les passifs locatifs sont présentés en dettes financières.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe.

Après la date de prise d'effet du contrat, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est évalué au coût diminué du montant cumulé des amortissements et du montant cumulé des dépréciations d'actifs. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la période allant de la date de prise d'effet du contrat (a) jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, si le contrat de location a pour effet, avant la fin de la durée du contrat de location, de transférer au Groupe la propriété juridique de l'actif sous-jacent ou contient une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou (b) à la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilité de l'actif ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, dans tous les autres cas.

Passif locatif

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés à la date de prise d'effet, actualisé en appliquant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux n'a pas pu être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal de l'entité concernée du Groupe. Les loyers pris en compte dans l'évaluation du passif locatif comprennent :

- les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer l'option de résiliation.

Les composantes de service (par exemple, eau/gaz/électricité, entretien, assurance...) sont exclues de l'évaluation du passif locatif.

Après la date de prise d'effet du contrat, le passif locatif est évalué :

- en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre de passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif ou des modifications du contrat de location, ou encore pour prendre en compte l'impact d'une révision de l'indice ou du taux.

Location de palladium

Le Groupe utilise du palladium, un métal précieux, pour certaines de ses activités. Outre l'achat de ce palladium, le Groupe conclut également divers contrats de « location » avec des institutions financières qui lui donnent le droit d'utiliser le palladium pendant une période donnée et de le restituer à la fin du contrat de location. Sur la base de notre analyse de ces accords, ces contrats n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 Contrats de location ni de l'IFRS 9 Instruments financiers. En raison de l'absence de directives claires dans les IFRS, le Groupe a fait preuve de jugement pour déterminer si ces droits et obligations doivent être comptabilisés sur une base brute ou nette. Étant donné que le Groupe ne supporte aucun risque de prix pendant la durée du contrat de location et qu'il n'a pas le contrôle total de l'actif (conformément au cadre conceptuel des IFRS), le Groupe estime qu'une présentation nette offre une meilleure vision de la substance économique de la transaction. Par conséquent, seules des charges à payer sont enregistrées pour les pertes de production et les coûts de régénération et les frais du contrat de location sont comptabilisés dans le coût des ventes.

En millions d'euros	Terrains	Bâtiments	Matériel de transport	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable brute						
31 décembre 2022	19	250	289	279	16	852
Additions	0	17	62	15	7	101
Cessions et désaffectations	0	-25	-16	-18	-2	-62
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises						0
Ecarts de conversion	0	-3	-7	-3	0	-14
Scission Partielle	-11	-170	-82	-133	-12	-409
Autres	0	5	15	-10	1	11
31 décembre 2023	8	73	261	128	8	479
Additions	0	2	38	7	3	50
Cessions et désaffectations	0	-3	-16	-5	0	-25
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	11	1	0	13
Autres	0	-1	2	2	2	5
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0
31 décembre 2024	9	70	296	134	13	522
Amortissements cumulés						
31 décembre 2022	-5	-115	-148	-100	-9	-377
Amortissements	-1	-31	-47	-32	-3	-114
Dépréciations	0	-1	0	0	0	-1
Cessions et désaffectations	0	16	16	18	2	53
Ecarts de conversion	0	2	3	1	0	6
Scission Partielle	4	90	54	67	5	219
31 décembre 2023	-2	-39	-122	-45	-5	-213
Amortissements	0	-10	-33	-16	-2	-62
Dépréciations	0	-4	0	0	0	-4
Cessions et désaffectations	0	3	16	5	0	25
Ecarts de conversion	0	0	-5	-1	0	-5
Autres	0	0	0	0	0	0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0
31 décembre 2024	-3	-48	-144	-56	-7	-258
Valeur comptable nette						
31 décembre 2022	14	134	141	178	6	474
31 décembre 2023	6	34	139	83	3	267
31 décembre 2024	6	22	152	78	6	264

Le Groupe loue principalement des bâtiments, incluant immeubles de bureaux et entrepôts. Ces contrats de location sont généralement des contrats à long terme et peuvent inclure des options d'extension.

Le Groupe loue des équipements de transport, qui se composent essentiellement de wagons et conteneurs pour transporter les produits du Groupe.

Les installations industrielles louées concernent principalement des actifs relatifs à l'énergie.

Les contrats de location sont généralement négociés par les équipes locales et contiennent un large éventail de conditions différentes. De nombreux contrats de location contiennent des options d'extension ou des options de résiliation anticipée destinées à offrir une flexibilité opérationnelle au Groupe. De telles options sont prises en compte lors de la définition de la durée du contrat de location et du passif locatif lorsqu'il y a une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Si le Groupe exerçait ses options d'extension n'étant pas actuellement incluses dans le passif locatif, la valeur actuelle des paiements additionnels s'élèverait à 25 millions d'euros au 31 décembre 2024 (42 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Le montant des contrats de location signés et non encore commencés s'élève à 203 millions d'euros au 31 décembre 2024 (210 millions d'euros au 31 décembre 2023) et concerne principalement une deuxième chaudière à déchets de bois en Allemagne, une installation industrielle en France, ainsi que des services de terminaux et des wagons aux États-Unis.

Le décaissement total pour les contrats de location s'élève à 75 millions d'euros pour 2024, dont 63 millions d'euros ont trait au paiement de passifs locatifs et 12 millions d'euros à des charges d'intérêt. Les informations sur les passifs de location correspondants (partie à long terme de 236 millions d'euros et partie à court terme de 70 millions d'euros) se trouvent dans la note F32 Instruments financiers. Vous trouverez de plus amples informations à propos des charges d'intérêt sur passifs locatifs dans la note F6 Charges financières nettes.

Les chiffres de 2023 contiennent les montants relatifs aux Activités de spécialité jusqu'au 8 décembre 2023.

Contrats de location de faible valeur et contrats de location à court terme

En 2024, les dépenses liées aux contrats de location de faible valeur et à court terme s'élèvent à 5 millions d'euros.

Location de palladium

À la fin de 2024, la valeur totale (brute) du palladium loué restant à restituer s'élevait à 28 millions d'euros (fin 2023 : 33 millions d'euros). La différence est principalement due à la variation du prix du marché de la matière première.

NOTE F22

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la note F40 Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas classifiées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	47	169	216	42	188	230
Résultat des entreprises associées et coentreprises	4	35	38	3	50	53

Participations dans des entreprises associées

En millions d'euros	2024	2023
1 ^{er} janvier	42	18
Profit de l'année	4	4
Dividendes reçus	-1	-1
Écarts de conversion	3	0
Scission partielle	0	20
31 décembre	47	42

En 2023, les chiffres contiennent les montants relatifs aux Activités de spécialité jusqu'au 8 décembre.

Le montant de la Scission partielle résulte principalement de la perte de contrôle due à la scission partielle et à la modification du périmètre de consolidation, qui est passé de la consolidation intégrale à la mise en équivalence.

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées de toutes les sociétés associées et les informations financières résumées des principales sociétés associées. Les entreprises associées n'ont pas de passif éventuel ni d'engagement de capitaux aux 31 décembre 2024 et 2023.

En millions d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Total	Dont Qingdao Hiwin Solvay Chemicals	Dont Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Total	Dont Qingdao Hiwin Solvay Chemicals	Dont Solvay (Zhenjiang) Chemicals
Part d'intérêt		30%	9%		30%	9%
Segment opérationnel		Performance Chemicals	Basic Chemicals		Performance Chemicals	Basic Chemicals
État de la situation financière						
Actifs non courants	169	22	137	163	24	130
Actifs courants	242	22	211	231	20	202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	7	1	139	4	135
Passifs non courants	4	1	1	4	2	1
Dettes financières non courantes	2	0	1	2	0	0
Passifs courants	89	16	68	86	20	61
Dettes financières courantes	4	4	1	4	4	0
Actif net	319	27	279	304	23	270
Valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée	47	8	26	42	7	25
Compte de résultat						
	2024			2023		
Chiffre d'affaires	340	52	276	69	54	
Dépréciation et Amortissements	3	3	0	3	3	
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	1	0	0	2	0	
Profit de l'année des activités poursuivies	29	3	25	3	1	
Profit de l'année	29	3	25	3	1	
Résultat global	29	3	25	4	1	
Dividendes reçus	1	0	1	1	0	

Participations dans des coentreprises

En millions d'euros	2024	2023
1^{er} janvier	188	790
Acquisitions	0	0
Augmentation / (réduction) de capital	0	-3
Profit de l'année	35	67
Dividendes reçus	-20	-24
Écarts de conversion	-13	-13
Reprise de dépréciation		0
Autres	-21	-3
Vente de RusVinyl		-428
Scission partielle		-197
31 décembre	169	188

En 2023, les chiffres contiennent les montants relatifs aux Activités de spécialité jusqu'au 8 décembre.

Le montant de la Scission partielle se compose principalement de Strata Solvay Advanced Materials et de Hindustan Gum & Chemicals, qui ont été scindés.

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées des coentreprises importantes. Les coentreprises n'avaient pas de passif éventuel ni d'engagement en capital aux 31 décembre 2024 et 2023.

31 décembre 2024	Peroxidos do Brasil Ltda	Aqua Pharma Group	Shinsol Advanced Chemicals
En millions d'euros			
Part d'intérêt	69,40%	50%	51%
Segment opérationnel	Basic Chemicals	Basic Chemicals	Basic Chemicals
État de la situation financière			
Actifs non courants	125	20	24
Actifs courants	152	30	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95	17	1
Passifs non courants	8	2	6
Dettes financières non courantes	1	0	6
Passifs courants	69	6	2
Dettes financières courantes	11	0	0
Actif net	199	42	20
Valeur comptable de la participation dans la coentreprise	138	21	10
Compte de résultat 2024			
Chiffre d'affaires	176	51	0
Dépréciation et Amortissements	-7	-4	0
Charges d'emprunts	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	9	0	0
Impôts sur le résultat	-24	-2	0
Profit de l'année des activités poursuivies	49	6	-6
Profit de l'année	49	6	-6
Autres éléments du résultat global	-12	5	0
Résultat global	38	11	-6
Dividendes reçus	20	0	0

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

31 décembre 2023

Peroxidos do Brasil
LtdaShandong Huatai
Interox Chemical Co.
Ltd

Aqua Pharma Group

Shinsol Advanced
Chemicals

En millions d'euros

Part d'intérêt	69,40%	50%	50%	51%
Segment opérationnel	Basic Chemicals	Basic Chemicals	Basic Chemicals	Performance Chemicals
État de la situation financière				
Actifs non courants	121	7	24	22
Actifs courants	144	28	20	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84	22	9	6
Passifs non courants	8	-	2	4
Dettes financières non courantes	1	0	0	4
Passifs courants	50	10	5	2
Dettes financières courantes	6	0	0	0
Actif net	206	25	38	23
Valeur comptable de la participation dans la coentreprise	143	12	19	12

Compte de résultat 2023

Chiffre d'affaires	195	40	32	0
Dépréciation et Amortissements	-7	-1	-3	0
Charges d'emprunts	0	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	8	0	0	0
Impôts sur le résultat	-23	-3	-2	0
Profit de l'année des activités poursuivies	56	8	-2	-2
Profit de l'année	56	8	-2	-2
Autres éléments du résultat global	4	0	-3	0
Résultat global	61	8	-5	-2
Dividendes reçus	18	2	0	0

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

Règlement des litiges

Peroxidos do Brasil et Solvay Brasil ont réglé les litiges antitrust avec la CADE (l'autorité antitrust brésilienne). Les montants correspondants et les frais juridiques ont été pris en compte et ajustés dans les provisions existantes, avec un effet conjoint de 3,6 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé de 2024.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « Litiges » du chapitre « Gestion des risques » du Rapport annuel intégré.

NOTE F23 DÉPRÉCIATIONS

🔗 Méthodes comptables

Généralités

À la fin de chaque période de référence, le Groupe examine s'il existe un quelconque indice que les actifs ont subi une dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation (le cas échéant). S'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont également affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la cession et la valeur d'utilité. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés des risques non intégrés dans le taux d'actualisation.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou UGT) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est alors diminuée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur d'actifs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur d'actifs est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur d'actifs est immédiatement comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

Actifs autres que les actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, des UGT ou groupes d'UGT, y compris le goodwill, et des sociétés mises en équivalence correspond à la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée de flux de trésorerie futurs devant être générés par chaque actif, UGT ou groupe d'UGT et sociétés mises en équivalence, et est calculée à partir des éléments suivants :

- un plan d'affaires approuvé par la Direction, basé sur des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et les développements attendus sur les marchés, y compris l'opportunité et les risques découlant des changements climatiques (en ce compris la stratégie de Solvay en matière de durabilité - voir la note sur le Changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS) et les réglementations environnementales comme la suppression progressive de produits. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section Gestion des risques. Ce plan d'affaires couvre généralement cinq ans, à moins que la Direction ne soit convaincue que les projections sur une période plus longue sont fiables ;
- la prise en compte d'une valeur terminale déterminée sur la base des flux de trésorerie généralement obtenus par extrapolation des flux de trésorerie de dernières années du plan d'affaires susmentionné, affectés d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) a été estimé sur la base d'une analyse comparative approfondie avec des pairs, sur la base de laquelle la Direction a conclu ce qui suit :

- Un CMPC à court terme de 7,9% a été utilisé en 2024 pour actualiser les flux de trésorerie attendus pour les quatre premières années, et a été calculé sur la base des taux d'actualisation en vigueur ;
- Un CMPC à long terme de 8,15% a été utilisé en 2024 pour actualiser les flux de trésorerie attendus de la cinquième année et la Valeur terminale. Il est basé sur les moyennes sur trois ans des paramètres clés (taux sans risque, bêtas, spreads).

	2024	2023
Taux d'actualisation court terme (CMPC)	7,9%	9,9%
Taux d'actualisation long terme (CMPC)	8,2%	8,2%

La diminution du CMPC à court terme est principalement due à la variation de la structure de capital du secteur.

Taux de croissance à long terme

Après avoir réévalué les perspectives de croissance à long terme, le Groupe a fixé les taux suivants :

- Coatis – 0%
- Peroxides – 1%
- Silica – 1%
- Soda Ash – 1%
- Spec Chem – 1%

Les autres hypothèses clés sont spécifiques à chaque UGT (prix des utilités, volumes, marge, etc.).

Tests de dépréciation 2024

Les tests de dépréciation effectués au niveau des UGT au 31 décembre 2024 ont été basés sur le budget 2025 approuvé par le Conseil d'administration et le plan à moyen terme 2025-2028.

Les tests de dépréciation effectués au niveau des UGT au 31 décembre 2024 n'ont pas conduit à une dépréciation des actifs, les valeurs recouvrables des (groupes d') UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables. Plus précisément, la différence entre la valeur d'utilité des (groupes d') UGT et leur valeur comptable (valeur excédentaire) représentait dans tous les cas plus de 10% de leur valeur comptable. Par conséquent, pour ces (groupes d')UGT, un changement raisonnable d'une hypothèse clé relative à la valeur recouvrable sur laquelle les (groupes d')UGT sont basées n'entraînerait pas de dépréciation d'actifs. Compte tenu de la valeur excédentaire importante, aucune sensibilité n'a été réalisée.

Les questions climatiques ont été prises en compte dans l'analyse de dépréciation 2024. Toutefois, elles n'ont donné lieu à aucune dépréciation. Lors du test de dépréciation annuel, le Groupe a pris en compte les dépenses d'investissement prévues dans l'UGT Soda Ash & Derivatives liées à l'initiative de neutralité carbone.

Comme détaillé dans la note sur le changement climatique, la Direction a pris en compte l'impact du changement climatique, et plus spécifiquement l'impact de l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité, dans l'évaluation de la dépréciation. En outre, les hypothèses comptables à long terme, y compris les droits d'émission de CO₂ et les prix de l'énergie pour l'UGT Soda Ash à forte intensité énergétique ont été pris en compte avec les couvertures pertinentes appliquées. La Direction estime que cette valeur excédentaire importante de l'UGT Soda Ash est suffisante pour absorber les scénarios de changement climatique. Par conséquent, aucune sensibilité n'est fournie. Le même exercice a été effectué pour les autres unités génératrices de trésorerie et la Direction estime qu'il n'y a pas de scénarios réalistes concernant le changement climatique aujourd'hui susceptibles d'entraîner une dépréciation de ces actifs.

Autres petits groupes d'actifs

En 2024, le Groupe a déprécié certaines immobilisations corporelles de l'UGT Special Chem pour l'activité Fluorine pour un montant de -9 millions d'euros et d'autres actifs non générateurs de trésorerie pour un montant de -36 millions d'euros.

NOTE F24

STOCKS

🔍 Méthodes comptables

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. Le coût des stocks est généralement déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des droits d'émission de CO₂ (voir ci-dessous).

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'achat (matières premières et marchandises) ou du coût de production (travaux en cours et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Droits d'émission de CO₂

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer gratuitement des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO₂).

En l'absence de toute norme IFRS régissant le traitement comptable des droits d'émission de CO₂, le Groupe applique le modèle commerce/production, selon lequel les droits d'émission de CO₂ sont présentés comme des stocks s'ils sont consommés dans le processus de production au cours des 12 prochains mois, ou dans la rubrique « Prêts et autres actifs » au-delà de 12 mois. Les stocks EUA sont comptabilisés selon la formule du coût moyen pondéré.

Le résultat des activités de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, tandis que la reclassification est comptabilisée dans les « Autres gains et pertes d'exploitation ».

Compte tenu de la gestion centralisée du portefeuille de droits d'émission de CO₂, pour les droits d'émission qui sont substituables entre les filiales, les états financiers du Groupe reflètent la position nette du Groupe. Si cette position nette est négative, une provision est comptabilisée, évaluée sur la base du coût attendu des certificats EUA remboursés.

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie sont présentés comme des éléments de stock dans les produits finis. Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Comme leur coût n'est pas identifiable séparément et qu'il s'agit de sous-produits, ils sont évalués à leur valeur nette de réalisation lors de la comptabilisation initiale.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits finis	343	373
Matières premières et fournitures	305	296
Encours de fabrication	6	4
Total	655	673
Réductions de valeur	-32	-31
Total net	623	642

Les droits d'émission de CO₂ s'élevaient à 38 millions d'euros à la fin de 2024 (49 millions d'euros à la fin de 2023), dont 14 millions d'euros liés aux obligations de 2024 (12 millions d'euros en 2023) et inclus dans les stocks, et 24 millions d'euros liés aux obligations après 2024 (38 millions d'euros en 2023) qui sont inclus dans les prêts et autres actifs.

Le coût des stocks est communiqué dans la Note F2 Compte de résultat consolidé par nature, à la ligne Matières premières, services et consommables utilisés.

Les dépréciations de stocks sont incluses dans le coût des marchandises vendues dans le compte de résultat consolidé.

Voir la note F32 Instruments financiers pour plus de détails sur la couverture du CO₂.

NOTE F25 AUTRES CRÉANCES (COURANTES)

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
TVA et autres taxes	192	202
Avances fournisseurs	32	37
Instruments financiers - opérationnel	67	56
Primes d'assurances	23	36
Créances financières	3	5
Autres	80	127
Autres créances courantes	396	462

En 2023, la ligne Autres contient un remboursement d'assurance en attente de 32 millions d'euros (voir également la Note F34 Autres dettes) et des quotas de Fluor de 16 millions d'euros, qui ont tous deux fait l'objet d'un règlement en 2024 avec Syensqo.

Le poste Instruments financiers - opérationnel comprend les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et pour la couverture de flux de trésorerie (voir note F32.A. Aperçu des instruments financiers).

NOTE F26 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

À la fin de 2024 et de 2023, il n'y avait pas d'actifs ni de passifs classés comme détenus en vue de la vente.

NOTE F27

CAPITAUX PROPRES

🔍 Méthodes comptables

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, en déduction, net d'impôts, du produit de l'émission de capitaux propres.

Réserves

Les réserves comprennent :

- les actions propres ;
- les obligations hybrides perpétuelles qui sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts des obligations hybrides perpétuelles (pas d'échéance, intérêts payables annuellement, mais susceptibles d'être reportés indéfiniment à la discrétion de l'émetteur) ;
- les résultats non distribués ;
- les écarts de conversion provenant du processus de consolidation relatifs à la conversion des états financiers d'établissements étrangers établis dans une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments financiers documentés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ;
- les gains et pertes actuariels liés aux plans d'avantages sociaux définis.

Participations ne donnant pas le contrôle

Celles-ci représentent la part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et le résultat global des filiales du Groupe et correspondent aux participations dans les filiales qui ne sont pas détenues par la Société ou ses filiales.

Nombre d'actions (en unités)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions émises et entièrement payées	105 876 416	105 876 416
Actions propres détenues	1 411 344	868 490

Les actions propres détenues par le Groupe ont été déduites des fonds propres consolidés.

Les actions émises par Solvay n'ont pas de valeur nominale.

Actions propres

En 2024, Solvay a acheté 39 millions d'euros d'actions propres afin de couvrir son exposition dans le cadre des plans ESPP et LTI. En 2024, Solvay a également vendu 13 millions d'euros d'actions propres afin de remplir ses obligations dans le cadre des plans de stock-options et a livré 91 718 actions aux participants du plan ESPP.

En 2023, Solvay a vendu 50 millions d'euros d'actions propres afin d'honorer ses engagements en matière d'avantages sociaux.

Dans le cadre de la Scission partielle, les actions propres détenues par une ancienne filiale de Solvay transférées à Syensqo dans le cadre de la Scission partielle, à leur valeur comptable de 79 millions d'euros, ont été transférées à Syensqo SA/NV dans le cadre des Activités de spécialité.

À la suite de la Scission partielle, pour chaque action propre détenue par Solvay Stock Option Management SRL (« SSOM »), une filiale à 100% de Solvay, dans le but de couvrir son exposition dans le cadre des plans de rémunération variable à long terme (LTI), SSOM a reçu une action Syensqo. Par conséquent, Solvay a reclassé une partie des capitaux propres (81 millions d'euros) liés aux actions propres dans des investissements en actions à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

NOTE F28

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les montants figurant ci-dessous sont intégralement consolidés et ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intragroupe.

Fin 2024, les filiales les plus importantes suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 60 millions d'euros (sur un total de 65 millions d'euros).

En millions d'euros	Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals	Salzgewinnungsgezel Ischaft Westfalen	Shandong Huatai Interox Chemicals
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45%	35%	40%
État de la situation financière			
Actifs non courants	25	55	33
Actifs courants	60	37	21
Passifs non courants	4	51	1
Passifs courants	14	6	7
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	86	11	28
Profit de l'année	13	3	16
Autres éléments du résultat global	2	1	1
Résultat global	15	4	17
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	2	0	0
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	6	1	2
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	30	12	18

Fin 2023, les filiales suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 35 millions d'euros (sur un total de 42 millions d'euros).

En millions d'euros	Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals	Salzgewinnungsgezel Ischaft Westfalen
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45%	35%
État de la situation financière		
Actifs non courants	26	55
Actifs courants	47	22
Passifs non courants	3	41
Passifs courants	15	4
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	89	11
Profit de l'année	10	7
Autres éléments du résultat global	-2	-1
Résultat global	8	6
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	3	0
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	4	2
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	24	11

NOTE F29

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

🔗 Méthodes comptables

Solvay a mis en place des programmes de rémunération, notamment des plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, et d'autres réglés en trésorerie.

Dans ses plans réglés en instruments de capitaux propres, le Groupe reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres (à savoir par l'émission d'options sur actions). La juste valeur des services rendus par les collaborateurs en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont attribués représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long des périodes d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres. La juste valeur des services rendus est évaluée sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Aucune réévaluation n'est effectuée ultérieurement. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation du nombre d'options sur actions susceptibles d'être acquises. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Dans ses plans réglés en espèces, le Groupe achète des services en s'engageant à transférer aux collaborateurs qui rendent ces services des montants qui reposent sur le prix (ou la valeur) des instruments de capitaux propres (y compris les actions ou options sur actions) du Groupe (à savoir par émission d'unités d'actions de performance). La juste valeur des services rendus par les collaborateurs en contrepartie des paiements fondés sur des actions représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces paiements fondés sur des actions, l'ajustement y afférent étant comptabilisé au passif. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises, l'impact des estimations révisées étant comptabilisé en résultat. Le Groupe évalue les services acquis et le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le Groupe en réévalue la juste valeur à la fin de chaque période de référence ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

Les conditions de service et de performance hors marché ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la juste valeur à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient remplies est évaluée dans le cadre de la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. Les conditions de performance du marché sont reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution. Toutes les autres conditions liées à une attribution, mais sans exigence de service associée, sont des conditions de non-acquisition. Les conditions de non-acquisition sont reflétées dans la juste valeur d'une attribution et entraînent sa comptabilisation en charges immédiate, sauf s'il existe également des conditions de service et/ou de performance. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont finalement pas acquises dans la mesure où les conditions de performance et/ou de service hors marché n'ont pas été remplies. Lorsque les attributions comprennent une condition de marché ou de non-acquisition, les transactions sont traitées comme acquises indépendamment du fait que la condition de marché ou de non-acquisition soit satisfaite, à condition que toutes les autres conditions de performance et/ou de service soient satisfaites.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété comme une dilution supplémentaire des actions dans le calcul du résultat dilué par action (de plus amples détails sont donnés dans la note F9 Résultat par action).

Attribution d'actions de Syensqo SA/NV

Les attributions d'actions du groupe Syensqo n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». C'est la raison pour laquelle la Direction a établi la méthode comptable applicable à ces attributions.

Pour les attributions d'actions du groupe Syensqo, un passif est comptabilisé et mesuré en fonction de la juste valeur des actions du groupe Syensqo attribuées à chaque date de clôture. Lors de la comptabilisation initiale du passif à la date de la Scission partielle, une écriture correspondante est comptabilisée dans les capitaux propres pour la période d'acquisition des droits qui s'est écoulée à ce jour et le montant restant est comptabilisé en tant qu'Autres créances. Cet actif représente les services qui doivent encore être rendus par les bénéficiaires. L'actif sera amorti dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition restante de ces plans.

Les coûts des attributions d'actions liées au groupe Syensqo sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives). La fluctuation de la juste valeur du passif sera présentée dans les résultats financiers en même temps que la fluctuation de la juste valeur des options/actions de couverture, qui couvriront partiellement l'impact.

Le passif sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. Cela s'applique également aux plans dont les droits sont acquis tant qu'il reste des options en circulation (non exercées).

Les passifs liés aux plans dont les droits sont entièrement acquis sont présentés comme courants étant donné que les bénéficiaires peuvent exercer leurs droits à tout moment. Les passifs liés aux plans dont les droits ne sont pas acquis sont présentés comme non courants.

Effets de la Scission partielle - modifications des plans

Dans le cadre de la Scission partielle, le Conseil d'administration de Solvay a approuvé les modifications des plans d'incitation à long terme (LTI) existants. Ces derniers ont été ajustés suivant les approches suivantes :

1. Approche actionnariale - Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir une option d'achat d'actions de Solvay SA/NV et une option d'achat d'actions de Syensqo SA/NV.
2. Approche de l'employeur - Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'actions de leur employeur.
3. Approche panier - Les attributions existantes ont été modifiées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir une option à la fois sur Solvay SA/NV et sur Syensqo SA/NV.

Plans de stock-options - (options sur actions) - (approche actionnariale)

Toutes les stock-options (options sur actions) en circulation ont été converties en options sur les actions du groupe Solvay et du groupe Syensqo, comme décrit ci-dessus. Les options peuvent être exercées individuellement sur les actions de chaque groupe, à l'exception du SOP 2022, qui est une « basket option » (option panier), autrement dit l'option est exercée simultanément sur les actions de Solvay et de Syensqo.

Depuis la Scission partielle de 2023, le SOP 2022 n'est plus classé comme un plan réglé en instruments de capitaux propres en raison de la caractéristique de « basket option ». Ce plan est traité à l'identique des attributions d'actions de Syensqo.

Les prix d'exercice de toutes les stock-options (à l'exception du SOP 2022) ont été réinitialisés à la date de la Scission partielle en tenant compte des cours de clôture des actions Solvay et Syensqo au 11 décembre 2023. Conformément aux exigences de la législation belge, la somme des nouveaux prix d'exercice des options Solvay et Syensqo est égale au prix d'exercice d'origine des plans.

En 2023, les options sur actions se traduisent par une charge de 3 millions d'euros, qui inclut l'impact des modifications du plan, et qui est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des frais administratifs. La valeur comptable du passif pour les stock-options de Syensqo au 31 décembre 2023 s'élève à 28 millions d'euros.

Comptabilisation des modifications

Conformément aux exigences de la norme IFRS 2 relative à la comptabilisation des modifications, le Groupe a obtenu des justes valeurs actualisées à l'aide de modèles Black-Scholes pour tous les plans de paiement fondés sur des actions à la date de la Scission partielle, sur la base (i) des conditions initiales, mais actualisées à la date de la Scission partielle, et (ii) des conditions modifiées. Les justes valeurs ont été comparées et en cas d'augmentation de la juste valeur dans le cadre des conditions modifiées, le Groupe comptabilisera ce coût supplémentaire sur la période d'acquisition restante des plans dont les droits ne sont pas acquis. Le coût supplémentaire lié aux plans dont les droits sont acquis a été intégralement comptabilisé dans les dépenses administratives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'impact de l'augmentation de la juste valeur pour les plans non acquis et acquis n'est pas significatif pour le Groupe.

Plan d'Unités d'actions de performance (Performance Share Unit, PSU) 2022 (approche actionnariale)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble des années 2022, 2023 et 2024. Les PSU ont été converties en RSU en appliquant une méthode d'extrapolation à la troisième année de performance (2024). La période d'acquisition reste inchangée. Les RSU ont été acquises à la fin du mois de décembre 2024 et les actions de Solvay et Syensqo seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2025.

PSU et Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) 2023 (approche de l'employeur)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble des années 2023 et 2024. Les PSU et RSU seront acquises à la fin du mois de décembre 2025 et les actions Solvay seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2026.

PSU et Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) 2024 (approche de l'employeur)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble de l'année 2024. Les PSU et RSU seront acquises à la fin du mois de décembre 2026 et les actions Solvay seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2027.

Plan d'achat d'actions pour les salariés (Employee Stock Purchase Plan, ESPP) 2022 (approche de l'employeur)

Les actions gratuites et correspondantes de l'ESPP ont été acquises à la fin du mois de septembre 2024 et remises aux employés à cette date.

Attributions d'actions Syensqo

Pour les attributions d'actions Syensqo, un passif est comptabilisé et évalué à 9 millions d'euros le 31 décembre 2024.

Les coûts des attributions liées aux actions Syensqo (1 million d'euros) sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives) du compte de résultat consolidé. La fluctuation de la juste valeur du passif (19 millions d'euros) est présentée dans les résultats financiers.

Plan de stock-options

Avant la Scission partielle, tous les plans de stock-options étaient réglés en instruments de capitaux propres. Suite à la Scission partielle, le Groupe doit également comptabiliser les attributions d'actions Syensqo (voir Approche actionnariale). Le tableau ci-dessous comprend à la fois les options sur les actions Solvay et les actions Syensqo. Aucun plan de stock-options n'a été accordé en 2024.

Plans d'options sur actions	2021	2020	2019	2018 - 2	2018 - 1	2017	2016
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2023	105 594	171 427	165 839	53 640	260 611	216 709	68 935
Options sur actions attribuées							
Pertes de droits et options expirées	-6 432	-5 417	-13 225	-5 588		-3 182	-8 839
Options sur actions exercées		-132 352	-112 687	-48 052	-171 604	-178 136	-60 096
Options sur actions Solvay							
Nombre d'options sur actions Solvay au 31 décembre 2024	99 162	33 658	39 927	0	89 007	35 391	0
Options sur actions Solvay exerçables au 31 décembre 2024		33 658	39 927	0	89 007	35 391	0
Prix d'exercice (en euros)	16,49	16,52	16,74	18,69	19,51	19,19	13,11
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	4,56	4,42	4,16	2,68	2,68	2,25	6,30
Options sur actions Syensqo							
Nombre d'options Syensqo sur actions au 31 décembre 2023	105 594	171 427	177 109	65 653	279 888	238 861	168 429
Pertes de droits et options expirées	-6 432	-5 417	-22 495	-5 588		-3 182	-108 833
Options sur actions exercées		-41 302	-31 593	-12 013	-12 999	-21 637	-59 596
Nombre d'options sur actions Syensqo au 31 décembre 2024	99 162	124 708	123 021	48 052	266 889	214 042	0
Options sur actions Syensqo exerçables au 31 décembre 2024		124 708	123 021	48 052	266 889	214 042	0
Prix d'exercice (en euros)	79,09	79,28	80,31	89,69	93,60	92,08	62,87
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	22,45	21,76	20,50	13,37	13,37	11,27	31,22

Plans d'options sur actions

2022

Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2023	102 336
Options sur actions attribuées	
Pertes de droits et options expirées	
Options sur actions exercées	
Scission Partielle de Syensqo	
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2024	102 336
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2024	0
Prix d'exercice (en euros)	84,34
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	30,58

Les options du SOP 2022 ont un prix d'exercice plus élevé que les autres SOP car ce plan a été converti en utilisant l'approche panier et pour chaque option exercée, le détenteur acquerra une action Solvay SA/NV et une action Syensqo SA/NV contre le paiement du prix d'exercice.

	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1^{er} janvier	1 145 091	21,82	3 072 197	102,45
Attribuées durant l'année	0		0	
Pertes de droits et options expirées pendant l'année	-42 683	16,25	-610 796	16,25
Exercées pendant l'année	-702 927	17,82	-539 838	17,82
Scission Partielle de Syensqo	0		-776 472	
31 décembre	399 481	34,81	1 145 091	21,82
Exerçables au 31 décembre	197 983		765 734	

Approche actionnariale

· Options sur actions Solvay	297 145	17,75	1 042 755	17,74
· Options sur actions Solvay exerçables au 31 décembre 2024	197 983		765 734	
· Options sur actions Syensqo ⁽¹⁾	875 874	87,47	1 258 672	83,54
· Options sur actions Syensqo exerçables au 31 décembre 2024	776 712		929 940	

Approche panier⁽²⁾

· Options panier sur actions	102 336	84,34	102 336	84,34
· Options panier sur actions exerçables au 31 décembre 2024	0		0	

(1) Avant la Scission partielle, seules des options sur les actions Solvay existaient.

(2) Après la réalisation de la Scission partielle, l'approche actionnariale ou l'approche panier ont été appliquées aux plans SOP.

En 2024, les options sur actions se sont traduites par une charge de 1 million d'euros comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des frais administratifs. La valeur comptable du passif pour les stock-options de Syensqo au 31 décembre 2024 s'élève à 9 millions d'euros.

Durée contractuelle moyenne pondérée restante des plans de stock-options

En années	2024	2023
2015		0,0
2016	0,0	0,2
2017	0,2	1,2
2018-1	1,2	2,2
2018-2	1,6	2,6
2019	2,2	3,2
2020	3,2	4,2
2021	4,1	5,1
2022	3,0	4,0

Plan d'unités d'actions de performance (Performance Share Units Plan, PSU)

Performance share units	Plan 2024	Plan 2023
Nombre de PSUs	265 834	190 156
Date d'attribution	21/03/2024	07/03/2023
Date d'acquisition	01/01/2027	01/01/2026
Période d'acquisition des droits	21/03/2024 au 31/12/2026	07/03/2023 au 31/12/2025
Conditions de performance	<p>40% des PSUs initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA sous-jacent pour les 3 années (2024,2025,2026) et qui se termine le 31 décembre 2026</p> <p>40% des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2024,2025,2026)</p> <p>20% des PSUs initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2024,2025,2026)</p> <p>L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années.</p>	<p>40% des PSUs initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA sous-jacent pour les 3 années (2023,2024,2025) et qui se termine le 31 décembre 2025</p> <p>40% des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2023,2024,2025)</p> <p>20% des PSUs initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2023,2024,2025)</p> <p>L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années.</p>
Validation des conditions de performance	Par le Conseil d'administration	Par le Conseil d'administration

En 2024, le Conseil d'administration a proposé au personnel exécutif un Plan d'unités d'actions de performance (PSU), dans le but de promouvoir la réussite à long terme et de mettre davantage l'accent sur la performance durable au profit du groupe Solvay et de ses parties prenantes. Tous les cadres concernés ont souscrit aux PSU qui leur ont été proposées en 2024 avec une juste valeur à la date d'attribution de 24,83 euros représentant le cours moyen de l'action sur les 30 jours précédant l'offre. La condition de performance relative au rendement total pour l'actionnaire (TSR) a été remplie à la fin de l'année 2024.

Pour le plan PSU 2023, les participants qui sont également membres de l'équipe dirigeante (Executive Leadership Team) (y compris le CEO) à la date d'attribution doivent remplir une condition de performance supplémentaire. Si la réalisation des conditions de performance décrites dans le tableau ci-dessus est positive (supérieure à 0), la livraison des PSU est soumise à un ajustement supplémentaire basé sur la performance du rendement total pour les actionnaires (TSR) du Groupe par rapport au TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600 pour la période équivalente à la période de performance. La condition de performance TSR a été remplie en partie à la fin de l'année 2024.

Le plan PSU 2022 a été converti en plan RSU en 2023. Les actions seront livrées en mars 2025.

Le plan PSU 2021 est un plan réglé en espèces assorti d'une période d'acquisition de 3 ans qui a été acquis le 31 décembre 2023. Le paiement a été déterminé sur la base du prix moyen de l'action du groupe Solvay (104,29 euros) au cours d'une période de négociation de 10 jours se terminant le 30 novembre 2023. Au 31 décembre 2023, le passif cumulé était de -9 millions d'euros. En juin 2024, le passif a été réglé.

En 2024, l'impact sur le compte de résultat consolidé en matière de PSU (net de couverture, voir note F32 Instruments financiers) s'élève à un coût de -2 millions d'euros, contre un coût de -12 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, 265 834 PSU 2024 et 259 924 PSU 2023 étaient en circulation. Afin de régler le plan PSU 2023 intégralement en actions Solvay, un ratio de conversion de 4,53 a été utilisé et le résultat du calcul a été arrondi pour obtenir un nombre entier d'actions.

Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU)

En 2024, le Conseil d'administration a offert au personnel exécutif deux Plans d'unités d'actions restreintes (RSU), avec l'objectif d'encourager les bénéficiaires à rester employés par le Groupe en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Tous les cadres concernés ont souscrit aux RSU qui leur ont été proposées en 2024 avec une juste valeur à la date d'attribution de 24,83 euros représentant le cours boursier moyen de l'action du Groupe Solvay sur les 30 jours précédant l'offre.

Les Unités d'actions restreintes sont des plans fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, avec une date d'acquisition fixée au 31 décembre 2026, après laquelle des actions seront émises si les conditions d'acquisition des droits sont remplies.

En 2024, l'impact des RSU sur le compte de résultat consolidé s'élève à un coût de -6 millions d'euros, contre -8 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, 113 974 RSU 2024, 144 369 RSU 2023 et 79 628 RSU 2022 étaient en circulation. Afin de régler le plan RSU 2023 intégralement en actions Solvay, un ratio de conversion de 4,53 a été utilisé et le résultat du calcul a été arrondi pour obtenir un nombre entier d'actions.

Plan d'achat d'actions pour les salariés (Employee Stock Purchase Plan, ESPP)

En septembre 2022, Solvay a lancé son premier plan d'achat d'actions pour les salariés (ESPP). En participant à ce plan, les employés avaient la possibilité d'acheter des actions du groupe Solvay à des conditions préférentielles. La juste valeur à la date d'attribution était de 82,85 euros, ce qui représente le prix moyen de l'action sur le marché boursier pendant les 30 jours précédant l'offre. Conformément aux exigences de la norme IFRS 2, la juste valeur de l'ESPP a été mise à jour à 18,23 euros, soit la juste valeur initiale à la date d'attribution ajustée par le cours de clôture moyen pondéré des deux Groupes pour les 30 jours suivant la Scission partielle (22% de la juste valeur initiale à la date d'attribution allouée à Solvay).

Ces collaborateurs ont reçu une action gratuite du groupe Solvay pour avoir adhéré au plan ainsi qu'une action correspondante pour deux actions achetées.

Le 30 septembre 2024, 91 718 actions ont été attribuées aux salariés. En 2024, l'impact de l'ESPP sur le compte de résultat consolidé s'élève à un coût de -1 million d'euros.

Les droits du plan ont été acquis le 30 septembre 2024, ce qui a donné lieu à l'émission d'actions gratuites et d'actions correspondantes.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a permis au Groupe d'acquérir 1 241 675 actions Solvay en 2024, dans le but d'honorer toute obligation de livraison d'actions Solvay découlant de l'attribution de ses plans de rémunération variable à long terme 2022, 2023 et 2024 (Performance Share Units, Restricted Share Units et ESPP).

Flux de trésorerie sur actions propres et actions Syensqo

L'acquisition/la vente d'actions propres en 2024 comprend les produits en espèces reçus de la vente d'actions Syensqo liée au règlement des plans de rémunération variable à long terme pour 15 millions d'euros, de la vente d'actions Solvay liée au règlement des plans de rémunération variable à long terme pour 7 millions d'euros et des transactions de rachat d'actions pour -37 millions d'euros.

NOTE F30

AVANTAGES DU PERSONNEL

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Le Groupe offre à ses membres du personnel différents avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme et des avantages liés à la cessation d'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays, d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses membres du personnel ou d'obligations implicites.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en plans à cotisations définies ou en plans d'avantages sociaux définis.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité distincte est seule responsable du versement aux membres du personnel des sommes qui leur sont dues. La charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant la période.

Plans d'avantages sociaux définis

Les plans d'avantages sociaux définis désignent tous les plans autres que les plans à cotisations définies et incluent :

- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, autres obligations postérieures à l'emploi ; et avantages complémentaires comme les régimes médicaux postérieurs à l'emploi.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode (méthode des unités de crédit projetées) qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes et de l'inflation des coûts médicaux. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les taux d'actualisation sont les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés, et qui présentent des échéances proches de la durée de l'engagement de retraite correspondant.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime finançant le régime, le cas échéant. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est comptabilisée au passif. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du plan d'avantages sociaux définis et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est comptabilisé. Par conséquent, le montant auquel un tel actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière peut être soumis à un plafond.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des charges d'intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des modifications ou réductions du régime et des gains et pertes sur liquidation.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation des obligations au titre des prestations, les produits financiers sur les actifs des régimes (obtenus en multipliant la juste valeur des actifs des régimes par le taux d'actualisation), ainsi que les intérêts sur l'effet du plafond des actifs sont comptabilisés sur une base nette, en charges financières nettes (coût d'actualisation des provisions).

Les réévaluations du passif net ou de l'actif net se composent :

- des gains et pertes actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) comptabilisés en autres éléments du résultat global ;
- des changements liés aux modifications du régime, comptabilisés en résultat ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé.

Autres avantages du personnel à long terme et avantages liés à la cessation d'emploi

- D'autres avantages à long terme liés à l'ancienneté sont accordés aux salariés en fonction de leurs années d'ancienneté au sein du Groupe. Les avantages liés à la cessation d'emploi comprennent les régimes de retraite anticipée. Les autres avantages du personnel à long terme et les avantages liés à la cessation d'emploi sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en charges financières nettes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.
- Les calculs actuariels des principales obligations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme sont réalisés par des actuaires indépendants.

Aperçu

Provisions par type d'avantages

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages postérieurs à l'emploi	596	705
Autres avantages à long terme	44	47
Indemnités de cessation d'emploi	33	42
Total avantages du personnel	674	794

A. Avantages postérieurs à l'emploi - régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, Solvay verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance.

B. Avantages postérieurs à l'emploi - plans d'avantages sociaux définis

Les plans d'avantages sociaux définis sont soit financés par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance externes (« plans capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« plans non capitalisés »). Les régimes non capitalisés n'ont pas d'actifs de régime qui leur sont dédiés.

Le passif net résulte de la compensation des provisions et de l'excédent des actifs du régime.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions	596	705
Excédent des actifs du régime (inclus dans les prêts et autres actifs non courants)	-67	-90
Passif net	529	614
	2024	2023
Charge opérationnelle	9	31
Charge financière	22	34

La charge opérationnelle comprend les coûts des services actuels de 12 millions d'euros (28 millions d'euros en 2023) (voir également B.3.).

B.1. Gestion des risques

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition aux obligations au titre des plans d'avantages sociaux définis découlant de services futurs en convertissant les plans actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre (les plans hybrides, les plans de retraite à solde de caisse, les plans à cotisations définies) ou en les fermant aux nouveaux arrivants.

Solvay procède à un suivi permanent de son exposition aux risques, en particulier pour les risques suivants :

Volatilité des actifs

Bien qu'ils soient censés surpasser les obligations d'entreprises sur le long terme, les instruments de capitaux propres créent une volatilité et un risque à court terme. Pour atténuer ce risque, l'allocation aux instruments de capitaux propres est contrôlée à l'aide de techniques de gestion de l'actif et du passif, afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs à long terme du Groupe et des régimes respectifs.

Variation du rendement des obligations

Une baisse des rendements des obligations d'entreprises entraînera une augmentation de la valeur comptable des passifs du régime. Pour les régimes capitalisés, cet impact sera partiellement compensé par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

Les rendements des obligations d'entreprises dépendent fortement de la situation des marchés mondiaux et locaux, des décisions des banques centrales et de la situation politique.

Les événements qui ont actuellement un impact sur les marchés financiers sont les suivants :

- la perspective d'une croissance lente dans le monde avec une fragmentation par zones géographiques ;
- l'anticipation d'une baisse des taux par les banques centrales américaine et européenne ;
- une réduction de l'inflation, mais avec des signes de résistance de certains éléments de l'inflation sous-jacente ;
- l'instabilité politique persistante liée à la guerre à Gaza, à l'Ukraine, aux tensions avec la Chine, et à l'issue des élections américaines.

Par conséquent, les rendements dans les principales zones monétaires (zone euro, Royaume-Uni et États-Unis) augmentent par rapport à la fin de 2023 (voir Hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer le passif). Le résultat est une diminution des obligations du Groupe au titre des prestations définies en 2024.

Risque d'inflation

Les obligations au titre des prestations définies sont liées à l'inflation. Par conséquent, une inflation plus importante pourra entraîner une augmentation de l'obligation en matière de prestations (bien que, dans la plupart des cas, des plafonnements soient mis en place concernant le niveau des hausses de l'inflation afin de constituer une protection en cas d'inflation particulièrement importante). Une partie limitée des actifs n'est pas affectée par l'inflation ou n'y est que partiellement corrélée. De ce fait, une hausse de l'inflation provoquera également la hausse des passifs nets du plan.

Le taux d'inflation de chaque pays est basé sur le Global Economic Consensus Forecast (GCF), à l'exception du Royaume-Uni, dont les informations proviennent de la Banque d'Angleterre. Les hypothèses d'inflation à long terme ont limité la variation à la baisse dans la zone euro par rapport à 2023. Au Royaume-Uni, les perspectives pour l'indice des prix de détail et l'indice des prix à la consommation ont légèrement augmenté par rapport à 2023.

Espérance de vie

La plupart des obligations des régimes visent à apporter des avantages aux bénéficiaires durant leur vie. L'allongement de l'espérance de vie va dès lors augmenter le passif des régimes.

Risque réglementaire

En ce qui concerne de manière spécifique les régimes capitalisés, le Groupe est exposé au risque d'un financement externe soumis à des contraintes réglementaires. Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur les obligations au titre des prestations définies, mais pourrait exposer le Groupe à d'importantes sorties de trésorerie.

B.2. Description des obligations

Ces provisions sont constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles locales ou avec les pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

En 2024, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants se trouvent au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Belgique et au Brésil. Ces six pays représentent 98% du total des obligations au titre des prestations définies et 99% du total des actifs comptabilisés au titre des régimes.

31 décembre 2024

En millions d'euros	Obligations à prestations définies	En %	Actifs du régime comptabilisés	Passif net/(Actif)	En %	Ratio des actifs du régime sur obligations à prestations définies	dont Actif Surplus reconnu au Bilan
Royaume-Uni	134	8%	131	4	1%	97%	0
États-Unis	231	13%	208	23	4%	90%	3
France	574	33%	293	282	53%	51%	34
Allemagne	362	21%	175	187	35%	48%	0
Belgique	284	17%	298	-15	-3%	105%	29
Brésil	93	5%	66	27	5%	71%	0
Autres pays	37	2%	15	23	4%	39%	0
Total	1 714	100%	1 185	529	100%	69%	67

L'excédent d'actifs représente un avantage économique pour le Groupe ou peut revenir à la société en cas de liquidation des régimes. Les principaux pays où les actifs reconnus sont excédentaires sont la Belgique et la France. En Belgique, l'excédent peut être utilisé pour compenser les cotisations de l'employeur. Pour la France, l'excédent concerne les créances pour les pensionnés dont les rentes sont administrées par le Groupe, mais sont partiellement prises en charge par des sociétés tierces.

31 décembre 2023

En millions d'euros	Obligations à prestations définies	En %	Actifs du régime comptabilisés	Passif net/(Actif)	En %	Ratio des actifs du régime sur obligations à prestations définies	dont Actif Surplus reconnu au Bilan
Royaume-Uni	142	8%	139	3	0%	98%	12
États-Unis	231	13%	207	24	4%	89%	10
France	632	34%	288	344	56%	46%	33
Allemagne	388	21%	190	199	32%	49%	0
Belgique	274	15%	292	-18	-3%	107%	34
Brésil	129	7%	90	39	6%	70%	0
Autres pays	38	2%	16	23	4%	41%	2
Total	1 836	100%	1 222	614	100%	67%	90

France

Solvay contribue à plusieurs plans d'avantages sociaux définis en France. Les régimes les plus importants sont le régime obligatoire français d'indemnités de départ à la retraite et trois régimes complémentaires fermés. Solvay conserve la plupart des engagements des plans d'avantages sociaux définis après la Scission partielle.

Le régime principal est destiné à tous les anciens collaborateurs de Rhodia qui ont cotisé au régime avant sa fermeture dans les années 1970. Il offre une garantie de prestations complète basée sur le salaire de fin de carrière ; plus de 99% des passifs sont imputables aux retraités actuels. Le régime est partiellement capitalisé. Fin décembre 2024, une contribution volontaire supplémentaire de 30 millions d'euros a été versée au régime (18 millions d'euros en 2023).

Conformément à la législation française, des garanties adéquates ont été fournies.

Allemagne

Solvay contribue à plusieurs plans d'avantages sociaux définis en Allemagne. Les régimes les plus importants sont un régime fermé et basé sur le salaire de fin de carrière et un ouvert à solde de caisse. Au 31 décembre 2024, environ 79% des engagements sont attribuables aux retraités actuels. Les régimes sont partiellement capitalisés.

Belgique

Solvay contribue à deux plans d'avantages sociaux définis en Belgique. Il s'agit de régimes de retraite capitalisés. Le régime destiné aux cadres est fermé depuis la fin de 2006 et celui destiné aux employés et aux ouvriers, depuis 2004. Les prestations pour services passés associées à ces régimes sont adaptées chaque année en fonction de l'augmentation de salaire annuelle et de l'inflation (« gestion dynamique »). Comme c'est l'usage en Belgique, en raison d'une imposition forfaitaire favorable pour les retraites, la plupart des prestations font l'objet d'un versement unique.

De plus, Solvay contribue à deux plans ouverts d'avantages sociaux définis, classifiés comme plans d'avantages sociaux définis pour des raisons comptables en raison des garanties minimum expliquées ci-après. Ce sont des régimes de retraite capitalisés ouverts depuis début 2007 pour celui destiné aux cadres, et depuis début 2005 pour celui destiné aux employés et aux ouvriers. Les participants ont le choix d'investir leurs contributions entre quatre types de fonds d'investissement (de « prudent » à « dynamique »). Toutefois, indépendamment de leur choix, la loi belge prévoit l'obligation pour l'employeur de garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour le Groupe. Depuis 2016, le rendement a été fixé à 1,75% pour les deux types de contributions, qui est le minimum de la fourchette prévue par la loi depuis le 1^{er} janvier 2016 (1,75% à 3,75%). À partir du 1^{er} janvier 2025, le rendement minimum sera fixé à 2,50%. À la fin de 2024, le passif net comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière sur ces régimes n'était pas significatif.

Les régimes de Solvay sont administrés par le biais du fonds de pension Solvay qui opère conformément aux législations locales en matière de financement minimum, de principes d'investissement, d'états financiers audités, de dépôts auprès d'organismes gouvernementaux et de principes de gouvernance. Le Fonds de pension est géré par le biais d'une assemblée générale et d'un Conseil d'administration qui délègue les activités quotidiennes à un comité opérationnel.

Solvay contribue à quelques régimes de retraite de plus petite taille. Tous ces régimes sont assurés.

États-Unis

Solvay a contribué à deux régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis, un régime qualifié et un régime non qualifié.

Un régime qualifié est un régime de retraite financé par l'employeur qui qualifie pour un traitement fiscal spécial en vertu de la Section 401(a) de l'Internal Revenue Code. Les plans d'avantages sociaux définis sont fermés aux nouveaux arrivants. Les collaborateurs nouvellement embauchés sont éligibles pour participer à un plan à cotisations définies. Le régime de retraite qualifié à prestations définies est capitalisé alors que le régime de retraite non qualifié à prestations définies n'est pas capitalisé. Le régime qualifié constitue la majeure partie des engagements de pensions au 31 décembre 2024.

Les régimes de Solvay sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de Pension Benefit Guaranty Corporation, le cas échéant. Ces régimes sont revus et suivis au niveau local par des comités fiduciaires en ce qui concerne les investissements et les questions administratives.

En ce qui concerne le régime américain qualifié, les cotisations de Solvay tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles, tous deux réglementés par les autorités fiscales.

Certains participants éligibles peuvent également choisir de recevoir leur retraite sous forme d'un versement unique au lieu de paiements mensuels.

À la fin de l'année, environ 24% du passif est imputable aux membres du personnel actuels, 11% aux anciens membres du personnel qui n'ont pas encore commencé à recevoir des versements, et 65% aux retraités actuels.

Royaume-Uni

Solvay contribue à un plan d'avantages sociaux définis, le Fonds de pension à prestations définies (Solvay Defined Benefits Pension Fund). Il s'agit d'un régime de retraite financé par le salaire final, qui donne le droit d'accumuler un pourcentage du salaire par année de service. Il a été fermé aux nouveaux arrivants en 2005 et remplacé par un régime à cotisations définies.

Au 31 décembre 2024, environ 1% du passif est imputable aux membres du personnel actuels, 35% aux anciens membres du personnel et 64% aux retraités actuels.

Le Fonds de pension Solvay fonctionne et se conforme à la législation locale dans un vaste cadre réglementaire. L'autorité de tutelle des régimes de retraite applique une approche fondée sur les risques ainsi qu'un code de pratique qui fournit des conseils aux mandataires et aux employeurs des régimes à prestations définies sur la façon de respecter les exigences de financement des régimes. En vertu de la législation britannique, il est soumis à une obligation de financement spécifique qui exige que les régimes de retraite soient capitalisés prudemment.

Le Fonds de pension est dirigé par un Conseil de mandataires. Ils gèrent le Fonds de manière prudente et équitable. Les mandataires déterminent les passifs utilisés pour répondre aux objectifs de financement obligatoire sur la base d'hypothèses économiques et actuarielles prudentes. Toute insuffisance ou tout déficit, une fois que ces passifs ont été déduits des actifs du fonds, doit être réduit par des cotisations supplémentaires dans un délai correspondant à la capacité de l'employeur à payer et à la solidité des engagements ou des sûretés conditionnelles proposés.

Le Fonds de pension est soumis à un cycle d'évaluation triennal à des fins de financement. Cette évaluation est effectuée par l'actuaire du régime conformément à la réglementation britannique et elle fait l'objet d'une discussion entre les mandataires et l'employeur finançant le régime afin de convenir des hypothèses d'évaluation et d'un plan de financement.

En décembre 2023, avant la scission du fonds de pension de Rhodia, Solvay a apporté une contribution volontaire de 75 millions de livres sterling.

La dernière évaluation a été réalisée le 31 mars 2022 et a établi un taux de cotisation fixe de la rémunération ouvrant droit à pension pour les membres actifs ainsi qu'un plan de recouvrement des déficits. Le plan de recouvrement prévoyait le paiement de cotisations au titre du déficit par la société jusqu'au 30 juin 2023. En mai 2023, une contribution volontaire exceptionnelle a été versée par la société au fonds (10 millions de livres sterling), ce qui a conduit à un accord selon lequel aucune autre cotisation au titre du déficit ne doit être versée par l'entreprise au fonds après juin 2023.

Autres régimes

La majorité des obligations sont associées à des régimes de retraite. Dans certains pays (principalement en Belgique, au Brésil et aux États-Unis), il existe également des régimes médicaux postérieurs à l'emploi, qui représentent 4% (4% en 2023) du total des obligations au titre des régimes à prestations définies.

B.3. Impacts financiers

Évolution du passif net

En millions d'euros	2024	2023
Montant net comptabilisé au début de la période	614	810
Charge nette comptabilisée au compte de résultats - Plans d'avantages sociaux définis	31	65
Contributions réelles de l'employeur / avantages payés directement	-52	-173
Acquisitions et cessions	0	0
Réévaluations avant l'impact de la limite du plafond des actifs	-60	31
Variation de l'effet de la limite du plafond des actifs sur les réévaluations	0	-4
Reclassements et autres mouvements	1	2
Écarts de conversion	-5	0
Scission partielle	0	-116
Montant net comptabilisé en fin de période	529	614

Les réévaluations avant l'impact de la limite du plafond des actifs de -60 millions d'euros incluent :

- le rendement favorable des actifs des régimes (hors intérêts comptabilisés au compte de résultat consolidé) de -6 millions d'euros ;
- l'augmentation des taux d'actualisation de -83 millions d'euros, principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Brésil et dans la zone euro ;
- la diminution du taux d'inflation de -17 millions d'euros pour la zone euro ;
- d'autres réévaluations dues aux changements dans les autres hypothèses financières, la démographie et les effets de l'expérience de 46 millions d'euros.

Charge nette

En millions d'euros	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	12	28
Coût des services passés (y compris les réductions de régime et liquidations de plans)	-5	1
Coût des services rendus	7	29
Coût financier	67	86
Produit financier	-45	-52
Intérêts nets	22	34
Frais administratifs payés	2	1
Charge nette comptabilisée au compte de résultats - Plans d'avantages sociaux définis	31	65
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-60	26

Le coût des services rendus et les frais administratifs de ces plans d'avantages sociaux sont comptabilisés en coût des ventes, en frais administratifs, en frais de recherche et développement, en gains et pertes d'exploitation et en résultat des assainissements historiques. Les intérêts nets sont comptabilisés en charges financières.

En 2024, les coûts des services rendus au cours de la période du Groupe se sont élevés à 12 millions d'euros (28 millions d'euros en 2023), dont 10 millions d'euros (25 millions d'euros en 2023) se rapportaient à des régimes capitalisés et 3 millions d'euros (4 millions d'euros en 2023) à des régimes non capitalisés.

Passif net

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 579	1 678
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	-1 185	-1 222
Déficit des régimes capitalisés	394	456
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	135	159
Déficit / surplus (-)	529	614
Montants non comptabilisés comme actifs suite au plafonnement des actifs (comptabilisés en autres éléments du résultat global)	0	0
Obligation nette (actif net)	529	614
Obligation comptabilisée	596	705
Actif comptabilisé	-67	-90

Changements dans les obligations à prestations définies

En millions d'euros	2024	2023
Obligations à prestations définies en début de période	1 836	3 800
Coût des services rendus au cours de la période	12	28
Coût des services passés (y compris les réductions de régime)	-5	1
Coût financier	67	86
Contributions de l'employé	2	2
Liquidations de plans	0	0
Acquisitions et cessions (-)	0	0
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-54	162
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques</i>	0	7
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses économiques</i>	-100	-1
<i>Gains et pertes actuariels liés à l'expérience</i>	45	156
Avantages payés	-147	-134
Écarts de conversion	0	0
Scission partielle	0	-2 148
Reclassements et autres mouvements	3	37
Obligations à prestations définies en fin de période	1 714	1 836
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 579	1 678
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	135	159

Variation de juste valeur des actifs du régime

En millions d'euros	2024	2023
Juste valeur des actifs du plan en début de période	1 222	2 995
Produit financier	45	52
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	6	132
Rendement sur régimes d'actifs (hors montant en intérêts nets inclus dans le surplus d'actifs)	6	132
Contributions de l'employeur	52	173
Contributions de l'employé	2	2
Frais administratifs payés	-2	-1
Acquisitions / Cessions (-)	0	0
Liquidations de plans	0	0
Avantages payés	-147	-134
Écarts de conversion	5	0
Scission partielle	0	-2 032
Reclassements et autres mouvements	2	35
Juste valeur des actifs du plan en fin de période	1 185	1 222
Rendement réel des actifs du plan (inclus dans le surplus d'actif)	51	184

En 2024, le rendement total des actifs des régimes, y compris le produit financier, correspond à un gain de 51 millions d'euros, contre 184 millions d'euros en 2023.

En 2024, les contributions en espèces du Groupe ont atteint 52 millions d'euros (173 millions d'euros en 2023), dont 30 millions d'euros (29 millions d'euros en 2023) de contributions volontaires en espèces et 22 millions d'euros (144 millions d'euros en 2023) de paiements de prestations directes et de contributions obligatoires à des fonds.

En 2024, une contribution volontaire en espèces au fonds de pension en France (30 millions d'euros) a été effectuée afin d'améliorer le niveau de financement et de réduire encore davantage les risques avec les actifs supplémentaires du régime.

Catégories d'actifs du régime

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	17%	18%
Obligations	71%	76%
Immobilier et infrastructures	2%	2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3%	3%
Dérivés	0%	0%
Autres	7%	1%
Total	100%	100%

Concernant les actifs investis, il faut souligner que ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions de Solvay ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par Solvay. Ceci n'exclut pas la présence d'actions Solvay dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Variation du plafonnement des actifs

En millions d'euros	2024	2023
Effet de la limite du plafond de l'actif en début de période	0	4
Scission partielle		-4
Variation de l'effet de la limite du plafond des actifs sur les réévaluations	0	0
Effet de la limite du plafond de l'actif en fin de période	0	0

Hypothèses concernant les prestations futures versées

Les prestations attendues du plan d'avantages sociaux définis pour les années à venir sont les suivantes :

Période	Total	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Autres
2025	137	94	7	23	13
2026	152	108	8	23	13
2027 - 2029	439	311	25	64	39

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer le passif

Certains régimes de retraite chez Solvay prévoient des paiements en rentes, ajustés régulièrement pour atténuer les effets de l'augmentation du coût de la vie.

L'hypothèse relative à l'augmentation des salaires est utilisée pour déterminer ce que sera le salaire des collaborateurs en fin de carrière, puisque les plans d'avantages sociaux définis tiennent compte du dernier salaire. Cette hypothèse comprend l'impact de l'inflation et des augmentations de salaire.

L'hypothèse de croissance des retraites définit les ajustements futurs attendus pour ces paiements de rentes. Le régime définit comment ces paiements de rente seront ajustés et peuvent être indexés à l'inflation. Les hypothèses sur l'accroissement des retraites s'appliquent principalement aux régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

L'hypothèse sur l'inflation à long terme est présentée séparément étant donné que les hypothèses sur les augmentations de salaire et sur l'accroissement des retraites englobent plus de variables que l'inflation.

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40%	3,00%	5,50%	4,50%	5,40%	4,75%
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	1,80% - 4,00%	2,00% - 4,00%	3,00%	2,75%	3,10%	3,75%
Inflation à long terme	1,80% - 2,00%	2,00% - 2,25%	3,00%	2,75%	2,20%	2,25%
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00% - 2,00%	0,00% - 2,25%	2,90%	2,55%	N/A	N/A

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,00%	3,75%	4,50%	4,75%	4,75%	5,00%
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	2,00% - 4,00%	2,00% - 4,25%	2,75%	2,50% - 3,00%	3,10%	3,10%
Inflation à long terme	2,00% - 2,25%	2,00% - 2,50%	2,75%	3,00%	2,25%	2,50%
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00% - 2,25%	0,00% - 2,50%	2,55%	2,80%	N/A	N/A

Les hypothèses actuarielles concernant la mortalité future sont fondées sur les tables de mortalité nationales récentes. Ces hypothèses se traduisent au 1^{er} janvier 2024 par une espérance de vie résiduelle moyenne en années pour une personne prenant sa retraite à 65 ans :

En années	Belgique	France	Allemagne	Royaume-Uni	États-Unis
Pensionné au terme de la période de référence					
Homme	19	25	21	22	21
Femme	22	29	24	24	23
Pensionné 20 ans après la fin de la période de référence					
Homme	20	28	23	23	22
Femme	24	32	26	26	24

Dans la plupart des pays, les hypothèses de mortalité reflètent les données effectives actuelles du régime ou les prévisions de Solvay en termes d'évolution de la mortalité.

Les hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations au 31 décembre 2024 sont fondées sur la durée suivante des engagements en matière d'avantages du personnel :

	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis
Durée en années	9,2	12,7	7,2

Sensibilités sur l'obligation de prestations définies pour les avantages postérieurs à l'emploi

Chaque sensibilité est calculée en partant du principe que toutes les autres hypothèses restent constantes. Les facteurs et conditions économiques affectent souvent plusieurs hypothèses simultanément.

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'actualisation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone euro	-25	25
Royaume-Uni	-4	4
États-Unis	-4	4
Autres	-2	2
Total	-35	35

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'inflation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone euro	24	-23
Royaume-Uni	3	-3
États-Unis	0	0
Autres	2	-2
Total	29	-28

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'augmentation des salaires :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone euro	2	-2
Royaume-Uni	0	0
États-Unis	0	0
Autres	0	0
Total	2	-2

Sensibilité à un changement d'un an sur les tables de mortalité – le tableau présente les impacts quand l'âge de tous les bénéficiaires augmente ou diminue d'un an :

En millions d'euros	Augmentation de 1 an	Diminution de 1 an
Zone euro	-49	50
Royaume-Uni	-6	6
États-Unis	-5	5
Autres	-3	3
Total	-63	64

NOTE F31

PROVISIONS

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Les provisions sont comptabilisées (a) si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et (c) si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de référence, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant correspond à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation. Les effets des modifications des taux d'actualisation sont généralement comptabilisés dans le résultat financier.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu si le Groupe éteint l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formel détaillé pour la restructuration et qu'il a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il procédera à la restructuration, soit en commençant à mettre en œuvre le plan, soit en annonçant ses principales caractéristiques aux personnes concernées. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Coûts d'assainissement de l'environnement

Les passifs environnementaux sont principalement liés à des activités non courantes (sites fermés, activités abandonnées ou activités cédées pour lesquelles Solvay maintient certains engagements) et, dans une moindre mesure, aux activités poursuivies (voir les commentaires ci-dessous).

Une provision environnementale est comptabilisée, conformément à la norme IAS 37, lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera une sortie probable de ressources (dépenses/décaissements) pour la régler et pour laquelle une estimation fiable de ces sorties et du moment où elles se produiront peut être effectuée.

Les dépenses environnementales comprennent, sans s'y limiter, les éléments clés suivants :

- Coûts d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des sols et des eaux souterraines
- Coût lié au démantèlement lorsqu'il est nécessaire pour satisfaire à une obligation d'assainissement ou de permis
- Le désamiantage lorsque la réglementation l'impose
- Enquêtes et études environnementales (évaluations des risques, phases I et II, sol et eaux souterraines)

Le montant des provisions environnementales à la clôture est basé sur la valeur actuelle nette des futurs flux de trésorerie nécessaires, pour les années en cours et à venir, pour régler les obligations d'assainissement. Les prévisions de dépenses sont basées sur les estimations de consultants externes, lorsque cela est approprié et possible. Les dépenses futures sont prévues et révisées, deux fois par an, et validées trimestriellement par des experts financiers de Solvay Finance et des experts industriels qualifiés dirigés par le directeur de la réhabilitation environnementale du Groupe, et bénéficient des apports du personnel du département juridique pour l'évolution de la réglementation environnementale.

En l'absence d'obligations probables, un passif éventuel peut être indiqué pour représenter le passif futur possible. Dans certains cas, les passifs éventuels ne peuvent pas être quantifiés. Voir la Note F36 Passifs éventuels et garanties financières.

En millions d'euros	Restructurations	Environnement	Litiges	Autres	Total
31 décembre 2023	83	506	61	202	852
Dotations	123	97	14	80	314
Reprises de montants non utilisés	-34	-11	-8	-26	-79
Utilisations	-73	-66	-8	-52	-199
Effet de la désactualisation	0	-6	1	0	-6
Réévaluations	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-9	-2	1	-10
Acquisitions et variations de périmètre	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Transfert aux passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-3	1	-2
31 décembre 2024	99	511	55	205	871
Dont provisions courantes	67	70	29	149	315

Les provisions ont augmenté de 19 millions d'euros en 2024, dont une augmentation de 16 millions d'euros pour la restructuration et de 5 millions d'euros pour l'environnement en partie compensées par une baisse de -2 millions d'euros pour litiges et autres provisions.

Voir ci-dessous pour plus de détails sur la comptabilisation et les ajouts aux provisions.

Les mouvements dans les Autres provisions sont principalement liés à des ajustements postérieurs à la clôture résultant de garanties de fusions et d'acquisitions, y compris des indemnités pour l'assainissement de l'environnement sur des sites faisant l'objet d'un désinvestissement.

La Direction estime l'utilisation (décaissements) des provisions (autres que les avantages du personnel) comme suit :

En millions d'euros	Endéans 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	243	71	197	511
Total provisions pour litiges	235	25	0	260
Total provisions pour restructuration	99			99
31 décembre 2024	578	96	197	871

Provisions pour restructuration

En 2024, ces provisions s'élevaient à 99 millions d'euros contre 83 millions d'euros fin 2023.

Les provisions à la fin de 2024 concernent principalement les charges de restructuration pour la simplification de toutes les fonctions de support dans le cadre du programme de simplification et de transformation du Groupe, y compris les mesures de transformation stratégique, les fermetures de sites et la sortie du Transition Services Agreement (TSA). Selon l'accord TSA, Solvay sera dédommagé par Syensqo pour les coûts de restructuration actuellement estimés à 22 millions d'euros (19 millions d'euros dans Autres créances et 3 millions d'euros dans Prêts et autres actifs).

Provisions environnementales

Ces provisions s'élevaient à 511 millions d'euros à fin 2024, contre 506 millions d'euros à fin 2023 et concernent :

- L'exploitation des mines et forages dans la mesure où la législation ou les permis d'exploitation relatifs aux carrières, mines et forages contiennent des obligations de dédommagement des tiers. Ces provisions s'élevaient à 148 millions d'euros à la fin de 2024 et la plupart d'entre elles, sur la base d'avis d'experts locaux, devraient être utilisées dans un horizon de 20 ans.
- Les digues à chaux (bassins de décantation liés principalement à des usines de carbonate de soude), les décharges sur sites ou les décharges de tiers (liées à plusieurs activités industrielles). Ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans.
- Divers types de pollution (organique, inorganique) résultant de diverses productions chimiques. Elles couvrent principalement les activités abandonnées ou les sites fermés. La plupart de ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans.

La variation des provisions environnementales a également été influencée par l'augmentation du taux d'actualisation, qui a réduit la valeur actuelle du passif global de -25 millions d'euros. Cet effet, combiné à l'actualisation du passif d'ouverture pour 19 millions d'euros, a entraîné une diminution nette de -6 millions d'euros liée à l'actualisation. Les montants estimés sont actualisés sur la base de la date probable de règlement et sont périodiquement ajustés pour refléter le passage du temps.

La répartition des provisions environnementales pour les principaux pays/régions est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Provisions	En %	Provisions activités en cours	Utilisation des provisions	Provisions	En %	Provisions activités en cours	Utilisation des provisions
France	154	30%	0	-26	147	29%	0	-21
Allemagne	135	26%	46	-12	115	23%	30	-4
Reste de l'Europe	167	33%	6	-18	170	34%	6	-17
Amérique du Nord	4	1%	0	-1	5	1%	0	-23
Reste du monde	51	10%	1	-9	69	13%	1	-10
Total	511	100%	53	-66	506	100%	37	-75

Les informations comparatives relatives aux provisions environnementales ont été retraitées pour tenir compte de la classification de certaines provisions comme résultant d'activités en cours.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges se rapportent aux risques fiscaux et juridiques indirects. Ils s'élevaient à 55 millions d'euros en 2024 (61 millions d'euros en 2023). Le solde à la fin de 2024 concerne les risques relatifs à la fiscalité indirecte (13 millions d'euros) et les actions en justice (42 millions d'euros).

Autres provisions

Les autres provisions s'élevaient à 205 millions d'euros en 2024 (202 millions d'euros en 2023), dont 72 millions d'euros liés à Dombasle Énergie (voir la section relative aux provisions dans « Principaux événements »). Elles sont liées à divers risques, dont les principaux concernent (i) l'arrêt ou la cession d'activités et (ii) le risque lié à l'exécution des contrats ou à leur résiliation. Les autres provisions comprennent également une provision pour litige après une opération de fusion-acquisition pour laquelle un actif d'indemnisation de 24 millions d'euros (dans Prêts et autres actifs) a été comptabilisé, comme prévu dans l'Accord de séparation.

NOTE F32

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés uniquement à partir du moment où Solvay devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures sorties ou entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif ou d'un passif financier, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat, etc.), mais ne tient pas compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais proportionnels, payés ou reçus par les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

Immobilisations financières

Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction, si elles ne comportent pas une composante importante de financement, ce qui est le cas pour pratiquement toutes ces créances. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque les flux de trésorerie attendus de l'instrument viennent à échéance dans l'année.

Tous les actifs financiers comptabilisés seront ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à leur juste valeur, selon IFRS 9 Instruments financiers. Spécifiquement :

- Un instrument d'emprunt qui (i) s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui (ii) a des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, est évalué au coût amorti (net de toute réduction de valeur pour dépréciation), sauf si cet actif est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sous l'option de juste valeur.
- Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Tous les instruments de capitaux propres sont évalués dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, et leurs profits ou pertes constatés en résultat, sauf si un instrument en capitaux propres n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas un choix irrévocable peut être effectué, lors de la comptabilisation initiale, d'évaluer l'instrument à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et de constater le produit tiré du dividende en résultat. Cette classification est faite instrument par instrument. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats non distribués.
- Les participations dans des partenariats de fonds d'investissement sont évaluées dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les gains et les pertes étant comptabilisés en résultat. Sur la base de l'analyse des caractéristiques de ces fonds, le Groupe a déterminé qu'ils n'étaient pas éligibles à une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et sont dès lors comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou à des transactions sur des instruments similaires en substance (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Toutefois, dans des circonstances limitées, il peut arriver que le coût des instruments de capitaux propres constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Ce peut être le cas lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'informations plus récentes pour évaluer la juste valeur ou lorsqu'il existe une large fourchette d'évaluations possibles de la juste valeur et que le coût représente la meilleure estimation de la juste valeur dans cette fourchette.

Dépréciation des actifs financiers

- La dépréciation d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues, représentant la moyenne pondérée des pertes de crédit, dont les pondérations sont les risques de défaillance respectifs. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée avec une approximation du taux d'intérêt effectif initial.
- Pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative (c'est-à-dire substantiellement toutes les créances commerciales), la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces dernières sont les pertes de crédit attendues résultant de la totalité des cas de défaut dont une créance commerciale pourrait faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, en utilisant une matrice de provision qui tient compte d'informations historiques sur les défauts, ajustées des informations prospectives par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont en retard de 60 jours. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations, internes ou externes, indiquent que le Groupe ne pourra probablement pas recouvrer dans leur totalité les montants contractuels restant dus avant de tenir compte, le cas échéant, des rehaussements de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est entièrement déprécié lorsque le Groupe estime raisonnablement ne pas recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

Les dépréciations d'actifs sont comptabilisées au compte de résultat consolidé, sauf pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'exception des :

- passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation ultérieure de ces passifs, y compris ceux qui sont des dérivés, est effectuée à la juste valeur ;
- contrats de garantie financière. Après la comptabilisation initiale, les garanties sont ultérieurement évaluées au plus élevé des pertes attendues et du montant initialement comptabilisé.

Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un instrument financier ou autre contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 Instruments financiers et présentant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction de la variation d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du cours d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit, d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun investissement net initial ou un investissement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des comportements similaires face à l'évolution des facteurs du marché ;
- son règlement se fait à une date ultérieure.

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés (contrats à terme de gré à gré, futures, collars, options et swaps) pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de matières premières (principalement les risques de volatilité des prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂).

Comme expliqué ci-dessus, les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de chaque période de référence. Le résultat obtenu est comptabilisé en gain ou en perte, sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace. Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net (couvertures de flux de trésorerie).

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Les instruments dérivés (ou des portions de ceux-ci) sont présentés comme des actifs ou des passifs non courants si l'échéance résiduelle des règlements sous-jacents est supérieure à douze mois après la période de référence. Les autres instruments dérivés (ou portions de ceux-ci) sont présentés comme actifs ou passifs courants.

Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains instruments dérivés et instruments dérivés incorporés liés aux risques de taux d'intérêt, de change, de prix de l'action Solvay, et de matières premières (principalement les risques de volatilité des prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂) comme instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

La relation de couverture fait l'objet, dès son origine, d'une désignation formelle et d'une documentation structurée, décrivant la relation de couverture, ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Pour appliquer la comptabilité de couverture : (a) il y a un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, (b) l'effet du risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique, et (c) le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture utilisée réellement par le Groupe pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Pour qu'il existe un lien économique tel que mentionné sous (a) ci-dessus, il faut pouvoir s'attendre à ce que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert évolueront systématiquement dans des directions opposées en réponse aux fluctuations dans le même sous-jacent (ou les sous-jacents économiquement liés de telle sorte qu'ils réagissent de la même façon au risque couvert).

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont désignés dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en résultat.

Tant que la couverture de flux de trésorerie continue à satisfaire aux critères d'applicabilité, la relation de couverture est comptabilisée comme suit :

- (a) La composante distincte des capitaux propres associée à l'élément couvert (la réserve de couverture de flux de trésorerie) est ajustée au plus faible (en valeur absolue) des montants suivants :
- (i) le gain ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture depuis le commencement de la couverture ;
 - (ii) la variation cumulée de la juste valeur (en valeur actualisée) de l'élément couvert (c'est-à-dire la valeur actualisée de la variation cumulée des flux de trésorerie attendus qui sont couverts) depuis le commencement de la couverture.
- (b) la partie du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace (autrement dit la partie compensée par la variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie calculée conformément au point (a) est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ;
- (c) tout gain ou perte résiduel sur l'instrument de couverture (ou tout gain ou perte nécessaire pour équilibrer la variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, calculée conformément au point (a), représente une inefficacité de la couverture et est comptabilisé en résultat net.
- (d) le montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie conformément au point (a) est comptabilisé comme suit :
- (i) lorsqu'une transaction prévue couverte conduit à comptabiliser ultérieurement un actif non financier ou un passif non financier, le Groupe sort ce montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorpore directement dans le coût initial ou toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Il ne s'agit pas d'un ajustement de reclassement et, par conséquent, les autres éléments du résultat global ne sont pas touchés.
 - (ii) dans le cas des couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées au point i), ce montant est sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes durant lesquelles les futurs flux de trésorerie attendus couverts influent sur le résultat net (par exemple, les périodes où le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisée, ou lorsque la vente prévue se réalise).
 - (iii) toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.

La plupart des éléments couverts sont liés à une transaction. La valeur temps des options, des éléments à terme des contrats à terme, et des spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaies étrangères d'instruments financiers qui couvrent les éléments influent sur le résultat net en même temps que ces éléments couverts.

La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être utilisée dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après prise en compte de tout rééquilibrage de la relation de couverture, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé.

Lorsque le Groupe met fin à la comptabilité de couverture pour une couverture de flux de trésorerie, il comptabilise comme suit le montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie :

- si les futurs flux de trésorerie couverts sont encore susceptibles de se produire, le montant demeure dans la réserve de couverture de flux de trésorerie jusqu'à ce que ces flux de trésorerie se produisent. Toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.
- si les futurs flux de trésorerie couverts ne sont plus susceptibles de se produire, ce montant est immédiatement sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement. Un futur flux de trésorerie couvert dont la réalisation n'est plus hautement probable peut encore se produire.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers comme courants ou non courants en fonction de leur classification selon la norme IFRS 9.

En millions d'euros	Classification	31 décembre 2024	31 décembre 2023
		Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs non courants - Instruments financiers		194	234
Actifs financiers disponibles à la vente			
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	1
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	55	87
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	Actifs financiers évalués au coût amorti	118	136
Autres		118	136
Instruments financiers - Opérationnel		13	10
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	0	5
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	13	5
Actifs courants - Instruments financiers		1 448	1 598
Créances commerciales	Actifs financiers évalués au coût amorti	826	840
Autres instruments financiers		16	118
Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	Actifs financiers évalués au coût amorti	4	50
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	1	2
Autres créances financières courantes	Actifs financiers évalués au coût amorti	11	66
Instruments financiers - Opérationnel		67	56
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	2	11
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	64	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués au coût amorti	539	584
Total actif - Instruments financiers		1 642	1 833
Passifs non courants - Instruments financiers		2 017	2 051
Dettes financières		1 983	1 981
Emprunts obligataires	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 492	0
Autres dettes non courantes	Passifs financiers évalués au coût amorti	253	1 735
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	2	2
Passifs locatifs IFRS 16 - Partie long terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	236	243
Autres passifs	Passifs financiers évalués au coût amorti	21	39
Instruments financiers - Opérationnel		13	32
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	1	17
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	11	15
Passifs courants - Instruments financiers		1 170	1 344
Dettes financières		155	211
Dettes financières à court terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	83	88
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	2	1
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie		59
Passifs locatifs - Partie court terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	70	63
Dettes commerciales	Passifs financiers évalués au coût amorti	810	850
Instruments financiers - Opérationnel		98	108
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	24	19
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	74	88
Dividendes à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti	107	175
Total passif - Instruments financiers		3 187	3 395

En 2024 et 2023, les stocks de CO₂ à long terme déclarés ne sont pas des actifs financiers et ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus. Ils sont présentés comme autres actifs non courants.

F32.A. Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments financiers par catégorie telle que définie par IFRS 9.

Instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Valeur comptable	Valeur comptable
A juste valeur par le biais du résultat net	59	105
Détenus à des fins de transaction (instruments financiers - opérationnel - voir note F26)	2	16
Détenus à des fins de transaction (autres instruments financiers - voir note F33 tableau Changements dans la dette financière)	1	2
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	55	87
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 497	1 677
Actifs financiers évalués au coût amorti (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les prêts et autres actifs court/long terme à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	1 497	1 677
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	51
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie (voir note F26)	78	50
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	1
Total actifs financiers	1 642	1 833
A juste valeur par le biais du résultat net	-27	-37
Détenus à des fins de transaction (instruments financiers - opérationnel - voir note F34)	-26	-36
Détenus à des fins de transaction (dette financière - voir note F33, tableau changements dans la dette financière)	-2	-1
Passifs financiers évalués au coût amorti	-2 766	-2 887
Passifs financiers évalués au coût amorti (sauf les dividendes à payer et des dettes de location-financement IFRS 16)	-2 659	-2 712
Dividendes à payer	-107	-175
Passifs locatifs évalués au coût amorti	-306	-307
Passifs locatifs IFRS16 évalués au coût amorti	-306	-307
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat global	-88	-165
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie (voir note F34)	-88	-165
Total passifs financiers et locatifs	-3 187	-3 395

La catégorie « Détenus à des fins de transaction » comporte des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion des risques de change, aux prix des services aux collectivités, aux droits d'émission de CO₂, aux indices et aux actions. Les contrats documentés comme instruments de couverture (comptabilité de couverture en vertu d'IFRS 9 Instruments financiers) ou qui répondent aux critères d'exemption pour usage propre ne sont pas inclus dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction ».

À la fin de 2024, 55 millions d'euros d'instruments à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent à des instruments de capitaux propres liés au groupe Syensqo.

F32.B. Juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur.

🔗 Méthodes comptables

Les cotations de marché sont disponibles pour les actifs et passifs financiers avec des modalités standard et négociés sur des marchés actifs. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés correspondent à leurs cotations sur le marché, lorsque celles-ci sont disponibles. Lorsque les cotations ne sont pas disponibles, la juste valeur des instruments financiers est calculée sur la base de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant la courbe de rendement applicable dérivée des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent à celles des contrats pour les dérivés hors options. Les dérivés optionnels sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation des options en tenant compte de la valeur actuelle des gains prévus pondérés selon les probabilités, en utilisant des formules de référence du marché.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de flux de trésorerie actualisés.

Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti (hors passifs locatifs IFRS 16)

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs non courants - Instruments financiers	118	118	136	136
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	118	118	136	136
Passifs non courants - Instruments financiers	-1 766	-1 814	-1 774	-1 774
Emprunts obligataires	-1 492	-1 540	0	0
Autres dettes non courantes	-253	-253	-1 735	-1 735
Autres passifs	-21	-21	-39	-39

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers courants sont estimés à un montant raisonnablement proche de leur juste valeur, en raison de leur courte échéance.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

Le tableau « Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière » fournit une analyse des instruments financiers qui, après la comptabilisation initiale, sont évalués à leur juste valeur et regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction du degré de juste valeur observable. Les instruments financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie sont principalement regroupés dans les niveaux 1 et 2. Ils sont évalués à la juste valeur sur la base d'une fixation de prix à terme et suivant des modèles de swaps utilisant des calculs de valeur actualisée. Les modèles incorporent plusieurs données y compris le cours de change spot et les taux d'intérêt des devises respectives, les écarts de base entre les devises respectives, les courbes des taux d'intérêt, et les courbes des taux à terme des matières premières sous-jacentes. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global relèvent des niveaux 1 et 3. La juste valeur des instruments présentés au niveau 3 est mesurée sur la base des directives recommandées par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Conformément aux règles internes du Groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de juste valeur relève (a) du département Trésorerie pour les instruments financiers dérivés hors énergie et les passifs financiers non dérivés, (b) du département Développement durable et Énergie pour les instruments financiers dérivés relatifs à l'énergie et (c) du département Finance pour les actifs financiers non dérivés.

Le Groupe détermine si des transferts doivent avoir lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base du niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de référence. Au cours de l'année, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

31 décembre 2024

En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	0	4	0	4
· Risque de change	0	1	0	1
· Risque d'énergie	0	1	0	1
· Risque CO ₂	0	0	0	0
· Actions	0	1	0	1
· Indice	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	55		0	55
· Actions	55			55
Couvertures de flux de trésorerie	0	77	0	77
· Risque de change	0	1	0	1
· Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
· Risque d'énergie		53	0	53
· Risque CO ₂	0	23	0	23
· Actions	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	8	8
· Actions			8	8
Total (actif)	55	81	8	144
Détenus à des fins de transaction	0	-27	0	-27
· Risque de change	0	-4	0	-4
· Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
· Risque d'énergie	0	-2	0	-2
· Risque CO ₂	0	-18	0	-18
· Actions	0	0	0	0
· Indice	0	-3	0	-3
Couvertures de flux de trésorerie	0	-87	0	-87
· Risque de change	0	-7	0	-7
· Risque de taux d'intérêt	0	-2	0	-2
· Risque d'énergie		-47	0	-47
· Risque CO ₂		-32	0	-32
· Actions	0	0	0	0
Total (passif)	0	-115	0	-115

31 décembre 2023

En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	0	17	0	18
· Risque de change	0	3	0	3
· Risque d'énergie	0	4	0	5
· Risque CO ₂	0	0	0	0
· Actions		8	0	8
· Indice	0	2	0	2
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	87	0	0	87
· Actions	87			87
Couvertures de flux de trésorerie	0	50	0	50
· Risque de change	0	2	0	2
· Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
· Risque d'énergie	0	47	0	48
· Risque CO ₂	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	1	1
· Actions	0	0	1	1
Total (actif)	87	67	1	156
				0
Détenus à des fins de transaction	0	-37	0	-37
· Risque de change	0	-1	0	-1
· Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
· Risque d'énergie	0	-8	0	-8
· Risque CO ₂	0	-26	0	-26
· Actions	0	0	0	0
· Indice	0	-2	0	-2
Couvertures de flux de trésorerie	0	-166	0	-166
· Risque de change	0	-1	0	-1
· Risque de taux d'intérêt	0	-61	0	-61
· Risque d'énergie	0	-59	0	-59
· Risque CO ₂	0	-44	0	-44
· Actions	0		0	0
Total (passif)	0	-202	0	-202

La juste valeur des instruments financiers destinés à gérer le risque lié aux utilités a diminué en 2024. Cela s'explique principalement par le fait que Solvay a décidé de se concentrer uniquement sur sa propre consommation interne et par l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité par rapport à 2023.

Mouvements de la période

Réconciliation des évaluations à la juste valeur de niveau 3 des actifs et passifs financiers.

En millions d'euros	31 décembre 2024		Total
	A juste valeur par le biais du résultat net	A juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	0	1	1
Pertes ou gains totaux			0
Comptabilisés dans le compte de résultats consolidé			0
Comptabilisés en autres éléments du résultat global			0
Acquisitions		7	7
Diminutions de capital			0
Scission Partielle			0
Reclassement hors du niveau 3			0
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture			0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente			0
Solde de clôture au 31 décembre	0	8	8

En millions d'euros	31 décembre 2023		Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	47	24	71
Pertes ou gains totaux			0
Comptabilisés dans le compte de résultats consolidé	2		2
Comptabilisés en autres éléments du résultat global			0
Acquisitions	0	8	8
Diminutions de capital		-1	-1
Scission partielle	-49	-30	-79
Solde de clôture au 31 décembre	0	1	1

Produits et charges sur instruments financiers comptabilisés au compte de résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2024	2023
Comptabilisé dans le compte de résultats consolidé		
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
· Risque de change	-7	39
· Risque d'énergie	-4	-1
· Risque de taux d'intérêt		
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
· Risque de change		
· Risque d'énergie	-2	86
· Risque CO ₂		15
Comptabilisé dans la marge brute	-14	138
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
· Risque de change	0	0
· Risque d'énergie	0	0
· Risque CO ₂	-38	
· Actions	0	0
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
· Risque d'énergie	0	0
· Risque CO ₂	8	0
· Actions	-3	0
Gains et pertes (valeur temps) sur instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
· Risque de change	0	0
· Risque d'énergie	0	0
· Risque CO ₂		
Gains et pertes de change d'exploitation	0	2
Comptabilisé dans les autres gains et pertes d'exploitation	-33	2
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
· Risque de change	0	0
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
· Risque d'énergie	0	0
· Actions	0	0
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
· Risque de change	0	0
Comptabilisé dans les résultats de gestion et de réévaluation de portefeuille	0	0
Charge d'intérêt nette	-79	-24
Charges financières des dettes de leasing	-12	-11
Autres gains et pertes sur endettement net (hors gains et pertes liés à des éléments non liés aux instruments financiers)		
· Risque de change	-3	1
· Élément d'intérêts des dérivés	1	6
· Autres	-3	-6
Comptabilisé dans les charges sur endettement net ^(*)	-97	-33
Dividendes des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Plus-value sur participations disponibles à la vente comptabilisée dans le compte de résultats		
Reclassification des capitaux propres des pertes et gains non réalisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente ^(*)	0	0
Reclassification des capitaux propres des pertes de valeur (dépréciations) sur actifs financiers disponibles à la vente ^(*)	0	0
Total comptabilisé dans le compte de résultats consolidé	-144	107

(*) La note F6 Charges financières nettes fait apparaître un montant de -76 millions d'euros pour 2024 (-41 millions d'euros pour 2023) reporté sous « Charges nettes sur emprunts ». Ce montant inclut -3 millions d'euros pour 2024 (-6 millions d'euros pour 2023) de charges financières non liées à des instruments financiers qui sont exclues dans ce tableau de la ligne « Comptabilisé dans les charges sur endettement net ».

La perte sur les ventes hautement probables en devises étrangères comptabilisée dans la marge brute pour -7 millions d'euros tient essentiellement à la couverture du dollar américain et la perte comptabilisée sur les instruments liés aux services aux collectivités pour à hauteur de -4 millions d'euros.

La variation de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction comptabilisée dans la marge brute s'explique par :

→ Un gain de 86 millions d'euros en 2023 lié à la hausse des prix du gaz et de l'électricité ;

En 2024, la perte de -33 millions d'euros comptabilisée en autres gains et pertes d'exploitation s'explique principalement par :

→ Un gain de 8 millions d'euros (gain de 15 millions d'euros en 2023), principalement en raison de la variation du prix du CO₂.

→ La perte de -38 millions d'euros comptabilisée en autres gains et pertes d'exploitation s'explique par l'arrêt de la relation de couverture des flux de trésorerie sur le CO₂ en 2024. Voir également F32D Autres risques de marché.

En 2024, dans la rubrique Autres gains et pertes sur l'endettement net, les revenus de change ont diminué de -4 millions d'euros par rapport à 2023. Le gain de 1 million d'euros (6 millions d'euros en 2023) est lié à l'élément d'intérêt des dérivés financiers (points à terme). Les autres coûts ont diminué de -4 millions d'euros en 2024 par rapport à 2023 en raison de coûts uniques encourus en 2023 dans le cadre du plan de séparation.

Les charges d'intérêt nettes de 79 millions d'euros comprennent 5 millions d'euros de risque de taux d'intérêt recyclés à partir des autres éléments du résultat global.

Les produits et charges sur instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont les suivants :

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change		Risque de taux d'intérêt		Risque de matières premières		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Solde au 1^{er} janvier	1	13	-61	0	-87	67	-148	81
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	7	-41	5	9	43	13	55	-20
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-13	29	23	-70	-15	-167	-6	-209
Solde au 31 décembre	-5	1	-33	-61	-60	-87	-99	-148

F32.C. Gestion du capital

Voir le point 2 Capital, actions et actionnaires dans la section « Gouvernance d'entreprise » du présent rapport annuel.

Le Groupe gère sa structure de financement avec l'objectif de sauvegarder sa capacité à poursuivre ses activités, d'optimiser le rendement pour les actionnaires, de maintenir sa notation « Investment Grade » et de minimiser le coût de l'endettement.

La structure du capital du Groupe se compose de capitaux propres et de dette net (voir Note F33 Endettement net).

En dehors des exigences légales en matière de financement minimum en capital s'appliquant aux filiales de la Société dans les différents pays, Solvay n'est soumis à aucune exigence légale supplémentaire concernant ses capitaux propres.

Le département Trésorerie revoit la structure du capital en permanence sous l'autorité et la supervision du Chief Financial Officer. Le cas échéant, le département Juridique est impliqué pour garantir la conformité avec les obligations légales et contractuelles.

F32.D. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et d'autres prix du marché (énergie, droits d'émission de CO₂ et actions). La Direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques, assistée du département Trésorerie (risques non liés aux matières premières) et du département Développement durable et Énergie, qui conseille sur les risques financiers et le cadre de gouvernance approprié dans ce domaine pour le Groupe. Les deux départements fournissent l'assurance à la Direction générale du Groupe que les activités de gestion des risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et des procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs de risque du Groupe. Solvay a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de l'énergie et de droits d'émission de CO₂ clairement identifiés (instruments de couverture). Toutes les activités sur produits dérivés à des fins de gestion des risques sont effectuées par une équipe de spécialistes qui possèdent les qualifications, l'expérience et la supervision appropriées. Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture ne sont pas remplis dans tous les cas.

En outre, le Groupe est également exposé au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risque de change

Le Groupe est un fabricant de produits chimiques essentiels dont les activités à l'échelle mondiale donnent lieu à des transactions libellées en devises étrangères. Il est à ce titre exposé aux fluctuations des taux de change. En 2024, le Groupe était principalement exposé au dollar américain, au yuan chinois et au réal brésilien.

Pour atténuer son risque de change, le Groupe a défini une politique de couverture qui repose essentiellement sur le principe du financement de ses activités en monnaie locale et couvre le risque de change transactionnel au moment de la facturation (risque certain). Le Groupe surveille en permanence ses activités en devises étrangères et couvre, le cas échéant, les risques de change sur les flux de trésorerie attendus (risque hautement probable).

Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou, le cas échéant, d'autres dérivés tels que des options de change.

Au cours de l'année 2024, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,1052 début janvier à 1,0394 fin décembre (de 1,0674 à 1,1052 en 2023).

Une fluctuation de -0,10 dans la parité dollar/euro devrait générer en 2024 une variation de l'EBITDA d'environ 33 millions d'euros (30 millions d'euros pour 2023). 64% de cette variation se situent au niveau de la conversion et 36% au niveau de la transaction, cette dernière étant en grande partie couverte. L'EBITDA est la mesure clé non-IFRS de la performance opérationnelle telle que définie dans le glossaire.

Fin 2024, un renforcement du dollar américain par rapport à l'euro a augmenté la dette nette d'environ 8 million d'euros (0 million d'euros en 2023) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro. Inversement, l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro a fait baisser la dette nette d'environ 7 million d'euros (0 million d'euros en 2023) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories : le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion représente le risque pesant sur les états financiers consolidés du Groupe associé aux participations dans des sociétés opérant dans une monnaie autre que l'euro (la monnaie de présentation du Groupe).

Durant les années 2023 et 2024, le Groupe n'a pas couvert le risque de change des établissements à l'étranger.

Risque transactionnel

Le risque transactionnel est le risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une entité du Groupe dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et les emprunts de façon centralisée, et localement lorsque la centralisation n'est pas possible.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que la monnaie choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Néanmoins, les entités opérationnelles sont essentiellement financées dans leur monnaie fonctionnelle.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter en monnaie locale, soit parce que les fonds ne sont pas disponibles sur les marchés financiers locaux, soit parce que les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une monnaie différente. Néanmoins, le Groupe envisage les opportunités de refinancer en monnaie locale ses emprunts dans les pays émergents.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont classés parmi une des deux catégories décrites ci-après.

Détenus à des fins de transaction

Le risque transactionnel est géré soit par des contrats au comptant, soit par des contrats à terme. Sauf s'ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture (voir ci-dessus), les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction.

En 2024, les montants notionnels négociés pour gérer le risque transactionnel sont les suivants :

- une position longue de 368 millions d'euros (contre 271 millions d'euros en 2023) ;
- une position courte de -239 millions d'euros (contre -284 millions d'euros en 2023) ;
- par rapport à 2023, l'optimisation du modèle de centralisation des liquidités a entraîné une augmentation des positions longues nettes de 142 millions d'euros (principalement en yuan chinois et en dollar américain).

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés du Groupe existants à la fin de la période :

En millions d'euros	Montant notionnel ⁽¹⁾		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
31 décembre						
Détenus à des fins de transaction Long terme	368	271	1	1	-1	-1
Détenus à des fins de transaction Court terme	-239	-284	1	2	-3	0
Total	129	-13	2	3	-4	-1

(1) Position longue/(courte) (si la transaction de change n'implique pas la monnaie fonctionnelle, les deux montants notionnels sont considérés).

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe utilise des produits dérivés pour couvrir les risques de change identifiés. Il les documente en tant qu'instruments de couverture, à moins qu'ils ne couvrent un actif ou un passif financier comptabilisé, auquel cas aucune relation de couverture des flux de trésorerie n'est généralement documentée. La plupart des couvertures sont liées à une transaction.

Fin 2024, le Groupe avait principalement couvert des ventes hautement probables en devises (position courte) pour un montant nominal de 190 millions de dollars (USD) (183 millions d'euros) et 55 millions de zloty polonais (PLN) (13 millions d'euros). Tous les contrats de couverture de flux de trésorerie existants fin décembre 2024 seront réglés au cours des 12 prochains mois et auront un impact sur le résultat au cours de cette période.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés de Solvay existants à la fin de la période :

Montants notionnels

En millions d'euros	31 décembre 2024						
	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'expositions au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
					Capitaux propres	Actifs	Passifs
Couvertures de flux de trésorerie - Ventes et achats prévus ⁽³⁾							
EUR/PLN	-13	-20	65% ⁽²⁾	4,37	0	0	0
Total EUR	-13	-20			0	0	0
USD/BRL	-51	-85	60% ⁽²⁾	5,40	-2	0	2
USD/CNY	-60	-113	53% ⁽²⁾	7,00	-2	0	2
USD/EUR	-42	-82	52% ⁽²⁾	1,10	-2	0	2
USD/MXN	-13	-18	68% ⁽²⁾	19,69	-1	0	1
USD/THB	-17	-35	50% ⁽²⁾	34,77	0	1	0
Total USD	-183	-332			-6	1	7
Total	-196	-352			-6	1	7

(1) Positions longues/(courtes).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60% en 2024.

(3) Les instruments de couverture figurent dans les rubriques « Autres créances » et « Autres passifs » de l'état de la situation financière.

En millions d'euros	31 décembre 2023						
	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'expositions au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
					Capitaux propres	Actifs	Passifs
Couvertures de flux de trésorerie - Ventes et achats prévus ⁽³⁾							
JPY/EUR	-1	-1	50% ⁽²⁾	126,94	0	0	0
JPY/USD	0	-3	4% ⁽⁴⁾	145,33	1	1	0
Total JPY	-1	-4			1	1	0
USD/BRL	-63	-106	60% ⁽²⁾	4,78	0	0	0
USD/CNY	-68	-138	49% ⁽²⁾	6,92	0	0	0
USD/EUR	-24	-37	66% ⁽²⁾	1,13	2	1	1
USD/MXN	-11	-23	48% ⁽²⁾	18,32	1	0	1
USD/THB	-17	-39	44% ⁽²⁾	33,75	0	0	0
Total USD	-184	-342			3	2	1
Total	-185	-346			4	2	1

(1) Positions longues/(courtes).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60% en 2023.

(3) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état de la situation financière.

(4) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, la couverture sera arrêtée en 2024 en raison de la faible importance de l'exposition.

Les relations de couverture sont rarement parfaites. Par conséquent, le fait que les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables à un risque couvert et à l'instrument de couverture ne se compensent pas au cours d'une période donnée, peut donner lieu à une certaine inefficacité. Les sources d'inefficacité de la couverture qui pourraient potentiellement affecter la relation de couverture pendant sa durée sont énumérées ci-dessous :

- Une réduction du montant des ventes prévues résultant de différences dans la quantité ou le montant notionnel - l'élément couvert et l'instrument de couverture sont basés sur des quantités ou des montants notionnels différents.
- Un changement significatif du risque de crédit des parties.

Des différences temporelles - l'élément couvert et l'instrument de couverture se produisent ou sont réglés à des dates différentes.

En 2024, aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

- Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du Groupe.
- Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les entités du Groupe empruntent des fonds à des taux d'intérêt fixes et variables. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

L'exposition aux taux d'intérêt par monnaie est résumée ci-dessous :

Devise	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Dettes financières						
EUR	-1 721	-216	-1 937	-164	-1 840	-2 003
USD	-146	0	-146	-137	-2	-139
BGN	-1	-21	-22	-1	-1	-2
GBP	-8	0	-8	0	0	0
KRW	-1	-3	-4	-2	-10	-12
THB	-8	0	-9	-9	0	-10
BRL	-5	-2	-7	-8	-2	-10
Autres	-5	-1	-5	-13	-3	-16
Total	-1 895	-243	-2 138	-333	-1 859	-2 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		271	271		297	297
USD		68	68		138	138
CAD		0	0		2	2
THB		30	30		22	22
SAR		5	5		8	8
BRL		74	74		65	65
CNY		23	23		16	16
KRW		6	6		6	6
JPY		4	4		10	10
Autres		57	57		20	20
Total		539	539		584	584
Autres instruments financiers						
CNY		4	4		12	12
EUR		7	7		65	65
SAR		4	4		4	4
Autres		1	1		38	38
Total		16	16		118	118
Total	-1 895	312	-1 583	-333	-1 156	-1 489

Fin 2024, 1 865 millions d'euros de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe, et comprenaient notamment :

- Deux obligations de premier rang émises en avril 2024 pour un montant total de 1 500 millions d'euros et arrivant à échéance en 2028 et 2031 (valeur comptable de 1 492 millions d'euros) ;
- Un passif locatif IFRS 16 pour un total de 306 millions d'euros (valeur comptable de 306 millions d'euros).

La dette à taux variable est principalement constituée d'un prêt à terme d'un montant de 200 millions d'euros arrivant à échéance en 2026, qui fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par le biais de swaps de taux d'intérêt réduisant la volatilité des fluctuations des taux d'intérêt (voir ci-dessous).

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt à fin 2024 par rapport à 2023 est le suivant :

En millions d'euros	Sensibilité à un mouvement de +100 points de base dans le marché des taux d'intérêts EUR		Sensibilité à un mouvement de -100 points de base dans le marché des taux d'intérêts EUR	
	2024	2023	2024	2023
Profit ou perte	0	-7	0	6

La sensibilité à la volatilité des taux d'intérêt de la dette financière brute à taux variable reste insignifiante à la fin de 2024 par rapport à 2023 grâce à la couverture des taux d'intérêt. La majeure partie de la sensibilité communiquée en 2023 correspond à la volatilité restante entre le taux d'intérêt maximum payable (cap strike rate) et le taux minimum (floor strike rate) à la suite de la couverture de la facilité de crédit-relais (1 500 millions d'euros) via un collar de taux d'intérêt à coût zéro.

Effets de l'évolution du marché IBOR

Toutes les nouvelles facilités de trésorerie (RCF, lignes bilatérales) ont été négociées en utilisant uniquement l'indice de référence SOFR et non plus l'IBOR. Cela n'aura pas d'impact financier.

Les accords de l'ISDA ont également été modifiés pour inclure le SOFR.

Tous les autres anciens accords (avant juin 2023) reflètent encore l'IBOR sur les accords. Les banques dans ce cas appliqueront l'approche standard du marché et utiliseront le nouveau taux de référence SOFR pour ces accords, ce qui n'aura donc pas d'impact sur nos charges financières ni sur nos relations.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme détenus à des fins de transaction

En 2024 et 2023, il n'y a pas d'encours d'instruments de taux d'intérêt classés comme détenus à des fins de transaction.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme instrument de couverture dans une couverture de flux de trésorerie

Par rapport à 2023, la couverture de taux d'intérêt restante est la couverture exécutée sur le prêt à terme à taux variable de 200 millions d'euros.

Toutes les autres relations de couverture ont été réglées à la suite du remboursement de la facilité de crédit-relais de 1 500 millions d'euros et de l'émission d'obligations de premier rang pour un montant total de 1 500 millions d'euros.

31 décembre 2024

Couvertures de flux de trésorerie sur les taux d'intérêt variables	Montant notionnel de l'instrument	Montant notionnel de l'exposition au risque	Pourcentage d'exposition couverte	Taux d'intérêt de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
						Actifs	Passifs
Dette à taux variable (Euribor6M)	200	200	100%	3,52%	-2	0	-2
				1,99%	0	0	0

Au 31 décembre 2024, la réserve de couverture de flux de trésorerie pour le risque de taux d'intérêt comprend également un montant de 31 millions d'euros lié aux instruments de couverture flexi-swap dénoués et est recyclée en résultat sur la durée des deux obligations. Dans l'état de la situation financière, les instruments de couverture flexi-swap ont été remplacés par deux nouveaux instruments classés comme dettes financières, présentés dans les « Autres prêts auprès de tiers » à la Note F33.

31 décembre 2023

Couvertures de flux de trésorerie sur les taux d'intérêt variables	Montant notionnel de l'instrument	Montant notionnel de l'expositions au risque	Pourcentage d'exposition couverte	Taux d'intérêt de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
						Actifs	Passifs
Dette à taux flottant (Euribor6M)	200	200	100%	3,52%	-2	0	-2
Dette à taux flottant (Euribor1M)	1 500	1 500	100%	3,55%	-1	0	-1
Refinancement futur à long terme (Euribor6M)	750	750	100%	3,20% + Fixed Margin	-25	0	-25
Refinancement futur à long terme (Euribor6M)	750	750	100%	3,05% + Fixed Margin	-33	0	-33

Autres risques de marché

Risques liés aux utilités et aux prix du CO₂

Le Groupe achète une grande partie de ses besoins en charbon, gaz et électricité en Europe et aux États-Unis sur la base d'indices de marché liquides et volatils. En outre, le Groupe achète des matières premières dont la formule de prix se réfère à des indices de marché. Afin de réduire la volatilité des coûts, le Groupe a mis en place une politique d'échange de prix variables contre des prix fixes par le biais d'instruments financiers dérivés. La plupart de ces instruments de couverture peuvent être documentés comme des instruments de couverture des contrats d'achat sous-jacents. Les contrats d'achats d'énergie à prix fixe avec livraison physique pour utilisation dans les opérations du Groupe sont qualifiés de contrats « utilisation propre » (et pas de dérivés), et constituent une couverture naturelle. Ils n'ont pas été inclus dans cette note.

La couverture financière des risques liés à l'énergie et au prix des droits d'émission de CO₂ est gérée de façon centralisée par Energy Services pour le compte des entités du Groupe.

Energy Services effectue également des transactions de négoce de CO₂ et de l'énergie.

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels et les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur l'énergie et le CO₂ en cours au terme de la période de référence :

Détenus à des fins de transaction	Montant notionnel ⁽¹⁾		Montant notionnel (en unités)			Juste valeur de l'instrument - Actif		Juste valeur de l'instrument - Passif	
	2024	2023	2024	2023		2024	2023	2024	2023
31 décembre									
En millions d'euros (sauf mention contraire)									
Electricité		22		118 090	MWh	0	0	0	-13
Gaz de qualité standard	1	21	10 220	811 174	MWh	1	0	-1	0
CO ₂	9	9	360 250	394 500	Tonnes	0	0	-18	-26
Total	10	52				1	0	-19	-39

(1) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

Les montants présentés dans les tableaux ci-après comprennent les besoins de couverture des GBU du Groupe qui s'approvisionnent par l'intermédiaire d'Energy Services et ne comprennent pas la totalité des besoins de couverture en énergie du Groupe.

31 décembre 2024

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel ⁽¹⁾	Montant notionnel (en unités)	Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)	Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument - Actif	Juste valeur de l'instrument - Passif			
En millions d'euros (sauf mention contraire)												
Electricité	224	2 205 840	MWh	417	3 772 347	MWh	58%	102	EUR/MWh	-29	0	-29
Gaz de qualité standard	361	13 463 715	MWh	1 056	26 558 004	MWh	51%	22	EUR/MWh	35	53	-18
CO ₂ ⁽²⁾	341	4 292 750	Tonnes	872	10 616 000	Tonnes	40%	75	EUR/Tons	-9	23	-32
Total	926			2 345						-3	76	-79

(1) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) À l'exclusion de la réserve gelée dans les autres éléments du résultat global, suite aux opérations de roll-over (-44 millions d'euros).

Couverture de flux de trésorerie

En millions d'euros (sauf mention contraire)	Montant notionnel	Montant notionnel (en unités)	Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)	Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument - Actif	Juste valeur de l'instrument - Passif			
Electricité	112	781 326	MWh	181	1 763 316	MWh	44%	142	EUR/MWh	30	33	-3
Gaz de qualité standard	245	12 343 602	MWh	579	24 542 118	MWh	50%	27	EUR/MWh	-41	15	-56
CO ₂ ⁽²⁾	553	3 469 500	Tonnes	801	9 230 909	Tonnes	38%	87	EUR/Tons	-43	0	-44
Total	910			1 561						-54	48	-102

(1) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) À l'exclusion de la réserve gelée dans les autres éléments du résultat global, suite aux opérations de roll-over (-33 millions d'euros).

En 2024, le groupe a modifié sa relation de couverture sur le risque de prix des droits d'émission de CO₂, ce qui a entraîné la cessation de la relation de couverture des flux de trésorerie à la fin du mois de décembre 2024. La perte correspondante de -38 millions d'euros a été comptabilisée en autres gains et pertes d'exploitation dans le compte de résultat consolidé.

Couverture de la juste valeur

Le Groupe a couvert une partie de ses émissions de CO₂ en stock par des ventes à terme de droits d'émission de CO₂ à une partie liée. Le Groupe qualifie cette stratégie de couverture de la juste valeur. La variation de la juste valeur des ventes à terme est comptabilisée dans le compte de résultat, en même temps que la réévaluation des droits d'émission de CO₂ détenus en stock.

Le Groupe a établi un ratio de couverture de 1:1 pour le risque sous-jacent des ventes à terme de droits d'émission de CO₂ à la partie liée qui est identique à la composante de risque couverte.

L'impact de l'instrument de couverture sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 est le suivant :

31 décembre 2024							
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture		
	Notionnel		Actifs		Passifs	Actifs	Passifs
	En tonnes	En millions d'euros	En millions d'euros			En millions d'euros	
Couverture de la juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25 000	0		-1	Instruments financiers	0	

31 décembre 2024							
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de la juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture		
	Notionnel		Actifs		Passifs	Actifs	Passifs
	En tonnes	En millions d'euros	En millions d'euros			En millions d'euros	
Couverture de la juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25 000	0	2		Stocks	0	

31 décembre 2023							
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture		
	Notionnel		Actifs		Passifs	Actifs	Passifs
	En tonnes	En millions d'euros	En millions d'euros			En millions d'euros	
Couverture de la juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25 000	0		-2	Instruments financiers	1 -1	

31 décembre 2023							
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture		
	Notionnel		Actifs		Passifs	Actifs	Passifs
		En million d'euros	En million d'euros			En million d'euros	
Couverture de la juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25,000	0		2	Stocks	1	

Les sensibilités des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2024 sont présentées ci-dessous.

Les sensibilités ont été définies sur la base des niveaux de prix et de volatilité de chaque matière première. Ces hypothèses ne constituent pas une estimation des prix futurs du marché et les sensibilités présentées ne sont pas représentatives des variations futures des capitaux propres et des résultats de Solvay.

31 décembre 2024

En millions d'euros	Changement de prix	Résultat global	Profit ou perte
Gaz naturel	+10€ /MWh	-102	0
Gaz naturel	-10€ /MWh	102	0
Électricité	+30€ /MWh	66	0
Électricité	-30€ /MWh	-66	0
Droits d'émission de CO ₂	+5€ /T	-21	-2
Droits d'émission de CO ₂	-5€ /T	21	2

Risque du plan d'unités d'actions de performance (PSU) et d'unités d'actions restreintes (RSU) sur le cours des actions Solvay et Syensqo

Le dernier plan PSU réglé en espèces (octroyé en 2021) a été acquis le 31/12/2023 et payé en juin 2024. Les plans PSU/RSU octroyés à partir de 2022 sont réglés en instruments de capitaux propres. Le plan RSU 2022 délivrera des actions Solvay et Syensqo. Les plans PSU/RSU 2023 et 2024 délivreront uniquement des actions Solvay. Ces plans PSU/RSU sont couverts par des actions propres. Toutefois, afin de neutraliser la volatilité du cours de l'action Syensqo, qui aura un impact sur l'évaluation du passif relatif au plan RSU 2022, le Groupe a mis en place une couverture (opération à terme sur actions) couvrant 100% du risque.

Risque de crédit

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de crédit.

Le Groupe suit en permanence le risque de crédit de ses partenaires importants.

Le Groupe n'effectue des transactions qu'avec des institutions financières jouissant d'une bonne notation de crédit. Le Groupe surveille et gère les expositions aux institutions financières dans des limites de crédit liées aux contreparties et avec des paramètres de risque de crédit approuvés afin d'atténuer le risque de défaut. Pour les garanties financières, voir la note F36 Passifs éventuels et garanties financières.

Le Groupe comptabilise les pertes de crédit attendues sur toutes ses créances commerciales : le Groupe applique la méthode simplifiée et comptabilise les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances commerciales, en utilisant une matrice de provision afin de calculer ces pertes de crédit attendues, en utilisant l'information historique sur les défauts, ajustées des informations prospectives.

Le Groupe classe les clients et les créances qui leur sont associées dans différentes catégories de notation, sur la base de la classification des risques attribués aux clients et de l'ancienneté des créances. Ainsi, pour toutes les créances échues depuis moins de six mois, le Groupe attribue des pourcentages compris entre 0,005% et 4,031%, en fonction de la catégorie de notation. Pour toutes les créances échues depuis plus de six mois, le Groupe attribue un taux de 50% ou de 100%, en fonction de la catégorie de notation. Le classement des clients est revu annuellement pour les clients évalués comme présentant un profil de risque faible, et tous les six mois pour les clients évalués comme présentant un profil de risque plus élevé.

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

L'ancienneté des créances commerciales, instruments financiers – opérationnels, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

31 décembre 2024**Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées**

En millions d'euros	Total	Dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	850	22	804	18	1	2	2
Créances commerciales - réductions de valeur	-23	-20	-1				-2
Créances commerciales - nettes	826	2	803	18	1	2	0
Instruments financiers - opérationnel	80		80				
Prêts et autres actifs non courants ⁽¹⁾	116	4	111	0			
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur	-4	-4					
Prêts et autres actifs non courants - nets ⁽¹⁾	112	0	111	0	0	0	0
Total	1 018	3	994	18	1	2	0

(1) Les prêts et autres actifs non courants ne comprennent pas les excédents des fonds de pension et les stocks de CO₂ à long terme.

31 décembre 2023**Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées**

En millions d'euros	Total	Dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	894	55	802	28	1	6	3
Créances commerciales - réductions de valeur	-54	-53	-1				-1
Créances commerciales - nettes	840	3	801	28	1	6	2
Instruments financiers - opérationnel	66		66				
Prêts et autres actifs non courants ⁽¹⁾	140	4	135	0			
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur	-4	-4					
Prêts et autres actifs non courants - nets ⁽¹⁾	136	0	135	0	0	0	0
Total	1 042	3	1 002	28	1	6	2

(1) Les prêts et autres actifs non courants ne comprennent pas les excédents des fonds de pension et les stocks de droits d'émission de CO₂.

Le tableau suivant illustre les réductions de valeur sur créances commerciales :

En millions d'euros	2024	2023
1^{er} janvier	-54	-72
Acquisitions	-3	-11
Utilisations	12	5
Reprises	15	9
Écarts de conversion	2	-1
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0
Scission partielle		14
Autres	5	0
31 décembre	-23	-54

Risque de liquidité

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de liquidité.

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités.

Cela dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer les acquisitions. En outre, des facteurs externes ayant un impact sur les marchés mondiaux des liquidités peuvent également rendre les sources de financement moins accessibles.

Le Comité des finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, moyen et long terme du Groupe ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels, ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de limiter les montants à refinancer chaque année.

Les tableaux ci-après présentent le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement contractuelles.

Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Les tableaux suivants présentent les montants actualisés (valeurs comptables) :

En millions d'euros

31 décembre 2024

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	809	809			
Dividendes à payer	107	107			
Instrument financiers - opérationnel	111	98	13		
Autres passifs non courants	21		5	5	11
Dettes financières	1 831	84	217	777	753
Dettes de leasing	306	70	36	92	108
Total	3 186	1 169	271	874	872

En millions d'euros

31 décembre 2023

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	850	850			
Dividendes à payer	175	175			
Instrument financiers - opérationnel	140	108	32		
Autres passifs non courants	34		12	2	20
Dettes financières	1 885	148	1 711	23	3
Dettes de leasing	307	63	44	92	107
Total	3 390	1 344	1 799	117	130

Les tableaux suivants présentent les montants non actualisés (valeur nominale) :

En millions d'euros

31 décembre 2024

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	809	809			
Dividendes à payer	107	107			
Instrument financiers - opérationnel	111	98	13		
Autres passifs non courants	21		5	5	11
Dettes financières	1 842	84	219	781	757
Dettes de leasing	306	70	36	92	108
Total	3 196	1 169	273	878	876
Intérêts relatifs aux dettes financières et aux passifs locatifs	412	75	71	174	91
Sortie totale de trésorerie	3 608	1 244	345	1 052	967

En millions d'euros

31 décembre 2023

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	850	850			
Dividendes à payer	175	175			
Instrument financiers - opérationnel	140	108	32		
Autres passifs non courants	34		12	2	20
Dettes financières	1 886	148	1 711	23	4
Dettes de leasing	307	63	44	92	107
Total	3 391	1 344	1 799	117	131
Intérêts relatifs aux dettes financières et aux passifs locatifs	179	82	61	17	19
Sortie totale de trésorerie	3 570	1 426	1 860	134	150

Les liquidités de Solvay s'élèvent à 2,0 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros de trésorerie et d'équivalents trésorerie dans l'état de la situation financière et 1,4 milliard d'euros de facilités de crédit engagées et entièrement inutilisées (1,1 milliard d'euros de facilités de crédit renouvelables (RCF) multilatérales échéant en 2029 avec possibilité d'extension, et 0,3 milliard d'euros de RCF bilatérales arrivant à échéance en 2027 avec possibilités d'extension) non utilisées à la fin décembre 2024.

En outre, Solvay a accès à un programme de bons du Trésor belge pour 1,0 milliard d'euros (aucun solde impayé au 31 décembre 2024). Le programme est couvert par une ligne de crédit de back-up.

Voir ci-dessous (section F32.E) pour plus de détails sur les programmes de financement des fournisseurs dans les dettes commerciales.

F32.E. Accords de financement des fournisseurs

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Le Groupe classe les passifs financiers résultant d'accords de financement des fournisseurs en dettes commerciales et autres dettes dans l'état de la situation financière s'ils ont une nature et une fonction similaires à celles des dettes commerciales. C'est le cas si l'accord de financement des fournisseurs fait partie du fonds de roulement utilisé dans le cycle d'exploitation normal du Groupe, si le niveau de garantie fourni est similaire à celui des dettes commerciales et si les conditions des passifs qui font partie de l'accord de financement de la chaîne d'approvisionnement ne sont pas substantiellement différentes des conditions des dettes commerciales qui ne font pas partie de l'accord. Les flux de trésorerie liés aux passifs découlant des accords de financement des fournisseurs qui sont classés en dettes commerciales et autres dettes dans l'état consolidé de la situation financière sont inclus dans les activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Première application en 2024

Cette obligation d'information a été introduite par les modifications apportées aux *Accords de financement des fournisseurs* (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7), publiées en mai 2023 par l'IASB. Ces modifications sont applicables aux périodes de référence commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. Dans l'année de la première application, les exigences ne s'appliquent qu'au rapport financier annuel et il n'est pas nécessaire de fournir des chiffres comparatifs.

Informations qualitatives

Conditions générales

Le Groupe a mis en place un accord de financement des fournisseurs qui est proposé à certains de ses principaux fournisseurs. La participation à cet accord est laissée à la discrétion des fournisseurs. Les fournisseurs qui participent à l'accord reçoivent, de la part du prestataire externe de services de financement du Groupe, un paiement anticipé sur les factures envoyées au Groupe. Si les fournisseurs choisissent de recevoir un paiement anticipé, ils paient une commission au prestataire de financement, avec laquelle le Groupe n'a aucun lien. Pour que le bailleur de prestataire de financement puisse régler les factures, les marchandises doivent avoir été reçues ou fournies et les factures approuvées par le Groupe. Les paiements aux fournisseurs effectués avant la date d'échéance de la facture sont traités par le prestataire de financement et, dans tous les cas, le Groupe règle la facture originale en payant ledit prestataire conformément à la date d'échéance de la facture d'origine décrite ci-dessus.

Le Groupe évalue chaque accord en fonction d'indicateurs afin de déterminer si les passifs que les fournisseurs ont cédés à la banque partenaire dans le cadre du programme de financement des fournisseurs continuent de répondre à la définition des dettes commerciales ou doivent être classés en tant que dettes financières. Aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes les dettes commerciales découlant des accords de financement des fournisseurs répondent aux critères des dettes commerciales et sont incluses dans les dettes commerciales de l'état consolidé de la situation financière.

Informations quantitatives

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Valeur comptable des passifs financiers			
Présentés dans les dettes commerciales et autres dettes	62	N/A	N/A
- dont le paiement a été réglé aux fournisseurs par le prestataire de services de financement	47	N/A	N/A
Fourchette de dates d'échéance de paiement (nb de jours après la date de facturation)			
Passifs faisant partie de l'accord	102-106 jours	N/A	N/A
Dettes commerciales comparables ne faisant pas partie de l'accord	45-49 jours	N/A	N/A

NOTE F33

ENDETTEMENT NET

L'endettement net du Groupe correspond au solde entre ses dettes financières et les autres instruments financiers ainsi que la trésorerie et équivalents trésorerie.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières	2 138	2 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-539	-584
Autres instruments financiers	-16	-118
Endettement net	1 583	1 489

La dette financière à la fin de l'année 2024 comprend :

- deux obligations de premier rang pour un montant total de 1 500 millions d'euros (750 millions d'euros à échéance 2028 et 750 millions d'euros à échéance 2031) ;
- un prêt à terme d'un montant de 200 millions d'euros ;
- la dette locative IFRS16 (306 millions d'euros) ;
- les autres dettes financières (140 millions d'euros, hors dette locative), principalement des dettes financières courantes.

Solvay est noté Investment Grade BBB-/A3 (perspective stable) par Standard & Poor's (au 4 décembre 2024).

Dettes financières : principaux emprunts

En millions d'euros (sauf mention contraire)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Montant nominal	Coupon	Echéance	Sécurisé	Montant au coût amorti	Juste valeur	Montant au coût amorti	Juste valeur
2028 obligation senior (€ 750 millions)	750	3,875%	2028	Non	746	766	n/a	n/a
2031 obligation senior (€ 750 millions)	750	4,250%	2031	Non	746	774	n/a	n/a
Total des dettes séniors en €	1 500				1 492	1 540	0	0
Tirage sur les lignes de crédit (€ 1 500 millions)		Taux variable	2025	No	0	0	1 500	1 500
Total des lignes de crédit ⁽¹⁾	0				0	0	1 500	1 500
Dettes à terme (€ 200 millions)	200	Taux variable	2026		200	200	200	200
Autres prêts auprès de tiers	140				140	140	185	185
Dettes de leasing IFRS16	306				306	306	307	307
Total	2 146				2 138	2 186	2 192	2 192

(1) En 2023, la facilité de crédit-relais Solvay en cours était assortie d'une échéance initiale prévue en octobre 2024. Toutefois, la société avait le droit inconditionnel de prolonger à deux reprises l'échéance de 6 mois, jusqu'en octobre 2025. La facilité de crédit-relais avait par conséquent été classée comme non courante.

Il n'y a pas de cas de défaillance sur les dettes financières susmentionnées. Il n'y a pas de violations des engagements financiers, que ce soit de Solvay SA/NV ou d'une autre société holding détenue par le Groupe.

Autres instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres instruments financiers non courants	0	0
Autres instruments financiers courants	16	119
Swaps de devises	1	2
Autres valeurs mobilières à plus de 3 mois	4	50
Autres actifs financiers courants	11	67
Autres instruments financiers	16	119

Les autres valeurs mobilières à plus de 3 mois incluent la position en traites de banques.

En 2024, la diminution des autres actifs financiers courants s'explique par les transferts d'instruments financiers dérivés sur le CO₂ (auparavant négociés en bourse) vers le marché de gré à gré. En conséquence, les appels de marge de Energy Services pour les instruments présentant une juste valeur négative qui représentaient une garantie pour les obligations ont diminué.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	211	300
Dépôts à terme	328	285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	539	584

Par leur nature, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents trésorerie est égale à leur juste valeur ou en est une très bonne approximation.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents trésorerie n'étaient soumis à aucune restriction légale, réglementaire ou contractuelle et aucune limite significative n'était fixée pour le transfert de trésorerie ou d'équivalents trésorerie au sein du Groupe.

Changements dans la dette financière et dans les autres instruments financiers liés aux activités de financement

En millions d'euros	Dec 31, 2023		2024								Total	
	Total	Flux de trésorerie relatifs aux nouveaux emprunts	Flux de trésorerie relatifs aux remboursements d'emprunts	Variations des cours des monnaies étrangères	Variation des autres actifs financiers courants	Autres dans les flux de trésorerie des activités de financement	Transfert de non courant à courant	Paiement de passifs locatifs	Autres	Scission Partielle		
Emprunts obligataires	-	1 492	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 492
Autres dettes non courantes	1 737	-	-1 500	-	-	-	-11	-	30	0	255	
Dettes de location-financement à long terme	243	-	-	7	-	-	-70	-	55	-	236	
Swaps de taux	2	-	-	-	-	-	-	-	0	-	2	
Dettes financières non courantes	1 983	1 492	-1 500	7	-	-	-81	-	85	0	1 985	
Dettes financières courantes	211	191	-242	0	-	-	81	-64	-22	0	156	
Total dettes financières	2 192	1 683	-1 742	7	-	-	-	-64	63	0	2 138	
Autres instruments financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de devises	-2	-	-	0	-	-	-	-	1	-	-1	
Autres valeurs mobilières à plus de 3 mois	-50	-	-	0	9	38	-	-	-	-	-4	
Autres actifs financiers courants	-67	-	-	0	49	-	-	-	7	-	-11	
Autres instruments financiers	-119	-	-	0	58	38	-	-	8	-	-16	
Total		1 683	-1 742	7	58	38	-	-64	70	0	50	

La dette financière a diminué, passant de 2 192 millions d'euros fin 2023 à 2 138 millions d'euros fin 2024.

En 2024, la dette financière non courante est stable par rapport à 2023. Cela s'explique par :

- Une augmentation de 1 584 millions d'euros, qui s'explique principalement par :
 - l'émission de deux obligations de premier rang pour un montant total de 1 492 millions d'euros,
 - deux nouveaux instruments classés en dette financière pour un montant de 30 millions d'euros (part non courante) suite au dénouement de flexi-swaps conclus en 2023,
 - l'augmentation de la dette locative à long terme (IFRS 16) pour 50 millions d'euros,
 - la variation des taux de change pour 7 millions d'euros.
- Une diminution de 1 581 millions d'euros, qui s'explique principalement par :
 - le remboursement de la facilité de crédit-relais de 1 500 millions d'euros mis en place fin 2023 dans le cadre de la Scission partielle
 - le transfert en dette financière courante pour 70 millions d'euros, essentiellement sur des passifs locatifs

La dette financière courante a diminué de -56 millions d'euros, ce qui résulte principalement des éléments suivants:

- l'augmentation des emprunts de 191 millions d'euros principalement expliquée par les tirages sur les lignes de crédit de 185 millions d'euros
- la diminution de -264 millions d'euros expliquée par le remboursement des tirages sur les lignes de crédit pour -185 millions d'euros, le remboursement d'un emprunt à court terme pour -52 millions d'euros, et l'impact net du débouclage des flexi-swaps conclus en 2023 pour -22 millions d'euros
- le transfert de la dette financière non courante pour 81 millions d'euros principalement sur les dettes de location
- le remboursement des dettes de location (IFRS 16) de -64 millions d'euros.

NOTE F34

AUTRES PASSIFS (COURANTS)

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires et dettes de personnel	123	125
TVA et autres taxes	105	107
Sécurité sociale	18	29
Instruments financiers - opérationnel	98	108
Primes d'assurances	14	31
Avances clients	21	30
Rémunération variable à long terme - partie court-terme	17	31
Autres	61	126
Autres passifs courants	458	585

La diminution du poste « Autres » par rapport à 2023 est principalement liée au remboursement d'assurance de 32 millions d'euros (payable à Syensqo) qui était ouvert au 31 décembre 2023 (voir Note F25 Autres créances) et a été payé en 2024.

Le poste « Instruments financiers - opérationnels » comprend les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et pour la couverture de flux de trésorerie (voir Note F32.A. Aperçu des instruments financiers).

Autres notes

NOTE F35

ENGAGEMENTS D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	101	124

Le montant est lié principalement aux engagements pris pour l'acquisition d'immobilisations corporelles industrielles.

Le montant en 2023 était plus élevé qu'en 2024, principalement en raison des dépenses liées à l'augmentation des capacités de production de carbonate de soude sur le site de Green River tout au long de l'année 2024.

NOTE F36

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES FINANCIÈRES

🔗 Méthodes comptables

Un passif éventuel est :

- (a) une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ; ou
- (b) une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - (ii) le montant de l'obligation ne peut pas être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont décrits sauf si la probabilité d'une sortie d'avantages économiques est très faible.

Les garanties financières sont des contrats qui obligent le Groupe à faire des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur pour un préjudice encouru par celui-ci parce qu'un débiteur spécifié manque à son obligation de paiement à l'échéance conformément aux conditions originales ou modifiées d'un titre de créance.

Afin d'éviter un double comptage, seules les garanties excédant les passifs comptabilisés ou les informations fournies ailleurs dans les états financiers consolidés du Groupe sont présentées dans cette note. En ce qui concerne les garanties financières, toutes les garanties financières du Groupe sont présentées dans la présente note.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Garanties pour pensions	58	55
Passifs éventuels d'environnement	210	271
Garanties pour emprunts 2025 Cytec ⁽¹⁾	157	151
Passifs éventuels	425	477

(1) Garantie sur pour Obligations Cytec 2025 - voir le commentaire ci-dessous sur les garanties financières

Passifs éventuels

En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, nous ne signalons aucune procédure en cours ou menace de procédure qui n'est pas arrivée à maturité et pour laquelle la probabilité d'une exposition existante ou future est peu probable ou incertaine, lorsque l'impact financier ne peut être estimé et pour laquelle nous ne sommes pas en mesure de quantifier de passif éventuel.

Passifs éventuels d'environnement

Les passifs éventuels de 210 millions d'euros mentionnés ci-dessus concernent des questions d'assainissement de l'environnement pour des obligations éventuelles découlant d'événements passés. L'existence de ces obligations sera confirmée par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe. Bien que les flux de trésorerie nominaux puissent être estimés avec suffisamment de fiabilité, un certain degré d'incertitude subsiste.

Le Groupe a également des obligations actuelles qui ne peuvent être estimées de manière fiable et qui sont mentionnées ci-après :

- Sur le site de Pont de Claix, en France, Solvay est tenu de remédier à plusieurs impacts historiques dans le sous-sol et procède en conséquence. Les montants correspondants ont été provisionnés (voir Note F31 - Provisions environnementales). Dans un certain nombre de sites, les impacts ne peuvent être caractérisés ni traités en raison de la présence de plusieurs unités exploitées par des tiers. L'estimation correspondante n'est donc pas disponible. Par ailleurs, à Pont de Claix, Solvay suit de près l'évolution de la situation avec Vencorex depuis que cette société est entrée en Redressement judiciaire en septembre 2024. Les activités exploitées par Vencorex à Pont de Claix ont été rachetées à Solvay en 2008. Cependant, Solvay a conservé des unités de production d'énergie, la propriété du sous-sol et met en œuvre certaines activités d'assainissement. Ces opérations pourraient être affectées par la situation actuelle.
- Site de Salindres, France : suite à l'annonce de la fermeture du site, Solvay dispose de six mois pour préparer une étude détaillée des travaux d'assainissement à entreprendre à l'attention de la Direction régionale française de l'environnement (DREAL). Certains de ces travaux d'assainissement ont déjà fait l'objet d'une provision (voir Note F31 - Provisions environnementales) car leurs coûts ont pu être estimés de manière fiable. Toutefois, certaines zones du site devront faire l'objet d'analyses plus approfondies afin de déterminer si des mesures d'assainissement supplémentaires sont nécessaires et quel en sera le coût.
- Le Groupe a également des obligations liées à ses installations de carbonate de soude, notamment en ce qui concerne la fermeture et l'assainissement des principaux bassins et digues en Europe et aux États-Unis, pour lesquelles il n'est pas encore possible d'estimer l'impact des prescriptions à l'avenir.

Procédures liées à l'environnement, la santé et la sécurité

Site de Rosignano, Italie: le bureau du procureur général du tribunal pénal de Livourne, en Italie, a ouvert plusieurs enquêtes pénales préliminaires en 2019 concernant la contamination présumée de certaines nappes phréatiques à l'extérieur de notre site et dans notre ancienne décharge de Rosignano. Ces procédures sont toujours en cours et Solvay travaille en étroite collaboration avec les autorités pour résoudre ces affaires.

Bulgarie

En Bulgarie, Solvay Sodi AD, une filiale de Solvay, est soumise à certaines obligations imposées par l'État en matière de stocks pétroliers d'urgence (réserves) pour les années 2021 à 2023, auxquelles Solvay n'a pas été en mesure de se conformer. En conséquence, les autorités bulgares ont imposé à Solvay Sodi AD des amendes au titre de 2021 et 2022 d'environ 15 millions d'euros pour notre part des pénalités qui ont été entièrement provisionnées. Pour 2023, l'ordonnance a été suspendue, aucune amende n'a été imposée et aucune provision n'a été comptabilisée. Si cette suspension est levée, une pénalité supplémentaire de 9 millions d'euros pourrait être imposée à Solvay Sodi AD. Solvay Sodi AD a intenté une action en justice pour contester ces amendes et cherche à obtenir réparation auprès des autorités nationales en faisant valoir que le système bulgare actuel de stocks d'urgence n'est pas compatible avec la législation de l'UE et que, dans sa forme actuelle, les obligations en matière de réserves pétrolières d'urgence ne devraient s'appliquer qu'aux sociétés qui font le commerce du pétrole brut et des combustibles liquides. Depuis juillet 2024, Solvay Sodi AD se conforme aux exigences relatives aux stocks pétroliers d'urgence.

Garanties financières

Obligations Cytec 2025

Les obligations de premier rang à 3,95% arrivant à échéance en 2025 émises par Cytec Industries Inc. (les « Obligations Cytec 2025 ») ont été transférées à Syensqo SA/NV avec Cytec Industries Inc. le 8 décembre 2023 pour un montant de 163,5 millions de dollars (USD) (soit 157,4 millions d'euros au 31 décembre 2024). Une contre-garantie a été émise par Syensqo SA/NV en faveur de Solvay SA/NV, Solvay SA/NV restant le garant initial. Dans la mesure où Syensqo SA/NV, la société mère ultime de Cytec Industries, Inc, est une société « Investment Grade » et que le délai de remboursement des obligations est court, le Groupe a estimé que le risque de défaillance était faible et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée.

Syensqo SA/NV a remboursé ces obligations de premier rang en février 2025. La garantie a donc été libérée à ce moment-là.

Garanties du fonds de pension britannique

La garantie concernant les pensions est liée aux principaux fonds de pension au Royaume-Uni (58 millions d'euros) - Voir Note F32. Elle correspond à l'excédent des actifs du régime comptabilisés au 31 décembre 2024 ou au montant par lequel la garantie dépasse le passif de retraite comptabilisé (au 31 décembre 2023). Cette garantie s'applique au passif de retraite évalué conformément à la réglementation locale britannique (base prudentielle) avec une allocation pour le risque de marché, ce qui se traduit par une valeur d'évaluation plus élevée par rapport aux exigences de l'IAS 19. La probabilité que les garanties soient appelées est considérée comme faible.

NOTE F37

PARTIES LIÉES

Les soldes et transactions entre Solvay SA/NV et (a) ses filiales et (b) ses entreprises communes pour la part du Groupe dans les entreprises communes respectives, qui sont des parties liées de Solvay SA/NV, ont été éliminés en consolidation et ne sont pas inclus dans la présente note. Les détails des transactions entre le Groupe et d'autres parties liées sont présentés ci-après.

Opérations de vente et d'achat

En millions d'euros	Vente de biens		Achat de biens	
	2024	2023	2024	2023
Entreprises associées	6	12	-54	-35
Coentreprises	2	8	0	-3
Autres parties liées	11	23	-18	-45
Total	19	43	-72	-82

En millions d'euros	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
	2024	2023	2024	2023
31 décembre				
Entreprises associées	0	0	7	9
Coentreprises	0	0	0	0
Autres parties liées	48	14	5	4
Total	48	14	12	13

Prêts à des parties liées

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Prêts aux entreprises associées	1
Prêts à d'autres parties liées	18	18
Total	19	19
Prêts d'autres parties liées	-3	-3

Rémunération du personnel de Direction

Les principaux dirigeants regroupent tous les membres du Conseil d'administration et les membres de l'Executive Leadership Team.

Montants dus au titre de l'exercice (rémunérations) et des passifs existants à la fin de l'exercice dans l'état consolidé de la situation financière :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Salaires, charges et avantages à court terme	2
Avantages à long terme	0	0
Dette relative aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	0	1
Total	2	7

En 2024, il n'y a plus de dette relative aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, car tous les plans sont réglés en actions en 2024. Voir la Note F29 - Paiements fondés sur des actions.

Charges de l'année (hors charges sociales et fiscales de l'employeur) :

En millions d'euros	2024	2023
Salaires, charges et avantages à court terme	-5	-35
Avantages à long terme	-1	-2
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-1	-4
Total	-7	-41

La baisse des salaires, charges et avantages à court terme par rapport à 2023 est principalement liée à la rémunération variable à court terme associée à la Scission partielle.

NOTE F38**DIVIDENDES PROPOSÉS À LA DISTRIBUTION**

Lors de l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration proposera un dividende brut de 2,43 euros par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende distribué en janvier 2025 (0,97 euro par action), les dividendes proposés, mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux actionnaires, s'élèvent à 154 millions d'euros.

NOTE F39**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLOTURE****🔗 Méthodes comptables**

Les événements postérieurs à la période de référence qui fournissent des preuves des conditions qui existaient à la fin de la période de référence (événements d'ajustement) sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les événements indiquant des conditions qui sont apparues postérieurement à la période de référence ne sont pas des événements donnant lieu à un ajustement et sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

Syensqo SA/NV a déclaré publiquement son intention de rembourser les obligations de premier rang à 3,95% émises par Cytec Industries Inc. au plus tard le 1^{er} février 2025. Dans le cadre du processus de gestion de la dette financière entrepris pour la Scission partielle, Solvay SA/NV est resté le garant initial des obligations, tandis qu'une contre-garantie a été émise par Syensqo SA/NV en faveur de Solvay SA/NV.

Syensqo SA/NV a remboursé ces obligations de premier rang le 1^{er} février 2025. La garantie a donc été libérée à cette date, suite au remboursement par Syensqo.

Pour plus de détails, voir la Note F36.

En 2016, Solvay a engagé une procédure en contrefaçon contre un concurrent pour violation de l'un de ses brevets sur les matériaux de catalyse automobile. Fin février 2025, le tribunal a accordé au Groupe 10,3 millions d'euros de dommages et intérêts et des intérêts de procédure supplémentaires dans le cadre des dommages causés. La décision du tribunal peut faire l'objet d'un appel par l'une ou l'autre des parties dans un délai d'un mois. Les dommages et intérêts et les intérêts liés sont considérés comme des actifs éventuels.

NOTE F40**LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le Groupe est constitué de Solvay SA/NV et d'un ensemble de 145 participations.

Parmi ces 145 participations, 71 sont intégralement consolidées, 7 le sont par intégration proportionnelle et 20 le sont par la méthode de mise en équivalence, tandis que les 47 autres ne sont pas significatives pour le Groupe et n'entrent donc pas dans le périmètre de consolidation.

Ces autres investissements, qui ne sont pas significatifs, sont évalués au coût et font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle, ce qui est considéré comme une bonne approximation de leur juste valeur. Pour de plus amples informations, voir Principes de consolidation.

Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Pays	Société	Commentaire
CHILI	Rhodia Chile Ltda, Santiago	Remplit les critères de consolidation

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

Pays	Société	Commentaire
FRANCE	Solvay Energy Services S.A.S., Puteaux	Fusionné avec Rhodia Operations S.A.S.
ALLEMAGNE	Solvay Chemicals GmbH, Hannover	Fusionné avec Solvay GmbH
	Solvin GmbH & Co. KG - PVDC, Rheinberg	Fusionné avec Solvay GmbH
	Solvay Flux GmbH, Hannover	Fusionné avec Solvay GmbH
	Solvay Fluor GmbH, Hannover	Fusionné avec Solvay GmbH
	Solvin Holding GmbH, Hannover	Fusionné avec Solvay GmbH
PAYS-BAS	Rhodia International Holdings B.V., Den Haag	Fusionné avec Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V.

Sociétés changeant de méthode de consolidation

Pays	Société	Commentaire
CHINE	Shandong Huatai Interlox Chemical Co. Ltd, Dongying	Changement de méthode, de la mise en équivalence à intégration globale, résultant de l'achat additionnel de 10% d'actions de Dongying Huatai Chemicals Group

Liste des filiales

Indication du pourcentage détenu.

Le pourcentage de droits de vote est très proche du taux de détention.

ARGENTINE	
Solvay Argentina SA, Buenos Aires	100
Quimicos Esenciales de Argentina SA, Buenos Aires	100
AUSTRALIE	
Solvay Interox Pty Ltd, Banksmeadow	100
AUTRICHE	
Solvay Österreich GmbH, Wien	100
BELGIQUE	
Carrières les Petons S.P.R.L., Walcourt	100
Solvay Chemicals International S.A., Brussels	100
Solvay Chimie S.A., Brussels	100
Solvay Pharmaceuticals S.A. - Management Services, Brussels	100
Solvay Stock Option Management S.P.R.L., Brussels	100
BRÉSIL	
Cogeracao de Energia Electricica Rhodia Brotas SA, Brotas	100
Rhodia Brasil SA, Sao Paolo	100
Rhodia Poliamida Brasil Ltda, Sao Paolo	100
Rhopart-Participacoes Servidos e Comercio Ltda, Sao Paolo	100
BULGARIE	
Solvay Bulgaria EAD, Devnya	100
CANADA	
Solvay Canada Inc, Toronto	100
CHILI	
Rhodia Chile Ltda, Santiago	100
CHINE	
Essential (Shanghai) Enterprise Management Co., Shanghai	100
Liyang Solvay Rare Earth New Material Co., Ltd, Liyang City	96,3
Shandong Huatai Interlox Chemical Co. Ltd, Dongying	60
Solvay (Shanghai) International Trading Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai	100
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals Co., Ltd, Zhejiang	55
FINLANDE	
Solvay Chemicals Finland Oy, Voikkaa	100
FRANCE	
Rhodia Chimie S.A.S., Aubervilliers	100
Rhodia Opérations S.A.S., Aubervilliers	100
Solvay - Opérations - France S.A.S., Paris	100
Solvay Finance S.A., Paris	100

ALLEMAGNE	
Cavity GmbH, Hannover	100
Horizon Immobilien AG, Hannover	100
Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen GmbH & Co KG, Hannover	65
Société de droit allemand qui fait usage de l'exemption permise par la section 264(b) du Code de Commerce allemand de ne pas publier ses états financiers.	
Solvay GmbH, Hannover	100
INDE	
ES Essential Chemicals Private Limited, Mumbai	100
ITALIE	
Cogeneration Rosignano S.r.l., Rosignano	100
Essentials Chemicals Italy S.p.a., Livorno	100
Solvay Chimica Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Energy Services Italia S.r.l., Bollate	100
JAPON	
Nippon Solvay KK, Tokyo	100
Solvay Special Chem Japan Ltd, Anan City	100
LUXEMBOURG	
Renestia S.A., Capellen	100
Solvay Chlorovinyls Holding S.a.r.l., Luxembourg	100
MEXIQUE	
Solvay Fluor Mexico S.A. de C.V., Ciudad Juarez	100
Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V., Monterrey	100
PAYS-BAS	
Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V., Linne-Herten	100
Solvay Chemie B.V., Linne-Herten	100
Solvin Holding Nederland B.V., Linne-Herten	100
POLOGNE	
Solvay Poland Sp. z o.o., Gorzow Wielkopolski	100
PORTUGAL	
Solvay Business Services Portugal Unipessoal Lda, Carnaxide	100
Solvay Peroxidos Portugal Unipessoal LDA , Povoá	100
SINGAPOUR	
Solvay Fluor Holding (Asia-Pacific) Pte. Ltd, Singapour	100
AFRIQUE DU SUD	
Solvay Polymers and Chemicals South Africa (PTY) Ltd, Johannesburg	100
CORÉE DU SUD	
Special Chem Korea Co. Ltd, Gunsan	100
Solvay Chemical Services Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Silica Korea Co. Ltd, Incheon	100
ESPAGNE	
Solvay Quimica S.L., Barcelona	100
SUISSE	
Solvay Vinyls Holding AG, Bad Zurzach	100
THAÏLANDE	
Solvay Asia Pacific Company Ltd, Bangkok	100
Solvay Peroxythai Ltd, Bangkok	100
TURQUIE	
Essential Istanbul Chemical Items Industry and Trade Limited Company, Istanbul	100

ROYAUME-UNI	
Rhodia Limited, Watford	100
Solvay Interlox Ltd, Warrington	100
Solvay UK Holding Company Ltd, Warrington	100
ÉTATS-UNIS	
American Soda LLC, Houston, TX	100
Essential Finance (America) LLC, Wilmington DE	100
Essential Holding America, LLC, Wilmington, DE	100
Essential Elements USA LLC, Wilmington, DE	100
Essential Chemicals USA LLC, Wilmington, DE	100
Rocky Mountain Coal Company, LLC, Houston, TX	100
Solvay America Holdings, Inc., Houston, TX	100
Solvay Chemicals, Inc., Houston, TX	100
Solvay Fluorides, LLC., St Louis, IL	100

Liste d'entreprises communes

Indication du pourcentage détenu.

AUTRICHE	
Solvay Sisecam Holding AG, Wien	75
BELGIQUE	
BASF Interlox H2O2 Production N.V., Brussels	50
BULGARIE	
Solvay Sodi AD, Devnya	73,5
PAYS-BAS	
MTP HP JV C.V., Weesp	50
MTP HP JV Management bv, Weesp	50
ARABIE SAOUDITE	
Saudi Hydrogen Peroxide Co, Jubail	50
THAÏLANDE	
MTP HP JV (Thailand) Ltd, Bangkok	50

Liste des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Indication du pourcentage détenu.

Coentreprises

AUSTRALIE	
Aqua Pharma Australia Pty Ltd, Armidale	50
Aquatiq Prawns Ltd, Launceston	50
BELGIQUE	
Aqua Pharma Belgium Srl, Herent	50
BRESIL	
Peroxidos do Brasil Ltda, Sao Paulo	69,4
CANADA	
Aqua Pharma Inc, Saint John	50
CHILI	
Aqua Pharma Chile Spa, Puerto Montt	50
EQUATEUR	
Aqua Pharma Ecuador S.A, Guayas	50
INDONESIE	
PT Aqua Pharma Indonesia Ltd, Jakarta	50
NORVEGE	
Aqua Pharma Group A.S., Lillehammer	50
Aqua Pharma A.S., Lillehammer	50
Haugaland Shipping A.S., Haugesund	50
TAIWAN	
Shinsol Advanced Chemicals Corporation, New Taipei	51
ROYAUME-UNI	
Aqua Pharma Technical Ltd, Inverness	50
Aqua Pharma Ltd, Inverness	50
Pulcea Ltd, Edinburgh	25
ETATS-UNIS	
Aqua Pharma U.S. Inc, Kirkland	50

Entreprises associées

CHINE	
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co. Ltd, Qingdao	30
Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd, Zhenjiang New area	9,35
FRANCE	
GIE Chime Salindres, Salindres	50
MEXIQUE	
Silicatos y Derivados S.A. DE C.V., Estado de Mexico	20

NOTE F41

HONORAIRES D'AUDIT

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs sociétés affiliées respectives.

Les honoraires annuels d'audit de Solvay SA pour 2024 ont été fixés à 1,2 million d'euros. Ils comprennent l'audit des comptes statutaires et consolidés de Solvay SA. Les honoraires d'audit des filiales de Solvay en 2024 s'élèvent à 2,1 millions d'euros. Les honoraires pour la mission d'assurance limitée de la CSRD 2024 s'élèvent à 0,6 million d'euros. Des honoraires supplémentaires non liés à l'audit de 1,7 million d'euros ont été engagés en 2024 par Solvay SA et ses filiales, dont :

- Autres missions de services d'assurances
 - Facturés par le commissaire du groupe (1,4 million d'euros)
 - Facturés par d'autres entités EY (0,2 millions d'euros)
- Autres services: 0,1 million d'euros.

7.3. ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS DE SOLVAY SA/NV

Les états financiers annuels de Solvay SA/NV sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des sociétés et des associations, les états financiers annuels de Solvay SA/NV, le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes seront déposés à la Banque nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur Internet ou sur demande adressée à :

Solvay SA/NV
Rue de Ransbeek 310
B - 1120 Bruxelles

Note introductive

Pour rappel, en 2023 (jusqu'au 8 décembre 2023), Solvay SA/NV (« Solvay » ou la « Société ») détenait et contrôlait les activités Specialty Polymers, Composites, Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance et Oil and Gas Solutions (ensemble, les « Activités de spécialité »), ainsi que les activités Soda Ash & Derivatives, Peroxides, Silica, Special Chem et Coatis (ensemble, les « Activités essentielles »). Le 9 décembre 2023 à 00h00 CET, les Activités de spécialité ont été séparées de Solvay par le biais d'une Scission partielle de la Société en vertu du droit belge (la « Scission partielle »), par le biais de laquelle les actions et autres intérêts détenus par la Société dans les entités juridiques exploitant les Activités de spécialité, ses droits et obligations en vertu des accords conclus avec ces entités juridiques, ainsi que certains autres actifs et passifs, ont été transférés à Syensqo SA/NV (« Syensqo »), et des actions ordinaires de Syensqo ont été émises et attribuées directement aux actionnaires de Solvay sur la base du prorata.

Il convient de noter que, d'un point de vue comptable, cette Scission partielle a eu un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023. En outre, les autorités fiscales belges (Service des Décisions Anticipées en matière fiscale) ont accepté de prendre en compte le 1^{er} juillet 2023 aux fins de l'application à Solvay des règles belges en matière d'impôt sur les sociétés.

Le bilan de Solvay SA/NV à la clôture de l'exercice 2024 présenté ci-après est présenté après affectation du résultat et se base sur une distribution de dividende de 2,43 euros par action.

Fin 2024, Solvay SA/NV conserve une succursale, Solvay S.A. Italia (Viale Lombardia 20, 20021 Bollate, Italie).

Les comptes de Solvay SA/NV sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique.

Les principales activités de Solvay SA/NV consistent, d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à financer les activités du Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Solvay SA/NV a également une activité d'affacturage interne au Groupe sans recours. Par conséquent, Solvay SA/NV possède et gère les créances commerciales du Groupe pour des clients établis en Europe et en Asie. Elle gère un centre de recherche à Neder-Over-Heembeek (Bruxelles, Belgique) et un nombre très limité d'activités commerciales non couvertes par des filiales.

Bilan abrégé de Solvay SA/NV - après affectation du résultat

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Actifs immobilisés	4 536	4 558
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	53	65
Immobilisations corporelles	56	56
Immobilisations financières	4 427	4 436
Actifs circulants	1 040	1 021
Stocks	4	7
Créances commerciales	474	379
Autres créances	272	328
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	264	284
Charges à reporter et produits acquis	26	24
Total de l'actif	5 576	5 579
PASSIF		
Capitaux propres	1 825	1 855
Capital	237	237
Primes d'émission	179	179
Réserves	177	141
Bénéfice reporté	1 232	1 299
Provisions et impôts différés	197	191
Dettes financières	1 577	1 586
· à plus d'un an	1 504	1 500
· à un an au plus	73	86
Dettes commerciales	95	156
Autres dettes	1 808	1 749
Charges à imputer et produits à reporter	74	42
Total du passif	5 576	5 579

La diminution du total de l'actif de 3 millions d'euros résulte de variations limitées de différentes rubriques, essentiellement la diminution des immobilisations incorporelles (-12 millions d'euros), des autres créances (-57 millions d'euros) et de la trésorerie disponible (-20 millions d'euros), en partie compensée par une augmentation des créances commerciales (+95 millions d'euros).

La diminution des mouvements de capitaux propres de 30 millions d'euros est due au bénéfice de l'année (227 millions d'euros) et au dividende 2024 à distribuer en 2025 (257 millions d'euros).

La dette financière est stable (1 577 millions d'euros, contre 1 586 millions d'euros fin 2023). Toutefois, il convient de noter qu'en 2024, la Société a remboursé les emprunts bancaires (« Emprunts à terme en obligations ») et a émis deux nouvelles obligations de 750 millions d'euros chacune assorties d'une échéance respective en 2028 et en 2031.

La hausse de 59 millions d'euros des autres passifs est principalement due à l'augmentation des comptes courants avec les sociétés affiliées.

Compte de résultat abrégé de Solvay SA/NV

En millions d'euros	2024	2023
Chiffres d'affaires	84	111
Autres produits d'exploitation	684	1 099
Charges d'exploitation	-684	-1 229
Profit / (perte) d'exploitation	84	-19
Charges et produits financiers	148	1 615
Profit / perte de l'exercice avant impôts	232	1 597
Charges d'impôts	-5	-4
Bénéfice / perte de l'exercice	227	1 593
Bénéfice / perte de l'exercice à affecter	227	1 593

En 2024, le résultat net de l'exercice de Solvay SA/NV est un bénéfice qui s'élève à 227 millions d'euros, contre un bénéfice de 1 593 millions d'euros en 2023.

Ce résultat comprend :

- Le résultat d'exploitation est un bénéfice d'exploitation de 84 millions d'euros, contre une perte d'exploitation de 19 millions d'euros en 2023. En 2023, la perte était principalement due aux coûts encourus dans le cadre de la Scission partielle ;
- Les produits et charges financiers (148 millions d'euros), contre 1 615 millions d'euros en 2023, s'expliquent par les dividendes reçus en 2024 à hauteur de 270 millions d'euros (1 797 millions d'euros en 2023) et par des charges financières nettes de 122 millions d'euros (174 millions d'euros en 2024).

Bénéfice disponible aux fins de distribution

En millions d'euros	2024	2023
Bénéfice / perte de l'exercice à affecter	227	1 593
Report à nouveau	1 298	-37
Total disponible pour l'Assemblée Générale des Actionnaires	1 525	1 555
Affectations		
Dividende brut	257	257
Transfert du report à nouveau aux réserves indisponibles	36	0
Report à nouveau	1 232	1 298
Total	1 525	1 555

8. Rapports du commissaire et Déclaration de responsabilité

Rapports du commissaire

314

Déclaration de responsabilité

325



**Shape the future
with confidence**

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Solvay SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Solvay SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 6.694 millions et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 233 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire du 27 mars 2025 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Obligations à prestations définies

Description du point clé de l'audit

Les obligations à prestations définies concernent principalement les régimes de retraite postérieurs à l'emploi et s'élèvent à € 529 millions au 31 décembre 2024, et sont présentées à la note F30 des états financiers consolidés. Les obligations se composent d'engagements bruts au titre des prestations définies (€ 1.714 millions) partiellement compensés par les actifs des plans (€ 1.185 millions).

Les plans les plus importants en 2024 se situent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Allemagne, au Brésil et en Belgique et représentent 98 % de l'obligation totale au titre des prestations définies du Groupe.

Ce domaine est important pour notre audit en raison de l'ampleur des montants, du jugement de la direction dans la détermination des hypothèses actuarielles (en particulier le taux d'actualisation et le taux d'inflation) et de la juste valeur des actifs des plans, ainsi que de l'expertise technique requise pour évaluer ces obligations et refléter correctement les impacts dans les états financiers consolidés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ».

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons acquis une compréhension du processus d'estimation du Groupe pour évaluer les obligations à prestations définies et les actifs des plans ainsi que les contrôles y liés;
- Nous avons évalué et effectué une revue de la conception des contrôles établis par le Groupe pour assurer (i) le maintien des données sous-jacentes relatives aux participants et (ii) que les changements apportés aux plans soient comptabilisés correctement dans les Comptes Consolidés;

- Nous avons réconcilié, sur la base d'un échantillon, la juste valeur des actifs des plans avec des confirmations externes ;
- Nous avons évalué l'expertise, l'indépendance et l'intégrité des actuaires externes engagés par le Groupe;
- Avec l'aide de nos actuaires internes, nous avons évalué les rapports actuariels préparés par les actuaires externes engagés par le Groupe pour nous assurer que les principaux changements apportés aux plans étaient correctement pris en compte dans les calculs actuariels;
- Nous avons comparé les données de base utilisées, sur la base d'un échantillon, par l'actuaire externe pour le calcul des provisions (telles que la population, l'âge, le nombre d'années de service, le salaire,...) avec les données du département des ressources humaines de la Société;
- Nous avons évalué la pertinence des principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux d'inflation) avec l'assistance de nos propres actuaires;
- Nous avons vérifié que les calculs actuariels sont correctement reflétés dans les provisions comptabilisées dans les Comptes Consolidés conformément à IAS 19;
- Nous avons évalué le mouvement des provisions pour comprendre les changements dans l'évaluation des provisions par rapport à l'année dernière;
- Nous avons contrôlé la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans la Note F30 des Comptes Consolidés compte tenu des exigences prévues dans la norme IAS19.

Perte de valeur du goodwill et d'autres actifs non courants pour les UGT's « Soda Ash and Derivatives » et « Special Chem »

Description du point clé de l'audit

Suite aux acquisitions passées du Groupe, des goodwill significatifs ont été comptabilisés, s'élevant à € 782 millions au 31 décembre 2024, représentant 12% du total des actifs consolidés dont notamment € 275 millions de goodwill pour Special Chem et € 237 millions pour Soda Ash and Derivatives.



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire du 27 mars 2025 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Tel que décrit dans les notes F19 (Goodwill et regroupements d'entreprises) et F23 (Dépréciation), la Société revoit la valeur nette comptable de ses unités génératrices de trésorerie ("UGTs") chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste en une comparaison entre l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur nette comptable. L'évaluation de valeur d'utilité est un jugement qui requiert des estimations concernant les projections de flux futurs associés aux UGTs, le coût moyen pondéré du capital ("CMPC") et le taux de croissance des revenus et des coûts.

Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants, des jugements, et de l'expertise technique requise pour réaliser les tests de dépréciation des actifs long terme.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons obtenu une compréhension des tests de dépréciation et des processus du Groupe;
- Nous avons évalué et remis en question la détermination par la direction des UGT's et de l'affectation de l'écart d'acquisition à ces UGT's aux fins des tests de dépréciation;
- Nous avons évalué le taux d'actualisation par comparaison avec (i) les informations sur les groupes de pairs, (ii) le coût du capital du Groupe et (iii) les facteurs de risque pertinents, et le taux de croissance à long terme en le comparant avec le calcul miroir effectué par nos experts en valorisation;
- Nous avons évalué l'exactitude mathématique et la conformité à la norme IAS 36 du modèle de valorisation utilisé par le Groupe ;
- Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie futurs utilisés sur base des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec le budget 2025 approuvé par le Conseil d'Administration et les plans à moyen terme y compris en ce qui concerne l'impact du changement climatique et l'alignement avec les objectifs de Solvay For Generations;
- Nous avons inclus nos spécialistes de l'évaluation interne dans notre équipe pour analyser et tester le modèle d'évaluation et les hypothèses critiques susmentionnées utilisées dans le modèle d'évaluation et le caractère raisonnable des pertes de valeur comptabilisées lors de l'exercice;
- Nous avons analysé et testé l'analyse de sensibilité préparée par la direction afin de comprendre l'incidence de changements raisonnables apportés aux principales hypothèses sur la marge disponible pour les deux UGT's;
- Nous avons évalué la réconciliation effectuée par le Groupe entre la valeur d'utilité dérivée des tests de dépréciation et la capitalisation boursière;
- Nous avons examiné la présence d'indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation en lisant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, et nous avons tenu des discussions régulières avec la direction et le comité d'audit;
- Nous avons évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations fournies dans les notes afférentes aux états financiers consolidés conformément à IAS 36.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire du 27 mars 2025 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire du 27 mars 2025 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel .

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidés en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidés en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Solvay en bref
- Stratégie

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire du 27 mars 2025 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Solvay SA au 31 décembre 2024 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 27 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0033



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidées en matière de durabilité de Solvay SA

A l'attention de l'Assemblée Générale des actionnaires

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Solvay SA (la « Société » ou la « Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 28 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration et émise sur présentation du conseil d'entreprise de Solvay SA pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information consolidée en matière de durabilité de la Société, incluse dans section 6, États de durabilité du rapport annuel intégré 2024 pour l'année clôturée le 31 décembre 2024 (ci-après « l'information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de Solvay SA durant un exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la Société.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- ▶ n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRs's »)) ;
- ▶ n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRs's, comme repris dans section « 6.1.4. Gestion des IRO » ; et
- ▶ ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans sous-section « 6.2.2. Reporting conformément à la

taxonomie européenne » de la partie informations environnementales du rapport annuel intégré .

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.



Rapport relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Solvay SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autres points

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission l'assurance limitée de l'information de durabilité de la Société relatif à la période de ce rapport. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note in section « 6.1.4. Gestion des IRO » de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- ▶ la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- ▶ l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- ▶ l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- ▶ la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- ▶ conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS's ; et
- ▶ en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans sous-section « 6.2.2. Reporting conformément à la taxonomie européenne » de la partie informations environnementales du rapport annuel intégré.

Cette responsabilité comprend :

- ▶ la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- ▶ la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- ▶ Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité

du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société, comme indiqué dans la note « 6.1.4. Gestion des IRO. »;

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- ▶ Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place.,
- ▶ Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension du Processus en :
 - ▶ effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) et en examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus ; et
- ▶ Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section « 6.1.4. Gestion des IRO ».

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension des processus de reporting de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en :
 - ▶ entretien avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne relatives aux informations sur en matière de durabilité; et
 - ▶ Lorsque cela est jugé approprié, obtenir les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting
- ▶ Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;

- ▶ Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS's ;
- ▶ Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Concernant les sites contribuant aux informations quantitatives en matière de durabilité, nous avons procédé à des tests de détails limités processus de collecte de l'information et de calcul des données, ainsi qu'à des procédures de validation liées aux informations quantitatives, sur place ou à distance, sur la base d'un jugement professionnel et sur la base d'un échantillon : Dombasle, Collonges, Jemeppe-sur-Sambre, Rheinberg, Bad Wimpfen, Santo Andre, Rosignano, Green River, Lisbon;
- ▶ Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité;
- ▶ Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Rapproché les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation avec les informations financières sous-jacentes de la Société



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

Déclarations concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la société pendant la durée de notre mandat.

Diegem, le 27 mars 2025

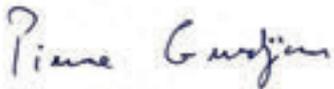
EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Eric Van Hoof*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL
25EVH0036

Déclaration de responsabilité

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa meilleure connaissance :

- Les états financiers, préparés conformément aux normes comptables IFRS, donnent une image fidèle de l'actif, du passif, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;
- Les états de durabilité, préparés conformément aux normes européennes relatives à l'information sur le développement durable, comme l'exige l'article 3:32/2 du Code belge des sociétés et des associations, ainsi que l'article 8 du règlement UE 2020/852, représentent fidèlement la performance du Groupe en matière de durabilité dans tous ses aspects significatifs ;
- Le rapport de gestion comprend un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.



Pierre Gurdjian

Président du Conseil d'administration



Philippe Kehren

Chief Executive Officer, administrateur

Glossaire

Accident du travail

Accident survenu lors de l'exécution d'un contrat de travail avec Solvay. Les accidents survenant sur le chemin du domicile ne sont pas considérés comme liés au travail, sauf si, au moment de l'accident, le travailleur voyageait pour Solvay.

Activités abandonnées

Composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA)

L'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA ou parfois USEPA) est une agence du gouvernement fédéral des États-Unis qui a été créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, en rédigeant et en veillant à faire appliquer des réglementations basées sur des lois adoptées au Congrès.

Ajustements

Chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'Administration et à l'Executive Leadership Team. Ces ajustements comprennent :

- Les résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ;
- Les résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques ;
- Les changements majeurs sur les provisions environnementales pour les sites encore en activité ;
- Les amortissements d'immobilisations incorporelles résultant de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) et les réévaluations de stocks dans la marge brute ;
- Les résultats financiers nets relatifs aux changements de taux d'actualisation, aux coupons des obligations hybrides perpétuelles déduits des capitaux propres en IFRS, et aux impacts de gestion de la dette (incluant principalement les gains/pertes relatifs au remboursement anticipé de dette) ;
- Les ajustements des résultats mis en équivalence pour les gains ou pertes de dépréciation et les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et contribution aux résultats IFRS mis en équivalence des investissements en capital propre cédés au cours de la période ;
- Résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur et réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du Groupe Syensqo et des instruments de couverture correspondants.
- Les gains et pertes, liés à la gestion des couvertures de CO₂ non comptabilisées en tant que couverture de cash flow, sont reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique
- Les effets d'impôts sur les éléments précités et les charges ou produits d'impôts des années antérieures ;
- L'impact de la part du groupe dans les participations significatives dans les états financiers consolidés à partir du T1 2024.

Tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Autres produits de l'activité

Produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités, les autres revenus de licence, et les autres revenus qui sont considérés comme ne correspondant pas au cœur de métier de Solvay.

Charges financières nettes

Charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts

Coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement à court terme et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net

Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et aux métiers de Solvay. Le chiffre d'affaires net exclut les Autres produits de l'activité.

CMPC

Coût moyen pondéré du capital

Code de conduite

Solvay exprime son engagement en matière de comportement responsable et d'intégrité, tout en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés

Pour les régimes capitalisés, les contributions aux actifs des régimes correspondent aux montants devant être versés au cours de la période considérée, conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation, ainsi que, pour les régimes non capitalisés, les prestations versées aux bénéficiaires.

Conversion en cash

Il s'agit d'un ratio utilisé pour mesurer la conversion d'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : (EBITA sous-jacent + Capex des activités poursuivies) / EBITDA sous-jacent.

Cotisations volontaires de retraite

Contributions aux actifs du régime en sus des contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ces paiements sont discrétionnaires et motivés par l'objectif de création de valeur. Ces contributions volontaires sont exclues du free cash flow disponible, car elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette.

Croissance organique

Croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent hors effets de conversion de devises et de changements de périmètre. Le calcul est effectué en redéterminant la période précédente au périmètre d'activités et aux taux de conversion de la période en cours.

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Directive européenne 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 entrée en vigueur le 5 janvier 2023. La directive a été transposée en droit belge le 24 novembre 2024.

CTA

Currency Translation Adjustment : écart de conversion.

DEI

Diversité, Équité et Inclusion.

Dette financière nette

Dette financière nette (IFRS) = Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes – Trésorerie & équivalents de trésorerie – Autres instruments financiers (courants et non courants). La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retrancher en dette 100% des obligations hybrides perpétuelles, considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS, et inclut la quote-part du Groupe dans la dette nette des participations significatives (voir Ajustements ci-dessus). C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

EBIT

Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe quelle que soit la structure de financement.

EBITDA

Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif, car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des cash flows opérationnels.

Effet de levier

Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Effet net des prix

Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

ELT

Executive Leadership Team. En tant que principal organe exécutif de gouvernance de Solvay, l'Executive Leadership Team (ELT) est collectivement responsable de la performance globale de Solvay, de la protection des intérêts du Groupe et de la garantie de sa vision à long terme. Il donne forme à la stratégie, pilote le portefeuille d'activités du Groupe et veille à ce que les objectifs de création de valeur soient atteints. Une description exhaustive peut être trouvée dans la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe.

ESG

Environnement, social et gouvernance. Il s'agit d'un cadre utilisé pour mesurer la performance non financière d'une entreprise.

ESRS

European Sustainability Reporting Standards. L'ESRS fait référence au règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

EURONEXT

Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres.

Evaluation de la double matérialité

Dans le cadre de la CSRD, la double matérialité a deux dimensions : la matérialité de l'impact et la matérialité financière. Une question de développement durable répond au critère de la double matérialité si elle est matérielle du point de vue de l'impact ou du point de vue financier, ou des deux.

Fonds de roulement net

Le fonds de roulement net comprend les stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins les dettes commerciales et autres passifs courants.

Free Cash Flow

Cash flow des activités d'exploitation (hors flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales, hors flux de trésorerie des contributions volontaires aux pensions dans la mesure où elles ont un caractère de désendettement en tant que remboursement de dette et hors flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille tels que coûts externes ponctuels de carve-out interne et taxes liées), les flux de trésorerie des activités d'investissement (hors flux de trésorerie provenant de ou liés aux acquisitions et cessions de filiales et d'autres participations), et hors prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées, ainsi que les éléments taxes relatifs et la comptabilisation de créances facturées), le paiement des passifs locatifs et les augmentations/ diminutions des emprunts relatifs à de la remédiation environnementale. Avant l'adoption d'IFRS 16, les paiements de loyers des contrats de location simple étaient inclus dans le free cash flow. Suite à l'adoption d'IFRS 16, étant donné que les contrats de location sont généralement considérés comme opérationnels par nature, le free cash flow inclut les paiements des passifs locatifs (à l'exclusion de la charge d'intérêts). Ne pas inclure cet élément dans le free cash flow entraînerait une amélioration significative de celui-ci par rapport aux périodes précédentes, alors que les opérations en elles-mêmes n'ont pas été affectées par l'implémentation d'IFRS 16. C'est un indicateur de la génération de trésorerie, de l'efficacité du fonds de roulement et de la discipline dans la politique d'investissements du Groupe.

Free cash flow aux actionnaires de Solvay

Free cash flow après le paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash flow disponible aux actionnaires Solvay pour payer le dividende et / ou réduire la dette financière nette.

GBU

Global business unit.

GRE

La gestion des risques d'entreprise (GRE) désigne les méthodes et les processus utilisés par les organisations pour gérer les risques et saisir les opportunités liés à la réalisation de leurs objectifs.

HPPO

Peroxyde d'Hydrogène pour Oxyde de Propylène, nouvelle technologie pour produire de l'oxyde de propylène à partir de peroxyde d'hydrogène.

ICCA

International Council of Chemistry Associations (Conseil international des associations chimiques)

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).

Investissements (CAPEX)

Montants payés pour l'acquisition d'actifs incorporels et corporels présentés dans les cash flows des activités d'investissement et le montant des passifs locatifs payé (en excluant les intérêts payés), présenté dans le cash flow des activités de financement. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le Groupe.

IRO

Identification des impacts, des risques et des opportunités (IRO), dans le contexte de la directive européenne sur la CSRD. L'accent est mis sur l'environnement et la population.

ISO 9001

La norme ISO 9001 définit un ensemble de conditions pour l'instauration d'un système de gestion de la qualité au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille ou son activité.

ISO 14001

La famille ISO 14001 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale.

ISO 14040

La norme ISO 14040 couvre les études d'analyse du cycle de vie et les études d'inventaire du cycle de vie.

ISO 27001

La norme ISO 27001 est la norme internationale pour la gestion de la sécurité de l'information.

ISO 45001

La norme ISO 45001 est une norme internationale pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Matérialité

Les entreprises peuvent publier des rapports sur un grand nombre de sujets. Les thèmes pertinents sont ceux qui pourraient raisonnablement être considérés comme importants pour refléter les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise, ou qui influencent les décisions des parties prenantes, et qui méritent donc d'être inclus dans un rapport annuel. La matérialité est le seuil au-delà duquel un élément devient assez important pour faire l'objet d'un reporting.

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques.

OCI

Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global.

PP

Unité de points de pourcentage, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA

Purchase Price Allocation (PPA), allocation du prix d'acquisition, c'est-à-dire les impacts comptables des acquisitions.

Presqu'accident

Accident ou collision évités de justesse.

Product stewardship

Approche responsable de la gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

Ratio de Conversion en Free Cash Flow

Il est calculé comme le rapport entre le free cash flow disponible aux actionnaires de Solvay sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

REACH

REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Recherche et Innovation

Coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultat et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Réglementation Seveso

Réglementation sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées « Réglementation COMAH » ou « Directive Seveso ») mettent en œuvre la Directive européenne 96/82/CE. Elles s'appliquent uniquement aux sites où d'importantes quantités de substances dangereuses sont stockées.

Rendement du dividende

Dividende par action divisé par le cours de clôture au 31 décembre (ou au dernier jour de bourse de l'année)

Reporting intégré

Processus fondé sur la base d'une réflexion intégrée qui aboutit à un rapport périodique dédié à la création de valeur dans l'entreprise sur le long terme et aux informations connexes concernant les différents aspects de cette création de valeur.

Résultat de base par action

Résultat net (part Solvay) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stocks options.

Résultat dilué par action

Résultat net (part Solvay) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats de gestion et de réévaluations de portefeuille

Ils comprennent :

- Les gains et pertes sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées,
- Les coûts d'acquisition des nouvelles activités,
- Les coûts externes opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales),
- Les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle,

- Les coûts de restructuration induits par la gestion et les réévaluations de portefeuille, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site, et
- Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Ils ne comprennent pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques

Ils comprennent :

- Les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures), et
- L'impact des principaux litiges juridiques.

ROCE

Le rendement sur capitaux employés (ROCE), est calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

SBTI

Science Based target initiative

Sous-jacent

Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Solvay sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'Administration et à l'Executive Leadership Team.

SPM

La gestion durable du portefeuille (Sustainable Portfolio Management, SPM) aide à alerter nos entreprises sur les signaux du marché en matière de durabilité afin d'anticiper leur impact et de développer les bonnes réponses en temps utile. La SPM est une boussole robuste, factuelle et tournée vers l'avenir qui permet à Solvay de prendre un instantané des risques et des opportunités de durabilité des produits dans leur environnement commercial.

SoC

Substance of Concern, Substance préoccupante: toute substance, autre que la substance active, intrinsèquement capable de provoquer un effet néfaste, immédiat ou à plus long terme, sur l'homme, en particulier sur les groupes vulnérables, les animaux ou l'environnement, et qui est contenue ou produite dans un produit biocide à une concentration suffisante pour représenter un risque de provoquer un tel effet.

SVHC

Substance of Very High Concern, Substance Extrêmement Préoccupante : substance chimique pour laquelle il a été proposé que son utilisation au sein de l'Union européenne soit soumise à autorisation légale au titre du règlement REACH.

Taux d'impôts sous-jacent

Charges d'impôts / (résultat avant impôts – résultats des entreprises associées et des co-entreprises) – toutes déterminées sur une base sous-jacente. L'ajustement du dénominateur relatif aux entreprises associées et aux co-entreprises est dû au fait que leur contribution est déjà nette d'impôts. Cette mesure fournit une indication du taux d'imposition au sein du Groupe.

Taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE fait référence au règlement sur la taxonomie (2020/852/UE) publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et entré en vigueur le 12 juillet 2020, ainsi qu'à toute modification ultérieure.

UGT

Unité génératrice de trésorerie.

YOY

Comparaison d'une année sur l'autre.

Agenda des actionnaires

8 MAI 2025

Résultats du premier trimestre 2025

13 MAI 2025

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

19 MAI 2025

Date ex-coupon

21 MAI 2025

Dividende final : date de paiement

30 JUILLET 2025

Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025

6 NOVEMBRE 2025

Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2025

À propos de ce rapport

Le Rapport Annuel Intégré 2024 de Solvay fournit des informations importantes sur Solvay pour l'année échue au 31 décembre 2024. Il comprend notre rapport de gestion, conformément à l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations requises par les articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et des associations figurent dans les différents chapitres du rapport. Ceux-ci comprennent notre Déclaration de gouvernance d'entreprise, notre Rapport de rémunération, le rapport sur la Gestion des risques, la revue de Performance de nos activités, les États de durabilité et les États financiers. Le Rapport Annuel Intégré a été approuvé par l'Executive Leadership Team et le Conseil d'administration de Solvay.

Mise en page, conception et réalisation : WordAppeal / **Impression** : Cousto, Belgique / **Direction de la publication** : Solvay Communication

Crédits: @Solvay – Gabo Morales/Capa pictures ; Bernal Revert/Capa ; Julien Lutt/Capa ; Solvay/Capa ; @Shutterstock/Solvay ; Alexandre Dupeyron ; Stephanie Peterson ; Frank Pinckers ; Solvay/Didier VandenBosch ; Caroline Doutre/Capapictures ; Shutterstock ; Getty ; Unsplash ; JM Byl

This report is also available in English. Dit jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.

Imprimé sur papier FSC.

SOLVAY SA
Rue de Ransbeek, 310 — 1120 Bruxelles, Belgique
+32 2 264 2111

www.solvay.com

